

Bioculture

L'adaptivité culturelle dans les discours du gouvernement canadien (1967-2014)

Renaud Clément

Thèse déposée à la Faculté des sciences sociales en vue de l'obtention
du doctorat en science politique.

Directrice : professeure Claire Turenne-Sjolander

Université d'Ottawa

© Renaud Clément, Ottawa, Canada, 2017

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans l'élaboration de ma thèse et en particulier ma directrice, la professeure Claire Turenne-Sjolander pour ses innombrables conseils, sa patience inébranlable, et son soutien continu sans lesquels ce travail n'aurait pas été possible. Je suis également reconnaissant envers les membres de mon comité, les professeurs Miguel de Larrinaga, David Grondin, Claude Denis et Stéphane Roussel, pour leurs lectures minutieuses et la richesse de leurs commentaires qui m'ont permis, entre autres, de clarifier des pensées parfois opaques.

Je remercie aussi mes amis et ma famille; leurs attentions et encouragements représentent des contributions distinctes mais tout aussi essentiels à la complétion d'un projet d'une telle envergure. Merci, notamment, à Juan Gualberto Melara et à Helaina Gaspard pour les soirées sur la rue Elgin et les maintes conversations, parfois constructives, parfois critiques, auxquelles elles ont donné lieu. Je suis particulièrement redevable envers mes parents, Isabelle Hogue et Richard Clément, pour leur appui matériel et moral tout au long de ce processus laborieux. Finalement, j'aimerais remercier Janie Durand pour ses relectures de mes textes, ainsi que pour son soutien infaillible.

Résumé

L'idée que les discours du gouvernement Harper représenteraient une rupture fondamentale par rapport à la mythologie nationale établie est répandue dans les discours populaires et universitaires. Selon ces perspectives, une ancienne mythologie canadienne, exemplifiée par les symboles du multiculturalisme et du maintien de la paix, serait animée par l'idéal d'une ouverture exceptionnelle à la diversité. En contraste, la nouvelle symbolique conservatrice serait monolithiquement britannique, monarchique, impérialiste, et raciste. Ce penchant sur la question d'une telle rupture, cette thèse doctorale offre une analyse systématique des discours historiques du gouvernement fédéral, par lesquels l'ancienne mythologie nationale s'est ancrée dans l'imaginaire canadien. À la lumière d'une telle analyse, la nature et l'ampleur des continuités et ruptures entre ancienne et nouvelle mythologies sont évaluées.

Du point de vue théorique, cette thèse innove en développant un concept apte à cerner les limites de ces deux systèmes symboliques mythologiques en ce qui a trait à leurs ouvertures relatives à la diversité. Adoptant comme point de départ la biopolitique foucauldienne et les conceptions poststructuralistes de l'identité/différence, la bioculture s'en distingue en étant sensible à la possibilité que les discours identitaires reconnaissent l'importance centrale de la diversité pour assurer l'optimisation de mécanismes adaptatifs culturels, de façon analogue aux processus de la biologie évolutive. Une telle grille d'intelligibilité, qui appréhende la culture comme le résultat de la tension entre dynamiques autotransgressive et autopréservative, nous permet de répondre à notre questionnement sur la symbolique nationale.

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>vii</i>
La mythologie en question	xiii
La bioculture.....	xviii
Les écrits existants	xxiii
<i>Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologie.....</i>	<i>1</i>
La biopolitique libérale	2
L'identité poststructuraliste	17
La culture.....	32
La bioculture.....	42
Méthodologie	51
Périodes analytiques et division des chapitres	60
<i>Chapitre 2 : 1964 à 1971</i>	<i>64</i>
Le rapport Laurendeau-Dunton	67
<i>La réponse du gouvernement Trudeau</i>	91
Le guide de citoyenneté de 1970	102
L'idéal onusien.....	107
Des solutions pragmatiques : l'OTAN et les opérations de paix.....	111
La diversité culturelle : une différence « souhaitable » ?	125

Chapitre 3 : 1984-1990.....	142
L'égalité, ça presse!.....	143
Multiculturalisme : Cimentier la mosaïque canadienne	153
Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien.....	158
La pratique (discursive) du multiculturalisme.....	169
La pratique du multiculturalisme 1988-1990	173
Entre l'internationalisme onusien et le particularisme de l'OTAN	183
Antiracisme et culturalisme.....	191
La valeur de la diversité culturelle	196
Chapitre 4 : 1993-1995.....	204
Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme	205
La pratique du multiculturalisme 1993-1995	212
Retour vers le futur	219
La valeur de la diversité culturelle	228
Chapitre 5 : 2003-2013.....	234
Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien.....	235
La pratique du multiculturalisme 2003-2013	241
Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté.....	252
L'(in)sécurité libérale	263
L'(in)sécurité conservatrice	284

<i>Conclusion</i>	292
<i>Bibliographie</i>	302
Sources primaires	302
Sources secondaires.....	306
<i>Annexe A</i>	316

Introduction

First of all, the fact of the matter we have not taken away health care from immigrants and refugees. On the contrary, the only time we've removed it if we had clearly bogus refugees who have been refused and turned down. We do not offer them a better health care plan than the ordinary Canadian can receive. That is not something that new and existing and old stock Canadians agree with. (Harper, 2015)

Ces paroles, prononcées un mois avant que son parti perde les élections fédérales, susciterent une polémique médiatique et forcèrent le premier ministre à s'expliquer publiquement pour écarter toute interprétation qui aurait pu attribuer au terme « Canadiens de vieille souche » une connotation raciste. Qu'elles furent prononcées seulement une semaine après la médiatisation de l'embauche, par le parti conservateur, du stratège politique australien Lynton Crosby — connu dans l'anglosphère comme un maître de la politique de la division — ces paroles semblent appuyer le point de vue qu'il s'agissait d'un exemple de politique de « sifflet de chien », plutôt que d'un simple faux-pas. Toutefois, même si l'on accepte qu'elles soient le résultat d'un moment d'inattention de la part d'un gouvernement autrement connu pour son contrôle minutieux du message politique plutôt que d'une stratégie de politiques identitaires, la polémique semble ignorer qu'il s'agirait dans ce cas, pour Harper, d'une division réelle. En ce sens, le faux-pas — contrairement à la stratégie politique — devient le moment d'honnêteté, le « réel » qui s'introduit malencontreusement dans un spectacle politique par ailleurs si bien orchestré.

Qu'ils soient le résultat d'une volonté stratégique ou d'un moment d'inattention, ces mots signalent l'existence d'une distinction cognitive dans l'esprit de certains Canadiens entre ce qui

serait la vieille souche (et donc la source première, originale, typique) et ce qui serait, par la suite, venu s’y ajouter. Peu importe le niveau d’(in)attention qui aurait permis à ces paroles de devenir un produit de communication pour le grand public, elles s’insèrent ainsi dans les débats sur le multiculturalisme et, plus généralement, accentuent la polarisation identitaire des partisans des deux partis dominants de la politique fédérale canadienne. Phénomène qui affecte depuis déjà près d’un siècle nos voisins du Sud, les « culture wars » prennent au Canada de l’ampleur depuis les années 1990 et en particulier, à partir de l’élection, en 2006, d’un parti conservateur soucieux de modifier la symbolique nationale en son image. Face à une mythologie dominante, généralement associée au Parti libéral du Canada, le gouvernement Harper a mené un effort concerté pour la remplacer par une mythologie proprement attribuable au Parti conservateur. Cette mythologie dominante est complexe, ne se limitant pas au multiculturalisme mais incluant aussi les compréhensions et attentes des Canadiens en ce qui concerne notre rôle sur la scène internationale, notamment le maintien de la paix. Dans cette optique, l’affirmation prononcée par Justin Trudeau, quelques semaines après avoir vaincu son adversaire conservateur aux élections de 2015 : « Well, I have a simple message for you : on behalf of 35 million Canadians, we’re back » s’injecte autant dans le jeu des guerres de cultures du Canada que les paroles précitées de son prédécesseur. En effet, on n’a qu’à consulter la section commentaires des articles politiques de la CBC pour se rendre compte de l’impact de cette polarisation : les uns critiquant les « libtards » pour leur utopisme naïf et les autres reprochant aux « cons » leur tendance à décevoir le public canadien en donnant une apparence populiste à des politiques qui ne servent que des intérêts étroits.

Mais, au-delà des polémiques médiatisées et de l’empirique anecdotique des médias sociaux, cette tentative de modification de l’image de marque nationale a aussi fait l’objet

d'analyses rigoureuses. Notamment, Ian McKay et Jamie Swift affirment que ce récit conservateur, le produit de ceux qu'ils nomment les « new warriors », a comme objectif de réorganiser le Canada en une nation militariste et raciste, qui puise les sources de son identité et de ses institutions dans son passé britannique et plus récemment, en service à l'empire américain, puisqu'il représente le nouveau centre de pouvoir d'une même anglosphère (2012). Similairement, Noah Richler note l'ascendance d'un révisionnisme historique, qui accentue le passé militaire du Canada — notamment par la figure du soldat-héros — et en particulier, sa servilité par rapport à l'empire et à la monarchie britannique (2012). Se penchant particulièrement sur le guide de citoyenneté publié par le gouvernement conservateur, Esyllt Jones et Adele Perry affirment qu'il représente une conception nationaliste, militariste et raciste du Canada et de son histoire (2011, p.5). L'insertion de l'adjectif « royal » dans le nom des différentes branches des forces armées canadiennes, la substitution d'une œuvre du peintre québécois Alfred Pellon par un portrait de la reine dans le foyer du ministère des Affaires étrangères et le changement de nom du Musée canadien des civilisations au Musée canadien de l'histoire, ne sont que quelques exemples des modifications de façade qui témoignent d'une volonté de changement de l'« image de marque » nationale.

S'il est évident que la construction d'une nouvelle mythologie nationale faisait partie d'une stratégie concertée de la part du gouvernement, l'un des problèmes avec ces critiques découle de leur mode de contraste entre l'ancienne et la nouvelle mythologie. Sur ce point, bien qu'ils accordent plusieurs chapitres à dévoiler les motivations impérialistes qui sous-tendent le maintien de la paix « traditionnel » et qu'ils admettent que récit libéral et conservateur sont également des mythologies — définis comme des canadas imaginés, se référant à des « myth-symbol complexes that spur the imagination, uniting citizens at some deeper level of

belonging » (p.269-70) —, McKay et Swift vont tout de même conclure que la mythologie libérale est plus souhaitable, étant donné la « toxicité » évidente du récit des « new warriors », fondé sur la supériorité présumée des institutions anglo-américaines, un individualisme radical et l'inévitabilité de la guerre (p.270). Similairement, pour Richler, en dépit des mérites réels des opérations de maintien de la paix, la mythologie libérale serait parvenue à perdurer auprès de la population canadienne, étant donné sa valeur inspiratoire, plutôt que d'une correspondance particulière à la réalité. Alors que la mythologie nationale existante partageait, selon lui, davantage avec l'humanisme du roman — ne percevant pas le bien et le mal comme les forces irréfutables et essentielles d'un monde dangereux, mais comme un produit contextuel pouvant être modifié —, la conception émergente serait manichéenne et essentialiste, relevant plutôt de l'épopée (2012, p.58-59).

Il est possible que la mythologie libérale recèle un potentiel éthique radicalement distinct et supérieur, particulièrement en ce qui concerne notre traitement de l'autre, de la différence culturelle. Toutefois, c'est seulement à la lumière d'une analyse rigoureuse des discours historiques productifs de cette mythologie qu'il sera possible de répondre à la question à savoir, si la nouvelle symbolique conservatrice représente effectivement une rupture fondamentale avec la symbolique existante. Une critique constructive de cette nouvelle mythologie devrait d'abord retracer la formation historique de celle qu'elle vise à remplacer — particulièrement ses paradoxes, ses hiérarchies et les limites de son inclusivité — et être sensible à la possibilité qu'elle puisse partager certaines caractéristiques avec cet ancien modèle. Une critique de la mythologie conservatrice élaborée en l'absence d'une telle analyse comparative risque de devenir l'instrument de notre guerre de cultures et de contribuer ainsi à reproduire le type de situation caractérisant déjà nos voisins du Sud. En effet, la polarisation simpliste et superficielle

où toutes les idées pouvant être associées à un camp deviennent pour l'autre non seulement la preuve d'une vision caricaturale (d'une naïveté typique ou encore, d'un égoïsme cynique), mais aussi ce qui empêche le renouveau des termes du débat en tant que tel. Dans un camp comme dans l'autre, l'existence d'un adversaire politique interne « imaginé » — une symbolique uniformément et immuablement autre — garantissent la fixité d'un « soi » qui, se prélassant dans le confort de la supériorité évidente de sa propre symbolique n'a qu'à pointer du doigt le stéréotype que représente l'autre, pour valider sa propre position. En découle une impasse du débat politique, un jeu à somme nulle, plutôt que le renouveau et le progrès (sociales, économiques, politiques, etc.) qui animent néanmoins les discours des deux camps. L'élection récente de Donald Trump à la présidence des États-Unis — dont l'obscénité, le racisme, le manichéisme et le sexisme ne semblaient qu'accroître sa popularité auprès de sa base électorale face aux nobles déclarations d'Hillary Clinton et à la suite des mandats du premier président afro-américain de l'histoire des États-Unis — devrait servir d'avertissement aux forces soi-disant progressistes du Canada, et ce, malgré la défaite des conservateurs en 2015. Ce parallèle a, certes, ses limites; la nouveauté relative de la manifestation canadienne du phénomène des guerres de cultures — et donc, la profondeur de son institutionnalisation sociale — étant sans doute la plus évidente. Il s'agit néanmoins d'un phénomène réel au Canada, ayant surtout reçu une attention médiatique (Coyne, 2008; Caplan 2012). Une analyse des (re)constructions historiques de la mythologie nationale nous permettra de comparer les discours des deux camps selon leur logique interne afin de déterminer dans quelle mesure il serait possible de parler de ruptures ou de continuités et donc d'évaluer l'importance des différences entre les discours des deux camps. Visant ainsi à contribuer aux débats identitaires au-delà des stéréotypes populaires, cette thèse cherche aussi à problématiser les points de vue plus recherchés qui choisissent la

mythologie libérale pour sa « valeur inspiratoire » ou parce qu'elle représenterait un moindre mal par rapport à la « toxicité » de la mythologie conservatrice.

Cela nous emmène au premier objectif de ce projet, c'est-à-dire de faire une analyse systématique des discours officiels du gouvernement par lesquels cette mythologie libérale s'est ancrée dans l'imaginaire canadien et en est venue à définir son identité, pour ensuite pouvoir expliquer la nature des transformations auxquelles a œuvré le gouvernement conservateur. Cette problématisation ne relève pas, cependant, il est important de le souligner, de la démythification qui viserait à juger ces mythologies d'après leur correspondance plus ou moins exacte par rapport à une réalité historique sous-jacente, pour ensuite se situer dans l'un ou l'autre des deux camps, selon leur « réalisme » relatif. Nous tenons plutôt pour acquis que tout récit national est une construction sociale — les mythes représentant des récits particulièrement bien ancrés dans l'imaginaire collectif qui ont une influence importante sur l'identité nationale (Anderson 1991, Bell, 2003). Dans cette perspective, nous ne chercherons pas à évaluer les récits identitaires selon leur « réalisme » relatif ou encore selon leur valeur inspiratoire. Bien qu'il soit question de les problématiser — de contester ce qui, pour eux, irait de soi et représenterait une évidence en tant que telle — étant donné que ces récits représentent pour nous une réalité fondamentalement discursive, nous affirmons que c'est de ce point de vue, dans la logique interne de sa symbolique et particulièrement en ce qui a trait à ces paradoxes inhérents, que cette problématisation devrait être effectuée.

Étant donné la complexité de la mythologie nationale en question — le fait qu'elle soit composée de récits sur la diversité interne ainsi que sur le rôle international du Canada — notre analyse doit, entre autres, se pencher sur les liens entre composantes internes et externes des discours. En plus d'assurer la pertinence de cette étude, en cernant la mythologie dans son

ensemble, ce deuxième objectif vise aussi à répondre à une lacune caractéristique des écrits sur la politique canadienne qui consiste à traiter de la question du multiculturalisme et de la politique étrangère canadienne (PEC) séparément. Autrement dit, il s'agit d'offrir une meilleure compréhension des liens discursifs entre discours internes et externes sur la diversité, sans néanmoins reproduire l'idée propre à la mythologie qu'il s'agirait de liens « naturels », « réels » et non problématiques. Nous reviendrons aux écrits ayant traité du multiculturalisme et ceux qui se sont intéressés à la PEC. Tournons-nous d'abord vers les fondements de cette mythologie qui émerge du concept de puissance moyenne, suite de la Seconde Guerre mondiale.

La mythologie en question

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concept de puissance moyenne est invoqué pour différencier le statut hiérarchique du Canada par rapport aux petites puissances. En raison, notamment, de son importante contribution à l'effort de guerre, il s'agit de remettre en question la division simpliste du monde en petites et grandes puissances. Ce concept apparaît en 1944, entre autres, dans les écrits des diplomates Lionel Gelber et Lester B. Pearson (Nossal et coll., 110), mais aussi dans un discours de Mackenzie King à la Chambre des communes : « La division du monde entre les grandes puissances et les autres est irréaliste, voire dangereuse. On appelle les grandes puissances par ce nom, simplement parce qu'elles sont très puissantes. Les autres États sont également puissants et ils ont, par conséquent, la capacité d'utiliser cette puissance pour maintenir la paix » (1944).

En plus de permettre la reconnaissance de la capacité du Canada, le concept de puissance moyenne implique un style particulier de politique étrangère que l'on appelle parfois internationalisme, caractérisé par une diplomatie active ayant comme objectif la médiation et la gestion de conflits internationaux. Projet politique prôné par des diplomates comme

Lester B. Pearson et John W. Holmes, il s'agit d'une rupture avec l'isolationnisme qui caractérise la période d'avant-guerre (Nossal et coll., 2007, 115; Cox, 1989).

Toutefois, d'une politique étrangère prudente propre à la puissance moyenne, l'internationalisme deviendra peu à peu une composante clé de l'identité nationale — symbole de notre dévouement envers des valeurs particulières. Maureen Appel Molot remarquait d'ailleurs l'ironie de la dominance, dans les écrits universitaires, d'une approche qui a fait l'objet de tant de critiques, mais qui s'explique, entre autres, par la résonance des idées qui lui sont propres auprès du public canadien (Molot, 1990, p. 81). Ainsi, le maintien de la paix et la médiation internationale sont généralement perçus au Canada et à l'étranger comme l'extension de valeurs « profondément canadiennes » comme : la tolérance, la capacité d'amener différents groupes sociaux à atteindre des compromis et à éviter, du moins en grande partie, les conflits violents malgré la grande diversité de la société canadienne. Contrairement à la distinction nette, établie par plusieurs théoriciens des relations internationales, entre la politique interne et la politique étrangère, la PEC serait, selon ces mythes, exceptionnellement caractérisée par l'altruisme et la pureté morale, reflétant des principes établis à l'interne. Alors que Thomas Hockin remarque que ce lien entre PEC et valeurs et culture canadiennes est initialement presque entièrement attribuable à un texte de Michael K. Hawes publié en 1969 (Hockin, 1978, 83-102; Hawes, 1969, p.97) elle peut être retrouvée aussi tôt qu'en 1947 dans la fameuse Gray Lecture donnée par Louis St-Laurent, alors Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures :

Let us not forget that much which forms the basis of our agreement in that respect is the result of circumstances over which we have little if any control. The century-old struggles between France and England, their rivalry in the New World, the Battle of the Plains of Abraham, the Treaty of Paris of 1763, the revolt of the Thirteen Colonies, the wave of more liberal thinking unleashed by the French Revolution, the geography, the climate, the kind of natural resources of our country, all tended to create conditions for our ancestors and tend to create conditions for our own generation which lead to almost inevitable results. [...]

The first general principle upon which I think we are agreed is that our external policies shall not destroy our unity. No policy can be regarded as wise which divides the people whose effort and resources must put it into effect. [...]

Second among the ideas which shape our external policy I will place the conception of political liberty. This is an inheritance from both our French and English backgrounds, and through these parent states it has come to us from the whole rich culture of Western Europe. [...]

No foreign policy is consistent nor coherent over a period of years unless it is based upon some conception of human values. I know that we live in an age when it is fashionable to speak in terms only of hard realism in the conduct of international affairs. I realize also that at best the practice of any policy is a poor approximation of ideals upon which it may be based. I am sure, however, that in our national life we are continually influenced by the conceptions of good and evil which emerged from the Hebrew and Greek civilization and which have been transformed and transmitted through the Christian traditions of the Western World. These are values which lay emphasis on the importance of the individual, on the place of moral principles in the conduct of human relations, on standards of judgment which transcend mere material well-being. [...]

There is a fifth basic principle which I should like also to mention before considering the background of our relations with particular countries. That is willingness to accept international responsibilities. [...] If there is one conclusion that our common experience has led us to accept, it is that security for this country lies in the development of a firm structure of international organization (1947)

Accordant une certaine importance au contexte particulier du cas canadien à l'unité des peuples qui la compose, la PEC serait, en outre, caractérisée par une conception occidentale de la liberté politique, héritée des « États fondateurs » : la France et l'Angleterre. Une conception qui, retrouvant ses racines profondes dans les civilisations grecques et hébraïques, puis dans les traditions chrétiennes, se fonde notamment sur leur conception du bien et du mal, l'importance de l'individu et la transcendance des intérêts strictement matériels. Autrement dit, il s'agit d'une variation particulièrement canadienne sur le thème du libéralisme philosophique.

Néanmoins, c'est seulement à partir de 1956, à la suite de l'intervention canadienne lors de la crise de Suez et à l'attribution du prix Nobel de la paix au Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures, Lester B. Pearson, que cette idée deviendra une composante clé du récit national : « The peace prize cemented the translation of internationalism from a set of policy orientations to a particular moral posture associated with liberal values that defined Canada's

identity and was played out in response to world events » (Turenne-Sjolander, 2013). En devenant ainsi une composante clé de l'identité nationale — l'expression de valeurs qui seraient profondément et exceptionnellement canadiennes —, la composante internationale de ce qui représentera éventuellement la mythologie fondatrice nationale s'imbriquera progressivement, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, dans un discours sur l'exceptionnalisme canadien en matière de diversité interne en particulier, le multiculturalisme. En effet, la force de cette mythologie, une des principales raisons pour lesquelles elle est si bien ancrée dans l'imaginaire canadien, découle en partie de l'articulation entre ces deux composantes interne et externe, une relation circulaire où l'une peut être présentée comme la preuve ou la raison d'être de l'autre et vice-versa.

Au cœur des composantes internes et externes de cette mythologie nationale, ce qui permet d'expliquer sa cohérence d'ensemble se retrouve d'une part, dans l'idée d'une ouverture exceptionnelle par rapport à la différence (la diversité) et, d'autre part, dans celle d'une identité fondamentale entre ces composantes (l'unité). En effet, alors que l'unité dans la diversité est souvent utilisée pour décrire la politique officielle de multiculturalisme, elle est aussi constitutive des discours sur le maintien de la paix et de la médiation internationale, étant donné que la paix ne se réfère généralement pas uniquement à l'absence de guerre entre parties dotées de différences potentiellement conflictuelles (diversité), mais aussi à un contenu positif, un ordre normatif qui définit la forme substantive que devrait prendre cette paix. C'est donc en problématisant le contenu normatif de cette unité, le type de différence qu'elle permet et le type de différence qui doit, au contraire, en être exclue qu'il sera possible de rendre évidente la tension entre unité et diversité, qui sous-tend ce discours mythologique dans son ensemble. Par exemple, en tant que texte fondateur de cette mythologie, la Grey Lecture de St-Laurent

affirmait, certes, l'importance que nos différents héritages politiques — français et anglais — devraient avoir sur notre politique étrangère. Toutefois, c'est plutôt en mettant l'accent sur une symbolique commune à ces deux héritages en particulier, le libéralisme, qu'il lui était possible de faire prévaloir l'unité nationale. Dans cette optique, il est possible de formuler l'hypothèse qu'il existerait une tension interne au complexe mythes-symbole où notre unité, définie en tant que valeurs libérales, implique la limitation de notre ouverture à la diversité et l'exclusion des formes de vies perçues comme n'étant pas suffisamment libérales tant de la communauté interne, que de la possibilité d'une communauté internationale. En somme, il s'agit de problématiser l'idée, inhérente à cette mythologie nationale, que le Canada aurait exceptionnellement réussi à résoudre le paradoxe de la différence, en définissant l'identité par la différence et la différence par l'identité, tout en préservant l'intégrité de ces deux termes.

Cela nous emmène d'ailleurs au deuxième objectif de ce projet, c'est-à-dire de concevoir les liens discursifs entre ces deux composantes interne et externe de la mythologie nationale, sans toutefois reproduire, de façon préreflexive, l'idée qu'il s'agirait d'un modèle exceptionnel et exemplaire qui devrait être émulé mondialement ou encore que l'une de ces deux composantes représenterait l'extension naturelle de l'autre, et de traiter cette dernière comme une réalité objective et ontologiquement préalable. Bien que ces deux composantes de la mythologie nationale aient déjà fait l'objet de nombreuses critiques, elles tendent à être traitées séparément dans les écrits, ce qui peut être expliqué, en partie, par le fait que politique étrangère et politique interne canadiennes sont constituées en tant que champs d'études distincts, la première relevant plutôt de la (sous-)discipline des relations internationales et la seconde, de la politique comparée. Nous cherchons donc à combler cet écart entre critiques des politiques étrangères et critiques des politiques internes, en matière de diversité. Certains auteurs se sont certes, intéressés à ces liens,

par exemple en argumentant que les mythes de la PEC servent l'objectif interne d'assurer l'unité nationale en l'absence d'une identité ethnoculturelle partagée par l'ensemble de la population (Thomsen et Hynek, 2006 ; Massie et Roussel, 2008), ou à l'inverse, en interprétant le multiculturalisme comme une façon de différencier le Canada d'autres pays aux politiques d'intégration plus rigides, tel le creuset américain (Mackey, 2002 p.22; Thobani, 2007, p.153-154). Tout en reconnaissant que les mythologies nationales — peu importe leur contenu spécifique — tendent à renforcer une identité nationale partagée en contrastant l'homogénéité interne à la différence externe, une logique d'identité/différence, notre analyse cherche plutôt à problématiser le contenu symbolique d'une mythologie nationale paradoxalement caractérisée par l'ouverture à la différence interne ainsi que par la possibilité d'une certaine unité internationale, de l'émergence d'un ordre paisible à l'échelle mondiale. En tant qu'une seule formation discursive, ce qui permet de différencier cette mythologie nationale est qu'elle est sous-tendue par une tension entre l'unité et la diversité plutôt que de correspondre strictement à une logique dichotomique d'identité interne/différence externe. Nous reviendrons à certains des écrits ayant traité de ces questions, quoi que de façon séparée, sous peu.

La bioculture

En réponse à nos deux objectifs théoriques, c'est-à-dire de retracer la formation historique des composantes internes et externes de cette symbolique, nous développerons au premier chapitre le concept de bioculture, apte à cerner la relation entre ces deux dynamiques contradictoires d'unité et de diversité, qui en sont constitutives. Ce troisième objectif, théorique, prend, autrement dit, au sérieux la possibilité que la mythologie nationale inverse la tendance à construire le « soi » national comme un ensemble homogène en contre-distinction à un monde externe, lequel serait plutôt caractérisé par la différence, sans toutefois tenir pour acquis que cette autre dynamique d'identité/différence ne soit pas *aussi* à l'œuvre. Développant ce concept de

Michel Foucault, nous argumenterons que la biopolitique, et particulièrement la biopolitique libérale, dépend pour sa mise en œuvre de l’internalisation d’une normativité qui lui correspond et retrouve ainsi une place dans l’identité de tous et de chacun. La biopolitique libérale se différencie, toutefois, de ses variations autoritaires étant donné, notamment, qu’elle accorde une marge de manœuvre relativement importante à l’individualité, dont dépend le fonctionnement de processus vitaux. En effet, ces processus sont caractérisés par une dynamique externe à la volonté du pouvoir souverain lesquels dépendent, en partie, des forces créatrices ou autotransgressives de la société. Cette forme de biopolitique puise en partie ses métaphores dans le discours bioévolutif pour lequel un organisme évolue en relation dynamique avec son environnement, ce dernier étant, entre autres, constitué par les autres organismes, par la « diversité ». Vue à travers cette grille d’intelligibilité, la liberté individuelle du libéralisme apparaît moins comme un droit qui protège les sujets du pouvoir étatique, mais plutôt comme un moyen efficace d’optimiser les processus sociaux propres à une population. Cette liberté est néanmoins délimitée pour assurer que l’émergence corresponde à une forme de vie considérée comme souhaitable. Si ces processus sont effectivement dotés d’une dynamique interne distincte de la volonté étatique, l’État cherchera tout de même à s’articuler avec eux, à les guider, à les gouverner.

Dans cette optique, la bioculture peut être entendue comme une forme culturelle — un modèle symbolique par lequel il devient possible, pour les individus qui le partagent, d’appréhender le monde matériel — laquelle serait particulièrement constituée par la tension entre ces deux dynamiques, autopréservative et autotransgressive. D’une part, la bioculture admet l’importance de la créativité des processus vitaux, de la dynamique potentiellement autotranscendante de ces « naturalismes » qui ne peuvent être compris comme étant entièrement

attribuables à l'intervention étatique. D'autre part, puisque ces processus font néanmoins l'objet de l'intervention gouvernementale — d'où la possibilité de parler de *biopolitique* en tant que telle — la bioculture implique aussi une dynamique opposée, artificielle dans le sens qu'elle représente une stratégie concertée du pouvoir, qui tend plutôt vers l'autopréservation d'un modèle de normalité préétabli. En effet, de telles interventions impliquent, dans tous les cas, un jugement de valeur en ce qui concerne une forme de vie normale et une direction vers laquelle les processus spontanés du libéralisme devraient être guidés. Jugeant ainsi la vie selon des critères de normalité, cette deuxième dynamique relève du discours biomédical plutôt que du discours bioévolutif. Si tous les régimes libéraux peuvent être animés par une telle subjectivité bioculturelle, l'État canadien se démarque étant donné que ses discours identitaires reconnaissent explicitement la réalité multiculturelle de sa société. En effet, si tous les régimes libéraux reconnaissent l'utilité d'une certaine diversité sociétale — laquelle est, du point de vue bioculturel, une fonction de l'identité nationale plutôt que de représenter strictement une différence contre laquelle une identité monolithique serait définie — l'État canadien tend à reconnaître cette « diversité requise » comme une diversité explicitement culturelle.

Comme nous le verrons tout au long de notre analyse, dans les discours identitaires canadiens, la culture représente paradoxalement, d'une part, un modèle symbolique de masse qui définit ce que devrait être le Canadien « normal » — une identité partagée par l'ensemble — et, d'autre part, un trait identitaire personnel, un « naturalisme » que chacun est libre d'avoir indépendamment de *la* culture canadienne. La première dynamique, « artificielle » étant donné qu'elle fait l'objet de l'interventionnisme préservatif de la part de l'État, implique la production discursive d'un dénominateur commun partagé par tous et par chacun par lequel il s'avère possible non seulement de différencier *la* culture canadienne des autres cultures nationales. Cette

dynamique peut aussi servir à ce que le Canada soit identifié à d'autres pays aux cultures ou aux valeurs similaires, entraînant l'expansion du cercle identitaire. Mais, puisque cette dynamique consiste à faire valoir ce qui est partagé — une normalité prédéfinie —, elle tend vers une logique de synonymie entre ce qui est commun et ce qui est propre (ou exclusif) à un groupe (Esposito, 2010) et donc à une logique d'identité/différence, de façon conforme aux théorisations poststructuralistes de l'identité (Campbell, 1998 ; Hansen, 2006). À l'inverse, la deuxième dynamique, bien qu'elle soit aussi présente dans les discours étatiques — particulièrement lorsqu'il est question des minorités culturelles — ne vise pas à définir le contenu normatif de ce que représenterait pour chacun la culture en tant que particularisme, en tant que composante de l'individualité. Correspondant à des modèles symboliques qui ont une existence distincte des discours identitaires du gouvernement canadien, les cultures, dans ce deuxième sens, apparaissent aux yeux de l'État comme des quasi-naturalismes. Elles recèlent, dans cette optique, un potentiel transcendantal par rapport à la normalité établie, la possibilité d'une émergence interculturelle étant une composante clé de notre mythologie nationale, non seulement en ce qui concerne l'ordre interne, mais aussi en ce qui a trait au rôle international du Canada dans la création d'un ordre mondial paisible, d'une paix émergente.

Nous délimiterons plus clairement le concept de bioculture au premier chapitre afin de démontrer en quoi il s'agit d'une contribution théorique originale, distincte des conceptions existantes de l'identité, de la culture et de la biopolitique. Si l'originalité ne va pas nécessairement de pair avec l'utilité, la bioculture représente aussi un concept suffisamment ductile pour répondre à notre double objectif empirique. Ce concept nous permettra premièrement d'englober les composantes internes et externes de la mythologie nationale pour pouvoir les traiter comme une seule formation discursive. En la définissant selon ces critères de

formation — c'est-à-dire la relation entre dynamiques autopréservatives et auto transgressive pour englober plusieurs objets (multiculturalisme, internationalisme) la bioculture nous permettra d'identifier les continuités conceptuelles entre ces deux composantes sans toutefois tenir pour acquis que l'une ou l'autre de ces dynamiques contradictoires est prédominante. Deuxièmement, en nous permettant d'évaluer la relation entre ces deux dynamiques, la bioculture représente une grille d'intelligibilité utile pour répondre à notre objectif primaire, c'est-à-dire à savoir si la mythologie conservatrice représente effectivement une rupture fondamentale par rapport à la mythologie libérale. Elle nous permettra de déterminer si les discours conservateurs accordent effectivement plus d'importance à la dynamique autopréservative — à la normalité d'une identité étroitement britannique — et si oui, dans quelle mesure. Avant de développer ce concept, il est d'abord nécessaire d'aborder certains écrits ayant traité des sujets du multiculturalisme et de la PEC afin de mieux définir en quoi la bioculture nous offre une lentille distincte et utile à l'appréhension de ces réalités, d'un point de vue plus directement empirique. D'une part, les défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme tendent à insister sur l'idée d'un ordre symbolique actuel qui représenterait le produit du contact entre différences, l'émergence interne et externe d'un ordre parfaitement inclusive. D'autre part, certaines critiques font plutôt prévaloir l'artificialisme d'un ordre symbolique attribuable à ces deux idées, le fait qu'elles donneraient l'apparence d'inclusivité à ce qui ne fait que (re)produire les relations de pouvoir et de domination. Cherchant plutôt à évaluer la relation entre ces deux dynamiques — autopréservative et autotransgressive — notre perspective prend au sérieux ces deux courants contradictoires afin de déterminer la prédominance de l'une ou de l'autre d'entre elles, laquelle serait reflétée dans les discours étatiques.

Les écrits existants

En ce qui a trait au multiculturalisme canadien, l'idée d'une ouverture à la diversité culturelle interne est évidente chez des auteurs comme Charles Taylor et Will Kymlicka. Pour Taylor, les politiques de la reconnaissance retrouvent dans l'existence actuelle d'une culture la preuve nécessaire à la présomption de sa valeur égale (Taylor, 1994, p.66-69) sur laquelle se fonde la possibilité d'une communauté plus inclusive. En faisant appel à la possibilité d'une « fusion des horizons », le processus par lequel l'étude herméneutique de l'autre impliquerait la possibilité d'une modification du soi (Gadamer, 1997), la perspective de Taylor semble être apte à appréhender la logique autotranscendante propre au multiculturalisme, n'impliquant pas simplement l'homogénéisation de la différence culturelle au profit de l'ordre symbolique de la culture dominante, mais un échange dialogique, un processus bidirectionnel. Elle a notamment été interprétée comme une perspective critique, soucieuse de l'évolution progressive de la culture grâce au contact avec d'autres cultures (Rockefeller, 1994, p.94).

Alors qu'il procède plutôt par la construction d'un cadre légal qui protégerait certains droits des minorités culturelles au sein des États libéraux, la perspective de Kymlicka partage avec celle de Taylor cette idée d'une émergence qui serait le résultat du contact interculturel. En particulier, ce qui caractériserait, pour Kymlicka, une culture libérale, est qu'elle mettrait à la disposition de ses membres des informations concernant d'autres formes de vie pour qu'ils puissent choisir parmi les pratiques sociales qu'ils trouvent autour d'eux (2001, p.123-124). L'enrichissement d'une culture relèverait donc, en grande partie, de son ouverture, de « la façon dont cette culture s'approprie les fruits provenant des autres cultures » (p.150). En somme, il s'agit d'une conception évolutive, selon laquelle une « culture évolue par suite de décisions de ses membres », lesquels devraient « être en mesure de déterminer, à partir de leur propre culture,

ce qui a de la valeur ainsi que d'intégrer à cette culture ce qui semble intéressant dans les autres cultures » (p.153).

Les perspectives de Taylor et de Kymlicka sont ainsi non seulement sensibles à la possibilité que le contact interculturel puisse mener à l'émergence d'une forme de vie qui transcenderait la normativité propre à chaque culture impliquée dans le processus, ils se penchent aussi sur la forme particulière que pourrait prendre ce processus, qu'il soit question de l'étude herméneutique ou des préférences des individus informés. Néanmoins, leurs perspectives semblent sous-estimer la mesure dans laquelle l'émergence interculturelle entrerait en tension avec une normalité culturelle établie, une dynamique inverse à l'ouverture à la différence culturelle. Cela devient apparent dans le communautarisme de Taylor lorsqu'il affirme que, bien qu'une culture actuelle doive être reconnue comme étant *potentiellement* égale, la reconnaissance de son égalité *actuelle* doit, quant à elle, être suspendue jusqu'au moment où il serait possible de prouver qu'elle aurait réellement quelque chose à contribuer aux autres cultures (Taylor, 1994, p.66-69). Il contourne, certes, par l'entremise de l'herméneutique, un objectivisme qui impliquerait que la valeur intrinsèque d'une autre culture serait pleinement et instantanément apparente aux yeux de la culture dominante et rejette ainsi la position selon laquelle certaines formes de vie ne mériteraient pas, a priori, de se faire accorder le statut d'égalité. Néanmoins, dans l'éventualité qu'il serait déterminé, suite à l'étude d'une autre culture, qu'elle n'ait en fait rien à contribuer à *la* culture canadienne et que les membres de cette culture devraient s'assimiler à cette culture dominante, la question qui se poserait alors est si cette non-reconnaissance est vraiment le résultat d'une fusion des horizons ou si l'étude de l'autre n'avait pas été poussée suffisamment loin. Dans ce cas, le jugement de valeur ne reviendrait qu'à l'imposition du modèle symbolique dominant sur la culture minoritaire. En effet, par quelle mesure saurions-nous que la

fusion des horizons est un fait accompli, si nous ne retrouvions aucune valeur à une autre culture? Par la quantité de ressources qui auraient été investies dans l'étude de l'autre? Par la réputation des chercheurs auxquels nous aurions confié la tâche? Par la solidité de leur argumentation? En effet, toute appréhension d'une culture autre (surtout dans le cas d'une culture minoritaire) qui se braderait à la conclusion qu'elle serait intrinsèquement inférieure, risque d'être plus représentative de la relation de puissance entre ces deux cultures qu'à sa valeur inhérente (Said, 1978).

En fait, même si l'étude herméneutique advenait à la conclusion qu'une culture a effectivement quelque chose à contribuer à la culture dominante, cela n'impliquerait pas, nécessairement, que cette reconnaissance résulte effectivement de l'émergence d'une nouvelle forme culturelle, plus inclusive, que représente le concept de fusion des horizons. Il est, dans ce deuxième cas, possible que ce soit toujours selon les termes d'une normalité préexistante qu'une valeur quelconque ait été retrouvée dans une autre culture. L'appropriation de cette valeur par la culture dominante, sans que celle-ci n'ait transcendé sa propre normalité, ne résulterait pas en la reconnaissance actuelle de la valeur égale d'une autre culture. En somme, s'il est possible que le multiculturalisme canadien, en tant que politique officielle, puisse impliquer l'attribution de ressources à l'étude des autres cultures — soucieux d'y retrouver des contributions — la perspective de Taylor néglige à quel point l'État pourrait aussi être impliqué dans un interventionnisme culturel qui, selon une dynamique opposée, cherche plutôt à (re)produire une normalité culturelle prédéfinie.

Chez Kymlicka, cette tendance à sous-estimer le poids de la normalité établie est plutôt due au fait qu'il retrouve, dans un cadre légal protégeant certains droits des minorités culturelles, — à l'instar de la liberté de religion — un mécanisme suffisant à garantir l'émergence

interculturelle. Ce qui fait, pour lui, la spécificité d'une culture libérale est donc qu'elle offre aux individus la liberté de choisir et d'adopter les pratiques culturelles autres qu'ils jugent comme souhaitables, garantissant ainsi l'évolution de la culture sociétale à laquelle ils appartiennent. Kymlicka établit ainsi une distinction nette entre cultures « libérales » et les cultures « antilibérales ». Il prend, certes, le soin d'affirmer qu'il serait ethnocentrique de prétendre qu'il existerait des cultures essentiellement libérales et d'autres antilibérales et incapable de se réformer (p.139). Malgré cette nuance, il persiste à définir certaines cultures comme étant « libérales », résultat du processus (progressif) de libéralisation, ce qui implique que certaines cultures, implicitement « antilibérales », n'auraient pas encore atteint cette finalité universelle (p.130). Cette distinction semble ainsi sous-estimer le poids de l'individualisme, c'est-à-dire un modèle de masse qui dicte ce que le sujet « normal » du libéralisme devrait être, diamétralement opposé à l'individualité, à la marge de manœuvre que le libéralisme accorde réellement à l'exercice de la liberté individuelle (Connolly, 1991, p.73-81). En somme, le cadre légal de Kymlicka semble faire abstraction que le libéralisme est aussi marqué par une tendance à la normalisation, qui peut être parallèle et même contradictoire à la loi et que la distinction entre cultures libérales et antilibérales est, pour cette raison, beaucoup plus floue que sa conception semble l'indiquer.

Nous reviendrons à cette question au premier chapitre, lorsque nous élaborerons notre cadre théorique. Ce que nous tenons à souligner, pour l'instant, est qu'en tant que théorisations du multiculturalisme, les perspectives de Kymlicka et de Taylor représentent, d'une part, des perspectives évolutives de la culture, soucieuses des processus par lesquels elle s'actualise par l'entremise du contact avec d'autres cultures. En ce sens, elles sont utiles à notre analyse étant donné que, comme nous le verrons, la culture est souvent appréhendée, par les discours officiels

canadiens, comme le résultat de processus évolutifs, impliquant le contact avec d'autres formes de vies culturelles. Que ces processus soient compris en matière de préférences individuelles ou encore par une étude plus approfondie des autres cultures, cette conception évolutive implique que les discours identitaires du gouvernement canadien ne soient pas *strictement* homogénéisateurs ou normalisants. Ces discours reconnaissent l'importance de la diversité culturelle, et perçoivent ces processus comme des quasi-naturalismes, dotés d'une certaine indépendance par rapport aux prédéfinitions de la forme émergente interculturelle considérée comme souhaitable par l'État. D'autre part, Taylor et Kymlicka n'accordent cependant pas suffisamment d'importance à l'existence d'une normativité culturelle préexistante qui ne serait pas strictement définie par une ouverture aux autres cultures. Largement le produit des interventions étatiques visant à définir une culture partagée par l'ensemble des Canadiens, comme nous le verrons au long de notre analyse, cette culture est animée par une dynamique opposée à l'émergence interculturelle, cherchant plutôt à définir ce qui est et ce qui sera la base d'une citoyenneté commune à l'ensemble. Elle représente, autrement dit, une dynamique autopréservative et normalisante. En somme si Kymlicka et Taylor parviennent à théoriser le contenu évolutif et « naturel » des discours culturels de l'État, ils ne s'intéressent pas suffisamment à son contenu « artificiel » qui relèverait plutôt du dessein intelligent, le produit d'un appareil d'État qui connaîtrait déjà les caractéristiques d'une forme de vie souhaitable, peu importe ce que l'on pourrait éventuellement retrouver dans le contact avec la différence culturelle. Ce qui, en conséquence, reste généralement absent de leurs théorisations du multiculturalisme canadien sont les rapports de puissances et de dominations qui découlent de cette normalité, lesquels semblent être dissimulés, chez Kymlicka, par une distinction arbitraire

entre cultures libérales et antilibérales et, chez Taylor, dans la non-reconnaissance éventuelle de l'égalité actuelle d'une autre culture.

L'idéal d'un ordre symbolique qui tendrait vers l'émergence d'une forme de vie parfaitement inclusive anime aussi certains écrits de la PEC, particulièrement ceux qui se sont penchés sur la culture stratégique internationaliste du Canada. Ainsi, l'internationalisme représente une idée dominante ayant influencé les décideurs politiques au cours de certaines époques, pouvant être contrastée à l'isolationnisme, caractéristique de la période de l'entre-deux-guerres (Bothwell, 1998) de même qu'à d'autres idées dominantes, telles que l'impérialisme, l'atlantisme ou le continentalisme. Ce que partagent ces idées dominantes, est une façon de concevoir la PEC par rapport aux pays avec le ou lesquels le Canada s'identifie sur la scène internationale. Par exemple, l'impérialisme, idée dominante jusqu'à la Première Guerre mondiale, conçoit le Canada principalement comme membre de l'Empire britannique, se fondant, entre autres, sur des valeurs partagées, des liens ethnoculturels et l'attachement affectif des Canadiens — particulièrement les Canadiens anglais — à l'Empire (Berger, 1970, Nossal et coll., 2007, p.235). Le continentalisme, qui gagne de l'influence politique particulièrement au sein du Parti conservateur au milieu des années 1980, se fonde quant à lui principalement sur l'importance de l'intégration économique entre le Canada et les États-Unis. Cette idée dépend néanmoins aussi des liens culturels, idéologiques et linguistiques entre les deux pays (Nossal et coll., 2007, p.273-278). Bien que l'impérialisme s'exprimait, entre autres, en opposition aux valeurs républicaines des États-Unis (Wise et Brown, 1967), ces liens identitaires entre d'une part, le Canada et la Grande-Bretagne et d'autre part entre le Canada et les États-Unis, ne sont pas mutuellement exclusifs. Au contraire, plusieurs auteurs notent l'émergence, vers la fin du XIX^e siècle, d'une identité partagée par ces trois pays aux fondements raciaux ou ethnoculturels :

l'anglosphère (Massie, 2013, p.14-19; McKay et Swift, 2012, p.11-12; Vucetic, 2011). En ce qui concerne l'atlantisme, il implique l'expansion de ce cercle identitaire pour inclure, en plus de l'anglosphère, les pays de l'Europe de l'Ouest, la création de l'OTAN exemplifiant son institutionnalisation (Nossal, 1992).

Si l'ensemble de ces idées dominantes sont, entre autres, caractérisées par la définition d'un cercle identitaire plus ou moins inclusif qui influencerait la PEC, ce qui différencie l'internationalisme est que son cercle identitaire serait parfaitement inclusif s'étendant au monde entier (Massie, 2013, p.36). L'internationalisme impliquerait ainsi des contributions à un meilleur ordre mondial qui profiterait à l'ensemble de la communauté internationale et favoriserait le multilatéralisme ainsi que les organisations internationales telles l'ONU (Tucker, 1980; Holbraad, 1984; Doxey, 1989; Sarty, 1993). Toutefois, si le multilatéralisme donne l'apparence d'une certaine neutralité à l'internationalisme — lequel accorderait, en ce sens, une grande importance à l'inclusivité des processus internationaux — ce type d'internationalisme tient pour acquis que l'idéal d'une communauté mondiale parfaitement inclusive, correspondant à l'harmonie des intérêts de tous ses membres, est atteignable et ne reviendrait pas à l'imposition d'une normativité caractérisant certains États à l'ensemble de l'humanité. En effet, une préférence pour le multilatéralisme ne dit rien du positionnement des États par rapport à différents enjeux, des caractéristiques du produit normatif des processus multilatéraux. Certains auteurs ont donc préféré décrire l'internationalisme canadien comme un internationalisme *libéral*, étant donné qu'il serait défini notamment, par un parti pris pour le statu quo économique, la défense de la paix *existante*. Il serait ainsi distinct d'un internationalisme réformiste (ou humain), mettant plutôt l'accent sur le changement systémique et la redistribution des ressources (Pratt, 1990, 2000; Black, 2013). Se fondant sur des valeurs qui animeraient déjà (et dont

tireraient profit) les démocraties libérales et bien qu'il en diffère par la portée de son ambition géonormative, l'internationalisme libéral partagerait ainsi avec l'atlantisme un contenu normatif. En effet, alors que les fondements identitaires de l'atlantisme font encore l'objet de débats, comme le note Justin Massie, l'idée que ces pays seraient unis par des valeurs libérales démocratiques est l'explication la plus populaire (Massie, 2013, p.22). Associé à la théorie de la paix démocratique et au concept de communauté de sécurité, des valeurs partagées dont : l'égalitarisme, le droit à la dissidence, le droit à la propriété privée, l'individualisme, le libre marché, le règlement pacifique des conflits, la liberté et la démocratie représentative, conduiraient à la convergence d'intérêts dans « l'établissement et le maintien d'un ordre politique et économique international favorable aux économies capitalistes du nord-atlantiques » (Haglund et Roussel, 2007, p.2-3; Massie, 2013, p.22-23; Wolfe, 1990-1991).

Les explications qui voudraient que la PEC soit animée par l'idéal d'un internationalisme non qualifié ou parfaitement inclusif sont particulièrement problématiques à nos yeux, étant donné qu'ils n'accordent pas, à l'instar des écrits de Taylor et de Kymlicka, suffisamment d'attention à la dynamique autopréservative, qui risque d'être à l'œuvre dans tout projet politique interventionniste. En effet, l'ambition géonormative mondiale de l'internationalisme libérale est, en ce sens, plus suspecte d'un point de vue interculturel qu'une culture stratégique définie par un cercle identitaire relativement restreint, se fondant sur une identité/normativité qui serait *déjà* partagée par un ensemble de pays. Une approche théorique plus sensible à cette dynamique normalisante parviendrait, dans cette optique, à mieux élucider la question à savoir si l'internationalisme actuel partage davantage avec l'impérialisme qu'aimeraient admettre ses défenseurs. En somme, ce qui ne semble pas être suffisamment problématisé par les internationalistes, à l'instar des multiculturalistes, sont les relations de pouvoirs qui risquent de

résulter d'un projet politique qui normaliserait des particularismes en leur donnant l'apparence d'universalismes, d'une forme de vie qui ne représenterait pas l'imposition d'un ordre symbolique prédéfini aux cultures récalcitrantes, mais la transcendance d'une telle normalité par l'entremise d'une relation dynamique avec la différence culturelle.

L'attention que nous porterons aux rapports de puissance qui résulterait d'une telle normalisation ne revient pas, toutefois, à aborder la PEC d'un point de vue réaliste, c'est-à-dire en problématisant les idées qui ont influencé la culture stratégique sur la base de la « réalité » des puissances matérielles sous-jacentes. Certains auteurs ont cherché, dans cette perspective, à souligner les intérêts « rationnels » économiques et en matière de sécurité qui ont historiquement caractérisé les contributions internationales du Canada (Horn, 2006), plutôt que des valeurs supposément altruistes (Stairs, 2003), incluant les opérations de maintien de la paix (Maloney, 2002) ou de déplorer le manque de financement des Forces canadiennes qui découlerait de l'idéalisme naïf, de la mythologie « internationaliste » du Canada (Granatstein, 2004). Bien qu'elles accordent une attention particulière à la question du pouvoir (généralement comprise en termes de puissance matérielle) et qu'il soit sans doute vrai que la PEC n'a jamais été *désintéressée*, leurs thèses tendent à reproduire l'idée que « l'intérêt national » pourrait être appréhendé indépendamment du système symbolique qui donne une signification au monde matériel. Ainsi, que l'on vienne, par exemple, à voir le maintien de la paix comme le résultat d'un calcul stratégique dans la guerre contre le « communisme » (Maloney, 2002), ou que l'on s'oppose à l'entêtement mythologique qui nuirait à l'appréhension d'un monde dangereux (Granatstein, 2004), la démythification consisterait à problématiser un ordre symbolique pour le remplacer par un autre, tout en camouflant cette substitution en faisant appel à des notions supposément plus objectives comme le rationalisme et l'intérêt national. Pour être clairs, nous

n’avançons pas ici l’argument que leurs thèses sont invalides parce que la PEC serait, en fait, le résultat de valeurs altruistes plutôt que du calcul égoïste de l’intérêt national. Il ne s’agit pas, non plus, d’argumenter que l’espoir en l’harmonie des intérêts et en l’émergence d’un village mondial qu’animent le discours internationaliste correspondrait mieux à la réalité que les visions hobbesiennes et manichéennes de l’intelligentsia des « new warriors ».

Ce que nous avançons plutôt est que ces conceptions sur lesquelles se fonderait (ou devrait se fonder) la PEC — de l’intérêt national à l’harmonie des intérêts — reviennent à un monde fondamentalement symbolique ou discursif, qui la reflète tout en la construisant (Campbell, 1998; Hansen, 2006). Dans cette optique, nous concordons avec l’idée que la naïveté épistémologique (et donc politique) est plus attribuable aux géostratégistes qu’aux internationalistes libéraux, puisque ceux-ci reconnaissent l’importance des idées alors que ceux-là, en naturalisant « l’intérêt national », restent accrochés à l’ontothéologie de la subjectivité souveraine (Dillon et Reid, 2009 p.7). En effet, en croyant être capables de comprendre ce que représenterait, de façon absolue, *la* rationalité étatique, ces auteurs tendent non seulement à insister sur le fait que la PEC est/devrait être le résultat d’un calcul indépendant des fabulations idéelles ; ils naturalisent aussi l’ordre interne que la poursuite de ces intérêts (objectivement définissables) chercherait à défendre (Ashley, 1988, Walker, 2006). Incompatibles avec une approche qui s’intéresse aux transformations et continuités historiques de l’ordre symbolique et qui soutient que celui-ci est constitutif de la PEC — incluant la définition de l’intérêt national —, les perspectives géostratégiques, étant donné qu’elles tendent à naturaliser l’ordre interne, ne peuvent pas, non plus, répondre à la double problématisation des ordres interne/externe qui découlent de notre deuxième objectif empirique.

Plutôt qu'une conception qui attribuerait la puissance à un phénomène fondamentalement matériel, les relations de pouvoirs que nous cherchons à mettre en relief sont celles qui découleraient de l'ordre symbolique de la mythologie. Dans cette optique, l'idée d'un internationalisme parfaitement inclusif tend à contourner la question d'une dynamique normalisante, qui en serait constitutive. Toutefois, même lorsqu'il est reconnu, contrairement à cette conception, que la PEC serait le produit de la construction d'un cercle identitaire plus restreint — correspondant, par exemple aux idées dominantes du continentalisme, de l'atlantisme, de l'anglosphère ou de la francosphère — il reste à savoir dans quelle mesure ces constructions reviendraient simplement à la définition d'une identité plus ou moins restreinte, en contre-distinction (implicite ou explicite) avec la différence externe et dans quelle mesure elles tendraient aussi à la normalisation de cette identité, laquelle serait comprise comme étant plus « naturelle », légitime, universelle et/ou supérieure aux autres. Autrement dit, si l'ambition géonormative mondiale de l'internationalisme fait d'une dynamique normalisante qui lui serait propre, quelque chose de particulièrement problématique, étant donné qu'elle entraînerait l'imposition d'un ordre symbolique particulier aux cultures récalcitrantes, la géonormativité limitée de ces autres idées dominantes ne se traduit pas nécessairement par la reconnaissance de la légitimité et de l'égalité des autres modèles symboliques — de leur valeur « actuelle », pour reprendre les termes de Taylor.

Comme nous le démontrerons au cours de notre analyse empirique, les discours de la PEC se prêtent mal, en fait, à une catégorisation qui voudrait qu'une idée dominante particulière — correspondant à un cercle identitaire défini — représente, à une époque donnée, une source d'influence prédominante par rapport aux autres idées. Il est vrai que ces discours exemplifient des changements dans la définition de notre cercle identitaire sur la scène internationale.

Toutefois, de façon plus constante, cette définition d'une identité internationale partagée par un groupe relativement restreint de pays — en particulier les États membres de l'OTAN — entre généralement en tension avec l'idéal d'une communauté mondiale parfaitement inclusive, retrouvant sa condition de possibilité dans les mécanismes onusiens. Si l'absence de consensus au sein de l'ONU tend à être déplorée et attribuée à l'inefficacité de cette organisation et que les discours retrouvent dans l'OTAN une sorte de compromis pragmatique, l'internationalisme reste un idéal qui anime les discours constitutifs de la sphère internationale.

Ainsi, plutôt que de chercher à catégoriser la PEC selon l'influence relative de différentes idées dominantes, nous centrons notre analyse sur cette tension entre dynamique normalisante et autopréservative — selon laquelle un ordre paisible est seulement possible entre pays qui partageraient déjà une identité (prédéfinie) — et dynamique autotranscendante, laquelle est animée par la possibilité d'une forme communautaire émergente, un ordre symbolique nouveau ne pouvant être prédéfini par une normativité préexistante. L'attention que nous porterons à la tension entre ces deux dynamiques nous permettra de déceler un paradoxe qui ne découle pas de l'une ou l'autre de ces idées dominantes, mais plutôt de leur imbrication discursive. En effet, ce paradoxe n'est interne ni à l'idéal internationaliste — bien qu'il puisse être suspect dans ses applications interventionnistes — ni aux conceptions plus restreintes du cercle identitaire international du Canada, mais se retrouve plutôt dans leur intersection discursive, s'articulant entre l'idéal d'une communauté parfaitement inclusive et l'idée qu'elle serait seulement possible dans les termes d'une normalité prédéfinie. Dans cette perspective, l'atlantisme, ne représente pas, tels qu'il apparaît dans les discours de la PEC, simplement un cercle identitaire parmi d'autres sur la scène internationale, lesquels représenteraient, certes, la différence, mais seraient néanmoins dotés d'une égale légitimité, d'une valeur comparable. Dans son articulation avec

l'idéal internationaliste, la normalité qui correspond à ces identités plus restreintes se fait accorder un statut supérieur, une valeur universelle, son adoption par l'ensemble de l'humanité représentant la condition de possibilité d'une communauté mondiale. Toutefois, cette tendance à normaliser ce qui caractériserait déjà certains pays et à en faire la base d'une communauté mondiale entre en tension avec l'idéal internationaliste, compris comme un ordre symbolique parfaitement inclusif ne résultant pas d'une normativité préexistante, mais de sa transcendance. En somme, en portant attention à l'imbrication discursive de différentes idées dominantes, nous parviendrons non seulement à problématiser l'idée que la PEC serait uniquement animée par l'idéal internationaliste, en mettant en relief la tendance à prédéfinir son contenu normatif — par exemple, l'individualisme, la démocratie représentative et les libres marchés. Nous pourrions aussi voir comment même les idées dominantes, géonormativement moins problématiques étant donné qu'elles se limiteraient à ce qui serait déjà partagé par certains États, peuvent être impliquées dans un projet d'ambition mondial, en normalisant ces particularismes par rapport aux autres, conçus comme des entraves à ce projet communautaire.

D'un point de vue global, les écrits des défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme concordent avec la mythologie libérale en retrouvant dans ces deux idées la source d'une ouverture particulière à la différence. Dans la mesure où ces idées ont effectivement une influence sur l'ordre symbolique canadien, nous avançons qu'elles devraient être identifiables au sein des discours officiels du gouvernement canadien, lesquels impliqueraient non seulement une logique d'homogénéisation interne/différenciation externe, mais aussi la reconnaissance de la valeur de la diversité culturelle tant à l'interne qu'à l'externe. La différence ne représenterait pas, pour ces discours, uniquement ce contre quoi un « soi » serait défini, mais une composante de celui-ci, l'une de ses caractéristiques. Que ce « soi » se réfère à

l'État canadien ou à une communauté mondiale, du point de vue des multiculturalistes et des internationalistes, il impliquerait l'inclusion de la différence plutôt que son assimilation, son effacement, ou son exclusion. Autrement dit, si défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme ont raison d'affirmer que le Canada serait, en pratique, particulièrement ouvert à la diversité, les discours identitaires que nous analyserons dans les chapitres suivants devraient refléter une dynamique autotranscendante selon laquelle le contact avec la différence impliquerait une modification du soi, contraire à la préservation d'une normalité prédéfinie.

À l'opposé, certains auteurs, adoptant des perspectives plus critiques par rapport à ces deux idées, ont argumenté qu'elles n'aboutissent pas réellement en un ordre symbolique plus ouvert à la différence. Au contraire, internationalisme et multiculturalisme reproduiraient des rapports de domination, en normalisant un ordre symbolique propre à un groupe particulier. En mettant l'accent sur les relations de pouvoirs, ces conceptions se distinguent aussi de celles qui expliquent la PEC en termes d'un cercle identitaire plus restreint. L'identité apparaît moins comme le résultat d'un rassemblement de certains pays sur la base de caractéristiques qu'ils partageraient réellement — qu'il soit question de valeurs abstraites ou d'une ethnoculture — que comme une construction artificielle imposée, par un groupe dominant à une réalité plus complexe.

Pour ce faire, certains d'entre eux ont adopté une perspective gramscienne afin d'appréhender la PEC et le multiculturalisme. Par exemple, se penchant sur l'intervention en Afghanistan, Mark Neufeld argumente que bien qu'elle ne soit pas comparable au maintien de la paix pearsonien — étant donné que le Canada n'y était pas invité par le gouvernement afghan et que la résolution onusienne approuvait une extradition plutôt que l'occupation — elle ne représente pas, non plus, une trahison de l'héritage pearsonien, pris dans son ensemble, étant

donné qu'elle est animée par le même projet hégémonique. Neufeld nous rappelle que Pearson s'alignait généralement avec la position des États-Unis, selon laquelle la guerre froide est le résultat de l'impérialisme du bloc soviétique et que l'Occident chercherait qu'à protéger la liberté des peuples du monde (2010). Plus généralement, le rôle international associé au concept de puissance moyenne n'est pas nécessairement opposé à notre rôle en tant qu'allié des États-Unis, et peut même renforcer l'hégémonie américaine. En effet, notre participation aux organisations internationales et notre dévouement envers le multilatéralisme ne disent rien de notre position à l'égard de différents enjeux, ni si elle contribue ou non à l'ordre hégémonique mondial, bien qu'ils puissent être distincts des moyens utilisés par la puissance hégémonique (1995). Similairement, en ce qui concerne la question de la sécurité humaine qui émerge au milieu des années 1990, Kyle Grayson argumente qu'elle ne représente pas un point de rupture avec la logique traditionnelle de sécurité qui prédominait au cours de la guerre froide, partageant avec elle des postulats hégémoniques militaristes et néolibéraux (2010).

En ce qui concerne le multiculturalisme libéral, Anna Marie Smith l'a interprété comme une forme de révolution passive, qui accorderait des concessions superficielles aux groupes sociaux, en échange d'un minimum de consentement, sans pour autant modifier les problèmes d'inégalités systémiques et d'exploitations qui caractériseraient un projet hégémonique, lequel serait le produit de la classe sociale dominante (1998, p.177-202). Similairement, Slavoj Žižek le comprend comme une forme idéologique correspondante au capitalisme multinational qui, d'une position vide et universelle, traite chaque culture de la façon dont le colonisateur traite les peuples colonisés, c'est-à-dire comme des indigènes, dont les pratiques sociales devraient être minutieusement étudiées (1997). De plus, il interprète, ce qu'il nomme le racisme postmoderne, qui caractériserait les discours de la droite populiste contemporaine, comme étant un symptôme

de ce capitalisme multiculturel. Sans être ouvertement racistes, ces discours seraient souvent appuyés par un message implicitement tribal et territorial, ce que l'on pourrait lire dans la citation de Harper avec laquelle nous avons commencé cette introduction ou encore, plus généralement, dans un « rebranding » conservateur, qui ferait prévaloir les racines britanniques de la culture canadienne. Pour Žižek, bien que les discours populistes se distinguent, par ce supplément obscène, du discours multiculturel, il représenterait un type de fausse transparence, qui laisse entrevoir à qui le veut bien la possibilité d'une vie communautaire authentique, tout en pavant la voie à la modernisation capitaliste. Bien que Žižek complexifie la nature de la fausse conscience qui camouflerait ce projet hégémonique, l'ensemble de ses perspectives sur le multiculturalisme et la PEC les comprennent comme le produit d'une classe sociale particulière — néolibérale ou capitaliste — qui aurait réussi à établir un certain consensus en donnant l'apparence d'inclusivité à ce projet. L'ordre symbolique hégémonique est, dans cette optique, largement le produit « artificiel » des décisions de la classe dominante, plutôt que ce qui émergerait du contact intergroupe.

Se penchant aussi sur les relations de pouvoirs (re)produites par la PEC et le multiculturalisme, certaines auteures, en adoptant une perspective poststructuraliste, ont plutôt élucidé les rapports d'identité/différence qui sous-tendent leurs pratiques discursives. Notamment, Sunera Thobani interprète le multiculturalisme comme un moyen de rétablir la suprématie culturelle blanche/européenne, en la secourant de son association avec le nazisme. Démarquant ainsi les sujets blancs comme étant ouverts et tolérants, voire cosmopolites, les non-blancs sont définis comme essentiellement monoculturels (2007, p.148). Richard Day affirme que le multiculturalisme représente une simulation de l'assimilation à l'autre qui dissimule un ethnocentrisme sous-jacent (2000). Eva Mackey s'aligne avec la thèse de la hiérarchisation

interculturelle, mais problématise toutefois l'assimilation de la canadienneté blanche à une ethnicité, étant donné que celle-ci conçoit ses pratiques, valeurs, croyances et coutumes comme étant à la fois normatives et universelles (2002, p.157). Se penchant quant à elle, sur le discours politique de la tolérance, Wendy Brown rejoint néanmoins des conclusions similaires. Ce discours identifierait l'Occident comme étant intrinsèquement tolérant, alors que les autres cultures sont représentées à la fois comme intolérantes et comme les objets de la tolérance libérale. Alors que la gouvernance libérale est hybridée avec la culture, ce qui fait en partie la force de ce discours est la possibilité de la représenter comme étant acculturée et universelle. Contrairement au sujet libéral, qui peut choisir sa culture et être culturellement réflexif, les autres sujets sont essentiellement constitués par leur culture (2006).

En ce qui concerne la PEC, Sherene Razack décèle les hiérarchies raciales qui sous-tendent les opérations de paix, en particulier l'Affaire de la Somalie, lesquelles partageraient une logique avec l'impérialisme et le colonialisme du XIX^e siècle. Opérant une distinction entre un soi nordique, civilisé et bienfaisant, et un Sud, non civilisé et violent, les dérapages qui résultent, de façon quasi systématique, de la logique raciale des opérations de paix sont néanmoins attribués, dans les narrations populaires, à un Sud malsain qui corromprait les bonnes intentions de ces missions civilisatrices (2003, 2004).

Sans remettre en question l'existence du racisme au sein de la société canadienne (Thompson, 2008; Smolash 2009), la race, dans son sens étroitement biologique, n'est plus considérée comme une catégorisation valide dans les discours officiels. Bien que notre analyse concorde, en partie, avec les perspectives poststructuralistes sur le fait que ces discours construisent l'identité en contre-distinction à la différence tout en normalisant celle-là par rapport à celle-ci, la cause de comportements (potentiellement) problématiques est plutôt retrouvée au

niveau de l'origine culturelle des individus. Puisque la culture ne s'inscrit pas, à l'instar d'un code génétique, dans les corps des individus et qu'elle peut être apprise, le type d'exclusion qui nous intéresse se retrouve au niveau de l'ordre symbolique — d'une culture partagée — plutôt que l'exclusion des corps individuels pseudo-biologiquement marqués par leur infériorité intrinsèque. La dynamique normalisante qui nous intéresse revient, autrement dit, à la fermeture du « corps culturel », qui peut, comme nous le verrons, être entièrement compatible avec des politiques de lutte contre la discrimination raciale. Malgré cette distinction importante, l'idée selon laquelle le nationalisme civique représenterait une forme positive ou bénigne contrairement à l'ethnonationalisme (Ignatieff, 1995; Kymlicka, p.42) nous semble douteuse. Que l'ethnonationalisme soit souvent, implicitement ou explicitement, racial alors que le nationalisme civique définit la chose commune en termes de valeurs abstraites (dans le sens qu'elles ne soient pas explicitement enracinées dans une ethnicité particulière), il en demeure que la possibilité d'une communauté se retrouve dans l'identité entre ses membres, dans ce qui leur est à la fois propre et commun et donc dans la tendance à exclure ce qui surpasse ou contredit les frontières de cette identité. Autrement dit, ces conceptions de la communauté restent limitées par une logique de synonymie entre ce qui est propre à un groupe et ce qui est commun à ces membres (Esposito, 2010). En ce sens, qu'elle réalise la possibilité d'une chose commune par l'entremise d'une ethnoculture ou d'une culture civique, la communauté reste caractérisée par une tendance à la fermeture.

Cependant, qu'elles soulignent le racisme propre aux constructions de l'identité/différence qui sous-tendent le multiculturalisme et l'internationalisme ou qu'elles appréhendent ces constructions comme étant plutôt culturalistes, les perspectives poststructuralistes partagent le point de vu que ces constructions sont plus représentatives des

relations de puissances entre groupes que de la « réalité » culturelle propre à ces groupes. En effet, de façon qui se rapproche des perspectives gramsciennes, l'ordre symbolique est compris comme étant largement le produit d'un groupe social dominant. En tant que discours identitaires, multiculturalisme et internationalisme apparaissent moins comme une ouverture à la différence que comme un moyen d'exalter un groupe particulier au-dessus de différences problématiques. En somme, de façon diamétralement opposée aux défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme, ce que partagent l'ensemble de ses auteurs critiques est de comprendre ces politiques comme étant principalement caractérisées par une dynamique normalisante ou préservative d'un ordre symbolique existant. Des points de vue gramsciens et poststructuralistes, ces politiques représentent, comme nous l'expliquerons plus en profondeur au premier chapitre, des artificialismes étant donné qu'elles résultent d'une décision et d'une volonté d'un groupe particulier (culturel, racial ou d'une classe sociale) de prédéfinir cet ordre symbolique plutôt que d'une émergence qui accorderait le libre-jeu au contact « naturel » entre différences, d'un ordre intersubjectif ou interculturel.

Nous concordons avec ces perspectives critiques sur l'idée que les discours qui feront l'objet de notre analyse reflètent, en partie, une telle dynamique normalisante qui tend vers la fermeture culturelle plutôt que vers l'ouverture. Néanmoins, la question à savoir si une telle normalisation est ultimement attribuable à une classe sociale hégémonique ou à une ethnoculture particulière est moins importante pour répondre à nos objectifs empiriques que les particularités de la relation entre cette dynamique et la marge de manœuvre qu'elle accorde à la possibilité de l'émergence interculturelle. Comme nous le verrons, les critiques de la mythologie conservatrice ont raison d'affirmer qu'elle est relativement plus étroitement britannique que la mythologie libérale — ce qui impliquerait la fermeture de l'ordre symbolique sur la base de ce qui, depuis la

conquête anglaise, caractériserait le Canada à l'interne et dans ces projets internationaux. Toutefois, nous soutenons que même lorsque les discours ne se réfèrent pas à une ethnoculture particulière, préférant évoquer par exemple une culture partagée par l'ensemble des Canadiens et définie par des valeurs abstraites, ils peuvent tout autant tendre vers la fermeture lorsqu'ils évoquent l'idée de traits culturels qu'ont toujours partagés et que partageront toujours l'ensemble des Canadiens. Plutôt que de démontrer à quel groupe social particulier correspondrait un ordre symbolique, nous centrons notre analyse sur l'adaptabilité de cet ordre symbolique — peu importe la source ultime de ce dernier — à des modèles culturels autres. Ce type de problématisation ne peut se limiter, a priori, à une perspective qui traiterait la symbolique comme étant strictement le produit « artificiel » d'un groupe dominant qui imposerait, de façon arbitraire, un sens à la réalité en faisant abstraction de ce que représentent actuellement les autres groupes culturels. En somme, nous restons sensibles au point de vue des défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme qui affirment que cet ordre symbolique représente une dynamique autotranscendante, tout en reconnaissant, à l'instar de ses critiques, la possibilité qu'une dynamique autopréservative soit *aussi* à l'œuvre. C'est en particulier la façon dont ces deux dynamiques contradictoires sont discursivement résolues qui nous permettra d'appréhender la spécificité de leur relation.

Sur ce point, certains auteurs ont reconnu que le multiculturalisme, bien qu'il implique des relations de pouvoirs, ne revient pas simplement à la production d'une différence « artificielle » par un groupe qui se considère comme intrinsèquement supérieur étant donné sa plus grande tolérance ou universalité. Plutôt que de représenter uniquement l'imposition d'un sens à la différence dans les termes d'une normalité prédéfinie, le multiculturalisme implique une certaine inclusion des modèles symboliques alternatifs, tout en cherchant à délimiter la portée de

l'influence de ces « quasi-naturalismes ». Par exemple, Gerald Kernerman soutient que le multiculturalisme implique la production de catégories, lesquelles établissent les limites des formes de différences considérées comme étant admissibles, tout en accordant une certaine marge de manœuvre aux négociations interculturelles (2005, p.100-101). Similairement, Mackey argumente que cette politique institutionnalise certaines formes de différences pour permettre à l'État de gérer leur portée politique. Evelyn Légaré conçoit, quant à elle, la « folklorisation » comme un moyen de réduire l'identité ethnique à l'idée de racine ou de patrimoine appartenant à la sphère du passé. Bannissant ainsi ces cultures de l'espace public, elles se distinguent de la culture commune « actuellement vivante », laquelle est définie en termes de vitalité, créativité et adaptabilité (1995).

Notre analyse s'aligne avec ces auteurs sur l'idée que l'ordre symbolique canadien, tant dans ses représentations de l'ordre interne que de celles de l'ordre externe, n'est entièrement attribuable ni à une normalité prédéfinie, ni par une sensibilité parfaite au contact à la différence, mais bien par l'intersection entre ces deux dynamiques. Ce qui caractérise de façon globale ces discours, comme nous le verrons tout au long de notre analyse, est donc moins la production artificielle de la différence, mais son atténuation par un appareil étatique soucieux de faire en sorte qu'elle s'exprime de façon à ne pas nuire à une normalité prédéfinie. Néanmoins, puisque les interventions étatiques accordent une certaine marge de manœuvre aux quasi-naturalismes que représentent les autres cultures, ces politiques recèlent tout de même un potentiel radical, qui tend vers la transcendance de cette normalité.

Bien que la folklorisation et l'institutionnalisation de certaines formes de différences soient des stratégies qui seront apparentes dans nos chapitres analytiques, elles représentent seulement deux types d'atténuation parmi plusieurs autres. Dans cette optique, le concept de

bioculture représente une grille d'intelligibilité plus globale, apte à cerner l'intersection entre ces deux dynamiques — préservative et transcendante — constitutives de l'ordre symbolique en question. Plus spécifiquement, comme nous le verrons au premier chapitre, étant donné que ces discours puisent leurs ressources intellectuelles non seulement dans un discours biomédical, qui se fonde sur la dichotomie normale/pathologique, mais aussi dans un discours bioévolutif qui souligne l'importance de la diversité pour assurer le fonctionnement des processus vitaux d'une population, l'immunisation représente un paradigme utile pour appréhender cette tension, sans la réduire a priori à l'un ou l'autre de ces deux pôles (Esposito, 2011). Représentant, d'une part, le résultat d'une décision biomédicale qui cherche à rapporter une forme de vie à une normalité préétablie, l'immunisation représente aussi l'activation de processus adaptatifs naturels ne pouvant être entièrement réduits à une décision biomédicale « artificielle ». La bioculture représente ainsi un ordre symbolique permettant ce type de biopolitique — particulièrement au sein des régimes libéraux — qui n'est pas entièrement et directement attribuable aux interventions étatiques, mais qui s'exerce par l'entremise de la subjectivité de tous et de chacun.

Alors que nous avancerons, au cours des chapitres analytiques, que la bioculture représente un concept utile à l'appréhension des limites et des ouvertures de l'identité canadienne tant à l'interne qu'à l'externe, il ne s'agit pas d'une forme immuable, comme le feront valoir les transformations qui deviendront apparentes dans notre analyse.

C'est d'abord, comme il en sera question au deuxième chapitre, dans l'adaptabilité inhérente des cultures des deux peuples fondateurs que la tension entre ces deux dynamiques sera évidente, telle que le soutiendra le Rapport de la commission Laurendeau-Dunton. En effet, pour ses auteurs, la légitimité du biculturalisme n'est pas uniquement attribuable à la thèse des deux peuples fondateurs, mais à la capacité de ces cultures de s'approprier les contributions des autres

groupes culturels. Dans cette optique, la réduction des autres cultures aux œuvres de l'esprit d'individus issus d'autres cultures représente une forme d'atténuation qui permet de tenir compte de ces contributions, sans toutefois qu'elles remettent en question l'intégrité des cultures dominantes. Évoquant, de façon distincte, l'égalité interculturelle, la réponse du gouvernement Trudeau à ce rapport n'impliquera pas pour autant le renversement de cette forme d'atténuation. Au contraire, elle généralisera à l'ensemble des Canadiens ce qui était réservé, par le rapport, aux individus issus d'autres cultures. Alors qu'aucune ethnoculture particulière n'est reconnue comme étant intrinsèquement supérieure, cette formulation n'entraîne pas moins la production d'un modèle symbolique de masse, qui dicte la portée de ce que devrait représenter la culture pour chacun. La tension entre une telle dynamique normalisante et l'ouverture aux différences « naturelles » est reflétée dans les discours constitutifs de la scène internationale. En effet, l'idée d'une paix « véritable » parfaitement inclusive entre en tension avec la réalité d'un (dés)ordre anarchique déchiré par des différences conflictuelles, en particulier l'idéologie communiste. Dès lors, les opérations coercitives de l'ONU, de même que celles de l'OTAN, sont comprises comme des solutions pragmatiques temporaires, visant à stabiliser le monde pour faire en sorte qu'un ordre paisible puisse émerger. Néanmoins, puisque ces interventions « artificielles » se fondent inévitablement sur une normalité prédéfinie — apparente notamment dans une opposition arbitraire entre l'impérialisme idéologique du communisme et le rôle strictement défensif du « bouclier américain » — la tension entre celles-ci et la possibilité d'un ordre transcendantal devient évidente. Malgré cette tension, ce qui tend à permettre au discours de faire valoir la supériorité du modèle symbolique canadien, tant à l'interne qu'à l'externe, n'est pas formulé en termes d'une normalité prédéfinie, mais plutôt par sa sensibilité aux processus spontanés ou émergents, incluant le contact interculturel.

Si la dynamique autopréservative reste évidente, comme nous le verrons à partir du troisième chapitre, le fait qu'elle se fonde sur une normalité symbolique ou culturelle plutôt que raciale permettra de faire prévaloir l'« ouverture » relative de la société canadienne par rapport aux autres, notamment l'Afrique du Sud, qui sont fondées sur une codification explicitement raciste. Alors que les activités de lutte contre la discrimination, qui entrent dans le cadre de la politique officielle de multiculturalisme, distinguent effectivement l'État canadien de régimes racistes, les discours restent caractérisés par une tendance à atténuer la différence culturelle pour faire en sorte qu'elle ne nuise pas aux sphères de la vie partagée.

Cette tendance se poursuit après la guerre froide, comme nous le démontrerons à partir du quatrième chapitre, dans la distinction entre le nationalisme civique canadien et ce qui est compris comme la recrudescence d'anciennes tensions et la volonté, à l'étranger, de créer des états ethniquement homogènes. Si l'ethnonationalisme peut donc être contrasté à l'idéal d'une émergence interculturelle, encore la dynamique autopréservative est-elle évidente dans la tendance interne à atténuer la différence, en faisant d'elle une caractéristique individuelle ou en faisant prévaloir, à l'externe, l'inefficacité relative de L'ONU par rapport à l'OTAN, laquelle est attribuée à la similitude des pays membres de cette organisation.

Suite à notre analyse des périodes qui lui ont précédé, il deviendra possible, au cinquième chapitre, d'analyser les discours du gouvernement conservateur dans une perspective comparative. Comme nous l'avons vu, certains auteurs ont déploré la mythologie conservatrice pour son contenu raciste, militariste, monarchiste et étroitement britannique (Jones et Perry, 2011; Richler, 2012; McKay et Swift, 2012). Nous conviendrons que, bien que ces discours soient effectivement relativement plus teintés de britannicité, ils n'ont pas complètement éclipsé les autres cultures qui ont été impliquées dans la formation du Canada. S'il est effectivement

possible d'identifier une différence substantielle dans cette nouvelle mythologie, nous la retrouvons plutôt dans le fait qu'elle relève davantage d'une conception souveraine du pouvoir politique, en distinction au contenu relativement plus biopolitique de la conception libérale. Non seulement la mythologie conservatrice attribue-t-elle l'ordre symbolique canadien aux sages décisions de la couronne britannique, plutôt qu'à ses processus vitaux spontanés — dont la culture — à l'instar de la conception libérale, mais elle tend aussi à élever les décisions du pouvoir souverain au-dessus des dérapages du passé qui ont affecté les membres des autres cultures internes. Du point de vue du pouvoir souverain, il devient possible de tenir compte des écrits qui veulent que la PEC conservatrice soit marquée par l'émergence d'une nouvelle idée dominante, plus géostratégique, qu'il soit question de la montée du néocontinentalisme (Massie et Roussel, 2013) ou encore l'influence croissante du réalisme sur la PEC (Boucher, 2013). Néanmoins, nous argumenterons que cette distinction est une question de nuance plutôt que de rupture fondamentale. Cela ne revient pas, toutefois, à affirmer que la mythologie conservatrice représenterait de la rhétorique superficielle employée pour des raisons de partisanerie politique alors que la réalité sous-jacente aurait tout aussi bien pu se faire représenter par le symbolisme de l'internationalisme, tel qu'il a été suggéré dans le cas de la mission en Afghanistan (Nossal, 2010). Cette position pointerait plutôt vers l'ambiguïté sémantique de l'internationalisme, pouvant être évoquée par les politiciens pour justifier plusieurs actions, parfois contradictoire entre elles (Munton et Keating, 2001). Certes, face à un scepticisme grandissant au sein de la population canadienne, les discours du gouvernement mettront plutôt l'accent, suite à 2011, sur le multilatéralisme, le maintien de la paix et l'amélioration de la vie des Afghans, un retour à l'ancienne conception de rôle associée à la puissance moyenne (Turenne-Sjolander, 2010; Turenne-Sjolander et Trevenen, 2010). Toutefois, en accordant un pouvoir constitutif au

discours, nous affirmons que ce changement était possible, étant donné que la mythologie conservatrice partage davantage avec la mythologie libérale que ne le porteraient à croire certaines de ses critiques. D'une part, pouvoir souverain et biopouvoir dépendent d'un interventionnisme étatique, une dynamique autopréservative de l'ordre établi, que cet ordre symbolique corresponde à une culture (ethnique) particulière ou à une culture (civique) partagée. D'autre part, même une mythologie qui vise à retrouver le passé britannique ou monarchique du Canada n'a pu complètement se dissocier du fait que le Canada a historiquement toujours été une variation sur le thème du libéralisme. L'amélioration des processus spontanés propres à une population reste l'un des principaux objectifs de l'intervention étatique, même à l'ère conservatrice. Nous reviendrons à la division de nos chapitres et à la justification de nos périodes analytiques suite au développement du cadre théorique.

Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologie

Notre double objectif empirique appelle au développement d'un concept suffisamment ductile pour appréhender le discours mythologique dans ces variations et transformations. Pour pouvoir s'intéresser à la possibilité de continuités entre discours interne et externe, de même qu'entre discours libéraux et conservateurs, ce concept doit nous permettre de cerner le seuil et les limites de notre formation discursive selon des critères de formation, plutôt que par rapport à leurs objets. En particulier, ce concept doit d'une part nous permettre d'illuminer ce que partageraient les discours de la PEC et les discours sur la diversité interne, au-delà de l'écart interdisciplinaire qui tend à caractériser les écrits. D'autre part, il doit nous permettre d'expliquer la transformation qui a eu lieu entre mythologie libérale et conservatrice, sans tenir pour acquis que le contenu relativement plus britannique de celle-ci serait la preuve d'un cercle identitaire plus restreint par rapport à celle-là.

Comme nous l'avons vu, les défenseurs du multiculturalisme et de l'internationalisme tendent à faire prévaloir la possibilité qu'un ordre symbolique émerge du contact entre différences, telles qu'elles existent réellement et indépendamment des relations de pouvoir. À l'inverse, plusieurs critiques l'interprètent comme le reflet des relations de pouvoirs qui tendent plutôt à entraver l'émergence et reproduire l'ordre existant.

Certaines conceptions de la biopolitique représentent, dans cette optique, un point de départ utile pour appréhender la relation entre ces dynamiques autopréservatives et autotransgressives. En effet, plutôt que de conceptualiser la biopolitique comme étant le résultat de la biologisation du politique ou de la politisation de la biologie, certains auteurs ont interprété

cette incertitude épistémologique chez Foucault comme un choix méthodologique conscient, découlant du refus d'accorder la primauté ontologique à l'un ou l'autre de ces deux pôles. Ayant comme objet les processus vitaux d'une population, lesquels sont dotés de dynamiques propres indépendamment de la volonté du souverain, la biopolitique implique néanmoins un interventionnisme, notamment étatique, qui guide, gouverne et optimise ces derniers. La biopolitique peut donc être entendue comme l'articulation entre dynamiques naturelles et artificielles. Nous argumenterons ensuite que les analyses qui utilisent le concept de biopolitique dans le contexte des régimes libéraux tendent à être limitées par le peu d'attention qu'ils accordent à la question de la subjectivité biopolitique. De plus, ces analyses, de même que celles qui emploient le concept de gouvernementalité tendent à concevoir la forme de pouvoir propre au libéralisme comme étant strictement individualisant, en évacuant l'espace conceptuel du groupe, conçu comme un corps collectif, de même que la relation entre ce dernier et l'individu. Dans cette optique, la biologie évolutive nous offre une métaphore utile pour surpasser ces limites conceptuelles et développer le concept de bioculture.

La biopolitique libérale

La fin du XVIII^e siècle est marquée par l'émergence d'une conception biopolitique du gouvernement ayant généralement comme objet les processus externes aux institutions de l'autorité politique formelle qu'ils soient économiques, sociaux, psychologiques ou biologiques. (Dean, 2010, p.117). Plus spécifiquement, il s'agit d'une forme de pouvoir qui se concentre sur l'administration de la vie telle qu'elle apparaît au niveau de l'espèce ou d'une population caractérisée par certains phénomènes qui leur sont propres, tels la santé, l'hygiène, le taux de natalité et de mortalité, etc. Étant donné qu'ils peuvent aussi affecter les conditions d'optimisation de la vie d'une population, la biopolitique peut aussi se préoccuper de processus sociaux, culturels, environnementaux, économiques et géographiques (p.118-119). Elle se

distingue d'une conception plus ancienne du pouvoir politique, celle du mécanisme de la souveraineté, puisque ces processus ont une certaine indépendance de la volonté du souverain, une nature qui leur est propre. Étant donné que c'est dans ces processus vitaux qu'elle trouve sa légitimité, elle a aussi une autonomie par rapport à la conception populaire de la souveraineté, qui se fonde sur le consentement des citoyens individuels (p.123).

Bien qu'elle soit distincte du pouvoir souverain, la biopolitique ne l'a pas remplacé. Elle supplémente plutôt et transforme cette ancienne forme de pouvoir. Ainsi, Mitchell Dean affirme que toutes les formes de gouvernement modernes devraient être comprises comme l'articulation entre la biopolitique, visant à optimiser la vie d'une population par l'application de la norme, et une souveraineté transformée, qui vise des sujets par l'entremise de la loi (p.121).

Le nazisme représente, dans cette perspective, une forme particulièrement meurtrière de cette articulation, représentant l'indistinction entre pouvoir souverain et biopouvoir. S'intéressant à la question du racisme, Foucault note l'émergence d'un discours portant sur les races au cours XVII^e siècle. Se fondant sur des critères ethniques, linguistiques et religieux, plutôt que biologiques, celui-ci introduit une division binaire dans la société, opposant la race subjuguée à la race conquérante. Il s'agit, à ses débuts, d'un contre-discours qui « coupe la tête du roi » en problématisant l'unité du souverain et de ses sujets en inversant la relation entre vérité et pouvoir. En soulignant l'injustice fondamentale de l'histoire et du droit souverain, ce discours identitaire y oppose l'histoire et le mythe du peuple conquis, celui qui doit se libérer pour revenir à son ancienne condition de liberté. Mais ce discours révolutionnaire sera, par la suite, récupéré par l'État, notamment par le régime nazi. Conformément à l'objectif biopolitique de « faire vivre la vie » qui émerge au cours du XIX^e siècle, c'est par l'entremise du système de catégorisation,

propre au racisme biologique, qu'il sera possible pour l'État d'exercer son droit de mort (ou d'exclusion) :

Vous comprenez, par conséquent, l'importance [...] du racisme dans l'exercice d'un tel pouvoir : c'est la condition sous laquelle on peut exercer le droit de tuer. Si le pouvoir de normalisation veut exercer le vieux droit souverain de tuer, il faut qu'il passe par le racisme. Et si, inversement, un pouvoir de souveraineté, c'est-à-dire un pouvoir qui a le droit de vie et de mort, veut fonctionner avec les instruments, avec les mécanismes, avec la technologie de la normalisation, il faut qu'il passe lui aussi par le racisme. Bien entendu, par mise à mort je n'entends pas simplement le meurtre direct, mais aussi tout ce qui peut être meurtre indirect : le fait d'exposer à la mort, de multiplier pour certains le risque de mort ou, tout simplement, la mort politique, l'expulsion, le rejet, etc. (Foucault, 1997 : p. 228-29)

Pour le nazisme, la norme s'inscrit au niveau de la race par laquelle il devient possible d'opérer un triage entre bonne et mauvaise formes de vie. La race « supérieure », devenue synonyme de la vie dans le sens qu'elle est en soi garante de la survie de l'espèce, doit donc se protéger contre le danger que posent les autres races, conformément à l'objectif biopolitique d'optimisation de la vie.

Alors que l'analyse de la biopolitique nazie suggère une indistinction absolue entre norme biopolitique et volonté du souverain — le paradoxe que les politiques de la vie impliquent la mise à mort — elle ne représentait que le paroxysme d'une forme particulière de biopolitique. La défaite du nazisme ne devrait donc pas être comprise comme la fin du paradigme biopolitique lequel perdure au sein des régimes libéraux :

If we think of modernity not in historical terms, that is, if we reject the notion of a chronological succession between liberal-democratic and totalitarian regimes, but instead in genealogical or topological terms, we see that the real fault line, the conceptually significant distinction, is not the vertical one between totalitarianism and liberal democracy but the horizontal one that cuts across democracy and communism on the one side (communism being the paroxysmal completion of egalitarian democracy) and biopolitics on the other, which itself is split into two antithetical forms that are not unrelated: Nazism and liberalism, or State biopolitics and individual biopolitics (Esposito, 2012 : p.109).

Passant ainsi d'une biopolitique raciale à une biopolitique individuelle, c'est à ce niveau que le libéralisme trouverait la normativité qui lui est propre. Concordant avec cette perspective,

plusieurs auteurs se sont penchés sur la spécificité de la biopolitique actuelle pour la contraster à la biopolitique raciale du régime nazi. Le savoir issu des sciences de la vie suite à l’holocauste — ayant généralement discrédité les fondements soi-disant scientifiques des typologies raciales, notamment, en faisant prévaloir les différences génétiques intragroupes sur les différences entre groupes — aurait remis en question l’idéal selon lequel une société devrait être définie par une correspondance entre nation, culture, race et communauté (Rose, 2007, p.62-63). Plutôt que par une grille d’intelligibilité raciale et hiérarchique, la biopolitique actuelle concevrait la vie comme un phénomène dynamique et émergent — voir « moléculaire » — ne pouvant plus faire appel aux différences physiologiques entre groupes pour établir une distinction amis/ennemis (Rabinow et Rose, 2006; Braun, 2007). Retrouvant son nouvel objet référent dans les corps individuels plutôt qu’au niveau du « corps collectif » de la race, cette biopolitique libérale ne découlerait plus, ultimement, du pouvoir souverain, rarement les interventions contraignantes de ce dernier dans la vie des citoyens seraient rationalisées sur la base de la vitalité de l’espèce (Rose, 2007, p.63). Finalement, certains auteurs souligneront — notamment par l’entremise du concept de « biolégitimité » — que cette nouvelle biopolitique accorderait une valeur suprême à la vie, une logique de vitalité supplantant ainsi la thanatopolitique meurtrière à laquelle elle avait été associée précédemment (Rabinow et Rose, 2006; Fassin, 2006).

Bien que l’on puisse comprendre, à l’instar de ces auteurs, que cette nouvelle biopolitique serait post-raciale, individuelle et qu’elle accorderait une valeur suprême à la vie, nous ne devrions pas tenir pour acquis que cet individualisme est le symbole de la victoire de l’individualité sur le pouvoir étatique ni interpréter son évacuation du racisme d’État comme la preuve de l’absence discursive de toutes catégorisations hiérarchiques. De plus, que les exécutions sanctionnées par l’État ne retrouvent désormais plus leurs ressources légitimatrices

dans un savoir soi-disant biologique ne devrait pas occulter d'autres formes d'exclusions, lesquelles viseraient à optimiser les processus vitaux d'une population.

À dire vrai, l'idée selon laquelle la biopolitique reviendrait encore ultimement et directement à une décision du pouvoir souverain sur la démarcation entre la vie nue et la vie qualifiée (Agamben, 1998, 2005) semble effectivement échapper à la spécificité de sa variation libérale. Dans une perspective foucauldienne, ce qui fait la spécificité de la biopolitique, ce qui lui donne une valeur analytique, est qu'elle représente une forme de pouvoir distincte de l'ancien pouvoir souverain. Ainsi, la correspondance entre le droit souverain et la norme propre au nazisme représentait, pour Foucault, le résultat d'un contexte historique particulier. Ce mariage de convenance entre norme biopolitique et droit souverain ne devrait toutefois être compris comme une loi biopolitique anhistorique ou immuable, pas plus que le camp ne devrait être compris comme le paradigme de la modernité. En particulier, la normativité qui intéressait Foucault retrouvait sa spécificité dans son externalité par rapport à la volonté du pouvoir souverain et sa correspondance avec un ordre juridique particulier (ou de la normalisation de sa suspension) ne représentait pas l'une de ces caractéristiques intrinsèques.

Il semble toutefois qu'une autre perspective de la biopolitique actuelle représente l'effet miroir de cette conception, en faisant prévaloir la contingence radicale des processus vitaux, à l'instar d'un organisme évoluant en relation dialogique avec son environnement (Dillon et Lobo-Guerrero, 2008). De façon plus générale, ce contraste nous permet d'aborder une tendance existante dans diverses interprétations de la biopolitique, qui consiste à délimiter ces deux pôles : le biologique et le politique, et de faire de l'un le facteur explicatif de l'autre. Ou encore, comme pour Michael Hardt et Antonio Negri, de faire du pouvoir productif de la vie (multitude) une entité ontologiquement distincte et opposée au pouvoir sur la vie (empire) (2000, 2004). Face à

ces tendances, Thomas Lemke propose que l'on doive plutôt, suivant Foucault, comprendre ces deux pôles dans une perspective relationnelle, le naturel (biologique) étant, en pratique, indissociable de l'artificiel (politique) (2011). Alors que l'on ne devrait pas interpréter la biopolitique actuelle comme étant le produit d'un pouvoir souverain arbitraire, elle ne devrait pas non plus être comprise comme la simple application politique des connaissances biologiques. Comme l'affirme Judith Ravel, une telle biologisation tend à masquer le fait que le biopouvoir n'est pas exclusivement un pouvoir biologique. Il est aussi composé de mécanismes de subjectivation, de régulation, de contrôle et d'organisation sociale qui ne peuvent être compris comme étant strictement naturels (2014).

C'est, en particulier, lorsqu'il a tourné son attention, suite au dernier cours d'*Il faut défendre la société* vers la raison gouvernementale au sein des régimes libéraux, que la relation entre ces deux pôles de la biopolitique devinrent centraux à l'analyse de Foucault. Bien qu'il puisse alors être question de la gouvernementalité, il est cependant important de souligner qu'il s'agissait pour Foucault, de la continuation de son travail sur la biopolitique, quoique dans un cadre d'analyse élargie :

J'essaierai de vous montrer comment tous les problèmes que j'essaie de repérer [...] ont pour noyau central, bien sûr, ce quelque chose que l'on appelle la population. Par conséquent, c'est bien à partir de là que quelque chose comme une biopolitique pourra se former. Mais il me semble que l'analyse de la biopolitique ne peut se faire que lorsque l'on a compris le régime général de cette raison gouvernementale [...] que l'on peut appeler la question de vérité, premièrement de la vérité économique à l'intérieur de la raison gouvernementale, et par conséquent, si on comprend bien de quoi il s'agit dans ce régime qui est le libéralisme, lequel s'oppose à la raison d'État, – ou plutôt [la] modifie fondamentalement sans peut-être en remettre en question les fondements – qu'on pourra, me semble-t-il, saisir ce qu'est la biopolitique. (Foucault, 2004b : p. 23-4)

Alors qu'il s'agit d'un tournant analytique, à un niveau plus fondamental, c'est aussi la continuation de l'analyse d'un régime particulier de vérité, régime animé par cette volonté de « couper la tête du roi » et d'inverser la relation entre pouvoir souverain et vérité. Il n'est plus

question du savoir biomédical en tant que tel et Foucault a donc préféré parler de gouvernementalité plutôt que de biopolitique (même si son cours de 1978-79 est intitulé « Naissance de la biopolitique »). Néanmoins, cela ne devrait pas être interprété comme un éloignement par rapport au thème de la biopolitique, mais plutôt comme une reconnaissance qu'une telle modalité du pouvoir se trouve à caractériser, au sein des régimes libéraux avancés, plusieurs autres sphères de la vie non principalement ou immédiatement biologique. En effet, le savoir économique, par exemple, présente les phénomènes qui l'intéressent comme étant naturels, émergents, ayant des caractéristiques propres, indépendamment de la volonté du souverain. Les analyses de la gouvernementalité libérale concordent sur plusieurs points avec une conception de la biopolitique en tant qu'articulation entre le naturel et l'artificiel. Elles affirment notamment que l'État ne représente pas la source ultime de pouvoir normatif. Il s'agit plutôt d'une articulation de l'État avec des formes de pouvoir préexistantes, notamment les discours scientifiques et les formations issues de la société civile (Larner, 2000; Larner et Walters, 2004; Murray 2007; Rose, O'Malley et Valverde, 2006; Sending et Neuman 2006). Bien que les processus vitaux d'une population (biologiques, économiques, culturels, etc.) puissent être dotés de caractéristiques indépendamment des interventions étatiques, ils en sont aussi, et quelque peu paradoxalement, le résultat (Lemke, 2014, 63-64). Il serait donc plus exact de parler de « quasi-naturalismes » (Dean, 2010, p.118-119), ou d'« hybrides naturels-artificiels » (Muhle, 2014, p.88).

Le type d'interventions qui est préconisé par la biopolitique libérale (ou par la gouvernementalité libérale avancée) est, certes, distinct de celui du pouvoir souverain. Plutôt que de prescrire, d'interdire ou d'imposer, ce type d'interventions tend plutôt à promouvoir, à stimuler et à inciter (Lemke, 2014, p. 63). Il s'agit, autrement dit, d'une relation positive plutôt

que négative. Ces interventions tendent aussi à être indirectes. Plutôt que d'exposer les êtres vivants directement aux mécanismes du pouvoir, il s'agit de créer et de manipuler leur milieu, pour pouvoir ensuite laisser faire les dynamiques propres à la vie (Muhle, 2014, p.93). Ces interventions impliquent néanmoins une décision qui met en relief l'aspect arbitraire ou « politique » de la biopolitique. Pour pouvoir saisir cet aspect arbitraire, il est opportun de se tourner vers la conception de la vie qui sous-tend l'analyse de Foucault, élaborée par l'un de ses professeurs, George Canguilhem.

Selon Canguilhem, la vie est une notion dynamique et polémique, étant donné qu'elle se forme dans la tension entre deux pôles, c'est-à-dire entre sa tendance à l'autopréservation et sa capacité d'autotransgression (Muhle, 2014, p.81). Alors que la première correspond à une dynamique homéostatique qui tend vers la normalité, vers un équilibre organique, la seconde est véritablement normative, dans le sens qu'elle crée de nouvelles normes et transgresse cet équilibre (p.86-87). Une distinction importante existe cependant, pour Canguilhem, entre normativité biologique et normativité sociologique. La normativité sociologique impliquerait l'imposition de normes sociales arbitraires, lesquelles résultent d'une intention normative et d'une décision normalisante (Vatter, 2014, p.169). L'interventionnisme étant, de façon générale, un produit de l'ordre établi, c'est sur la base de critères caractérisant cet ordre actuel qu'il tend à intervenir. Cela se traduit par une tendance à percevoir comme étant pathogénique les forces autotransgressives étant donné qu'elles risquent de remettre en question l'ordre établi (Muhle, 2014, p.92). Les forces autotransgressives restent néanmoins nécessaires à l'adaptation de cet ordre et peuvent même être célébrées pourvu qu'elles s'expriment de façon appropriée. L'entrepreneur représentait pour Foucault une telle forme de créativité circonscrite (Vatter, 2014, p.170).

Cette tension constitutive entre autopréservation et autotranscendance soulève la question du type de subjectivités politiques auxquelles cette conception de la vie peut donner lieu. Ou, autrement dit, comment les régimes libéraux peuvent-ils s'assurer que la liberté de ces sujets sera exercée de façon « responsable » sans pour autant nuire à la capacité de la vie d'évoluer et de s'adapter ? Les auteurs qui se sont penchés sur la gouvernementalité libérale avancée tendent à trouver la réponse à ces questions avec le concept de « régimes de liberté », en soulignant que même si le libéralisme est caractérisé par la liberté individuelle, cette forme de liberté ne devrait pas être comprise comme une réalité « naturelle » ou « pré-étatique » qui ne ferait que limiter le pouvoir d'État. L'État est plutôt impliqué dans la production de régimes de libertés, pour faire en sorte qu'elle concorde avec des comportements souhaitables de la part des citoyens, notamment par l'entremise de la responsabilisation individuelle (Larner, 2000; Larner et Walters, 2004; Murray 2007; Rose, O'Malley et Valverde, 2006; Sending et Neuman 2006). Ainsi, certaines formes de savoirs et de discours (pouvant être (re)produit par l'État ou d'autres acteurs) seraient internalisées par les individus et les guideraient dans l'exercice même de leur « liberté » faisant de la gouverne-mentalité une forme de pouvoir particulièrement efficace. L'objet de la gouvernementalité est, dans cette optique, aussi son sujet : celui-ci s'autoréglemente en concevant de sa liberté comme un éventail de choix plus ou moins limités lesquels découlent des paramètres issus de discours puissants. Toutefois, si la résolution libérale de la tension entre autopréservation et autotranscendance — par voie de subjectivation — semble être un aspect clé des études de gouvernementalité, elle semble poser un plus grand problème chez certains auteurs qui ont cherché à délimiter conceptuellement la biopolitique. Michael Dillon et Luis Lobo-Guerrero exemplifient cette tendance :

Conceived as evolving through a force field of time, in which individuation continuously takes shape and transformation occurs, biological entities understood in these terms will not be secured through practices traditionally

favoured by the geopolitical discourses of political subjectivity. They cannot be secured in such ways because, representing a differently understood referent object of both freedom and power, living entities pose a quite different kind of security problematic. For one thing their very presence is not fixed. For another it is their very fructification that is being sought, not their simple protection. In order for living entities to fructify they have to be allowed to do so. Their biological freedom to adapt and change is integral to securing their very existence and the realisation of its potentialities. [...] A fundamental paradox thus arises for the biopolitics of security. In order for a living thing understood this way to be secured it has to be allowed—indeed encouraged—to pass out of phase with itself and become something other than what it was in order to continue to live. That is why biopolitics is not initially a politics of identity or political subjectivity. Identity or political subjectivity is not at first the name of the game, which is not to deny that biopolitical practices are mined as a rich source of novel subject positions: the additional game of applying the cogito-effect to emergence. That which endures by moving out of phase with itself as it transacts complex negotiations with its environment is not amenable, however to being a secured by inscription within the boundaries of an identity, a territory or the cogito. (p.270-71)

Cette conception de la biopolitique partage avec la gouvernementalité l'idée d'une dynamique autotranscendance caractéristique des processus vitaux d'un organisme en relation avec son environnement, son besoin adaptif de « pass out of phase with itself ». Ces auteurs vont même jusqu'à reconnaître que la pratique biopolitique puisse donner lieu à de nouvelles subjectivités (« subject positions »). Néanmoins, il s'agit pour eux d'un effet secondaire (« additional game ») ne faisant pas partie du « jeu » initial de la biopolitique étant donné que l'objet référent de la biopolitique n'est pas fixe, mais cherche au contraire à se fructifier. Il est vrai que cet objet référent n'est pas fixe et qu'il ne se prête pas au type de sécurisation identitaire telle que conçue, par exemple, par l'École de Copenhague (Buzan, Weaver et de Wilde, 1998). Ce fait même n'implique toutefois pas que la subjectivité soit externe à la biopolitique en tant que telle. Au contraire, comme nous l'enseignent les études de gouvernementalité, le simple fait de reconnaître la nécessité de la dynamique autotransgressive (ou de régimes de liberté) et d'accorder à celle-ci une certaine marge de manœuvre n'implique pas nécessairement le rejet de tous processus de subjectivation. Il nous semble que ce refus chez Dillon et Lobbo-Guerrero de

traiter la subjectivité comme une composante centrale de la biopolitique découle plutôt de leur propension à dépolitiser la biopolitique, de façon conforme à cette tendance identifiée ci-haut.

Sur ce point, si la biopolitique correspond, comme l'affirment ces auteurs, à des pratiques biopolitiques, alors elle dépend aussi de l'existence de rationalités et de technologies qui guident et informent ces pratiques, qui déterminent ce qui doit être fait biopolitiquement. Or, même une technologie aussi souvent présentée comme étant objective que la statistique reflète des catégories discursive et socialement construite qui seront toujours le produit d'un pouvoir arbitraire plutôt que de la saturation empirique d'un phénomène « réel ». Si le taux de natalité et le taux de mortalité d'une population sont effectivement moins discutables, étant donné le caractère absolu de la réalité en question (et en mettant entre parenthèses la contestation de méthodologies particulières), nous n'avons pas à chercher plus loin que l'idée de la race ou même de l'ethnicité pour souligner des « réalités » exprimées statistiquement infiniment plus problématique et contestable. Pour tirer un exemple de la citation de Dillon et Lobbo-Guerrero, alors que « l'environnement » peut représenter une réalité objective, encore doit-il être discursivement interprété pour lui donner un sens sans quoi toute forme de pratique biopolitique serait littéralement inconcevable et donc impraticable. Pour la biopolitique nazie, par exemple, cet environnement était défini principalement par la lutte entre races et par un parti pris en faveur de la survie de « la race supérieure », conçu en tant qu'organisme collectif. L'impact politique d'une telle conception, on le sait, était aussi horrible que ces fondements étaient arbitraires et erronés.

Si nous sommes d'accord avec Dillon et Lobbo-Guerrero que la biopolitique représente une forme de pouvoir qui se fonde sur le modèle de l'organisme en interaction dynamique avec son environnement, ce modèle reste littéralement insignifiant sans que les termes de ce modèle

— en particulier, l'organisme et son environnement — soient discursivement définis. De quoi est composé cet environnement ? De quels types d'organismes ? Qu'est-ce que cette définition environnementale omet ? Est-ce que le contact avec ces autres organismes représente un danger inhérent, l'augmentation potentielle de la vitalité de l'organisme en question, ou les deux ? Les réponses à ces questions opérationnelles, lesquelles sont nécessaires à la mise en œuvre d'une pratique biopolitique, refléteront toujours (du moins, en partie) des choix arbitraire et politique de ceux qui pensent et écrivent la biopolitique. En somme, la biopolitique peut paraître aussi apolitique que les processus qui font l'objet de la biologie évolutive si nous restons dans l'abstraction d'un « organisme en relation avec son environnement ». Mais lorsque l'on reconnaît que la pratique biopolitique dépend de rationalités d'être conscientes, *de sujets*, qui utilisent certains moyens pour arriver à leurs fins — et même si ces fins sont indirectes, qu'elles tendent à inciter plutôt qu'à interdire, à promouvoir plutôt qu'à prescrire — alors cela met en relief le contenu politique de la biopolitique.

De façon également cruciale à notre argumentaire, nous soutenons que la portée de la biopolitique dépend, de façon semblable à la gouvernementalité, presque entièrement de sa capacité à constituer des sujets biopolitiques qui se conçoivent eux-mêmes comme des organismes adaptatifs en relation dynamique avec leur environnement.

Dans cette optique, il est fort possible que Dillon et Lobbo-Guerrero aient raison d'affirmer que la biopolitique n'est pas initialement ou fondamentalement une politique identitaire ou de subjectivité politique. Mais cette question soulève un débat infructueux (relevant du paradoxe de l'œuf et de la poule) du point de vue d'une analyse foucauldienne. En effet, ce qui est important dans une telle perspective n'est pas les motivations initiales, mais bien les effets du pouvoir. Que la subjectivation ne représente pas la cause initiale de la biopolitique

ne signifie donc pas qu'elle ne puisse représenter une composante clé de celle-ci, dont dépend la portée de ces effets. Il est, à vrai dire, peu probable que la biopolitique représente une forme de pouvoir importante dans notre société méritant des analyses distinctes si elle était simplement le produit de quelques « biopoliticiens » (statisticiens, démographes, décideurs politiques, etc.) qui imposeraient une telle grille d'intelligibilité à l'objet inconscient de la population. Pour revenir à l'exemple de la biopolitique nazi, l'on peut douter que sa mise en œuvre ait eu de tels effets sans que sa rationalité ait été reflétée dans des discours publics, notamment les discours étatiques, afin de mobiliser la population, produisant ainsi des sujets de cette biopolitique. Cela est d'autant plus vrai pour les régimes libéraux avancés pour lesquels toutes politiques majeures entraînent nécessairement la prolifération de discours gouvernementaux dans lesquels les dépenses, technologies, pratiques, etc. sont rationalisées au nom de la transparence et de la responsabilité gouvernementale.

La catégorisation raciale propre au nazisme peut certes être plus propice à se faire inscrire à l'intérieur des frontières d'une identité, étant donné que ces catégories étaient plus ou moins fixes et mutuellement exclusives. Ainsi, la définition de la race aryenne pouvait utiliser des critères concrets pour identifier les membres de celle-ci et exclure ceux d'autres races (même si, on le sait, ces critères n'avaient que très peu de liens à la « réalité » en question). À l'inverse, la biopolitique libérale actuelle se fonde sur le modèle de l'être en formation, lequel s'adapte et change constamment ses caractéristiques pour s'adapter à un environnement (lequel peut aussi changer rapidement). Un tel modèle peut tout de même s'inscrire dans les discours de l'État et ainsi être productif de subjectivités qui lui correspondent. Quel régime libéral avancé n'a pas, par exemple, employé un tel discours pour décrire un environnement économique international dans lequel les individus-entrepreneurs en compétition doivent absolument s'adapter en innovant pour

assurer leur vitalité, leur niveau de vie ? Ce type de discours se fonde, certes, sur la non-fixité de l'organisme. Ce type de discours n'impose pas l'innovation particulière qui assurera la pérennité de l'entrepreneuriat ; il se limitera plutôt aux incitatifs et à l'encouragement des « bonnes » idées lorsque celles-ci émergeront du processus de compétition-adaptation. Toutefois, en définissant la nature de l'environnement en question ainsi que le *type* d'adaptation pouvant assurer sa vitalité, il définit néanmoins les paramètres qui influenceront le type de subjectivité auquel de tels discours peuvent donner lieu.

Pour être claire, nous sommes d'accord avec Dillon et Lobbo-Guerrero sur le point que la biopolitique libérale n'est pas identitaire si l'on entend *uniquement* par identité un modèle de masse qui définit ce que sont, par exemple, les Canadiens en les distinguant d'autres peuples. Il ne s'agit pas non plus d'un modèle qui chercherait à définir, de façon bien concrète, ce que représente l'individu responsable, le bon citoyen, dans différentes sphères de sa vie. Alors que ce type d'individualisation peut effectivement être constitutive du sujet libéral, ils relèvent, pour employer le langage d'une critique du libéralisme philosophique, de l'*individualisme*, lequel présuppose un modèle de l'individu « normal » ou « rationnel » contre lequel l'identité de chacun est évaluée. Au contraire, la subjectivité biopolitique libérale relève plutôt, en partie, de l'*individualité*, laquelle accorde la primauté ontologique à l'individu, problématise l'hégémonie de l'individu « normal » et tend à étirer les frontières de l'identité (Connolly, 1991, p.73-87). Mais si elle relève *plutôt* de l'individualité étant donné la marge de manœuvre qu'elle doit accorder à l'organisme pour lui permettre de s'adapter, le type de non-fixité radicale qui semble caractériser le modèle de ces auteurs mènerait à la non-définition des paramètres biopolitiques et annulerait la possibilité même de biopolitique tant au niveau des pratiques biopolitiques qu'au niveau d'une grille analytique capable d'appréhender ces pratiques. À l'inverse, c'est en

reconnaissant que la biopolitique est sous-tendue de rationalités, de technologies et de discours, lesquels sont les produits de choix arbitraires et politiques, qu'il devient possible d'une part de concevoir la biopolitique comme une forme de pouvoir avec des effets bien réels et distincts d'autres formes de pouvoirs. C'est aussi, d'autre part, en reconnaissant l'existence de telles rationalités — nécessairement discursivement construite — que la biopolitique peut s'inscrire dans des discours populaires, notamment les discours d'État, et ainsi définir les paramètres des types de subjectivités auxquels elle peut donner lieu, sans toutefois les imposer, les définir ou les présupposer en tant que tel. Autrement dit, ce type de subjectivité reflète la tension biopolitique entre l'autotranscendance et l'autopréservation. Alors que les paramètres seront généralement le produit d'une normalité établie, d'une logique autopréservative (par exemple, l'idée que l'amélioration du niveau de vie résulte de la compétition économique, ou encore que le niveau de vie, défini d'une manière bien précise, devrait être amélioré) la logique même de la compétition-adaptation doit accorder un certain espace aux forces créatrices de la vie, au laissez-faire, ce qui peut donner lieu à une dynamique d'autotranscendance.

Il est, à la lumière de notre argumentaire, maintenant possible de comprendre l'une des limitations de certaines analyses de la biopolitique actuelle, c'est-à-dire le peu d'importance conceptuelle qu'elles accordent à la question de la subjectivité biopolitique. Au contraire, la subjectivité représente pour les études de la gouvernementalité une composante clé de ce modèle du pouvoir. Cependant une autre lacune, celle-ci partagée par les analyses qui utilisent le concept de gouvernementalité néolibérale et celles qui s'intéressent à la biopolitique libérale reflète l'une des limites du libéralisme philosophique. En effet, celles-ci tendent à traiter l'individu comme l'unité de base de cette forme de pouvoir — qu'il soit question du sujet libéral gouvernementalisé ou de l'organisme individuel en relation dynamique avec son environnement.

Dans cette optique, trop peu d'attention n'a été accordée par les analyses s'intéressant aux variations libérales de ce type de pouvoir à la relation entre l'individu et le groupe.

Pour ce faire, il est utile à cette étape d'aborder les conceptions poststructuralistes de l'identité afin d'informer notre conception de la subjectivité biopolitique de même que pour mieux définir sa spécificité. Comme nous le verrons dans la section qui suit, ce concept partage plusieurs caractéristiques avec les conceptions de l'identité poststructuralistes. Comme nous l'avons vu, elle est, premièrement, fondamentalement discursive. C'est par l'entremise des discours que les rationalités et pratiques biopolitiques ont un effet de subjectivation. Deuxièmement, cette conception est politique étant donné que ces rationalités sont sous-tendues par des décisions arbitraires qui informent les représentations des paramètres de la biopolitique. Finalement, il s'agit d'une conception relationnelle de l'identité, qui implique simplement que pour qu'une identité ait le moindre sens social, elle doit être différenciée de ce qu'elle n'est pas. C'est néanmoins au niveau de la complexité de cette logique relationnelle de l'identité que notre conception biopolitique diffère de plusieurs conceptions existantes et en particulier en ce qui a trait au rapport entre le groupe et la divergence individuelle ou l'individualité.

L'identité poststructuraliste

Le poststructuralisme accorde un rôle central au langage, non seulement dans la construction de l'identité/différence, mais pour appréhender toute réalité, puisque le monde est littéralement inconcevable sans le langage. Comme le soulignent Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, toute compréhension du monde exige la traduction du non familier dans les termes du familier : « Synonymy, metonymy, metaphor are not forms of thought that add a second sense to primary constitutive literality of social relations; instead they are part of the primary terrain itself in which the social is constituted. » (1985, p.110). La description d'un phénomène implique donc nécessairement sa construction, l'imposition d'une signification sur

celui-ci. Cela ne signifie cependant pas l'adoption d'une ontologie idéale, ignorant les facteurs matériels, comme le présument souvent les critiques rationalistes. Au contraire, l'importance ontologique accordée au langage et l'épistémologie discursive qu'elle suppose, cherchent à intégrer les facteurs matériels et idéels et à rendre apparente la façon dont ceux-ci se constituent mutuellement. Donc, contrairement aux analyses constructivistes et libérales qui séparent les variables matérielles et idéelles, pour ensuite déterminer l'effet relatif de chacune sur la politique étatique, une approche poststructuraliste affirme que la politique dépend d'une représentation de l'identité étatique, mais que cette identité est elle-même (re)produite par la formulation de la politique (Hansen, 2006). Dès lors, le sujet poststructuraliste est toujours incomplet et « en devenir ». Les performances par lesquelles il acquiert son identité ne prennent jamais fin (Edkins et Pin-Fat, 1999).

Le champ discursif est donc fondamental à la (re)production de l'ordre social. En effet, pour les poststructuralistes, le sujet et l'ordre social dans lequel il se trouve se constituent ensemble, c'est uniquement parce que le sujet tient pour acquise l'existence de cet ordre social que cet ordre est (re)produit. La constitution d'un ordre social nécessite cependant l'imposition d'un sens grâce à un idéal régulateur. Ce signifiant se substitue à une absence ou à un antagonisme central de l'ordre social et met fin au glissement infini de significations, sans quoi l'ordre symbolique ne pourrait se constituer. Comme le remarquent Edkins et Pin-Fat, un des idéaux régulateurs (ce qu'elles appellent des « signifiants-mâtres ») de la modernité est celui de la souveraineté. C'est la souveraineté qui stabilise les discours sur le politique et l'autonomie internationale : elle informe les possibilités des formes d'autorité et du politique, bannit la violence de la sphère nationale et délégitime les contestations de cet ordre (6-7).

Similairement, Richard Ashley décrit une pratique héroïque des théoriciens se penchant sur la problématique de l'anarchie, consistant en une opposition hiérarchique favorisant la souveraineté par rapport à l'anarchie, une opposition où cette dernière est simplement l'échec ou la négation de la souveraineté. La souveraineté est donc représentée comme une « pleine présence », l'idéal accompli d'un ordre rationnel spatialement délimité par les frontières de l'État-nation et défini contre une scène internationale anarchique, où l'anarchie est synonyme de l'absence d'ordre. Non seulement cette opposition binaire tend donc à immuniser l'ordre interne contre la possibilité de critiques qui remettraient en question la réalisation de cet idéal, mais elle omet aussi la possibilité qu'il existe un certain ordre sur la scène internationale (1988). Suivant une argumentation similaire, Robert Walker suggère que les théories dominantes des relations internationales représentent plus une idéalisation de l'ordre interne qu'une explication crédible de la scène internationale. Ces théories tiennent pour acquis, dans leur postulat de base, que la souveraineté est la résolution idéale de la tension entre particularités et universalité, alors qu'ils n'en représentent qu'une forme particulière et historiquement contingente. Non seulement définie spatialement, la souveraineté est aussi temporellement opposée par la possibilité de paix et de progrès, contrairement à une scène internationale intemporelle, caractérisée par la récurrence de la guerre. Walker affirme que la tradition dominante en relations internationales n'est pas, comme on le croit généralement, le réalisme, qu'il décrit comme une stratégie mobile d'évasion théorique, mais plutôt l'universalisme libéral (1993). Si l'internationalisme libéral prévoit l'émergence d'un ordre mondial paisible et homogène, les réalistes croient en cette même universalité quoiqu'en le limitant à l'ordre national.

Plus récemment, en se penchant sur les exceptions à la souveraineté internationale qui sont invoquées, particulièrement à la suite de la guerre froide et aux événements du 11 septembre

2001, Walker souligne que la vie politique moderne est caractérisée par un choix constitutif, à savoir si la source ultime de l'autorité politique provient des revendications souveraines des États particuliers ou de la souveraineté du système qui autorise ces souverainetés particulières. Selon cet idéal régulateur, l'autorisation d'être souverain dépend de l'accession d'un État à la modernité politique. Cette articulation entre le temporel (modernité) et le spatial (souveraineté), signifie qu'un mode continu d'exceptions à la souveraineté est enclenché en invoquant l'inhumanité des « prés modernes ». Donc, Walker suggère que l'autre idéal régulateur, celui qui permet de stabiliser les significations de l'action politique sur la scène internationale, est celui de la modernité, en particulier l'ordre éthico-politique du libéralisme (2006).

En interrompant le glissement sémantique de ce qui est signifié derrière le signifiant, ces idéaux régulateurs jouent un rôle central dans la (re)production relationnelle de l'identité/différence, laquelle contribue aussi à la (re)production de ces idéaux régulateurs. Lene Hansen concorde ainsi avec Walker, en affirmant que le temps et l'espace sont deux des principaux concepts à travers lesquels les communautés politiques et leurs limites sont pensées et argumentées, en y ajoutant toutefois celui de la responsabilité. L'espace renvoie généralement à une norme ontopologique, qui lie une identité étatique à un territoire géographique particulier. Le temps fait habituellement allusion à la possibilité de progrès à l'intérieur de la communauté politique par opposition à son absence externe : l'ordre anarchique; ou encore en construisant le soi comme moderne et civilisé et l'Autre comme primitif et barbare. Finalement, la responsabilité peut représenter un devoir que le Soi a envers l'autre, comme l'aide humanitaire ou une intervention pour mettre fin à un génocide, mais peut aussi se limiter à un argument éthique pour la poursuite de l'intérêt national, invoqué entre autres par les réalistes (Hansen, 2006, p.43-45).

Toutefois, alors que la différence est un produit inévitable de la construction identitaire, la tendance à convertir celle-ci en une forme qui représente un danger existentiel — l'altérité —, ne va pas de soi, même dans le contexte d'une scène internationale qui serait destinée à l'anarchie. Sur ce point, révisant l'affirmation de David Campbell selon laquelle même si l'altérisation ne découle pas nécessairement de la logique de l'identité/différence, ce potentiel existe toujours et est particulièrement probable lorsqu'il est question des constructions identitaires propres à la politique étrangère (1998), Hansen argumente que la différence peut être construite sous plusieurs différentes formes, allant d'une altérité radicale à la différence familière. Elle soutient aussi que le « Soi » peut être lié à d'autres soi distincts, par exemple en établissant des liens entre l'identité d'un pays occidental particulier et une identité qui regrouperait l'ensemble des pays occidentaux (p.33-48).

Tout en nous offrant une piste de réflexion utile en développant le spectre de différences produites par la construction identitaire, l'argumentation de Hansen semble néanmoins rester dans la même logique binaire que celle de Campbell. Même si cette logique est étirée pour devenir linéaire, il s'agit tout de même d'une ligne entre deux pôles : l'altérité radicale et l'identité parfaite. En effet, si la différence d'autres pays occidentaux peut être construite comme étant « familière » et donc non dangereuse, c'est seulement dans la mesure qu'il soit possible d'élargir le cercle identitaire à l'occident en faisant prévaloir ce qui est partagé par l'ensemble de ces pays sur ce qui ne l'est pas. Autrement dit, la perception de la différence (et donc, de danger) reste inversement proportionnelle à la construction de similitude. Alors que Hansen a sans doute raison d'affirmer que c'est cette logique qui est prédominante dans les discours qui font l'objet de son analyse, la subjectivité biopolitique diffère de cette conception en complexifiant cette relationalité. Plus précisément, il ne s'agit pas de nier cette logique à la fois binaire et linéaire

caractérisant certains des discours productifs de l'identité/différence, mais d'affirmer que des logiques distinctes existent. Alors que la logique binaire est aussi, fondamentalement, biopolitique étant donné qu'elle appréhende le « corps » social par l'entremise de la métaphore du corps organique, il ne s'agit pas de la seule métaphore issue des sciences de la vie pouvant servir comme grille d'intelligibilité à une réalité fondamentalement sociologique.

Campbell accorde un très bref passage à cette question dans sa discussion sur l'interdépendance des discours biomédical et politique. Ainsi, le « corps social » tend historiquement à être conçu par l'entremise de la métaphore du corps physique, ce qui implique que la différence est souvent représentée en termes de maladies, d'impuretés ou de contagions dangereuses. Ce qui vient toutefois en partie modifier cette métaphore a trait à l'émergence, au XVIII^e siècle, tel que nous l'avons vu plus haut, d'un discours sur la normalisation qui détrône et complémente le discours souverain/juridique. Plutôt que de le concevoir en termes de santé, le discours médical visera à établir les critères de sa normalité, se soldant par une nouvelle bipolarité entre ce qui est normal et ce qui est pathologique. Campbell va plus loin, en soulignant que cette bipolarité — bien qu'elle entraîne généralement, biomédicalement et politiquement, le même type de hiérarchisation dichotomique d'identité/différence que celle qu'elle a remplacée — est contestée au sein même de la profession médicale, étant donné que personne ne correspond parfaitement à cette norme, à un point tel que la déviation peut être considérée comme normale. Cette réalité permet à Campbell d'affirmer le caractère arbitraire et socialement construit de cette bipolarité norme/pathologie (1998, p.82-83). Campbell explique ainsi la tendance à l'altérisation de la différence d'un point de vue pouvant être caractérisé comme étant biopolitique. En effet, c'est parce qu'une grille d'intelligibilité issue du savoir biomédical représente une métaphore par laquelle le social est traduit « en termes du familier » que la

différence devient dangereuse. Toutefois, si Campbell affirme que cette dichotomie est contestée, même au sein de la communauté médicale et qu'il semble ainsi suggérer que d'autres métaphores sont possibles (et peut-être souhaitable) pour appréhender le social, son analyse se limite aux discours médicaux au détriment d'autres métaphores issues des sciences de la vie. Au fait, même si l'appréhension du social, en termes du médical, admettait le (contre-)discours (interne) selon lequel les déviations de la normalité sont, dans une certaine mesure, normales, et bien que cela puisse élargir les frontières de la normalité, celle-ci serait néanmoins ultimement définie contre ce qui serait (nouvellement) pathologique, une déviation trop radicale par rapport à cette nouvelle normalité.

Bien que la biopolitique libérale actuelle fasse toujours appel à la métaphore biomédicale, elle ne représente qu'une des grilles d'intelligibilité biologique par laquelle le « corps social » est appréhendé. En fait, le nazisme dépendait plus étroitement et directement de cette conception, la race représentant pour cette idéologie à la fois la condition de possibilité d'une communauté et une « réalité » biologique. Tout en puisant donc, en partie, dans la métaphore du corps biomédical, l'une des spécificités de la subjectivité biopolitique libérale, par rapport au nazisme, peut être située dans un autre discours : celui de la biologie évolutive. En effet, malgré l'influence du darwinisme social sur la pensée nazie en faisant d'une race définie, plutôt que de l'individu adaptatif, le point de référence fondamental, il s'agissait moins d'un discours évolutif que d'un discours sur la normalité/pathologie du « corps social ». Le discours de la biologie évolutive affirme, non seulement à l'instar du contre-discours médical, la normalité d'une certaine déviation au niveau individuel, mais fait de cette diversité individuelle la condition de possibilité de l'évolution, de l'optimisation de la vitalité de l'espèce. Moteur de la survie, dès le milieu du XIX^e siècle avec Darwin (1979), les découvertes plus récentes de l'étude de la

génétiq   ont fait que r  affirmer et d  velopper ses observations (Eviatar, 2001; Frankham 2005; Pullin 2002). S'il est   vident que cette conception de la vie diff  re fondamentalement des conceptions biom  dicales dominantes, puisqu'elle ne consid  re pas la d  viation comme   tant intrins  quement probl  matique, elle est aussi distincte des contre-discours identifi  s par Campbell. En effet, cette conception   volutive ne se limite pas      tendre la cat  gorie du normal autour d'un id  al-type qu'incarnerait l'individu parfaitement normal, pour admettre une certaine mesure de divergence. M  me un tel discours biom  dical «  largi   prendrait comme point de r  f  rence cet id  al-type et   tablirait les limites du normal/pathologique en fonction d'un   cart jug   comme trop extr  me par rapport    ce dernier. La conception   volutive op  re plut  t le d  centrement de cet id  al-type biom  dical, pour retrouver son point de r  f  rence dans la d  viation en tant que telle. En fait, du point de vue de l'esp  ce, l'individu parfaitement normal est en soi pathologique,   tant donn   qu'il repr  sente la mort   volutive de l'esp  ce : la limite de sa capacit      se surpasser,    l'autotransgression. En parall  le, la m  taphore   volutive diff  re fondamentalement, dans ces implications identitaires, des conceptions poststructuralistes dichotomiques de l'identit  /diff  rence. M  me lorsqu'il est admis, comme pour Hansen, que diff  rents types de diff  rences r  sultent de la construction identitaire, le point de r  f  rence reste l'identit   parfaite entre le soi et l'autre, l'autre qui est le moins probl  matique   tant celui dont la diff  rence est discursivement minimis  e pour faire pr  valoir sa similitude avec le «  Soi  ». Autrement dit, les discours sur lesquels porte l'analyse de Hansen ne repr  sentent pas la diff  rence comme un moteur n  cessaire    l'  volution ni comme une c  l  bration de la diversit  , ils recherchent plut  t un d  nominateur commun en fonction duquel une identit   plus inclusive peut   tre (re)d  finie.

Ce qui semble représenter une lacune des conceptions existantes du libéralisme identitaire est donc que trop peu d'attention ait été accordée à la possibilité qu'il puise ses ressources métaphoriques non seulement dans le discours médical, mais aussi dans le discours de la biologie évolutive. Dans cette optique, certaines formes de différences ne seraient ni exclues du cercle identitaire en tant que danger pathogénique, ni minimiser pour faire prévaloir une identité sous-jacente, mais plutôt célébrées en tant que telles. D'un point de vue biopolitique, la capacité de modifier son comportement est non seulement nécessaire à la survie de l'organisme, mais aussi à la survie de l'espèce, dans la mesure qu'un changement individuel particulier se prouve être adaptatif et devient ainsi prédominant dans une population donnée. L'on pourrait avancer qu'un trait culturel adaptatif, une compétence professionnelle recherchée, un comportement économique futé ou la capacité d'inventer des technologies novatrices, sont autant d'exemples de divergences individuelles, pouvant être appréhendées du point de vue du groupe comme des différences sans toutefois qu'elles ne soient considérées être pathogénique. Elles peuvent même être perçues comme étant supérieures à la normalité établie.

Cela étant, la célébration de la diversité sociétale dont dépend le libéralisme ne devrait pas être surestimée. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, alors qu'il peut être caractérisé par une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne l'exercice de l'individualité, le sujet du libéralisme n'est pas pour autant libéré de la tendance à la normalisation. En somme, une perspective visant à appréhender la subjectivité libérale dans sa complexité devrait chercher non seulement à identifier les limites de la différence contre laquelle elle se définit, mais aussi à prendre au sérieux la possibilité que le « soi » libéral, tel qu'il est défini dans les discours officiels, n'est pas homogène ou monolithique, accordant un certain espace à l'expression de l'individualité, au sein même de cette identité de groupe. D'un point de vue biopolitique, il

s'agirait, autrement dit, de trouver une métaphore issue des sciences de la vie qui implique non seulement cette tendance autopréservative du discours médical, se fondant sur la dichotomie normale/pathologique, mais aussi sensible à l'importance de la différence dans le déclenchement des mécanismes évolutifs propre à la biologie.

Sur ce point, Roberto Esposito argumente que c'est principalement à travers le paradigme de l'immunisation que la spécificité de la biopolitique moderne devient évidente. L'immunité représente, d'une part, le résultat, dans un contexte naturel, de l'exposition d'un organisme à un autre organisme (pathogénique) et modifie celui-là (ainsi que celui-ci). D'autre part, cependant, l'immunisation (dans le sens de l'inoculation) représente une intervention artificielle visant à déclencher cette dynamique autotransgressive de l'organisme par l'entremise de l'exposition à un pathogène atténué, dans le but de protéger cet organisme contre une exposition naturelle et potentiellement mortelle (2011, p.8). Elle est, dans cette optique, un croisement entre l'intervention médicale et la biologie évolutive, entre une décision normalisante artificielle et un contact avec une différence qui, bien qu'elle soit atténuée, reste fondamentalement naturelle. Mais si cette intervention artificielle prévient la possibilité de mortalité associée à une exposition « réelle » au pathogène sous une forme plus virulente, elle limite aussi la possibilité de l'autotransgression qui pourrait résulter d'une telle exposition. En effet, puisqu'il s'agit d'une intervention médicale (artificielle), elle se fonde sur une normalité préétablie et vise ultimement à ramener l'organisme à sa forme normal. Bref, l'immunisation représente, pour Esposito, une forme négative de protection de la vie qui préserve l'organisme sous une forme préétablie en le soumettant indirectement à des conditions qui réduit son pouvoir autotransgressif (2008, p.46). D'un point de vue identitaire, Esposito argumente que l'immunité est contraire à la logique de la communauté dans son sens étymologiquement premier, laquelle remet constamment en question

les frontières de l'identité. C'est, selon cette conception, par l'exposition à la différence naturelle — plutôt que par l'immunisation contre celle-ci — qu'il devient possible de surpasser les limites de l'autopréservation identitaire, de transgresser la normalité (identitaire) établie (2010, p.7).

Vu à travers la métaphore de l'immunisation, l'on peut appréhender les limites de la subjectivité biopolitique libérale, sans toutefois tomber dans la dichotomie médicale du normal/pathologique. Cette métaphore permet, autrement dit, de tenir compte d'un certain contenu « naturel », propre à celle-ci, qui opérerait indépendamment d'un pouvoir social normalisant. Toutefois, puisque tout ce qui précède et suit cette exposition est élément d'une stratégie du pouvoir normalisant cherchant ultimement à retrouver un équilibre normatif homéostatique, ce contenu naturel ne devrait pas pour autant être compris comme le laissez-faire radical du jeu de différences. En tant qu'hybride naturel-artificiel, la subjectivité libérale reste caractérisée par cette tendance vers l'autopréservation (artificielle). Tout en admettant, donc, l'utilité d'une certaine forme de divergence, son atténuation illustre la tendance du libéralisme à délimiter l'expression de l'individualité, notamment par l'internalisation de la normalité propre à l'individualisme ou à une identité de masse qui définirait le groupe (et serait construite contre la différence). En effet, malgré son contenu naturel, cette tendance autopréservative donne lieu à une critique d'Esposito, laquelle s'adresse non seulement à l'individualisme libéral, qui représenterait l'antithèse de la communauté ayant évacué toute conception du « commun » au profit de l'individu complètement refermé sur lui-même. Elle s'adresse aussi aux conceptions du communautaire qui, tout en étant collectives, tendent néanmoins à reproduire la logique de l'identité individuelle au niveau du « corps » social :

The truth is that these conceptions are united by the ignored assumption that community is a “property” belonging to subjects that join them together: an attribute, a definition, a predicate that qualifies them as belonging to the same totality, or as a “substance” that is produced by their union. In each case community is conceived of as a quality that is added to their nature as subjects,

making them *also* subjects of community. *More* subjects, subjects of a larger entity, one that is senior or even better than simple individual identity, but from which it originates but in the end reflects. Despite the obvious historical, conceptual, and lexical differences, from this perspective the organicist sociology of *Gemeinschaft*, American neo-communitarianism, and the various ethics of communication (and the communist tradition as well, despite quite a different categorical profile) lie beyond the same line that keeps them within the unthinkable of community. For all these philosophies, in fact, it is a “fullness” or a “whole”. It is also using a seemingly different terminology, a good, a value, an essence, which depending on the case in question, can be lost and then refound as something that once belonged to us and that therefore can once again belong to us; an origin to be mourned or a destiny foreshadowed based on the perfect symmetry that links *arche* and *telos*. In each case, community is what is most properly our “own”. Whether it needs to appropriate what is most common to us (for communisms and communitarianisms) or to communicate what is most properly our own (for the ethics of communication), what is produced doesn’t change (2010, p.2).

L’ensemble de ces conceptions du communautaire représentent, pour Esposito, la projection de l’identité individuelle sur un corps collectif, ce qui semble donner le dernier mot à une conception biomédicale de l’identité collective, à l’instar des conceptions poststructuralistes et au détriment d’une conception bioévolutive. Si l’individualisme libéral est donc radicalement « propre » pour Esposito, dans ce sens qu’aucune substance n’existe au-delà de l’identité individuelle, ce qui représente la négation du commun, ces autres conceptions ne font qu’étendre cette substance à une collectivité particulière, mais toujours dans une logique d’exclusivité. Qu’elles trouvent la possibilité du commun dans une identité partagée, une substance ou une définition, implique que bien qu’elles puissent être communes, elles ne peuvent transcender la logique de l’exclusivité et reviennent à une logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun. Elles sont, pour Esposito, contraires à la communauté dans ce sens étymologiquement premier, laquelle ne représente pas une substance ou une identité, mais leur négation : une perte, une soustraction, ce qui empêche la fermeture du corps — qu’il soit individuel ou collectif — une ouverture à la différence, ce qui est radicalement non appropriable (p.7). Toutefois, en évacuant ainsi toute trace de logique autotransgressive de ces conceptions du communautaire, son analyse limite le potentiel explicatif du paradigme immunitaire,

particulièrement en ce qui concerne le libéralisme. Il est possible que la logique autopréservative soit prédominante pour le libéralisme et que ses constructions identitaires soient caractérisées par cette tendance à faire du corps — collectif ou individuel — un « tout », au détriment de la différence. Bien que cette tendance à définir l'identité— et donc à préserver — puisse être prédominante, nous cherchons à prendre au sérieux la possibilité que le libéralisme identitaire soit aussi caractérisé par une logique de transcendance. Dans cette optique, alors que le paradigme immunitaire peut ultimement relever de la décision biomédicale, qui aurait déjà défini ce que le corps normal devrait être — une intervention artificielle —, il reste que l'immunisation, étant donné son contenu naturel, peut avoir un impact imprévu sur le développement de l'organisme. Autrement dit, plutôt que de tenir pour acquis que le sujet libéral est entièrement (pré)défini par une normalité sociale — individuelle ou de masse — qui dicte les termes de son comportement, il est possible que l'importance qu'accorde le libéralisme au processus quasi naturel et l'espace que ceux-ci créent pour l'individualité recèlent le potentiel de transcendance de cette normalité.

Nous avons, jusqu'à présent, argumenté que bien qu'elle puisse être distincte d'une forme de biopolitique autoritaire, la biopolitique libérale ne devrait pas être comprise comme la victoire ultime de la liberté individuelle sur le pouvoir étatique. Le biopouvoir est, certes, une forme de pouvoir distincte de l'ancien pouvoir souverain. Il tient compte de dynamiques intrinsèques à ces objets et agit indirectement sur ceux-ci, notamment par l'entremise d'interventions environnementales afin de stimuler ces dynamiques. Il représente ainsi l'intersection entre le naturel et l'artificiel. Puisqu'il ne contraint pas son objet à agir d'une façon prédéterminée, on peut le comprendre comme une forme de pouvoir qui accorde une certaine marge de manœuvre au libre arbitre de chacun, à l'individualité. Néanmoins, la biopolitique reste une forme de

pouvoir qui dépend de savoir et de technologies — d'interventions — qui dépendent des décisions arbitraires de ceux qui pratiques la biopolitique. Nous avons argumenté que ces sujets biopolitiques ne sont pas uniquement des « praticiens » bureaucratiques, mais que les représentations biopolitiques — par exemple les définitions de l'environnement et des « organismes » en questions — peuvent avoir un effet de subjectivation sur l'objet (devenu sujet) de la population, notamment, lorsque ces représentations biopolitiques sont véhiculées par les discours étatiques. Sans contraindre ses sujets, l'État peut ainsi être impliqué dans la construction sociale d'un environnement qui guide et influence les comportements. Nous avons aussi suggéré que ces discours ne sont pas strictement individualisant, mais qu'ils peuvent aussi être caractérisé par des « organismes collectifs » lesquels ne sont pas exclusivement définis contre la différence et peuvent même y être ouverts, particulièrement, au niveau individuel, de façon analogue à la relation entre le groupe et l'individu dans une perspective évolutive. L'individualité peut donc être interprétée comme le moteur évolutif du groupe, la condition de possibilité de changements adaptatifs. Alors que cette dynamique évolutive « naturelle » nous permet de mieux appréhender la biopolitique libérale, elle reste incomplète étant donné qu'elle ne tient pas compte de la composante artificielle, arbitraire et normalisante de toute pratique biopolitique. L'intérêt de la métaphore immunitaire provient ainsi du fait qu'il s'agit d'une intervention artificielle impliquant néanmoins un contact contrôlé avec un autre organisme, avec la différence.

L'une des principales façons que la subjectivité biopolitique se manifeste au sein des régimes libéraux est la culture. En tant que discours identitaire de l'État, la construction d'une culture partagée par l'ensemble des citoyens représente un mécanisme particulièrement puissant de normalisation sociale collective. Elle implique, en ce sens, une intervention artificielle de l'État qui régleme le comportement des individus en définissant les formes souhaitables de la

« bonne citoyenneté ». Tout en incorporant ce que le « corps collectif » a de proprement commun — et d’occuper, en partie l’espace conceptuel qui appartenait autrefois à l’idée de race — ces constructions de la culture sont souvent aussi individualisante, en définissant le modèle de ce que chacun devrait être en tant que membre de cette collectivité et comment ils devraient contribuer à ce corps collectif. Cependant, la culture représente aussi, et de façon quelque peu paradoxale, un naturalisme, quelque chose qu’une citoyenne peut « avoir », ou à laquelle elle peut « appartenir » indépendamment de ces interventions discursives de l’État. Selon un certain discours, l’exposition à ces « autres » cultures, les relations interculturelles sont aussi comprises comme le moteur de l’évolution culturelle. Cela est particulièrement vrai, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, pour notre cas d’étude, étant donné que le multiculturalisme est non seulement une politique officielle du gouvernement canadien. Il est aussi une composante clé de la mythologie nationale. Certes, même les cultures minoritaires qui ne font pas l’objet des discours officiels d’un État particulier sont, sans aucun doute, en partie le produit des interventions d’un autre État et nous ne devrions pas prétendre qu’elles aient une existence complètement indépendante d’une volonté et d’une décision normalisante. Toutefois, qu’il soit question des cultures officielles ou des autres, elles ne devraient pas être comprises comme étant uniquement attribuables aux discours étatiques. Les cultures changent, évoluent, sont influencées par d’autres cultures ainsi que par les individus et les groupes qui la composent. Elles ont un caractère spontané ou émergent qui fait d’elles des quasi-naturalismes. Autrement dit, en plus de représenter le modèle normal — qu’il soit collectif ou relève plutôt de l’individualisme — elle peut aussi être constitutive de l’individualité de chacun. Nous nous tournons, dans la prochaine section, vers certaines conceptions existantes de la culture afin d’élaborer un concept apte à

cerner et à problématiser la relation entre ces deux dynamiques, artificielles et naturelles, qui la sous-tendent : la bioculture.

La culture

Notre approche à l'étude de la culture concorde sur certains points avec l'approche interprétative de Clifford Geertz. Il s'agit, premièrement, d'une approche sémiotique qui considère la culture dans son existence comme fondamentalement symbolique. Suivant Max Weber dans son affirmation que l'humain est un animal suspendu dans un tissu de significations, Geertz considère la culture comme la totalité de ses significations dans un contexte particulier (2000, p.5). Cela concorde avec la centralité du discours pour les poststructuralistes, tel que nous l'avons présenté dans la section précédente : il ne s'agit pas d'exclure le monde matériel, mais de souligner que son appréhension est seulement possible par l'entremise du monde symbolique (ou discursif). Par ailleurs, plutôt que de retrouver au niveau symbolique le reflet de structures cognitives profondes et universelles, à l'instar de l'anthropologie structurale (Lévi-Strauss, 2012), l'approche interprétative s'intéresse aux cultures dans leurs spécificités, d'après leur logique interne (Geertz, 2000, p.44). En effet, bien qu'il soit possible d'observer des régularités généralisables à l'ensemble des systèmes symboliques — par exemple la logique dichotomique — c'est plutôt les formes particulières des relations entre ces symboles dans certaines cultures, ainsi que la différenciation d'autres cultures permises par la complexité de ces relations qu'il sera possible d'identifier une forme bioculturelle (une question à laquelle nous reviendrons). Ainsi, si la grille d'intelligibilité bioculturelle peut être applicable à d'autres cultures libérales, il ne s'agit pas de la naturaliser en retrouvant sa validité universelle dans des structures cognitives présymboliques. Au contraire, tout en étant en partie caractérisée par des quasi-naturalismes, cette conception cherche aussi à rendre évidente son artificialité.

Deuxièmement, elle partage avec Geertz une conception holistique de la culture. Dans cette optique, la culture ne représente pas un objet qui devrait être différencié par rapport à d'autres systèmes symboliques, telle la religion, l'idéologie, la mythologie ou la science, mais leur agrégation. Autrement dit, tous les systèmes symboliques qui fournissent un modèle à l'organisation des processus sociaux et psychologiques sont dits culturels (p.216). Notre conception inclut notamment la culture stratégique de l'État, laquelle est centrale à nos objectifs analytiques. Elle se distingue donc en ampleur de la culture politique, telle que définie par Gabriel Almond et Sydney Verba, se limitant aux normes et valeurs qui déterminent l'orientation politique des citoyens par rapport à leur gouvernement (1963). Alors que la bioculture est une conception politique de la culture, cela fait plutôt référence au fait qu'elle représente, en partie, un mécanisme du pouvoir par lequel l'ordre social est produit. Cette dernière caractéristique est d'ailleurs le point où notre conception diverge de celle de Geertz.

Sur ce point, Geertz s'oppose aux conceptions qui feraient de la culture un simple ornement qui se serait ajouté à une nature humaine sous-jacente et biologiquement prédéfinie. Il appuie son argumentation de preuves archéologiques qui démontrent que l'émergence de l'être humain, sous sa forme physique actuelle, n'est pas strictement le résultat d'une évolution biologique qui aurait été suivie par l'évolution de la culture. Ces deux formes d'évolutions se seraient plutôt chevauchées au cours d'une période relativement longue, ce qui implique que développement organique et développement culturel se sont influencés mutuellement. Cette indissociation entre processus culturels et biologiques le pousse à affirmer que ce qui distingue l'être humain par rapport aux autres espèces animales est moins sa capacité à apprendre que le fait que cet apprentissage représente pour lui une nécessité. Sans les systèmes symboliques qui fournissent à l'être humain un moyen d'appréhender son environnement, il s'avérerait incapable

de survivre, contrairement aux autres espèces (p.64-83). L'être humain serait, autrement dit, biologiquement dépendant de la programmation culturelle. Cependant, si l'on peut décrire sa schématisation de l'être humain comme étant bioculturelle, et même si l'on peut être d'accord avec celle-ci, l'utilisation de ce terme est distincte de la conception de la bioculture que l'on cherche présentement à élaborer. Cette distinction est principalement due à une tendance à la dépolitisation de la culture apparente chez Geertz.

Certes, l'approche interprétative est caractérisée par une certaine réflexivité et Geertz va même jusqu'à affirmer que les écrits des anthropologues sont essentiellement des fictions, non pas dans le sens qu'elles sont fausses, mais plutôt qu'elles impliquent toujours une certaine mesure de fabrications. Il est ainsi sensible au fait que ses interprétations sont productives de la culture en tant que telle et se rapproche ainsi des critiques postcolonialistes auxquelles nous reviendrons sous peu. Malgré une certaine réflexivité en ce qui concerne le pouvoir productif des discours scientifiques, sa conception ne semble pas admettre que la culture puisse représenter aussi une stratégie du pouvoir social. En effet, même sa discussion sur l'idéologie, qui représente sans doute le système symbolique le plus directement politique dans ses implications, tend à la traiter comme une réponse nécessaire à un besoin de signification qui serait intrinsèque à l'être humain « biologique » (p.201-215). S'il souligne que la symbolique culturelle représente un modèle pour l'organisation sociale, ce n'est pas pour démontrer qu'elle représente le résultat d'un pouvoir social arbitraire ou « artificiel », pour reprendre notre terminologie, mais au contraire pour faire valoir l'indispensabilité d'un tel modèle. Sa conception de l'être humain peut être bioculturelle, elle tend néanmoins à naturaliser le culturel.

Notre conception de la bioculture cherche plutôt à comprendre la culture en tant qu'hybride naturel-artificiel. Elle doit donc être en partie sensible au fait que la culture ne soit

pas, entièrement et unilatéralement, le produit d'un pouvoir social normalisant, d'une stratégie d'ensemble auquel n'échapperait aucune pratique culturelle. Cette conception reconnaît, comme Geertz, que les systèmes symboliques sont nécessaires à toute vie en société. Elle admet aussi que la culture évolue, dans une certaine mesure, par l'entremise de processus de tâtonnements pratico empiriques de façon plus ou moins indépendante d'une stratégie concertée. Toutefois, en plus de ce contenu « naturel » de la culture, intelligible par l'entremise de la métaphore biologique, le concept de bioculture retrouve son utilité dans sa problématisation du contenu « artificiel » de la culture, le fait qu'elle représente *aussi* un mécanisme du pouvoir, et en particulier un véhicule de la normalisation sociale, tel qu'exemplifié dans les discours étatiques officiels. Si Geertz exemplifie cette tendance à la naturalisation, d'autres conceptions de la culture sont caractérisées, à l'inverse, par son artificialisation radicale.

Personne ne sera surpris que cette propension soit la plus évidente chez les marxistes. Inversant l'idéalisme caractéristique, la dialectique d'Hegel, Marx et Engels concevait le monde symbolique — incluant le langage politique, l'idéologie la religion et la moralité — comme l'épiphénomène du matérialisme historique, le produit de la classe qui a le monopole des moyens de production matériels (1974, p.64). Dans cette optique, bien que la thèse de l'idéologie dominante accorde un certain rôle à la symbolique, elle se limite à la concevoir comme un masque à la domination de la classe dirigeante, qui assure la reproduction d'un ordre social, lequel est le reflet des relations de puissances matérielles. Cette conception du monde symbolique — et donc de la culture — qu'il représente, une « conscience de classe » légitime ou une « fausse conscience », est distincte de celle que nous cherchons à développer puisqu'elle n'accorde que trop peu d'espace à la possibilité de formes culturelles qui émergeraient de façon quasi indépendante d'une logique historique prédéterminée. Le « naturel » peut avoir une place

centrale dans l'analyse marxiste, ce monde naturel n'est pas, pour autant, caractérisé par les processus aléatoires et spontanés de l'évolution biologique. Ce monde est, aussi, contrairement à notre conception, fondamentalement matériel plutôt que culturel.

C'est plutôt avec Antonio Gramsci que la culture trouvera une certaine importance constitutive pour l'analyse marxiste, particulièrement avec le concept d'hégémonie. Plutôt que de la concevoir uniquement comme l'épiphénomène d'un matérialisme dogmatique, le succès d'un groupe social à établir son hégémonie dépendrait en partie de la capacité d'intellectuels « organiques » (car issus de cette classe) à établir des liens symboliques entre le marxisme théorique et les expériences quotidiennes d'une quantité suffisamment importante d'individus qui se rattacheront ainsi à cette formation symbolique. L'hégémonie se distingue donc de la domination par son caractère consensuel. Elle ne représente pas uniquement un masque à la domination, qui empêcherait les classes subordonnées de réaliser leur identité « réelle » ou « naturelle ». L'hégémonie peut être aussi (re)productive de ces identités, dans le sens qu'elle peut impliquer leur inclusion dans une nouvelle formation, de même que leur redéfinition pour assurer la cohérence interne de ce nouveau bloc historique (1971, p.235-9).

C'est en fait, la réponse à cette question — c'est-à-dire, dans quelle mesure l'hégémonie représente une redéfinition (artificielle) des identités des autres groupes sociaux, pour que ceux-ci servent les intérêts « économique-corporatifs » étroits du groupe hégémonique et dans quelle mesure elle représenterait plutôt l'inclusion réelle des intérêts (naturels) de ces autres groupes — qui détermine l'utilité de ce concept à nos fins. Effectivement, l'hégémonie semble être un concept sensible aux deux dynamiques — naturelle (autotransgressive) et artificielle (autopréservative) — qui caractérise la bioculture. Elle semble concorder avec notre conceptualisation en ce qu'elle fait de la culture, à la fois une stratégie artificielle du pouvoir

d'un groupe social particulier visant à définir les termes de la normalité, et l'inclusion dans la culture du bloc historique de différences « naturelles » propre aux autres groupes, dans ce sens qu'elles auraient une existence préalable à la stratégie en question. Toutefois, bien qu'il reconnaisse qu'un parti hégémonique peut servir la fonction d'arbitre pour rejoindre une forme d'équilibre entre les intérêts du groupe hégémonique et ceux des autres groupes, au sein d'un même bloc historique, Gramsci entendait un tel parti comme étant, ultimement, l'expression d'un groupe social particulier (p.141). Si l'hégémonie est donc un concept potentiellement apte à cerner le caractère spontané d'un ordre social, les analyses qui utilisent ce concept tendent plutôt à souligner son caractère réactionnaire ou autopréservatif. Souvent comprise comme une révolution passive — processus par lequel le groupe hégémonique accorderait un minimum de concession aux autres groupes pour consolider son hégémonie —, même le contenu apparemment naturel de l'ordre symbolique ne ferait que renforcer l'hégémonie du groupe dominant, plutôt que de pouvoir représenter, du moins potentiellement, la dynamique de sa transgression (McKay, 2005 ; McKay et Swift, 2012 ; Smith, 1998). Cette tendance peut être due au fait que l'hégémonie part d'un point de vue essentiellement marxiste et ne peut, malgré ses contributions importantes, se séparer complètement du télos du matérialisme historique. En effet, même des auteurs comme Laclau et Mouffe, qui ont cherché à améliorer ce concept en faisant de l'hégémonie un phénomène strictement discursif, reviennent néanmoins à établir une distinction entre force hégémonique progressiste ou réactionnaire, ce qui semblerait correspondre à une logique historique prédéfinie (Laclau et Mouffe, 1985). Tout en concordant avec le concept d'hégémonie, en ce que la culture peut, de façon importante, donner une apparence naturelle à une stratégie artificielle de normalisation, l'idée que l'on puisse juger, du point de vue du matérialisme historique, ce qui représente une force normalisante et ce qui représente plutôt la

transgression de cette normalité «réactionnaire», ne rendrait pas justice à une grille d'intelligibilité aussi imprévisible et fondamentalement non téléologique que celle de l'évolution de l'espèce. L'on peut être d'accord ou non avec l'idée que la culture soit le reflet de structures matérielles, servant à entraver ou à stimuler le cours naturel de celles-ci, il reste que le pouvoir idéologique du libéralisme est en partie dû à une symbolique de l'autotransgression, communément compris en termes de liberté individuelle. Une contribution critique du libéralisme consiste donc à analyser ses discours pour mieux comprendre les types de transgressions qu'ils permettent. La bioculture prend, autrement dit, au sérieux la grille d'intelligibilité biologique que le libéralisme tend à imposer aux processus vitaux — incluant les processus culturels — pour pouvoir la problématiser dans ses propres termes. Cela revient, comme nous l'avons vu, à l'adoption d'une perspective interprétative à l'étude de la culture, qui cherche à l'appréhender selon la logique interne de la symbolique qui la constitue, plutôt qu'en référence à des structures profondes — qu'elles soient matérielles ou cognitives. Toutefois, puisqu'elle cherche aussi à politiser cette symbolique, elle doit aller au-delà d'une explication qui se limiterait à faire valoir la cohérence intégrale d'une culture particulière pour affirmer sa nécessité, à l'instar de Geertz. Elle doit, en outre, s'intéresser aux relations de pouvoir dont elle est constitutive, sans retrouver les causes profondes de celles-ci dans un matérialisme externe à la symbolique. Pour ce faire, la façon dont la culture est conçue par le postcolonialisme représente une piste de réflexion utile, en plus d'être incontournable, étant donné la réalité coloniale du Canada.

L'orientalisme représente ainsi une conception de la culture qui est à la fois politique, relationnelle et discursive, concordant avec la conception poststructuraliste de l'identité, tel que nous l'avons présenté à la section précédente. Pour Edward Saïd, l'orientalisme est un discours

occidental sur l'orient par lequel il s'est avéré possible pour l'Ouest de gérer et de produire ce dernier politiquement, sociologiquement, militairement et idéologiquement à partir du siècle des Lumières (p.12). Sa critique consiste à démontrer que l'orientalisme n'est donc pas le résultat d'une analyse rigoureuse des réalités modernes qui caractériserait cette région du monde, mais serait plutôt le reflet d'une longue tradition occidentale de fausses représentations — teintées de romantisme et d'exotisme — de celle-ci. Productif, donc, de l'Orient, ce discours vise aussi à affirmer et stabiliser l'identité de l'Europe, de même qu'à établir une hiérarchie entre ces deux termes, l'Ouest représentant la norme culturelle et la culture orientale, inférieure par sa déviation (p.38-41). Malgré cette conception discursive de la culture, il semble néanmoins important de remarquer que la critique de Saïd est, à certains moments, marquée par une tendance à identifier la production culturelle comme le reflet de relations de puissances sous-jacentes, plutôt que de faire valoir l'indissociabilité du matériel et de l'idéal (p.204). Toutefois, puisque *l'orientalisme* s'intéresse principalement à la production discursive de l'orient, plutôt qu'à démontrer comment une force hégémonique correspondant à des intérêts matériels particuliers parviendrait à freiner le progrès naturel de l'histoire, c'est cet aspect de son analyse qui est particulièrement utile à nos fins. En plus de partager une perspective (principalement) sémiotique avec Geertz, et bien qu'il exprime une certaine affinité envers ce dernier (qui pourrait néanmoins être incluse dans le « canon » de l'orientalisme) (p.326), l'approche de Saïd rend apparent le caractère relationnel et politique de la culture. Il ne s'agit donc pas, pour Saïd, d'interpréter la culture telle qu'elle existe réellement, mais comme un mécanisme qui (re)produit les relations de pouvoir entre l'occident et l'orient, une relation dialogique entre un « Soi » dominant et un « Autre » dominé.

La critique postcolonialiste est, dans une certaine mesure, utile pour notre analyse du cas canadien, étant donné qu'elle nous permet d'appréhender les constructions de l'identité et de la

différence en termes culturels. Le langage de la culture — qu'il soit question de la différence culturelle ou encore d'une culture partagée — offre aux discours officiels un lexique utile pour délimiter le corps collectif. Cela est vrai, comme nous le verrons au cours des chapitres qui suivent, pour les constructions propres à l'identité internationale du Canada qui, de façon consistante avec les conceptions poststructuralistes présentées dans la section précédente, tendent à faire prévaloir la modernité de la culture canadienne par rapport à ces autres régions du monde, notamment, le « tiers monde », dont la prémodernité est exemplifiée par la pauvreté et des violences récurrentes. Cela est aussi reflété, comme certaines l'ont démontré, dans les constructions des autochtones canadiens dans les discours coloniaux — qu'ils soient poétiques, littéraires, historiques ou politiques — particulièrement à partir du milieu du XIX^e siècle. Le trope du sauvage — soit selon un entendement négatif, soulignant sa nature belliqueuse soit, d'un point de vue rousseauisque, faisant valoir son innocence — sous-tendait les relations de pouvoirs et a permis de (ré)affirmer la supériorité culturelle des peuples européens, de même que leur mission civilisatrice (Laroque, 1983 ; Pentrone 1990).

Toutefois, bien que la critique postcolonialiste permette d'illuminer l'artificialité de ces constructions culturelles — le fait qu'elles soient le produit d'une stratégie du pouvoir —, ce qu'elles tendent à minimiser, et même à évacuer, est que ces peuples colonisés soient dotés de cultures sociétales avant même la colonisation. S'il peut s'avérer difficile, aujourd'hui, de séparer la part de ces cultures, qui est le résultat de l'internalisation de ces relations de pouvoirs, de celles qui seraient authentiques, précoloniales ou anticoloniales, il reste problématique d'affirmer que la symbolique qui anime aujourd'hui ces peuples est entièrement dépourvue des traces d'une telle authenticité. En effet, même la reconnaissance que le système de réserves soit largement le produit du pouvoir colonial n'empêche pas certains activistes, comme Taiaiake

Alfred, à revendiquer un retour à la terre et aux pratiques culturelles traditionnelles comme remède aux dommages psychologiques et physiques causés par la colonisation (2009). Que la bioculture reconnaisse, à l'instar du postcolonialisme, que les constructions culturelles ne peuvent être appréhendées en faisant abstraction des relations de pouvoir, ne revient pas nécessairement à nier l'affirmation de Geertz que l'être humain est fondamentalement bioculturel, qu'un (ou plusieurs) modèle symbolique représente l'une des conditions de possibilité de toute vie en société. Cela ne revient pas, non plus, à dénigrer le caractère naturel de la culture, le fait qu'une culture est, en partie, le résultat d'une dynamique qui ne peut être entièrement prédéterminé par la force d'un pouvoir colonial. Cela est particulièrement vrai, comme nous l'avons vu, dans le cas des régimes libéraux actuels, lesquels sont caractérisés par un certain laissez-faire, impliquant une retraite relative des « affaires culturelles », notamment par rapport aux régimes autoritaires.

L'idée que nous avançons ne revient pas, cependant, à affirmer le caractère hybride de la colonie, qui représenterait un site intrinsèque de résistance, un espace qui refléterait, au regard du pouvoir colonial, quelque chose qui remettrait fondamentalement en question son autorité (Bhabha, 1994). L'idée que la vie bioculturelle ait une dynamique distincte — ne pouvant être entièrement saturé par une explication qui en ferait le produit de la volonté du pouvoir souverain — est bien différente que de prétendre que cette dynamique soit impénétrable aux yeux du colonisateur et donc inaccessible à celui-ci, que ses interventions ne seraient pas, a priori, informées de cette réalité externe à lui-même et qu'il n'en tiendrait pas compte dans l'application de son pouvoir. Une perspective biopolitique implique, au contraire, la possibilité d'une certaine connaissance de ces processus naturels par le pouvoir étatique, la préemption de leur spontanéité, grâce à laquelle le pouvoir peut intervenir — non pour les contraindre, les empêcher ou les nier

—, mais les gouverner, les guider, les optimiser. La biopolitique dépend d’une telle articulation entre le naturel et l’artificiel. S’il est vrai que ces processus naturels recèlent une dynamique autotransgressive qui aurait le potentiel de remettre en question l’ordre établi — compris ici comme la volonté coloniale —, il reste à démontrer si elle a, en pratique, la capacité de le faire.

La bioculture

Tout en étant conscient, à l’instar des auteurs postcolonialistes, que le (néo)colonialisme produit et dépend des constructions hiérarchiques de l’identité/différence, l’apport d’une perspective bioculturelle est de reconnaître que la spécificité de telles constructions dépend des conceptions dominantes de ce qu’est la vie (naturalisme) et de leurs articulations avec le type d’interventions considérées comme souhaitables (artificialisme).

Comme nous l’avons vu, le nazisme ne représentait pas la manifestation d’une logique inhérente à la biopolitique. Il n’est pas, non plus, le produit nécessaire de la biopolitique dans une conjoncture historique où la pensée raciale représentait une grille d’intelligibilité prédominante pour concevoir la vie de l’espèce, mais dépendait aussi (entre autres) d’une mythologie nationale, fondée sur le triomphe de *la* race subjuguée, la patrie et la pureté du sang (Rose, 2007, p.138). Si cette conjoncture s’est soldée par une biopolitique parfaitement meurtrière — pour laquelle « faire vivre » impliquait la mise à mort, l’extermination systématique —, les interventions raciales des régimes libéraux ont généralement pris des formes distinctes. L’eugénisme n’implique pas nécessairement une relation positive entre l’objectif biopolitique de faire vivre et le droit souverain de tuer, pas plus qu’il ne devrait être dissocié du libéralisme (Koch, 2004). La pratique de stérilisation forcée perpétrée par des régimes libéraux au cours du XX^e siècle — aussi troublante qu’elles le sont — tout en étant le résultat d’une biopolitique raciale, visant à « épurer » la constitution génétique d’une population, n’impliquait pas la mise à mort comme telle, mais d’interdire la procréation (Dean, 2010, p.156).

Pour ce qui est du colonialisme canadien, il était aussi sous-tendu, aux XIX^e et XX^e siècles, d'une logique raciale, retrouvant dans le système de réserves un moyen de tenir à l'écart des peuples dont la vulnérabilité aux épidémies, comme la tuberculose et la variole, était comprise comme le signe de leur infériorité biologique inhérente et de leur disparition imminente. Comme le documente Maureen Lux, la création d'un système d'hôpital séparé pour les autochtones des années 1920 aux années 1950 était rationalisée, notamment, par un langage raciste, retrouvant la cause de leurs vulnérabilités dans leur infériorité inhérente, plutôt que dans leur condition socio-économique. Comme le système de réserves, ce régime médical ségrégationniste prévenait ce qui était perçu comme un danger de contamination pour la race blanche. Ainsi, cette logique à la fois biopolitique et raciale ne dictait pas, dans ce contexte particulier, la mise à mort, mais néanmoins d'exclure et de « laisser mourir » (Lux, 1998, 2010).

Le racisme ne représente plus une forme de pensée admissible ou, du moins, officielle pour le libéralisme actuel. En effet, non seulement, suite à la Seconde Guerre mondiale, le concept de race a-t-il été discrédité par la biologie, mais les régimes libéraux ont aussi cherché à se dissocier du nazisme. Bien qu'il puisse y avoir une coïncidence avec le racisme biologique, c'est plutôt la biohumanité partagée de l'espèce humaine qui représenterait, pour le libéralisme actuel, la grille d'intelligibilité par laquelle il appréhende la vie, le naturalisme sur lequel se fonde aujourd'hui l'intervention biopolitique (Dillon et Reid, 2009). Mais cela ne devrait pas être confondu avec un régime parfaitement inclusif de l'ensemble de l'humanité. Comme l'ont souligné certains auteurs, d'autres formes d'exclusion étaient, plus récemment, perpétrées par les régimes libéraux. Alors qu'elles ne se fondent plus sur des distinctions génétiques ou médicales, des interventions coercitives pour améliorer et protéger la population peuvent néanmoins se faire lorsque l'anormalité est considérée comme étant d'origines sociale ou culturelle (Koch, 2004).

La fermeture, en 1996, de la dernière des écoles résidentielles au Canada — lesquelles visaient, ultimement, le génocide culturel — témoigne de la pertinence de cette perspective pour notre cas d'étude.

Cette affirmation rejoint ce que plusieurs auteurs, s'interrogeant sur la spécificité du racisme au sein des sociétés occidentales actuelles, ont nommé le néoracisme — une tendance à employer le langage de la culture pour affirmer l'incompatibilité fondamentale des groupes sociaux. Pour ces auteurs, le concept de race, en tant qu'entité biologique, même à un niveau souterrain ou prépolitique, serait inutile au néoracisme. S'il y a une prédisposition biologique importante, ce serait plutôt, pour les néoracistes, notre tendance innée à construire des groupes sociaux mutuellement exclusifs. La possibilité d'une culture commune dépend d'un contact réel avec les autres individus, la nation représentant la plus ample agrégation possible. Le cosmopolitisme serait donc impossible, étant donné l'hostilité naturelle envers ceux qui ne partagent pas nos coutumes. Le nouveau racisme s'appuie, entre autres, sur des discours scientifiques et puise en particulier des ressources intellectuelles de la sociobiologie (Barker, 1981). Bien qu'il passe par la culture pour justifier des politiques d'exclusion, le néoracisme n'impliquerait pas une conception de l'identité moins totalisante, absolue ou immuable que son antécédent, comme le remarque Paul Gilroy : « These days, [Identity] is more likely to be represented as a prepolitical, sociobiological, or biocultural feature, something mysterious and genetic that sanctions especially harsh varieties of deterministic thinking. » (2000, p. 103).

Néanmoins, Étienne Balibar décèle un paradoxe propre au néoracisme qui joue sur l'ambiguïté du mot *culture*. Au sein d'un État avec une culture particulière instituée, l'intégration des cultures autres est comprise comme un progrès ou une émancipation. Cela révèle une contradiction, entre, d'une part, la fixité de l'ensemble des cultures et d'autre part, une

distinction implicite entre les cultures « ouvertes » ou « progressives » et celles que l'on considère comme conservatrices ou primitives :

La différence des cultures, considérées comme des entités (ou des structures symboliques) séparées, renvoie à l'inégalité culturelle dans l'espace « européen » lui-même, ou mieux à la « culture » (*Bildung*, savante et populaire, technique et folklorique, etc.) comme structure d'inégalités tendanciellement reproduites dans une société industrialisée, scolarisée, de plus en plus internationalisée, mondialisée. Les cultures « différentes » sont celles qui constituent des obstacles (par l'école, les normes de la communication internationale) à l'acquisition de *la* culture. (Balibar, 1997, p.39)

Si le néoracisme postule, de façon abstraite, l'égalité des cultures et notre prédisposition biologique à les construire en tant qu'unités mutuellement exclusives et fixes, en pratique, les sociétés d'accueil tendent à les hiérarchiser, non en faisant appel à l'ancien mythe d'une race supérieure, mais plutôt, en représentant la culture dominante en tant qu'adaptative et les autres comme des reliques du passé dont il faudrait se libérer — notamment en fonction du critère des normes de communications internationales. C'est dans son application concrète que le néoracisme, malgré son conservatisme identitaire inhérent, doit faire appel à la qualité de changement ou de progressivité. Mais s'il nous enseigne qu'un discours sur la progressivité de certaines cultures permet une hiérarchisation culturelle, ce qui est d'intérêt particulier à nos propos est le contenu normatif de ces cultures, qui s'envisagent comme étant intrinsèquement plus ouvertes et progressives — voire adaptatives. Dans cette optique, la capacité d'apprentissage et donc de changement d'une culture — signifiée pour Balibar « par l'école et les normes de la communication internationale » (p.39) — peut être entendue comme un contenu biopolitique, le fait qu'elle soit définie en tant que processus vital. Cette perspective illumine le paradoxe du langage culturel — le fait que la culture puisse faire référence à la fois aux particularismes et à l'universalisme — ce qui, en langage hégélien, revient à la distinction entre *Kultur* et *Bildung*. Elle diffère ainsi de celle de Gilroy, étant donné qu'elle permet d'appréhender une certaine flexibilité, au sein des sociétés d'accueils, ne résultant pas nécessairement à

l'exclusion de tous ceux qui seraient issus de cultures distinctes. Le racisme culturel diffère du racisme biologique, étant donné que les codes culturels ne s'inscrivent pas dans les corps individuels à la manière d'un code génétique. L'on peut apprendre une culture, s'y assimiler. La conception de Balibar soulève néanmoins la question à savoir si le discours de la progressivité de *la* culture serait superficiellement rhétorique — l'universalisme masquant le particularisme d'un groupe dominant pour préserver son statut hiérarchique — ou si *la* culture serait réellement ouverte aux autres cultures, la possibilité de les intégrer se référant à autre chose que l'assimilation complète des individus issus de celles-ci. L'argumentation de Balibar semble concorder avec la première réponse, de façon compatible avec le postcolonialisme.

Se penchant sur la question de l'intersection de la biopolitique et du néoracisme sur la scène internationale, l'analyse de Mark Duffield rejoint des conclusions similaires. En particulier, il soutient que la principale différence entre racisme biologique et néoracisme, du point de vue de la biopolitique développementale, est que le premier est lié à un réflexe exterminateur, alors que le second tend plutôt vers la mise en tutelle des cultures considérées comme n'étant pas suffisamment développées. Alors que l'intégrité territoriale étatique est généralement respectée, c'est plutôt la souveraineté biopolitique qui est contingente, puisqu'elle peut être suspendue lorsque la « communauté internationale » juge qu'un État n'est pas doté des capacités requises à la gouvernance de la vie de sa population, à l'optimisation de ses processus vitaux (p.185). Bien que cette forme d'impérialisme puisse être contraire au principe démocratique, elle reste néanmoins légitime pour les régimes libéraux, puisqu'il s'agit d'une solution temporaire, visant à améliorer le sort des populations visées, par l'entremise de l'apprentissage (p.191-97).

Les analyses de Duffield et de Balibar concordent ainsi sur l'idée que ce qui caractérise le régime d'inclusion/exclusion des régimes libéraux — dans leurs politiques internes et externes — dépend de la correspondance d'une culture avec des critères préétablis, sa normalité. Moins rigide que le racisme biologique, étant donné que cette normalité peut être apprise, ce régime est tout de même caractérisé par l'exclusion des particularismes jugés comme problématiques. Leurs perspectives ne semblent accorder que trop peu d'espace à la possibilité que « l'apprentissage » en question soit bidirectionnel, n'entraînant pas uniquement l'imposition d'une normalité établie et l'autopréservation de *la* culture ou des normes de *la* communauté internationale, mais recèle aussi une dynamique autotranscendante. Cette logique du propre-commun, d'une dichotomie rigide entre l'identité/différence culturelle semble être, certes, valide lorsque l'on se penche sur la question des peuples autochtones. En effet, qu'ils préconisent leur assimilation totale à la culture dominante (Widdowson et Howard, 2008) ou encore le retour à leur mode de vie traditionnel (Alfred, 2009), les deux côtés de ce débat sont caractérisés par l'intégrisme culturel. Cependant, le discours que nous cherchons à problématiser n'est pas marqué par une telle rigidité. En effet, comme le souligne Evelyn Légaré, la culture canadienne est construite comme étant supérieure, en partie, grâce à la vitalité et à la créativité que les autres groupes culturels qui la composent lui conféreraient, en contre-distinction au mode de vie traditionnel et conservateur des peuples autochtones (Légaré, 1995).

Ainsi, notre analyse vise à prendre au sérieux la possibilité que, comme le voudrait notre mythologie fondatrice — véhiculée, notamment, par les discours du multiculturalisme et de l'internationalisme libéral —, la culture canadienne représente autre chose que l'imposition d'un particularisme donné aux autres groupes culturels, entraînant ultimement leur assimilation. Tout en reconnaissant que la bioculture, ouverte, progressive et adaptative implique donc une

dynamique assimilatrice artificielle, il s'agit de déterminer jusqu'à quel point cette adaptivité est réellement une fonction de l'adaptation de *la* culture aux autres cultures, à ces quasi-naturalismes. Autrement dit, nous cherchons à déterminer si la diversité sociétale est conçue par le pouvoir comme un obstacle au progrès ou plutôt comme une norme, ce qui serait la source de sa progressivité.

Sur ce point, la perspective de Michael Dillon et de Julian Reid diffère quelque peu de la nôtre, puisqu'ils affirment que le racisme biologique est intrinsèque à la logique opératoire de la biopolitique évidente, notamment, dans les technologies biométriques (Dillon, 2008, p.167-171; Dillon et Reid, 2009, p.49-50, 143-145). Ils développent néanmoins le concept de diversité requise, plus utile à nos fins étant donné qu'il tient compte de l'importance de la dynamique autotransgressive de la vie culturelle pour le libéralisme. La gouvernance libérale mondiale opérerait un triage entre bonnes et mauvaises formes de vies — celles compatibles avec le projet biopolitique et celles représentant des dangers ou des entraves à celui-ci. Se fondant sur les nouvelles sciences de la vie, comme la biologie moléculaire et les théories de la complexité, ce triage ne correspond pas à une classification statique et rigide, mais admet au contraire le caractère mutable et dynamique des processus vitaux (Dillon et Reid 2009; Dillon 2007). De façon analogue à l'importance de la diversité biologique, à la fois comme résultat et comme raison d'être de ces processus, la diversité culturelle serait une composante clé de la gouvernance libérale. Il s'agit cependant d'une diversité nécessairement limitée : un taux trop élevé de générations pourrait nuire au mécanisme de sélection naturelle et mener à l'émergence de formes inadaptées. Puisqu'il admet l'importance de la dynamique naturelle propre à la culture, de la diversité culturelle, pour le libéralisme, le concept de diversité requise concorde avec le concept de bioculture. Il permet d'appréhender, autrement dit, que cette forme culturelle que représente la

gouvernance mondiale ne soit pas simplement le résultat d'une imposition artificielle, mais une relation entre dynamique autopréservative et autotransgressive. Dillon et Reid se tournent, ultimement, vers la notion de l'apprentissage, à l'instar de Balibar et de Duffield, pour expliquer ce qui déterminerait les frontières du régime libéral mondial d'inclusion/exclusion. Toutefois, la conception de l'apprentissage de Dillon et Reid est plus ambiguë que celle adoptée par les autres auteurs, une ambiguïté qui semble découler de leur reconnaissance de la diversité en tant que norme, le fait qu'elle ne corresponde pas, a priori, à une normalité prédéterminée. Plus précisément, c'est dans la capacité d'une forme de vie culturelle à s'adapter aux conditions nécessaires au développement d'une société mondiale, elle-même le résultat d'une sélection pour des cultures ayant mieux optimisé leurs capacités pour l'échange de l'information, qu'ils retrouvent le critère propre à ce régime exclusif (Dillon et Reid, 2009 : p.102). Ainsi, sans être entièrement investi d'une normalité préétablie — celle d'une culture dominante, ou d'une communauté internationale — et bien qu'ils reconnaissent l'importance d'une telle dynamique autopréservative, leur notion de l'apprentissage implique aussi cette possibilité de changement, une relation avec la dynamique autotransgressive d'un environnement modifiable. Dans cette optique, nous suggérons que la bioculture représente un concept apte à appréhender une forme de vie culturelle dont les membres se définissent eux-mêmes non seulement par leur progressivité ou leur ouverture partagée, mais plus particulièrement, par ses processus vitaux spontanés et aléatoires, lesquels dépendent en partie de la déviation par rapport à la normalité, ou plutôt de la normalisation de telles déviations.

En somme, la bioculture reconnaît, à l'instar des approches interprétatives, que la culture représente un modèle symbolique qui permet aux individus qui la partagent de donner un sens à la réalité matérielle, de même que le fait que ce modèle symbolique implique une logique

d'identité/différence qui est, en partie, le reflet et la source des relations de pouvoirs, tel que l'affirme la critique postcolonialiste. Ce qui fait la spécificité de la bioculture — son contenu « bio » — est que cet ordre symbolique, de même que les constructions identitaires par lesquelles il est (re)produit, se fondent sur une certaine ouverture à la possibilité d'émergence, se situant au niveau de l'individualité de chacun, de façon analogue au modèle bioévolutif. Comme nous l'avons souligné, selon ce modèle, l'évolution d'une espèce dépend de changements spontanés au niveau individuel qui deviennent prédominants étant donné leur caractère adaptif. Si la bioculture est caractérisée par un régime d'inclusion/exclusion, autrement dit, puisqu'elle dépend de mécanismes spontanés, elle est aussi susceptible à ce que ces forces créatrices puissent transcender ce régime et provoquer l'émergence d'un nouveau système symbolique pour s'adapter à un nouvel environnement, lequel est en partie constitué par d'autres formes de vies, par la différence.

Puisque cette question, à savoir si la bioculture accorde une marge de manœuvre suffisamment grande à cette dynamique autotransgressive pour qu'elle puisse fondamentalement modifier l'ordre social en question, en est une que nous cherchons à éclaircir par notre analyse, il serait hâtif de chercher à y répondre maintenant. Néanmoins, le concept de bioculture est utile à appréhender la relation entre ces deux dynamiques — autopréservative et autotransgressive — sans donner raison, a priori à l'une ou l'autre. Étant donné que l'ensemble des régimes libéraux sont, dans une certaine mesure, caractérisés par ces quasi-naturalismes, ne pouvant être compris comme étant entièrement attribuables à la volonté de l'État, la bioculture pourrait s'avérer être un concept utile pour d'autres études de cas. En effet, même les régimes libéraux n'ayant jamais adopté de politique officielle de multiculturalisme sont, pour la plupart, caractérisés par l'existence de groupes culturels minoritaires internes et donc de modèles symboliques alternatifs.

Néanmoins, puisque l'importance de la diversité culturelle est non seulement politique, mais aussi mythologique pour le Canada, la bioculture représente un concept particulièrement apte à délimiter et à évaluer les discours sur lesquels nous nous pencherons. Comme nous le verrons au cours des chapitres analytiques, une conception bioculturelle de la culture est constitutive des discours officiels tant en ce qui concerne la communauté canadienne, mais aussi la communauté internationale exemplifiée par la tension entre la possibilité d'un ordre émergent du contact entre différences culturelles et l'idée que la normalité de l'ordre souhaitable soit déjà prédéfinie. Ces discours tendent à retrouver la solution à cette tension, selon une grille d'intelligibilité immunitaire, dans l'atténuation de différences potentiellement conflictuelles, notamment, en reléguant la culture à un point d'origine spatiotemporel distant pouvant ou non avoir une influence sur l'identité propre de chacun, sur leur individualité, ou en faisant de la culture une sphère distincte pour limiter son impact sur les autres sphères de la vie partagées, lesquelles sont comprises comme les sphères de la progressivité, des processus vitaux. Il reste que ces quasi-naturalismes culturels sont une composante clé de l'identité nationale, représentant un potentiel contestataire face à des notions plus rigides de l'identité et de la différence. Dans cette optique, lorsque nous utiliserons les termes « immunisation » ou « atténuation », cela n'implique pas qu'une logique essentiellement autopréservative serait à l'œuvre, mais bien de souligner le potentiel autotransgressif de telle formation identitaire sans toutefois nier que l'immunisation découle aussi d'une intervention artificielle. Nous chercherons, dans les chapitres suivants, à évaluer les termes symboliques de cette tension entre le naturel et l'artificiel, pour mieux comprendre la dynamique de leur relation.

Méthodologie

Notre objectif primaire est de se pencher sur la question du changement de la mythologie nationale auquel aurait œuvré le gouvernement Harper, aux spécificités des transformations

discursives qui ont eu lieu par rapport à la mythologie existante. Si notre analyse adopte une perspective historique, il ne s'agit pas d'une historiographie qui s'interrogerait, en détail, sur les grands événements et les grands personnages qui auraient marqué l'histoire de la politique canadienne. Il s'agit plutôt d'une histoire des discours par lesquels un récit particulier du Canada a été véhiculé et a atteint le statut de mythologie nationale. Dans cette optique, il s'agit de se pencher sur certains épisodes discursifs qui exemplifient un discours particulier — ces changements et continuités — dans son ensemble. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, nous cherchons avant tout à problématiser cette mythologie d'après la logique interne de sa symbolique plutôt que de faire prévaloir une « réalité » sous-jacente sur la base de laquelle il s'avérerait possible de la démythifier. Notre analyse ne cherchera donc pas à évaluer cette mythologie en fonction d'un contexte externe à ce discours tel que l'auraient défini d'autres analyses historiques. Il ne s'agira pas, non plus, de s'interroger sur les acteurs sociologiques particuliers qui reproduisent ces discours mythologiques, en fonction de leurs intérêts ou de leurs motivations. Bien que de telles démarches soient utiles et peuvent faire ressortir, à leur manière, les relations de pouvoirs et l'arbitraire propre à un discours, nous croyons que la problématisation de cette mythologie au niveau de la dynamique interne de sa symbolique, et en particulier de ses paradoxes inhérents soient également nécessaire.

En effet, dans une perspective poststructuraliste, même si le discours étatique peut représenter une réalité distincte de la matérialité des choses, il s'agit tout de même d'une réalité, qui peut induire des effets, des résultats ou encore de résistances, bien réels. Non seulement adoptons-nous comme postulat de base que la réalité matérielle doit, pour avoir la moindre signification sociale, être discursivement traduite; toute valeur inspiratoire qui pourrait découler

d'un tel discours peut seulement avoir un sens dans la mesure qu'elle ait une existence discursive.

Si cela peut sembler décontextualiser notre analyse en la coupant du cadre historique existant ou des acteurs sociologiques, il ne s'agit pas du dénigrement des acteurs ou du contexte. Il s'agit plutôt de centrer notre analyse sur les acteurs et les contextes, *tels qu'ils sont définis dans les discours* qui font l'objet de notre analyse. C'est en faisant ressortir les tensions et contradictions évidentes à la surface même de ces discours qu'il sera, selon notre approche, possible de faire ressortir leur contenu arbitraire ainsi que les relations de pouvoirs dont il est productif. Autrement dit, il ne s'agit de s'intéresser ni aux sources profondes du discours (acteurs sociologiques, groupes d'intérêts, classes dominantes) ni au contexte qui existerait en arrière-plan du discours (tel que défini par des sources secondaires sur le sujet) en moins que ces sources et contextes soient définis dans les discours en tant que tels et nous permettent ainsi de problématiser les effets de ces discours particuliers.

Tel que nous l'avons souligné, ce sont les discours de l'État canadien qui feront l'objet de notre analyse. Non seulement ce choix se défend-il étant donné que l'État est sans doute l'acteur principal dans la production de la mythologie nationale. Il est aussi le principal intervenant en matière de politique (inter)culturelle et étrangère. Si cela peut être contraire à la position ontologique selon laquelle nous devrions métaphoriquement décapiter le roi, nous tenons à réaffirmer que pouvoir souverain n'est pas synonyme de pouvoir étatique. Bien que le pouvoir normatif puisse impliquer d'autres acteurs importants, nous avons argumenté que l'État reste l'un des principaux intervenants en matière de biopolitique.

Par ailleurs, afin de cerner les épisodes discursifs ayant une importance relative à nos propos, cela implique aussi la délimitation du discours qui nous intéresse. Pour ce faire, l'on doit

établir les critères qui nous permettront de différencier la formation discursive en question des autres discours, de même que son seuil de transformation, les limites du changement pouvant avoir lieu au sein d'une même formation discursive au-delà desquelles elle représenterait une formation distincte (Foucault, 1991a, p.54). Comme nous l'avons vu, le discours qui fait l'objet de notre analyse est un discours identitaire qui serait particulièrement caractérisé par l'ouverture à la diversité. Notre principal objectif analytique implique de cerner les limites de cette ouverture se manifestant dans la tension entre dynamiques autopréservatives et autotransgressives. Ainsi, les extraits de discours sur lesquels nous nous pencherons seront ceux, parmi les documents sélectionnés, dans lesquels l'une ou l'autre de ces dynamiques sont présentes. Une attention particulière sera néanmoins accordée lorsqu'un passage est représentatif de la relation entre ces deux dynamiques et, s'il peut être identifié, à la façon dont il parvient à résoudre la tension entre ces deux dynamiques contradictoires.

Plus spécifiquement, s'il est possible que les discours mythologiques qui nous intéressent recèlent, comme nous l'avons suggéré, un potentiel autotranscendantal, dans quelle mesure cette logique est-elle effectivement prédominante par rapport à une logique inverse, c'est-à-dire une logique autopréservative ? Ou encore, si ces deux logiques sont présentes comment le discours parvient-il à résoudre cette tension, à la dissimuler ou à l'évacuer ?

Des réponses à ces questions deviendront apparentes, premièrement en se penchant sur les conceptions de la culture mise de l'avant dans les discours en question. La culture est-elle définie « naturellement » comme un processus émergeant du contact interculturel ou plutôt comme une entité fixe et close par rapport aux autres cultures ? Cette première forme de questionnement correspond à ce que Foucault entendait comme les effets de véridiction des pratiques discursives — ce qui est, dans un contexte donné, considéré comme étant

« vrai » (1991b, p.75). Comme nous l'avons argumenté, la bioculture se différencie de plusieurs conceptions existantes de l'identité telles qu'elles ont été formulées par les auteurs poststructuralistes et postcolonialistes, étant donné que ce concept est sensible au fait que les discours identitaires des régimes libéraux n'entraînent pas simplement des catégorisations mutuellement exclusives de l'identité et de la différence, lesquelles (re)produiraient les relations de puissance entre ces deux termes. La bioculture implique aussi une ouverture épistémologique à l'idée que de tels régimes valoriseraient le contact interculturel et donc que les définitions culturelles qu'ils mettent de l'avant n'impliqueraient pas nécessairement de telles hiérarchisations.

Deuxièmement, une autre forme de questionnement, intimement lié au premier, se penchera plutôt sur les effets prescriptifs des discours (1991b, p.75), lesquels précisent ce qui doit être fait, relevant plutôt d'une dynamique interventionniste ou « artificielle ». Selon la conception particulière de la culture qui est mise de l'avant, le gouvernement promouvra-t-il le contact interculturel, l'isolationnisme ou l'assimilation ? Quelles formes prendront les interventions étatiques et comment seront-elles rationalisées ? La logique qui est mise de l'avant est-elle cohérente, notamment en ce qui concerne les liens entre les fins voulues et les interventions préconisées ?

Alors que, nous le verrons, cette formation discursive a été touchée par plusieurs transformations — notamment, en ce qui concerne le type de différence légitime (véridiction) et le type d'interventions considérées comme souhaitables (prescription) — ce qui définit son seuil est que, peu importe les termes par lesquelles la diversité est définie (ethnoculture, idéologie, race, culture civique, culture stratégique, etc.), elle reste caractérisée par la tension entre ces deux dynamiques, par l'idéal paradoxal qu'exemplifie l'adage multiculturel d'« unité dans la

diversité ». Nous tenons néanmoins à souligner qu'il ne s'agissait pas de faire une généalogie du multiculturalisme ou de l'internationalisme libéral canadien en cherchant à englober l'ensemble des discours et pratiques pouvant correspondre à ces étiquettes pour ensuite les évaluer. Si une partie importante des discours qui nous intéressent peuvent effectivement correspondre à l'internationalisme ou au multiculturalisme, notre démarche consistait plutôt à identifier certains discours dans lesquels dynamiques autopréservative et autotranscendante sont présentes, pour ensuite s'intéresser à leur relation, de façon générale. Au contraire, de procéder en incluant seulement les pratiques et discours déjà identifiés comme étant « internationalistes » ou « multiculturalistes » risquerait d'omettre une partie de la réalité qui nous intéresse et d'entraîner un biais de confirmation. Autrement dit, le fait d'adopter la relation entre ces deux dynamiques comme point de départ nous permet d'éviter de reproduire la notion que tout ce qui est associé avec le multiculturalisme et l'internationalisme sont en soi synonyme d'ouverture fondamentale à la différence ou encore que l'internationalisme et le multiculturalisme sont à un tel point caractéristique de l'État canadien que seuls les discours et pratiques qui tombent sous l'une ou l'autre de ces catégories méritent d'être étudiées.

Étant donné la grande variété de sources discursives du gouvernement canadien qui répondent à nos critères, une sélection s'est imposée. Premièrement, puisque, comme nous l'avons vu, notre analyse s'intéresse à la question de la normativité — au biopouvoir plutôt qu'au pouvoir souverain — les textes de loi ont été exclus. Alors que la normativité culturelle peut parfois être reflétée dans la loi, elle peut aussi entrer en tension avec celle-ci et même, lui être contradictoire. C'est donc ultimement les constructions normatives qui nous intéressent plutôt que la question du cadre juridique.

Deuxièmement, cherchant avant tout à problématiser un discours sur l'ouverture à la diversité, cette sélection s'est traduite, à l'interne, par l'exclusion des sources s'intéressant spécifiquement à la question des minorités nationales, par exemple les accords du lac Meech et de Charlottetown ou encore le Rapport de la commission royale sur les peuples autochtones. Bien que l'existence de minorités nationales représente une composante importante de la question de l'identité et de la différence au Canada, elle tend plutôt à être construite en fonction de la norme ontopologique, liant une identité particulière à un territoire donné ou encore à un régime de citoyenneté différencié réservé uniquement à ces communautés, comme nous l'avons mentionné dans la section théorique. Ainsi, les règles de formation de ce type de discours se distinguent suffisamment du discours bioculturel, pour représenter une formation discursive distincte et mériter un traitement séparé. Cela étant, la question du Québec et celle des peuples autochtones seront néanmoins traitées à quelques reprises dans notre analyse étant donné qu'elles sont abordées dans certaines des sources choisies. Toutefois, c'est généralement soit pour établir les limites de notre formation discursive, ou pour établir des liens avec celle-ci que nous nous pencherons sur ces questions.

Troisièmement, les publications officielles représentent le fil conducteur de notre parcours analytique. Ce choix découle non seulement de la reconnaissance de leur effectivité discursive, de leur portée : du fait qu'elles guident les choix des bureaucrates et des décideurs politiques, qu'elles sont publiques et qu'elles tendent à être largement médiatisées. Il découle aussi du fait que, contrairement à la nature potentiellement éphémère et spontanée d'autres discours étatiques, elles sont le résultat d'un processus de raffinement bureaucratique, impliquant la sanction concertée des décideurs politiques et devraient, pour cette raison, refléter clairement la position officielle du gouvernement, plutôt que des lapsus épisodiques, des déviations du

message visé, des aberrations discursives. Nous jugeons, en somme que les publications officielles que nous avons choisies représentent un échantillon représentatif du message du gouvernement sur la question de l'ouverture à la différence pour la période de temps qui nous intéresse. Néanmoins, certaines autres sources officielles, par exemple, des discours et des lettres des représentants du gouvernement fédéral, ont été sélectionnées. Le nombre de sources primaires additionnelles est particulièrement élevé pour la première période analytique, comme en témoigne la longueur relative du deuxième chapitre, étant donné qu'il s'agissait d'établir une base analytique solide pour pouvoir mieux mesurer les ruptures et continuités identifiées dans les périodes suivantes. Néanmoins, conformément au fil conducteur, elles sont seulement utilisées pour introduire ou clarifier une tendance qui était déjà identifiée dans les publications officielles.

Pour ce qui est de la composante externe du discours mythologique, nous avons inclus l'ensemble des livres blancs portant soit sur la politique étrangère, soit sur la défense nationale du début de la première période analytique, jusqu'à la fin de la dernière. En tant que rapports écrits non seulement avec l'objectif de décrire une réalité existante (véridiction), mais aussi celui de rationaliser la position du gouvernement par rapport à celle-ci (prescription), les livres blancs représentent des sources gouvernementales incontournables en ce qui concerne la formation discursive qui nous intéresse. Étant donnée la fréquence relative de leurs publications au cours de notre période d'étude, leur nombre est adéquat pour que ce type de documents puisse représenter notre seul fil directeur en matière de PEC. Nous tenons à réaffirmer que l'ensemble des livres blancs représentent, à nos fins, un échantillon représentatif des messages officiels du gouvernement en matière de politique étrangère pour les périodes choisies. Il s'agit, autrement dit, d'un corpus que nous jugeons suffisant pour répondre à notre questionnement empirique. Il pourrait cependant sembler que certains thèmes et questions ne sont pas suffisamment abordés

dans ces rapports, considérant, par exemple, l'ampleur des débats universitaires qu'ils ont suscités. Cela pourrait notamment être le cas pour le concept de sécurité humaine qui a eu un impact important sur les écrits au cours des années 1990 (chapitre 4) et qui est généralement associé à l'internationalisme libéral de cette époque. Toutefois, d'une part, comme nous venons de le souligner, le simple fait d'être associé à l'étiquette « internationalisme » ne représente pas en soi un critère de sélection pour inclure des discours qui traiteraient de cette question en particulier. Comme nous venons de le souligner, il ne s'agit pas d'une généalogie de l'internationalisme. D'autre part, lorsqu'il était question, dans ces discours, de la sécurité humaine, sa conception restait conforme à notre argumentaire, ce qui remettait en question la valeur additionnelle d'en faire une analyse plus approfondie étant donné nos objectifs de recherche.

En ce qui concerne les sources sur la politique interne, la sélection a été plus complexe ne pouvant adopter — étant donné leur irrégularité et leurs thématiques plus épisodiques — un seul type de document comme échantillon représentatif. Nous avons donc sélectionné, parmi les rapports officiels, ceux portant explicitement sur les rapports interculturels. En effet, ce sont les épisodes discursifs abordant la notion de l'intégration qui s'avèrent les plus probables d'exemplifier l'expression culturelle interne de cette tension entre dynamiques autotransgressive et autopréservative, conforme à nos critères de formation. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme représente notre point de départ analytique, étant donné que cette commission était aussi chargée d'enquêter sur la question des contributions des autres groupes culturels et c'est directement en réponse à celui-ci que le gouvernement canadien a mis en œuvre une politique officielle de multiculturalisme. *L'égalité, ça presse!*, portant sur la participation des minorités visibles à la société canadienne et *Multiculturalisme* :

cimenter la mosaïque canadienne, sont aussi incontournables étant donné leurs objets respectifs. À partir de notre deuxième période analytique, le gouvernement fédéral a commencé à publier des *rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien*, lesquels documentent l'ensemble des activités qui entrent dans le cadre de la politique officielle du multiculturalisme. Étant donné leur exhaustivité et leur régularité, ils représenteront le fils directeur de la portion de notre analyse s'intéressant à l'ordre interne à partir du troisième chapitre. Néanmoins, étant donné qu'une partie importante des critiques visant la mythologie conservatrice se sont penchées sur le guide de citoyenneté publié en 2009, nous avons choisi de l'analyser ainsi que deux guides qui lui ont précédé pour pouvoir mieux scruter les thèses de ruptures.

En ce qui concerne la sélection de nos périodes analytiques, elle a été guidée par notre choix méthodologique au profit des publications officielles. Cela ne devrait toutefois pas être interprété comme la dénégation de « grands événements » historiques qui auraient influencé la notre formation discursive. Au contraire, la prolifération de publications officielles, au cours des épisodes discursifs au cours des grands événements, témoigne de la pertinence d'une approche discursive. Effectivement, ces changements historiques provoquent la génération de publications officielles, soucieuses de donner un sens à cette réalité « matérielle » de même qu'à prescrire ce que l'appareil étatique devrait en faire. C'est donc en fonction de l'existence de publications ayant trait à nos critères de formation discursive de même que de l'intersection entre politiques internes et externes, conformément à notre deuxième objectif analytique, que nous avons choisi nos périodes analytiques.

Périodes analytiques et division des chapitres

La première, de 1964 à 1971, a été choisie, car elle représente une période fondatrice en ce qui concerne la question de la diversité interne. Le rapport de cette Commission royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et la réponse du gouvernement Trudeau, représentent les pierres angulaires du multiculturalisme canadien et influencent la forme de ce régime interne jusqu'à nos jours. De plus, étant donné que plusieurs critiques de l'image de marque du gouvernement conservateur impliquent une critique du guide de citoyenneté qu'il a publié, un guide de citoyenneté, publié en 1970 a été inclus, comme base de référence analytique. En ce qui concerne la politique étrangère, cette période est caractérisée par un certain revirement de la part du gouvernement Trudeau, par rapport à l'internationalisme libéral de son prédécesseur, en partie en réponse à la détente, qui est évidente, notamment dans les livres blanc *Politique étrangère au service des Canadiens* et *La défense dans les années 70*. Malgré ce revirement, ces discours restent animés par le même idéal régulateur d'un monde parfaitement sécurisé, caractérisant l'internationalisme libéral du *Livre blanc sur la défense* de 1964.

La deuxième période d'analyse, de 1984 à 1990, est marquée internationalement par la fin de ce qui a été appelé la Seconde Guerre froide, une période de refroidissement entre les deux blocs idéologiques. Bien que ce refroidissement soit partiellement reflété dans *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada* et *Compétitivité et sécurité : orientation pour les relations extérieures du Canada*, ces discours restent similaires, en ce qui concerne les relations entre les deux blocs, à ceux de la période précédente. Bien qu'elle soit considérée par certains comme une anomalie, l'opposition du gouvernement canadien à l'apartheid sud-africain nous permettra néanmoins d'établir une continuité au régime interne qui, tout en étant antiraciste, impliquait tout de même une certaine forme d'exclusion. Sur ce point, la publication du rapport *L'égalité ça presse!*, par le Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, visait à répondre à des incidents racistes au sein de la société canadienne. Bien qu'il n'ait pas comme objet principal la question de la diversité culturelle, il a été choisi étant donné

qu'il traite, de façon importante, de cette question et nous permet d'identifier les limites de l'ouverture à ce type de différence. Des limites qui ne semblent pas être clarifiées par le rapport *Multiculturalisme : cimenter la mosaïque canadienne*. Cette période est aussi marquée par la publication des deux premiers *rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien*, lesquels incluent des descriptions de l'ensemble des activités du gouvernement fédéral s'inscrivant dans le cadre du multiculturalisme. En tout, sept de ces rapports annuels ont été analysés pour cette période et les deux périodes suivantes, entraînant un travail de catégorisation (annexe A). Une méthodologie spécifiquement adaptée à ceux-ci a été développée et sera présentée au troisième chapitre.

Marquées par la chute de l'empire soviétique, les publications de la période de 1993-1995 reflètent cet événement mondial, sans toutefois être marquées par des ruptures fondamentales avec les périodes précédentes. Comme nous le verrons avec *Le Livre blanc sur la Défense de 1994* et *Le Canada dans le monde*, bien que ces publications soient largement motivées par ce changement fondamental du système international, elles retrouveront néanmoins une altérité dangereuse dans la recrudescence d'anciennes tensions qui, en l'absence de mécanismes immunitaires, caractériserait l'ethnonationalisme de certaines communautés étrangères. Ce discours est aussi reflété dans les deux *rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien* publiés au cours de cette période relativement courte, qui construit le nationalisme civique canadien, défini par des valeurs abstraites, contre un ethnonationalisme altérisé.

La dernière période analytique, de 2003 à 2013 est particulièrement importante, étant donné qu'elle devrait nous permettre de répondre à notre premier objectif de recherche, à savoir si le discours du gouvernement conservateur représente effectivement une rupture fondamentale

avec ceux des périodes précédentes. Par souci de mieux être en mesure d'identifier des liens entre ces discours et ceux du gouvernement qui lui a précédé, certaines publications du gouvernement libéral ont été incluses. Particulièrement marqué par les événements du 11 septembre 2001 et le contexte international de la guerre contre le terrorisme, *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* et *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, témoignent de l'intensification à cette époque, du lien entre la sécurité à l'étranger et la sécurité intérieure. S'il est donc possible de retrouver un certain changement de discours qui aurait été initié par le gouvernement, exemplifié par les textes de *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté* (en contraste au guide de 2005 *Regard sur le Canada*), correspondants à cette période ou encore dans la *Stratégie de défense Le Canada d'abord*, il s'agit d'une question de nuances, plutôt que de rupture fondamentale. Ces nuances sont aussi reflétées les *rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien* de 2007-2008, choisie, car il correspondait à la première année complète du nouveau gouvernement conservateur et celui de 2012-2013, correspondant à la première année complète où ce gouvernement était majoritaire et en contraste à celui de 2003-2004, marquant une période de transition entre deux premiers ministres libéraux : Jean Chrétien et Paul Martin. En effet, ce qui semble représenter la principale distinction a trait à une conception du pouvoir politique, qui relève relativement plus de l'ancien pouvoir souverain que du biopouvoir.

Chapitre 2 : 1964 à 1971

La période de 1964 à 1971 a été choisie, comme il a été mentionné ci-haut, étant donné qu'elle est particulièrement importante en ce qui concerne la question de la diversité, tant sur la scène internationale, qu'à l'interne. S'inscrivant dans la montée du nationalisme québécois, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton) représentait l'une des solutions d'un gouvernement fédéral soucieux de préserver l'unité nationale, notamment en s'interrogeant sur la situation existante et les mesures à prendre pour améliorer l'égalité entre les « deux peuples fondateurs ». Comme en témoigne son mandat, elle était effectivement guidée par une grille d'intelligibilité principalement biculturelle de l'État canadien :

Faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.
(Canada, 1967, p. xi)

Bien que la Commission soit aussi investie de la question de la contribution des autres groupes culturels, la possibilité d'une communauté canadienne lui était en partie prescrite par les termes de son mandat et l'appartenance présumée de tous les Canadiens à l'une ou l'autre des cultures dominantes. Étant donnée cette conception biculturelle de la communauté, la question de la contribution des « autres groupes » — relégués, par les termes du mandat, au statut de « groupes ethniques » plutôt que des groupes culturels — traduisait la question de leur appartenance communautaire à l'enrichissement culturel du Canada, où le culturel était déjà défini exclusivement par le biculturalisme. Mais cette ontologie biculturelle ne découlait pas

strictement, pour les auteurs du Rapport, de la thèse des deux peuples fondateurs. Ils devront compléter la légitimité de cette hiérarchisation par l'entremise d'un organicisme sociologique qui retrouve la supériorité des cultures dominantes dans une valeur inhérente à celle-ci, fondé sur l'idée de leur plus grande adaptivité. Cette bioculture — puisant ses ressources intellectuelles dans les sciences de la vie — ne va pas toutefois de soi, mais doit être protégée contre le danger que pose un contact « naturel » avec d'autres formes de vie. Pour se protéger, elle doit donc faire appel à un mécanisme artificiel, qui sert à atténuer ces contacts. En particulier, l'intégration représente l'intervention d'un tel mécanisme consistant en l'incorporation des corps ethnoculturels individuels autres à l'une ou l'autre des deux cultures dominantes. Cette individualisation de la différence est cependant contradictoire à une conception qui fonde l'appartenance communautaire d'individus aux origines ethnoculturelles autres, sur la reconnaissance de leur apport proprement collectif à la culture. En somme, bien que le Canada soit souvent présenté comme un exemple d'une communauté particulièrement ouverte à la différence culturelle, ce qui est mis de l'avant par les auteurs suggère plutôt une fermeture à la différence proprement culturelle des autres groupes, étant donné que seuls les apports individuels semblent être reconnus, signalant au passage, selon l'ontologie qu'ils ont adoptée, la non-existence interne proprement culturelle des autres groupes.

Suivant la publication de ce rapport et une situation encore plus précaire en ce qui concerne l'unité nationale, illustrée notamment par le dérapage d'octobre 1970, la réponse du gouvernement Trudeau semblerait, à première vue, être diamétralement opposée aux conclusions de la Commission, en rejetant l'idée que le Canada serait composé de deux cultures officielles. Mais, bien qu'il dissocie effectivement le bilinguisme du biculturalisme, une continuité sous-jacente peut être retrouvée en ce que Trudeau semble généraliser l'individualisation de la culture

à l'ensemble des Canadiens, traitement qui était réservé, par la Commission Laurendeau-Dunton, aux « groupes ethniques ». Dans cette optique, alors que sa conception n'est plus explicitement culturelle, elle reste néanmoins bioculturelle, dans le sens où elle définit ce qui serait commun à l'ensemble des Canadiens en se référant à la contribution de chacun à l'amélioration des processus vitaux de la population, assurée par l'interventionnisme étatique.

À l'externe, l'existence d'une telle bioculture peut être retrouvée dans les discours de la PEC portant sur la possibilité (improbable) d'une communauté mondiale émergente qui aurait néanmoins besoin de l'intervention d'un pouvoir supranational analogue à celui du mécanisme artificiel interne. Effectivement, bien qu'elle puisse être décrite comme une période de changement, en raison notamment de la détente et de la succession de Trudeau à Pearson en tant que premier ministre, les discours de la PEC restent animés par cet idéal internationaliste. Les livres blancs publiés sous Trudeau sont, certes, emblématiques d'un certain « réalisme » (Donneur, 1988) — mettant l'accent sur une conception plus étroite des intérêts nationaux et l'indépendance par rapport aux États-Unis — en contraste au *Livre blanc sur la défense* de 1964 et exemplifié, notamment, par le rapatriement de la moitié des militaires canadiens en Europe dans le cadre de l'OTAN (Nossal et coll. 2007, p. 297). Cela est évident dans *Politique étrangère au service des Canadiens*, lorsque la PEC est comprise comme l'extension de la politique nationale, ces principaux objectifs étant la sécurité et l'indépendance politique, la prospérité croissante des Canadiens et leur enrichissement par leurs rapports avec d'autres peuples (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p.10-11). Ces trois objectifs sont d'ailleurs réaffirmés dans le livre blanc *La défense dans les années 70* (Ministère de la Défense nationale, 1971, p.3). Malgré un certain revirement par rapport aux obligations du Canada envers les organisations internationales et un « rationalisme » accru, toutefois, ce qui est possible sur la scène

internationale actuelle reste néanmoins défini par rapport à cet idéal régulateur d'un système de sécurité collective parfaitement inclusif. Lorsque cet espace de sécurité est normativement défini, c'est généralement par l'entremise du plus grand naturalisme de certaines formes de vies — l'individualité et le dynamisme des processus vitaux — en contraste avec les autres, notamment le caractère artificiel et imposé du communisme. Si l'idéologie persiste à représenter la principale marque de différenciation identité/différence sur la scène internationale, la différence ne se traduit pas, dans tous les cas en altérité. Comme le soulignait l'objectif d'enrichissement de la politique étrangère de Trudeau, le rapport avec les autres peuples a une certaine valeur, ce qui est reflété dans la publication *Fédéralisme et Relations internationales* de 1968. Bien que cette diversité culturelle mondiale soit, parfois, considérée comme étant souhaitable et naturelle, les discours à la PEC tendent à reproduire les discours internes, notamment en individualisant la culture et en la dissociant de la langue — comme nous le verrons, entre autres, avec la réponse de Pearson au fameux discours *Vive le Québec libre*, de De Gaulle — ou encore en séparant une sphère étroitement culturelle des autres sphères de la vie partagée, comprises comme les sphères du progrès social pour ensuite différencier le Canada de ces sociétés, implicitement moins progressives étant donné la trop grande influence du culturel sur les autres sphères.

Le rapport Laurendeau-Dunton

Dès les premières pages de l'introduction, les auteurs du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton prennent soin d'évincer toute connotation biologique à l'utilisation du mot « race », mettant plutôt l'accent sur son sens traditionnel : « Le mot « *race* » est employé dans l'un de ses sens traditionnels, celui de groupe national, et non au sens biologique ». Cela apparaît plus clairement au deuxième paragraphe du mandat de la Commission où il est question, non pas de race, de peuple ou de groupe ethnique, mais plutôt « du caractère fondamentalement biculturel

de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures » (p.xii). Plus d'importance sera donc accordée par les auteurs aux notions de langue et de culture.

Néanmoins, ils soulignent l'importance, à leurs yeux, de la notion de groupe ethnique, correspondant à « des réalités indiscutables ». C'est notamment l'existence statistique des groupes ethniques qui en font un savoir incontournable pour la Commission :

Dans le langage courant aussi bien que scientifique, le terme « groupe ethnique » est utilisé de plusieurs manières. En général, il exprime un sens de l'identité qui prend racine dans une communauté d'origine, *d'abord au sens biologique*, que cette communauté soit réelle ou imaginaire. La notion de groupe ethnique est utile, puisqu'elle correspond à des réalités indiscutables : chacun est le fils de son père et l'idée de filiation, inscrite dans le mot « ethnique », est lourde de conséquences. C'est ainsi qu'indépendamment de l'hérédité, on peut avoir retenu une bonne part de la culture de ses parents même quand on ne parle plus leur langue. En outre, il nous serait d'autant plus difficile d'écarter la catégorie « origine ethnique » qu'elle est la seule mesure, même indirecte, que la statistique nous fournit de certains phénomènes dont la connaissance est essentielle à notre enquête. Une grande partie de nos études qui s'appuient sur la statistique officielle du Canada sont fondées sur l'origine ethnique. (p. xiii)

Ainsi, on peut voir que malgré la tentative des auteurs de se dissocier des catégorisations biologisantes, la volonté de connaître la population canadienne par l'entremise du savoir étatique de la statistique semble voué à employer un cadre d'intelligibilité qui, comprenant l'ethnicité « d'abord au sens biologique », font de celle-ci la source identitaire fondamentale d'« une communauté d'origine ». Ils prennent, certes, le soin de nuancer cette justification, en soulignant par exemple qu'une communauté ethnique peut être « réelle ou imaginaire », ou en faisant valoir la possibilité d'une filiation indépendante de l'hérédité (p. xiii). De cette façon, l'idée de filiation ethnique serait seulement utile, pour les fins de la Commission, en ce qu'elle peut lui offrir une connaissance culturelle des citoyens canadiens. Toutefois, puisqu'ils se limitent à calquer leurs connaissances des processus de transmission de la culture sur la connaissance de l'hérédité biologique, l'origine ethnique reste la caractéristique principale de la différence interne. Que ce concept renvoie à la reproduction génétique de l'ethnicité (biologique) ou à l'apprentissage de

l'ethnicité (culturelle), l'origine ethnique reste un facteur déterminant de l'identité des individus composant la société canadienne — d'où l'importance d'acquérir un savoir étatique à son sujet.

Par la suite, les auteurs s'efforceront de remanier cette conception en faisant valoir le libre arbitre des individus, soit l'idée que la volonté d'appartenance culturelle est plus importante pour la question de l'existence culturelle que la filiation ethnique (culturelle ou génétique) :

« Britanniques », « Français » ou « autres », tous ont des ancêtres, tous ont une ou des origines ethniques. Mais certains individus ont un sentiment beaucoup plus vif de leur origine, de leur appartenance à un groupe. De même, on relève d'importantes différences de comportement, d'un groupe à l'autre : de certains, on a dit qu'ils « s'évaporent » dans l'air canadien, tandis que d'autres s'affirment avec force. Il semble que de ce point de vue, les phénomènes importants ne soient ni l'origine ethnique ni même la langue maternelle, mais la conviction d'appartenir à un groupe et la volonté qu'à ce groupe d'exister comme tel (p. xiv).

Ceci étant, bien que les auteurs aient reconnu précédemment l'importance de l'origine ethnique, les différences d'intensité des sentiments d'appartenance font en sorte que rien ne peut, a priori, en être déduit. Dans le même ordre d'idée, les auteurs rejettent, dans un premier temps, « la langue maternelle », les « phénomènes importants », en leur sens, étant plutôt « la conviction d'appartenir à un groupe et la volonté qu'à ce groupe d'exister comme tel ». Toutefois, la volonté de savoir poussera les auteurs à trancher sur la question par la suite, en optant pour cette « réalité aisément discernable » (p. xiv) que représente le fait linguistique pour connaître l'influence du culturel sur l'individu :

Enfin, s'il faut admettre que l'origine ethnique continue d'exercer très souvent une influence d'ordre culturel sur l'individu dont les parents ont opté pour une autre langue, il reste que cette influence est impossible à mesurer, qu'elle est très variable d'un groupe à l'autre, d'un individu à l'autre, et qu'il est difficile d'en tirer une règle précise. En conséquence, sans nier l'importance de ce facteur, la Commission, qui doit faire des recommandations et les fonder sur des réalités aisément discernables, est forcée d'accorder beaucoup plus d'importance au fait linguistique qu'à l'origine ethnique (p. xiv).

Le choix des auteurs pour la langue en tant que principal critère d'identification culturel au sein de la population canadienne découle plus, pour les auteurs, de la difficulté à mesurer l'influence de l'origine ethnique, dans des cas particuliers, que de l'importance réelle de ce

facteur. Autrement dit, les préoccupations fondamentalement méthodologiques — étant donné l'impératif de « faire des recommandations et les fonder sur des réalités aisément discernables » (p. xiv) — dicteraient, selon ce passage, les termes par lesquels le savoir étatique sur les différences culturelles internes sera appréhendé.

Toutefois, le passage du rapport cherchant à définir la culture nous offre des clarifications supplémentaires sur le choix de la langue en tant que principale marque de différenciation intergroupe. En effet, au-delà du simple objectif de faire des recommandations fondées sur des réalités — ce qui, en soi, impliquerait la possibilité d'une adaptation de la définition de la culture aux observations empiriques de la « réalité » canadienne, dans toute sa diversité — la définition choisie est prédéterminée par l'objectif premier de la Commission, c'est-à-dire de faire enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en tant que « fait » sociétal :

La réalité rejointe par les néologismes « biculturalisme » et « biculturel » nous paraît plus ample, elle ne comprend pas seulement les œuvres de l'esprit. C'est d'ailleurs pour une notion de ce genre qu'ont opté la plupart des mémoires qui ont abordé la question. Dans ce sens, que nous faisons nôtre, la culture est une manière globale d'être, de penser, de sentir; c'est un ensemble de mœurs et d'habitudes, c'est aussi une expérience commune; c'est enfin un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue. Chose certaine, les deux cultures désignées par notre mandat sont celles qui sont associées à la langue anglaise et à la langue française au Canada. Comme il y a deux langues dominantes, il y a deux cultures principales, dont l'influence s'exerce, à des degrés très différents, dans l'ensemble du pays (p. xxi).

C'est l'existence des deux langues dominantes qui représente la preuve suffisante de l'existence des deux « principales » cultures, étant donné que celles-ci sont « associées » à celles-là. Bien que l'on puisse être d'accord avec les auteurs que cette conception de la culture est adaptée au mandat de la Commission, étant donné qu'elle permet d'appréhender la « réalité rejointe par les néologismes « biculturalisme » et « biculturel » », il en demeure qu'il s'agit d'un choix qui occulte d'autres réalités culturelles propres à la société canadienne (p.xxi). Autrement dit, la sélection de cette définition subordonne l'importance des différences de l'ensemble des

groupes culturels internes à la différence la plus évidente entre les deux cultures dominantes, soit, la langue ou une ontologie linguistique de la culture. Dans cette perspective, il devient possible d'interpréter l'arbitraire du rejet préalable d'autres conceptions de la culture par les auteurs.

D'une part, le rejet des conceptions « très larges » de la culture occulte l'existence de cultures internes non occidentales :

Écartons d'abord les acceptions très larges qui englobent tous les aspects de la vie d'un groupe. Justes et commodes dans d'autres contextes, elles seraient parfaitement inutiles à notre propos. Elles mènent à conclure que tous les Nord-Américains, sinon la plupart des Occidentaux, vivent dans des sociétés hautement industrialisées et inspirées de la tradition judéo-chrétienne et que, par conséquent, ils possèdent une culture commune. C'est vrai, mais vu de trop haut pour nous être d'un grand secours (p. xxi).

Ainsi, bien qu'ils rejettent cette définition, les auteurs ne le font pas par souci d'inclure dans leur ontologie de la société canadienne l'existence de cultures non occidentales. Au contraire, ils acceptent l'idée que l'ensemble des cultures internes soient inspirées « de la tradition judéo-chrétienne ». Leur rejet découlerait plutôt de l'idée qu'il s'agit là d'une idée « vraie, mais vue de trop haut », dans le sens où cette définition ne leur permettrait pas de poser le type de différenciation inhérente à leur mandat, c'est-à-dire entre les deux « principales » cultures occidentales. Ainsi, ils reproduisent implicitement l'une des conclusions découlant de la définition qu'ils choisissent néanmoins d'écarter. Ce sont donc les différences entre Canadiens « d'origine britannique » et Canadiens « d'origine française » qui détermineront le niveau de différence approprié (p.xxi). Les distinctions empiriques entre les deux « peuples fondateurs » dictent les termes de la métadifférence — soient, les paramètres de la différence à reconnaître et ceux qui devraient plutôt être occultés.

À l'inverse, une définition étroite de la culture est rejetée pour les peuples fondateurs et conservée pour les autres groupes ethniques :

Ainsi en est-il du sens humaniste traditionnellement donné au mot culture, mais cette fois pour une raison inverse : il est trop restreint. Il nous arrivera d'utiliser le mot dans ce sens, par exemple lorsque nous étudierons l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada et dans le livre que nous consacrerons aux arts et aux lettres (p. xxi).

Le « sens humaniste » de la culture, se référant surtout aux « Œuvres de l'esprit », bien qu'il soit considéré comme trop restreint lorsqu'il sera question des « deux peuples fondateurs » — ne représentant qu'une composante de la définition qui leur est réservée — est néanmoins adopté pour traiter de la question de l'apport des autres groupes ethniques (p.xxi). C'est donc seulement à son niveau le plus restreint — ou atténué — que la différence culturelle des autres groupes, isolée dans une sphère de la vie partagée et réservée aux arts et aux lettres, sera reconnue par la Commission. Nous reviendrons à cela lorsqu'il sera question de l'apport des autres groupes culturels. Contentons-nous pour l'instant de réitérer que les choix sur quelle conception de la culture sera associé à chaque groupe, bien qu'ils soient guidés par le mandat de la Commission, entretiennent une relation arbitraire avec la réalité culturelle du Canada prise dans son ensemble. Cela est particulièrement vrai lorsque l'on tient compte du fait que d'enquêter sur la question de l'apport des autres groupes ethniques, faisait aussi partie de son mandat.

La définition qui sera adoptée pour les deux cultures dominantes comprend non seulement, à l'instar de la définition minimaliste, « les œuvres de l'esprit », mais aussi : « une manière globale d'être, de penser, de sentir », « un ensemble de mœurs et d'habitude », « une expérience commune » et surtout, étant donné qu'elle confirme comme nous l'avons vu, l'existence d'une culture, « un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue ». Autrement dit, bien que la langue représente pour les auteurs une « réalité aisément discernable » de celle qu'ils prétendent pouvoir induire de l'existence d'une culture, cela n'implique pas pour autant une réduction de la culture simplement à la langue (p.xxi). Particulièrement dans le cas

des deux cultures dominantes, ils admettent que celles-ci ont une influence sur l'ensemble des sphères de la vie.

Notons, pour être juste, que malgré la portée accordée à la culture dans cette définition, les auteurs prennent soin d'établir une distinction entre elle et l'idéologie :

La culture d'un groupe ne doit toutefois pas être confondue avec un système de pensée, même s'il arrive, à un moment donné, qu'il y ait quasi coïncidence entre une culture et telle idéologie; celle-ci peut être remplacée par d'autres, tandis que celle-là continue de vivre. La culture, par conséquent, ne détermine pas ce qu'une collectivité pensera ou fera, mais colore sa manière de penser ou de faire. Elle est à la collectivité un peu ce que le caractère est à l'individu : il est rare qu'on ait en même temps deux personnalités ou deux styles (p. xxii)

Cette distinction mérite d'être soulignée ici, étant donné le contexte mondial de cette époque, celui de la guerre froide, dans lequel l'idéologie représente le terme principal de la métadifférence sur la scène internationale. Nous reviendrons, dans la section portant sur la politique étrangère, à l'importance de cette distinction. Notons pour l'instant que, bien que la culture et l'idéologie représentent des composantes clés des identités collectives de cette époque, par lesquelles le « soi » est différencié par rapport à un « autre », la culture est à la fois représentée comme étant moins déterminante de ce qu'une collectivité « pensera ou fera », mais plus stable et naturelle, dans le sens où elle « continue à vivre », alors que l'idéologie « peut être remplacée par d'autres » (p.xxii).

Pour revenir à nos propos portant sur la langue en tant que principale marque d'identification culturelle, c'est par elle que les auteurs réintroduiront un contenu pseudo-biologique à leur logique de différenciation :

En tant qu'instrument de communication, elle est aussi le véhicule naturel d'une foule d'autres éléments de la culture. Elle joue ce rôle de plus d'une façon. Non seulement véhicule-t-elle les notions et les modes d'expression qui font partie d'une culture, mais c'est aussi par elle qu'un groupe culturel découvre et assimile les éléments qui lui viennent de l'extérieur. L'intégration d'une notion ou de modes d'expression à une langue est même à la fois un critère de la vitalité de cette langue et de la culture du groupe qui la parle, alors que, réciproquement, l'absence plus ou moins marquée d'intégration à ce niveau est le symptôme de la faiblesse ou de l'inadaptation d'une langue ou d'une culture (p. xxv).

La vitalité d'une culture dépendrait donc, en partie, de l'adaptivité de sa langue et de sa capacité d'intégrer et de nommer des éléments qui étaient, jusqu'alors, externes à un groupe culturel. À l'inverse, l'inadaptivité culturelle découlerait de l'incapacité d'exprimer de nouvelles réalités :

On sait à quel point une foule de langues ou de dialectes parlés dans le monde sont incapables d'exprimer les réalités fondamentales de notre temps, et constituent ainsi, pour les groupes qui les parle, un handicap insurmontable. On retrouve chez nous cette difficulté dans le cas de certains dialectes indiens. Mais il y a plus — et ici, nous sommes au cœur des problèmes qui sont posés à la Commission — même une grande langue de culture, même une langue universelle comme le français puisse, dans certaines conditions sociologiques, s'étioler au point de ne plus pouvoir exprimer, pour certains groupes particuliers, les choses essentielles de la civilisation d'aujourd'hui. Dans ce cas, c'est la culture elle-même qui est gravement atteinte, car personne ne soutiendra qu'un groupe ait encore, au sens fort du terme, une culture propre qui soit vivante lorsqu'il est amené à recourir à une autre langue pour s'exprimer à lui-même les réalités dont est faite la majeure partie de sa vie quotidienne.

Il ne s'agit plus alors des qualités intrinsèques d'une langue, mais de son utilisation quotidienne dans certaines activités (p. xxv).

Alors que certaines langues souffriraient de limitations insurmontables étant donné leur inadaptivité inhérente, d'autres langues « universelles », tel le français, s'affaibliraient plutôt en raison de circonstances particulières externes à elles-mêmes. Les auteurs dressent ainsi une distinction entre la « grande langue de culture » (exposée à un environnement peu favorable à son évolution) et certains dialectes autochtones (intrinsèquement inférieurs), en éclipsant la possibilité que pour ces derniers, la conquête européenne ait pu avoir un effet négatif sur l'évolution de leurs langues/cultures, en modifiant les « conditions sociologiques » de façon semblable à la conquête britannique et les rapports de pouvoir qui suivirent (p.xxv). En fait, la comparaison des impacts sociologiques de ces deux conquêtes donnerait sans doute raison aux langues autochtones, étant donné que le choc culturel des premiers contacts — et l'appréhension de cette nouvelle réalité européenne dont dépendait leur survivance — ne peut être comparé que

de façon superficielle à la conquête britannique, opposant des cultures qui s'étaient jusqu'alors côtoyées pendant plusieurs siècles.

Toutefois, à un niveau plus fondamental, ce passage reproduit une phénoménologie analogue au racisme biologique — en particulier, l'ancien argument selon lequel les peuples autochtones étaient voués à l'extinction après la conquête, étant donné leur infériorité physiologique inhérente. Dans ce passage, le choc est culturel plutôt que viral et l'inadaptivité est linguistique plutôt que biologique, mais ces discours suivent une démarche similaire, en situant le problème au niveau des populations autochtones et non dans le rapport en tant que tel. En effet, le « handicap insurmontable » propre à « certains dialectes indiens » serait qu'ils soient « incapables d'exprimer les réalités fondamentales de notre temps », il en découle donc l'impossibilité d'« une culture propre qui soit vivante ». Cette conception bioculturelle de la langue procède ainsi d'une manière semblable à l'ancien racisme biologique, en masquant, lorsque cela est nécessaire, le contexte sociologique derrière un « environnement naturel » auquel une forme de vie particulière serait inadaptée (p. xxv). Il en va de même pour ce passage où les auteurs traitent des types de contacts entre les langues de façon générale :

Les langues européennes ont acquis la prédominance là où la pénétration de l'Europe s'est effectuée auprès de sociétés tribales sous-développées, rencontrant en conséquence des langues peu évoluées, non écrites et très diversifiées. En pareils cas, les langues de la colonisation, ou des altérations de ces langues, sont facilement devenues les seuls instruments des affaires publiques; à ce titre, elles étaient indispensables aux nouveaux régimes, même après l'accession à l'indépendance. C'est ainsi que l'anglais, le français et le portugais sont devenus des langues officielles dans presque toute l'Afrique, au sud du Sahara. (p.10)

La prédominance des langues coloniales, après l'indépendance, est utilisée comme une preuve de l'infériorité inhérente des langues tribales et « peu évoluées ». À l'inverse, les cultures « adaptives » (et les « grandes langues ») le seraient en raison de leur qualité innée d'être en relation dynamique avec leur environnement dans un processus évolutif aléatoire :

Si les langues ne cessent d'évoluer, elles le font suivant leur génie particulier; et si les cultures se transforment, c'est selon leur propre dynamisme aussi imprévisible que la vie. Nous ne voulons pas dire, par conséquent, qu'une langue doive protéger un groupe en l'isolant des autres. Nous croyons que les membres d'un groupe, recevant par le truchement naturel de leur langue les éléments nouveaux qui viennent s'intégrer à leur culture, auront de ce fait plus de chances de progresser normalement en harmonie avec cette culture. Il faut tenir le plus grand compte, en effet, d'un double phénomène moderne : d'une part, l'interpénétration croissante des cultures et, d'autre part, le fait incontestable qu'un tout petit nombre de groupes culturels privilégiés exercent sur les autres une influence de plus en plus grande, à cause des moyens de communication de notre époque. Mais nous voulons faire ressortir toute la différence qu'il y a entre l'intégration d'éléments nouveaux faite par une culture vivante, dont une langue bien vivante est une manifestation essentielle, et l'acceptation passive par un groupe culturel faible de ces mêmes éléments qui, non intégrés, viennent plutôt se juxtaposer à ses traits culturels. Dans ce dernier cas, le groupe devient de plus en plus hybride, parle une langue de plus en plus appauvrie et viciée, ce qui est précisément le symptôme le plus visible de son inadaptation culturelle. (p. xxvi)

Poursuivant ainsi leur analogie biologique, les auteurs passent de la métaphore à la comparaison explicite entre l'évolution culturelle et les processus biologiques de la vie. S'il est ici question de la langue française et de la culture qui lui correspond au Canada, un glissement sémantique peut être identifié dans ce passage autour de cette notion d'intégration. Alors qu'elle se référait précédemment à la capacité d'une langue d'incorporer de nouvelles notions et des modes d'expression pour s'adapter au contact avec de nouvelles réalités (et au contact avec d'autres cultures), l'intégration est maintenant définie en opposition à l'« hybridité » et à « la juxtaposition culturelle », présentées plutôt comme des situations problématiques définies par l'existence d'autres cultures internes qui, non intégrées, sont perçues comme des signes de la faiblesse d'une culture ou de son impureté (p. xxvi). Au-delà de la capacité d'une langue à traduire en ses propres termes de nouvelles réalités pour pouvoir les appréhender, l'intégration se réfère maintenant à la capacité d'une culture à incorporer les membres d'autres cultures; leur utilisation quotidienne de la langue commune associée à cette culture devenant la preuve non seulement d'une intégration réussie, mais aussi une manifestation essentielle d'« une culture vivante » (p. xxvi). Puisqu'il existerait, selon les auteurs, une relation directe entre l'utilisation d'une langue et la vitalité d'une culture, la relation entre différentes cultures internes

représenterait aussi un jeu à somme nulle où la vitalité des unes impliquerait l'appauvrissement des autres. Étant donné que « l'intégration d'éléments nouveaux faite par une culture vivante », par l'entremise du « truchement naturel de leur langue », est présentée comme un processus unidirectionnel — par lequel les « nouveaux éléments » accèdent à la culture majoritaire par l'apprentissage de la langue française — en découle, à l'interne, une relation hiérarchique entre la culture de ceux qui s'intègrent et celle de ceux qui se font intégrer (p. xxvi). L'utilisation quotidienne d'une langue commune par l'ensemble de la population étant l'objectif souhaitable — la manifestation essentielle de l'adaptivité de la culture dominante — cet objectif annonce aussi la mort imminente des groupes culturels par l'entremise de la non-manifestation publique de leur langue.

Dans cette perspective, il semblerait que la distinction établie dans ce passage entre juxtaposition et intégration culturelle (étant donné l'ontologie linguistique de la culture développée par les auteurs) est vouée à l'extinction proprement culturelle des groupes minoritaires. Si les auteurs rejettent l'isolationnisme culturel et affirment que la présence de « nouveaux éléments » est souhaitable, c'est seulement parce qu'elle permettrait aux membres existants d'une culture majoritaire « de progresser en harmonie avec cette culture ». Autrement dit, l'évolution de la culture majoritaire (son adaptabilité et sa vitalité) dépend d'un certain contact avec des éléments nouveaux. Toutefois, cette ouverture est limitée, puisque la vitalité des groupes culturels minoritaires (qui serait représentée par l'utilisation d'une autre langue dans la vie publique) est en elle-même un signe de la mort imminente de la culture majoritaire, « le symptôme le plus visible » de son inadaptation culturelle. À l'inverse, « faire vivre » la culture majoritaire impliquerait la mort culturelle des autres groupes, ou plutôt l'inclusion de cultures minoritaires vouées à la mort étant donné que seule leur mort (linguistique) est représentative de

la vitalité de la culture majoritaire (p. xxvi). En somme, l'ouverture dont il est question renvoie à la mise en œuvre d'un mécanisme d'intégration, qui devrait être interprété comme une forme d'intégrisme social, non pas dans le sens d'une fermeture aux corps étrangers (biologiques) individuels, mais plutôt d'une fermeture d'un corps collectif culturel à la manifestation linguistique d'autres cultures où la langue est conçue comme synonyme de la vie culturelle (le signe nécessaire de son existence).

La conception de la culture élaborée par les auteurs semblerait donc puiser ses ressources intellectuelles dans la science biologique. Pour cette raison, nous soutenons que le concept de bioculture est apte à cerner les spécificités de cette conception, en nous permettant de mieux concevoir les relations entre formes de vies naturelles et l'intervention artificielle. En particulier, comme il en a été question au premier chapitre, la transition du paradigme de la souveraineté vers le paradigme biopolitique est caractérisée par la norme qui, contrairement à la loi, n'est pas prescrite, mais intrinsèque et immanente à un organisme. Malgré cette distinction, la dynamique autopréservative de la norme implique que les sujets sont néanmoins préconstitués par une normalité qui les précède et les excède. Ainsi, la reconnaissance par l'État canadien d'une réalité propre aux formes de vie collectives internes, que représentent les deux cultures majoritaires, permet une articulation entre la norme bioculturelle et l'intervention artificielle du pouvoir étatique. C'est en faisant appel à l'objectif de faire vivre cette vie, de façon conforme à sa normativité — principalement définie par une langue — que ce pouvoir peut exercer le droit de mort (ou d'exclusion) d'autres formes de vie collectives, perçues comme un danger à sa vitalité. Cette vitalité est signifiée notamment dans le dernier passage, par l'idée d'« une culture vivante, dont une langue bien vivante est une manifestation essentielle » et opposée au phénomène

d'« inadaptation culturelle » dont « le symptôme le plus visible » serait « une langue de plus en plus appauvrie et viciée » en raison de l'hybridité culturelle du groupe en question (p. xxvi).

Il est cependant important de faire une distinction entre ce régime d'inclusion/exclusion et le type de régime qui découle d'un racisme biologique au sens strict. En effet, le nazisme faisait de la race la principale marque de différenciation intergroupe, la possibilité même d'une communauté était dépendante de sa pureté (*volksgemeinschaft*). L'intervention d'un mécanisme immunitaire imposait donc le génocide, ou du moins l'exclusion des autres races pouvant « teinter » le patrimoine héréditaire de la « race aryenne » ou de toute autre façon, nuire à sa vitalité. En revanche, cette double fonction de fondement communautaire et de différenciation entre formes de vie est assumée, par les auteurs du rapport, par une conception organiciste de la culture.

Premièrement, la culture ne s'inscrit pas, a priori, dans les corps individuels à la manière d'un code génétique. Si une conception raciste des formes de vie perçoit les individus d'autres races comme un danger existentiel inhérent, cela n'est pas le cas en ce qui a trait à la relation entre la bioculture et les individus issus d'autres cultures, notamment parce que la culture peut être apprise ou acquise.

Deuxièmement, la validité même des races en tant qu'unités fondamentales de la vie a été généralement discréditée par les sciences de la vie. Sur ce dernier point, comme nous l'avons vu au premier chapitre, la diversité interne à une espèce est perçue par la biologie, comme étant nécessaire à son adaptation. Les auteurs du rapport reflètent ceci par le rejet de l'isolationnisme et par l'importance qu'ils accordent à un certain contact avec la diversité pour assurer l'évolution de la culture majoritaire. Cet aspect bénéfique du contact avec la diversité ne va pas de soi, étant donné que « l'acceptation passive par un groupe culturel faible de ces mêmes éléments » mène à

l'« inadaptation culturelle » de ce groupe. Cette perspective était illustrée concrètement, comme nous l'avons vu précédemment, lorsque les auteurs parlaient de la langue française comme d'« une grande langue de culture » qui, dans « certaines conditions sociologiques », se serait « étiolée », signalant ainsi la mort culturelle imminente du groupe qui la parle. L'incohérence de la perspective mise de l'avant par les auteurs était, dans le cas de la culture française, particulièrement flagrante. Au sein même d'un discours faisant de la capacité d'une langue à survivre au contact d'autres langues, la marque de la supériorité de la culture qui lui est associée, de son adaptabilité inhérente — signifié notamment par le test évolutif de pouvoir « recevoir par le truchement naturel de leur langue les éléments nouveaux qui viennent s'intégrer à leur culture » — ils attribuaient néanmoins l'étiollement de la langue française dans le contexte nord-américain à des « conditions sociologiques » particulières, représentant une exception à la règle de sa supériorité adaptative inhérente (p. xxv). Le choix analytique qui consiste à faire de ces conditions particulières une exception, alors que d'autres contacts interculturels — ceux caractérisés par le succès relatif de la culture française — sont utilisés comme des preuves de sa supériorité inhérente, est entièrement arbitraire. En fait, la seule distinction analytique qui mérite d'être faite est que, dans le contexte nord-américain, à la suite de la conquête britannique, la culture française s'est retrouvée dans la position inférieure d'une relation de pouvoir entre colonisateur et colonisé, en contraste avec une longue histoire en tant que colonisateur. Pour être clair, mon argument n'est pas que ce rapport de puissance devrait être pris comme la preuve de la supériorité inhérente de la culture britannique par rapport à la culture française, mais plutôt que si les auteurs suivaient de façon consistante la logique biologisante de leur analyse, alors la prédominance d'une langue (et donc d'une culture) serait une preuve suffisante de la supériorité

inhérente de cette culture par rapport aux autres, dans le cas nord-américain comme dans les autres contextes coloniaux.

Mais contournons l'incohérence qui consiste, d'une part, à faire de l'évolution « naturelle » des cultures — et en particulier leur capacité à survivre aux contacts avec d'autres cultures — le signe de leur universalité et d'autre part, à attribuer l'échec évolutif d'une culture aux conditions d'un contact particulier. Ce qui est plus important, à nos fins, est de se pencher sur les conséquences qui découlent de la sélection (arbitraire et contre-factuelle) de la culture française en tant que culture intrinsèquement adaptive. Plus précisément, conformément à leur mandat, les auteurs sont de l'opinion que la culture française mérite de survivre (étant donné sa supériorité inhérente), mais que « certaines conditions sociologiques » font en sorte que le contact « naturel » avec d'autres cultures pourrait être mortel pour elle (p. xxv). Cela implique alors que l'intervention étatique doit faire en sorte qu'elle puisse survivre. C'est dans cette optique qu'il est possible de concevoir l'intégration, en tant que mécanisme d'immunisation (ou d'atténuation) bioculturelle qui, pour faire vivre une forme de vie (culturelle), doit exposer d'autres formes de vies internes à la mort (culturelle).

Si l'environnement « naturel » peut être interprété, selon la perspective du rapport, comme un espace dangereux où les contacts avec d'autres cultures vivantes sont potentiellement mortels pour *la* culture, le mécanisme immunitaire ne doit toutefois pas mettre un terme à ces contacts — cela nuirait à l'évolution de la bioculture. De plus, puisque l'individu issu d'une culture autre ne représente pas un danger inhérent, alors l'immunisation n'implique pas sa mise à mort biologique. L'immunisation bioculturelle implique plutôt la mise à mort des autres cultures vivantes et collectives par l'entremise d'une stratégie d'individualisation culturelle; c'est-à-dire la réduction des autres cultures à l'individualité caractérisant les citoyens canadiens qui ne

s'identifient pas entièrement à l'une ou l'autre des cultures majoritaires. Nous avons déjà vu comment les auteurs ont réussi à problématiser la principale manifestation collective de l'existence d'autres groupes culturels, en faisant de l'intégrisme linguistique le facteur prédominant de la vitalité culturelle. Cependant, leur mandat, consistant non seulement à se pencher sur la question de l'égalité des deux peuples fondateurs, mais aussi à « l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada », ils devront trouver une façon de conceptualiser cet apport sans risquer d'accorder un statut d'égalité à ces « groupes ethniques » (p.xxi). La stratégie discursive d'individualisation qu'ils adopteront permettra non seulement de rejeter l'idée selon laquelle ces autres cultures auraient une existence en tant que corps collectifs, au même titre que les deux cultures majoritaires — et donc qu'elles représenteraient ainsi des formes de vies « réellement vivantes » —, mais elle permettra aussi d'incorporer ces individus au sein de l'une ou l'autre de celles-ci, incorporation par laquelle ces individus retrouveront leur statut d'égalité. Tournons-nous vers le livre du rapport portant sur l'apport des autres groupes culturels pour explorer cette stratégie.

Le livre IV du Rapport, intitulé « L'apport culturel des autres *groupes* ethniques » traduit, dès le début, cette question en termes d'échanges entre l'*individu* et la société d'accueil :

On nous demande, en particulier, de faire état de leur contribution à la vie canadienne, notamment de l'enrichissement qui résulte de la rencontre de plusieurs langues et de plusieurs cultures. Cet apport se traduit, au sein de la réalité canadienne, par la participation active des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français aux différentes manifestations de la vie collective. Un tel échange de valeurs — surtout de celles qui relèvent de la langue et de la culture — se révélera bénéfique à condition qu'il s'effectue sous le signe de la compréhension et en vue de l'enrichissement mutuel (Canada, 1969, p.4).

Alors que « l'enrichissement » était compris, dans un premier temps, comme l'émergence d'une forme de « vie canadienne » résultant de la rencontre entre plusieurs langues et plusieurs cultures, les auteurs réaffirment aussitôt la hiérarchisation découlant d'une ontologie linguistique

de la culture lorsqu'ils définissent ce processus comme étant la « participation des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français ». Non seulement la langue maternelle reste la principale marque d'identification culturelle, mais la participation des autres cultures est définie en termes de participation individuelle de ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, à la vie collective « sous le signe de la compréhension » (p.4).

Il n'est pas question ici de trancher sur la question de si l'enrichissement mutuel pouvait avoir lieu en l'absence de l'apprentissage de l'une des deux langues officielles par l'ensemble des Canadiens. Il s'agit plutôt de souligner que, puisque l'existence de cultures vivantes est définie par les auteurs, comme nous l'avons vu précédemment, par l'utilisation d'une langue de culture, alors l'exclusion des autres langues des sphères de la vie partagées implique aussi l'exclusion ontologique des autres cultures en tant que formes de vies « réellement vivantes ». Que l'enrichissement soit toujours défini, pour ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, par la participation individuelle à l'une des sociétés caractérisées par ces langues, exemplifie l'omission d'autres cultures, en tant que formes de vies (vivantes) de la sphère publique :

Tout Canadien devrait jouir entièrement de ses droits naturels et civiques, du seul fait de son intégration à l'une des deux sociétés. Celui qui n'est ni d'origine britannique ni d'origine française doit se voir offrir les mêmes chances que le citoyen qui, de par sa naissance, fait partie de l'une ou l'autre. En accord avec l'époque où nous vivons, le processus d'intégration se doit d'être également profitable à la société qui accueille l'individu et à l'individu qui veut s'y faire une place. L'intégration exige que l'entière liberté de choisir soit accordée à la personne en cause et la société doit, par ses institutions, lui assurer des chances égales d'épanouissement. (p.5)

Si ce passage semble, premièrement, se pencher sur la question de l'égalité juridique de « tout Canadien » pris individuellement, une distinction importante est rapidement établie entre « celui qui n'est ni d'origine britannique ni d'origine française » et celui « qui, de par sa naissance, fait partie de l'une ou l'autre [des deux sociétés] » (p.5). Alors que tout citoyen

canadien se fait ainsi accorder la reconnaissance de son origine ethnique, ce qui distingue les origines française et britannique des autres est que celles-ci retrouvent, à l'interne, la manifestation collective et vivante de leur identité culturelle dans l'existence de sociétés correspondantes — notamment dans la langue. Pour ces individus, la pleine jouissance de leurs « droits naturels et civiques » découle naturellement du fait de leur naissance. À l'inverse, ceux qui ne partagent pas ces origines ethniques doivent, pour acquérir leur statut d'égalité juridique, d'abord être soumis à un processus d'intégration. La possibilité d'un « enrichissement qui résulte de la rencontre de plusieurs langues et de plusieurs cultures » sur laquelle la Commission devait faire état dépend donc, selon les auteurs, avant tout de l'incorporation de ces citoyens à l'une des deux formes de vies collectives reconnues par le pouvoir étatique et caractérisées, selon l'ontologie linguistique de la culture, par les langues anglaise et française (p.4).

Ce mécanisme d'intégration — par lequel l'individu d'origine ethnique autre acquiert son statut d'égalité juridique — est, néanmoins, défini en contraste avec l'assimilation. Le choix à savoir lequel de ces deux modes d'incorporation est préférable, se référant à l'autonomie individuelle, donc si un individu préfère renoncer complètement à sa culture ou plutôt conserver certains traits de son identité culturelle individuelle :

L'intégration, au sens large du terme, n'implique pas, pour l'individu, la perte de son identité, de ses caractéristiques premières, de sa langue et de sa culture d'origine. Couper de ses racines l'homme, être pensant et sensible, risquerait tout simplement d'appauvrir sa personnalité et de priver la société d'une partie des valeurs qu'il lui apporte. L'intégration dont nous parlons n'est pas synonyme d'assimilation. Celle-ci implique l'identification quasi totale à un autre groupe linguistique et culturel; l'individu renonce à son identité, allant parfois jusqu'à changer son nom. Ces deux façons de s'insérer dans une société — intégration et assimilation — se pratiquent certes au Canada et il faut permettre à chacun de choisir celle qui lui convient (p.5).

Défini comme le résultat d'une conviction particulière pour au moins une partie de ces traits culturels, l'intégration se différencie d'une définition particulièrement lourde de l'assimilation, selon laquelle un individu s'identifie presque entièrement à un autre groupe et

« renonce à son identité ». Notons toutefois que ces deux notions partagent des conceptions de la culture qui font d'elle un attribut de l'identité individuel, de l'individualité. Certes, un « homme » a des « racines » culturelles, mais celles-ci renvoient à cette idée d'origine — un point éloigné de l'espace-temps, une forme de différence atténuée — et ne servent qu'à nourrir la « personnalité » individuelle. Contrairement aux citoyens « d'origine britannique » et ceux « d'origine française », qui retrouvent dans leurs sociétés internes respectives l'actualisation de leurs racines — leurs expressions dans la vie communautaire de tous les jours, les autres origines ethniques semblent trouver le point final de leur trajectoire dans la personnalité individuelle des citoyens qui en sont issus (p. 5). Bien que la conservation de « ses caractéristiques premières » que représentent la langue et la culture soit admissible et qu'elles puissent même « apporter une valeur » à la société d'accueil, il semble que, lorsqu'il s'agit de la sphère de vie publique, le processus d'intégration soit synonyme d'acculturation :

Le processus d'intégration va de concert avec celui que les anthropologues appellent « acculturation ». Quiconque choisit le Canada comme pays d'adoption, adopte en même temps un nouveau style de vie, un certain mode d'existence. Le phénomène est facilement perceptible, dans le monde du travail, sur le plan des relations humaines, à l'école où se fait en grande partie l'éducation des enfants, et dans les rapports du citoyen avec les institutions publiques. [...] Cette notion d'acculturation s'applique au processus d'adaptation au milieu où cet homme est contraint de vivre : l'individu ajuste son comportement à celui de la collectivité qui l'entoure (p.6).

Allant de concert avec l'intégration, l'acculturation implique que, dans ces sphères de la vie publique, la responsabilité d'ajuster « son comportement à celui de la collectivité qui l'entoure » revient à l'individu qui a choisi le Canada comme pays d'accueil (p.6). Toutefois, les auteurs nuancent par la suite leur perspective, en faisant allusion à l'idée d'une société ouverte à la différence culturelle :

Mais, tout en faisant leur le mode de vie canadien, en partageant les avantages et les désavantages, les citoyens qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française ne sont nullement contraints de dissimuler leur culture première ou d'y renoncer. Il peut arriver que, dans l'expression de son ardent vouloir-vivre, cette culture aille à l'encontre des habitudes de la société d'accueil. Ouverte et

moderne, celle-ci doit pouvoir intégrer ces éléments hétérogènes dans un système harmonieux, pour réaliser « l'unité dans la diversité ». (p.7)

Bien qu'il souligne que les citoyens ne sont « nullement contraints de dissimuler leur culture première », ce passage consiste moins en une clarification conceptuelle, qu'en une définition circulaire de l'intégration. En effet, face à la possibilité « d'un ardent vouloir-vivre » de la part de minorités culturelles, les auteurs répondent seulement en affirmant que la culture majoritaire « doit pouvoir les intégrer », ce qui ne fait que soulever à nouveau la question : en quoi consiste l'intégration ? La question de la part du changement qui pourrait provenir d'une société d'accueil « ouverte et moderne » est contournée grâce à l'utilisation de l'adage multiculturel de « l'unité dans la diversité » (p.7).

Jusqu'à présent, la question de l'apport possible des autres groupes ethniques à la vie culturelle du Canada est reléguée à l'intégration individuelle des citoyens d'origine ethnique autre qui, par leur intégration à l'un des deux corps collectifs, sont libres de contribuer à la vie publique du Canada. Alors qu'une certaine ouverture peut être retrouvée du fait que l'acceptation que l'origine ethnique d'un individu peut avoir une influence sur sa personnalité et qu'elle peut de cette façon être « de valeur » à la société d'accueil, cet apport perd, par cette même personnalisation/individualisation de la culture, sa caractéristique collective — ce qui ferait en sorte que l'on puisse parler de l'apport d'un *groupe*, d'une contribution proprement *culturelle*.

Comme nous l'avons vu lorsqu'il était question de la définition de la culture adoptée par les auteurs, ceux-ci réservaient, pour les autres groupes ethniques, une définition minimaliste de la culture, limitée aux « œuvres de l'esprit ». Certes, ce choix reflétait une décision arbitraire découlant du mandat de la Commission, plutôt que de la réalité sociologique interne. Cependant, à défaut de pouvoir leur accorder, à l'instar des deux peuples fondateurs, la reconnaissance de ce qui représente, pour eux, la principale manifestation de l'existence d'une culture, c'est-à-dire la

langue, il est possible que ce soit dans ces œuvres de l'esprit que les auteurs retrouveront l'apport proprement culturel des autres groupes ethniques. Toutefois, puisque ces œuvres de l'esprit ont en commun qu'elles peuvent être présentées comme l'œuvre d'un auteur, le produit de son travail individuel, ce discours tend plutôt à reproduire l'individualisation culturelle — son atténuation — de façon conforme au mécanisme d'intégration :

Il serait vain de chercher à distinguer dans une œuvre l'apport de l'individu de celui du groupe culturel auquel il appartient; ou même de vouloir y découvrir soit l'origine de l'auteur, soit sa fidélité au groupe. Si tout apport culturel est d'abord l'œuvre d'un homme, celui-ci n'est jamais sans racines. Enfin, il faut retenir que l'œuvre elle-même ne trouvera sa place dans le patrimoine culturel commun à tous les Canadiens que si l'intégration du créateur au milieu canadien est suffisante pour qu'il y ait communication.

Nous n'estimons pas opportun, à supposer que cela soit possible, de mesurer à l'aune l'apport de chacun des groupes, puis d'affirmer que les uns ont apporté beaucoup et les autres moins [...] Notre propos est plutôt de reconnaître et de mettre en valeur les richesses culturelles et linguistiques que possède le Canada, car c'est là une première étape, essentielle du reste, vers leur sauvegarde. (p. 208)

Étant donné l'impossibilité de déterminer quelle part de l'œuvre provient de l'individu et quelle part peut être attribuée à une autre culture, il devient possible d'insérer celle-ci dans le patrimoine canadien, cette insertion étant elle-même une fonction de l'intégration individuelle du créateur dans son environnement social et de la possibilité de communication. Bien que l'on puisse être d'accord que la reconnaissance des contributions des autres groupes culturels et la possibilité même d'une communauté nécessitent la communication — en particulier l'apprentissage d'une langue commune —, ce passage confirme, que même lorsque l'on contourne l'arbitraire de la décision de la Commission d'adopter une définition distincte de la culture pour les autres groupes ethniques qui restreint les expressions de celles-ci à son sens « humaniste », la Commission prend toujours soin de présenter celles-ci « d'abord comme l'œuvre d'un homme » (p. 208). Il ne s'agit donc pas de contributions principalement et

proprement culturelles, mais de contributions d'individus aux origines ethniques autres, cette origine pouvant ou non influencer leur individualité.

En tant que document fondateur en matière de gestion de la diversité interne, ce rapport nous permet d'examiner l'intersection entre dynamiques autopréservatives et autotransgressives du biopouvoir, entre naturalisme et interventions artificielles. Le mandat de la Commission s'inscrit dans un contexte national où la possibilité même d'une communauté politique canadienne était remise en question par le séparatisme québécois. Pour cette raison et conformément à la thèse des deux peuples fondateurs, l'égalité entre les deux principales cultures, le biculturalisme, était comprise comme la condition nécessaire à la réussite du projet national et sa réalisation, l'objectif ultime de l'enquête de la Commission. Donc, bien que son rôle d'enquêteur objectif l'ait poussé à faire rapport sur des « réalités » sociologiques de la société canadienne — une normativité intrinsèque et immanente à celle-ci — une grille d'intelligibilité biculturelle lui était imposée par son mandat. Mais cette grille ne se limitait pas à guider le regard des observateurs vers certains aspects de la réalité canadienne plutôt que vers d'autres. S'il est vrai qu'elle s'intéressait à certains groupes internes au détriment des autres (notamment, les peuples autochtones), il est aussi vrai que sa perspective donnait un sens à la réalité particulière qu'elle était mandatée d'examiner.

Sur ce point, nous avons vu que la définition même de la culture qu'elle adoptait avait un caractère arbitraire par rapport à la réalité sociologique canadienne, prise dans son ensemble. Cette définition, qui prenait la distinction la plus évidente entre les deux cultures dominantes — la langue — comme étant le signe principal par lequel il est possible d'induire l'existence d'une culture, de façon générale, était plus représentatif de son mandat que d'un questionnement théorique et empirique sur ce que pourrait représenter la culture. Certes, la définition qu'ils ont

mise de l'avant, pour se pencher sur la question des cultures anglophone et francophone, comportait d'autres éléments que le fait linguistique. Toutefois, la langue représentera un facteur si important dans la conceptualisation de la culture, qu'ils élaboreront dans les passages suivants, qu'il deviendra presque impossible de faire une distinction entre la langue en tant que symbole culturel et la culture définie entièrement par la langue. C'est au milieu de cette confusion sémantique que les auteurs introduiront une sociologie organiciste de la culture par l'entremise du concept de l'adaptivité linguistique. Il leur sera ainsi possible non seulement de faire une distinction arbitraire entre cultures adaptives et cultures non adaptives, mais aussi, de construire la culture comme un corps collectif devant être protégé contre le danger existentiel (culturel) que pose l'hybridité. C'est d'ailleurs à ce point de leur analyse qu'il est possible de repérer l'intersection entre normativité et *biopouvoir* (ou entre sociologie et politique). Alors que leur analyse consistait, jusqu'à cette étape, en une description/construction de la réalité sociologique, elle fera dorénavant appel au pouvoir d'État pour protéger ces corps collectifs (et en particulier la culture associée à la langue française, étant donné un « environnement » peu favorable à sa survie) contre le risque de contacts naturels.

Comprise par les auteurs comme la condition nécessaire à la possibilité d'un enrichissement culturel, l'intégration représente un mécanisme bioculturel. Bien que l'intégration soit parfois définie contre l'assimilation et présentée par le gouvernement comme un moyen de différencier le multiculturalisme du creuset américain, comme nous l'avons vu dans cette section, l'intégration est plus spécifiquement décrite comme une forme d'incorporation d'individus aux origines ethniques autres à l'un des deux corps collectifs que représente les sociétés dominantes. Pour être justes, les auteurs soutiennent, soucieux d'accorder sa juste importance à l'égalité individuelle, que tous les Canadiens ont une telle origine et que

l'intégration serait ouverte à l'influence de cette origine sur la personnalité de l'individu — d'où la société pourrait en tirer (ou non) une valeur. Cependant, il reste que selon leur ontologie linguistique de la culture, les citoyens dont la langue maternelle est l'anglais ou le français retrouvent dans l'une des deux sociétés dominantes l'actualisation de leurs racines culturelles, la preuve quotidienne qu'il s'agit de cultures « réellement vivantes », surpassant leur personnalité propre, contrairement aux autres Canadiens. Dans cette perspective, il est possible d'interpréter l'atténuation de la culture à son « sens humaniste », pour ce qui est des autres groupes culturels, comme découlant naturellement de cette conception de l'intégration, étant donné que les œuvres de l'esprit ne peuvent être, selon eux, principalement attribuées à une culture particulière. De cette sociologie organiciste de la culture, résulte l'impossibilité de répondre réellement au deuxième objectif de leur mandat, c'est-à-dire de se pencher sur la contribution des autres groupes ethniques puisque ces contributions ne seront jamais des contributions *de groupe*. Elles dépendront plutôt de l'incorporation préalable des individus aux autres origines culturelles, à l'une des deux cultures majoritaires. Ou, dans une perspective d'ensemble, lorsqu'il est décidé, conformément au mandat biculturel de la Commission, que la possibilité d'une communauté canadienne dépend non seulement de l'égalité entre les deux cultures majoritaires, mais aussi d'une certaine reconnaissance des autres groupes minoritaires, alors une rationalisation du statut distinct des deux principales cultures devient nécessaire. La rationalisation élaborée par les auteurs ne se limitera pas, cependant, à la thèse des deux peuples fondateurs, qui consisterait en une apologie de la conquête, à une légitimation de la violence du pouvoir souverain. C'est plutôt dans la normativité intrinsèque et immanente de ces deux formes de vies collectives que les auteurs trouveront cette rationalisation en faisant valoir leur adaptabilité inhérente (en particulier, celle de la culture française, le doute dans le contexte nord-américain suscitant une justification)

ce qui rationalise l'intervention du mécanisme artificiel en leur faveur, comprise comme l'intersection entre normativité culturelle et pouvoir étatique ou, autrement dit, un pouvoir bioculturel.

La réponse du gouvernement Trudeau

En réponse au Livre IV du rapport, la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue fut inaugurée par un discours de Pierre Elliott Trudeau et le dépôt d'un document à la Chambre des communes. Bien que cette réponse prétende mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des groupes culturels, il semblerait qu'elle ait plutôt généralisé à l'ensemble des Canadiens la tendance à l'individualisation de la culture réservée par le rapport aux Canadiens d'origines ethnoculturelles autres.

Tout d'abord, l'une des caractéristiques démarquant la politique officielle des recommandations de la Commission est qu'elle dissocie la culture de la langue. Alors que le français et l'anglais sont reconnus en tant que langues officielles, aucune culture ne devrait avoir préséance sur les autres :

Aux yeux de la Commission, du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les Canadiens, il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car bien qu'il ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement (Chambre des Communes, 1971, p.8545).

Bien qu'il commence par présenter sa position comme étant conforme aux recommandations de la Commission, le gouvernement rejette dans ce passage le biculturalisme en tant que politique officielle. L'ontologie linguistique de la culture adoptée par la Commission lui permettait, nous l'avons vu, d'établir une correspondance entre l'existence de deux langues « dominantes » et l'existence de deux « principales » cultures au Canada. La possibilité de devenir membre égal de la communauté était, pour les individus aux origines ethniques autres,

conditionnelle à leur incorporation à l'une ou l'autre de ces cultures — cette incorporation étant, quant à elle, représentée par l'apprentissage de l'une des deux langues officielles étant donnée la (quasi)correspondance entre langue et culture établie par les auteurs. En revanche, l'affirmation du gouvernement qu'« il n'y a pas de culture officielle » lui permet de faire de cette égalité (« tous doivent être traités équitablement ») quelque chose qui résulte automatiquement de l'acquisition de la citoyenneté canadienne, peu importe la question d'incorporation. Alors que la reconnaissance de certaines langues officielles ne poserait pas, selon la position du gouvernement, un problème en matière d'égalité, ce qu'il trouve problématique dans le rapport de la Commission est que la reconnaissance de certaines cultures en tant que cultures officielles accorderait aux groupes ethniques correspondants un statut de préséance sur les autres groupes ethniques. Autrement dit, le gouvernement est implicitement d'accord avec la correspondance entre groupe ethnique et culture établie par la Commission — étant donné que la préséance culturelle impliquerait, selon lui, la préséance d'un groupe ethnique correspondant —, mais rejette l'idée d'une correspondance nécessaire entre groupes ethniques, cultures et langues — puisque le bilinguisme officiel n'implique pas, pour lui, la préséance des groupes ethniques francophone ou anglophone. Toutefois, si la Commission trouvait en la culture, ou plus spécifiquement dans le biculturalisme, la possibilité même d'une communauté canadienne et si elle définissait la culture principalement par la langue, la dissociation entre langue et culture introduite par la réponse du gouvernement Trudeau nous renverrait de nouveau à cette question implicite au mandat de la Commission, c'est-à-dire : comment concevra-t-elle la possibilité d'une communauté de différence ?

Richard Day argumente que cette dissociation entre langue et culture n'est en fait qu'une reproduction d'une méthode coloniale de gestion de la diversité par l'entremise d'une simulation

de l'assimilation à l'autre (Day, 2000, p.193-199). Il soutient que cette dissociation se limite à la rhétorique, alors qu'en pratique l'utilisation de l'une des deux langues officielles dans leur vie quotidienne est une méthode d'intégration des individus de groupes minoritaires à l'un des deux systèmes dominants de striation. Bien qu'il puisse avoir raison sur le fait que l'utilisation de la langue — en tant que pratique collective généralement associée à un groupe culturel particulier — puisse représenter un signe de l'intégration à une culture majoritaire, sa perspective semble inconsciemment reproduire l'ontologie linguistique de la culture développée par la Commission. Autrement dit, il tient pour acquis que l'utilisation de la langue est une preuve suffisante de l'incorporation culturelle, sans admettre la possibilité que la langue ne soit pas la seule pratique culturelle pouvant être reconnue par l'État, ou que cette dissociation discursive, entre langue et culture, résulte en l'atténuation de la différence culturelle, plutôt que de simplement la masquer la domination de certaines cultures.

D'autres auteurs ont plutôt interprété la politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue comme une tactique cherchant principalement à saper le nationalisme québécois — une forme de différence particulièrement dangereuse pour l'unité nationale (Lewycky, 1992, Mackey, 1999, p.64, Satchewich, 1992). Faisant par exemple un parallèle entre cette politique et la Proclamation royale de 1763, Eva Mackey argumente qu'elle permettait — en accordant une reconnaissance égale à plusieurs groupes ethniques — de jouer ces identités collectives les unes contre les autres. Ainsi, l'identité québécoise ne représenterait plus qu'une identité ethnique parmi tant d'autres, toutes incluses au sein d'une même communauté politique, ce qui relativiserait la spécificité de la cause séparatiste — alors qu'en revanche cette identité correspondait, pour les auteurs du rapport Laurendeau-Dunton, à une culture « réellement vivante » (Canada, 1967, p. 63-65).

Bien que ces auteurs mettent en lumière les motivations sous-jacentes du gouvernement Trudeau, la perspective de Day se distingue de celle de Mackey, notamment, parce que Day repousse cette dissociation (discursive) entre langue et culture comme simple rhétorique masquant une réalité sous-jacente, alors que Mackey reconnaît que ce discours est constitutif de la réalité — se penchant sur l'effet de la reconnaissance (discursive) de l'égalité de l'ensemble des groupes ethniques — alors qu'il ne s'agit pour elle que d'une reconnaissance servant la stratégie d'assurer l'unité nationale. Trop peu d'attention a été accordée à la particularité de la conception de la culture qui découle de cette dissociation et aux implications de cette forme spécifique de reconnaissance pour la possibilité d'une communauté. Plus particulièrement, nous argumenterons que tout en étant soucieuse d'assurer une plus grande égalité entre individus, cette dissociation va à l'encontre de la possibilité de l'émergence interculturelle. Cette généralisation de l'individualisation de la culture qui était réservée, par le Rapport, aux Canadiens d'origines autres, permet de donner l'apparence de neutralité à ce qui serait partagé par l'ensemble. Cette individualisation résulte néanmoins en un système symbolique de masse, qui n'est pas neutre, mais consiste plutôt en une intervention artificielle du pouvoir étatique délimitant ce que devrait représenter, pour chacun, le quasi-naturalisme que représente l'appartenance culturelle, notamment, par leur participation aux « affaires publiques ». Tout en donnant l'apparence de neutralité à l'ordre qu'elle reproduit, la réponse du gouvernement Trudeau, témoigne, autrement dit d'une volonté de normalisation (autopréservative), inhérente à la logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun.

Contrairement au rapport de la Commission, pour laquelle l'apprentissage de l'une des deux langues officielles était conçu comme un signe de l'incorporation des autres ethnoculturels au sein de l'une ou l'autre des cultures dominantes, la réponse du gouvernement — étant donnée

la dissociation entre langue et culture sur laquelle elle se fonde — concevra plutôt cet apprentissage comme un moyen de protéger la liberté individuelle, notamment, contre le danger que représente la compartimentation culturelle :

Tout homme verrait sa liberté entravée s'il se trouvait enfermé pour toujours dans un compartiment culturel déterminé uniquement par sa naissance ou sa langue. Il est donc essentiel que tout Canadien, quelle que soit son origine ethnique, puisse apprendre au moins l'une des deux langues dans lesquelles le pays conduit les affaires publiques. [...]

Pour conclure, je désire souligner que, selon le gouvernement, le multiculturalisme dans un cadre bilingue contribue à assurer à l'individu sa liberté de choix. Nous sommes libres d'être nous-mêmes. Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard. Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est compromise partout. Le gouvernement entend éliminer ce danger et protéger cette liberté. (Chambre des Communes, 1971, p.8545-8546)

Comme nous l'avons vu précédemment, la langue représentait pour la Commission à la fois la meilleure preuve de l'existence d'une culture, l'une de ses caractéristiques fondamentales et l'indicateur de sa vitalité. Par conséquent, elle concevait l'apprentissage de l'une des deux langues officielles, par ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, comme une condition nécessaire à leur incorporation à l'une des deux cultures dominantes. Cette incorporation était non seulement comprise comme étant le processus par lequel leur égalité juridique était acquise, mais aussi comme un mécanisme de protection des deux cultures reconnues par le pouvoir souverain contre le danger que représente l'hybridité — l'existence d'autres groupes culturels internes « réellement vivants ». En revanche, l'apprentissage d'une langue officielle est compris, dans la réponse du gouvernement Trudeau, principalement comme un moyen de garantir la liberté individuelle de chacun. Plutôt qu'une voie d'accès à une culture particulière, l'apprentissage est considéré comme souhaitable, étant donné qu'il représente une possibilité de sortie d'un compartiment culturel, du « danger » que représente la culture « chez certains groupes ethniques » (p. 8546). Certes, ce discours concorde avec le rapport de la Commission sur l'idée que des groupes ethniques internes existent — toujours d'ailleurs

identifiés par les critères de « langue et naissance » — et qu'étant donné leur existence, le pouvoir étatique doit agir contre le danger de balkanisation : « il ne faut pas s'en remettre au hasard ». Toutefois, cet interventionnisme étatique n'a plus comme objectif la création d'une communauté canadienne définie principalement par le biculturalisme. Plutôt, s'il est possible de trouver dans l'affirmation « il faut protéger et rechercher cette liberté » une allusion à l'intervention d'un mécanisme artificiel, c'est au niveau de l'individu qu'elle retrouve son référent. De plus, s'il existe dans ce passage une référence subtile à une conception particulière de la communauté, c'est au niveau de la « conduite des affaires publiques » qu'il est possible de la retrouver. Bien que la participation communautaire nécessite l'apprentissage d'une langue officielle, la possibilité du communautaire n'est plus définie par l'accès à l'une des deux cultures qui seraient communes à l'ensemble des Canadiens (p.8545-8546).

Tout en représentant la culture comme un danger potentiel pour la liberté individuelle, la réponse du gouvernement Trudeau admet tout de même, à l'instar du rapport, le lien entre reconnaissance de la diversité culturelle et l'égalité individuelle :

Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous. (p.8545)

La possibilité d'une communauté d'égalité passe toujours, à l'instar du rapport par la reconnaissance de la différence culturelle. Elle ne dépendrait cependant pas de l'incorporation préalable à un corps collectif culturel — auquel certains sont déjà intégrés par le fait même de leur naissance (origine ethnique française ou britannique) alors que les autres doivent y être intégrés (nécessitant la mise en œuvre du mécanisme d'intégration). L'égalité, signifiée dans ce passage par « le respect pour les autres » et « une même justice pour tous », passe plutôt par la reconnaissance d'une différence individuelle, découlant du « sens que chacun doit avoir de sa

propre identité ». Bien que l'égalité entre différences soit nécessaire à l'émergence d'une communauté, plutôt que de la protection d'un corps collectif culturel, c'est sur le plan individuel, du soi, que ce mécanisme est appelé, par la politique du multiculturalisme, à agir avec comme objectif de « créer cette confiance en soi », comprise comme le fondement même d'une société, la possibilité du vivre ensemble (p.8545).

De façon semblable au rapport, la réponse trouve aussi une valeur à la diversité comme solution au danger de « dépersonnalisation de l'être humain » que pose la société de masse :

Partout dans le monde, la technologie, les communications de masse et l'urbanisation font disparaître peu à peu la diversité culturelle. Plusieurs écrivains ont décrit cette situation comme la création d'une société de masse — une société où la culture et les loisirs produits en masse et les grandes institutions impersonnelles menacent de dénaturer et de dépersonnaliser l'homme. L'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance, et une bonne partie du malaise social contemporain — dans tous les groupes d'âge — existe parce que ce besoin n'a pas été satisfait. Les groupes ethniques ne sont certes pas le seul moyen de répondre à ce besoin d'appartenance, mais ils ont joué un rôle très important dans la société canadienne. Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse. Des groupes ethniques vivants peuvent donner aux Canadiens de la deuxième et troisième génération, ainsi que des générations suivantes, le sentiment qu'ils sont liés à la tradition et aux habitants de diverses parties du monde et de diverses époques. (p.8580)

Comme il en a été question précédemment, le rapport Laurendeau-Dunton réservait un traitement distinct aux autres groupes ethniques de celui réservé aux deux cultures dominantes. Alors qu'il reconnaissait que l'ensemble des Canadiens avaient une origine ethnique, les objectifs de son mandat impliquaient une distinction. Celles-ci étaient considérées comme « réellement vivantes », la manifestation actuelle de la vie collective du pays, alors que celles-là étaient plutôt reléguées à un attribut individuel (Canada, 1967, p. 63-65). Donc, bien que la réponse du gouvernement ne semble, dans ce passage, que généraliser ce qui, dans le rapport, était réservé aux autres groupes ethniques à l'ensemble des Canadiens, c'est-à-dire en trouvant la valeur de la diversité culturelle dans la figure de l'individu, en ce qu'elles permettraient de personnaliser l'être humain, une certaine distinction apparaît néanmoins étant donné qu'il aborde

la question de l'appartenance à un groupe ethnique et les qualifie par l'adjectif « vivant ». Dans ce sens, plutôt que d'une généralisation de l'individualisation de la culture à l'ensemble des Canadiens, il serait possible de concevoir la réponse du gouvernement comme une généralisation de la reconnaissance réservée aux deux cultures dominantes, à l'ensemble des groupes ethniques, devenus les corps collectifs « réellement vivants », la possibilité d'une communauté canadienne dépendant de l'appartenance de l'ensemble des citoyens à une multitude de groupes et à l'égalité entre ces groupes. Toutefois, puisque l'appartenance est conçue en tant que l'un « des besoins fondamentaux de l'homme », c'est toujours du point de vue de l'individu — en faisant de cette appartenance un besoin fondamental individuel et un sentiment personnel, une composante de l'individualité — que la valeur de la diversité est reconnue. Que la culture soit entendue comme une caractéristique essentielle de l'individu, un naturalisme, est exemplifié dans ce dernier passage par la reconnaissance que la société de masse puisse « dénaturer » l'individu (Chambre des Communes, 1971, p. 8580). Bien que la reconnaissance de la différence soit conçue, à l'instar du rapport, comme une condition nécessaire à l'objectif d'égalité, puisque cette reconnaissance trouve sa fin ultime dans la figure de l'individu, l'égalité qui est recherchée, en fin de compte, est l'égalité entre individus plutôt qu'une égalité individuelle dépendant de l'égalité interculturelle. Or, puisque l'émergence interculturelle dépend de la possibilité de retrouver une valeur dans les autres cultures, alors cette généralisation de l'individualisation de la culture — en l'absence de l'égalité interculturelle — est autant problématique, du point de vue de l'ouverture au modèle symbolique alternatif, que la hiérarchisation biculturelle.

Alors que ces deux tendances — c'est-à-dire d'une part l'individualisation de la culture (réduite à une origine ethnique) et d'autre part, l'idée qu'il s'agit d'un attribut caractérisant un corps collectif et partagé par l'ensemble — semblent être contradictoires, rappelons-nous, tel que

nous l'avons vu dans le premier chapitre, que selon Esposito, elles découlent d'une même logique. Sur ce point, la critique d'Esposito vise non seulement les conceptions qui sacrifient la communauté au nom de la préservation individuelle, mais aussi l'ensemble de celles qui, cherchant notamment à combler ce vide créé par l'individualisme, finissent néanmoins par modeler le communautaire d'après la figure de l'individu isolé et autosuffisant. Faisant de la communauté un corps collectif, une « chose », un « tout », une « plénitude » qui, tout en étant partagé par l'ensemble, appartient à ces membres, est proprement le leur et les unit à travers une identité, pouvant certes surpasser l'identité individuelle, mais, trouvant en elle son origine et ce qu'elle reflète. En somme, bien qu'elles aient le mérite de concevoir la communauté comme étant commune, elles restent incapables de l'imaginer en tant que non-propre (Esposito, 2008, 2010, 2011, 2012). En découle l'impossibilité d'accueillir l'autre sans chercher à l'incorporer.

Dans cette optique, ces deux tendances identifiées dans les discours sur la diversité interne se fondent sur le postulat que la reconnaissance de la différence culturelle est une condition nécessaire à l'objectif d'égalité, celui-ci étant à son tour nécessaire à l'émergence d'une communauté canadienne. La principale distinction est qu'alors que le biculturalisme trouve en ce qui est propre à certains groupes ethnoculturels ce qui devrait être commun à l'ensemble des Canadiens, le multiculturalisme semble, par souci d'assurer une meilleure égalité/liberté au sein de la communauté, renoncer à la possibilité du commun, réduisant la différence culturelle à un attribut individuel. Bien qu'il persiste à promouvoir l'apprentissage de l'une des deux langues officielles par l'ensemble, l'État les comprend plus comme des outils permettant aux individus de sortir de leur culture d'origine que d'une culture partagée sur laquelle se fonderait l'appartenance communautaire. En fait, lorsqu'elle se penche sur cette question d'appartenance, non seulement la réponse du gouvernement la conçoit comme un

besoin personnel, mais sa solution se trouve aussi contenue au niveau individuel, c'est-à-dire, à l'origine ethnoculturelle propre de chacun. Comprenant, donc, que le problème d'inégalité du biculturalisme découle de la synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun — l'idée que les cultures propres au canadiens-français et canadiens-anglais devaient représenter ce qui est partagé par l'ensemble des Canadiens — le multiculturalisme a trouvé la solution dans la renonciation à cette partie du problème qui n'est pas en soi problématique et, au contraire, est nécessaire au communautaire, c'est-à-dire le « commun ». Autrement dit, puisque la solution multiculturelle reste fermement ancrée dans une logique de la communauté qui parvient seulement à concevoir le « commun » comme une chose qui est nécessairement associée à ce qui est « propre », à un groupe particulier — les cultures anglaises et françaises — alors la solution qui s'impose, au nom de l'égalité — aussi draconienne qu'elle est inefficace — est la négation du commun en tant que tel étant donné que sa reconnaissance reviendrait, selon ce point de vue, toujours à la hiérarchisation culturelle. En revanche, le terme de cette synonymie qui représente le problème fondamental de cette conception du communautaire, le « propre » n'est aucunement problématisé. Au contraire, le multiculturalisme représente l'intensification générale de l'atténuation par la relégation de la différence culturelle à un attribut individuel, à une multitude d'origines ethniques propres qui retrouvent le point final de leur trajectoire dans la personnalité de l'individu. Bien que ces origines, ces quasi-naturalismes, puissent faire allusion à des communautés distantes « réellement existantes » dans l'espace-temps, à l'interne, ce qui résulte de cette politique est plutôt la négation du « commun ».

En effet, comme nous l'avons vu au premier chapitre, il s'agit de part et d'autre d'une conception fondamentalement anti-communautaire découlant en général de toute conception qui cherche à fonder une communauté sur ce qui est « propre ». Qu'il s'agisse de la conception

biculturelle, qui fait de ce qui est propre à certains groupes culturels ce qui devrait être commun à l'ensemble, ou de la conception multiculturelle qui renoncerait au commun au nom de l'égalité entre différences culturelles proprement individuelles, la culture est toujours conçue comme un attribut propre et empêche de conceptualiser la communauté comme étant à la fois une chose commune et non propre, une chose qui ne peut être contenue dans un cercle corporel — qu'il soit individuel ou collectif — étant donné qu'elle représente son contraire, une ouverture à la différence qui interrompt la fermeture inhérente à la corporalité, non proprement commune dans ce sens qu'elle ne représente pas l'attribut d'un corps particulier, mais plutôt une composante du corps qui existe au-delà de ce qui lui appartient. Bref, ce qui incarnerait la logique autotransgressive de la vie, contrairement à cette tendance artificielle et autopréservative des interventions gouvernementales. De plus, bien que l'intervention individualisante résulte effectivement en la négation d'une substance explicitement culturelle qui pourrait être commun à l'ensemble des Canadiens et que la question à savoir si la dissociation entre langue et culture ne ferait que masquer la domination, par défaut, des deux cultures officielles reste à l'extérieur du cadre de notre analyse, la réponse du gouvernement implique néanmoins la construction d'un ordre symbolique qui concorde avec notre définition de la culture, présentée au premier chapitre. En effet, l'individualisme de ce discours — dans la mesure qu'il correspond à un modèle symbolique de masse qui influence la manière que tout un chacun comprennent leur rôle social — reste, de notre point de vue, culturel. Que ce modèle symbolique individualiste puisse ou non être proprement attribué à une *ethnoculture* particulière, d'un point de vue bioculturel, il reste un modèle symbolique de masse qui pointe vers la prédominance de la dynamique autopréservative et normalisante plutôt que vers l'ouverture aux modèles symboliques alternatifs. Ce multiculturalisme peut, certes, prétendre être caractérisé par la neutralité symbolique. Dans la

mesure qu'il convient que l'origine ethnique de chacun puisse avoir une influence (atténué) sur l'individualité, il peut même être caractérisé par une certaine ouverture à la différence culturelle actuelle. Il reste qu'en problématisant les cultures comme une entrave potentielle à la participation à la sphère publique et en accordant plus d'importance à la normalité de celle-ci qu'aux modèles symboliques alternatifs de ceux-là, ce multiculturalisme semble préempter la possibilité d'une émergence interculturelle.

Le guide de citoyenneté de 1970

La période à l'étude est aussi marquée par la publication, en 1970, du *Guide To Canadian Citizenship*, un document conçu afin d'orienter les immigrants potentiels et leur offrir un survol des caractéristiques fondamentales du Canada. Ce type de discours est important non seulement puisqu'ils influencent, à l'interne, les conceptions que les prochaines vagues d'immigrations auront de leur nouvelle communauté, mais aussi en projetant une image particulière du Canada au reste du monde. Le guide de 1970 représente donc le premier de trois documents de ce type qui sera analysé, les deux autres, *Regard sur le Canada*, publié en 2005 et *Découvrir le Canada*, publié en 2012, seront analysés au cinquième chapitre.

Bien qu'il commence en soulignant que les Scandinaves sont sans doute les premiers Européens à avoir « découvert » l'Amérique du Nord, c'est l'arrivée des Français et Britanniques qui constituent les événements déclencheurs de l'histoire du Canada pour le guide de 1970 comme l'exemplifient des paragraphes réservés à John Cabot, Jacques Cartier et Samuel de Champlain (Ministère du secrétaire d'État, p.1-3). Le survol historique qui suit, de façon conforme à l'ontologie biculturelle de la nation caractérisant le rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, met presque entièrement l'accent sur les peuples français et britannique qu'il soit question des conflits entre ces deux peuples ou de leurs causes communes, par exemple pendant la guerre de 1812. En fait, seules deux brèves allusions aux peuples autochtones sont faites : la

première les identifiants comme partenaires dans la traite de fourrure (p.3) et la deuxième soulignant, d'un point de vue assez négatif, leur rôle dans les guerres entre les Français et les Britanniques :

In 1689, a new series of wars between Britain and France began. This meant that the struggle between the colonies in North America continued. At the same time, fighting broke out among the Indian tribes who had allied themselves with either the French or British settlers. Communities were often attacked by hostile Indians and the inhabitants killed, or carried off as captives. (p.5)

La section « People and life in Canada » traite de la composition démographique courante du Canada à l'époque de la publication du guide. Elle souligne, entre autres, le fait que le Canada soit une nation d'immigrants :

Almost all Canadians are immigrants or descendants of immigrants who have come to Canada at one time or another during the past century. All have brought with them the traditions of their various countries and cultures. They have settled in Canada, have become a part of it but, at the same time, they have contributed to the cultural diversity which is characteristic of the country. (p.17-18)

En reconnaissant l'apport de différentes traditions qu'on fait les Canadiens d'autres pays et cultures, ce passage semble caractériser le Canada comme étant ouvert à la possibilité que ce qui est proprement culturel chez eux puisse avoir une influence sur ce qui est partagé par l'ensemble. Il admet que les immigrants ont apporté leurs traditions propres et souligne leurs contributions à la diversité culturelle. Par ailleurs, bien qu'elle suive deux phrases qui reconnaissent que : « Another very small part of the Canadian population is composed of native Indians and Eskimos. They had been living here for thousands of years before the first European arrived. In this sense, they are the most truly Canadian of the country's citizens. » (p.18), préemptant la critique que le guide aurait complètement occulté l'existence historique et actuelle des peuples autochtones, une section intitulée « Two Main Cultures » suggère que lorsqu'il s'agit de la reconnaissance de cultures actuellement existantes à l'interne, le document reste principalement biculturel :

Over the years immigrants have come from many different backgrounds and they now comprise roughly a quarter of the population. From the point of view of language and cultural life however, there continue to be two main groups—French-speaking and English-speaking. Both French and English are official languages in Canada (p.19)

En fait, la seule attribution proprement culturelle d'une chose partagée par l'ensemble des Canadiens est le système parlementaire britannique, lequel est attribué aux immigrants anglais, irlandais, écossais et gallois (p.19). En revanche, la section sur la culture réduit celle-ci au monde des arts — une conception «humaniste» de la culture — spécifiquement au théâtre, à la musique, au ballet, aux arts visuels et à l'écriture; cette dernière catégorie étant la seule où l'influence de la diversité culturelle est reconnue : «Themes are based on the vastness of Canada, its ethnic and cultural diversity, and its regional differences are constantly recurring in fiction and poetry » (p.23).

Alors que le guide reste silencieux sur le rôle du gouvernement dans la gestion de la diversité interne, la question de l'intersection entre normativité et interventionnisme est tout de même abordée lorsqu'il est question de la politique étrangère, particulièrement en ce qui a trait à l'implication du Canada aux deux guerres mondiales. En effet, notre contribution à la Première Guerre mondiale — bien qu'elle était largement le résultat de notre appartenance à l'Empire britannique — est, quelque peu paradoxalement, reconnue comme la source d'une identité nationale propre :

The First World War led to events of great political importance for Canada. The contributions of Canada to the war effort made it evident that this country had become a nation. Up to this time, Britain had always signed treaties with other countries on behalf of herself and the dominions. When the Treaty of Versailles, which ended the war, was signed in June 1919, Canada signed on her own behalf as a sovereign state. (p.13)

Cette indépendance de la couronne britannique ne devrait cependant pas être interprétée comme le signe d'une différence identitaire, l'ensemble des nations du Commonwealth

partageant une même normativité signifié dans ce passage par des « idéaux communs », ce que l'on pourrait aujourd'hui appeler une conception anglophérique :

Canada and the other British dominions were recognized as independent nations by the statute of Westminster passed by the British Parliament in 1931. Since that time the Commonwealth of Nations has developed into a group of free and independent nations which are linked together by bonds of common interest and common ideals. (p.13)

Ce sont, en fait, ces idéaux partagés qui seront, par la suite, implicitement utilisés pour justifier le rôle du Canada dans la Première Guerre mondiale, en suggérant qu'il existe une identité entre ces motivations et celles qui ont mené, par la suite, à notre participation à la Seconde Guerre mondiale : « In the second world war, Canada again took her place with other nations of the world in the fight for freedom for all people » (p.13). Non seulement cette normativité unirait les pays du Commonwealth internationalement, mais aussi, à l'interne, les nouveaux canadiens :

At the end of the war, one of Canada's great periods of immigration began. Since 1945, about three million immigrants have come to Canada from nearly every part of the world. They are united with all Canadians in their love of freedom, the desire to live under a democratic form of government and their hopes of a great future for Canada. (p.14)

En ce qui concerne les autres organisations internationales, en revanche, le guide ne réserve qu'une courte section à la participation du Canada, notamment, à l'OTAN et l'ONU et un paragraphe aux opérations de maintien de la paix, soulignant notre rôle pendant la crise de Suez, au Congo et à Chypre (p.14-16).

Mais, bien que le guide semble concevoir l'identité du Canada comme étant plutôt britannique et que c'est cette normativité qui semble susciter l'interventionnisme étatique — particulièrement sa fonction guerrière, attribuable au pouvoir souverain —, il s'efforce néanmoins de clarifier la fonction strictement cérémoniale de notre chef d'État, relativisant ainsi l'importance de la monarchie, symbole ultime de cette forme de pouvoir plus ancienne :

In Canada, there is a division between the political and ceremonial functions of state. The Prime Minister is the political leader where the Governor General, as the Queen's representative and ceremonial head of state, does not take part in political life and controversy. (p.63)

Similairement, le guide se termine avec une section sur les responsabilités du citoyen qui établit une distinction étanche entre les sources du pouvoir dans une démocratie et celles dans une monarchie absolue : « Good citizenship in a democracy is, indeed, a matter of conscience. It is based on a sense of responsibility. King Louis XIV of France is said to have remarked “I am the state: but in a democracy we say “we, the people, are the state.” We, the people, are responsible for our own country, our government and way of life. » (p.80) Il peut sembler évident, depuis l'avènement du gouvernement responsable en 1848, que le pouvoir exécutif au Canada relève des représentants du peuple qui siègent au parlement plutôt que de la couronne britannique. L'importance de cette distinction deviendra néanmoins apparente lors de notre analyse du guide de citoyenneté du gouvernement Harper au cinquième chapitre.

Contentons-nous, pour l'instant, de conclure que malgré l'affirmation que le Canada est une nation d'immigrants et malgré quelques références à la présence des peuples autochtones, le guide de citoyenneté publié pendant cette période reste généralement ancré dans une ontologie biculturelle de la nation, son histoire étant largement l'histoire des deux peuples fondateurs. Mais, plus précisément, il s'agit d'une ontologie particulièrement britannique, ou anglosphérique — qu'il soit question de notre système parlementaire ou de l'influence de notre appartenance à l'empire, puis au Commonwealth, sur la PEC. Toutefois — et ceci est particulièrement important à nos fins —, le guide prend aussi soin de différencier cette « britannicité » d'un pouvoir qui découlerait de la couronne britannique. En effet, lorsqu'il s'agit d'expliquer ce qui définit le Canada et ce qui détermine l'intervention du pouvoir étatique — notamment sur la scène

internationale — c'est toujours en faisant appel à des valeurs caractérisant (entre autres) la société canadienne — une normativité immanente — que le guide tend à le faire.

L'idéal onusien

S'il existe sur la scène internationale un mécanisme artificiel analogue à l'interventionnisme étatique, c'est bien dans le rôle coercitif de L'ONU que les discours de la PEC le retrouvent — le chapitre VII de sa Charte offrant la possibilité d'imposer la paix par l'entremise du recours à la force lorsque la sécurité d'un des membres de l'organisation est menacée par un autre. Mais, si ces discours représentent d'une part l'ONU comme le meilleur espoir pour assurer la protection contre la violence propre à l'État de nature, ils admettent aussi qu'elle reflète la réalité d'un monde caractérisé par des relations conflictuelles notamment entre les identités souveraines et les différences culturelles, telles qu'illustrées dans le livre blanc *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970 :

L'Organisation des Nations Unies présente la tentative la plus sérieuse de l'histoire pour concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles dans le monde. En même temps, elle est l'image, chaque jour plus fidèle aussi, d'un monde bien imparfait où l'affirmation de la souveraineté nationale engendre une foule de conflits d'intérêts et rend d'autant plus difficile l'harmonisation des politiques nationales. Certes, les objectifs de la Charte, paix et sécurité, justice économique et sociale, et droits individuels de l'homme, sont loin d'être atteints, mais les principes dont ils s'inspirent n'en constituent pas moins une règle de conduite toujours valable pour les États signataires. (Ministère des Affaires extérieures, 1970f, p.5)

La conciliation et l'harmonisation sont ainsi entendues comme l'idéal inatteignable étant donné les divergences entre différentes subjectivités souveraines ou encore, l'absence de consensus entre superpuissances depuis le début de la guerre froide, comme le reflétait déjà le

Livre blanc sur la défense de 1964 :

Les grandes puissances n'ayant pu s'entendre quant aux mesures de coercition prévues dans la Charte, il a fallu improviser chaque fois qu'on faisait appel à l'aide des Nations Unies. À cause de cette situation, et de la résistance manifestée par quelques autres pays membres, il est impossible présentement d'établir une force permanente des Nations Unies (Ministère de la Défense nationale, 1964, p.17).

Donc, bien que le discours de la PEC puisse concevoir la fonction coercitive de l'ONU comme un mécanisme analogue à la souveraineté nationale — dans le sens qu'elle a le potentiel d'enlever la violence des relations internationales, par l'instauration d'une relation verticale entre cette organisation et l'ensemble des pays membres, assurer par le monopole d'une violence « légitime » — cet idéal est improbable étant donné un « monde imparfait » caractérisé par une multiplicité de différences conflictuelles. Alors qu'à l'interne, comme nous l'avons vu dans la section précédente, le danger que pose la différence culturelle — l'existence de cultures autres « réellement existantes » — peut être neutralisé grâce à l'intervention étatique, la possibilité, à l'externe, d'une communauté mondiale se heurte à l'absence d'un tel mécanisme. Ainsi, la « pratique héroïque », présentée au premier chapitre est en partie exemplifiée par ces discours, en ce qu'ils trouvent une pleine présence dans la souveraineté nationale pour procéder par l'opposition hiérarchique entre celle-ci et la scène internationale, essentiellement caractérisée par son absence, l'anarchie comprise en tant que désordre (Ashley, 1988).

Mais le discours de la PEC ne se limite pas à réitérer cette dichotomie entre une présence souveraine et son absence déplorable, mais inévitable sur la scène internationale. L'instauration d'un tel mécanisme sur la scène internationale étant considéré par ces discours non seulement comme souhaitable, mais aussi potentiellement réalisable, comme en témoigne la représentation de l'ONU comme la tentative de conciliation « la plus sérieuse de l'histoire », les principes de sa charte comme « une règle de conduite toujours valable » ou le fait qu'il soit seulement impossible « présentement » qu'elle puisse servir cette fonction coercitive, laissant la porte ouverte à un futur rédempteur (Ministère des Affaires extérieures, 1970f, p. 5). Ainsi, plutôt qu'un réalisme cynique se résignant à l'inutilité atemporelle de l'ONU, ces discours — qu'il soit le produit du gouvernement Pearson ou de celui de Trudeau — sont caractérisés par un

optimisme prudent par rapport à sa fonction coercitive, laquelle serait dotée du potentiel d'établir une communauté mondiale.

De plus, l'anarchie dont il est question n'est pas limitée, pour les discours de la PEC, à la scène internationale et aux relations proprement interétatiques, caractérisant aussi leur vision du « Tiers Monde ». Sur ce point, le *Livre blanc sur la défense* conçoit la décolonisation et l'émergence d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants en résultant comme le facteur d'une « instabilité inévitable » (Ministère de la Défense nationale, 1964, p.6). Ce « Tiers Monde » étant d'ailleurs compris comme un ensemble complexe de problèmes interreliés par le fait qu'ils représentaient chacun des entraves à l'objectif ultime de stabilité. La multiplication d'identités collectives conflictuelles — en raison, notamment, d'anciens ressentiments ou de racisme —, tel que le confirme aussi *Politique étrangère au service des Canadiens* :

Mais le Gouvernement se rend compte que les programmes de développement ne répondront pas, à eux seuls, au besoin de stabilité du Tiers Monde, parcouru de tensions dues à d'anciens ressentiments, à l'existence de sociétés stratifiées assises sur des classes opprimées et à la diffusion des armes de provenance occidentale ou communiste. Pour avoir leur plein effet, il faudra donc que les programmes de développement soient intégrés à des politiques qui touchent à toute une série de vastes problèmes internationaux, qui vont du règlement pacifique des différends à la promotion des droits et libertés de l'homme, des luttes raciales aux réactions qu'elles provoquent en de nombreux pays, et du contrôle du commerce des armes aux programmes d'entraînement militaire. (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p.36)

Situant donc le problème de l'anarchie — ou de l'« instabilité » — non seulement dans les relations entre États, mais aussi au sein de certains États, qui ne peuvent, à eux seuls, assurer les fonctions pacificatrices et modernisatrices — ce que nous appellerons éventuellement des États en déliquescence — la porte s'ouvre aux interventions externes visant cet idéal de souveraineté en tant que pleine présence. Surpassant donc la simple dichotomie souveraineté-interne/anarchie-externe, ce discours semble exemplifier plus précisément la critique de Walker et problématise la question de l'égalité interétatique (Walker, 2006). En présentant certains États

comme étant non conformes aux standards d'une normalité dont dépend le régime d'égalité entre présences souveraines (absence de « règlement pacifique de différends », de « droits et libertés de l'homme » de « programmes d'entraînement militaire » ou encore, « luttes raciales », « commerce des armes »), ce discours permet de faire des exceptions à ce régime au nom de la stabilité du système en soi, brouillant ainsi la frontière entre l'international et l'impérial (Ministère des Affaires étrangères, 1970a, p.36). Entre autres, Walker avance que la vie politique moderne dépend d'un choix constitutif à savoir si la source ultime de l'autorité réside dans les revendications des États souverains ou plutôt dans la souveraineté du système, qui rend possible la souveraineté étatique.

Sur ce point, le *Livre blanc* de 1964 semble choisir la deuxième option en affirmant que les opérations coercitives de l'ONU sont des mécanismes temporaires, qui nous accorderaient « le temps nécessaire pour permettre aux hommes bien avisés, tenaces et de bonne volonté de travailler ensemble à l'édification d'un monde où la paix sera assurée par des moyens plus puissants que la force » une « paix véritable », qui, une fois instaurée, représenterait la victoire de « l'humanité tout entière » (Ministère de la Défense nationale, 1964, p.34). Même si elle est entendue comme un mécanisme temporaire, la coercition est comprise comme étant préalable à l'émergence d'une communauté de « l'humanité tout entière », ce qui implique la possibilité que les termes de cette communauté, de cette « paix véritable » et la conception même de l'humanité sur laquelle elle se fonde, serait en premier lieu imposés à des subjectivités (reconnues comme souveraines ou non) récalcitrantes.

En somme, les discours de la PEC confirment ce qui est compris à l'interne comme l'une des raisons d'être de l'intervention étatique en matière de gestion de la diversité, c'est-à-dire l'idée que les contacts naturels entre différences et, d'intérêt particulier à nos fins, les

« divergences culturelles », les « luttes raciales » et les « anciens ressentiments », représentent une situation dangereuse, une entrave à la possibilité de l'émergence communautaire (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p.36). L'intervention d'un pouvoir souverain mondial — idéalement, celui de l'ONU — est donc comprise comme nécessaire à l'émergence communautaire (supposément l'œuvre d'« hommes bien avisés »), laquelle représenterait la dynamique autotransgressive de la vie. Toutefois, paradoxalement, cette intervention remet en question l'idée qu'il s'agit effectivement d'une émergence en tant que telle, d'une communauté consensuelle, de bas en haut, fondée sur une normativité découlant naturellement du contact entre ces différences plutôt que d'une imposition artificielle. Que la reconnaissance même de l'égalité souveraine semble déjà, à cette époque, commencer à dépendre de certains standards normalisants (occidentaux), particulièrement pour cette partie du monde qui a nouvellement acquis sa liberté de l'occident, est le reflet d'un discours interne qui rend l'égalité de ses citoyens conditionnelle à l'accès à l'une ou à l'autre des cultures dominantes, ou encore à l'accès à une sphère publique « culturellement neutre ». Cette communauté internationale — néanmoins présentée comme émergente — nécessiterait néanmoins, autrement dit, l'atténuation de la différence naturelle par un mécanisme immunitaire.

Des solutions pragmatiques : l'OTAN et les opérations de paix

Mais, étant donné que l'ONU est perçue comme étant inefficace à cet égard, le rôle qu'accordent les discours de la PEC aux organisations de sécurité collective telles l'OTAN et NORAD — bien qu'elles soient à la fois plus exclusives et plus explicitement belligérantes que l'ONU — peut être interprété comme une réponse pragmatique à cette même volonté de réaliser une « paix véritable ». Cherchant à conserver la fonction coercitive de l'ONU, engendrée par la nécessité de se protéger contre la violence, ces organisations se distinguent cependant de celle-là en ce qu'elles ne sont pas le reflet d'un « monde imparfait », excluant cette part de l'humanité

qui serait caractérisée par une différence irréconciliable, comme le souligne *Politique étrangère au service des Canadiens* :

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Canada se retrouvait à la pointe d'un effort international pour rebâtir, sur les décombres idéologiques des années 30, un ordre mondial rationnel. Il espérait alors que sa sécurité et son bien-être seraient assurés par une forte organisation internationale qui jetterait les bases de la paix et du progrès humain à partir des Nations Unies.

Mais la guerre froide ralentit bientôt cet effort collectif et il fallut chercher d'autres voies vers l'ordre mondial. La menace d'attaques communistes — d'abord dans une Europe occidentale dévastée, puis en Corée et en Indochine — obligea à créer l'OTAN, puis NORAD et d'autres organisations de sécurité collective. Ces opérations de maintien de la paix et celles qui suivirent reposaient sur une coopération internationale plus ou moins étendue, qui assurait, par ailleurs, le fonctionnement d'un ensemble important d'organismes établis à des fins commerciales, financières, sociales et de développement (Ministère des Affaires extérieures, 1970 a, p.5).

Représentant un compromis entre l'idéal d'un ordre souverain réellement mondial et un état de nature caractérisé par des relations plus ou moins conflictuelles entre identités souveraines, ces organisations de sécurité collective correspondaient à un régime d'inclusion/exclusion particulier, opposant l'occident au monde communiste. En effet, alors qu'à l'interne la principale ligne de démarcation collective est devenue, à cette époque, la culture, le contexte international — néanmoins caractérisé par le début de la détente — est tel que le principal système d'identité/différence représenté dans les discours de la PEC est idéologique.

Bien qu'il soit possible d'interpréter cette construction discursive de la différence comme simple rhétorique masquant un conflit économique sous-jacent, l'un des postulats de la perspective théorique adoptée pour cette étude, comme nous l'avons vu au premier chapitre, a trait à la productivité du discours, au fait qu'il soit constitutif de la réalité, plutôt que de simplement la dissimuler ou encore de l'exprimer de façon transparente. Ainsi, l'utilisation, par le gouvernement, d'un discours se fondant sur les distinctions idéologiques entre les deux camps suggère qu'une explication strictement économique — qu'elle soit ou non une explication fondamentalement plus « véridique » ou ontologiquement préalable — était jugée comme

insuffisante pour rationaliser ce conflit auprès du public canadien. Donc, bien que l'utilisation de concepts tels la fausse conscience marxiste ou l'hégémonie gramscienne nous permette sans doute de dévoiler une réalité extradiscursive, une telle analyse risquerait de laisser intactes les constructions discursives en question, les reléguant au statut d'épiphénomènes économiques sans les confronter directement. En conséquence, même une analyse économique particulièrement convaincante ferait ultimement compétition à la puissance d'une rationalisation idéologique gouvernementale non déconstruite. Au contraire, notre analyse prend au sérieux le poids de ce discours, lequel est reflété, notamment, dans la décision implicite du gouvernement de représenter la réalité de cette façon, afin de mieux exposer les limites de sa conceptualisation. Comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, les auteurs du Rapport prenaient soin de souligner la différence entre l'idéologie et la culture, étant donné non seulement que celle-ci représente une forme de vie collective « naturelle » ou émergente selon un dynamisme « aussi imprévisible que la vie », mais aussi, car elle ne représente pas une catégorie totalisante, à l'instar de l'idéologie (Canada, 1967, p. xxvi-xxii).

Ainsi, en contraste avec le naturalisme de la culture en tant que forme émergente, l'idéologie est conçue comme un système de pensée artificielle ne bénéficiant pas de la légitimité évolutive d'une forme de vie. Par la suite, consolidant la tendance à l'individualisation de la culture initiée dans ce rapport, la réponse du gouvernement Trudeau attribuait à certaines cultures une caractéristique totalisante, en soulignant le danger de balkanisation que celles-ci puissent poser — sous une forme non atténuée — à une autre catégorie « naturelle » : celle de l'individu. De façon conforme aux discours internes, ceux de la PEC présentent l'idéologie — laquelle est associée exclusivement au communisme — comme une forme de différence particulièrement problématique étant donné qu'elle est perçue comme une imposition externe

illégitime, une intervention artificielle. Au contraire, les légitimations de l'interventionnisme américain présent dans les discours à l'étude au cours de cette période tendent plutôt à faire appel au naturalisme de formes de vies émergentes devant être protégées contre l'impérialisme soviétique. Mais, lorsqu'il est question d'une diversité souhaitable au sein des régimes communistes, celle-ci est réduite à la diversité individuelle, à l'individualité.

Par exemple, bien que le discours du premier ministre Pearson, prononcé à Temple University en 1965 faisant appel à ce que les États-Unis cessent leur campagne de bombardement du Vietnam du Nord, ait offensé le président Johnson et est généralement cité comme un exemple de dissidence canadienne par rapport aux États-Unis, il reste que Pearson peignait l'intervention états-unienne au Vietnam du Sud comme une aide accordée à un État indépendant pour se défendre d'une attaque communiste externe : « What had been a Vietnamese war against a colonial power became a communist attack against the Vietnamese state ». Si d'une part, les motifs des États-Unis sont présentés comme étant complètement désintéressés et anti-impérialistes, expliquant ainsi l'appui canadien : « Its motives were honorable; neither mean nor imperialistic. Its sacrifices have been great and they were not made to advance any selfish American interest. U.S. civilians doing peaceful work have been wantonly murdered in this conflict. ». D'autre part, les actions du Vietnam du Nord refléteraient plutôt une volonté de domination et la « libération nationale », un simple prétexte chimérique :

On the other hand, no nation — particularly no newly independent nation — could ever feel secure if capitulation in Vietnam led to the sanctification of aggression through subversion or spurious “wars of national liberation”, which are really wars of Communist domination.[...] Aggressive action by North Vietnam to bring about a communist “liberation” (which means communist rule) of the South must end. Only then can there be negotiation with any chance of success. (Trudeau, 1965)

Et similairement, dans le livre blanc sur la politique étrangère de 1970, en ce qui concerne la région du Pacifique en entier :

Des « guerres de libération », qu'une propagande intense transforme en guerres saintes, se sont déroulées en Corée, en Indochine — et se déroulent toujours avec acharnement au Vietnam. De sanglants et violents mouvements subversifs sont sporadiquement apparus, ailleurs dans cette région : en Malaisie, aux Philippines, en Indonésie et à Hong Kong. Les secousses révolutionnaires issues de la région du Pacifique se sont fait sentir dans presque toutes les autres régions du monde. (Ministère des Affaires extérieures, 1970e, p.5)

Alors que l'on admet, dans ce cas, que les intérêts stratégiques sont un élément clé de la politique des États-Unis dans cette région, il semble que les auteurs aient aussi reconnu la nécessité de faire appel à des motivations autres pour consolider la légitimité de leurs interventions, dans ce cas, le progrès économique et social :

Bien que les États-Unis aient joué un rôle militaire de premier plan dans la région du Pacifique principalement pour des raisons d'ordre stratégique, ils ont aussi été motivés par leur conviction que les doctrines révolutionnaires prônées par la Chine ne représentent pas les seuls ni les meilleurs moyens de promouvoir le relèvement économique et social nécessaire aux sociétés asiatiques. Servir de bouclier à l'abri duquel les changements nécessaires peuvent s'effectuer, gagner du temps, ce sont là des considérations fondamentales à partir desquelles les États-Unis ont conçu leur rôle dans le Pacifique. (Ministère des Affaires extérieures, 1970e, p.7)

Aux fausses guerres de libération, représentant dans tous les cas l'imposition externe d'un ordre artificiel, s'oppose donc une protection temporaire permettant aux « changements nécessaires » de s'effectuer d'eux-mêmes. De cette façon, la légitimation des interventions américaines présente les changements qui en résultent, comme l'évolution naturelle d'une société libre — ce qui, avec le temps et en l'absence d'interventions externes, émergerait de l'interaction des forces sociales internes. L'on doit donc protéger le cours naturel d'une société et l'émergence d'une forme de vie souhaitable contre ces « doctrines révolutionnaires ». À l'instar de la fonction coercitive de l'ONU, mécanisme temporaire qui permettrait l'émergence d'une « paix véritable », ce discours soulève la question de la relation entre la fonction coercitive — assumée ici par le « bouclier » américain — et la différence. Bien que cette fonction soit présentée comme strictement défensive, elle cherche tout de même à faire vivre une certaine forme de vie — vaguement définie ici par la capacité d'assurer le mécanisme spontané du

« relèvement économique et social nécessaire » — en la protégeant contre celles pouvant représenter un danger existentiel (p. 7). Si on peut être d'accord que l'impérialisme soviétique représente l'imposition d'une forme de vie par la violence et qu'elle est donc artificielle, l'idée qu'il serait possible qu'une forme de vie émerge de façon tout à fait naturelle, c'est-à-dire en l'absence totale d'influence (matérielle ou idéelle) externe est en soi problématique — surtout dans le cas que cette émergence se ferait sous l'égide du bouclier américain, entendu comme un ordre souverain temporaire. Cela soulève la question du sort à réserver à ces autres formes de vies internes — naturelles, car elles ne représentent pas une imposition externe — pour lesquelles l'émergence aurait pu aboutir, par exemple, sur une économie planifiée.

En fait, s'il existe pour les discours de la PEC une forme de diversité méritant d'être louée dans le monde communiste, elle sera plutôt située dans un rapprochement perçu à l'intérieur de l'URSS. Celle-ci, combinée à un individualisme accru, est interprétée comme le signe positif d'un changement graduel en sens inverse du monolithisme totalitaire : « Dans le monde communiste, il semble que l'on continuera de s'écarter du monolithisme actuel pour rechercher de plus en plus la diversité et l'individualisme » (Ministère de la Défense nationale, 1964, p.11). Une diversité qui, rattachée à un individualisme accru, nous rappelle notre propre diversité interne — l'individualisation culturelle propre au multiculturalisme. Cette reconnaissance est donc, en partie, paradoxale étant donné qu'elle fait de la diversité interne au monde communiste le signe d'une plus grande identité entre l'Est et l'Ouest, et de la victoire d'une conception occidentale de la liberté fondée sur un modèle de masse en ce qui concerne ce que devrait représenter l'individu « normal ». Or, les attentes croissantes concernant « un meilleur mode de vie et une plus grande liberté » sont représentées comme les forces causales de « détente et d'accommodement avec le monde non communiste », la constitution d'une « base

solide d'entente mutuelle et de paix » (p.12-13). Si la « libération » des individus des systèmes symboliques collectifs totalisant reste la condition à l'émergence d'une paix globale, d'une communauté planétaire, ce discours exemplifie néanmoins un paradoxe qui consiste à faire d'un autre modèle symbolique de masse, quoi que présenté en termes de « diversité », la solution à cette émergence.

Il existe, malgré cette position ferme, la volonté d'atteindre une sorte de paix qui se fonderait sur un terrain d'entente et la recherche d'un compromis politique que l'on peut observer, notamment, dans une lettre rédigée par Lester B. Pearson en 1967 en réponse à une délégation de professeurs de l'Université de Toronto, critique de la politique canadienne au Vietnam :

But whatever the view one might hold about the origins and development of a situation such as we face in Vietnam today, I believe that the right and proper course for the Canadian policymaker is to seek to establish that element of common ground in which any approach to a solution must ultimately rest.

This is precisely the direction in which we have attempted to bring Canadian influence to bear — the search for common ground as a base for a solution to the Vietnam crisis by means other than the use of force. We have spoken publicly about our belief that a military solution is neither practicable nor desirable and we have encouraged the two sides to enter into direct contact to prepare the ground for formal negotiations at the earliest practicable time.

In what might be called a process of public diplomacy, the parties themselves have gone some distance over the past year or so in defining their positions. This open exchange of propositions is, of course, useful in settling international problems, but it must, I think, be accompanied by other, less conspicuous, efforts, since public positions are generally formulated in maximum terms. One aspect of these quiet efforts could be an attempt to develop a dialogue with the parties, stressing to them the urgency of seeking more acceptable alternatives to the means being used to pursue their objectives; another might be an attempt to find channels by which the parties could, in quite confidential ways, move out beyond their established positions, abandoning where necessary, tacitly or explicitly, those aspects of their positions where compromises must be made in the interests of a broader accommodation. (Pearson, 1967a)

L'utilisation de la violence comme moyen pouvant mener à une solution au conflit est ainsi rejetée en faveur de moyens diplomatiques. Bien qu'une distinction soit ainsi faite entre la diplomatie et la guerre, une autre distinction, plus importante à nos fins, est établie entre, d'une

part la recherche de moyens plus acceptables pour arriver à des objectifs préétablis (« seeking more acceptable alternatives to the means being used to pursue their objectives ») et d'autre part, la redéfinition des positions de départ pouvant aller jusqu'à l'abandon de certains aspects de celles-ci, dans l'intérêt d'un plus grand accommodement. Dans ce dernier cas, le discours reflète l'idéal de l'ouverture à la diversité interne de laquelle émergerait une culture proprement canadienne — l'intégration qui selon les discours se distinguerait de l'assimilation en ce qu'elle représenterait un processus d'adaptation bilatérale, « a broader accomodation ». À l'interne comme à l'externe, il s'agirait de prôner le « direct contact » avec la différence qui, par l'entremise d'un échange dialogique, provoquera un changement réciproque du soi et de l'autre dans le but d'atteindre un plus grand bien (partagé) (1967a).

Cependant, s'il s'agit d'une continuité entre les conceptualisations interne et externe de ce qui représente une stratégie souhaitable de gestion de la différence, rappelons-nous aussi qu'à l'interne, le simple contact entre différences naturelles était perçu comme étant dangereux. Pour cette raison, le discours interne devait faire appel à une stratégie d'individualisation de la différence, assurée par l'intervention artificielle de l'État. Nous avons aussi vu que tant la fonction coercitive de l'ONU que le rôle de l'OTAN sont conceptualisés, dans les discours de la PEC, de façon analogue à ce mécanisme immunitaire interne, c'est-à-dire qu'elles cherchent à protéger certaines formes de vie contre le danger posé par la différence — la différence idéologique en premier lieu, mais aussi les conflits qui résulteraient des différences raciales, culturelles ou des « anciens ressentiments » (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p.36).

Les discours de la PEC portant sur le maintien de la paix restent certes silencieux sur le contenu normatif de l'ordre souhaitable. Ils sont néanmoins révélateurs d'une opposition hiérarchique entre un état de guerre, caractérisé par la peur profonde, ressentie envers l'altérité,

et un état de paix, ultimement défini par l'effacement de cette crainte et donc de l'altérité dont elle découle. Comme nous l'argumenterons, alors que la peur peut représenter un sentiment qui découle du contact avec la différence, ce qui n'est pas problématisé par les discours sur le maintien de la paix — mais au contraire, retrouvé comme solution à l'État de guerre — et la tendance caractéristique de l'interventionnisme étatique, à normaliser une identité et à altérer la différence.

Tout d'abord, le livre blanc *Politique étrangère au service des Canadiens* présente l'idée du maintien de la paix comme une réponse pragmatique à l'échec d'un système de sécurité collective, qui aurait été fondé sur la centralisation de la violence légitime au sein de l'ONU :

L'échec du système de sécurité collective par des mesures coercitives fut à l'origine d'une période de flottement suivie d'une évolution de la doctrine et des méthodes. L'idée de « maintien de la paix » — c'est-à-dire l'emploi de missions d'observation militaire, de missions de contrôle d'un cessez-le-feu et de forces militaires à des fins non coercitives — en fut le résultat pragmatique et transitoire. Les dispositions coercitives de la Charte étaient tacitement abandonnées au profit de mesures déclaratoires, tandis qu'on établissait des procédures pour permettre à l'Assemblée de lancer des opérations de maintien de la paix en cas de besoin; on faisait alors appel aux ressources militaires des petites et moyennes puissances. La situation a récemment évolué et le Conseil de sécurité se trouve à nouveau saisi de ces problèmes. L'un des objectifs de la politique étrangère du Canada a toujours été de travailler à raffermir l'autorité des Nations Unies et particulièrement leur capacité d'agir comme organisme de maintien de la paix, de contrôle et de médiation dans les conflits. Cet objectif émane de la volonté du Canada de travailler à la paix et à la sécurité, et demeure donc valable pour l'avenir (Ministère des Affaires extérieures, 1970f, p.16).

Cela est aussi reflété dans le livre blanc *La défense dans les années 70*, qui, tout en étant moins optimiste par rapport à l'idée du maintien de la paix que le *Livre blanc de 1964*, exemplifie néanmoins cet idéal :

L'une des plus importantes réalisations de la collectivité mondiale depuis la Seconde Grande Guerre consiste en la mise en valeur du concept du « maintien de la paix », c'est-à-dire l'usage d'organismes de surveillance de trêves, d'observateurs militaires, de forces considérables en vue de prévenir et d'empêcher les conflits internationaux. Il s'agit d'un concept mis au point dans le pragmatisme et l'opportunisme. Peu après la création des Nations Unies, il est clairement apparu que les divergences politiques fondamentales séparant les grandes puissances empêcheraient la mise en commun de leurs efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, et surtout la mise en application du système collectif de sécurité relevant du Conseil de sécurité, que prévoyait, au

Chapitre VII, la Charte des Nations Unies. En outre, il s'est présenté des situations nuisibles à la paix mondiale, qui se prêtaient mal à des solutions aux termes du chapitre VII, mais qui exigeaient la participation des Nations Unies ou de quelques autres organismes internationaux, si l'on voulait restaurer la paix.

C'est dans de telles circonstances que se sont développées les techniques de maintien de la paix, afin de permettre à la collectivité mondiale d'intervenir efficacement dans les différends préjudiciables à la paix et à la sécurité mondiales, et ce, en plein accord avec les gouvernements concernés. [...]

Le Canada, grâce à son expérience, comprend exceptionnellement bien les succès et les échecs. L'expérience a trop souvent comporté des frustrations et des désillusions. Certaines opérations ont été entravées par des mandats imprécis et par le manque de coopération de la part des pays en cause. D'autres facteurs nuisibles ont été l'absence de soutien politique de la part de certaines grandes puissances et l'insuffisance des ressources logistiques et financières internationales. Certaines opérations ont tourné, pour ainsi dire, en queue de poisson, les parties en conflit n'ayant jamais réglé politiquement leur différend.

On peut toutefois tirer profit de ces tentatives, si décevantes que se soient révélées certaines d'entre elles. Le Gouvernement continuera d'encourager le concept du maintien de la paix et cherchera à faire servir la grande expérience du Canada, afin de définir, dans le cadre des Nations Unies et ailleurs, des principes directeurs efficaces pour les opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement tiendra compte de toute demande faite au Canada de participer à une mission de pacification qui, de l'avis du gouvernement, selon son expérience et en fonction de ladite demande, doit réussir et permettre ainsi au Canada de se rendre utile. (Ministère de la Défense nationale, 1971, p.42-43)

Il est donc possible d'affirmer que même dans les discours de la PEC, malgré une distinction entre les méthodes prônées, les opérations de maintien de la paix et les opérations coercitives partagent l'objectif de paix/sécurité internationale, par l'entremise de l'autorité onusienne. Toutefois, la correspondance ne se limite pas à prôner une même fin par l'entremise de moyens plus souhaitables ou plus efficaces, « la guerre par d'autres moyens » (Maloney, 2002). À un niveau plus fondamental, ces interventions sont, à cette époque, généralement comprises comme découlant de l'instauration préalable d'un ordre symbolique où la différence ne susciterait plus un sentiment de peur.

Sur ce point, une déclaration de Pearson devant la Chambre des communes datant de 1970 peut nous être utile. Abordant la question israélo-palestinienne, Pearson expose les grandes lignes d'une solution politique à ce conflit :

What is the basis for such a political settlement and a more enduring peace than an armistice along with the state of war? We must not forget that in the almost 20 years since 1948 there has been an armistice but there has also been a state of war. I think I can only outline what I think is a possible basis, and there is nothing original in it.

There will have to be certain military withdrawals, after a cease-fire, by negotiation and agreement. If the military status quo, or something approaching it, is to be restored there must be certain political guarantees which will produce stability. This will require understanding on both sides and some firm and agreed decisions by the United Nations Security Council to back them up. That cannot be done unless the four permanent members of the Security Council can get together. I leave hon. members to form their own opinions about the ease with which this can be accomplished, notwithstanding the encouraging sign the other night when at least they agreed on a cease fire resolution. But to bring the Israeli forces back behind the borders of last week, without doing anything about the situation in the Gulf of Aqaba, would not provide for peace but merely a temporary absence of hostilities. [...]

Whether [the elements of a political solution] could be successfully worked out in a political settlement I do not know because there is an issue which goes even deeper than any of the ones I have mentioned, the issue of deep fear and hostility on both sides, the Arab side and the Jewish side. Until that fear is removed somehow I do not think there will be peace in that area. Yet if it could be removed and at least a mutual acceptance on both sides could be built up, there is no doubt in my mind that the Arab states would be among the first and most important beneficiaries of that change to the help and cooperation that they could get from Israel. (Pearson, 1970)

La paix n'est pas simplement attribuée à l'absence de violence, à l'armistice qui selon ce passage pourrait être caractéristique d'un état de guerre. La paix renvoie plutôt au règlement « politique » du conflit se fondant sur certaines garanties de la part des belligérants. Toutefois, ces garanties sont obstruées par l'existence d'une peur profonde et de l'hostilité entre les deux parties. Au niveau le plus fondamental, donc, la paix dépendrait de la possibilité d'enlever la peur ressentie envers la différence.

Pour revenir à la guerre du Vietnam, un passage du livre blanc sur les affaires extérieures de 1970 décrivant la possibilité d'un règlement trouve, de façon similaire, la crainte comme l'entrave principale à une solution politique :

L'aspect politique d'un nouveau règlement sera probablement encore plus complexe. L'idéal serait que les hostilités et les pressions extérieures cessent assez longtemps pour que craintes et tensions puissent s'apaiser et que le processus de réconciliation puisse s'engager. Le Canada serait mal avisé de prendre les devants et de s'imposer à nouveau l'obligation de surveiller un

règlement politique tant que ce règlement n'aura pas été clairement défini, jugé acceptable et considéré comme réalisable. (Ministère des Affaires extérieures, 1970e, p.25)

Avant même de pouvoir mettre en œuvre une mission de surveillance, la perception de la possibilité de nouvelles violences doit s'être apaisée. Dans ces deux passages, donc, moins qu'une solution aux conflits internationaux, les missions de paix cherchent à appuyer un ordre préétabli dans lequel la peur envers la différence aurait déjà été enlevée et des obligations contractuelles instaurées entre les parties. Ces deux passages restent silencieux sur ce qui pourrait mettre en place un tel ordre, se contentant d'invoquer une causalité passive et indéterminée (respectivement, « Until that fear is removed somehow » et « L'idéal serait que les hostilités et les pressions extérieures cessent assez longtemps pour que craintes et tensions puissent s'apaiser »). Toutefois, à la lumière des autres discours, internes et externes qui trouvaient dans l'intervention artificielle du pouvoir étatique la solution à un état de nature caractérisé par la peur de l'autre, ce silence semble être moins un rejet de ce type de mécanisme que la reconnaissance qu'il s'agisse d'un idéal improbable.

Sur ce point, un discours sur la guerre civile du Nigéria, livré par le Secrétaire d'État aux affaires extérieures Mitchell Sharp en 1968 peut nous être utile :

I should like to refer again to the hope, widely felt by the Canadian people, that the Civil War can be brought to an end. I said earlier that the achievement of a peaceful negotiated settlement does not depend on the provision of facilities or the making of proposals by outsiders. Canada stands ready to be of assistance if that would be helpful and I hope that the responsible course we have followed enhances the possibility of our playing a useful role. Whether any progress can be made toward peace depends, however, on the parties to the dispute. In particular, in my view, it depends on the Nigerian Government providing sufficiently convincing guarantees to the Ibos of their security after the conclusion of hostilities, and on the willingness of the rebels to envisage a negotiated settlement short of complete independence from Nigeria. To advocate a negotiated settlement and secession is a contradiction in terms. I would therefore urge those Canadians who have influence with the rebel side, both in this House and outside, to press them toward a peaceful settlement. (Sharp, 1968)

Cette perspective sur la résolution de la guerre au Nigéria se distingue, certes, des deux passages précédents, notamment, par le fait qu'il s'agisse d'une guerre civile se déroulant au sein d'un État et que la souveraineté du gouvernement central n'était pas, dans ce passage, remise en question, ce qui est exemplifié par le rejet de la sécession en tant que solution envisageable. Dès lors, ce passage n'a pas à chercher plus loin que le pouvoir souverain existant pour assurer la fonction pacificatrice, centralisant la violence interne pour enlever la peur de la différence. Il s'agit de cette façon d'un contre-exemple aux passages sur le conflit israélo-palestinien et la guerre du Vietnam en ce que la solution est trouvée dans la provision de garanties de la part du gouvernement central déjà établi, plutôt que dans l'allusion quasi illusoire à la possibilité d'une pleine présence indéfinie pouvant servir cette fonction.

Toutefois, puisqu'il s'intéresse à cette même problématique de conflits entre différences collectives — qu'il soit question de différences principalement idéologiques, ethnoculturelles ou religieuses — et puisqu'il s'agit, à l'instar des deux autres passages, d'un exemple du discours de la PEC sur les opérations de paix, il nous enseigne ce qui, dans les deux autres passages, serait la solution idéale, ce qui viendrait remplacer le silence, si la solution de l'intervention artificielle n'était pas, a priori, tout sauf rejeté en tant qu'impossibilité dans un « monde imparfait » (Ministère des Affaires extérieures, 1970f, p.5).

Considéré comme un exemple de discours sur les opérations de paix, plutôt qu'un contre-exemple, ce passage souligne le paradoxe propre à celles-ci, entre la possibilité d'une paix émergente, représentant la transgression de la normalité propre aux collectivités impliquées et le fait que la position canadienne n'offre, en pratique, aucune solution de rechange à l'interventionnisme artificiel qui imposerait une normalité prédéfinie à l'ensemble. Le fait que pour les Ibos un pouvoir étatique qui représente, pour eux, la principale source de violence, un

danger existentiel, soit compris, dans ce passage, comme la solution à cette situation, rend apparent ce paradoxe d'un ordre paisible, d'une « paix véritable » (Ministère de la Défense nationale, 1964, p.34) qui dépend néanmoins toujours de son instauration préalable par la violence. Paradoxe qui reste, dans les deux autres cas, caché dans leurs silences ou implicite à leurs allusions ambiguës à une pleine présence héroïque capable de faire disparaître la peur propre à l'État de guerre. Dans cette optique, alors que la peur peut représenter un sentiment naturel qui découle potentiellement du contact avec la différence, nous situons plutôt la cause de la guerre au niveau d'un interventionnisme artificiel, qui normalise une identité particulière, convertie la différence en altérité, en danger existentiel contre lequel la violence devient un recours concevable.

Dans chacun des trois exemples, l'état de guerre est défini fondamentalement par un état de peur par rapport à la différence (ethnoculturel, idéologique ou religieux), plutôt que par cette tendance normalisante de l'interventionnisme étatique. Qu'il soit question d'inclusion exclusive, par laquelle la violence est exercée sur un autre interne, ou d'exclusion inclusive, impliquant l'extension de la violence immunitaire à une autre entité corporelle, la nature de ces relations intersubjectives — définie avant tout par la peur — dictera les termes de la solution, tout aussi draconienne qu'elle est impossible c'est-à-dire, l'enlèvement de la peur par la violence. Le paradoxe est clair dans le cas des Ibos, leur sécurité dépendant de leur renonciation à la possibilité d'autodétermination, quoi que de façon paradoxale, par la soumission à une souveraineté qui est la source de leur insécurité préalable. Dans les deux autres cas, la volonté d'enlever la peur se confronte à l'improbabilité de mettre en place un mécanisme artificiel international pouvant sécuriser ces subjectivités souveraines les unes des autres, faute de quoi les opérations de paix s'avèreraient inefficace. Mais les discours de la PEC font tout sauf renoncer à

cette improbabilité, les appels à une sécurisation passive ne faisant que dissimuler l'absence d'une option alternative, option qui témoignerait de la spécificité d'une approche canadienne en matière de gestion de la diversité — d'un exceptionnalisme canadien. Loin d'être fondés sur une problématisation de ce mécanisme ou de présenter une solution distincte à cette problématique, les discours de la PEC, tant par leurs silences que par leurs contenus, nous révèlent que les opérations de paix sont plutôt conçues comme un soutien offert à un ordre normatif préétabli, une logique autopréservative plutôt qu'une paix émergente ou autotransgressive.

En somme, alors que les rôles coercitifs de l'ONU et de l'OTAN représentaient un dispositif artificiel, avec comme objectif l'immunisation des sujets — collectifs ou individuels — contre la possibilité de violence pendant une période suffisante à l'émergence de bonnes formes de vies, pouvant contribuer à une « paix véritable », les opérations de paix se distinguent en ce qu'elles problématisent la possibilité d'une centralisation de la violence au sein d'une autorité supranationale. Mais bien qu'ils soient caractérisés par un scepticisme par rapport à la capacité de l'ONU de neutraliser les relations conflictuelles intergroupes par l'imposition d'une relation verticale entre ces subjectivités et le pouvoir onusien, l'instauration d'un tel pouvoir est tout de même comprise comme une situation préexistante nécessaire aux opérations de paix en réponse aux différences naturelles et donc conflictuelles. En faisant de l'enlèvement de la peur de la violence propre à l'état de nature, sans offrir de solution autre que l'instauration artificielle d'un mécanisme analogue au pouvoir étatique ces discours tendent à reproduire l'idée de sa nécessité de façon conforme à la « solution » interne.

La diversité culturelle : une différence « souhaitable » ?

Bien que les discours sur lesquels nous nous sommes penchés jusqu'à présent indiquent que la différence mondiale tend à être construite comme un problème à résoudre (ou un problème insoluble), il reste qu'ils admettent parfois l'intérêt d'un type particulier de diversité.

En particulier, de façon conforme aux discours internes, l'enrichissement culturel est conçu comme l'un des objectifs de la PEC. Mais, s'ils trouvent dans les autres cultures une certaine valeur, à l'instar des discours sur la diversité interne, les discours de la PEC reproduisent aussi la tendance à l'individualisation de la culture par l'entremise de la dissociation entre langue et culture et par la réduction de la culture à une sphère culturelle isolée des autres sphères de la vie partagée.

Le Livre blanc sur la politique externe de 1970 faisait de l'enrichissement culturel l'une des trois idées maîtresses de la PEC, avec l'indépendance politique et la prospérité : « que tous les Canadiens trouveront dans leur vie et dans leurs rapports avec les autres peuples des valeurs à conserver et à s'enrichir. » (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p.10-11.) L'idée de rehausser la vie des Canadiens par l'entremise de contact entre cultures ou de relations culturelles reflète les discours sur la diversité interne :

Il y a, pour le Canada, des motifs pressants d'étendre au-delà du continent nord-américain — particulièrement vers l'Europe — ses relations dans le domaine de la culture et des communications. On songe ici aux besoins de sa société bilingue et à l'intérêt de diversifier ses contacts en Europe pour équilibrer et compléter ses contacts américains. Sans doute la culture du Canada est-elle nord-américaine et soumise à l'influence des États-Unis, mais il reste qu'elle tire son origine de deux grandes sources européennes, la France et l'Angleterre, et qu'elle s'est enrichie, avec les années, des apports des autres groupes ethniques venus d'Europe. Les besoins particuliers des Canadiens d'expression française, principalement ceux du Québec, ont engagé les gouvernements provinciaux à rechercher des contacts dans le monde de la francophonie, plus particulièrement en France. Mais le Gouvernement fédéral lui-même accorde de plus en plus d'importance aux échanges culturels internationaux et sa participation active pourrait fournir un cadre apte à servir les aspirations et les intérêts culturels de tous les Canadiens. Le Gouvernement reconnaît la place très importante qu'occupent désormais les relations culturelles et les activités d'information dans le cadre de la politique étrangère du Canada. Il reconnaît en outre que c'est avec l'Europe qu'il convient surtout d'intensifier ces relations. (Ministère des Affaires extérieures, 1970b, p.30-31)

En plus d'être définie en tant que nord-américaine, « la culture du Canada » est présentée comme étant partagée par l'ensemble des Canadiens, quoi qu'en soulignant qu'elle retrouve son origine de « deux grandes sources » culturelles en plus d'avoir été influencée, après la fin de cette

époque originaire par « les apports des autres groupes ethniques ». Une distinction marquée peut donc être décelée entre, d'une part, l'existence d'une seule culture actuelle et d'autre part, l'idée de source d'origine ou d'apports de groupes ethniques, tant que ces derniers renvoient dans tous les cas à une origine spatiotemporelle séparée de la culture vivante du Canada. Dans cette optique, la référence aux « besoins particuliers des Canadiens d'expression française », tout comme la réduction de la culture au concept « d'intérêts culturels » desquels serait doté chaque Canadien peut être comprise comme une reproduction discursive de l'individualisation de la culture, de façon conforme au discours multiculturaliste. Cette stratégie discursive n'était cependant pas une nouveauté en matière de politique étrangère, comme le révèle la réaction au discours de Charles de Gaulle, prononcé trois ans avant la publication de ce livre blanc, à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Ce fameux discours reste empreint dans la mémoire collective tant parce qu'il représentait, pour certains, la reconnaissance externe d'un profond ressentiment, tant parce qu'il s'agissait, pour d'autres, d'une intervention illégitime dans les affaires internes d'un État souverain. S'il est évident que de Gaulle remettait en question l'unité nationale canadienne, encore faut-il admettre que ce dernier y substituait une autre identité collective ne se limitant ni au peuple ni au territoire québécois, c'est-à-dire l'unité de la culture française. L'exclamation « Vive le Québec libre! » ne devrait donc pas être comprise comme l'ultime conclusion du texte, comme un échantillon représentatif d'un discours portant essentiellement sur la libération québécoise, puisqu'il s'agissait plutôt d'une tentative de recolonisation discursive, de réincorporation culturelle. En effet, bien que de Gaulle compare le contexte, lors de sa visite au Québec, à « une atmosphère du même genre que celle de la Libération », c'est en réaffirmant les liens au « vieux pays » qu'il parvient à subordonner l'identité canadienne des Québécois à une

identité française (et non francophone ou canadienne-française), d'abord en caractérisant la ville de Montréal comme « française », ensuite en se permettant, au nom de la France, de s'approprier les réussites modernes de cette ville : « et je me permets d'ajouter : c'est la nôtre » et finalement, en affirmant la contribution des « Français du Canada » à une même « œuvre française » :

Si vous saviez quelle confiance la France, réveillée après d'immenses épreuves, porte maintenant vers vous! Si vous saviez quelle affection elle recommence à ressentir pour les Français du Canada! Et si vous saviez à quel point elle se sent obligée de concourir à votre marche en avant, à votre progrès! C'est pourquoi elle a conclu avec le gouvernement du Québec, avec celui de mon ami Johnson, des accords pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française. (de Gaulle, 1967)

Les Québécois redeviennent ainsi des Français et le Canada, un territoire habité par certains d'entre eux. L'autodétermination ne se limite pas à l'émergence d'un Québec, qui selon une normativité qui lui est propre, serait ainsi libéré d'un pouvoir étatique imposé que représente, dans cette imagerie, le reste du Canada. La libération évoque la réémergence de cette partie intégrante d'une ethnoculture transatlantique, jusqu'alors subjuguée, qui, malgré sa dislocation géographique, représente une unité naturelle et organique, une communauté travaillant à la production d'une œuvre partagée.

Dès lors, la réponse de Pearson, tout en condamnant catégoriquement l'intervention « intolérable » d'un chef d'État dans les affaires internes du Canada et reconnaissant le danger qu'elle pose pour l'unité nationale, devra utiliser cette même stratégie d'individualisation de la culture (ou de groupes linguistiques) pour laquelle ces corps collectifs représentent que l'agrégation d'individus dotés de droits :

I believe this decision will require further constitutional changes to bring our federalism up to date and to ensure, among other things, that French-speaking Canadians who form one of our two founding cultural and linguistic groups, or societies if you like, will have their rights accepted and respected in Canada. [...]

Canada is a free country and its people govern themselves. Canadians in Quebec and elsewhere in Canada have the right to exercise fully their political rights in federal and provincial elections. Self-determination is no new discovery for us. (Pearson, 1967b)

Si de Gaulle trouvait dans l’ethnoculture française une catégorie naturelle qui, malgré une séparation historique et géographique, devrait retrouver son unité, Pearson trouve plutôt l’unité de base de la société canadienne au niveau des Canadiens individuels, notamment, en réduisant leur différence collective à l’utilisation de la langue française (« French-speaking Canadians »). S’il admet que ces Canadiens individuels peuvent former « one of our two founding cultural and linguistic groups », c’est au niveau des droits politiques individuels — en particulier le droit de participer aux élections provinciales et fédérales — que Pearson trouve l’expression suffisante de leur différence collective.

Donc, si la position de Pearson prévoit la conception communautaire qui sera articulée, par la suite, dans la politique de multiculturalisme du gouvernement Trudeau — mettant l’accent sur la libre participation de Canadiens égaux à une sphère publique — de Gaulle met de l’avant une perspective semblable à celle du Rapport de la commission Laurendeau-Dunton, trouvant en la culture — ou l’incorporation à un corps collectif — le fondement même d’une communauté, quoi qu’en accordant plus d’importance au caractère transétatique de cette communauté. Ce francophérisme est ce qui distingue la perspective Laurendeau-Dunton de celle du président de Gaulle, se traduisant par l’opposition de la légitimité naturelle d’une ethnoculture à ce qui est présenté comme l’occupation illégitime d’un territoire par un pouvoir étatique, plutôt qu’une ouverture par rapport à la possibilité d’un État biculturel.

La position de Pearson ne se traduit toutefois ni par l’effacement complet des identités collectives autres qu’une monoculture canadienne ni par une volonté de rompre tous les liens transnationaux entre Canadiens francophones et les pays de langue française, pourvu que ces liens et ces identités ne remettent pas en question le pouvoir de l’État :

I agree also that the Federal Government — any Federal Government — should encourage and promote special and close cultural relations between French-speaking Canadians and France and other French-speaking countries. Indeed,

Mr. Speaker, we are doing that. There should be no argument on the score, except with those who wish to use these relations to destroy the Federal Government's responsibility for foreign affairs, and that we do not accept. (Pearson, 1967b)

Bien qu'il soit question, ici, des relations culturelles, de façon conforme au discours sur le multiculturalisme, l'utilisation du référent linguistique individuel « french-speaking Canadians », permet une certaine dissociation entre langue et culture, le résultat étant l'ambiguïté de savoir si la langue représente le signe d'une culture partagée par l'ensemble des pays « parlant le français » ou s'il ne représente qu'une langue partagée facilitant les relations *interculturelles* entre ceux-ci.

Similairement, la position du gouvernement fédéral vis-à-vis de la Francophonie admet l'existence des « caractéristiques françaises » du Canada et en fait la raison de son appartenance naturelle à cette organisation internationale, mais limite ce qu'il conçoit comme étant partagé par ces pays membres à l'utilisation de la langue française, comme l'exemplifie un discours de Trudeau, livré à l'occasion de signatures d'ententes entre le Canada et le Niger :

Canada, with 6 million French-speaking citizens, is naturally a part of the Francophone family. For Canada, the active participation in la Francophonie that is being organized is a necessity. In the North American setting, our country intends to reinforce its French characteristics and to spread their influence far afield. To that end, Canada must enter into close relations with all the peoples of the world to express themselves and assert themselves in the French language. [...]

This participation in la Francophonie is, moreover, an extension of Canadian bilingualism on an international scale. It is thus a fundamental element, and a permanent one, in our policy. I say further that our bilingualism should be expressed not only through cooperation among French-speaking people but also in all of our foreign policies, especially within international organizations.[...]

The Niamey Conference marked a turning point, because it was decided at the time to study the possibility of establishing an agency for "cultural and technical cooperation". Cooperation among French-speaking nations will thus be placed on an organized basis — multilateral and intergovernmental. Canada has promised its full support in this project; we have already made a financial contribution to the agency's provisional secretariat. We shall maintain our support. [...]

We view this agency not as a political community but as an instrument for multilateral aid in cultural and technical matters between French-speaking

countries. We are prepared to recognize it as an agency for co-ordination, promotion and implementation, an agency that will evolve and expand in the light of experience. The agency will have to pioneer in unexplored or neglected areas. In short, Mr. President, we hope that the agency will play a major role in the organization of la Francophonie. (Blanchette, 1980, p.322-323)

Malgré la reconnaissance des « caractéristiques françaises » du Canada et de l'unité « naturelle » d'une « famille francophone » mondiale, ce passage poursuit la tendance à dissocier langue et culture, notamment en faisant de l'existence de « 6 million french-speaking citizens » la raison pour laquelle le Canada devrait faire partie de la francophonie. Afin d'éviter d'évoquer le type d'organicisme d'une culture française transnationale qui caractérisait le discours du président de Gaulle, non seulement la spécificité des caractéristiques proprement culturelles sont effectivement partagées par l'ensemble de ces pays, au-delà de la langue française ou d'une proportion importante de citoyens francophones, est contourné. Mais aussi, et bien qu'il soit effectivement question de la culture concernant la création d'une agence de coopération entre pays francophones, Trudeau prend soin d'établir une distinction explicite entre celle-ci et l'existence d'une communauté politique (transnationale) française, puisque cette identité entre culture française et communauté politique risquerait de rivaliser avec la légitimité de la communauté politique canadienne. En fait, plutôt que de faire de la culture française une chose partagée par l'ensemble de ces pays, les concepts de « cultural and technical cooperation » et de « multilateral aid in cultural and technical matters » suggèrent que la francophonie est simplement une organisation de coopération internationale pour laquelle la coopération est facilitée par l'existence d'une langue commune, où la langue est réduite d'une caractéristique culturelle à une fonction utilitaire.

Ce point est d'ailleurs reflété dans un passage du livre blanc de 1970 portant sur les relations avec les pays du Pacifique :

Le caractère francophone du Canada est un facteur unique et positif qui facilite nos rapports avec les 45 millions d'habitants des pays de l'Indochine; pour ces

pays, le français est une importante langue de communication internationale. Le français est également langue officielle en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, et est utilisé de concert avec l'anglais dans les Nouvelles-Hébrides. La présence du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge aux deux Conférences de Niamey, où l'on a fondé l'Agence de coopération culturelle et technique, témoigne de l'importance que ces États peuvent prêter aux objectifs et à l'idée même de la Francophonie. Il est également avantageux pour le Canada de pouvoir refléter son visage bilingue et par le fait même de contribuer à la cause de l'unité nationale. La nouvelle politique du Canada vis-à-vis du Pacifique fournit à l'élément francophone du pays une occasion d'autant plus belle de contribuer à la vie nationale et de s'y sentir davantage impliqué, que c'est là un domaine où le Canada tout entier ne fait que commencer à développer sciemment son potentiel (Ministère des Affaires extérieures, 1970e, p.13).

Plutôt qu'une part d'une culture partagée, donc, le « caractère francophone » du Canada est compris comme un facteur facilitant les rapports avec d'autres pays et semble reproduire la dissociation entre langue et culture. En effet, comme nous l'avons vu lorsqu'il était question de la réponse du gouvernement Trudeau au rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, la sélection du français comme l'une des langues officielles devrait moins être comprise comme la hiérarchisation implicite de la culture française au-dessus des autres cultures internes, que l'instrumentalisation de la langue comme moyen d'accès à une sphère publique culturellement vide. À l'externe, cette dissociation est reflétée dans l'affirmation que le français représente une « importante langue de communication internationale » — plutôt qu'une langue de culture ou une pratique culturelle (comme c'était le cas pour la Commission Laurendeau-Dunton) — qui a comme fonction de faciliter les rapports avec une multitude de pays aux cultures diverses, une langue diplomatique. Bien que cela puisse suggérer que le français représenterait ainsi une langue d'accès à d'autres cultures, facilitant les échanges interculturels, lorsqu'il est question du programme de relations culturelles — qu'il s'agisse de nos relations avec les pays de la francophonie ou non — c'est plutôt d'autres sphères de la vie qui semblent être affectées, notamment les sphères économiques, techniques et scientifiques :

Dans ses rapports avec d'autres pays, le Canada doit se comporter comme un seul pays, mais n'importe quelle activité du Canada sur le plan international reflète les réalités de la vie canadienne. En effet, comme on l'a dit plus tôt, la

présence diplomatique du Canada à l'extérieur doit être assurée de telle sorte qu'elle traduise fidèlement l'intérêt que nous portons au monde francophone, comme d'ailleurs aux régions qui représentent l'héritage britannique et d'autres cultures dont se compose notre société. Cet objectif est un élément important du programme de relations culturelles du gouvernement, dans l'expansion de notre aide au monde en voie de développement, dans le domaine de la collaboration technique et scientifique comme, d'ailleurs, sur le plan de notre représentation diplomatique et d'une politique à l'égard des autres domaines traditionnels d'échanges au niveau gouvernemental entre les états. Cet objectif exige en outre le développement de nos ressources aux niveaux provincial et régional et dans le secteur privé, afin que les relations du Canada avec le monde extérieur puissent être avantageuses pour tous les Canadiens et contribuer à enrichir leur vie. (Ministère des Affaires extérieures, 1968, p.47-48)

Bien que ce passage reconnaisse que les « relations culturelles » sont souhaitables en ce qu'elles peuvent « être avantageuses pour tous les Canadiens », il reste silencieux sur la valeur de la diversité et du contact *interculturel*. En effet, si la PEC doit refléter « l'intérêt que nous portons » pour certaines régions du monde, celles-ci sont reconnues comme importantes parce qu'elles partagent un héritage culturel (prenant soin de ne pas en faire une culture « actuellement existante ») avec certains éléments qui déjà « composent notre société ». Qu'il s'agisse du « monde francophone », de « l'héritage britannique », ou « d'autres cultures », les contacts semblent être utiles aux Canadiens et contribuent « à enrichir leur vie » seulement dans la mesure qu'ils se fondent sur des liens transnationaux déjà existants, plutôt qu'à des échanges interculturels résultants en un enrichissement proprement culturel — dans le sens d'une dynamique autotransgressive selon laquelle le contact interculturel puisse fondamentalement modifier une culture. En somme, cette conceptualisation semble préparer la voie à un type d'activité qui, comme nous le verrons plus en détail au prochain chapitre, entre dans le cadre officiel de la politique du multiculturalisme, mais tend à la réduire à l'instrumentalisation de « ressources multiculturelles » pour des fins autres que l'interculturel. Découlant ainsi d'une logique étroitement communicationnelle, voire transactionnelle, il s'agit d'utiliser les connaissances culturelles ou linguistiques des Canadiens pour faciliter les échanges

(commerciaux, scientifiques, techniques, etc.) d'informations à l'internationale sans que cela se traduise par une modification du soi ou de l'autre.

Lorsque ces discours abordent la question de pratiques proprement culturelles — dans le sens qu'elles sont entendues comme le produit de cultures particulières — comme nous l'enseigne un communiqué publié dans le cadre d'une conférence entre le Canada et les pays caribéens du Commonwealth en 1966, ils se limitent, à l'instar du discours sur la diversité interne, à son atténuation dans une sphère culturelle strictement artistique :

The conference recognized the desirability of further strengthening the cultural ties between Canada and the Commonwealth Caribbean. It was decided to establish appropriate machinery for strengthening such ties with a view to giving the Canadian public the opportunity of seeing in their own country the expression by West Indian artists of indigenous Caribbean art forms such as the dance and the steel band and to making that West Indian public familiar with Canadian artistic achievements, particularly in the field of the performing arts. The Government of Canada also indicated its willingness to assist with the establishment of broadcasting facilities serving the entire region of the Commonwealth Caribbean, and consultations will now take place among the broadcasting authorities of the participating governments. (Canada, 1966)

Similairement, la section du livre blanc de 1970 s'intéressant aux relations avec l'Amérique latine semble circonscrire le type d'échanges culturels qui serait bénéfique au Canada et au pays d'Amérique latine, aux œuvres de l'esprit et, surtout, aux arts :

Dans le domaine artistique, plusieurs échanges ont déjà eu lieu entre le Canada et certains pays d'Amérique latine. Plusieurs artistes latino-américains ont exposé leurs œuvres, à titre privé ou sous le patronage de leur gouvernement, dans les diverses galeries du Canada; par contre, des œuvres de peintres et sculpteurs canadiens sont présentées régulièrement à la Biennale de Sao Paulo au Brésil. Occasionnellement, des artistes et des spectacles latino-américains furent présentés devant des auditoires canadiens; il convient d'ailleurs de rappeler l'importante part qu'ont prise, en 1967, le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine au festival culturel de l'Exposition universelle. Le Canada devait, en 1968, participer très activement aux manifestations culturelles qui avaient été organisées dans le cadre des Jeux olympiques de Mexico. Cependant, bien qu'un accord culturel ait été conclu depuis longtemps entre le Canada et le Brésil, seules quelques activités sporadiques résultèrent de la conclusion de cette entente.

Dans le domaine du cinéma et de la télévision, les organismes canadiens tels que l'Office national du film et la Société Radio-Canada pourraient être intéressés à mettre sur pied un programme d'échanges et de coproduction avec plusieurs pays d'Amérique latine qui sont très avancés dans ces domaines. L'Office national du film et la Société Radio-Canada ont d'ailleurs fait de nombreux films dans les

pays d'Amérique latine, qui, de leur côté, portent un vif intérêt à l'égard de la télévision éducative [...]. (Ministère des Affaires extérieures, 1970d, p.9-10)

Si les échanges culturels, définis notamment comme l'exposition « des œuvres de peintres et sculpteurs » individuels dans le cadre de cette sphère séparée semblent être souhaitables, la culture devient problématique lorsque l'on reconnaît la possibilité d'une trop grande porosité entre celle-ci et les autres sphères de la vie partagée. En effet, bien que certaines similitudes soient identifiées entre les sociétés canadiennes et d'Amérique latine, particulièrement, en ce qu'elles sont toutes deux le produit d'un mélange particulier de « la civilisation occidentale » et de « leur propre culture », le livre blanc semble trouver la principale distinction au niveau de la progressivité de la culture canadienne :

L'accroissement des relations avec l'Amérique latine est susceptible d'améliorer la qualité de la vie tant au Canada qu'en Amérique latine. Il faudra cependant tenir compte du milieu socioculturel latino-américain, où s'entremêlent les valeurs de la civilisation occidentale et de leur propre culture. Tout en ayant une situation culturelle analogue, le Canada regarde davantage vers l'avenir dans la poursuite de son industrialisation et de son développement économique, social et politique. En Amérique latine, on a perçu que les Canadiens, en dépit de leur niveau de vie assez élevé, apprécient les différences et les particularités de la vie et recherchent par eux-mêmes des solutions logiques et pratiques aux problèmes qu'ils affrontent. (Ministère des Affaires extérieures, 1970d, p.8)

Donc, l'appréciation des « différences et des particularités de la vie » n'est pas une impossibilité étant donné un « niveau de vie assez élevé », mais c'est tout de même « en dépit » de ce dernier que le Canada réussit à célébrer la diversité, perçue comme un obstacle surmontable à l'amélioration du niveau de vie. Une distinction est ainsi établie entre d'une part la culture en tant que sphère caractérisée par des particularismes du passé et d'autre part, « les valeurs de la civilisation occidentale », représentées par le « développement économique, social et politique ». La spécificité canadienne, par rapport au « milieu socioculturel latino-américain », découlerait donc d'une plus grande progressivité, d'un regard se tournant « davantage vers l'avenir », ou l'avenir est défini par le développement de ces sphères économique, sociale et politique et, implicitement, par une convergence linéaire éventuelle de tous ces particularismes

vers ce qu’incarne cependant déjà la civilisation occidentale. En effet, s’il existe, selon ce passage, une différence importante entre Canadiens et Latino-Américains, ce n’est pas tant que leur évolution culturelle respective ait suivi des trajectoires distinctes et que leur futur reste indéterminé — conformément à l’imprévisibilité de l’évolution biologique —, mais plutôt, que les premiers avancent plus rapidement vers un futur prédéterminé — une normalité prédéfinie — pour l’ensemble de l’humanité, alors que les derniers restent implicitement attachés au passé.

Nous avons vu précédemment qu’à l’interne, la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme devait, pour justifier ses choix pour la culture (et de la langue) française, faire valoir sa plus grande adaptivité. La réponse du gouvernement Trudeau, en refusant d’en reconnaître certaines en tant que cultures officielles, consistait plutôt à propager la tendance vers l’individualisation de la culture et à sa séparation des autres sphères de la vie — réservé par les auteurs du Rapport aux autres groupes culturels — à l’ensemble des groupes, en faisant des contributions individuelles à une sphère publique culturellement vide l’objectif de la politique du multiculturalisme. Il semblerait que cette dernière tendance soit reflétée à l’externe. En particulier dans cette comparaison entre milieu socioculturel latino-américain et canadien, l’argument implicite n’est pas que la culture canadienne est intrinsèquement supérieure à celle des Latino-Américains, mais bien qu’en dépit d’une « situation culturelle analogue » le Canada a su faire en sorte que sa culture ne nuit pas aux autres sphères de la vie publique de manière à entraver la progressivité de sa société. Plutôt que de différences culturelles, il est ici question de différences extraculturelles, ou plutôt, de la question de la délimitation entre la place appropriée du culturel et ce qui devrait en être séparé. Peu importe où cette frontière est établie, la progressivité/adaptabilité d’une communauté n’est plus attribuable à la culture en tant que telle, mais plutôt à sa relation à d’autres sphères de la vie, culturellement « neutres ». Autrement dit, ce

qui fait que le Canada serait un pays plus avancé que ceux de l'Amérique latine, serait attribuable à sa capacité d'établir une telle délimitation entre différentes sphères de la vie et de la préserver pour empêcher que la sphère culturelle contamine les autres sphères et nuise ainsi à leur progressivité. En somme, de façon conforme à la conception de Trudeau, ce qui caractériserait la communauté canadienne est la libre participation des individus à ces sphères de la vie publique, isolées de la sphère culturelle, plutôt qu'une vie publique définie par l'accès à la culture, ce qui soulève, tel que nous l'avons vu, la question de ce qui est commun à cette communauté. Toutefois, alors qu'elles sont représentées comme étant culturellement neutres, cela n'implique pas pour autant que ce qui est partagé par l'ensemble des Canadiens soit réellement désinvesti d'un modèle symbolique. Le « commun » reste au contraire caractérisé par une normalité autopréservative qui réglemente le comportement de tous et de chacun, notamment par leurs contributions économiques, sociales, et politiques.

Pour conclure, les discours analysés dans ce chapitre nous ont permis d'appréhender les conceptualisations des relations entre naturalismes culturelles et interventions artificielles de cette époque, tant en ce qui a trait à la scène internationale qu'à la situation interne. Si le concept de bioculture semblait particulièrement apte à cerner le contenu du Rapport de la commission Laurendeau-Dunton, étant donné les liens évidents qu'il établissait entre la culture et l'organisme biologiques, en rejetant le biculturalisme en tant que condition de possibilité d'une communauté politique, la réponse du gouvernement Trudeau se détournait de cette sociologie organiciste, pour plutôt affirmer l'existence d'une sphère publique culturellement neutre.

Mais d'un point de vue plus global, une continuité importante a été décelée, non seulement entre le rapport et la réponse du gouvernement, mais aussi entre les discours internes

et externes. Celle-ci découle du fait que, dans une perspective biopolitique et contrairement à l'ancien pouvoir souverain, l'intervention gouvernementale est justifiée sur la base de l'amélioration des processus de la vie. En ce qui concerne le rapport Laurendeau-Dunton, l'intervention du mécanisme d'intégration était rationalisée par la supériorité adaptative inhérente des cultures officielles, contrairement aux autres cultures, du fait qu'elles contiennent déjà en elles le potentiel de leur propre amélioration. Mais, bien que la culture puisse représenter l'un des « naturalismes » du libéralisme canadien — une normativité immanente que l'intervention étatique peut légitimement chercher à gouverner dans l'objectif de faciliter ce qui est néanmoins intrinsèque à elle-même —, elle ne représente pas l'unique objet de la biopolitique. Au contraire, lorsque la culture n'est pas explicitement comprise comme étant garante d'une forme de vie intrinsèquement adaptative ou lorsqu'elle est perçue comme allant à l'encontre de cet objectif d'augmentation des processus vitaux, alors l'interventionnisme étatique tend plutôt à fonctionner en sens inverse. Pour la Commission Laurendeau-Dunton, cela était évident dans le traitement réservé aux autres cultures. Pour celles-ci, l'intervention étatique ne se limitait pas à exclure certaines formes de différence collective étant donné le danger que représenterait l'existence d'autres cultures « réellement vivantes » à l'interne. Cette intervention cherchait aussi, comme nous l'avons vu, à améliorer les deux principales formes de vie collective, grâce aux contributions de la différence atténuée des individus aux origines culturelles autres : la culture en tant que quasi naturalisme. Pour Trudeau, la vie collective étant généralement contenue dans une sphère publique « culturellement neutre », c'est dans cet espace qu'il retrouvera la possibilité de son amélioration, grâce à la réduction active, par le pouvoir étatique, des obstacles à celles-ci et notamment, le danger de ghettoïsation que posent certaines cultures. Cette réduction ne revient pas, toutefois, à renier à l'importance de la culture en tant

que trait de personnalité, en tant que composante de l'individualité de chacun. Si Trudeau se détournait ainsi de la sociologie organiciste de la culture de la Commission Laurendeau-Dunton, puisqu'il s'agit néanmoins de définir un modèle symbolique en référence aux processus vitaux qui lui serait propres et que cette définition permette aussi de la différencier d'autres formes de vies, il reste possible de la concevoir comme une bioculture. En effet, cette conception correspond à la définition que nous avons élaborée au premier chapitre, puisqu'il s'agit d'une part d'un modèle symbolique partagée, impliquant une logique d'exclusivité entre l'identité et la différence et donc de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun. D'autre part, ce qui en fait une conception proprement *bioculturelle* découle du fait que cette forme de vie se définit par ces quasi-naturalismes, l'adaptivité inhérente de ces processus vitaux, leur spontanéité, que ces processus sont explicitement définie en référence à une (ethno)culture particulière — l'adaptivité de la culture française — ou par ces autres sphères de la vie, synonymes du progrès.

Cette tension entre le naturel et la possibilité d'améliorer les processus vitaux est aussi constitutive, à cette époque, de la scène internationale, telle qu'articulée dans les discours de la PEC. Cela était évident lorsqu'il était question de l'existence d'une culture française transnationale dans la réponse de Pearson au discours du Général de Gaulle tout comme dans le traitement réservé à la francophonie. Bien que ces discours admettent l'existence de liens transnationaux, ceux-ci étaient généralement limités à une langue plutôt qu'une culture partagée, une langue de communication plutôt qu'une langue de culture. De plus, il s'agissait généralement de permettre des échanges dans d'autres sphères de la vie associées à son amélioration, notamment les sphères techniques et commerciales, plutôt que des échanges explicitement interculturels, lesquels pourraient impliquer la remise en question du modèle

symbolique établi. Lorsqu'il était question de rapports proprement interculturels, ils se limitaient généralement au monde des arts à l'instar de la définition étroite réservée aux autres cultures par le rapport Laurendeau-Dunton. L'obstacle que pose la culture à l'objectif ultime d'améliorer les processus vitaux — en particulier, le « développement économique, social et politique » — est d'ailleurs explicite lorsque la bioculture canadienne est comparée à l'Amérique latine, le succès relatif du Canada — la possibilité de sa différenciation identitaire — étant dû à l'indépendance relative de ses autres sphères publiques par rapport à une sphère étroitement culturelle.

Cette tension apparaissait aussi lorsqu'il était question de la possibilité d'une « paix véritable » sur la scène internationale, d'une communauté globale. Elle se retrouve premièrement dans la construction du « tiers monde » en tant qu'espace mondial déchiré par des conflits raciaux, ethniques et culturels et l'absence de « bonnes » normes qui caractérise implicitement les sociétés paisibles comme la nôtre, notamment « le règlement pacifique de différends » (Ministère des Affaires extérieures, 1970a, p. 36). Cela permet les balbutiements d'un discours qui, comme nous le verrons plus en détail au cours des prochains chapitres, subordonne la souveraineté de certains États, à l'objectif de « faire vivre la vie » par l'entremise préalable d'opérations coercitives internationales. Elle se retrouve aussi dans cette construction du communisme en tant que forme de vie externe et artificielle imposée en contraste au naturalisme du bouclier américain qui ne fait que permettre l'émergence de formes de vie capables d'assurer leur propre évolution et, en particulier, le progrès économique et social ou encore l'émergence d'une diversité individuelle accrue, entendue comme la confirmation de notre propre réussite interne. Finalement, bien que la définition des valeurs sous-tendant une normalité commune aux pays membres du Commonwealth incluse dans le guide de citoyenneté reste encore trop limitée pour suggérer qu'elle serait dotée d'un contenu bioculturel, il reste que la fonction guerrière du

pouvoir souverain y retrouve sa légitimité dans une normativité intrinsèque aux peuples en question.

En somme, ce que l'on devrait retenir des discours de cette époque tant à l'interne qu'à l'externe est la construction d'une forme de vie qui — qu'elle soit ou non explicitement culturellement définit — se conçoit elle-même comme étant intrinsèquement adaptative (une subjectivité biopolitique) et dépend de mécanismes artificiels pour améliorer ces processus qui la caractérisent néanmoins. Si cette forme de vie correspond à un régime d'inclusion/exclusion, qui implique que la différence — sous une forme naturelle — est problématique, celle-ci est tout de même considérée comme souhaitable, sous une forme atténuée, puisque l'optimisation de ces processus vitaux, lesquels représentent un élément clé de son identité, en dépend. Néanmoins, alors que cette tension entre naturalisme et artificialisme est constitutive du modèle symbolique canadien, ces discours semblent plutôt illustrer la prédominance d'une normalité établie par rapport à l'ouverture culturelle, soit en faisant du progrès un attribut qui caractériserait déjà les cultures des peuples fondateurs, soit en l'interprétant comme étant diamétralement opposé à la différence culturelle, caractérisant les sphères non culturelles auxquels les individus devraient être libre de contribuer et en dépit de leur culture.

Chapitre 3 : 1984-1990

La période de 1984 à 1990 représente une conjoncture importante en ce qui concerne la question d'identité/différence à l'interne et à l'externe. Elle est en partie marquée par la fin de ce qui a été appelé la Seconde Guerre froide, une période de refroidissement entre les deux blocs exacerbés, entre autres par la présidence de Ronald Reagan aux États-Unis. Celle-ci était en partie reflétée par le premier ministre Brian Mulroney, sa position ouvertement proaméricaine et antisoviétique pouvant être contrastée à la recherche d'une indépendance accrue vis-à-vis des États-Unis que l'on associe souvent à Trudeau (Nossal et coll., 1997, 299-303). Les discours restent, néanmoins, similaires sur plusieurs points à ceux de la période précédente, notamment en ce qui concerne le bloc de l'Ouest, comme le reflète entre autres les livres blancs *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada* et *Compétitivité et sécurité : orientation pour les relations extérieures du Canada*. La démarcation entre les deux camps idéologique sera faite non seulement en termes de valeurs, mais aussi, en représentant l'Ouest comme étant principalement défensif en contraste à l'agressivité des Soviétiques. Cette distinction est notamment faite grâce au contenu plus naturel de la position occidentale face à l'imposition idéologique du communisme. L'opposition du gouvernement canadien à l'apartheid sud-africain représente, à plusieurs égards, une anormalité, non seulement car elle était contraire à celle du gouvernement précédent, mais aussi, car elle allait à l'encontre de la position des alliés traditionnels, la Grande-Bretagne et les États-Unis (Black, 2000). Cependant, contrastée à la position du gouvernement à l'égard de la question palestinienne, elle nous permet d'établir une

continuité, un régime interne qui, tout en étant antiraciste, impliquait tout de même une certaine forme d'exclusion.

Sur ce point, le contexte interne, caractérisé entre autres par des incidents racistes au sein de la société canadienne, a mené à la création du comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne et à la publication du rapport *L'égalité ça presse!*. Tout en étant fondamentalement opposé au racisme, ce rapport tend néanmoins à problématiser la différence culturelle, dans la mesure où c'est à celle-ci qu'il attribue la différence naturelle, influant le comportement des nouveaux Canadiens. Cette période est aussi marquée par la publication des deux premiers *rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien*, lesquels incluent des descriptions de l'ensemble des activités du gouvernement fédéral s'inscrivant dans le cadre du multiculturalisme. Un travail de catégorisation a donc été fait pour mieux cerner les limites spécifiques du régime multiculturel, lequel sera aussi poursuivi dans les deux prochains chapitres. Comme nous le verrons, la vaste majorité des activités, soit entrent dans la logique de la lutte contre la discrimination, qui n'implique pas la transcendance d'une normalité établie, soit impliquent une certaine dynamique de changement, quoi que superficielle, en réponse à une différence atténuée.

L'égalité, ça presse!

Bien qu'il porte principalement sur la question des minorités visibles et cherche à répondre à un problème de racisme croissant au sein de la société canadienne à partir du début des années 1980 — compris comme une réaction à l'expansion de l'immigration en provenance des Antilles et de l'Inde (Chambre des communes, 1984, p.4) — *L'égalité, ça presse!* se penche aussi à plusieurs reprises sur la question de la différence culturelle. Mais, visant l'instauration d'une égalité entre individus, de façon conforme à la politique officielle du multiculturalisme, le rapport tend aussi à problématiser l'existence de différences proprement culturelles dans la

sphère publique à l'exception d'une sphère étroitement culturelle, réduite au monde artistique. En effet, dès le début, *L'égalité, ça presse!* se réfère à la réponse du gouvernement Trudeau, analysée au chapitre précédent :

Le présent rapport se veut une ébauche d'un idéal national visant à regrouper au sein de la vie canadienne tous les Canadiens sans distinction, idéal qui a été exprimé pour la première fois le 8 octobre 1971, lorsque le premier ministre Trudeau a présenté à la Chambre des communes la réponse du gouvernement au volume IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (p.2)

Puisqu'il vise à « regrouper » l'ensemble de citoyens au sein d'une même catégorie — leur inclusion « sans distinction » — la « vie canadienne » semble faire allusion, ici, à l'évincement de la différenciation de la sphère publique. Mais bien que la lutte contre le racisme et la volonté d'effacer la différence qui est associée à l'idée de race semble être l'objet central du rapport, la notion de culture intervient à plusieurs reprises notamment lorsqu'il est question de l'égalité entre les peuples fondateurs et les autres éléments de la « mosaïque » :

La participation égale des éléments qui composent la mosaïque canadienne est inhérente à la diversité du peuple canadien. Pourtant, la société canadienne est dans les faits une « mosaïque verticale » dont certains éléments se trouvent à un niveau plus élevé que d'autres; sa surface est inégale. Les groupes qui ont comparu devant le Comité s'entendaient pour dire que deux langues officielles s'imposaient, mais rejetaient l'idée répandue de deux cultures officielles au Canada. Tant que nous persistons à parler de deux peuples fondateurs, en laissant entendre qu'ils revêtent plus d'importance que les autres, les Canadiens dont la langue ancestrale n'est ni le français ni l'anglais ne pourront être reconnus comme partenaires égaux dans l'expansion du Canada; ils n'auront pas le sentiment d'appartenir au Canada et ils seront considérés et se considéreront eux-mêmes comme des citoyens de second ordre. (p.6)

La dissociation entre langue et culture introduite par le gouvernement Trudeau est donc reprise par les groupes qui ont participé aux témoignages du comité spécial, pour revendiquer leur droit à l'égalité en contraste à l'idée qu'il y aurait deux cultures officielles. Conformément à la réponse du gouvernement Trudeau, le problème de l'inégalité ne découlerait pas de la reconnaissance de deux langues officielles, mais de la hiérarchisation culturelle propre à la thèse des deux peuples fondateurs. La référence à ceux dont « la langue maternelle n'est ni le français

ni l'anglais » est ainsi dirigée contre l'idée que, bien que la langue et la culture aient été dissociées par le gouvernement, elle demeure une référence proprement culturelle pour plusieurs au sein de la population canadienne. Tout comme la réponse du gouvernement, ce rapport fait allusion au besoin de communauté, signifié par un « sentiment d'appartenance », qui serait comblé par l'égalité individuelle entre citoyens canadiens et limite sa conception de la communauté à la participation individuelle aux « secteurs » de la vie partagés :

C'est seulement lorsque les membres des minorités visibles se retrouveront dans tous les secteurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle du pays qu'ils participeront entièrement à la société canadienne. Tous seront sur un pied d'égalité, et des mécanismes seront mis en place pour assurer leur protection contre toute forme de discrimination. Les membres des minorités visibles pourront apprendre l'une ou l'autre des langues officielles du Canada; ils auront le même droit d'accès aux services; ils occuperont des emplois correspondant à leurs compétences; ils auront acquis des connaissances leur permettant de participer au processus de prise de décisions dans la société et seront encouragés à le faire. Les cultures des minorités seront partagées dans un climat positif de respect mutuel et d'émulation. Nombreux sont ceux parmi les membres des minorités visibles qui désirent parvenir le plus rapidement possible à la pleine intégration et à la pleine participation, et il est dans l'intérêt de la société canadienne de combler leurs vœux. C'est un gaspillage de ressources humaines que de ne pas travailler dans ce sens. (p.14)

Le point de mire du comité, après avoir été brièvement « les Canadiens dont la langue ancestrale n'est ni le français ni l'anglais », se focalise à nouveau sur les membres des minorités visibles. L'objectif serait, en ce qui leur a trait, « la pleine participation » et la « pleine intégration » à la vie de la communauté, laquelle serait divisée en secteurs économique, politique, social et culturel. D'une part, le culturel représenterait une sphère distincte des autres à laquelle la participation des minorités visibles serait souhaitable — ce qui semble correspondre à la définition étroite de la culture réservée par le Rapport Laurendeau-Dunton aux autres groupes ethnoculturels. Cependant, d'autre part, les minorités seraient dotées de cultures « propres » qu'elles seraient appelées à partager « dans un climat positif de respect mutuel et d'émulation ». Donc, si la culture peut, dans certains cas, être une « chose » commune appartenant aux minorités visibles, mais pouvant néanmoins être partagée avec l'ensemble, il reste à savoir si ce climat de

respect mutuel et d'émulation envers la différence caractérisera l'ensemble des sphères de la vie, selon une dynamique qui impliquerait la transgression d'une normalité établie et en particulier, dans ces sphères de la vie partagée évincées de substance explicitement culturelle. La réduction des « membres des minorités » à des « ressources humaines » dans la dernière phrase semble, au contraire, indiquer qu'il s'agit de les incorporer individuellement et sans distinctions à la sphère économique.

Le chapitre sur l'intégration, débutant avec le témoignage d'un immigrant indien, corrobore cet argument. Présentant l'existence de pratiques culturelles autres comme étant intrinsèquement problématique, Kam Singh contraste sa propre intégration/assimilation à celle des autres :

J'ai choisi pour ma part de m'intégrer complètement, mais je puis comprendre, dans une certaine mesure, les sentiments qui habitent d'autres personnes. Ma décision de me raser et de me vêtir comme tous les autres Canadiens est tout à fait personnelle, et je l'avais prise bien avant d'immigrer ici. Je suis maintenant citoyen de ce pays et je ne m'écarte pas de la norme fixée par la majorité blanche. Cependant, pour un grand nombre de mes compatriotes, mon comportement est inacceptable. Ils restent attachés à leurs anciennes coutumes et tenues vestimentaires, et s'accrochent à ces signes qui les identifient. Il n'y a pas de mal à cela, mais ils s'attirent de cette façon des ennuis que je ne connais pas. [...]

Si je m'en suis sorti, c'est parce que j'ai appris à comprendre les Canadiens et que je sais me faire accepter d'eux. Je ne veux pas dire par là que je porte des chemises à flanelle à carreau et que je bois de la bière. Il va sans dire que je ne m'habille pas ainsi! Ce que je veux dire, c'est que j'ai appris à offrir dans mon entreprise d'assurances ces choses auxquelles s'attendent les clients (habillement, comportement, habitudes). Je réponds à leurs besoins. La couleur de ma peau ou la leur n'a pas d'importance. [...]

Un grand nombre de mes compatriotes n'abordent pas la vie au Canada en songeant aux services. Ils n'observent pas le comportement de la majorité et sont insensibles à ses valeurs et à ses coutumes. Il suffit de songer à l'éruclation en public. Les Canadiens n'acceptent pas ce comportement et exigent que la personne prise en faute s'excuse. En Inde, il n'est pas coutume de s'excuser. Et pourtant, un incident aussi mineur peut causer une grave méprise et des ennuis. En Inde, si vous voulez vous frayer un chemin à travers la foule, il faut simplement que vous fonciez sans vous excuser. Faites la même chose à Toronto, surtout si vous êtes un Indien d'origine orientale, et vous ne parviendrez qu'à attiser le racisme. Il y a des centaines d'autres petits exemples du même genre. (Kam Singh, p.10-11)

Se penchant principalement sur la question du racisme, ce témoignage fait néanmoins l'utilisation d'une catégorisation qui, à première vue, pourrait être considérée comme étant raciale étant donné qu'«une norme» aurait été fixée par une majorité, caractérisée principalement par une caractéristique physionomique, c'est-à-dire qu'elle est «blanche». Toutefois, il diverge d'un discours typiquement raciste qui ferait de la race (dans un sens principalement biologique) l'explication du comportement. C'est plutôt la culture, définie notamment en tant que «coutumes», qui est la variable explicative du comportement, tant pour la «majorité blanche» que pour plusieurs des «compatriotes» de Singh. L'importance de cette distinction entre race et culture comme cause du comportement découle, comme nous l'avons vu au premier chapitre, du fait que la culture peut être apprise — ce qui renvoie au choix individuel de s'intégrer ou non.

En contraste aux immigrants qui choisissent de «s'intégrer complètement» — où l'intégration devient synonyme d'assimilation, du moins dans les sphères publiques — en adoptant les normes vestimentaires, le comportement et les habitudes de la majorité blanche, ceux qui choisissent de rester «accrochés» à leurs anciennes coutumes sont responsables des ennuis qu'ils s'attirent; l'éruclation en publique et le fait de ne pas s'excuser, ne pouvant «qu'attiser le racisme». Même si Singh affirme «qu'il n'y a pas de mal» à vouloir conserver certaines coutumes, celles-ci sont représentées comme étant problématiques lorsqu'elles franchissent la frontière de la vie privée pour déborder sur la vie publique, particulièrement la sphère économique, dans laquelle une logique de prestation de service devrait évincer la différence culturelle et faire en sorte que l'idée de race n'ait plus de sens autre que la couleur de la peau. En somme, bien que ce passage évite d'explicitier le lien entre la «norme» dont il est question et l'une ou l'autre des cultures dominantes, étant donné que cela reviendrait à la

hiérarchisation culturelle propre au biculturalisme, il réintroduit néanmoins cette normalité, attribuable à une « majorité blanche », et définie, notamment, par la vitalité de sa sphère économique. Sans être contrainte de respecter cette normalité — puisqu'il s'agit d'une décision « tout à fait personnelle » —, la voix de l'autre ethnoculturel est utilisée pour faire valoir l'idée que les immigrants ont tout à fait intérêt à le faire (p.10-11).

Similairement, la section sur les femmes membres de minorités visibles fait de la culture la cause principale de leur isolement social, les empêchant de contribuer à la vie de la collectivité canadienne :

Très souvent, ces femmes sont isolées dans leur foyer en raison de leur culture. Si elles travaillent, elles peuvent être exploitées en raison de problèmes linguistiques ou professionnels, ou d'un traitement discriminatoire. [...]

Les gouvernements devraient continuer de subventionner les activités communautaires visant à aider les femmes membres des minorités visibles et les immigrantes à participer de manière autosuffisante à la vie économique et sociale de la collectivité. (p.23)

Si « leur culture » est définie comme un obstacle à leur participation à la sphère publique, cette dernière n'est pas conçue comme étant uniquement culturellement neutre. Elle est aussi caractérisée par une normalité qui conçoit la vie collective, son amélioration, au niveau de la participation individuelle à la vie économique et sociale entraînant l'autosuffisance individuelle. Une normalité, donc, fondamentalement individualiste où même cette idée de collectivité est définie comme l'absence de liens communautaires entre individus, la responsabilité de chacun de subvenir à ses propres besoins.

Ainsi, ce passage et le témoignage de Singh tendent à problématiser ce qui est perçu comme étant proprement commun aux autres groupes ethnoculturels étant donné que ces pratiques représenteraient un obstacle à l'intégration/participation aux sphères de la vie partagées et en particulier, à la sphère économique. Dans la mesure où cette publication gouvernementale représente une rationalisation d'une intervention du pouvoir étatique, celle-ci chercherait non

seulement à libérer les autres ethnocultures de ce qui leur est proprement commun, elle vise aussi à les incorporer à une normalité pour laquelle la vie collective est largement définie par la participation individuelle à une sphère économique. Malgré cette problématisation de ce qui est proprement commun aux autres groupes culturels et l'incompatibilité entre ces pratiques et celles de la « majorité blanche » (Kam Singh, p.10), le rapport est tout de même caractérisé, à l'instar des discours étudiés précédemment, par une certaine ouverture à la diversité. Néanmoins, il semble reproduire cette tendance à la circonscription de la culture à une sphère artistique.

Par exemple, le chapitre sur les médias, employant ce même lexique bioculturel que le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme — en établissant un lien entre diversité et vitalité culturelles —, semble néanmoins être confiné à une sphère étroitement culturelle :

La communauté culturelle établie au Canada, tant anglophone que francophone, est convaincue que le blanc fait vendre. Les hommes politiques et les gourous de notre monde culturel continuent à maugréer et à désespérer de ce que le Canada ne possède pas « d'identité profonde » de ce que le méchant géant américain nous envahisse ainsi avec sa culture commerciale. S'ils veulent changer la situation, qu'ils commencent par dire la vérité sur ce pays. Si nous vivons une crise artistique au Canada, une « crise d'identité » dans la vie culturelle canadienne, c'est parce que tant d'écrivains, d'auteurs dramatiques, d'artistes et de réalisateurs — et les gens qui en assurent le financement — ont les mains liées face à une société où les pouvoirs et les privilèges ne sont dévolus qu'aux Blancs. Leur travail ne représente aucun intérêt et n'a aucune vitalité, parce qu'il ne correspond pas à la réalité. Il ne tient pas compte d'une composante importante de la société canadienne qui regorge de vitalité et de diversités créatrices (Lynda Armstrong, p.100).

D'une part, le témoignage évite de lier explicitement la normalité majoritaire dont il est question à des origines ethnoculturelles particulières, choisissant plutôt le référent linguistique en parlant d'une « communauté culturelle établie au Canada, tant anglophone que francophone ». D'autre part, l'auteure affirme l'existence d'« une composante importante de la société canadienne », implicitement comprise comme les non-« Blancs », laquelle regorgerait « de vitalité et de diversités créatrices ». Bien qu'elle reconnaisse, donc, la valeur de la diversité pour augmenter la « vitalité » de « la vie culturelle canadienne », c'est la race et non la culture qui

représente la marque de différenciation intergroupe, le référent de cette diversité souhaitable. Dès lors, la « réalité » occultée de la société canadienne devant être reconnue pour libérer les forces de la diversité et assurer la vitalité de la vie culturelle est sa composante multiraciale plutôt que multiculturelle. Bien qu'il soit possible que la race se réfère ici implicitement à l'existence d'autres cultures internes, l'utilisation explicite de la « vie culturelle » semble plutôt la restreindre à une sphère artistique, à laquelle les membres des minorités visibles devraient être libres de contribuer, plutôt qu'au « partage » et à « l'émulation » des pratiques proprement culturelles dans l'ensemble des sphères de la vie publique (p.14).

En fait, c'est seulement lorsqu'il est question de la justice autochtone qu'il est possible d'identifier l'ouverture d'une des autres sphères de la vie aux pratiques proprement culturelles d'un groupe :

Le ministère du Solliciteur général a entrepris une campagne visant à encourager la participation des autochtones à l'administration de la justice autochtone au niveau de l'élaboration de la politique nationale, ainsi que de la planification et de la recherche. [...] Le Programme des frères et sœurs autochtones encourage les détenus autochtones à se réunir pour organiser des activités socioculturelles. On fait également appel, par contrat, aux services de conseillers spirituels et d'anciens (p.93).

Ce passage se distingue des passages précédents étant donné qu'il admet l'utilité d'introduire des pratiques d'autres cultures dans la sphère juridique. Cette ouverture ne peut cependant être comprise comme une modification de ce qui est commun à l'ensemble. Tout en rejetant le traitement uniforme par l'État de l'ensemble des citoyens et en tenant compte des particularités de certains groupes, puisqu'elles restent conçues comme des pratiques culturelles propres aux autochtones, elles ont seulement une incidence sur l'administration de la justice en ce qui concerne ces groupes particuliers. Exemplifiant ainsi les limites d'une conception de la communauté se fondant sur la synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun — un intégrisme distinct — ce type d'adaptation de la sphère publique aux pratiques culturelles autres

reste distincte du « partage » et de « l'émulation », de l'émergence transgressive de la normalité établie, dont il était question précédemment.

En somme, cette publication officielle s'intéresse, d'abord et avant tout, à la question de l'intégration des minorités visibles et donc au racisme. De cette façon, nous pourrions concevoir de ses propos comme une forme de biopolitique raciale, étant donné que les revendications de groupes sont faites sur la base de ce qui caractérise leurs corps physiques, généralement contre une majorité blanche, laquelle est parfois explicitement attribuée à une normalité culturelle. Toutefois, si l'on peut être d'accord que les propos de ce rapport visent effectivement des groupes caractérisés par ce qui peut être « lu » du corps de chaque individu, la race ne représente pas une variable explicative de la différence. Il est plutôt question de renverser les inégalités structurelles qui découlent de l'idée même de la race, l'objectif d'égalité étant, dans ce cas, synonyme de l'effacement d'une différence chimérique en vue de l'inclusion de chacun « sans distinction ». Lorsqu'il doit identifier une différence « réelle » en ce sens qu'elle est la cause d'un comportement problématique chez les minorités visibles, c'est plutôt dans la culture que le rapport la trouvera, qu'il s'agisse de ceux qui se permettent de rester accrochés à leurs anciennes coutumes dans l'espace public — à l'exception d'une sphère étroitement culturelle — ou de celles qui, en raison de leur culture, se trouvent isolées de cet espace et ne peuvent assurer leur propre survivance.

Sur ce point, le glossaire inclus à la fin du rapport est révélateur. En tant que position de celui qui « considère sa propre race comme étant la plus importante et qui juge les autres cultures de façon négative ou les tient pour inférieures parce que leurs membres font les choses différemment » (p.157), la définition de l'ethnocentrisme peut paraître incohérente, se référant tantôt à la race, tantôt à la culture ou utilisant ces deux termes de façon interchangeables.

Toutefois, cette définition a, en fait, une certaine cohérence interne cherchant à la fois à dénoncer la position du raciste « traditionnel » qui, non seulement, croit à l'idée de la race, mais aussi à la supériorité de la sienne. Vue ainsi, la définition commence par prendre la position du raciste, pour ensuite adopter une position « objective » et plus acceptable pour délégitimer la première, trouvant dans la culture la variable explicative réelle de ceux qui « font les choses différemment ».

N'étant donc pas uniquement intéressé au racisme, mais aussi à la question de la culture, ce document persiste à traiter ce qui différencierait, en pratique, les autres groupes culturels comme étant fondamentalement problématique. Certes, le glossaire définit le multiculturalisme comme une « politique qui vise à promouvoir l'intégration, et non l'assimilation, des groupes minoritaires dans la société, tout en aidant ceux qui le souhaitent à préserver leur identité culturelle distincte », l'assimilation et l'intégration étant définies comme des processus « nettement distincts » l'un de l'autre étant donné que la première « élimine les caractéristiques distinctives d'un groupe » alors que la seconde « permet aux groupes ou aux individus de participer pleinement à la vie politique, économique et socioculturelle du pays » (p.157-158). La distinction entre le « creuset » américain (assimilation) et la politique de multiculturalisme (intégration) serait donc que cette dernière offre *aux groupes* la possibilité de participer à l'ensemble des sphères de la vie canadienne. Mais, contrairement à cette affirmation, nous avons vu que l'objectif premier du rapport, la lutte contre le racisme, ne limite pas son discours à discréditer l'idée que la race détermine la valeur de l'individu et explique son comportement — un objectif noble dans tous les cas. Ce rapport démontre que l'antiracisme peut, en fait, servir de tremplin à un discours qui problématise les comportements considérés comme divergeant de la norme majoritaire pourvu qu'il soit possible de les associer à un autre groupe culturel, étant

donné que ce discours partage avec l'antiracisme une volonté d'effacer la différence actuelle, celle qui remettrait en question l'ordre symbolique établi dans la plupart des sphères de la vie partagée. Il va même jusqu'à faire de ces comportements divergents l'un des facteurs contribuant au racisme. Conformément au Rapport Laurendeau-Dunton, même lorsque la diversité est valorisée, le discours officiel cherche toujours à atténuer sa portée en l'isolant dans une sphère culturelle où les contributions à la vie partagée sont comprises comme les œuvres des membres des minorités culturelles plutôt que des contributions proprement culturelles. Finalement, bien qu'une exception puisse être faite à ce qui est proprement commun à la « majorité blanche » dans la sphère juridique, pour les peuples autochtones, elle reste ancrée dans la synonymie du propre et du commun. Le modèle symbolique partagé reste celui d'une forme de vie qui conçoit la possibilité de sa propre amélioration par la libre participation individuelle à la sphère publique et principalement la sphère économique, plutôt que d'un modèle symbolique ouvert à l'influence des autres modèles symboliques. Malgré la distinction raciale faite dans cette publication entre une « majorité blanche » contre laquelle ces autres groupes internes viendraient revendiquer leur statut d'égalité, elle semble être (re)productive de la prédominance de la préservation d'une normalité établie.

Multiculturalisme : Cimenter la mosaïque canadienne

Ce rapport du comité permanent du multiculturalisme, publié en 1987, commence en présentant la diversité culturelle comme un fait sociologique remontant à l'époque précoloniale :

Le multiculturalisme fait partie intégrante de l'histoire du Canada. La diversité culturelle de la population canadienne ne tient pas simplement aux origines diverses des immigrants qui se sont établis ici. En effet, même les immigrants provenant du même pays ont fini par se forger une culture différente marquée par les caractéristiques géographiques, économiques et sociales de la région du Canada où ils se sont installés.

Ainsi, les Français qui se sont établis en Acadie se sont avec le temps donné une culture tout à fait différente de celle des Français qui se sont implantés au Québec. Le Canada doit trouver le moyen de concilier ces nombreuses

différences qui seront toujours présentes en raison de ses caractéristiques géographiques.

Même les premières sociétés des débuts de notre histoire étaient hétérogènes. Le territoire de l'Amérique du Nord était occupé par des populations autochtones parlant de nombreuses langues différentes. (Chambre des communes, 1987, p. i)

De façon semblable au Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Cimenter la mosaïque canadienne* présente la culture comme un phénomène émergent, principal référent collectif en ce qui a trait à la différence entre formes de vies internes. Toutefois, plutôt que de se référer à des cultures particulières découlant du mandat biculturel du Rapport, c'est ici la diversité culturelle, prise dans son ensemble, qui représente l'émergence propre à la société canadienne. Non seulement due aux origines diverses des immigrants, mais aussi à leur adaptation à différentes régions à l'intérieur du Canada ainsi qu'à la diversité préexistante des peuples autochtones, la diversité culturelle est comprise comme un fait sociétal primordial. Mais bien qu'elle ait une existence « naturelle », indépendante du pouvoir souverain, le rapport souligne que la politique du multiculturalisme de 1971, mise en œuvre par le gouvernement Trudeau, est « manifestement insuffisante et dépassée », ne pouvant répondre aux besoins sociétaux étant donné l'absence d'objectifs clairs :

Les industries culturelles et les programmes publics ne font pas assez pour protéger et mettre en valeur notre réalité multiculturelle. Les minorités ethnoculturelles et les minorités visibles continuent d'être victimes, à des degrés divers, de discrimination dans le domaine de l'emploi. Dans la politique qu'ils appliquent et leurs actions, de nombreux ministères ne tiennent pas suffisamment compte du multiculturalisme et de la diversité ethnoculturelle et raciale du Canada, que ce soit dans le domaine de la santé et du bien-être social ou dans ceux de la justice, de la jeunesse, des questions féminines ou du commerce. Avec un budget de seulement 23,6 millions de dollars, ce qui est minime par rapport aux budgets d'autres programmes, le multiculturalisme ne peut qu'être assimilé à une politique secondaire. Il n'est accepté et appuyé qu'à titre accessoire. Il reste encore à « multiculturaliser » les grandes institutions de la société canadienne (p.ii).

Identifiant donc la diversité comme un fait sociologique, une reconnaissance insuffisante de celle-ci par plusieurs ministères ainsi que l'existence de discriminations systémiques dans la sphère économique, appellent pour une intervention du pouvoir étatique qui devra tâcher à

« multiculturaliser » les grandes institutions. Cependant, étant donné l’ambiguïté de cette problématisation, il reste à savoir ce qu’impliquerait spécifiquement la multiculturalisation. Comme nous l’avons vu avec *L’égalité ça presse!*, le discours antiraciste peut parfois aller à l’encontre de la valorisation de la diversité culturelle, tendant plutôt à effacer la différence réelle pour faciliter l’intégration à une sphère économique. Se référant tantôt à la discrimination des minorités ethnoculturelles et visibles, tantôt au multiculturalisme (en tant que fait social) et à « la diversité ethnoculturelle et raciale du Canada », ce passage reste silencieux sur le type d’ouverture qui caractérisera la « multiculturalisation » en question — une ouverture raciale, étant donné qu’il est généralement admis que la race n’a pas d’influence sur le comportement ou une ouverture à l’influence proprement culturelle des autres groupes sur ces institutions publiques communes à l’ensemble des Canadiens.

Bien que l’on ose croire qu’il reflète une volonté de clarifier cette question en nous offrant des définitions de ces principaux concepts, le glossaire inclus à la fin semble plutôt contourner par l’entremise d’une ambiguïté et d’une circularité sémantique flagrante. D’une part, une société multiculturelle est définie comme une « Société constituée de plusieurs groupes culturels dont l’identité est fondée sur la race, l’origine nationale ou ethnique, la couleur ou la religion » (p.93), ce qui élargit la définition de la culture à un ensemble de caractéristiques collectives, certaines, comme la race, étant chimériques et d’autres, telle la culture, étant comprises comme déterminantes du comportement et de la différence « réellement existante ». En effet, le glossaire cherche ensuite, de façon semblable à celui de *L’égalité ça presse!*, à se distancier de l’idée que les races représenteraient une catégorie réelle, en prenant soin de la présenter comme « un terme utilisé pour décrire » une réalité que représenterait « l’origine ethnique d’un peuple » en se limitant à « certaines caractéristiques physiques communes » (p.92).

Mais, si cela semble insinuer que l'origine ethnique représente une catégorie plus « réelle » ou naturelle que la race et serait ainsi un fondement identitaire plus légitime, la tendance dominante reste plutôt, comme les discours précédents, celle du renvoi du critère de l'identification collective à un point d'origine distant. Ainsi, la définition du concept d'origine ethnoculturelle — généralement adoptée comme étant non-problématique —, d'ailleurs utilisée de façon interchangeable avec l'origine ethnique, est définie comme « l'origine culturelle, nationale ou raciale d'une personne » (p.91). Donc, en dépit d'une circularité flagrante entre les différentes définitions, ce qui semble ressortir de celles-ci — dans le sens plus ou moins littéral qu'elle renvoie à une réalité objective externe au glossaire, plutôt qu'à un autre terme de son système intertextuel (circulaire interne) — est une volonté de réduire la différence collective à quelque chose de distinct de la vie commune, l'identité propre de la « personne » représentant la destination finale d'une trajectoire d'une « origine » distante qu'elle soit « culturelle, nationale ou raciale ». Non seulement la définition du multiculturalisme (en tant que politique, plutôt qu'en tant que fait sociologique), présentée comme une réponse à cette « réalité multiculturelle », confirme cette tendance en affirmant que « tous les Canadiens ont une *origine* ethnique » (p.91). Mais aussi, la définition de minorités ethnoculturelles, plutôt que de se référer à l'existence de groupes internes, fera valoir l'existence de « Canadiens qui ne sont pas d'*origine* anglo-celtique, française ou autochtone » (p. 93). Autrement dit, les minorités ethnoculturelles, tout comme d'ailleurs les majorités ethnoculturelles, ne représenteraient rien de plus que l'amalgame de citoyens canadiens s'adonnant à partager une origine lointaine, de façon compatible avec la stratégie d'individualisation de la culture, l'atténuation de sa portée sur l'identité de tous et de chacun.

Si le rapport affirme que l'objectif principal de cette politique est de « garantir à tous les Canadiens l'égalité », il reconnaît aussi l'égalité comme l'un de ces deux principes « sous-jacents », avec la culture, et note qu'ils sont parfois considérés comme des principes distincts (p.24).

L'orientation culturelle mettrait l'accent sur la préservation culturelle, notamment de la littérature, la langue, la danse, les plats nationaux, les festivals, la musique, les traditions et la religion, qui dépendrait de la « multiculturalisation » des grands organismes culturels nationaux, par exemple le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, l'Office national du film, les Musées et les Archives nationales (p.24). Ainsi, bien qu'elles cherchent à reconnaître et préserver ce qui est proprement commun à chaque groupe ethnique, cette orientation semble limiter le multiculturalisme à une sphère culturelle circonscrite et concorde ainsi avec la pratique discursive qui, depuis le Rapport Laurendeau-Dunton, limite la possibilité de contributions culturelles à des contributions artistiques au sein d'une sphère culturelle isolée, pouvant ou non être attribuable à une culture particulière.

La promotion de l'égalité viserait, quant à elle, non seulement l'égalité dans la sphère culturelle qui est l'objet de la première, mais aussi dans les sphères sociales, économiques et politiques :

Les questions sociales comprennent les relations interraciales, l'établissement des immigrants et l'apprentissage des deux langues officielles, l'éducation, les questions touchant les immigrantes, la discrimination au travail, que rencontrent les minorités visibles ainsi que les autres minorités, l'action positive et l'égalité en matière d'emploi. Les questions économiques portent sur la pleine participation des collectivités ethniques aux affaires, au commerce et aux questions touristiques et commerciales. Quant aux questions politiques, qui intéressent davantage les partis politiques que les gouvernements, elles portent sur la participation à part entière des membres des collectivités ethniques au processus politique, que ce soit comme candidat, comme responsable politique ou comme membre d'un parti. En ce qui concerne les nominations au Sénat, il serait souhaitable que le gouvernement tienne compte de la réalité multiculturelle du Canada. (p.25)

Jusqu'à présent, notre analyse suggère que lorsqu'il est question de la promotion de l'égalité, les discours officiels tendent à trouver la solution dans la libre participation d'individus à l'ensemble des sphères de la vie publique tout en adoptant une position d'antinomie par rapport à la différence collective, autre qu'une normalité préétablie. Ce passage nous offre seulement un bref survol de la deuxième orientation et reste assez vague sur le contenu particulier du type d'activités qui en découleraient. Particulièrement, il est explicitement question de la « participation des *collectivités* ethniques » à certains aspects de la sphère économique, spécifiquement « aux affaires, au commerce et aux questions touristiques et commerciales ».

Toutefois, puisque ce rapport cherche à clarifier, avant même leurs mises en œuvre, le type d'activités qui entreront dans le cadre de la politique du multiculturalisme et reste par conséquent plutôt vague sur leur contenu, il nous semble qu'il est moins utile à nos fins que certains documents qui visent à faire la rétrospection sur l'ensemble de ces activités. Nous nous tournerons donc à l'instant vers les deux premiers rapports annuels sur l'application de la loi sur le multiculturalisme, publiés au cours de la période à l'étude. Nous offrant un répertoire de l'ensemble des activités qui ont réellement eu lieu au cours d'une année, ils nous permettront de délimiter les conceptualisations des pratiques qui entrent dans le cadre de la politique officielle du multiculturalisme.

Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien

Chacun des rapports à l'étude commence par un avant-propos du ministre responsable du programme. De façon générale, ces sections décrivent la rationalité qui sous-tend le programme du multiculturalisme, contextualise et offre une justification de ces raisons d'être. Leur importance en tant que discours provient donc du fait qu'ils exposent l'opinion de décideurs politiques à la mise en œuvre de ce programme. Ce sont d'abord ces passages qui feront l'objet

de notre analyse pour ensuite aborder les descriptions d'activités particulières contenues dans ces rapports.

Le rapport de 1988-1989 commence par souligner le rôle central des institutions politiques et des systèmes économiques pour favoriser « la croissance et l'épanouissement d'une société dynamique, tournée vers l'avenir », un objectif proprement biopolitique. Mais il affirme aussi que l'édification nationale va au-delà de la progressivité des sphères économiques et politiques faisant valoir l'importance des rapports culturels :

Cependant, on se rend compte de plus en plus qu'un pays ne se bâtit pas uniquement sur des structures économiques et politiques. Les rapports culturels entre les nombreux peuples qui composent la société et l'apport de ces derniers au processus continu de croissance et de développement exercent également une profonde influence à cet égard. (Multiculturalisme Canada, 1989, p.vii)

L'évolution sociétale dépendrait donc, entre autres, de contacts culturels entre différentes composantes de la société canadienne, lesquelles sont définies par le référent collectif « peuples ». Cependant, si l'avant-propos souligne la valeur de la diversité de ces composantes, la vitalité qui en résulte ne va pas de soi, devant faire appel à des mécanismes particuliers :

La vie culturelle du Canada tire une grande partie de son originalité et de sa vitalité de la diversité de ses composantes et des mécanismes qui ont permis de les réunir sans leur faire perdre leurs caractères distinctifs. En combinant ces valeurs aux valeurs traditionnelles de la citoyenneté canadienne, les Canadiens de toutes origines découvrent de nouvelles raisons d'être fiers d'eux-mêmes, de leurs racines et du rôle qu'ils jouent dans l'éclosion d'une identité proprement canadienne. (p.ix)

L'idée selon laquelle la diversité est l'un des facteurs de la « vitalité » de la vie culturelle du Canada, ainsi que la conception selon laquelle une identité « proprement canadienne » pourrait émerger en combinant « ces valeurs » et des « valeurs traditionnelles » semble suggérer une certaine ouverture à la possibilité d'une dynamique autotransgressive, attribuable au contact entre différences culturelles. Bien qu'une distinction soit établie entre les « valeurs traditionnelles » de la citoyenneté canadienne — faisant sans doute référence aux cultures des deux peuples fondateurs — et « ces valeurs », qui semblent plutôt caractériser les

« composantes » qui font en sorte que l'on peut parler de « diversité » — pouvant être interprétée comme une façon de faire allusion aux autres groupes ethniques — il reste que l'intervention des « mécanismes » du pouvoir étatique cherche à protéger les « caractères distinctifs » propres à ces composantes, plutôt que de les effacer. Néanmoins, puisque cette différence retrouve explicitement dans la fierté individuelle que les « Canadiens de toute origine » peuvent tirer de « leurs racines », ils semblent reproduire cette tendance à l'atténuation de sa portée, de façon conforme aux discours précédents. Certes, ce passage pointe vers l'idée que l'identité propre à chaque Canadien peut « jouer un rôle » dans l'émergence d'une identité commune à l'ensemble. Toutefois, un passage suivant suggère que les mécanismes dont il est question chercheraient plutôt à garantir l'égalité individuelle pour faire en sorte que tous les Canadiens puissent participer « sans distinction aucune » :

La Loi sur le multiculturalisme va plus loin que la simple reconnaissance des droits à l'égalité. Elle encourage activement l'égalité; elle renforce notre conscience de notre identité propre; elle nous aide à mieux nous comprendre et nous accepter les uns les autres, et elle engage le gouvernement du Canada à faire en sorte que tous les Canadiens puissent participer pleinement, sans distinction aucune, à l'orientation et à l'édification du Canada de demain. (p.viii)

Bien qu'il s'agisse toujours de l'émergence d'une chose partagée par l'ensemble, la possibilité de « l'édification du Canada de demain », plutôt que d'une combinaison de caractéristiques propres à chaque groupe ethnoculturel — entre nouvelles valeurs et valeurs « traditionnelles » — découlerait plutôt d'une recherche active par le pouvoir étatique de l'égalité individuel, la reconnaissance de la différence servant cet objectif dans la mesure qu'elle soit circonscrite à l'« identité *propre* » des « uns » et des « autres ». La réalisation de cette égalité entre différences individuelles permettrait, quant à elle, la pleine participation de chacun, « sans distinction aucune », alors que la participation sans distinction reflète plus une volonté d'éliminer les barrières systémiques auxquels font face les individus issus de groupes ethnoculturels autres, qu'une volonté d'effacer la différence en tant que telle, comme nous l'avons vu lorsque nous

nous sommes penchés sur le rapport *L'égalité, ça presse*, le discours de la lutte contre la discrimination peut ouvrir la porte à un discours qui problématise les pratiques proprement culturelles pouvant être associées aux autres groupes ethniques, dans la mesure qu'ils partagent une volonté d'effacer la différence. Que cette volonté soit ou non implicite à ce passage, il reste que l'élimination des barrières à la participation individuelle ne représente pas, en soi, un mécanisme qui pourrait faire en sorte qu'une combinaison de ce qui est proprement nôtre et ce qui est proprement autre pourrait émerger. En ce sens, cette émergence au mieux ne découle pas naturellement et, au pire, est incompatible avec l'une des priorités centrales de la politique du multiculturalisme que représente la lutte contre la discrimination :

L'élimination de l'intolérance et de la discrimination constitue, à l'heure actuelle, l'une des grandes priorités de la politique canadienne de multiculturalisme, et il en sera ainsi tant que cet objectif névralgique n'aura pas été atteint. Le gouvernement ne peut cependant suffire à la tâche. Il peut servir de catalyseur et ainsi réunir les particuliers, les organismes et les institutions qui s'associeront pour relever collectivement ce défi, au nom de notre société.

C'est cette même association qui nous permettra de continuer à répondre énergiquement aux besoins en matière de services et de participation des membres les plus démunis des minorités visibles et ethnoculturelles. Les difficultés, les déceptions et l'insécurité qu'éprouvent nombre de ces personnes — en particulier les personnes âgées, les jeunes et les femmes immigrantes ou membres de minorités visibles — lorsqu'elles doivent s'habituer à de nouvelles institutions et façons de faire ou communiquer dans une nouvelle langue dressent entre elles et le reste de la population canadienne des obstacles artificiels et inutiles. (p.ix)

Appelant ainsi l'ensemble des Canadiens à poursuivre cet objectif de lutte contre la discrimination, le pouvoir étatique vise ici l'objectif légitime de s'attaquer aux « obstacles artificiels et inutiles » qui font en sorte que certains ne peuvent participer à la vie partagée. Toutefois, puisqu'il est question de la participation des « membres » individuels « des minorités visibles et ethnoculturelles » et puisque c'est en eux que réside le devoir de « s'habituer à de nouvelles institutions » alors il semblerait que l'élimination des obstacles dont il est question cherche plus à faciliter l'incorporation des individus à une normalité majoritaire par ces

institutions qu'à être ouvert à la possibilité d'un changement profond de celle-ci. Si une certaine part de l'adaptabilité devait effectivement provenir de la société d'accueil, il s'agit de l'adaptabilité minimale nécessaire à traiter ces individus sur un même pied d'égalité que les autres Canadiens plutôt qu'une adaptation normative de la majorité aux modèles symboliques alternatifs des groupes minoritaires.

Tout en reconnaissant aussi «la réalité culturelle du Canada» selon laquelle «Notre population rassemble pratiquement toutes les origines, toutes les couleurs, toutes les traditions culturelles.» (p.vii), l'avant-propos du rapport de 1989-1990 procède plutôt par opposition aux «détracteurs du multiculturalisme» :

Mais que faisons-nous de cette réalité ? Comment gérons-nous cette diversité de façon à ce qu'elle soit un atout pour chacun d'entre nous ? Comment veillons-nous à ce qu'émerge de cette diversité une vision commune des valeurs et des idéaux qui, de tout temps, ont servi à distinguer notre pays ?

Les détracteurs du multiculturalisme répondront que, pour cela, il faut rendre les gens plus «canadiens». Mettons un terme à toutes ces politiques et programmes de conservation culturelle et de canadianisme à rallonges et encourageons les gens à être simplement Canadiens, à s'assimiler.

Mais s'assimiler à quoi ? Être plus «Canadien» en fonction de quelle définition ? Devrions-nous être tous francophones ou tous anglophones ? Et d'après cette définition du canadianisme, où est la place des autochtones ? Où situer leurs traditions culturelles diverses ? En fait, la division et la ghettoïsation ne se produisent pas en raison de différences entre gens. Elles surviennent dans une société parce que celle-ci fait de ces différences une raison d'être tenu à l'écart. (Multiculturalisme Canada, 1991, p.vii-viii)

Se définissant contre ceux qui perçoivent les interventions du pouvoir artificiel associé à la politique du multiculturalisme — notamment, les programmes de conservation culturelle — comme les causes de la balkanisation interne, ce passage affirme que celle-ci advient plutôt lorsque l'on «fait de ces différences une raison d'être tenu à l'écart». Détracteurs et défenseurs semblent concorder sur la nécessité d'une normalité commune à l'ensemble, d'«une vision commune des valeurs et des idéaux», mais diffère sur le processus par lequel l'État assurerait son émergence. En particulier, les défenseurs critiquent la vision selon laquelle les gens

devraient être amenés à être « simplement canadiens » étant donné que cela reviendrait nécessairement à définir ce qui est commun à l'ensemble par ce qui est propre à une ethnoculture particulière. Mais s'ils rejettent l'idée que « nous » devrions être « tous francophones ou tous anglophones », et que leur conception d'une normalité commune à l'ensemble est présentée comme étant plus inclusive par rapport à la différence, puisqu'ils définissent cet ordre symbolique par des « idéaux qui, de tout temps, ont servi à distinguer leur pays », la conception du communautaire proposé par les défenseurs reste ancrée dans une normalité existante. Bien que ces idéaux et ces valeurs restent, dans ce passage, indéfinis, l'idée que la communauté serait investie d'une identité commune permettant de différencier le Canada des autres pays — et donc aurait un contenu positif définissable — témoigne du fait que détracteurs et défenseurs restent encadrés par l'impossibilité de concevoir la communauté comme quelque chose de non propre, une chose commune, précisément dans la mesure où elle n'est pas appropriable ni par un ensemble ni par un individu. Le paradoxe contenu dans cette phrase — faisant de cette normativité à la fois une propriété *émergente* de l'ensemble et quelque chose qui a permis *en tout temps* de définir le Canada, une conception de ce qui sera et a toujours été le Canada — exemplifie la tension entre la volonté de la définir, étant donné qu'il s'agit d'une chose qui a toujours été proprement attribuable à un groupe de Canadiens (circonscriit) et la prétention qu'elle soit parfaitement sensible à la différence et ouverte à la possibilité du changement profond qui en résulterait. Une forme, autrement dit, parfaitement adaptive. Étant donné cette tension inhérente, il n'est pas surprenant que le discours, soucieux d'une part, de souligner la valeur de la diversité soit, d'autre part, marqué par une certaine ambiguïté, à savoir si cette valeur serait ultimement retrouvée dans l'enrichissement du modèle symbolique canadien ou serait plutôt l'instrument d'un enrichissement étroitement économique :

Certes, [le type de multiculturalisme dont il est question dans les pages qui suivent] favorise la conservation des patrimoines culturels distinctifs, mais, ce faisant, il ne vise pas le cloisonnement entre les Canadiens. Au contraire, il repose sur l'idée qu'un patrimoine culturel ample et riche profite à tous, individuellement et collectivement, accroît le caractère distinctif de notre identité nationale et ouvre des possibilités sociales et économiques que le Canada ne peut se permettre d'ignorer. (p.vii)

D'une part, l'idée que la valeur de la diversité se retrouve dans l'amplification d'« un patrimoine culturel » pointe vers cette idée d'émergence interculturelle. D'autre part, la position selon laquelle une diversité culturelle (commodifiée) retrouverait sa valeur dans l'enrichissement économique souligne à l'inverse son appréhension dans les termes d'une normalité (mercantile) établis. Certes, ces deux logiques peuvent être considérées comme étant bioculturelles dans ce sens qu'elles sont l'expression d'un discours qui retrouve une caractéristique identitaire dans l'amélioration de processus propre à la population, qu'ils soient économiques ou culturels. Néanmoins, alors que l'enrichissement du patrimoine culturel — en pointant, plus ou moins explicitement vers l'existence de modèles symboliques alternatifs valides — représente une logique d'autotranscendance de la normalité établie, la perspective économique impose plutôt une grille d'intelligibilité existante à la différence culturelle. Cette deuxième perspective a, autrement dit, déjà choisi qu'elle retrouverait dans la diversité une opportunité économique plutôt que des modèles symboliques alternatifs pouvant remettre en question l'ordre établi — y inclue son mercantilisme. L'assertion que la diversité « accroît le caractère distinctif du Canada » nous porte à croire que ce qui est affirmé par ce passage n'est pas que le Canada serait, en pratique, caractérisé par une approche distincte en ce qui concerne le traitement de la différence. Au contraire, cette assertion semble plutôt reproduire une logique d'identité interne/différence externe, l'ouverture à la « diversité » apparaissant moins comme une éthique relationnelle particulière envers la différence que comme un discours identitaire « artificiel », cherchant ultimement à démarquer le Canada des autres pays. En effet, le statut problématique de la

différence « actuelle » devient évident lorsqu'il est question de groupes d'immigrants particuliers :

On a soutenu que les nouveaux venus d'aujourd'hui sont tellement différents sur les plans de la culture, de la langue et des coutumes que cet intérêt mutuel est impossible à réaliser. Mais cela est-il vrai ? Nombreux sont les nouveaux Canadiens — principalement ceux de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud-Est et des Caraïbes — qui connaissent depuis longtemps un régime gouvernemental et un système juridique dont les origines sont les mêmes que les nôtres; cette relation est en fait beaucoup plus étroite que celle qu'ont connue à leur arrivée de nombreuses communautés, aujourd'hui considérées comme parties intégrantes de la population canadienne. (p. viii)

Ainsi, pour démontrer la possibilité d'un « intérêt mutuel », compris comme nécessaire à l'émergence communautaire, il ne s'agit pas de faire valoir la différence entre les groupes, mais, au contraire, leur identité et plus particulièrement une identité remontant à l'origine culturelle commune des institutions politiques et juridiques. Similairement, lorsqu'il est question du conflit potentiel entre ce qui est proprement nôtre et ce qui est proprement autre, les auteurs trouveront la solution dans des traditions immémorales, définies en valeurs abstraites :

Oui, nos traditions et nos patrimoines culturels nous tiennent à cœur. Ils méritent d'être conservés. Ils ne nous empêchent toutefois pas de travailler ensemble. Oui, nous devrions chercher à mieux connaître les autres cultures, ainsi que les idéaux et les valeurs qu'elles recèlent. Les connaissances que nous acquérons ne menacent et ne diminuent en rien les belles traditions sur lesquelles repose déjà la vie canadienne. Au contraire, cette ouverture à l'expérience des autres est capitale pour elles. Oui, nous exigeons la tolérance et le respect des autres, non pour miner les valeurs de la citoyenneté commune, mais parce que cette tolérance et ce respect constituent le fondement même de notre citoyenneté et le cœur de notre vie démocratique. (p.ix)

Ici, l'idée de l'ouverture aux autres cultures semble plutôt être définie comme l'acquisition de connaissances au sujet des autres cultures, en prenant soin de souligner que celle-ci ne mènerait pas à une redéfinition identitaire, puisqu'elle « ne menace et ne diminue en rien les belles traditions sur lesquelles reposent déjà la vie canadienne ». S'il est possible d'identifier, dans ce paragraphe, les fondements d'une identité partagée immémoriale, c'est dans « la tolérance et le respect des autres » que constituerait « le fondement même de notre citoyenneté ».

Il a été démontré que le discours de la tolérance tend à identifier la tolérance et le tolérable avec l'occident marquant ainsi certaines cultures et religions comme étant intolérantes et donc intolérables. Dissimulant ainsi une normalité qui serait attribuable à certaines cultures, ce discours permet néanmoins de reproduire la normalité des groupes puissants et de réglementer la présence de l'altérité interne et externe (Brown, 2006). Dans cette perspective, alors que « la tolérance et le respect des autres » sont présentés dans l'avant-propos comme étant des valeurs abstraites partagées par l'ensemble, il serait possible de suggérer que l'idée qu'il s'agisse du « fondement même de notre citoyenneté » et qu'elles soient donc préalables à l'arrivée des autres cultures ferait de ces valeurs un attribut des « belles traditions sur lesquelles repose *déjà* la vie canadienne » (Multiculturalisme Canada, 1991, p. ix). Autrement dit, elles seraient propres à certaines cultures, auxquelles on peut attribuer le fondement de la citoyenneté partagée, et permettraient de marquer celles-ci comme tolérantes alors que les autres deviendraient les sujets de cette tolérance, ce qui permettrait de justifier leur exclusion en tant que cultures lorsqu'il est jugé que les limites de la tolérance ont été dépassées.

Tel que nous l'avons vu à l'introduction, Wendy Brown partage avec d'autres auteures la thèse de la hiérarchisation culturelle selon laquelle cette prétendue universalité ou neutralité normative libérale viendrait que masquer la suprématie de certaines cultures (Mackey, 1999; Thobani, 2007). Cette thèse peut être contrastée à celle de Žižek, selon laquelle le multiculturalisme libéral servirait au contraire un projet capitaliste mondial, culturellement neutre (1997). Que la normativité en question soit effectivement ultimement attribuable à une ethnoculture particulière ou qu'elle soit complètement déracinée à l'instar des multinationales, ce que nous cherchons plutôt à problématiser, selon le concept de bioculture, est le contenu de l'ordre symbolique que ces discours tendent à reproduire. Dans cette optique, je suis en partie

d'accord avec Žižek sur l'idée qu'il serait vain d'essayer d'établir une démarcation nette entre un « bon » nationalisme (civique) et un nationalisme ethnique excessif. Que le contenu de ce nationalisme soit défini par l'appartenance à un groupe ethnique particulier ou encore en se référant à des valeurs abstraites — telle la tolérance — qui seraient partagées par l'ensemble, les nationalismes tendent à correspondre à la conception problématique du communautaire critiquée par Esposito (2010). La logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun tend, dans les deux cas, vers un régime d'exclusion de celles qui, construites comme étant différentes, ne satisfont pas les critères de ce qui serait propre à un groupe. Bien que le type de discrimination raciale propre à l'ethnonationalisme puisse être construit comme l'antithèse du type d'ouverture qui caractériserait le multiculturalisme canadien, comme l'exemplifiait *L'égalité ça presse!*, la logique de synonymie propre-commun apparaît néanmoins dans cette tendance à définir ce que partagent et ce qu'ont toujours partagé les Canadiens en contre-distinction aux autres nations. Il s'agit, d'une part, d'une homogénéisation grossière qui ne saurait rendre justice à la complexité d'une communauté particulière étant donné que, pour prendre l'exemple de la tolérance, toute société est composée d'individus relativement plus ou moins tolérants les uns par rapport aux autres et par rapport aux individus des autres sociétés. Dans ce sens, nous concordons avec Brown lorsqu'elle prend soin de différencier la tolérance en tant qu'éthique personnelle de la tolérance comme discours politique — ce qu'elle appelle la gouvernementalité de la tolérance — qui implique un mode particulier de dépolitisation et d'organisation sociale (2006, p.13). En tant que discours identitaire, la tolérance est particulièrement problématique pour une communauté qui cherche à se définir par l'émergence interculturelle, étant donné qu'elle implique une démarcation entre groupes tolérants/intolérants qui préempte la possibilité de ce type d'adaptation mutuelle. Cette logique du propre-commun

sera toujours contraire à l'idéal d'une communauté parfaitement inclusive, étant donné qu'elle dépendra inévitablement de l'exclusion de ceux contre lesquels cette identité — peu importe son contenu particulier — sera définie.

La tolérance est, certes, une valeur particulièrement problématique à cet égard, étant donné qu'elle donne l'apparence d'une ouverture particulière à une construction identitaire qui tend au contraire vers la préservation de l'ordre établi. Néanmoins, toute construction d'identité/différence définie en termes de valeurs abstraites (en contraste aux valeurs en tant qu'éthique personnelle)— ou encore, comme nous l'avons vu précédemment, de faire de la « diversité » une caractéristique qui démarquerait le Canada — implique un tel régime d'inclusion/exclusion résultant en la position préreflexive selon laquelle un groupe particulier incarnerait son expression idéale, ce qui implique que d'autres groupes seraient relativement moins caractérisés par ces caractéristiques.

En somme, ce discours est, en partie, caractérisé par l'idée d'un changement symbolique, une autotransgression qui se retrouverait au niveau de « patrimoines culturels » ouverts ou dans l'idée que l'on aurait quelque chose à apprendre des autres cultures. Néanmoins, il est aussi marqué par une dynamique d'identité/différence évidente dans ces tendances à définir ce qui aurait toujours été le Canada, à faire prévaloir les similitudes plutôt que les différences entre anciens et nouveaux Canadiens et en retrouvant dans la tolérance et la diversité un trait identitaire différenciateur. En tant que discours identitaire, cette idée d'ouverture semble être diamétralement opposée à l'ouverture symbolique, étant donné qu'elle est caractérisée par cette même tendance à l'exclusion contre laquelle elle tend néanmoins à se définir. Cela soulève la question à savoir si le multiculturalisme implique, en pratique, une ouverture à la différence culturelle.

La pratique (discursive) du multiculturalisme

Comme nous l'avons déjà mentionné, les rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme incluent des descriptions des activités de différentes organisations du gouvernement fédéral qui entrent dans le cadre de la politique officielle de multiculturalisme. Puisque ces descriptions représentent des exemples discursifs de pratiques concrètes de l'interventionnisme étatique en matière de multiculturalisme, il s'agit de discours d'une importance centrale pour répondre à notre questionnement sur les limites de l'ouverture à la diversité.

Étant donné que notre objectif est de délimiter les rationalités qui sous-tendent ces pratiques discursives et la grande quantité d'activités incluses dans chaque rapport — plusieurs d'entre elles partageant des rationalités similaires —, un travail de catégorisation a été accompli (annexe A). La typologie qui a été établie devait refléter le cadre théorique adopté pour ce projet en visant à délimiter les interventions du pouvoir étatique en ce qui a trait à la question d'ouverture culturelle — particulièrement, à se pencher sur les particularités de la relation entre dynamiques autopréservative et autotransgressive du discours — et donc d'éviter d'imposer une catégorisation préconçue. Pour ce faire, il s'agissait, dans un premier temps, d'analyser chaque description incluse dans les rapports pour identifier le type de pratique à laquelle elle correspondait et d'ajouter de nouvelles catégories au fur et à mesure qu'il devenait apparent qu'une activité différait suffisamment de celles qui avaient déjà été catégorisées.

La grande diversité d'activités correspondant à un même type explique la décision d'inclure plus qu'un exemple pour chaque catégorie particulière et pour chaque rapport. Certaines activités, reflétant des caractéristiques de plus d'une catégorie, ont été incluses dans une catégorie plutôt que dans une autre. Si ce choix peut sembler arbitraire, il reste conforme à l'objectif ultime de cette classification, c'est-à-dire de délimiter la pratique du multiculturalisme

officiel dans son ensemble, plutôt que de chercher à établir des catégories mutuellement exclusives. Autrement dit, si elles peuvent appartenir à plus d'une catégorie de notre tableau, ces catégories ne reflètent jamais des pratiques qui surpassent notre typologie dans son ensemble, étant donné que la présence de telles activités aurait entraîné l'ajout d'une catégorie supplémentaire. Les activités appartenant à plus d'une catégorie ont néanmoins été identifiées par une case colorée.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une analyse discursive de ces rapports — lesquels sont traités comme des sources primaires — cette typologie ne prétend pas se fonder sur une recherche approfondie pour chaque activité incluse dans le tableau, une entreprise analytique qui pourrait, en soi, faire l'objet d'un projet de thèse. Ainsi, bien que ce tableau représente une catégorisation de la pratique du multiculturalisme officiel, elle reste limitée à une analyse de cette pratique, telle que reflétée dans les descriptions de ces sources primaires.

Le tableau qui résulte de ce travail est divisé d'abord par rapport, correspondant chacun à une année de publication (laquelle est spécifiée à la première rangée de chaque page, ainsi que dans les rangées séparant les activités de deux rapports annuels) et ensuite par types d'activités (lesquelles sont indiquées dans la colonne « A » du tableau). Nous avons choisi de garder les nombres de rangées et les lettres de colonnes dans le tableau afin de faciliter le renvoi à partir du texte à une description d'activité particulière dans le tableau (p. ex. à l'activité « B155 »). Il est donc important de souligner que ces lettres et nombres n'ont aucune signification typologique ou valeur analytique. La valeur analytique et typologique du tableau découle plutôt du système de classification incluant treize catégories (colonne « A » du tableau), lesquelles diffèrent principalement en ce qui a trait au type de changement provoqué par l'intervention du pouvoir étatique.

Nous aborderons chaque catégorie plus en détail lors de l'analyse des activités pour la période d'étude de ce chapitre dans la prochaine section. Toutefois, nous ferons à l'instant le survol des catégories du tableau en tâchant de faire ressortir les relations entre différentes catégories, leurs liens aux discours des périodes précédentes ainsi que leur limitation par rapport à l'ouverture à la diversité culturelle.

La première catégorie, recherches et collectes de données, diffère cependant des autres étant donné qu'elle consiste principalement en des activités descriptives et ne fait pas allusion explicitement à une intervention gouvernementale. Elle a néanmoins été incluse par souci de transparence analytique.

Les catégories suivantes sont organisées en ordre, en commençant par celle de *l'adaptation aux normes majoritaires* qui place la responsabilité de changement entièrement sur les individus issus d'autres groupes ethnoculturels et terminant avec les activités de promotion de la *compréhension interculturelle* qui sont généralement les plus marquées par la possibilité d'une ouverture à un changement radical du « soi ».

Entre ces deux pôles, l'on retrouve premièrement cinq catégories partageant l'objectif d'une société sans discrimination, soit la catégorie d'activités de *lutte contre la discrimination* — se penchant principalement sur la question du racisme dans la société canadienne, en général — celles d'*intégration au marché du travail*, de *participation à la vie publique*, de *redressement historique* et de *représentations médiatiques*. Les activités de ces cinq catégories ont en commun avec ce que nous avons identifié, pour la première fois, dans le rapport *L'Égalité, ça presse!*, comme étant un objectif distinct de l'ouverture proprement culturelle et pouvant même être contradictoire à celle-ci, étant donné qu'il tend à faire abstraction de la différence.

Les deux catégories suivantes, celles de la *prestation de services* et de la *coopération et du commerce international* comportent des activités qui impliquent une modification superficielle des institutions publiques, faisant appel aux « ressources multiculturelles » du Canada pour faciliter l'échange de l'information et l'accès aux services gouvernementaux. Autrement dit, alors qu'elles admettent une certaine valeur à la diversité culturelle, c'est seulement dans une logique extraculturelle qu'il s'agit de l'amélioration de la vie de la population en termes économiques, techniques, scientifiques ou encore de la facilité d'accès à des services gouvernementaux offerts à l'ensemble de la population.

Celles que nous avons nommées les activités de *multiculturalisme esthétique* impliquent aussi une certaine modification des institutions publiques. Toutefois, de façon conforme à une tendance qui remonte au Rapport Laurendeau-Dunton, comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, cette modification est limitée à une sphère étroitement culturelle, circonscrite surtout aux arts et aux musées.

Les *adaptations aux pratiques culturelles* impliquent aussi, à l'instar des trois catégories précédentes, des modifications des institutions publiques, mais sont plus formelles que ces dernières, exigeant généralement des exemptions et des exceptions au régime commun de citoyenneté pour certains membres de groupes minoritaires. Par contre, comme nous le verrons dans l'analyse qui suit et dans les chapitres suivants, elles restent conformes à la logique du propre-commun étant donné que ces changements touchent seulement les membres de ces groupes plutôt que ce qui est partagé par l'ensemble des citoyens.

Finalement, la catégorie qui précède celle de la *compréhension interculturelle* regroupe des activités ayant comme objectif de reconnaître les *contributions culturelles* des différents groupes à la société canadienne, lesquelles sont les moins nombreuses. De plus, lorsqu'elles sont

présentes, bien qu'elles semblent associer une contribution à un groupe particulier en le nommant, elles tendent plutôt à en faire des contributions individuelles plus directement attribuables à un membre de ces groupes, de façon conforme à ce que nous avons jusqu'à présent appelé l'individualisation de la culture.

En somme, ce qu'il s'agira de démontrer dans l'analyse qui suit ainsi que dans celles des descriptions d'activités incluses dans les autres chapitres est que, en dépit d'un discours soulignant l'exceptionnalisme de l'ouverture canadienne à la diversité, la vaste majorité des activités restent limitées par une logique du propre-commun qui, à leurs meilleurs, admettent des exceptions au régime de citoyenneté partagé, mais seulement en ce qui a trait à un traitement proprement réservé à certains et, à leur pire, tendent plutôt à effacer la différence culturelle pour ultimement servir d'autres objectifs, en particulier des objectifs économiques.

La pratique du multiculturalisme 1988-1990

La catégorie **Recherche et collecte de données** regroupe plusieurs activités qui consistent en l'accumulation de données globales, principalement quantitatives, sur la diversité ethnoculturelle du Canada. Ainsi, puisqu'un programme principalement descriptif représente le point commun à l'ensemble de ces projets de recherche — visant à faire état de la composition démographique de la population canadienne — alors elles ne reflètent pas, a priori, une intervention de l'État en matière de gestion de la diversité et n'entrent pas dans le cadre de notre typologie. S'il est possible que ces activités de recherche puissent avoir été utilisées, par la suite, pour documenter la conception de politiques particulières relevant des autres catégories, seules les activités qui n'explicitaient pas une telle implication politique ou qui spécifiaient aussi relever de plusieurs autres catégories distinctes y ont été incluses, pour assurer la transparence analytique.

Quatre activités ont été classées, pour la période 1988-1990 dans cette catégorie. Alors que deux d'entre elles semblent limiter leurs objectifs à l'approfondissement des connaissances (spécifiquement des études qualitatives, démographiques et socio-économiques sur les minorités visibles (B2, B31)), d'autres font allusion à des objectifs plus explicitement politiques touchant, par exemple, à la question de la discrimination dans l'emploi et le logement (C2) ou à l'utilisation des langues officielles chez les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (C31). Ainsi, elles peuvent aussi relever, respectivement, des catégories de la lutte contre la discrimination, de l'intégration au marché du travail et de l'adaptation aux normes majoritaires.

L'Adaptation aux normes majoritaires inclue plusieurs activités qui, se fondant sur l'existence d'une normalité majoritaire canadienne, place la responsabilité d'adaptation sur les groupes et individus issus d'un autre modèle symbolique, tout en cherchant à promouvoir et à faciliter cette adaptation.

En ce qui concerne la période à l'étude, qu'il y soit question des « tensions mentales » des immigrants qui « tentent de s'adapter à un nouveau pays » (B3), de la sensibilisation des parents d'origine haïtienne « aux normes culturelles canadiennes » (C3), des cérémonies de citoyenneté qui « mettent l'accent sur les droits et les responsabilités découlant de la citoyenneté canadienne et sur les valeurs et idéaux communs à l'ensemble des Canadiens et toute les Canadiennes » (B32) ou de « l'intégration dans le courant majoritaire de la société » des « jeunes noirs » de la Colombie-Britannique (C32), l'idée qu'il existe une normalité majoritaire préexistante proprement commune est généralement explicite dans les descriptions. L'adaptation renvoie quant à elle à l'apprentissage de cette normativité par les nouveaux Canadiens et donc au

désapprentissage implicite des pratiques propre à ces groupes qui risqueraient de la remettre en question.

La **Lutte contre la discrimination** consiste en une variété d'activités de recherches, d'échanges d'informations et de sensibilisation du public aux problèmes de discrimination au sein de la population canadienne ainsi que des initiatives visant à lutter contre ceux-ci.

L'ensemble des activités de lutte contre la discrimination pour la période 1988-1990 visent l'élimination du racisme. Elles consistent à faire en sorte que les minorités visibles soient traitées sur un pied d'égalité — où l'égalité est définie comme un traitement identique à l'ensemble de la population. Certaines de ces activités visent principalement la sensibilisation au racisme, ciblant, soit le grand public comme la célébration de la journée internationale pour la discrimination raciale (B4; B33), soit les forces policières (B34). D'autres activités consistent plutôt en une recherche et un échange d'informations portant spécifiquement sur le problème du racisme, par exemple, l'aide financière accordée à un symposium national organisé par le Comité de justice raciale à Vancouver (C4) ou la création de la Fondation canadienne des relations raciales (C33). En somme, bien qu'elles prônent la modification de comportements racistes au sein de la société canadienne, il ne s'agit pas d'une adaptation de la normativité dominante aux pratiques proprement culturelles des autres groupes, mais plutôt de faire en sorte que la différence raciale n'ait pas d'incidence sur le traitement réservé aux membres des minorités visibles.

S'inscrivant aussi dans une logique d'anti-discrimination, **l'Intégration au marché du travail**, tels les programmes d'action positive, cherchent à promouvoir l'embauche et la promotion des intérêts des citoyens appartenant à des groupes désignés sur le marché du travail et particulièrement ceux des minorités visibles.

Durant la période à l'étude dans ce chapitre, la plupart de ces activités entrent dans le cadre du programme d'équité en matière d'emploi et consistent à augmenter l'embauche de membres de groupes désignés — notamment les minorités visibles — pour faire en sorte que la fonction publique soit plus représentative de la composition de la société dans son ensemble (B5, C5, B6, C6, B8, B9, C36, B37, C37, B38). D'autres activités cherchent plutôt à promouvoir les intérêts des employés issus de ces groupes, par exemple par l'entremise de la lutte contre le racisme en milieu de travail ou en favorisant leur participation aux activités syndicales (C8, C9, B36, C37, B38). En somme, bien qu'elles diffèrent des activités de lutte contre le racisme, en ce qu'elles tendent à réserver un traitement distinct pour certains groupes, les activités d'intégration au marché du travail partagent néanmoins, avec la lutte contre la discrimination, l'objectif ultime d'une société où, grâce à ces mesures temporaires, les membres de ces groupes auront un succès comparable à l'ensemble des citoyens et ils pourront alors bénéficier du même traitement que ces derniers, leur égalité étant un fait accompli.

Puisqu'aucune activité de promotion de la **Participation à la vie publique** n'a été soulevée pour la période à l'étude, nous reviendrons à cette catégorie dans le prochain chapitre.

Par ailleurs, les activités de **Redressement historique**, de façon analogue à l'intégration au marché du travail, ciblent des groupes ethnoculturels particuliers, tout en visant à corriger les discriminations qu'ils ont subies dans le passé — notamment à travers la reconnaissance officielle de ces injustices. Pour la période 1988-1990, l'entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais (B10, C39) ou les recherches entreprises par le Congrès national des Italo-Canadiens sur le traitement subi par les Canadiens d'ascendance italienne pendant la Deuxième Guerre mondiale (B39) sont conformes à une logique de lutte contre la discrimination. En effet, elles consistent en des mesures temporaires, visant dans un premier temps à compenser des

groupes ethnoculturels particuliers victimes d'une politique d'État discriminatoire pour, ultimement, faire en sorte que ces groupes se trouvent sur un même pied d'égalité que l'ensemble des Canadiens et recevront un traitement uniforme à l'ensemble.

Les activités qui partagent l'objectif d'améliorer la **Représentation dans les médias** des minorités visibles et ethnoculturelles s'inscrivent aussi dans une logique de lutte contre la discrimination. Pour la période à l'étude, qu'il s'agisse principalement de contrer les stéréotypes négatifs associés à ces groupes (B11, B40) ou d'assurer à ces groupes une représentation plus équitable dans les médias (C11, B12, C40), elles cherchent à réduire un écart entre les représentations des membres de ces groupes et les autres Canadiens, que cet écart soit qualitatif ou quantitatif, et représentent aussi des tentatives de nivellement par le haut.

Tout bien pesé, les quatre catégories précédentes, de la lutte contre la discrimination en général à la représentation dans les médias, visent ultimement l'uniformisation du traitement des membres des autres groupes ethnoculturels et ne peuvent ainsi représenter l'adaptation de la normativité dominante aux pratiques proprement culturelles des autres groupes. Au contraire, bien qu'elles impliquent un changement de la société d'accueil, il s'agit, au mieux, de mesures temporaires, qui feront en sorte que la différence perçue comme étant propre à ces groupes — principalement la différence raciale ou ethnique — n'aura éventuellement plus d'incidence sur le traitement qui leur est réservé. En ce sens, elles seraient mieux décrites comme des activités d'incorporation à la normalité majoritaire — quoiqu'employant des méthodes plus rigoureuses et ciblées que celles d'adaptation aux normes majoritaires — que comme des activités entrant dans le cadre d'une politique d'ouverture à la différence.

Contrairement aux catégories précédentes, la **Prestation de services** regroupe une variété d'activités qui impliquent non seulement la reconnaissance de différences inhérentes aux autres

groupes culturels, mais aussi un changement permanent de la forme des services offerts par le gouvernement en fonction de cette différence.

La vaste majorité de celles qui ont été identifiées pour la période 1988-1990 consiste en l'utilisation de langues autres que le français et l'anglais, soit en faisant appel aux connaissances linguistiques des employés de première ligne (B13, C13, C14, B16, C17, B44), soit par la traduction de publications officielles (B17, B18, C43, B44). D'autres procèdent plutôt par la sensibilisation des employés aux différences culturelles (B42, B43). Bien qu'il soit question, dans certains cas, de la modification de services en tant que tels, plutôt que de la simple adaptation de la méthode de prestation (C16, C42), ces descriptions n'explicitent pas le type de différenciation qui serait mis en œuvre, mis à part une activité, qui consisterait en la « multiculturalisation » des menus de cafétérias (B14). En somme, alors qu'elles impliquent une adaptation des institutions majoritaires aux différences proprement culturelles des groupes minoritaires, il s'agit généralement de faciliter leur accès à des services auxquels l'ensemble des citoyens ont accès — une application rigoureuse de leur droit de citoyenneté — plutôt qu'un régime de citoyenneté différencié ou une modification commune de ce régime pour l'ensemble des citoyens visant à incorporer les différences proprement culturelles.

Certaines activités en matière de **Coopération et commerce international** relèvent également de la politique du multiculturalisme. Pour la période de ce chapitre, la plupart de ces activités partagent avec la prestation de services l'utilisation des « ressources multiculturelles » du Canada pour faciliter la communication internationale, à des échanges scientifiques avec des homologues allophones étrangers (C20, B21, C21) ou des stratégies internationales de commercialisation (B20, C45, B46, C46). Ainsi, elles se trouvent limitées par la même logique communicationnelle qui caractérise la catégorie précédente, c'est-à-dire qu'elles tendent à

faciliter les échanges commerciaux et d'informations, sans toutefois que ces communications — et les contacts interculturels accrus qui en résultent — mènent à une modification culturelle du soi ou de l'autre.

Quelques activités de cette catégorie se distinguent néanmoins en ce qu'elles traitent la gestion de la diversité interne comme étant une expertise proprement canadienne et font du multiculturalisme canadien un modèle qui devrait être exporté internationalement (B19, C19, B45). Bien qu'elles ne tentent pas de décrire ce qui est exceptionnel au multiculturalisme canadien et qui expliquerait pour quelles raisons il devrait faire l'objet d'émulations internationales, ce deuxième type d'activités démontre que l'idée qu'il existe des continuités entre la politique interne et la politique externe en matière de gestion de la diversité est non seulement reflétée dans ces rapports, mais aussi reproduite par ceux-ci. Autrement dit, bien qu'on ne puisse utiliser ces descriptions comme la preuve de continuités entre politiques internes et externes — l'un des objectifs centraux de ce projet — étant donné qu'elles ne cherchent pas à définir le modèle canadien, elles représentent néanmoins la preuve que l'idée qu'il existe de telles continuités est constitutive, à cette époque, des représentations sur le rôle mondial du Canada.

La catégorie **Multiculturalisme esthétique** regroupe des activités qui mettent en relief la différence des autres groupes culturels et admettent que ces pratiques proprement culturelles ont une place dans la société canadienne, mais tendent à la circonscrire à une sphère étroitement culturelle qui correspond à une conception principalement artistique et symbolique du multiculturalisme. Bien que certaines de ces pratiques partagent avec celles de la catégorie « représentation dans les médias » un objectif représentationnel, elles se distinguent de ces dernières étant donné qu'il s'agit de représentations proprement culturelles, cherchant à mettre

en relief des pratiques propres à chaque groupe, plutôt que de simplement viser l'amélioration qualitative et quantitative des représentations des membres de minorités dans les médias.

Pour les deux rapports publiés au cours de la période 1988-1990, elles ont en commun une conception du multiculturalisme qui fait de la culture une pièce muséale — qu'il s'agisse de spectacles ou d'expositions d'arts traditionnels (B22, C22, C24, B25, C48, C49), d'artefacts culturels (B24), ou de représentation de la vie des autres groupes culturels au Canada (B48, B49). Donc, bien qu'elles puissent souligner et même célébrer des pratiques proprement culturelles, celles-ci reproduisent généralement l'idée qu'elles représentent des choses folkloriques, du passé, et n'auront pas d'incidence sur les sphères de la vie partagée et actuelle, autre que sur les institutions artistiques et muséales.

L'adaptation aux pratiques culturelles partage avec les activités de prestations de services une adaptation de la part des institutions publiques en ce qui concerne leurs relations avec les groupes culturels. Toutefois, le type de changements qu'elles représentent est plus profond et substantiel étant donné qu'ils ne se limitent pas à adapter un service généralement accessible pour qu'une clientèle diversifiée puisse aussi en bénéficier. Elles peuvent aller jusqu'à des exemptions et des exceptions permanentes aux droits et règlements auxquels sont soumis les autres Canadiens. Puisqu'elles remettent ainsi en question l'uniformisation du traitement de l'ensemble, elles représentent souvent des politiques hautement controversés. Pour la période à l'étude, trois des mesures identifiées représentaient de telles exemptions, comme un droit accordé à certains de s'absenter du travail sans perte de salaire afin de participer à des pratiques religieuses (B26, C26) ou à l'autorisation, dans les forces armées, de la tenue vestimentaire prescrites par le sikhisme (B27). En ce qui concerne d'autres formes d'adaptations, deux activités concernaient l'enseignement des langues patrimoniales (B50, C50) et une visait à

instaurer, au Canada, des groupes d'entraide en habitation « fondés sur l'exemple des groupes d'entraide de la Jamaïque » (B57). Bien que l'ensemble de ces pratiques consistent en une certaine part d'adaptation des institutions publiques, il semble qu'elles restent ancrées dans une logique de synonymie entre le propre et le commun, en ce sens où cette adaptation est seulement reflétée dans les relations particulières qu'entretiennent les institutions publiques avec certains groupes, plutôt que de représenter une modification de ce qui est commun à l'ensemble ou un impact sur le courant normatif majoritaire.

Pour ce qui est de la question des **Contributions culturelles**, la seule description faisant allusion à cette possibilité pour la période à l'étude se réfère à la production d'un film qui, traçant le profil de six personnes, cherche à « illustrer la contribution des différentes communautés culturelles à la société canadienne » (B52). Toutefois, puisqu'elle n'offre aucun détail sur le type de contributions dont il est question, il reste à savoir s'il s'agit réellement de contributions proprement culturelles, ou plutôt, de façon conforme à la tendance à l'individualisation de la culture observée jusqu'à présent, de contributions individuelles, d'autant plus qu'il s'agisse de profils personnels. Quoi qu'il en soit, nous reviendrons à cette catégorie au cinquième chapitre, lorsque les activités de contributions seront plus nombreuses et leurs descriptions, plus détaillées.

Finalement, plusieurs activités visent à faire la promotion de la **Compréhension interculturelle** qui se rapproche, du contenu potentiellement radical découlant de la logique autotransgressive du multiculturalisme, selon laquelle le contact avec l'autre impliquerait la possibilité d'une modification du soi. Pour la période à l'étude, deux de ces activités ont trait aux études ethniques et décrivent des projets de recherche portant sur des groupes particuliers, leurs expériences d'immigration et leurs dynamiques internes (B53, C53). Les autres activités mettent

plutôt l'accent sur le partage d'informations par les individus issus d'autres cultures. La première, une conférence sur la formation interculturelle, a invité des conférenciers « de diverses minorités ethnoculturelles et des minorités visibles à s'adresser aux participants », notamment sur l'histoire de l'immigration, la notion de la culture et la communication interculturelle (B28). La deuxième consiste en une réunion de jeunes Canadiens et de jeunes du tiers monde, pour que ceux-ci « parlent de leur expérience culturelle et utilisent cette interaction pour créer des modèles interactifs intéressants et novateurs dans une société multiculturelle » (C28). Finalement, la dernière consiste à appuyer les programmes scolaires « qui permettent à tous les étudiants de participer au développement de leur propre culture et de partager leur culture avec les autres » (B29). En somme, ces activités partagent l'objectif d'approfondir les connaissances culturelles — qu'il s'agisse d'études universitaires ou des expériences personnelles de chacun et qu'il soit question du partage d'une culture, du partage de « l'expérience culturelle » ou du partage de l'histoire de l'immigration. Alors que ces activités ont sans doute la capacité d'augmenter les connaissances de chacun au sujet des autres, il reste à savoir si une compréhension accrue de ce qui est proprement autre permettra l'émergence. Nous reviendrons à cette question dans les prochains chapitres.

Ce qui est, pour l'instant, possible d'affirmer est que la vaste majorité des activités qui entre dans le cadre de la politique de multiculturalisme reste circonscrite par une logique autopréservative. Alors que la fermeture à la différence proprement culturelle est évidente en ce qui concerne les activités d'adaptation aux normes majoritaires et à celles entrant dans l'une des quatre catégories d'anti-discrimination, les autres activités sont néanmoins caractérisées par une adaptation partielle de la part de la normativité établie. Néanmoins, celles-ci tendent généralement vers son atténuation, de façon conforme avec les discours analysés précédemment,

notamment en faisant de la culture un attribut individuel, en la reléguant au monde des arts, ou encore en la réduisant à une ressource communicationnelle, voire transactionnelle. En fait, seules les activités faisant la promotion de la compréhension interculturelle semblent faire allusion au contenu potentiellement autotransgressif de la diversité en ce qu'elle permettrait aux Canadiens d'aller au-delà du propre-commun par l'émergence interculturelle.

Entre l'internationalisme onusien et le particularisme de l'OTAN

Un livre blanc, publié en 1985 sous le titre de *Compétitivité et sécurité : orientation pour les relations extérieures du Canada*, illustre bien que le gouvernement de cette époque prenait soin, à l'instar de la période précédente, d'inscrire la PEC dans une tradition de maintien de la paix, de coopération et de multilatéralisme, remontant à Pearson :

Le monde respecte notre objectivité aussi bien que notre vocation d'engagement constructif. À San Francisco, nous avons participé à la création des Nations unies. Nous étions à Bretton Woods au moment de la conception du système monétaire de l'après-guerre. Nous étions aussi à La Havane et à Genève quand le système commercial international a été mis sur pied. Et nous nous sommes employés depuis à améliorer l'ordre international — Lester Pearson et le maintien de la paix, Howard Green et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, Paul Martin et l'adhésion de nouveaux états indépendants aux Nations unies, Pierre Trudeau et la coopération entre le Nord et le Sud, et entre l'Est et l'Ouest. Le nouveau gouvernement entend bâtir sur cette tradition. (Ministère des Affaires extérieures, 1985, avant-propos)

Toutefois, si le système onusien demeure, selon la position canadienne, la solution idéale aux problèmes mondiaux courants, comme c'était le cas au cours de la période précédente, son affaiblissement soulève un questionnement par rapport à son utilité, surtout en ce qui concerne la question de la sécurité mondiale :

Certains pays — quelques-uns parmi nos amis et alliés — n'attachent plus la même importance à l'ONU. Dans ces circonstances, il faut nous demander dans quelle mesure l'Organisation peut servir nos intérêts et priorités actuelles éventuelles. Si l'ONU est effectivement irremplaçable malgré ses lacunes quelle priorité devrions-nous accorder à sa revitalisation et quelles mesures concrètes pourrions-nous prendre ?

Nous pourrions, comme nous l'avons fait dans le passé, apporter une solide contribution à cette question internationale par le biais du maintien de la paix. Mais, ces dernières années, on a eu tendance à délaissé l'ONU au profit d'autres arrangements multinationaux. Les Canadiens veulent-ils que nous favorisions un retour au parrainage des opérations de maintien de la paix par l'ONU, et que nous y consacrons davantage de ressources — en dépit des frustrations qu'engendrent de telles entreprises ? (p. 45)

Bien qu'il ne s'agisse que d'un questionnement sur l'utilité de l'ONU en tant qu'organisation de sécurité collective et qu'il ne présente pas de réponses explicites, ce passage suggère néanmoins que « d'autres arrangements multinationaux » auxquels « nos amis et alliés » accordent plus d'importances et qui, implicitement, engendreraient moins de « frustrations » que les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont une solution envisageable et potentiellement plus efficace que l'idéal onusien. Similairement, un survol des relations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale présente à nouveau la création de l'OTAN comme une réponse pragmatique à l'échec de cet idéal de sécurité collective — en particulier la possibilité d'entreprendre une action coercitive :

La Seconde Guerre mondiale a été le pire fléau que l'homme ait infligé à l'humanité. Cinquante millions de personnes ont été tuées et de vastes régions d'Europe et d'Asie, entièrement dévastées. Devant cet état des choses, des hommes d'État canadien ont alors uni leurs efforts et ceux de leurs collègues d'autres pays pour tenter encore une fois d'édifier un système international qui, en matière de politiques et de sécurité, repose sur le respect de la suprématie du droit dans les relations internationales, un cadre de sécurité collective et une campagne concertée contre les causes économiques des conflits. La pièce maîtresse du système était l'Organisation des Nations Unies; son succès allait dépendre du respect de l'engagement pris par les membres des Nations unies, aux termes de la Charte de 1945, de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il s'engageait à conférer au Conseil de sécurité le pouvoir d'entreprendre une action coercitive « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression ». Un effort particulier allait devoir être consenti pour assurer la bonne marche des institutions spécialisées de l'Organisation.

Tous ces engagements n'ont malheureusement pas été tenus, et l'ONU n'a jamais pu développer pleinement ses capacités au chapitre de la sécurité collective. La rivalité entre l'Est et l'Ouest s'est intensifiée, débouchant sur l'opposition et l'hostilité ouverte, tandis que le tiers monde a été le théâtre de 150 conflits armés qui ont fait entre 16 et 20 millions de morts.

Lorsqu'il est apparu qu'on ne pouvait se fier à l'ONU pour garantir la sécurité d'un État, et pour faire échec aux ambitions territoriales de l'Union soviétique en Europe, les pays occidentaux ont conclu un arrangement régional de défense

collective — l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'objectif premier de l'OTAN était et demeure de décourager l'agression contre l'un de ses membres en présentant un front commun — dans la conviction qu'il est préférable d'empêcher la guerre plutôt que d'avoir à la mener. Et infiniment moins coûteux. (p.11-12)

Idéal inatteignable, étant donné notamment la rivalité entre l'Est et l'Ouest, la fonction coercitive onusienne est d'abord présentée comme découlant du principe de l'égalité entre États membres définie par l'objectif idéologiquement neutre de « garantir la sécurité d'un État », pour immédiatement spécifier que la lacune se retrouve, plus particulièrement, dans son incapacité à freiner l'expansion soviétique. Dans cette optique, la croyance en l'idéal onusien, tout comme le fait de prôner la coopération entre les deux camps idéologiques plutôt que le conflit armé, ne devrait pas être interprétée comme une position de neutralité ou d'ouverture par rapport à la possibilité d'une convergence idéologique :

Si nous reconnaissons que les Soviétiques ont agi à l'encontre de nos intérêts et que nous ne pouvons nous attendre raisonnablement à une convergence des deux systèmes, nous n'en continuons pas moins de croire à l'importance de la coopération dans les relations Est-Ouest. Notre position procède de notre souci fondamental d'éviter les hostilités et les effets désastreux que celles-ci peuvent avoir pour tous ainsi que de notre refus de laisser le sort de notre pays entre les mains d'autres puissances. Mais elle reflète aussi la volonté des Canadiens de jouer un rôle dans les affaires est-ouest de même que les intérêts particuliers du Canada à l'égard de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est, intérêts qui sont les mieux servis dans un climat de coopération. C'est pourquoi nous nous sommes employés activement à consolider nos relations bilatérales avec les divers pays du bloc soviétique.

D'autre part, il n'a jamais été sérieusement question que nous adoptions une position de neutralité entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes déterminés à soutenir et à défendre nos idéaux de liberté et de démocratie. L'Union soviétique est un adversaire redoutable, doté d'armes classiques aussi bien que nucléaires. La nécessité de nous défendre est réelle. D'où notre appartenance à l'OTAN et notre collaboration avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord. (p.14)

Alors que la convergence idéologique est improbable, ce à quoi « nous ne pouvons nous attendre raisonnablement », le contenu normatif de la position canadienne est fermement défini en opposition à un « adversaire redoutable » et positivement, par l'abstraction d'« idéaux de liberté et de démocratie ». Loin de refléter l'adoption d'une position de neutralité par rapport au conflit entre différences idéologiques, la promotion de la coopération entre les deux blocs

découle plutôt de la volonté d'éviter un conflit pour préserver la sécurité de l'Ouest. Toutefois, la position canadienne ne se limite pas à « la nécessité de nous défendre », mais recherche, au contraire, activement l'épanouissement des valeurs canadiennes comme le reflète notamment un passage de *Défis et engagements : une politique de défense pour le Canada*, publié en 1987 :

L'objectif premier de la politique canadienne en matière de sécurité est la recherche d'un climat international plus simple et plus stable, qui soit propice à l'épanouissement de nos valeurs et de nos intérêts, et ce, dans le contexte de la sécurité collective. [...] Le Canada n'a jamais été un pays neutre. Nous avons toujours cherché à garantir une sécurité au sein d'un groupe de pays qui partagent nos vues. Compte tenu de la situation dans le monde, des valeurs et traditions que des générations et des générations de Canadiens ont défendues avec ténacité et de nos intérêts politiques et économiques, nous ne saurions opter pour la neutralité, car pareille décision serait empreinte d'hypocrisie. [...] Nous pourrions nous dérober à l'obligation de collaborer à l'établissement d'un ordre mondial stable, mais, les facteurs technologiques et géographiques étant ce qu'ils sont, nous ne pourrions pas échapper aux conséquences de l'effondrement de cet ordre, le cas échéant (Ministère de la Défense nationale, 1987, p.3).

La possibilité de sécurité semble être, d'une part, circonscrite à un « groupe de pays » caractérisé par un critère d'identification propre à ceux « qui partagent nos vues », des « valeurs et traditions » remontant à un passé immémorial, « que des générations et des générations de Canadiens ont défendu avec ténacité ». D'autre part, cette zone de sécurité est construite en relief à un monde implicitement plus complexe et moins stable qui devrait être simplifié et stabilisé pour faire en sorte que ces valeurs propres puissent s'épanouir. Autrement dit, alors que la sécurité est entendue comme un ordre émergent d'une convergence identitaire entre certains pays, elle est aussi vue comme la situation nécessaire à l'émergence de cette identité partagée chez les autres. Dès lors, l'on doit contribuer « à l'établissement de cet ordre » pour provoquer l'auto -« épanouissement » des valeurs considérées comme souhaitables. Dans cette perspective, la recherche « d'un climat international plus simple et plus stable » peut être interprétée comme l'imposition d'un ordre caractérisé par le désarmement des différences, considérées comme étant problématiques pour assurer que seules les « bonnes » formes de vies — celles caractérisées par une normalité semblable à la nôtre — puissent émerger d'elles-mêmes. Comme à la période

précédente, au cours de laquelle les organisations de sécurité collective étaient perçues comme la solution pragmatique à un monde « imparfait » caractérisé par des différences conflictuelles — qu’elles soient raciales, ethnoculturelles ou idéologiques —, la volonté de « simplifier » un monde complexe par sa sécurisation dévoile une position tout aussi problématique vis-à-vis de la différence.

En particulier, ce qui est conçu comme la principale distinction entre l’Est et l’Ouest — ce qui fait que l’Est représente une source d’insécurité — est posé au niveau des relations entre l’individu et la société :

La politique du Canada en matière de sécurité doit être définie en fonction d’un contexte international qui se caractérise par la rivalité entre l’Est et l’Ouest. Ces deux groupes de pays, qui ont chacun à la tête une superpuissance, sont en conflit; leurs idéologies et leurs systèmes de valeurs les opposent. Ils sont divisés sur la façon d’exercer le pouvoir politique, d’organiser la société et de structurer l’économie. Ils ne s’entendent ni sur la valeur de la liberté personnelle, ni sur l’importance de la suprématie du droit, ni sur la manière de régler les rapports entre l’individu et la société. Dans ce conflit, le Canada n’est pas neutre. Nos valeurs et notre détermination à défendre la liberté et la démocratie nous unissent de la façon la plus fondamentale à d’autres pays occidentaux (p.5).

Bien que la définition des valeurs propres à chacun des systèmes idéologiques reste plutôt vague dans ce passage, il laisse sous-entendre que l’Ouest est défini, hormis les abstractions de « liberté et démocraties », par la « liberté *personnelle* ». Les deux caractéristiques suivantes, « la suprématie du droit » et une manière particulière de « régler les rapports entre l’individu et la société », ne peuvent être interprétées que par l’entremise de la première, étant donné leur ambiguïté sémantique. S’il est évident que ce passage ne cherche pas à définir les relations entre individus et société qui caractériseraient la « manière particulière » propre à l’Ouest, il est aussi vrai que la suprématie du droit ne dit rien du contenu normatif qu’elle cherche à préserver. En effet, comme nous l’avons vu au premier chapitre, ce qui distingue la biopolitique autoritaire de la biopolitique libérale n’est pas que celle-ci serait caractérisée par la suprématie du droit alors que celle-là correspondrait à son absence. Si l’autoritarisme était caractérisé par l’indistinction

entre pouvoir souverain et pouvoir normatif, la biopolitique libérale reste caractérisée par une forme particulière de cette intersection entre la normativité « naturelle » et l'intervention « artificielle ». Un passage de *Sécurité et compétitivité* clarifie quelque peu cette distinction :

L'Occident, le bloc communiste et le Tiers monde ne s'entendent guère sur la définition des droits de l'homme. Le monde communiste soutient que les droits de l'État priment les droits de l'individu. Dans un trop grand nombre de pays, le pouvoir de l'État est utilisé de façon arbitraire. La répression politique répugne à notre sens des valeurs, et elle va à l'encontre de nos intérêts nationaux. L'utilisation de ce pouvoir en Union soviétique et en Europe de l'Est mine les relations Est-Ouest. Dans les pays du tiers monde, elle encourage l'extrémisme, l'ingérence étrangère et la concurrence entre l'Est et l'Ouest (Ministère des Affaires étrangères, 1985, p.17).

Ce passage représente « les droits de l'État » comme étant inversement proportionnels aux « droits de l'individu », comme un jeu à somme nulle où la prévalence des uns impliquent nécessairement la diminution des autres et vice-versa. La catégorisation de l'Est et de l'Ouest qui en découle, notamment l'« arbitraire » de celui-là doit faire abstraction de la tendance vers la normalisation qui tend à animer l'action gouvernementale, peu importe la forme du régime en question. L'amélioration de la vie de la population en question tend à être inscrite dans la rationalisation des actions gouvernementales dans un bloc comme dans l'autre. Interprétés, comme nous l'avons vu au premier chapitre, comme une norme individuelle, plutôt qu'uniquement comme une limite au pouvoir souverain, les droits de l'individu — sa liberté — retrouvent leur utilité étatique dans l'optimisation des processus vitaux. Dans cette perspective, la sélection de l'individu en tant que quasi-naturalisme peut être comparée à la décision prétendument « idéologique » d'en choisir un autre (la classe sociale, par exemple). Opposant l'idéologie du bloc communiste au plus grand naturalisme de la position occidentale, le discours ne se limite pas à évoquer un « sens des valeurs » opposé à la « répression politique ». Il établit aussi une distinction nette entre nos convictions humanitaires fondamentales et l'idéologie politique — éclipçant ainsi le contenu profondément bioculturel de l'humanitaire, qui, tout en

étant fondé sur le naturalisme de l'être humain, ses besoins fondamentaux, implique néanmoins une intervention artificielle, ce qui problématise l'idée qu'il s'agirait d'une catégorie plus fondamentale ou universelle que celles d'une l'idéologie — comme l'exemplifie un discours de 1984 du ministre des Affaires extérieures Jean-Luc Pépin :

Looking back now are the past nine years, I think that Canada can be proud of what it has been able to contribute to advancing human rights to the work of the commission. Much of our contribution has been a multitude of small efforts to improve the operation of some procedure or to make some resolution a little less political and more constructive in keeping with our general belief that these matters are best pursued in a moderate, balanced, and constructive fashion, with the force that draws its strength from basic humanitarian convictions rather than political ideology. (Pépin, 1984)

De plus, bien que l'épanouissement de ces valeurs canadiennes/occidentales représente un objectif explicite de la politique canadienne et, comme nous l'avons vu, soit une fonction de l'élargissement de la zone de sécurité globale, l'impérialisme idéologique serait, quant à lui, propre au bloc de l'Est :

Bien que le conflit entre l'Est et l'Ouest ne soit pas intrinsèquement militaire, il pourrait mener à un affrontement armé. Pour sa part, l'Ouest ne recourrait aux armes que pour se défendre. Certains prétendraient que l'Est ferait de même; toutefois, les gouvernements des pays occidentaux feraient-ils preuve de sens des responsabilités s'ils fondaient le bien-être et l'avenir des peuples qu'ils dirigent sur la manifestation de bonnes volontés et sur l'interprétation la plus optimiste possible des intentions des autres ? Sur les plans de l'idéologie, de la politique et de l'économie, l'Ouest est confronté à un adversaire qui vise explicitement à façonner le monde en son image, avec le temps, il s'agit là d'un fait et non d'une interprétation d'intention. Cet adversaire dispose de forces militaires énormes et il a prouvé qu'il est prêt à recourir à la force, tant chez lui qu'à l'étranger, pour atteindre ses objectifs politiques. Cette attitude témoigne peut-être d'une obsession de la sécurité qui est solidement ancrée et qui résulte des amères leçons de l'histoire russe. Il reste qu'elle ne peut que faire naître un véritable sentiment d'insécurité chez les autres. Cela ne veut pas dire que la guerre avec l'Union soviétique est inévitable et il ne faut pas chercher à conclure des ententes qui profitent tant à l'Est qu'à l'Ouest. Cela signifie que, tant que des progrès réels ne seront pas réalisés, l'Ouest n'aura d'autre choix, pour assurer sa sécurité, que de compter sur le maintien d'un équilibre approximatif des forces que la dissuasion nucléaire vient appuyer (Ministère de la Défense nationale, 1987, p.5).

Alors que le recours aux armes et l'existence de forces nucléaires ne serviraient, pour l'Ouest, qu'une fonction défensive, leur importance à cette époque est due à l'existence d'un adversaire qui serait, au contraire, prêt à recourir à des forces militaires pour « façonner le monde

en son image ». En découle un « véritable sentiment d'insécurité » (légitime parce qu'il est « véritable ») dans le reste du monde, en contraste avec l'« obsession de la sécurité » russe. Mais ce contraste est facilement nuancé lorsque l'on tient compte du fait que « l'obsession » de la sécurité russe doit nécessairement être le résultat d'une profonde insécurité et, à l'inverse, que le « véritable » sentiment d'insécurité, propre à l'Occident, donne lieu au besoin de se sécuriser militairement.

Il n'est pas question ici d'entrer dans les débats au sujet duquel des deux camps était plus facilement prêt à employer la violence pour façonner le monde en son image et lequel tendait plutôt à utiliser la violence de façon défensive. Il s'agit d'une quantification impossible (d'autant plus qu'elle renvoie constamment à ces questions subjectives de perception de menaces et d'action préventive et donc dépend essentiellement d'explications fondamentalement discursives, peu importe les prétentions autres).

Ce qui est plus pertinent à nos fins, que la correspondance entre ce discours et la « réalité », se situe au niveau d'une de ses incohérences internes, qui persiste dans la tendance à présenter l'occident et les « valeurs » (Ministère des Affaires extérieures, 1985, p.17) ou les « convictions » (Pépin, 1984) qu'il incarne comme une forme de vie émergente, en contraste à l'ordre imposé de l'impérialisme soviétique. Si, d'une part, le discours attribue un rôle strictement défensif au pouvoir souverain occidental soucieux de préserver, notamment, « le bien-être des peuples qu'ils dirigent », le paradoxe devient explicite lorsqu'il est question de l'intersection, sur la scène mondiale, entre le naturel et l'artificiel. Comme nous l'avons vu, c'est lorsqu'il fait d'« un climat international plus simple et plus stable » (sécurité) à la fois la condition de possibilité et le résultat de l'(auto)-épanouissement des « valeurs canadiennes/occidentales » (normativité) (Ministère de la Défense nationale, 1987, p.3) qu'il est

possible d’entrevoir cette intersection discursive entre d’une part, ce qui est présenté à la fois comme l’émergence naturelle éventuelle de *nos* valeurs au sein des *autres* peuples et une convergence identitaire — permettant leur inclusion dans notre cercle de sécurité collective et d’autre part, la recherche active de l’élargissement de ce cercle par l’entremise du pouvoir souverain, pour faire en sorte que cette émergence/convergence « se réalise d’elle-même ». Dans cette perspective, les similitudes avec un discours qui fait du pouvoir soviétique le catalyseur d’une telos propre au matérialisme historique qui émergerait néanmoins mondialement en son absence sont d’une évidence que la dichotomie défense/offense ne fait qu’obstruer. Mais, alors que ces discours sont également téléologiques, le libéralisme peut se démarquer en faisant prévaloir le naturalisme de ces catégories, comme en témoigne un discours bioculturel sur l’individu, l’humanitaire et même, le bien-être des peuples.

Antiracisme et culturalisme

À l’extérieur des discours de la PEC se fondant implicitement ou explicitement sur une relation dichotomique entre l’Est et l’Ouest, il est aussi possible de retrouver un exemple de cette problématique concernant l’intersection entre pouvoirs souverain et normatif dans les discours se penchant sur les questions de la Palestine et de la Namibie.

Tout d’abord, la position canadienne ne laisse aucun doute, à cette époque, que la légitimité de la souveraineté de l’Afrique du Sud — en particulier son emprise sur la Namibie — soit remise en question en raison du système de discrimination raciale systématique de l’apartheid, comme le souligne *Compétitivité et sécurité* :

Depuis 25 ans, aux Nations unies et au sein du Commonwealth le Canada débat la question politique de l’Afrique australe. Nous nous sommes opposés à l’apartheid, la formule répugnante de discrimination raciale qu’a légalisée l’Afrique du Sud. Nous avons favorisé l’indépendance des pays sous emprise coloniale et nous avons aidé les pays nouvellement indépendants à devenir plus autonomes. Il est généralement admis que le Canada devrait œuvrer en faveur de l’indépendance de la Namibie par l’entremise des Nations unies. On s’entend aussi généralement pour dire que nous devrions agir de concert avec d’autres

pays afin de contrer l'apartheid et de soutenir ceux dont les droits sont bafoués.
(Ministère des Affaires extérieures, 1985, p.46)

Bien que « l'indépendance des pays sous emprise coloniale » et une plus grande autonomie accordée aux pays nouvellement indépendants soient présentées comme de nobles causes, ce qui fait que l'Afrique australe est un cas particulièrement problématique découle plutôt de la légalisation, par ce régime, d'une « formule répugnante de discrimination raciale » et d'une volonté de « soutenir ceux dont les droits sont bafoués ». Un communiqué de Joe Clark livré la même année que cette publication appuie ce constat :

I am guided in this statement by two realities: first, that Canadians are offended by and abhor the practice of institutionalized racism by a society that claims to share our values; and, second, that Canada's influence is limited but real[...]

In terms of broad principles, we would like for the introduction of common citizenship in South Africa; an end to the laws which classify South Africans according to race and color; freedom for all South Africans to live, move, and work unimpeded by arbitrary restrictions; and independence for Namibia under UN Resolution 435.

None of these is as important, however, as the final principles that I would cite, which are the release of political detainees and prisoners and the release of the African National Congress and the United Democratic Front leaders; the initiation of a process of consultations and negotiations with the leaders of the blacks, colors, and Indians; and finally the initiation of a process of reform based on consent, not opposition or coercion. (Clark, 1985)

La pratique d'un racisme institutionnalisé — défini notamment par des lois qui classifient les Sud-Africains d'après la race et la couleur —, étant inacceptable, la position canadienne ne se limite pas, cependant, à promouvoir une citoyenneté commune pour l'ensemble des individus habitant sur le territoire revendiqué par le pouvoir de l'État sud-africain et la mise en œuvre d'un processus démocratique. Bien que cette solution soit considérée comme étant suffisante pour les Sud-Africains, le cas de la Namibie nécessite la solution extrême de l'indépendance politique.

À l'inverse, la position canadienne en ce qui concerne la solution au conflit israélo-arabe — bien qu'elle souligne l'importance de « la réalisation des droits légitimes des Palestiniens » — prend soin d'éviter de prôner l'indépendance comme solution souhaitable :

Le Canada appuie fermement une solution juste et globale du différend israélo-arabe, fondée sur la résolution 242 du Conseil de sécurité qui reconnaît à tous les États, y compris Israël, le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il appuie également la réalisation des droits légitimes des Palestiniens, dont leur droit à une patrie à l'intérieur d'un territoire clairement défini, soit la Cisjordanie et la bande de Gaza (Ministère des Affaires extérieures, 1985, p.8).

Alors que ce passage de *Compétitivité et sécurité* revendique la sécurisation des États « à l'intérieur de frontières sûres et reconnues », conformément à la résolution du Conseil de sécurité, et qu'elle va jusqu'à reconnaître le « droit à une patrie à l'intérieur d'un territoire clairement défini » des Palestiniens, un communiqué fait par Joe Clark en 1989 éclaircit ce que l'on entend, dans ce contexte, par autodétermination du peuple palestinien :

After careful consideration, we have concluded that the changes in PLO positions largely addressed the reservations that Canada has expressed. We have therefore decided to lift as of today our existing restrictions on contacts with representatives from the PLO. This action will allow us to continue to encourage constructive actions by the PLO. I want to take this occasion to reiterate that Canada does not recognize the Palestinian state proclaimed last November. However, the proclamation of a state does cast a different light on the question of Palestinian self-determination. Canada has long accepted the right and need for Palestinians to play a full part in negotiations to determine their future. We have been concerned that the phrase "self-determination" was being used as a code word for an independent state and that Canadian endorsement of the principle would be interpreted as Canadian advocacy of an independent state. That interpretation is no longer possible because an independent Palestinian state has been declared, and not recognized by Canada. That allows Canada to endorse the principle that the Palestinians have the right to self-determination in accordance with the International Human Rights Covenants. That right must be exercised through peace negotiations in which the Palestinians play a full part. These negotiations may lead to an independent state, or to a federation with an existing state, or to some other result (Clark, 1989).

La non-reconnaissance par le Canada de l'indépendance palestinienne lui permet ainsi d'utiliser le langage d'autodétermination sans risquer qu'il soit interprété comme une revendication de la création d'un État palestinien. Plutôt que le droit à la souveraineté, l'autodétermination correspond ici au droit à la participation (avec des États reconnus comme souverains) aux négociations qui détermineront leur futur.

En somme, alors que le Canada reconnaissait, comme pour les Namibiens, l'existence du peuple palestinien, cette existence ne représentait pas, pour ces derniers, une condition suffisante à la reconnaissance de leur souveraineté, à part entière.

Bien qu'il s'agisse de cas distincts et que le signifiant « apartheid » est aujourd'hui couramment utilisé pour décrire l'État d'Israël en l'absence d'un questionnement profond sur les particularités des deux régimes, certains auteurs ont démontré de façon convaincante que les parallèles entre la Namibie et la Palestine abondent. Depuis la conquête de leur territoire par des puissances alliées au cours de la Première Guerre mondiale, jusqu'au système de mandat de la Société des Nations à une annexion rampante de leur territoire culminant en de violations graves et systématiques de leurs droits civiques politiques et humains, les Namibiens et les Palestiniens partagent une longue histoire de domination coloniale (Nagan et Haddad, 2013). En fait, la principale distinction entre ces deux régimes serait plutôt, selon ces auteurs, la légalité interne du système sud-africain qui avait, dès 1913, codifié la distinction entre le régime de citoyenneté des noirs et celui des blancs. Bien que certaines politiques du régime israélien découlent de distinctions intergroupes — comme l'exemplifie notamment la pratique d'indiquer l'ethnicité d'un individu sur les cartes d'identité émises par le gouvernement —, il s'agit de distinctions à la fois moins judiciarisées et moins explicitement raciales.

Il ne s'agit pas ici de chercher à faire du racisme explicite du régime sud-africain la seule ou même la principale cause de la reconnaissance canadienne de l'indépendance namibienne plutôt que celle des Palestiniens, ce projet s'intéressant plutôt à la productivité du discours officiel, aux rationalisations qui sont articulées dans les passages précédents. Nous proposons plutôt, qu'étant donné deux régimes comportant plusieurs similitudes en ce qui concerne la relation entre groupes collectifs dominés/dominants, la codification d'un régime de citoyenneté

différencié, fondé explicitement sur des critères raciaux, « which classify South Africans according to race and colour » pour reprendre les termes de Joe Clark, permettait aux discours officiels d'en faire la principale raison pour revendiquer l'indépendance namibienne, contrairement au régime israélien. Il est possible que ce discours soit le reflet parfait du processus décisionnel par lequel le régime sud-africain est devenu autre chose qu'un régime qui partage nos valeurs, un régime « repugnant » (Ministère des Affaires extérieures, 1985, p.46) que les Canadiens « abhors » (Clark, 1985) ou, au contraire, que ce discours ne serve qu'à masquer des motivations plus profondes pour lesquelles l'indépendance namibienne était considérée comme souhaitable, contrairement à l'indépendance palestinienne. Il reste que ce discours permet non seulement de construire l'identité canadienne contre l'altérité d'un régime explicitement raciste. De façon plus importante à notre argumentation, il permet aussi de définir les termes d'une normalité par laquelle certaines formes de discrimination sont implicitement ou explicitement construites comme étant inacceptables (celles fondées sur la légalisation de la race ou de la couleur, par exemple), alors que d'autres régimes d'inégalité entre différences, comme celui d'Israël, ne méritaient pas une telle condamnation.

Or, cette articulation du problème de la gestion de la diversité, presque exclusivement fondée autour du problème de la discrimination raciale, est le reflet du discours interne de cette période qui, comme nous l'avons vu, impliquait non seulement de dissimuler le problème du culturalisme, mais pouvait même servir de tremplin à un discours qui stigmatise des comportements culturels internes, considérés comme étant trop différents d'une normalité blanche établie. À l'interne, comme à l'externe, le discours de la lutte contre le racisme ne se limite pas à servir son objectif explicite d'une communauté d'égalité entre différences. Il choisit implicitement le type d'inégalités qui sont considérées comme acceptables — les différences qui

ont un impact et celles qui ne devraient pas avoir d'impact sur ce statut d'égalité — étant donné que l'égalité des Palestiniens dépend, comme celle des Namibiens, entre autres, de la reconnaissance de son égalité souveraine. Il délimite ainsi la portée de l'ouverture à la différence à une question interraciale plutôt qu'à une question interculturelle.

La valeur de la diversité culturelle

Bien que la question de la culture se fasse accorder beaucoup moins d'attention, dans les sources primaires de cette époque, qu'au cours de la période précédente, *Compétitivité et sécurité*, commence néanmoins en définissant l'identité nationale canadienne :

Jeune nation, le Canada est depuis longtemps une démocratie. Nous sommes un petit nombre à occuper un vaste territoire. Nous parlons deux des principales langues du monde. Nous avons été façonnés en partie par la pensée et les valeurs de nos ancêtres français et britanniques. Notre culture a été enrichie par les contributions de nos peuples autochtones et par les apports d'immigrants venus des quatre coins du monde. Notre propre vision de ce Nouveau Monde éclaire nos réalisations et nourrit nos aspirations : tolérance, justice, générosité et désir de paix.

Nous sommes un pays constitué de régions distinctes. Nous nous sommes dotés d'un système fédéral pour gouverner notre diversité et, dans la conduite de nos affaires internationales, ce système a été pour nous une source de force, mais parfois aussi un handicap.

Nous appartenons à l'Amérique du Nord sans être Américains. Nous sommes voisins et alliés des États-Unis. Atout important, nos relations avec ce pays très puissant présentent une asymétrie qui n'est pas sans nous préoccuper. Nous nous abritons sous l'aile de la dissuasion stratégique américaine. L'ampleur de nos échanges de biens, de services et de capitaux avec les États-Unis n'a pas son égale dans le monde. Nous partageons le même environnement naturel. Nos arts proclament notre identité nationale à côté de l'excellence de la multiplicité des réalisations des États-Unis. Notre régime politique, nos valeurs, nos lois et nos deux langues officielles définissent notre spécificité.

Nous sommes une nation de l'Atlantique. Notre histoire, nos liens familiaux, culturels et économiques avec les pays d'outre-Atlantique, un attachement aux principes démocratiques et une communauté d'intérêts en matière de sécurité expliquent nos affinités avec l'Europe.

Nous sommes aussi une nation du Pacifique. L'accroissement de l'immigration en provenance des pays situés de l'autre côté du Pacifique et de nos échanges commerciaux avec ceux-ci souligne l'importance grandissante de nos relations avec les pays de l'Asie. (Ministère des Affaires extérieures, 1985, p.1)

Alors que ce passage affirme l'existence d'une identité spécifiquement canadienne, notamment en utilisant les termes « notre culture », « nos arts », « notre régime politique », « nos valeurs », « nos lois » et « nos deux langues officielles », il admet aussi que celle-ci a été « façonnée » par la diversité de ses composantes — qu'il s'agisse de la diversité régionale, de nos « ancêtres français et britanniques », des « contributions des peuples autochtones » ou des « apports des immigrants venus des quatre coins du monde ». Ces différences, incorporées dans « notre culture » partagée, notamment grâce au régime fédéral, permettent entre autres d'établir une certaine distinction entre les « Américains » et les Canadiens. Il ne s'agit pas toutefois uniquement de différencier l'identité canadienne à travers sa diversité, mais aussi d'établir une *certaine* identité entre le Canada et d'autres pays, notamment en le présentant comme « une nation du Pacifique » et « de l'Atlantique ».

Ces identités partagées évitent cependant, de façon consistante à la période précédente, de parler d'une culture commune actuellement existante. Dans le cas des nations du Pacifique, cette identité semble être limitée à l'immigration — qui, comme nous l'avons vu lorsqu'il était question de la politique interne, n'implique pas une modification de la culture de la société d'accueil pour refléter ses nouvelles composantes — ou encore aux relations d'échanges entre pays poursuivant chacun leurs intérêts commerciaux, sans qu'elles impliquent, pour autant, des échanges proprement interculturels. En fait, ce lien entre commerce international et immigration semble refléter cette pratique qui, comme nous l'avons vu dans la section précédente, entre dans le cadre du multiculturalisme officiel, tendant à instrumentaliser les « ressources multiculturelles » du Canada pour faciliter les échanges commerciaux avec des pays aux cultures dont ces immigrants sont issus.

Cette identité semble être plus profonde en ce qui concerne l'Atlantique, étant donné qu'il est question non seulement, et à l'instar des pays du Pacifique, de liens économiques ou encore de « principes démocratiques » abstraits, mais aussi, de façon plus importante à nos fins étant donné les connotations naturelles et généalogiques, d'une histoire et des liens culturels et familiaux. L'idée implicite d'une normalité partagée semble ainsi sous-tendre, de façon compatible avec la zone de sécurité de l'OTAN que nous avons déjà abordée, la possibilité d'affirmer l'existence d'une « communauté d'intérêts en matière de sécurité » (p.1).

Toutefois, puisque l'histoire relègue ce qui est partagé à une origine lointaine et que l'idée de « liens » (p.1) — qu'ils soient familiaux ou culturels — contourne la question à savoir s'il s'agit des liens (culturels) entre les composantes d'un corps collectif ou encore des liens (interculturels) entre plusieurs corps collectifs distincts, l'idée qu'il existerait une culture commune réellement existante entre ces pays de l'Atlantique est loin d'être affirmée. Or, bien que ce discours admette la plus grande importance d'une généalogie partagée avec les pays de l'Atlantique, relativement à ceux du Pacifique, la logique du propre-commun impose à nouveau ce besoin de différencier ce qui est proprement et exclusivement canadien, « notre culture » (p.1) nationale, à ce qui risquerait de remettre en question l'emprise du pouvoir étatique sur ce corps collectif ontologiquement plus fondamental, c'est-à-dire l'existence d'une culture interne qui serait autre que proprement canadienne. Dans cette perspective, ce discours reproduit la tendance à l'atténuation des formes culturelles qui risqueraient de remettre en question le modèle symbolique proprement partagé par l'ensemble des Canadiens.

La question culturelle est aussi brièvement abordée dans le livre blanc sur la défense de 1987 lorsqu'il est question des forces canadiennes. Dans ce qui paraît être une tentative de réhabilitation de l'image des forces en réponse à « l'inquiétude » et « le dégoût » que

susciteraient « certains aspects désagréables de la sécurité internationale » (Ministère de la Défense nationale, 1987, p.81) auprès du public canadien, ce passage procède tout d'abord à la correspondance entre cette fonction coercitive du pouvoir souverain et une normativité sociétale, exprimée en termes de « valeurs civiques et communautaires » :

Les Forces canadiennes, dans leur rôle principal, contribuent de façon fondamentale à faire en sorte que le Canada demeure un État libre, pacifique et démocratique. Elles rendent à la société d'autres grands services qui ne sont pas toujours évidents ou pleinement reconnus. En mettant en pratique leur idéal de servir, les militaires et leurs familles acquièrent un sens aigu des valeurs civiques et communautaires qui forment la trame de notre pays et définissent notre identité nationale. La compétence, la détermination et la discipline des militaires canadiens leur ont valu, à l'échelle internationale, une réputation de soldats et de citoyens exemplaires (Ministère de la Défense nationale, 1987, p.81).

Les militaires canadiens seraient donc particulièrement aptes, étant donné leur « idéal de servir », à acquérir une normativité qui émane de la société canadienne, du « communautaire », qui « forment la trame de notre pays et définissent notre identité nationale ». Mais si ce passage affirme que les militaires sont des « citoyens exemplaires » étant donné qu'ils sont emblématiques de cette normativité dont ils sont le reflet, il reproduit aussi l'idée, à l'instar du guide de citoyenneté de 1970, que cette fonction coercitive représenterait aussi la source de l'identité nationale :

Il ne faut toutefois pas oublier que notre expérience militaire a contribué de façon unique et saisissante à l'épanouissement de notre pays. En ce printemps de 1987, il convient de rappeler qu'il y a 70 ans, à la crête de Vimy, des Canadiens venant de tous les coins du pays et de toutes les cloches de la société ont, par la conjugaison de leurs efforts, formé la redoutable machine de combat qui a remporté l'une des plus brillantes victoires de la Première Guerre mondiale. L'esprit de camaraderie né de cette expérience commune de l'adversité, des privations et du danger a amené chez les Canadiens l'éclosion de sentiment de confiance en soi, d'unité et de maturité, bref, une façon toute nouvelle de voir la nation canadienne (p.81).

La Bataille de Vimy est ainsi représentée comme une source clé de l'identité nationale, la cause d'un « sentiment de confiance en soi », d'« une façon toute nouvelle » de se concevoir en tant que nation et aussi, d'« unité nationale » et en dépit de la crise interne que la Première Guerre mondiale a engendrée, particulièrement auprès des Canadiens français. En contraste à la

conception précédente du militaire en tant que reflet de valeurs qui émaneraient naturellement de la communauté canadienne, cette idée du combat (imposée pour plusieurs) en tant que source identitaire nous ramène à nouveau à l'intersection entre artificialisme et naturalisme. En effet, plutôt que de voir dans ces passages une tension entre l'idée du militaire en tant que reflet d'une identité sous-jacente et, à l'inverse, celle de la fonction coercitive en tant que source identitaire, il semble plus pertinent de souligner la réalité d'un pouvoir souverain qui, soucieux de rétablir sa fonction de mise à mort auprès d'un public désenchanté, doit faire appel à un pouvoir normatif légitimant. Toutefois, si les forces canadiennes semblent être animées par ce même idéal d'une normativité parfaitement inclusive qui caractérise à cette époque, comme nous l'avons vu dans la section précédente, les pratiques du multiculturalisme officiel, elles ne diffèrent pas non plus dans leur tendance à subordonner la diversité à une logique d'incorporation et de prestation de services :

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la diversité ethnique et culturelle du Canada s'est beaucoup accrue. Les Forces canadiennes, institution qui devrait être, généralement parlant, représentative de l'ensemble de la société, doivent rendre compte de cette diversité. Le ministère continuera d'encourager les membres de tous les éléments de notre société à jouer un rôle dans les Forces.

Le ministère de la Défense nationale doit être institutionnellement bilingue et représentatif des deux groupes linguistiques officiels du Canada. D'importants progrès ont été accomplis au cours des 16 dernières années en vue d'équilibrer la représentation de ces deux groupes, tant dans les forces canadiennes que dans le reste du ministère. Aujourd'hui, le ministère peut généralement offrir des services au public dans l'une ou l'autre des langues officielles. Il reste néanmoins beaucoup à faire, surtout sur le chapitre de la langue de travail, pour que tous les employés bénéficient de possibilités de carrière entières et équitables (p.82).

Les Forces sont à nouveau vues comme (ce qui devrait être) le reflet de la société. Cependant, le concept de « représentativité », dans la mesure où en découlerait l'obligation de « rendre compte » de la « diversité ethnique et culturelle », ou encore assureraient des services dans les deux langues officielles, semble être conforme aux pratiques de la politique du multiculturalisme cherchant à incorporer les membres de ces groupes, notamment à la sphère

économique, *en dépit* de leurs différences. Au mieux, il s'agirait d'une logique de prestation de services où le public se ferait servir dans la langue officielle de son choix. Toutefois, cette conceptualisation de la représentativité diffère de façon pertinente aux fins de notre typologie, étant donné qu'il s'agit, dans ce cas, de l'incorporation à une fonction qui découle directement de l'ancien pouvoir souverain, une institution reconnue pour sa hiérarchisation rigide du processus décisionnel. Non seulement serait-il encore plus douteux de croire que la valeur de la différence culturelle y soit reconnue que dans le cas de l'intégration à la sphère économique qui peut, dans une certaine mesure, accorder une marge de manœuvre à l'individualité. Dans cette optique, la différence proprement culturelle risque de faire davantage l'objet de l'atténuation que les activités de lutte contre la discrimination. Cependant, cette conceptualisation diffère de façon plus importante à nos fins étant donné qu'elle inverse la relation entre artificialisme et naturalisme. En effet, l'interventionnisme étatique n'est pas compris comme un mécanisme qui se fonderait ultimement et strictement sur une normalité qui caractériserait déjà certains Canadiens. En faisant de la Bataille de Vimy une source de l'identité canadienne, ces passages font de la normalité le résultat d'un tel interventionnisme, attribuable à la fonction coercitive étatique, relevant de cette conception plus ancienne du pouvoir : le pouvoir souverain. Nous reviendrons sur l'importance de cette distinction lorsque nous contrasterons la mythologie libérale à la mythologie conservatrice, au cinquième chapitre.

Pour conclure, l'une des particularités de cette période en ce qui a trait à la question de l'identité/différence est attribuable à un racisme qui devient, pour l'État, une réalité. S'il n'y a donc aucun doute que des incidents racistes ont eu lieu tout au long de l'histoire canadienne et que l'apartheid sud-africain a été introduit peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette

période diffère de la dernière étant donné que ce racisme devient un problème aux yeux de l'État. Ce nouvel intérêt nous permet de mieux cerner les limites d'un discours sur l'ouverture à la diversité. Comme nous l'avons vu, si le racisme (biologique) tend à être démasqué, par ces discours, pour dévoiler qu'il n'est en fait qu'une construction superficielle, sans réalité sous-jacente, cela n'implique pas que la différence en tant que telle soit aussi effacée. Plutôt, la différence « actuelle », dans ce sens qu'elle se manifeste dans le comportement des individus, retrouve sa cause explicative dans la culture. Racisme et culturalisme ne sont toutefois pas interchangeables, différents signifiants qui signifient une même réalité. Si certains comportements attribuables à des cultures particulières peuvent être problématiques lorsqu'ils vont à l'encontre d'une normalité établie dans les sphères partagées la culture n'est pas complètement exclue, mais, de façon semblable à la période précédente, atténuée; notamment, en la réduisant à un attribut individuel, en délimitant une sphère étroitement culturelle. La vaste majorité des activités qui entrent dans le cadre du programme du multiculturalisme sont conformes à cette conception, mettant soit l'accent sur la lutte contre la discrimination, soit une adaptation superficielle de la société d'accueil, qui ne pourrait remettre en question la normalité établie. Si l'idéal d'une émergence interculturelle anime effectivement un discours sur la diversité et la tolérance, que ces termes tendent à être utilisés pour démarquer les Canadiens — correspondant à une logique d'identité/différence — nous porte à croire que la dynamique autopréservative prédomine sur une ouverture symbolique actuelle. L'exploitation de la diversité, comprise comme une source d'enrichissement économique, corrobore ce point de vue.

En plus de permettre l'élévation du culturalisme par rapport à un problème de racisme interne émergeant ainsi que la différenciation des régimes d'inclusion/exclusion de différents États, la bioculture apparaît aussi, comme pour la période précédente, pour différencier

qualitativement le bloc de l'Est au bloc de l'Ouest. En effet, l'individu, l'humanitaire et le bien-être sont tous des concepts qui permettent de faire prévaloir la défensive « naturelle » de l'ouest sur l'agressivité obsessionnelle et « artificielle » de l'est. Si une certaine identité peut être retrouvée entre le Canada et d'autres pays, celle-ci est néanmoins atténuée et son utilité, comprise en termes d'échanges économiques, permettant l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Chapitre 4 : 1993-1995

Publiés quelques années après la chute de l'empire soviétique, les documents de cette période d'analyse reflètent cet événement mondial. Toutefois, en ce qui concerne la question de l'identité c'est, en partie, de façon indirecte qu'il a affecté les représentations véhiculées par les discours officiels. Comme nous le verrons avec *Le Livre blanc sur la défense de 1994* et *Le Canada dans le monde*, bien que ces publications furent largement motivées par ce changement fondamental du système international et qu'elles ne pouvaient retrouver dans l'Empire soviétique une forme d'altérité particulièrement dangereuse, à l'instar des périodes précédentes, elles témoigneront néanmoins d'une certaine continuité avec l'époque de la guerre froide. La recrudescence d'anciennes tensions qui, comme nous l'avons vu au cours de notre première période analytique, était attribuable à l'absence de pouvoir souverain efficace, après la décolonisation, trouvera suite à la guerre froide, son explication dans un monde post-bipolaire. Non seulement ce monde est-il déchiré par des violences dues au contact entre différences en l'absence de mécanismes pacificateurs, il est construit en contraste à la société canadienne qui, caractérisée par une diversité similaire, aurait néanmoins trouvé une recette sociétale capable de les désarmées. Le nationalisme civique canadien défini par des valeurs abstraites est ainsi construit contre le désir de pureté qui animerait l'ethnonationalisme. Cependant, comme nous l'avons vu avec le discours de la tolérance dans la période précédente, même lorsque l'identité nationale n'est pas définie en référence à une ethnoculture particulière pour plutôt faire appel à la symbolique de valeurs abstraites, elle reste néanmoins conforme à la logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun et tend vers un régime d'inclusivité/d'exclusivité. La normalité caractéristique de ces discours est notamment évidente — en continuité à ceux des

périodes précédentes — lorsque l'ONU est présentée comme la solution idéale à la sécurité mondiale, tout en déplorant son inefficacité inhérente. La diversité au sein de l'ONU, sa représentativité, est ainsi subordonnée à une normalité — laquelle caractériserait déjà la société canadienne — dont l'expansion à l'échelle mondiale représente la condition de possibilité d'un monde paisible et sécurisé. La plus grande identité entre membres de l'OTAN en fait une solution pragmatique au problème de diversité de l'ONU, représentée en tant que problèmes techniques. La « bonne » diversité est, à l'externe, retrouvée dans une image de marque canadienne, permettant de « vendre » le Canada à l'étranger pour assurer des débouchés économiques. À l'interne, elle implique de nouveau l'individualisation de la différence, pour que chacun puisse contribuer à cette chose partagée. Bien que la tension entre émergence interculturelle et volonté de guider cette émergence soit apparente, c'est cette deuxième dynamique qui semble, à nouveau, prédominer.

Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme

Tout comme les discours de la période précédente, le rapport de 1993-1994 fait de la diversité culturelle interne une réalité sociologique, mais se distingue en ce qu'il reconnaît que cette diversité n'est pas propre au Canada :

La diversité culturelle du Canada est d'abord et avant tout un fait démographique. Et qui plus est, ce fait découle de l'histoire et de l'évolution de ce pays, et s'inscrit de plus en plus dans l'expérience quotidienne de tous les Canadiens. C'est en outre une réalité sociale que le Canada partage avec presque toutes les nations les plus développées du monde. La question qui se pose aux Canadiens n'est donc pas de savoir si nous sommes un pays multiculturel, mais comment nous entendons mettre à profit notre réelle et inéluctable diversité, et faire en sorte que celle-ci nous unisse en tant que Canadiens. (Ministère du Patrimoine canadien, p.1)

Si la réalité multiculturelle du Canada n'est, en soi, pas exceptionnelle, ce qui fait la spécificité du Canada, son succès relatif en matière de gestion de la diversité, est en partie

attribuable à des facteurs donnés et, en partie, à un « esprit de prévoyance » qui peut, en revanche, « nous » être crédité :

Dans une certaine mesure, nos réussites sont attribuables à une chance sans égale et au vaste territoire qui nous ont été donnés. Nous pouvons aussi nous accorder un certain crédit pour l'esprit de prévoyance et de civisme dont nous avons fait preuve au cours des ans : en partageant notre espace avec d'autres, en accordant à notre prochain le privilège de rester lui-même, et en cultivant les vertus démocratiques de l'équité et de la justice pour tous. (p. i)

Bien qu'il y soit question de partage, ce passage établit néanmoins une distinction entre nouveaux et anciens Canadiens, puisque c'est à ces derniers que peut être attribué l'« esprit de prévoyance », défini comme une forme exceptionnelle de générosité, consistant notamment à bien vouloir partager « *notre* territoire » avec « notre prochain » et en lui accordant « le *privilège* de rester lui-même ». En résulte l'exaltation de ceux qui se trouvent dans une position d'être généreux et d'accorder des privilèges à autrui. Ainsi, le « nous » dont il est question est sans doute une référence implicite aux peuples fondateurs ou, du moins, à une collectivité ne pouvant englober l'ensemble des subjectivités internes étant donné qu'il ne resterait alors personne pouvant se faire accorder le « privilège de rester lui-même » et, en conséquence, aucun acte de générosité par lequel le « nous » pourrait se définir en tant que « prévoyant ». Non seulement cette distinction est-elle construite à l'interne, mais aussi dans un contexte international particulièrement marqué par la violence et les hostilités :

Les tensions qui peuvent naître des réalités brutes de la diversité humaine sont partout apparentes. Il faut peu de choses, dans l'univers surpeuplé d'aujourd'hui, pour que ces tensions se transforment en hostilités et en violence. En même temps, les possibilités inhérentes à la diversité humaine se sont déjà révélées comme un profit net pour les Canadiens, ce qui est manifeste dans le rayonnement culturel et dans le dynamisme créateur de nos arts et de nos industries, ainsi que dans l'usage que nous avons fait de ce potentiel dans le commerce international comme dans l'aide et le développement, dans le maintien de la paix et dans la diplomatie. Un pays ou un gouvernement qui méconnaîtrait ces faits manquerait lourdement à ses devoirs et aurait à répondre de son incurie. (p.2-3)

Si la diversité est elle-même présentée comme un fait sociologique « naturel », partagé par plusieurs pays; en tant que « réalité brute », elle est autant porteuse d'un potentiel destructeur

que créateur, le succès relatif du Canada — non seulement à l’interne, mais aussi en matière d’aide au développement, de commerce international, de maintien de la paix et de diplomatie — étant attribuable aux interventions de son gouvernement, en contraste implicite à ceux qui répondent aujourd’hui aux conséquences de leur « incurie ». « L’esprit de prévoyance » qui démarquait non seulement les anciens des nouveaux Canadiens, mais aussi le Canada des autres pays, se concrétise donc dans les interventions de l’État ou, plus précisément, dans l’intersection entre une normativité immanente d’un peuple prévoyant et le pouvoir artificiel qui lui est associé :

Notre planète se resserre et, dans un monde où les conflits religieux et ethniques se multiplient, nous jouissons d’une paix et d’une harmonie relatives, par ce que nous essayons, dans un effort commun, d’ouvrir les esprits et les structures, à tous les niveaux, en nous associant à de multiples partenaires des secteurs publics et privés nous stimulons l’intégration : en favorisant la compréhension et le respect, grâce à des contacts entre particuliers et entre groupes; en soutenant le changement institutionnel. De manière à ce que tous les éléments de la mosaïque canadienne puissent participer et être pris en compte dans les diverses sphères de l’activité économique, sociale, culturelle et politique; et en combattant le racisme, le sectarisme et les préjugés. (p. i)

La paix et l’harmonie qui caractérisent le Canada relativement aux autres pays sont attribuables à un État qui cherche activement à « stimuler l’intégration », notamment en « favorisant la compréhension et le respect », « les contacts entre particuliers et entre groupes » et en « soutenant le changement institutionnel ». D’intérêt particulier dans ce passage est que, plutôt que de simplement viser l’égale participation de tous les Canadiens *sans distinctions* à l’ensemble des sphères de la vie publique, les unités de base de la société sont les « éléments de la mosaïque canadienne » qui doivent être « pris en compte » dans ces diverses sphères, ce qui pourrait suggérer la possibilité d’une incidence des différences propres aux groupes culturels autres sur la sphère publique. Néanmoins, de façon consistante aux discours des périodes précédentes, la logique de synonymie propre-commun est réaffirmée :

La conception canadienne du pluralisme culturel s’appuie sur la reconnaissance de notre commune appartenance à l’humanité, et sur le besoin qu’ont tous les

humains d'être traités d'une manière égale. Ce rapport fondamental entre le respect de la diversité humaine et l'engagement du Canada à réaliser une société ouverte et non discriminatoire est clairement établi dans le préambule de la *Loi sur le multiculturalisme*. (p.2)

L'idée que le Canada ait trouvé une solution universellement valide à une problématique qui touche l'ensemble de l'humanité — une « conception *canadienne* du pluralisme culturel » — n'est pas, en soi, incohérente. Le paradoxe de ce passage découle plutôt du fait que la conceptualisation en question présente la problématique de la diversité comme étant entièrement attribuable à un problème d'égalité individuelle, la possibilité d'une « société ouverte », d'une communauté de la différence, dépendant de la capacité de combler l'un de ces « besoins » fondamentaux de l'être humain que représente le besoin « d'être traité d'une manière égale ». Bien qu'il soit question d'un pluralisme culturel, donc, la question qui se pose est à savoir si le « respect de la diversité humaine » relèguerait celle-ci à un attribut propre à chaque individu. En atténuant ainsi la différence, ce pluralisme culturel risquerait de moins être caractérisé par une ouverture de l'ordre symbolique à des modèles alternatifs que par une égalité entre individus faisant abstraction de cette différence. Comme en témoigne d'ailleurs la formulation des idées qui regrouperaient l'ensemble des diverses activités entrant dans le cadre de la politique officielle du multiculturalisme pendant cette période, les « contacts entre particuliers et entre groupes », dont il était question précédemment, ne semblent pas être des contacts proprement culturels :

Par sa conception et dans sa nature même, la politique fédérale de multiculturalisme se caractérise par l'accueil et par la coopération. Elle rassemble les Canadiens possédant des antécédents et des intérêts professionnels au sein d'un large éventail d'initiatives qui leur permettent de mieux comprendre les réalités du Canada contemporain, et de s'y adapter que ce soit dans les domaines de la justice et du maintien de l'ordre public, de la santé et des services communautaires, des arts, ou de l'économie et des échanges commerciaux, au pays et à l'étranger. Mais, au cœur de cette gamme d'activités interreliées, on peut discerner au moins deux idées communes :

tous les Canadiens ont un rôle égal à jouer dans l'édification d'une société meilleure; aucun Canadien ne doit être tenu à l'écart ou exclu de cette entreprise en raison de sa race, de sa religion, de sa couleur ou de son origine.

Ce sont là les messages les plus fondamentaux du multiculturalisme, messages qui expriment quel genre de société nous nous employons à édifier : une société dans laquelle chaque Canadien pourra réaliser tout son potentiel. (p.4)

Décrivant ainsi les Canadiens en termes des « antécédents et des intérêts professionnels » qu'ils possèdent, les initiatives de la politique visent principalement à faciliter leur adaptation aux « réalités du Canada contemporain » préexistantes dans l'ensemble des sphères de la vie publique. Qu'il s'agisse donc du « rôle égal » que tous les Canadiens ont à « jouer dans l'édification d'une société meilleure » ou du principe selon lequel « aucun Canadien ne doit être tenu à l'écart [...] en raison de sa race, de sa religion, de sa couleur ou de son origine », l'idée selon laquelle il y aurait des contributions proprement culturelles à faire à ce qui est commun à la communauté semble être occultée par l'idéal d'une société dans laquelle « chaque Canadien pourra réaliser tout son potentiel ». Selon cette conception, le multiculturalisme semble rester principalement une politique d'autopréservation bioculturelle.

De façon similaire, le rapport de 1994-1995 trouve l'exceptionnalisme canadien dans le multiculturalisme en tant que « recette » sociétale universellement valide démarquant le Canada des pays touchés par les conflits ethniques :

Multiculturalisme, diversité ou pluralisme, peu importe le terme employé. La réalité, c'est que ces valeurs ont permises aux Canadiens de créer une société dynamique, riche de multiples coutumes, cultures et atouts personnels. Nous avons trouvé la recette que l'humanité recherche depuis les temps les plus reculés et qu'on recherche encore d'ailleurs, tandis que vous lisez ces lignes, afin d'assurer la paix en Bosnie-Herzégovine, en Irlande du Nord, au Moyen-Orient, et dans tant d'autres points chauds du globe. Cette recette, elle se trouve au cœur même de la politique de multiculturalisme du Canada. (Ministère du Patrimoine canadien, p.v)

Mais si cette recette à laquelle est attribuable le succès relatif du Canada en ce qui concerne la gestion de la diversité interne — la création d'une société « riche de multiples coutumes, cultures et atouts personnels » — a effectivement été « trouvée » par les Canadiens,

cette découverte est loin d'être récente, retrouvant ses racines dans une longue histoire incluant la politique étrangère canadienne et notamment, le maintien de la paix onusien :

Comme nous l'avons commémoré de façon si touchante l'année dernière, c'est par nos efforts pendant la Deuxième Guerre mondiale que le Canada s'est acquis auprès de la communauté mondiale la réputation d'une nation compatissante vouée à la préservation de la liberté et des droits de la personne, une nation à la fois capable et désireuse de se porter à la défense des opprimés. Les Canadiens ont joué un rôle important, qu'ils ont payé cher, lors du débarquement de Normandie, de la bataille du Rhin et, bien sûr, de la libération des Pays-Bas. Bien avant l'avènement de la politique de multiculturalisme, l'ex-premier ministre Lester Pearson en est venu à incarner les valeurs canadiennes mondialement reconnues. En 1952, en tant que président de l'Assemblée générale des Nations Unies, il a recherché une solution au conflit en Corée et, en 1957, il obtenait le prix Nobel de la paix pour ses efforts au profit de la paix au Moyen-Orient. En 1960 était adoptée la Déclaration canadienne des droits, qui précisait pour la première fois les droits fondamentaux des Canadiens; en 1982, la Charte canadienne des droits et libertés enchâssait les droits et libertés des Canadiens dans notre constitution.

Si je fais allusion à tous ces événements historiques, c'est qu'ils ont contribué à jeter les bases d'une société qui allait finalement adopter la Loi sur le multiculturalisme canadien, une première mondiale. La capacité et la volonté même de se doter d'une telle politique sont en soi typiquement canadiennes. (p.vi)

Bien que la « recette » dont il était précédemment question soit comprise comme la solution à la problématique de la diversité en tant que fait sociétal, puisque la politique est, en soi, « typiquement canadienne » et que ses origines précèdent plusieurs vagues d'immigrations subséquentes, elle ne représente pas une chose émergente de cette diversité ou de sa « richesse culturelle », mais plutôt une « valeur » proprement attribuable aux peuples fondateurs :

La politique de multiculturalisme confirme que l'origine ethnique ne devrait pas influencer sur les possibilités de quiconque de contribuer à l'édification de la société canadienne. Elle encourage toutes les institutions qui participent à notre vie nationale à être respectueuses de tous les Canadiens et à les inclure tous. La politique affirme la possibilité pour tous les Canadiens d'apporter leur contribution, et les chances égales qu'ils ont de le faire. Lorsque ces principes ont été annoncés par la politique en 1971, ils n'étaient au fond ni nouveaux ni radicaux; bien au contraire, ils reflétaient des valeurs canadiennes fondamentales, des valeurs qui ont toujours cours aujourd'hui. (p.v-vi)

L'idée que le multiculturalisme, en tant que politique officielle, reflète des « valeurs canadiennes fondamentales », des « principes » qui, même en 1971, n'étaient « ni nouveaux, ni radicaux » témoigne du fait que s'il était question d'en faire l'attribut propre à certaines cultures,

elles ne pourraient le faire qu'en évoquant les deux (ou peut-être trois) peuples fondateurs auxquels remonteraient les origines de cette « découverte », de manière semblable à « l'esprit de prévoyance » (Ministère du Patrimoine canadien, p.i) du rapport précédent. Toutefois, afin d'éviter ce type de reconnaissance culturelle qui reviendrait à faire de ce qui est propre aux peuples fondateurs ce qui devrait être commun à l'ensemble — et le type de hiérarchisation culturelle qui en résulterait — c'est, encore une fois, à la participation et la contribution de chacun que ce passage fera appel. La relégation de ce qui était, dans le premier passage, la « richesse culturelle » du Canada, à l'« origine ethnique » de chacun qui « ne devrait pas influencer » sur la possibilité de contribuer à l'édification sociétale en témoigne. Bien qu'il puisse donc avancer l'idée de l'émergence prochaine d'une « culture commune », c'est toujours par l'entremise des contributions individuelles de chacun et *en dépit* de la différence que celle-ci serait possible :

Le 25e anniversaire de la Politique canadienne de multiculturalisme nous donne une occasion de célébrer ce que nous avons accompli en tant que Canadiens : bâtir une communauté pacifique, harmonieuse et stable qui jouit d'une grande qualité de vie. Mais cet anniversaire nous donne surtout l'occasion de renouveler notre engagement à créer une société où tous sont égaux — peu importe la race, leur couleur, leur langue ou leur origine ethnique — et peuvent concilier leur droit de façonner leur propre vie et la nécessité de contribuer à l'éclosion d'une culture civique commune. (p.vi)

Bien qu'il soit question d'une conciliation entre le « droit de façonner leur *propre* vie » et la « nécessité de contribuer à l'éclosion d'une culture civique *commune* », puisque ces deux idéaux découlent d'un engagement envers l'égalité « *peu importe* la race, leur couleur, leur langue ou leur origine ethnique », il semble s'agir moins d'un équilibre entre dynamiques autopréservatives et autotranscendante que d'une nouvelle illustration de la réduction la différence à un statut non problématique pour la normalité établie. En effet, cette politique, par laquelle il serait possible d'assurer que tous peuvent contribuer à une culture civique commune, persiste à être principalement définie par la lutte contre la marginalisation sociale et contre les

obstacles à la « pleine participation de tous », plutôt que par l'émergence communautaire sur la base de différences culturelles :

Notre diversité exige que nous fassions certaines adaptations pour permettre à tous les citoyens de participer pleinement à la vie collective. *La Loi sur le multiculturalisme canadien* pose à cet égard des balises pour éviter que des particuliers ou des collectivités ne soient marginalisés. Entre autres choses, la politique et les programmes facilitent l'intégration des Canadiens issus de groupes minoritaires et encouragent nos institutions à supprimer tout obstacle à la pleine participation de tous. (p.2)

Alors qu'elles peuvent viser des « collectivités » (autant que des « particuliers ») qui pourraient être des collectivités culturelles, ce que l'État reconnaît de celles-ci ne sont pas des caractéristiques proprement culturelles, mais le fait qu'elles pourraient, en l'absence d'interventions étatiques, être marginalisées. En découle le double objectif d'« intégration des Canadiens issus de groupes minoritaires » et de suppression de « tout obstacle à la pleine participation de tous ». Si une certaine mesure de diversité — d'individualité — pourrait effectivement déborder, par la participation de tous, sur ce qui est partagé par l'ensemble, rien ne suggère que cela représente l'objectif du multiculturalisme. Tournons-nous maintenant aux descriptions des activités contenues dans ces deux rapports.

La pratique du multiculturalisme 1993-1995

Aucune activité de recherche n'a été identifiée pour le rapport de l'année 1993-1994, mais celui de 1994-1995 en regroupait plusieurs. De façon compatible avec la période précédente, leurs objectifs ne sont pas principalement politiques, cherchant plutôt à faire état de certaines réalités liées à la diversité interne. Elles peuvent néanmoins avoir des implications politiques. Dans cette optique, l'obtention de documents concernant certaines communautés culturelles internes, par les Archives nationales (B71) et les « consultations sur des questions préparatoires au recensement de 1996 » par Statistique Canada (C71), représentent les activités les moins explicitement politiques, étant donné que les objectifs politiques des recherches qui

pourraient en découler ne sont pas prédéterminés. En revanche, certaines pratiques ont des implications plus clairement politiques, notamment les activités de recherche du Ministère de la Justice, qui se penchent généralement sur la problématique de l'accès aux services judiciaires des immigrants et des membres de groupes ethnoculturels (C72). Elles semblent donc correspondre à une logique de livraison de service en ce qu'il s'agit de faciliter, pour certains groupes, ce qui est déjà un fait accompli pour les autres citoyens. Néanmoins, puisqu'elles se penchent aussi sur « les mécanismes de plainte et de recours en matière de discrimination raciale » et sur « les activités haineuses », elles peuvent aussi entrer dans une logique de lutte contre la discrimination. Par ailleurs, bien que la description du projet Metropolis souligne que ses recherches se pencheront sur « l'immigration et l'intégration » elle ne spécifie pas le type d'intégration dont il est question (B72). Finalement, l'étude réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est penchée, entre autres, sur la question des « enclaves ethnoculturelles » et pourrait donc relever de la catégorie d'adaptation aux normes majoritaires (B72).

En ce qui concerne l'adaptation aux normes majoritaires, quatre descriptions ont été identifiées pour la période à l'étude. La première, une initiative de Santé Canada, cherchant à faire la prévention de la violence familiale, spécifiquement la violence à l'égard des femmes, l'exploitation sexuelle des enfants et les abus contre les aînées, et ce, auprès des minorités ethnoculturelles. Il s'agit donc d'informer ces groupes cibles au sujet d'une normativité établie pour leur « faire comprendre que cette violence est criminelle et que le Canada a établi des lois pour réagir à ce problème » (B55). La deuxième activité, celle du conseil ethnoculturel canadien, porte sur la question de l'intégration (C55). Bien qu'elle ne souligne pas explicitement le besoin de s'adapter à une normativité existante, le langage utilisé dans cette description suggère tout de même qu'elle est compatible avec cette logique, par exemple en visant la « pleine intégration »

des « individus » dans la « société canadienne », « l'intégration communautaire » et en luttant contre « les obstacles » à celle-ci. Relevant également d'une logique de livraison de service, la troisième ne fait aucun doute sur le fait que les « nouveaux » arrivants doivent s'adapter aux normes majoritaires, qu'il s'agisse de l'apprentissage d'une des langues officielles, de la « façon de faire ses achats » ou de la « façon de se vêtir en hiver » (B75). Finalement, la réactivation du « groupe de travail sur la mutilation des organes génitaux féminins » diffère des autres activités incluses dans cette catégorie jusqu'à présent, étant donné qu'elle souligne une pratique comprise comme étant proprement culturelle et travaille « avec les collectivités culturelles touchées » pour chercher ultimement à la prévenir (C75). Ainsi, loin de représenter la célébration des pratiques culturelles propre à certains groupes, il s'agit d'une activité visant l'abolition d'une telle pratique.

En matière de lutte contre la discrimination, les activités restent généralement compatibles avec le cadre typologique établi dans le chapitre précédent. Dans cette optique, la campagne visant à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (C56, B76), la mise sur pied d'un comité sur les relations interraciales par le bureau régional de Statistique Canada à Halifax (B57), les activités de la Commission canadienne des droits de la personne (C76) et un projet de la Multicultural Association of the Greater Moncton Area visant à enrayer les problèmes de violence et d'intolérance raciales dans les écoles (C78), partagent l'objectif de la problématisation et de la lutte contre le racisme visant ultimement à faire en sorte que ce type de différence n'ait plus d'incidence sur le traitement des minorités visibles par le reste de la population. Un projet de « sensibilisation à l'holocauste » se distinguait néanmoins quelque peu, étant donné qu'il mettait l'accent sur la propagande raciste par la sensibilisation à l'expérience d'un groupe minoritaire particulier (B56). Finalement, la

récompense du prix Canada par la Cour dramatique, « Pour Angela », pourrait aussi relever des catégories de multiculturalisme esthétique ou de représentations dans les médias, mais puisqu'il traitait explicitement de « l'histoire d'une femme autochtone et de sa fille ayant décidé de faire face au racisme et de briser des stéréotypes », la catégorie de lutte contre la discrimination semblait être plus appropriée (B78).

Toujours dans une logique d'uniformisation du traitement, la plupart des activités d'intégration au marché du travail visaient à favoriser l'embauche de minorités visibles (B58, B59, B79, C78, B79, C79, B81, C81). Deux de ces activités cherchaient néanmoins à arriver à cet objectif en adoptant une nouvelle mesure, c'est-à-dire en s'assurant que « lorsqu'un membre d'une communauté ethnoculturelle passe une entrevue d'embauche ou de promotion, au moins un représentant de cette communauté doit faire partie du comité de sélection » (C58, C59). En outre, l'une des activités visait non seulement à « accroître la participation des autochtones à la pêche et sa gestion », mais aussi « à compléter leurs connaissances traditionnelles en leur apportant de la formation sur place et des compétences techniques », ce qui pourrait avoir trait aussi aux activités d'adaptation aux normes majoritaires (B82).

Aucune activité n'a été identifiée, au cours de cette période, pour les catégories de participation à la vie publique ou de redressement historique. Quant aux activités de la catégorie de représentation dans les médias, seulement deux d'entre elles étaient incluses pour la période 1993-1994, toutes deux entrant dans les limites typologiques présentées précédemment et aucune pour la période 1994-1995. La première, portant sur la perception des Canadiens musulmans dans le contexte de la guerre du Golfe, cherchait à corriger une intolérance croissante envers eux, ainsi que « l'image déformée que les médias véhiculent d'eux » et consistait donc à réduire un écart qualitatif entre ces représentations et celles des autres Canadiens (B61). Quant à

la deuxième, elle représente plutôt une tentative d'égalisation quantitative des représentations au canal de la CBC à Toronto, consistant à examiner « la façon dont la diversité ethnoculturelle de cette ville se reflète dans l'émission » (C61).

De façon comparable à la période précédente, une part importante des activités de prestation de service cherchent à faciliter l'accès des membres des groupes ethnoculturels à des services ou de l'information auxquels le reste des citoyens ont accès par le fait même de leur appartenance à l'une des deux cultures dominantes et ne représentent ainsi qu'une forme superficielle d'adaptation, consistant généralement en des services de traduction et d'interprétation (B62, C62, B63, C63, C83, B84, C84, B85, C85). Certaines activités se démarquent néanmoins. La première, une initiative du secteur de l'agroalimentaire d'agriculture Canada, consistait en des activités de recherches sur la mise au point de nouveaux produits alimentaires destinés aux divers groupes ethnoculturels représentant une adaptation de la nature même des produits offerts à ces groupes (B83). Toutefois, puisqu'il s'agissait d'une modification des produits destinés à des groupes particuliers plutôt qu'à l'ensemble des Canadiens, cette initiative n'implique pas la transcendance de la normalité établie. La deuxième, une activité du Secrétariat du bureau du commissaire aux langues officielles, impliquait des consultations publiques au sujet de la prestation de services, notamment, sur la prestation de cours de langues officielles aux Néo-Canadiens et relevait donc en partie de l'adaptation aux normes majoritaires (B86).

Les activités de coopération et commerce international visaient, de façon comparable à celles de prestation de services et conformément à la période précédente, à faciliter l'échange de l'information qu'il s'agisse de dialogue scientifique (B88, C89) ou de commerce international (B64, C64, B65, C88, B89, B90, C90).

Ne divergeant pas, non plus, de la typologie établie dans notre analyse de la période précédente, les activités relevant du multiculturalisme esthétique consistaient soit en une certaine ouverture à l'influence de la culture, pourvu que cette influence soit limitée à la sphère culturelle (B66, C91, B92, B94), soit à la culture en tant que pièce muséale et l'idée implicite que la culture est une chose du passé, qui ne devrait avoir d'influence sur les sphères de la vie partagée (C66, B68, B91, C92, B94).

Plusieurs formes d'adaptations aux pratiques culturelles ont été répertoriées pour la période en question, mais elles sont toutes axées sur des pratiques culturelles spécifiquement attribuables aux peuples autochtones. Donc, qu'il soit question du concept autochtone de santé holistique (B95), de l'approche traditionnelle de la justice et des services correctionnels (C95, C96), ou encore de la production d'émissions de radio et de télévision « adaptées à leur culture » (B96), puisqu'elles se limitent à la modification du traitement spécifiquement réservé aux membres des peuples autochtones, elles restent conformes à notre typologie.

En ce qui a trait aux activités visant la promotion de la compréhension interculturelle, elles persistent à se démarquer des activités d'uniformisation du traitement — lesquelles reproduisent cette tendance à effacer les différences collectives propres aux autres groupes — et de celles qui, impliquant, certes, une certaine adaptation à la différence culturelle, restent néanmoins dans une logique de différenciation plutôt que d'émergence interculturelle étant donné que la portée du changement est limitée au traitement réservé à ces groupes particuliers. En effet, elles tendent à se fonder sur l'idéal du multiculturalisme exposé dans les avant-propos selon lequel le contact entre différences proprement culturelles pourrait ultimement mener à l'émergence d'une culture réellement partagée par l'ensemble des « composantes de la mosaïque ». Bien que cette émergence ne reste implicite à certaines des descriptions d'activités

qui, de façon consistante à celles de la période précédente, se limitaient à promouvoir une connaissance approfondie des pratiques propres à certains groupes culturels afin de sensibiliser les autres segments de la population à leur sujet (B97, C97), d'autres mettent plutôt l'accent sur les relations entre groupes desquelles devraient émerger, respectivement « une communauté plus sûre et plus pacifique pour le bénéfice de tous les citoyens » (B69), « une conscience et une identité nationales » partagées (C69, B98). En effet, qu'il soit question, dans ces descriptions d'activités, de « transculturalisme » ou d'« interculturalisme », c'est dans ces préfixes relationnels de « trans » et d'« inter » qu'il serait possible de trouver ce qui est radicalement différent dans l'expérience communautaire canadienne. Ces relations représentent la possibilité de la transcendance de ce qui est commun à l'ensemble (des groupes et des individus) et ce qui ne peut s'approprier, dans le sens où elles décrivent la relation intergroupe en tant que telle, plutôt que de définir l'identité propre à un groupe particulier. Autrement dit, plutôt que d'une caractéristique attribuable à un ou plusieurs groupes, le « trans » et l'« inter » ont le potentiel exceptionnel de définir les *liens* entre les corps composants une communauté, le fondement même de celle-ci, précisément parce qu'ils représentent l'externalisation de ces corps vers la communauté.

Toutefois, même si l'on accorde le bénéfice du doute à l'efficacité de ce mécanisme — par lequel ce qui est partagé par l'ensemble émergerait d'une connaissance accrue de ce qui est propre à chaque groupe — puisque le « trans » et l'« inter » restent conçus comme des moyens permettant la réalisation d'une finitude identitaire, d'« une conscience et une identité nationales » et même si cet objectif menait à la refondation de la symbolique canadienne par laquelle les identités culturelles du Canada pourraient finalement remplacer une normalité établie par les peuples fondateurs, ce processus persiste à tendre vers la fermeture corporelle et reste

ultimement ancré dans une logique discursive du propre-commun. Autrement dit, puisque le discours reste axé sur la possibilité de finalement définir l'identité canadienne — bien que l'ambition soit celle d'une identité parfaitement inclusive —, cela reviendrait à définir ce qui est proprement canadien à un moment donné et l'exclusion de ce qui pourrait devenir canadien dans l'éventualité de vagues d'immigration subséquentes. En découle la négation prévue du « trans » et de l'« inter », puisque cette nouvelle homogénéité identitaire perçue disposerait du besoin d'assurer les liens entre différences. Si ces activités semblent temporairement suspendre la dynamique autopréservative, c'est uniquement sur la base d'une nouvelle normalité à venir.

Retour vers le futur

Alors que la menace que représentait l'Union soviétique à la paix mondiale a disparu, *Le livre blanc sur la défense de 1994* soutient néanmoins que certaines régions restent caractérisées par le chaos et l'instabilité :

La guerre froide est derrière nous. Le pacte de Varsovie a disparu, et l'Union soviétique n'existe plus. En quelques années à peine, il s'est produit un réalignement fondamental de l'équilibre mondial, lequel a permis des progrès considérables en matière de contrôle des armements, de règlement des conflits et de démocratisation. Nous avons toutefois aussi vu éclater de violents conflits locaux, proliférer les armes et les organismes de sécurité collective souvent multiplier en vain leurs efforts pour relever les défis de cette ère nouvelle. Si l'on évolue vers un monde plus sûr, principalement caractérisé par la quasi-disparition de la menace de guerre mondiale, un mouvement inverse s'alimente de la persistance des conflits intraétatiques et interétatiques. Il est impossible de prédire sur quoi débouchera la période de transition actuelle. Il est clair, cependant, qu'il faut s'attendre que des poches de chaos et d'instabilité, ici et là, fassent peser un péril sur la paix et la sécurité internationales. Bref, le Canada fait face à un monde fragmenté et plein d'imprévu, où la guerre, la répression et le chaos côtoient la paix, la démocratie et une prospérité relative. (Ministère de la Défense nationale, 1994, p.3)

De façon présagée, lorsqu'il était question au deuxième chapitre de l'instabilité du tiers monde — ou le danger qu'il incarnait était dû à l'absence d'un pouvoir souverain doté de la capacité de monopoliser la violence — l'une des menaces de cette époque est attribuée à l'incapacité du pouvoir public :

L'effondrement de l'autorité publique dans certains États représente une autre source d'instabilité. C'est une situation que caractérisent le chaos, la violence et l'incapacité des dirigeants politiques à assurer ne serait-ce que les services essentiels à la population. Depuis quelques années, ce phénomène ne se limite pas à une seule et unique région du monde, ni même à des pays où le niveau de vie est particulièrement bas. Des cas aussi divers que ceux de la Somalie, de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda et de l'Afghanistan illustrent bien l'ampleur du problème. La communauté internationale continue de déployer des efforts considérables pour y remédier, mais il n'est pas facile de venir à bout des obstacles engendrés par les pénuries et la guerre (p.6).

Plus particulièrement, c'est la conjugaison de l'effondrement du pouvoir souverain et la recrudescence d'anciennes tensions, fondées notamment sur les différences ethniques et religieuses, qui seraient les causes profondes de l'instabilité de cette époque, comme l'affirme l'énoncé sur la politique étrangère de 1995, *Le Canada dans le monde* :

Des divisions ethniques et religieuses se sont aussi fait jour, et les armes se répandent dans le monde. Ces divisions sont, dans certains cas, le fait de tensions qui n'avaient que temporairement disparu du fait des régimes totalitaires ou des pressions de la guerre froide; ailleurs, elles expriment la résistance aux nouvelles tendances mondiales, perçues comme une intrusion. Ainsi se dessine la possibilité d'une « violence nouvelle », à la fois plus complexe et plus changeante, et devant laquelle nos institutions internationales restent désemparées. En conséquence, les conflits seront plus difficiles à régler que par le passé. Le conflit dans l'ancienne Yougoslavie n'est qu'un exemple des vastes problèmes qui nous attendent. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1995, p.3).

Les divisions ethniques et religieuses sont ainsi comprises comme une réalité sous-jacente qui aurait temporairement disparu, au cours de la guerre froide, du fait de l'existence de pouvoirs souverains efficaces — qu'ils prennent la forme de « régimes totalitaires » ou de l'un ou l'autre des camps idéologiques, source des « pressions de la guerre froide ». Faisant donc état d'une réalité sociologique, le fait qu'elle débouche sur des conflits ne va cependant pas de soi, mais découle plutôt de la volonté de créer des États ethniquement homogènes :

Les guerres civiles qui ont éclaté dans les Balkans et dans certaines régions de l'ex-Union soviétique après la chute du communisme, alimentées qu'elles sont par l'extrémisme ethnique, religieux et politique, comptent parmi les facteurs de risque les plus immédiats pour la sécurité mondiale. Ces dernières années, des groupes rivaux se sont affrontés dans plusieurs de ces États. Ailleurs, notamment en Afrique et en Asie, la puissance des groupes fondamentalistes augmente sensiblement, tandis que se poursuivent les guerres civiles et que se multiplient les manifestations de violence. [...]

La violence dans l'ex-Yougoslavie souligne de manière frappante le danger des tentatives de certains groupes nationaux de modifier le tracé des frontières afin de créer des États ethniquement homogènes. La guerre civile en Bosnie est peut-être le présage d'autres conflits semblables sur le continent eurasiatique. En bien des endroits, en effet, les minorités vivent mêlées les unes aux autres, sans lignes de démarcation entre elles. Des revendications territoriales concurrentes ne pourraient qu'y accroître les tensions et provoquer des hostilités. L'odieuse pratique de la « purification ethnique », horrible euphémisme, ne couvre rien d'autre que des expulsions et des massacres visant à épurer une région au plan ethnique ou religieux. Les frontières nouvelles qu'elle vise à instaurer sont des plus instables, car les déracinés n'ont souvent pour toute préoccupation que de reconquérir leur territoire, généralement par la violence de la guerre (p.6).

En revanche, contrairement à ceux qui croient que la possibilité d'une communauté dépend de la réalisation de la correspondance entre État et ethnicité, le Canada se démarque par son nationalisme civique, fondé sur des valeurs :

De toute évidence, il faut trouver de nouvelles approches pour la gestion des relations internationales. Mais, à moins de s'appuyer sur des valeurs solides, ces approches risquent de demeurer au bout du compte sans cohésion et sans résultats. Or, l'assise sur laquelle reposait jusqu'à présent notre politique étrangère s'est affaiblie : la menace militaire extérieure issue de l'affrontement entre les superpuissances a disparu; les idéologies et les croyances religieuses n'ont pas d'effet unificateur; et, dans bien des pays, l'identité ethnique est facteur de division.

Dans un pays comme le Canada, les citoyens s'unissent autour de la nationalité civique qu'ils partagent, nationalité qui repose sur les valeurs de tolérance, de respect du droit et de compromis intelligent qui leur sont communes. Nous rassembler autour de ces valeurs, c'est nous donner une boussole pour orienter notre politique étrangère dans un monde où les certitudes absolues ont fait place au doute à la fois sur ce qui nous attend et sur la voie à emprunter (p.8-9).

Opposant l'effet unificateur du nationalisme civique canadien au fractionnement identitaire découlant du nationalisme ethnique des autres, le Canada est ainsi construit comme un pays exemplaire en matière de gestion de la diversité interne, dû à la portée de valeurs qui seraient particulièrement canadiennes. Ensemble, celles-ci constituent ce qui est considéré être *la* culture canadienne :

Les Canadiens ont confiance dans leur valeur et dans la contribution qu'elles peuvent apporter à la communauté internationale. Comme l'a indiqué le comité mixte spécial, « la politique étrangère importe beaucoup aux Canadiens. Ils souhaitent que leurs valeurs, profondément enracinées, transparaissent dans le rôle que joue leur pays ». Nos principes et nos valeurs — notre culture — reposent sur notre attachement à la tolérance; à la démocratie, à l'équité et aux droits de la personne; au règlement pacifique des différends; à l'économie de marché, avec ses possibilités et ses défis; à la justice sociale; au développement

durable; et à la réduction de la pauvreté. Les Canadiens souhaitent que nous fassions valoir et avancer ces valeurs dans le monde. Ils comprennent aussi que la culture est le ciment des sociétés, surtout en ce moment où tout change rapidement et où de nouveaux dangers menacent la sécurité, notamment des conflits ethniques procédant d'une vision sectaire de la vie civique (p.9-10).

Ce passage accorde une importance communautaire à l'existence d'une monoculture partagée par l'ensemble des Canadiens qui se fonderait sur des valeurs « profondément enracinées » et qui représenterait le « ciment des sociétés ». La culture canadienne est ainsi construite contre (et même comme solution à) la « vision sectaire de la vie civique » qui mènerait à des « conflits ethniques » à l'étranger. C'est, au Canada, un assemblage complexe de valeurs abstraites partagées qui viendrait supplanter l'identité ethnique de chacun, permettant d'éviter le sectarisme des autres. Toutefois, bien qu'elle évite effectivement le problème d'un nationalisme explicitement ethnique et permette une société ethniquement ouverte, cette conception de la culture reproduit néanmoins l'idée d'une chose proprement et exclusivement canadienne en faisant de ces valeurs ce qui, non seulement, est partagé par l'ensemble des Canadiens, mais aussi ce qui les démarque par rapport aux autres pays. Dans cette optique, la culture civique canadienne représente la reproduction de ce qui découlait, tel que nous l'avons vu au troisième chapitre, d'un discours officiel qui cherchait à définir l'identité canadienne en faisant appel à des valeurs de la tolérance et du respect. La distinction entre le nationalisme civique et l'ethnonationalisme éclipse, comme nous l'avons vu, ce qui est partagé par toute conception faisant d'une identité propre et commune le fondement nécessaire du communautaire.

Cette publication ne se limite pas, cependant, à construire la culture canadienne à base de valeurs abstraites — à la manière, notamment, des États-Unis ou de la France — ce discours étant aussi soucieux de s'inscrire dans la tradition multiculturelle du Canada, de reconnaître la diversité culturelle interne comme étant une caractéristique propre au Canada : « L'héritage culturel du Canada lui donne un accès privilégié au monde anglophone et francophone, de même

qu'aux patries d'origine des Canadiens du monde entier qui lui confère sa personnalité multiculturelle » (p.11). En découle une inévitable tension entre la monoculture canadienne (celle qui est partagée par l'ensemble des Canadiens) et cette « personnalité multiculturelle » (l'idée que le Canada serait composé d'une multitude de cultures). Tension qui est résolue, à nouveau, en faisant appel aux concepts d'« héritage culturel » et de « patries d'origine », c'est-à-dire en atténuant cette multitude de cultures internes pour qu'elles représentent des points d'origine spatio-temporels éloignés — trouvant leur finalité dans la personnalité des individus. En somme, l'idée d'une réussite particulière en matière d'ouverture à la différence culturelle interne permet à ce discours de différencier la communauté canadienne non seulement de celles qui, étant donné leur intolérance par rapport à la différence, sont déchirées par des violences sectaires, mais aussi, de celles qui ont résolu ce problème grâce à l'imposition d'une monoculture qui supprime ces identités collectives. Bien que la solution canadienne soit marquée par une tension entre préservation d'une normalité établie et possibilité de transcendance, puisqu'elle dépend, d'une part, de la personnalisation de la culture — ce qui est propre à chacun — et, d'autre part, de l'exclusivité d'une monoculture, elle semble être ultimement limitée par cette même logique du propre-commun.

Les discours de la PEC ne se limitent pas, toutefois, à déplorer les défauts des autres sociétés pour les contraster avec ses propres réussites exceptionnelles. Tout comme au cours des périodes précédentes, ils sont marqués par la volonté d'agir sur la scène internationale, notamment par l'entremise du mécanisme de la souveraineté.

Sur ce point, *le livre blanc sur la défense de 1994* souligne que les opérations en matière de sécurité à cette époque ont beaucoup changé par rapport au maintien de la paix traditionnel :

Pour pouvoir réellement contribuer à la sécurité collective, il faut commencer par reconnaître que la nature des activités multilatérales de maintien de la paix et de la stabilité a radicalement changé. En effet, ces missions ne sont plus seulement

de simples opérations d'interposition et de contrôle. Elles ont à présent des buts beaucoup plus ambitieux et présentent bien davantage de défis et de risques pour notre personnel. Certes, les objectifs traditionnels du Canada, soient la prévention et la suppression des agressions, le règlement pacifique des conflits et l'assistance aux populations civiles demeurent; mais le contexte, lui, a changé. Pour que les Forces canadiennes puissent jouer un rôle au niveau de la sécurité collective, il faut donc qu'elles disposent des moyens d'une véritable force de combat. (Ministère de la Défense nationale, 1994, p.12).

En contraste, donc, aux missions « d'interposition et de contrôle », les « buts beaucoup plus ambitieux » ainsi que les « nouveaux défis et risques » auxquels font face ces missions nécessitent qu'elles soient dotées d'une « véritable force de combat ». Cette publication explique dans une section subséquente certaines des différences entre les opérations dites traditionnelles de maintien de la paix et ces nouvelles missions : « Leur gamme s'est nettement élargie et couvre à présent l'ensemble des activités militaires, des déploiements préventifs; aux actions d'imposition de la paix, comme la guerre du Golfe. » (p.29).

Malgré ces changements, dans la nature même des opérations et le fait que certaines soient caractérisées comme des échecs, une « considérable expérience en matière d'opérations multilatérales » (p.29) impliquerait que le Canada soit particulièrement bien placé pour identifier les meilleures pratiques, tant dans la définition des objectifs que dans la conception et le déroulement des missions. Notamment, ces missions doivent, selon le *livre blanc*, être dotées d'« une autorité responsable bien identifiée et acceptée de tous », mis à part certaines situations exceptionnelles : « Sauf en cas d'opérations d'imposition de la paix ou d'interventions en vue de défendre des États membres de l'OTAN, la participation canadienne doit être acceptable par toutes les parties au conflit. » (p.30). Autrement dit, alors que la possibilité d'une opération de paix est subordonnée au pouvoir souverain de chaque pays touché dans la plupart des cas, cette souveraineté peut être remise en question lorsque la souveraineté onusienne est capable d'atteindre le consensus nécessaire à l'utilisation du chapitre VII de sa Charte ou lorsqu'il est perçu que la sécurité d'un des membres de l'OTAN est menacée.

En ce qui concerne la souveraineté onusienne, conformément aux discours des périodes précédentes, ces interventions sur la scène internationale sont marquées par les limites inhérentes de l'organisation, entraînant, sur le terrain, de « profondes déceptions » :

L'opération des Nations unies en Somalie avait été conçue à l'origine avec la plus grande générosité et les meilleures intentions pour rétablir l'ordre, dispenser des secours humanitaires désespérément attendus et faciliter la reconstruction nationale. Il semble évident, à son terme, qu'au moins deux de ses trois objectifs n'ont pas été atteints. De même, s'il est indéniable que les opérations de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie ont permis de sauver des vies, elles ont également bien mis en lumière le problème des missions dont le mandat évolue sans cesse. Elles ont en outre souligné les difficultés que soulève la mise au service de l'ONU des ressources d'organisations régionales comme l'OTAN et l'Union européenne. Ailleurs, au Rwanda par exemple, les Nations unies ont été tout simplement incapables d'intervenir à temps (p.29).

Ces limitations sont aussi illustrées dans l'énoncé sur la politique étrangère de 1995 :

Nous entendons faire en sorte que l'ONU dispose de meilleurs moyens pour assurer la mise en œuvre prompte et efficace de ses décisions visant le maintien et l'imposition de la paix. De sérieuses lacunes sont apparues récemment à cet égard à l'ONU, notamment quand la lenteur et les hésitations de son processus décisionnel ont retardé le déploiement initial de son personnel en Somalie en 1992, et, au printemps dernier au Rwanda, lorsqu'il n'a pas été possible à l'ONU de faire parvenir à temps sur le terrain les renforts nécessaires pour empêcher le massacre. L'impuissance de l'ONU à intervenir rapidement sur la terre dans de telles crises montre à quel point il faut améliorer sa capacité d'intervention rapide (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1995, p.32).

Or, en dépit des « meilleures intentions », l'inefficacité du mécanisme onusien en ce qui concerne ces opérations d'imposition de la paix — et notamment, pour nos fins « la lenteur et les hésitations de son processus décisionnel » — est la cause explicative de graves échecs sur la scène internationale. Ces limitations inhérentes sont contrastées avec l'efficacité relative de l'OTAN :

Par le passé, l'ONU n'a que très rarement réussi à atteindre le degré de consensus nécessaire pour intervenir militairement. De ce fait, elle ne dispose ni du personnel ni de l'expérience nécessaire, pour concevoir une opération ou préparer les forces multinationales qui lui permettraient de mettre en œuvre le potentiel militaire de ses États membres dans les meilleures conditions sur le plan des délais et de l'issue de la mission. En fait, chaque fois qu'elle entreprend une mission, pour que l'ONU dispose du moindre soldat, il faut encore que les États membres soient disposés à en mettre à sa disposition.

La raison d'être de l'OTAN est plus étroitement définie. L'Alliance a pour mission d'assurer la défense collective de ses États membres. Le nombre de ceux-ci se limite à 16 pays aux vues similaires, et il est donc plus facile de parvenir à un consensus. L'Alliance a par ailleurs beaucoup d'expérience dans l'organisation et la préparation de forces multinationales en vue de missions défensives, ainsi qu'en matière de planification et d'exécution d'opérations interalliées. Qui plus est, l'engagement des États membres à participer à la défense d'un pays de l'Alliance est quasi automatique.

Le Canada est acquis au principe d'une Organisation des Nations Unies vigoureuse et efficace, capable de défendre les valeurs et les procédures consignées dans sa Charte. Pour le Canada, les situations exigeant une intervention militaire internationale doivent être traitées conformément aux dispositions de la Charte. L'ONU est en droit d'employer la force en vertu, d'une part, de l'autorité prééminente que lui confère sa représentativité à l'échelle mondiale et, d'autre part, de sa Charte, qui fixe le cadre éthique et légal actuel des relations entre les États, voir, dans certains cas, au sein même des États. (Ministère de la Défense nationale, 1994, p.31-32)

La différence principale entre l'ONU et l'OTAN ayant trait à l'utilisation de la force coercitive serait donc, selon ce passage, la possibilité d'atteindre un consensus étant donné le caractère inclusif relativement plus grand de l'ONU, « sa représentativité à l'échelle nationale ». Il ne se limite pas à donner comme explication la plus grande inclusion, en terme strictement numérique, de l'ONU, mais aussi, la plus grande similitude des membres de l'OTAN, « 16 pays aux vues similaires » en contraste implicite à la dissimilitude des membres de l'ONU. Néanmoins, le caractère inclusif de l'ONU n'est pas simplement déploré étant donné les difficultés relatives qu'a cette organisation à atteindre un consensus. Elle est aussi la source de son « autorité prééminente » lui conférant la légitimité requise à fixer un « cadre éthique et légal actuel » des relations interétatiques, mais aussi « au sein même des États ». Il s'agit sans doute d'une référence à l'utilisation du chapitre VII de la Charte, permettant à l'ONU non seulement d'entreprendre des actions coercitives pour défendre la souveraineté d'un pays, mais aussi d'entreprendre des actions contre un pouvoir souverain, lorsqu'il est considéré comme étant un danger à « la paix » en général, allant ainsi à l'encontre du principe d'égale souveraineté. En revanche, la raison d'être de l'OTAN serait plus « étroitement définie », se limitant à « la défense collective de ses États membres ». Toutefois, cette division des rôles entre, notamment,

l'instauration d'un ordre éthique et légal à l'échelle mondiale, et la défense collective des membres de l'OTAN, ou encore entre les « interventions militaires internationales » de l'ONU et les « missions défensives » de l'OTAN, semble donner un sens exagéré d'exclusivité mutuelle au type d'actions internationales pouvant être entreprises de façon « légitime » par l'une ou l'autre de ces organisations. Cette distinction apparente est remise en question, pour ne nommer qu'un seul exemple externe aux discours officiels à l'étude, par la participation du Canada, seulement cinq ans plus tard, à l'Opération Allied Force, une campagne de bombardement contre des cibles serbes entreprises par l'OTAN (et sans l'approbation du conseil de sécurité) pour des raisons « humanitaires », pendant la guerre du Kosovo.

Mais, de façon plus importante pour nos propos, le concept de sécurité persiste à être associé, à cette époque, à la différence entre formes de vies plutôt qu'uniquement à ces concepts (apparemment culturellement neutre) de « paix » et de « défense collective » (Ministère de la Défense nationale, 1994, p.31-32). Cela n'est pas seulement évident dans la subtile référence, dans le dernier passage, au fait que l'atteinte d'un consensus entre pays membres de l'OTAN soit plus facile étant donné la « similitude » entre ses pays membres, une normativité commune permettant d'identifier la sécurité de l'un à la sécurité des autres. En dépit de la fin de la guerre froide et du danger de sécurité que représentait, comme nous l'avons vu, l'existence d'une puissance souveraine qui incarnerait une forme de vie adverse, les discours de la période à l'étude persistent dans cette tendance à lier l'insécurité nationale à l'existence d'autres formes de vies n'ayant pas adopté les « bonnes » valeurs à l'interne. Sur ce point, *Le Canada dans le monde* montre non seulement que la promotion internationale des « valeurs canadiennes » reste une priorité gouvernementale, mais il établit aussi un lien causal entre le respect de « valeurs canadiennes » et la sécurité nationale :

Les Canadiens croient fermement à l'importance de défendre leurs valeurs sur la scène internationale. Ils veulent les promouvoir en raison de leur mérite inhérent, mais aussi parce qu'ils comprennent que leurs valeurs et leurs droits ne seront pas garantis s'ils ne sont pas reconnus par l'ensemble de la communauté internationale. Le Canada n'est pas une île : si les droits de la personne sont violés à l'étranger, les Canadiens en sentiront tôt ou tard les effets. Ils comprennent bien que leurs intérêts économiques et leur sécurité bénéficieront du plus grand respect possible de l'environnement et des droits de la personne, de gouvernement participatif, de marchés libres et de la primauté du droit. Si ces principes sont respectés, les chances de stabilité et de prospérités seront plus grandes. Sinon, c'est l'incertitude et la pauvreté. Leur respect est donc à la fois une fin en soi et une façon d'atteindre d'autres objectifs prioritaires (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1995, p.39).

Liant donc directement la sécurité nationale à la condition de l'adoption de valeurs proprement canadiennes par les autres pays, les ambitions internationales du Canada vont bien au-delà du simple respect du principe de l'égale souveraineté. De plus, comme en témoignent les « objectifs prioritaires » d'« intérêts économiques », de « prospérité » et de « marchés libres », le respect des droits de la personne ne représente pas uniquement une fin en soi, ce qui serait la preuve d'une normalité partagée. Cette normalité implique aussi cette notion biopolitique d'amélioration des processus vitaux des populations : la nôtre et celle des autres pays.

La valeur de la diversité culturelle

Par ailleurs, la promotion de la culture canadienne à l'étranger est comprise comme un moyen de poursuivre nos intérêts économiques : « la politique étrangère du Canada doit célébrer et promouvoir la culture et le savoir canadiens comme moyen privilégié de favoriser nos intérêts dans les affaires internationales » (p.11). Or si cette conception fait allusion à l'existence d'une seule « culture canadienne », elle entre à nouveau en tension avec la « diversité culturelle » du Canada :

La vitalité de notre culture est aussi essentielle à notre succès économique. Dans une économie mondiale plus axée sur les connaissances, la qualité des personnes, leur éducation, leur ingéniosité et leur adaptabilité sociale deviendront des éléments-clés du positionnement sur la scène internationale. Notre système d'éducation, notre diversité culturelle et la croissance continue et dynamique de nos exportations de produits et de services culturels contribueront grandement à notre réussite au plan international (p.13).

Alors que la diversité culturelle est entendue comme une des caractéristiques clé du Canada, en tant que facteur de vitalité de *la* culture canadienne, cela soulève la question à savoir quelle place serait accordée à la différence si l'objectif ultime se retrouve dans l'optimisation d'une culture unique. Plus spécifiquement, si la culture canadienne engloberait et affecterait les qualités individuelles des personnes, leur éducation, leur ingéniosité et leur adaptabilité sociale, si la culture serait réduite une notion de « produits et de services culturels » pour l'exportation, ou encore si cette culture se référerait à une « diversité culturelle » irréductible.

Un passage suivant nous offre certaines clarifications à ce sujet :

Nous collaborerons avec les provinces intéressées en vue d'élaborer des programmes et des services conçus pour sensibiliser les gens d'affaires aux cultures étrangères et pour les rendre mieux capables de travailler sur les marchés étrangers. L'évolution de l'environnement commercial favorise l'optimisation des ressources humaines dans une perspective globale et dynamique. L'Institut canadien du service extérieur, qui est le centre de formation professionnelle du MAECI en matière de gestion et de politique internationale, s'efforcera d'élargir ses programmes à d'autres ministères fédéraux, aux gouvernements provinciaux et au secteur privé afin d'appuyer cet effort visant à doter le Canada d'une culture commerciale internationale. Nous collaborerons aussi avec la société pour l'expansion des exportations et les banques commerciales afin d'améliorer l'offre des crédits à l'exportation, surtout pour les PME. [...]

En faisant mieux connaître la culture et le savoir canadien à l'étranger dans le but d'y projeter une image distinctive du Canada, de ses biens et de ses services. Nous nous efforcerons de faire davantage appel aux artistes et aux universitaires canadiens pour repenser complètement la façon dont nous projetons notre image nationale et nos produits à l'étranger. Il sera important de continuer à développer de nouveaux marchés d'exportation pour les produits et services de nos industries culturelles. Nous donnerons par ailleurs aux agents du service extérieur de meilleurs outils pour vendre le Canada à l'étranger, y compris sa culture et son savoir (p.24-25).

D'une part, donc, il est question de « sensibiliser les gens d'affaires aux cultures étrangères » pour doter le Canada d'une « culture commerciale internationale » qui permettra d'établir des liens commerciaux avec ces pays et d'assurer des débouchés pour nos exportations. Il s'agit donc du même type d'activités entrant dans le cadre de la politique de multiculturalisme, qui instrumentalise ses « ressources multiculturelles » à des fins commerciales.

D'autre part, cependant, il est aussi question d'une monoculture canadienne que l'on doit faire connaître à l'étranger dans le but « d'y projeter une image distinctive du Canada », mais aussi, « de ses biens et de ses services ». Dans cette perspective, la culture canadienne serait plus semblable à une image de marque permettant de « vendre le Canada » à l'étranger en se référant à des représentations qui surpassent la qualité intrinsèque de ces biens et services et qui capitalisent des ressources idéelles que fournit le Canada en tant que communauté imaginée. Ainsi, il est possible de résoudre l'incertitude qui apparaît au dernier paragraphe à savoir s'il s'agit de « biens et services » en général ou des « produits et services » spécifiquement « de nos industries culturelles ». Bien que l'exportation des produits de nos industries culturelles offre, comme toute autre exportation, des retombés économiques aux Canadiens, elles représentent aussi le véhicule de cette image de marque canadienne à l'étranger, les idées qui assurent, à moyen et long termes, des débouchés pour ces autres produits « acculturels ». Réduite, donc, à des produits de l'imagination — on peut ici penser aux « œuvres de l'esprit » ou à une sphère artistique séparée des autres sphères publiques — la culture canadienne représenterait ainsi une mythologie nationale permettant de définir le Canada à l'étranger :

À moyens et à long terme, un pays qui ne projette pas une image clairement définie de ce qu'il est et représente, est un pays voué à l'anonymat sur la scène internationale. Seule la culture canadienne peut exprimer la singularité de notre pays bilingue, multiculturel, profondément marqué par ses racines autochtones, le Nord, les océans et sa propre immensité. « C'est, comme l'a exprimé John Ralston Saul dans l'étude qu'il a soumise au Comité mixte spécial, la vision d'un peuple nordique qui, malgré de grandes et constantes difficultés, a trouvé le moyen de vivre ensemble alors que d'autres nations s'entredéchiraient et s'imposaient des mythologies monolithiques et centralisées. » (p.43).

Cette citation de Saul est certainement louable en ce qu'elle représente l'expression de ce que représente l'idéal de la communauté canadienne. Toutefois, l'ironie de son utilisation ne découle pas uniquement de son insertion dans une publication qui traite le multiculturalisme en tant que fait sociologique comme des ressources humaines atténuées servant des intérêts

largement économiques. Cette ironie réside, plus généralement, dans le fait que cet idéal existe uniquement, en pratique, dans une sphère culturelle qui a, comme nous l'avons vu tout au long de notre analyse, été séparée des autres sphères de la vie publique. Autrement dit, cette « image clairement définie » de « *la culture canadienne* », celle qui est véhiculée par les biens et services de « nos industries culturelles » n'est, en fait, pas une représentation du système symbolique du Canada, mais plutôt une représentation de ce qui est seulement permis dans l'une de ces sphères publiques, laquelle est étroitement culturelle. S'il est vrai que les Canadiens auraient évité, pour la plupart, de s'imposer « des mythologies monolithiques et centralisées », en pratique, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, la préservation d'une normalité établie — qu'elle soit ethnoculturelle, culturellement « neutre » ou définie par des valeurs abstraites — a été la dynamique prédominante, et l'atténuation de la différence, la « solution » canadienne au « problème » posé par la diversité interne.

Dans cette optique, la question de la vitalité culturelle abordée ci-haut semble signaler la reproduction d'une conception bioculturelle de la culture. Certes, cette conception se distingue du biculturalisme du rapport Laurendeau-Dunton, étant donné qu'elle ne donne pas la préséance à certaines ethnocultures, reconnues comme intrinsèquement adaptives. De plus, l'environnement dont il est question est maintenant plus étroitement défini par la mondialisation économique. Néanmoins, ce qui fait la légitimité d'une forme de vie spécifique, ce qui fait que cette monoculture canadienne serait une forme particulièrement souhaitable est à nouveau retrouvé dans son adaptivité (notamment sa compétitivité économique à l'échelle mondiale) et en particulier l'adaptabilité des individus qui en font partie, « leur éducation, leur ingéniosité et leur adaptabilité sociale ». À l'instar du rapport Laurendeau-Dunton et de la réponse du gouvernement Trudeau, l'on retrouve, certes, une valeur à la « diversité culturelle ». Mais, c'est

encore au niveau de l'individu (pouvant ou non être affecté par son origine) et toujours dans cette intersection entre une diversité naturelle et l'interventionnisme artificiel d'un État soucieux de la guider dans la bonne direction que cette valeur est retrouvée. Le fait que la diversité est réduite à un instrument de l'enrichissement économique et que cet enrichissement est l'objectif ultime de l'intervention étatique témoigne de la prédominance d'une normalité qui, connaissant déjà la direction du progrès, n'a, en fait, rien à apprendre de la diversité, préemptant ainsi la possibilité qu'elle ait une valeur transcendante.

Malgré les changements importants qui ont eu lieu sur la scène internationale depuis notre première période d'analyse — de la détente, à la « seconde guerre froide », à la chute d'un empire qui représentait, pour l'Ouest, l'altérité nécessaire à la définition de son identité — certaines continuités en ce qui concerne la question de l'identité/différence ont néanmoins été identifiées dans les discours de la PEC comme dans ceux qui traitent de la gestion de la diversité interne. Cette troisième période analytique témoigne de la persistance de représentations identitaires qui, tout en soulignant sa redevance envers la diversité, tend néanmoins vers un régime d'exclusivité normative. Tout en étant construit contre le racisme, tel que nous l'avons vu au cours de la période précédente, et contre l'ethnonationalisme de la période analytique courante, ce régime reste néanmoins ancré dans la logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun même lorsque cette identité est exprimée en termes de valeurs abstraites. Cette tendance à la fermeture est non seulement apparente à l'interne dans un discours multiculturaliste qui, même à ces moments les plus radicaux, est sous-tendu par les idéaux d'une unité originelle et d'une unité à venir, mais aussi, à l'externe, dans un discours qui font de l'expansion des « valeurs canadiennes » la condition de possibilité d'un monde paisible. Bien que

la validité universelle de ces valeurs dépend discursivement de l'idée que le Canada aurait trouvé une solution exemplaire à un problème qui touche, à cette époque, plusieurs autres pays, cela semble dissimuler le fait que l'ordre interne n'est pas le résultat de l'émergence interculturelle, mais plutôt de l'atténuation de différences culturelles perçues, dans leurs formes naturelles, comme étant problématiques. La forme particulière de l'atténuation — par exemple, sa réduction à une compétence individuelle ou à une image de marque — révèle ainsi ce qui définit la normativité en question, celle que l'on cherche à préserver par cette atténuation. Qu'il soit question des ressources humaines multiculturelles ou du commerce international, la valeur de la diversité semble être principalement exprimée en termes économiques. Dans cette optique, il semble problématique de croire que la diversité peut avoir un impact profond sur la normalité établie.

Chapitre 5 : 2003-2013

Cette dernière période analytique est particulièrement importante étant donné qu'elle nous permettra de répondre à notre premier objectif de recherche à savoir si le discours du gouvernement conservateur représente effectivement une rupture fondamentale avec ceux des périodes précédentes. Toutefois, par souci de mieux être en mesure d'établir des liens entre ces discours et ceux du gouvernement qui lui a précédé, nous avons aussi incluse, dans notre période d'analyse, des publications du gouvernement libéral de Paul Martin. Débutant ainsi en 2003, ces publications sont, en grande partie, une réponse aux événements du 11 septembre 2001 et reflètent le contexte international de la guerre contre le terrorisme. Dans cette optique, *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* et *Fierté et influence : notre rôle dans le monde* témoignent de l'intensification à cette époque du lien entre la sécurité à l'étranger et la sécurité intérieure. Ce nouveau monde, plus dangereux, n'entraîne pas, toutefois, une discontinuité apparente dans les termes du discours de la PEC, mais à l'intensification de son contenu biopolitique. En effet, ce qui caractériserait les missions à l'étranger auxquelles le Canada a participé à cette époque — en Afghanistan et à Haïti — bien qu'elles soient contrastées au maintien de la paix traditionnel n'est pas qu'elles auraient eu lieu contre la volonté des gouvernements en place. Ces discours tendent plutôt à retrouver leur spécificité dans la faiblesse des pouvoirs souverains en question, donnant lieu à un discours sur l'État déliquescant. Un problème fondamentalement technique lierait donc la sécurité à un problème (biopolitique) de sous-développement, contournant ainsi la question de légitimité de ces opérations auprès des populations locales. Dans cette optique, la doctrine 3D comme la responsabilité de protéger et la

sécurité humaine tendent à subordonner la question démocratique — de même que la légitimité onusienne — à des enjeux de sécurité et de développement.

S'il est donc possible de retrouver dans le discours du gouvernement conservateur élu en 2006 une certaine différence par rapport aux discours des périodes précédentes qui serait évidente à l'interne, notamment, dans le guide de citoyenneté *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté* (en contraste au guide de 2005 *Regard sur le Canada*) ou à l'externe dans la *Stratégie de défense Le Canada d'abord*, il s'agit d'une question de nuances plutôt que d'une rupture fondamentale. En effet, ce qui semble représenter la principale distinction a trait à une conception du pouvoir politique — et de l'identité canadienne — qui relève relativement plus de l'ancien pouvoir souverain que du biopouvoir. Des traces biopolitiques y sont néanmoins apparentes.

Rapports annuels sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien

De façon semblable aux avant-propos de la période précédente, le message du ministre du rapport de 2003-2004 souligne que la diversité fait partie de l'image du Canada depuis ses origines, mais affirme que ce qui le distingue est la façon dont il la gère : « Depuis ses origines, le Canada se définit par sa diversité. Aujourd'hui, notre pays se distingue par la façon dont il gère cette diversité et l'importance qu'il lui accorde » (Ministère du Patrimoine canadien, 2005, p. i). Bien qu'il souligne l'importance de « promouvoir le dialogue des cultures », c'est, on l'aura deviné, au niveau des contributions individuelles de chaque Canadien qu'il retrouvera une valeur :

À la lecture de ce rapport et des pratiques exemplaires qui y sont présentées, songez à quel point le dynamisme du Canada au cours des prochaines années dépendra de sa capacité à tirer parti des compétences, du talent et de l'expérience de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes. Lorsque les Canadiens et Canadiennes de diverses origines mettent en commun leurs talents, leurs points de vue et leur savoir-faire, c'est toute notre économie, notre culture et notre société qui en bénéficient. (p. i)

La question culturelle semble ainsi être subordonnée à la compétitivité économique du Canada sur la scène internationale, à son « dynamisme ». En effet, les « diverses origines » des Canadiens reléguées à une caractéristique individuelle, à l'instar « des compétences, du talent et de l'expérience » de chaque citoyen, il s'agit ultimement d'assurer que ceux-ci pourront contribuer, notamment, à « notre économie ». S'il est donc aussi question de « notre culture » et du « bénéfice » qu'elle pourrait tirer des contributions de chacun, c'est dans cette logique économique qu'elle semble être comprise.

En contraste avec l'ensemble des avant-propos dont nous avons traité précédemment, celui du rapport 2007-2008 débute avec une anecdote du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, qui décrit une cérémonie de la citoyenneté durant laquelle il a prononcé une allocution. Il prend tout d'abord le soin de souligner l'importance symbolique de ces cérémonies en accordant une attention particulière au fait que tous les participants portaient le coquelicot, étant donné qu'elle a eu lieu à quelques jours de la commémoration du jour du Souvenir, un « simple geste » par lequel « ces nouveaux Canadiens montraient leur gratitude et leur patriotisme, leur amour pour ce pays » (Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada, 2009, p.iii). Toutefois, s'il s'agissait, effectivement, d'un simple geste d'amour et de patriotisme envers le Canada dans toute sa complexité sociohistorique, l'interprétation du ministre — ce qu'il a « lu » de cette symbolique — se référerait à quelque chose de beaucoup plus précis, impliquant non seulement une promesse de contribution de la part des nouveaux Canadiens, mais aussi d'un hommage aux sacrifices des anciens Canadiens :

Alors qu'ils promettaient de contribuer à l'avenir du Canada, ils honoraient également notre passé, rendant hommage aux Canadiens venus avant eux et dont le sacrifice avait permis qu'ils soient là, en ce jour, pour prendre part au brillant avenir de notre nation. Ils affirmaient ainsi que notre passé était désormais leur passé. Nos traditions sont devenues leurs traditions. Notre pays, leur pays. (p.iii)

Non seulement le passé que ces nouveaux Canadiens honorent est un passé particulièrement militaire — la référence au « sacrifice » des anciens et le port du coquelicot en sont les preuves —, mais ce passage présente l'intégration comme un processus unidirectionnel, qui place la responsabilité sur les nouveaux Canadiens, qu'il s'agisse de la responsabilité « de contribuer » ou de la responsabilité d'adaptation normative par laquelle ce qui est « notre passé » deviendrait « leur passé » et ce que sont « nos traditions », prédéfinies, deviendraient « leurs traditions ». Le ministre continue d'ailleurs en spécifiant les traditions auxquelles il se réfère — un passé particulièrement britannique remontant à la Magna Carta :

Le serment d'allégeance à la Reine du Canada engage les citoyens envers une tradition qui remonte à la *Déclaration des droits* (1960), à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), à l'*Acte de Québec* (1774), à la *Proclamation royale* (1763) et, plus loin encore, à la *Magna Carta* (1215) — dont les principes ont été réaffirmés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Par ce serment, les citoyens adhèrent à une tradition civique d'un millénaire, une tradition que nous ont léguée nos fondateurs et ancêtres et que nous transmettrons à nos descendants. (p.iii)

Cette conception de ce qui fait la spécificité du Canada, signifié notamment dans ce passage par une « tradition civique d'un millénaire », se distingue ainsi de l'ensemble des avant-propos analysés précédemment, particulièrement parce qu'il retrouve les origines identitaires du Canada dans le pouvoir souverain — qu'il s'agisse de son pouvoir législatif ou de l'aspect spécifiquement militaire de ce même type de pouvoir, symbolisé par le coquelicot et le sacrifice — plutôt que d'un pouvoir normatif intrinsèque et immanent d'un (ou de plusieurs) peuple(s). En effet, même lorsqu'il est question des origines du modèle de multiculturalisme canadien, le ministre les retrouve dans les choix des décideurs politiques britanniques, plutôt que d'une « recette » qui aurait émergé de la spécificité des contacts interculturels canadiens :

Le modèle de multiculturalisme et de pluralisme qui fait la renommée du Canada n'est pas le fruit du hasard. Les décisions avisées prises par nos fondateurs aux XVIII^e et XIX^e siècles, avant la Confédération, ont créé un cadre constitutionnel pour la reconnaissance des droits autochtones, des droits linguistiques des minorités et de la liberté religieuse, et il nous incombe de le préserver. (p.iii)

Ce discours semble donc avoir abandonné l'idée de l'émergence culturelle canadienne caractérisant les discours des périodes précédentes — l'éventualité d'une culture nationale réellement partagée par l'ensemble des cultures internes, en adoptant la perspective que ce « cadre constitutionnel » soit déjà un fait établi par un pouvoir souverain pouvant être associé à la culture britannique.

Toutefois, rappelons-nous que même si l'émergence était présentée, dans les discours précédents, comme l'idéal du multiculturalisme, qu'il leur était difficile, étant donné cette logique du propre-commun contenue dans leur conception même de la culture canadienne, de la définir sans qu'elle se traduise par un régime d'exclusivité. En effet, tout en se caractérisant comme étant particulièrement ouverts et adaptifs à la différence culturelle, ces discours tendaient paradoxalement à définir une normalité qui a toujours été celle du Canada, en évitant néanmoins les références explicites aux peuples fondateurs. En reproduisant cette incohérence, la vaste majorité des activités en matière de multiculturalisme représentaient plutôt des activités d'uniformisation du traitement sur la base d'une normalité donnée, ou encore des adaptations superficielles à la différence, cherchant à l'accommoder dans le cadre de traitements réservés à des groupes particuliers, plutôt qu'une transcendance de la symbolique de la citoyenneté commune à l'ensemble.

Même les activités en matière de compréhension interculturelle, qui parvenait à surpasser la promotion de la simple connaissance de l'autre, traitaient le « trans » et l'« inter » comme des outils permettant l'émergence éventuelle d'une normalité réellement partagée, et étaient néanmoins synonymes d'un nouveau régime exclusif d'autopréservation autour duquel se refermerait l'identité nationale une fois pour toutes. Si ce régime est plus souhaitable — étant

donné sa nature plus inclusive — qu'un régime préalablement défini par le pouvoir souverain, il reste néanmoins dans la tendance à l'exclusivité inhérente à la logique du propre-commun.

Ainsi, la distinction conceptuelle entre les discours précédents et les discours conservateur et qui est, à nos fins, d'une importance plus fondamentale que celle entre le multiculturalisme contradictoire des premiers et le monoculturalisme explicite des seconds, est celle entre pouvoir souverain et pouvoir normatif, entre ce qui émane d'un peuple et ce qui lui est imposé par la couronne — peu importe l'ethnoculture pouvant caractériser cette couronne.

Même cette distinction doit être quelque peu nuancée étant donné que ces deux formes de pouvoir tendent, comme nous l'avons vu au premier chapitre, à coexister et à s'interpénétrer. En effet, rappelons-nous que, bien que les discours précédents tendaient à mettre l'accent sur l'origine culturelle des institutions sociales — la culture étant comprise comme une forme de vie adaptative dotée d'une logique évolutive interne —, il était, en fait, toujours question de l'intersection entre cette normativité naturelle et une intervention artificielle du pouvoir étatique. Si l'État ne prétendait pas être la source ultime de cette normativité, ces interventions se fondaient néanmoins sur l'idée qu'il pourrait être conscient de la direction vers laquelle il devait guider la vie, sur une conception particulière de la forme normale que devrait prendre cette émergence. Que la diversité, en tant que fait sociologique du Canada, soit comprise ou non comme particulièrement canadienne, ce qui faisait la spécificité invariable du cas canadien — la caractéristique par laquelle il lui a été systématiquement possible de définir son identité, dans ces discours — était la façon supposée unique dont celle-ci était appréhendée, définie, incorporée et mise au profit de la nation, par l'entremise des interventions du pouvoir étatique.

Le fait que l'interventionnisme étatique soit caractéristique de ces deux formes de pouvoir ne devrait pas, cependant, être compris comme le signe de leur indistinction. Certes, que

le modèle du multiculturalisme trouve son origine dans les « décisions avisées » du souverain, qui auraient été transmises « à nos descendants » sous la forme d'une « tradition civique » ou qu'il soit plutôt issu d'une normativité émergente du contact entre plusieurs peuples et plusieurs cultures, en partie grâce aux interventions avisées du pouvoir étatique, les distinctions entre discours libéraux et conservateurs paraissent se dissiper dans la finalité partagée d'une fermeture corporelle culturelle, une dynamique autopréservative — la finalité d'une culture proprement commune à l'ensemble des Canadiens comme condition de possibilité du communautaire. Mais, bien qu'ils partagent cette finalité, l'importance de la distinction entre discours conservateurs et libéraux — de même que l'élément potentiellement radical du discours libéral — revient plutôt au fait que ces derniers retrouvent la source ultime de leur légitimité dans le fait sociologique indéniable d'une société réellement diverse, alors que les premiers se réfèrent principalement à la sagesse du souverain. Nous reviendrons, à la suite de l'analyse qui suit, à l'importance de cette distinction.

Exemplifiant les similitudes entre ces deux types de discours, l'avant-propos du rapport 2012-2013, l'œuvre d'un gouvernement majoritaire conservateur, semble avoir plus en commun avec les avant-propos des périodes précédentes qu'avec celui de 2006-2007, ayant abandonné les références à une normativité britannique. En effet, bien qu'il soit moins riche en symbolisme que ceux des rapports précédents, Kenney commence par souligner la fierté que les Canadiens devraient ressentir du fait qu'ils ont « réussi à forger une identité nationale forte » malgré « une société diversifiée sur le plan ethnique ». Ainsi, le « modèle canadien » est toujours défini, de façon conforme aux périodes précédentes, comme la réussite de « l'unité dans la diversité » (Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada, 2014, p.4). La promotion de la compréhension interculturelle, par l'entremise du programme Inter-Action, est brièvement

abordée, comme la question des contributions des autres groupes culturels à nouveau reléguée aux contributions individuelles des Canadiens aux origines autres, notamment l'« apport des Canadiens d'origine asiatique à la construction de notre pays depuis la Confédération » (p.5).

Toutefois, ce sont toujours les politiques d'uniformisation du traitement qui semblent se faire accorder le plus d'importance, notamment en soulignant que « la lutte contre la discrimination injuste » reste « un des aspects clés de la politique du Canada en matière de multiculturalisme » et en mettant l'accent sur la lutte contre l'antisémitisme et sur le Programme de reconnaissance historique des communautés ethnoculturelles touchées par les mesures de guerre (p.4). Notre analyse des activités correspondantes à la période à l'étude témoigne d'ailleurs de la pertinence persistante de notre typologie.

La pratique du multiculturalisme 2003-2013

Les activités en matière de recherche et collecte de données maintiennent, pour la plupart, la tendance à ne pas expliciter le type d'interventions de la part de l'État qui en découleraient, et ce, pour le rapport 2003-2004 comme pour les rapports publiés par le gouvernement conservateur. S'il est souvent question de l'intégration ou de l'établissement de nouveaux groupes d'immigrants, le rôle que le pouvoir souverain pourrait jouer pour faciliter ce processus n'est, généralement, pas spécifié autre que par l'entremise de la collecte de données démographiques à leur sujet (B100, C100, B101, C101, B133, C133, B175, C176). Toutefois, certaines activités ayant eu lieu au cours de la période conservatrice méritent néanmoins d'être soulignées, étant donné qu'il s'agissait de recherches portant sur des questions plus ciblées, se penchant notamment sur l'utilisation des langues officielles par les minorités linguistiques (B132), les minorités visibles dans le système de justice pénale (C175), les attitudes vis-à-vis du VIH/sida des individus nés à l'étranger et vis-à-vis de ceux d'origine autochtone (B176) et sur la prévention de certains crimes au sein de populations ethnoculturelles à risque (B177).

D'intérêt particulier, est la prolifération d'activités en matière d'adaptation aux normes majoritaires au cours de la période 2012-2013. Seulement deux activités ont été incluses pour 2003-2004, visant, respectivement, la promotion de « la valeur *intrinsèque* de la citoyenneté canadienne » (B102), et des programmes d'« établissement et d'adaptation des immigrants » et de « cours de langue pour immigrants » (C102) et une seule pour l'année 2007-2008, mettant aussi l'accent sur l'apprentissage des langues officielles, percevant la « dualité linguistique comme étant un élément rassembleur pour le Canada » (B136). En contraste, six activités de ce type ont été identifiées pour l'année 2012-2013. Trois de ces activités soulignaient explicitement l'importance du guide d'étude pour la citoyenneté *Découvrir le Canada : les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*, un document critiqué par plusieurs pour sa conception particulièrement britannique de l'histoire canadienne et de la normalité qui en découle (B179, C179, C180). Nous nous pencherons sur les particularités de cette normalité lors de notre analyse de ce guide, dans la section suivante. Dans la même veine, une initiative de Citoyenneté et Immigration Canada, consistant en la publication du guide *bienvenue au Canada* et de l'outil *Vivre au Canada*, plaçant la responsabilité d'adaptation sur les nouveaux immigrants, notamment par l'entremise de « détails pratiques permettant aux nouveaux arrivants de se préparer à venir au Canada et de s'orienter durant leurs premiers mois » (C182). Des deux dernières activités, portant spécifiquement sur l'apprentissage des langues officielles, la première impliquait l'élévation des exigences en matière d'aptitudes linguistiques au début du processus de demande de citoyenneté, notées comme étant « essentielles à l'intégration réussie » (B180). La deuxième consistant en la création de l'Organisme consultatif sur la formation linguistique, mandaté « d'établir des normes de formation linguistique communes » afin, notamment, de

« classer adéquatement les nouveaux arrivants au Canada dans le niveau de formation linguistique qui facilitera leur établissement et leur intégration » (B182).

Bien que les activités en matière de lutte contre la discrimination maintiennent, dans les trois rapports à l'étude, une importance quantitative relative ainsi que leur tendance à se pencher spécifiquement sur la question du racisme, les deux rapports conservateurs se distinguent en partie de celui de 2003-2004 et de ceux des périodes précédentes. En effet, les activités de cette catégorie partageaient, jusqu'à cette période, une reconnaissance du racisme en tant que problème marquant la société canadienne ainsi que la recherche et la mise en œuvre de solutions à celui-ci. L'ensemble des activités de lutte contre la discrimination du rapport 2003-2004 est d'ailleurs conforme à ces caractéristiques, qu'il soit question du racisme en général (B104, B105, C105) ou de la discrimination contre certains groupes particuliers, notamment les peuples autochtones (C104, B106). Alors que plusieurs activités de 2007-2008 (B139, B140, C140, B142, C142) et une de 2012-2013 (B186) restent conformes à celles des périodes précédentes, plusieurs autres tendent plutôt à (re)produire l'image d'une société historiquement non discriminante. Ainsi, qu'elles soulignent la contribution du Canada (et de l'Empire britannique) à l'abolition de l'esclavage et au chemin de fer clandestin (B137, C137, B143, C184, C186) ou qu'ils s'agissent d'activités de sensibilisation et de commémoration au sujet de l'Holocauste (C139, B183, C183, B184, B187, C187), les problèmes de discrimination sont implicitement associés à d'autres sociétés, notamment l'Allemagne Nazi et les États-Unis. En contre-distinction, les problèmes de discrimination du Canada sont relégués à un passé distant, précédant l'avènement d'une société antiraciste, laquelle est largement attribuable au rôle législatif (abolition de l'esclavage) et coercitif (Seconde Guerre mondiale) du pouvoir souverain.

La prolifération d'activités en matière de redressement historique au cours des années 2007-2008 et 2012-2013, alors qu'elles étaient complètement absentes des rapports de 1993-1994, 1994-1995 et 2003-2004, peut, certes, être interprétée comme contraire à cette tendance susmentionnée, consistant à surligner l'innocence du pouvoir souverain par rapport au problème de discrimination, étant donné qu'elles se fondent sur la reconnaissance explicite de la discrimination commise par l'État à l'égard de certains groupes ethnoculturels (B153, C153, B155, B191, C191, B192). Néanmoins, étant donné qu'elles visent à faire de cette discrimination une chose du passé — notamment, par l'entremise d'excuses officielles et de réparations compensatoires — ces pratiques persistent dans la non-reconnaissance de la discrimination en tant que problème actuel de la société canadienne.

Alors que la majorité des activités en matière d'intégration au marché du travail pour l'année 2002-2003 restent conformes à celles des périodes précédentes en ce qu'elles visent à éliminer les obstacles à l'embauche des membres des minorités visibles et des peuples autochtones ou du racisme en milieu de travail (B107, C107, B109, C109, B110, C110, B144, C144, B146, C146, B147, B149, B188, B190), certaines se distinguent suffisamment pour mériter d'être soulignées. L'une d'entre elles, parrainée par Agriculture et agroalimentaire Canada en 2007-2008, bien qu'elle relève aussi d'une logique globale d'intégration au marché du travail, se distingue néanmoins des autres étant donné qu'elle visait un groupe et un secteur particulier, soit la participation des Autochtones au sein du secteur de l'agriculture et qu'elle touchait aussi à la question de l'accessibilité des services de ce ministère (C144). Elle reste néanmoins une activité d'intégration à la sphère économique.

En revanche, une autre activité de 2007-2008, alors qu'elle prétend entrer dans une logique d'« amélioration des possibilités d'emploi pour les membres des minorités visibles »,

procède par la méthode détournée de l'expansion de l'utilisation de la zone nationale de sélection, pour que les postes de niveau professionnels, au sein de la fonction publique, soient ouverts au public au sein de toutes les régions du Canada (C147). Si cette initiative se soldait sans doute par une meilleure représentativité régionale de la fonction publique, on peut douter qu'elle « doive entraîner » une meilleure égalité des possibilités d'emploi pour les minorités visibles. En effet, loin de représenter l'objectif principal, l'embauche de minorités visibles est plutôt présentée comme un aboutissement potentiel pouvant résulter de l'expansion de la zone nationale.

Les deux rapports publiés par des gouvernements conservateurs témoignent aussi de cette tendance, susmentionnée, consistant à surligner et élever le rôle coercitif de l'État, particulièrement en ce qui a trait aux contributions militaires des membres des peuples autochtones dans la poursuite d'une « fière tradition héritée des leaders autochtones militaires du passé » (B150, C190). Au lieu de simplement promouvoir l'égalité des chances des individus dans le marché du travail, en dépit de différences, ce discours inscrit ainsi plutôt la notion de contribution dans la logique d'une fonction propre au pouvoir souverain, tout en élevant cette fonction au-delà de critiques qui risqueraient de mettre en lumière certains de ses aspects plus controversés.

Finalement, tout en visant à accroître la « participation économique et communautaire de 750 jeunes femmes issues de groupes communautaires », un programme de leadership de 2012-2013 était aussi décrit comme une solution préventive au phénomène de radicalisation existant au sein de ces groupes (C188). Cette description reproduisait donc une tendance remontant au rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui consiste à mettre l'accent sur le risque que pose l'existence d'autres groupes culturels internes. Particulièrement en l'absence d'intervention

soutenue de la part du pouvoir étatique, l'émergence de ces autres formes de vies internes est entendue comme entièrement imprévisible, recelant un danger existentiel pour le reste de la population.

Le rapport de 2003-2004 est le premier dans lequel nous avons identifié des activités relevant de la catégorie de participation à la vie politique. Qu'elles visent spécifiquement les femmes musulmanes (B111), les jeunes issus de collectivités ethnoculturelles ou les autochtones (C111, B112), ces initiatives partagent l'objectif d'une implication accrue des groupes visés au processus décisionnel public. Toutefois, à la suite de 2003-2004, une seule activité a été identifiée pour l'année 2007-2008 (B152) et aucune en ce qui concerne la période 2012-2013. Donc, puisqu'elle ne semble caractériser particulièrement ni les périodes précédentes ni la période conservatrice et qu'elle ne peut nous permettre de répondre à notre questionnement sur la continuité/changement des politiques en matière de diversité interne, son existence en 2003-2004 semble être exceptionnelle.

Les activités en matière de représentation dans les médias se poursuivent, en 2003-2004 et 2007-2008, de façon conforme aux périodes précédentes — visant à améliorer les représentations de certains groupes dans les médias, soit quantitativement (B115, C115, C156) ou qualitativement (B114, C114, B115, B156). Il est toutefois important de noter qu'aucune activité de ce type n'a été retrouvée dans le rapport 2012-2013.

Au contraire, les activités en matière de prestation de service sont nombreuses, et cela pour chacun des trois rapports à l'étude. Elles persistent généralement dans la tendance à assurer l'accessibilité pour certains groupes à des services par ailleurs accessible au reste de la population, notamment par l'entremise de la traduction et de l'interprétation (B116, B118, C118, B119, C119, B159, C159, B160, C160, B161, C194, B195, C195, B196). Comme au cours de la

période étudiée dans le chapitre précédent, des activités visant à accroître l'offre de produits alimentaires distincts pour certains groupes ethniques ont également été identifiées (B157, C157). Par ailleurs, bien qu'elle s'inscrive dans une logique de prestation de service, l'une des activités passait par l'entremise de la sensibilisation culturelle de différents corps de police et aurait pu aussi être incluse dans la catégorie de lutte contre la discrimination (C116).

En fait, la seule activité qui semble sortir du cadre de notre catégorisation est la conception, en 2012-2013, d'une formation en ligne sur les outils d'analyse comparative entre sexes, qui aiderait « le gouvernement à concevoir des politiques, des programmes et des services qui tiennent compte des réalités complexes et diversifiées de la société canadienne, contribuant ainsi à faire progresser l'égalité entre les sexes au Canada » (B194). Bien que cette initiative entre effectivement dans une logique de prestation de services, elle ne semble pas explicitement avoir trait au programme de multiculturalisme, ce qui soulève la question de la raison pour laquelle elle aurait été incluse dans ce rapport.

De façon comparable aux activités de prestation de service et conformément aux périodes précédentes, une bonne partie des activités en matière de coopération et commerce international visent à faciliter les échanges internationaux commerciaux (B120, C120, B121) et scientifiques (C121, B123) en employant les connaissances linguistiques et culturelles des fonctionnaires canadiens. D'autres activités poursuivent plutôt l'autre orientation de cette catégorie identifiée dans les périodes précédentes, en représentant la gestion de la diversité en tant qu'expertise, particulièrement canadienne, visant à exporter ce modèle dans d'autres pays (B197, C197). Néanmoins, la majorité des activités du rapport 2007-2008 se démarquent de ces deux tendances, consistant plutôt en la consultation de membres de communautés ethnoculturelles en vue d'informer la politique étrangère canadienne dans leur pays d'origine (B162, C162, B163,

C163). Allant ainsi au-delà de l'objectif de simplement faciliter les échanges internationaux, ces consultations populaires ont le potentiel d'affecter un changement substantiel de la politique étrangère, à condition que le processus d'élaboration de politique soit effectivement ouvert à la possibilité d'une modification aussi fondamentale. Si ces descriptions peuvent effectivement représenter un signe de la démocratisation de la politique étrangère canadienne, il reste qu'elles ne nous enseignent rien sur le contenu particulier des politiques de gestion de la diversité interne ou sur les raisons pour lesquelles les réussites exemplaires de ce modèle interne devraient être exportées à l'externe. En contraste avec ce qui a été généralement présenté jusqu'à présent comme l'idéal du multiculturalisme — l'importation de pratiques culturelles autres et leur inclusion dans un régime de citoyenneté commun à l'ensemble des Canadiens —, ce type de consultation populaire semble accomplir une ouverture partielle de ce qui est commun à ce qui est autre, mais seulement en ce qui a trait à notre influence potentielle sur d'autres sociétés, et ce, seulement dans une logique (inversée) du propre-commun, où ceux qui devraient être consultés sur l'avenir d'un pays particulier sont ceux qui y retrouvent leur origine. En somme, ces activités contournent la question même de l'interculturel en recherchant plutôt, à l'interne, une correspondance identitaire à ce qui est externe, cette correspondance étant entendue comme la source de légitimité de l'influence de cet élément « populaire » sur l'élaboration de politiques étrangères. De plus, aucune activité de ce type n'a été incluse dans le rapport de 2012-2013.

En ce qui a trait aux activités de la catégorie du multiculturalisme esthétique, elles maintiennent, dans l'ensemble, leur tendance à reléguer la notion de la culture — ainsi que notre ouverture aux autres cultures — au monde des arts (B124, B165, C165, B166, C199, C200, B201, C201, B203, C203), à des expositions de musées (C124, B200) et à la commémoration historique symbolique (B126, B199).

Également conformes à celles des périodes précédentes, les activités d'adaptation aux pratiques culturelles représentent des exemptions et des exceptions au régime de citoyenneté partagé par les autres Canadiens, toujours limitées, dans une logique du propre-commun, au traitement réservé à certains groupes, qu'il soit question de l'autonomie et l'administration de la justice autochtone (B127, B169, B204, C204), des pratiques religieuses (B168) ou de mesures d'adaptation relatives aux uniformes (C168).

Alors que les activités de reconnaissance des contributions culturelles étaient largement absentes des rapports choisis pour notre analyse jusqu'à présent, à part une description identifiée pour l'année 1989-1990, la période conservatrice semble inverser cette tendance, avec une activité pour l'année 2007-2008 et trois pour 2012-2013. Toutefois, bien que certaines d'entre elles visent à souligner l'histoire propre à différents groupes culturels au Canada, notamment « la longue et riche histoire des Canadiens d'origine asiatique »(B71), lorsqu'il est explicitement question de contributions au Canada, elles tendent, soit, à en faire le produit d'individus issus d'autres origines ethniques (B205) — et donc à éclipser le contenu proprement culturel de ces contributions — soit, à seulement reconnaître les contributions à la fonction coercitive du pouvoir souverain (C205), ou encore, en combinant ces deux orientations, à souligner les contributions militaires des individus (B171, B207). Ainsi, elles représentent non seulement une reproduction de la tendance à l'individualisation des contributions d'autres groupes culturels, de façon conforme à la pratique discursive remontant au rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, mais elles représentent aussi l'adaptation de cette pratique à la conception conservatrice de l'histoire du Canada — conception qui, nous l'avons vu, met l'accent sur le rôle du pouvoir souverain, ces fonctions coercitives et législatives dans la formation de la société canadienne. En reconnaissant uniquement les contributions qui servent l'une de ces fonctions,

cette conception subordonne la différence culturelle à la volonté du souverain, même lorsque ces contributions sont présentées comme celles de groupes culturels plutôt que des individus. En effet, l'idée que les autres groupes culturels puissent modifier, par leurs contributions culturelles, l'ordre symbolique partagé par l'ensemble nierait la forme fondamentalement hiérarchique des institutions militaires et surestimerait la marge de manœuvre qu'elles accorderaient au libre jeu des différences culturelles en tant que telles, à l'immanence de leurs forces créatrices.

Représentant toujours celles qui se rapprochent le plus de l'idéal du multiculturalisme, les activités de promotion de la compréhension interculturelle sont relativement nombreuses pour la période à l'étude et, particulièrement, pour les années 2003-2004 et 2012-2013. Si certaines d'entre elles se démarquent par rapport à celles des périodes précédentes, c'est cependant plutôt parce qu'elles comportent des éléments d'autres types d'activités que parce qu'elles pousseraient les limites de notre catégorisation, dans son ensemble. Ainsi, certaines représentaient des activités de recherche (B131), abordaient l'importance des représentations dans les médias (B128) ou la prestation équitable de services (C128, C172) et auraient pu aussi être incluses dans ces catégories respectives. Toutefois, ce que partage l'ensemble de ces activités, comme celles des périodes précédentes, est l'idée implicite ou explicite que la possibilité de l'émergence communautaire dépende d'une meilleure compréhension de ce qui est propre à chaque groupe. Certaines descriptions se limitaient donc à postuler qu'une connaissance approfondie de ce qui est propre à l'autre est souhaitable — qu'il soit question des croyances religieuses (B128, B172, C209), des pratiques culturelles (C129, C172, C210) ou de récits et antécédents personnels (B208, B210).

D'autres descriptions d'activités se référaient, en revanche, à une normativité. Comme nous l'avons vu lors de notre analyse de la période précédente, même les activités peu

nombreuses qui se fondaient sur la possibilité de l'émergence à venir d'une normalité parfaitement inclusive tombaient dans l'exclusivité de la logique du propre-commun, étant donné leur volonté apparente de fixer une fois pour toutes l'identité nationale. Dans cette optique, bien qu'elles accordaient une certaine importance au « trans » et à l'« inter » culturalismes, ils étaient plutôt conçus comme des moyens pour arriver à la finalité d'une normalité canadienne, que comme une relation permanente vis-à-vis la différence. La période à l'étude est caractérisée, à cet égard, par une ambiguïté encore plus marquée, se rapprochant de l'ambivalence étant donné qu'il est souvent impossible de savoir s'il s'agit d'une normativité qui émergera du contact entre différences ou plutôt d'une normalité préétablie qui limite et guide les possibilités d'émergence dans une direction particulière. Si elles faisaient parfois allusion à l'existence préétablie de valeurs fondamentales canadiennes n'ayant pas directement trait à la question de la compréhension culturelle, tels « les droits de la personne et les valeurs démocratiques » (C208) ou « la démocratie » (B209), il était aussi question d'autres valeurs abstraites qui, elles, fixaient au contraire le type de relation que les Canadiens devraient entretenir avec la différence, par exemple « le respect » et l'« appréciation mutuels » (B173) ou « le pluralisme » (B209). Une activité exemplifiait particulièrement bien cette tension entre le désir de définir, une fois pour toutes, ce qui est commun à l'ensemble, et l'ouverture au changement en ce qu'elle cherchait à trouver une « vision partagée » qui représentera le « dénominateur commun de la citoyenneté partagée et de la compréhension interculturelle » (B129). Qu'il soit question du rapport publié par un gouvernement libéral ou des deux rapports conservateurs, la tension propre à ce type d'activité qui se manifestait au cours des périodes précédentes, opposant la logique du propre-commun à un pluralisme radical, semble s'être intensifié à cette époque. En effet, le paradoxe de cette logique est tellement marqué pour certaines descriptions, que nous en revenons à une

position d'incertitude, à savoir si ce type d'activités — qui, au cours des autres périodes étaient les seules caractérisées par ce potentiel radical — ne devrait pas, pour cette période, plutôt être incluses dans la catégorie d'adaptation aux normes majoritaires, celles les plus marquées par une position d'antinomie par rapport à la différence.

En somme, si une grande partie des activités des rapports publiés par le gouvernement conservateur restent semblables à celles des gouvernements précédents, leurs divergences semblent découler d'une conception plus ancienne du pouvoir politique, distincte du biopouvoir : le pouvoir souverain.

Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté

Publié en 2009 par un gouvernement majoritaire conservateur, le guide de citoyenneté *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté* a fait l'objet de plusieurs critiques, l'interprétant comme un point de rupture fondamental avec le symbolisme du passé. Par exemple, Noah Richler le perçoit comme la preuve d'un changement de l'image de marque national en faveur d'une conception militariste du Canada et de son histoire, déplorant qu'alors que les forces militaires y sont mentionnées 35 fois, le maintien de la paix y figure seulement une fois (2012, p.121). Similairement, Eyllt Jones et Adele Perry ont critiqué les représentations nationalistes, militaristes et racistes qui y sont mises de l'avant (2011, p.5). Développant cette critique en se fondant sur une analyse plus approfondie du guide, Ian McKay et Jamie Swift précisent notamment que des 30 images incluses dans la section sur l'histoire du Canada, 20 sont des représentations militaires (en contraste au guide de 2005, publié par un gouvernement libéral, qui n'en contenait aucune) et que seules les guerres y sont reconnues comme des événements historiques importants. Pour McKay et Swift, l'essence de cette nouvelle conception du Canada est non seulement exemplifiée dans le guide, par l'exaltation du gouverneur général John Buchan — un impérialiste raciste notoire —, mais plus généralement, par une narration monoculturelle,

trouvant les sources des traditions partagées par les Canadiens dans un passé exclusivement britannique et une loyauté envers l’anglosphère, qu’ils définissent comme :

That conglomeration of interests that is also sometimes called the “English-Speaking Peoples,” sometimes the “United States and its allies” or the “liberal-democratic countries,” and sometimes just “the West”—although Anglosphere is probably the most accurate and revealing term because it suggests just how much the U.S.-centred empire seeks to draw upon the cultural, political, and racial capital of its British predecessor. (p.11)

L’analyse du guide précédent, *Regard sur le Canada*, publié en 2005, révèle, conformément au point de vue de McKay et Swift, qu’il n’est aucunement caractérisé par le militarisme de *Découvrir le Canada*. La paix y figure comme une valeur canadienne, avec la liberté, l’égalité, le respect des différences culturelles et l’ordre public. Le sous-titre de cette section pose la question rhétorique : « Saviez-vous que les Canadiens agissent comme gardiens de la paix dans de nombreux pays du monde ? » et « La paix », en tant que valeur canadienne, est décrite par la phrase : « Nous sommes fiers de notre société non violente et du rôle international que nous jouons comme gardiens de la paix » (Ministère de la Citoyenneté et de l’Immigration Canada, 2005, p.7). Toutefois, aucune autre allusion n’est faite à cette valeur soi-disant canadienne ni d’ailleurs à la participation du Canada à l’ONU ou toute autre organisation internationale. En contraste, *Découvrir le Canada* souligne l’adhésion du Canada à l’ONU et nomme les missions de maintien de la paix particulières auxquelles le Canada a participé (Ministère de la Citoyenneté et de l’Immigration Canada, 2009, p.24). En fait, si le *pacifisme* canadien est effectivement abordé très brièvement dans le guide de 2005, c’est plutôt la *passivité* de la conception de l’histoire qu’il met de l’avant qui semble être sa principale caractéristique.

Sur ce point, non seulement *Regard sur le Canada* ne recèle-t-il aucune trace de ce militarisme — mais il va jusqu’à omettre toute trace des luttes et des conflits qui ont marqué l’histoire du Canada tant sur la scène internationale, qu’à l’interne. On n’y retrouve aucune mention des guerres auxquelles le Canada a pu participer — même des conflits aussi marquants

que la Première et la Seconde Guerre mondiale. Une courte section intitulée « Le Canada — son histoire et ses symboles » inclue plusieurs événements historiques importants comme l'Acte constitutionnel de 1791, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'entrée des provinces et des territoires dans la confédération et l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982. Elle souligne également l'importance de symboles comme les édifices du Parlement, de l'hymne national, du drapeau et de la Reine en tant que « chef officiel du Canada ». Toutefois, aucune de ces brèves descriptions ne fait allusion aux conflits entre forces et acteurs, qui entourent ces grands événements. Ni violences, ni vainqueurs, ni victimes, juste les faits divers d'une histoire qui semble se dicter d'elle-même (2005, p.12-13).

En ce qui concerne la diversité interne, le guide de 2005 tâche effectivement de la mettre en valeur. L'une des premières sections, intitulée « Un coup d'œil sur le Canada », commence en affirmant que le Canada est une nation d'immigrants, suivi par une référence à la loi sur le multiculturalisme :

Les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de voir que de nombreux groupes culturels et ethniques vivent et travaillent en harmonie. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* reconnaît notre diversité culturelle. Elle nous donne la liberté de maintenir et de partager notre patrimoine culturel et de participer pleinement, en toute égalité, à la vie de notre pays. (p.8)

Il affirme aussi que les Autochtones, qui sont les « seuls peuples originaires de ce pays », « occupent une place importante dans la population canadienne » et « aspirent à se gouverner eux-mêmes » (p.8). La plupart des profils régionaux inclus dans le guide reconnaissent d'ailleurs qu'ils sont les premiers habitants de leurs terres (p.18-28) et une section complète leur est réservée, soulignant notamment le fait que leur population croît presque deux fois plus vite que le reste de la population du Canada et reconnaissant leurs « diverses cultures et traditions » ainsi que certaines de leurs inventions. Cette section réserve aussi plusieurs paragraphes à la question des traités avec les peuples autochtones, mais persiste dans sa tendance à dissimuler les aspects

les plus problématiques de nos relations avec eux, notamment en ne faisant aucune mention d'une longue histoire de traités rompus. Au contraire, le guide affirme que « Chaque traité est unique et représente une promesse solennelle. » (p.15).

En revanche, le guide conservateur prend soin de souligner que les « traités n'ont pas toujours été respectés » et aborde même la question des pensionnats : « Ces écoles étaient mal financées et les élèves y vivaient dans la misère, certains étant même maltraités physiquement. Les langues et pratiques culturelles autochtones y étaient pour la plupart interdites. » (2009, p.10). Similairement, il réserve un passage à la rébellion de la Rivière Rouge, en précisant que « Beaucoup voient en Riel un héros, un défenseur des droits des Métis et le père du Manitoba. » (p.19) et n'évite ni la question de l'imposition d'une taxe d'entrée aux travailleurs chinois, « victimes de discrimination » (p.20), ni celle des camps d'internement au cours de la Première (p.21) et de la Seconde Guerre mondiale (p.23). En somme, le guide conservateur semble nous offrir non seulement une narration généralement plus complète en ce qui a trait à l'histoire du Canada, que le guide *Regard sur le Canada*, mais aussi une narration plus complexe dans le sens qu'il aborde la question de plusieurs éléments sociaux — définis, entre autres, en termes ethnoculturels — qui, soit ont été à l'encontre du courant majoritaire, soit été les victimes d'un traitement discriminatoire de la part de l'État.

Si McKay et Swift ont raison de voir, dans les pages de *Découvrir le Canada*, une conception plus britannique de ce qui représentait précédemment la norme des discours officiels, on doit néanmoins nuancer leur argument selon lequel cette conception — en particulier, les traditions actuellement existantes au Canada — serait, pour le guide, exclusivement britannique :

Why, Canadians are the inheritors of a British constitution—not citizens within a constitutional order that has also been shaped by eighteenth-century treaties with First Nations, the distinct traditions of civil law derived from France, and struggles by a host of activists for a more democratic legal order. In *Discover Canada*, readers will find a Canada that means “one way of life”—just one. And

this nation can be projected back far into the distant past—even before nation-states were to be found on the globe. (McKay et Swift, 2012, p.17)

Premièrement, il serait faux d'en déduire que le guide conservateur aurait complètement fait abstraction des autres sources culturelles qui ont influencé les institutions sociales canadiennes. Par exemple, en observant le domaine de l'ordre juridique, la section intitulée « Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté » commence par affirmer que « Les règles juridiques du Canada proviennent entre autres [...] du Code civil de la France et de la tradition constitutionnelle héritée de la Grande-Bretagne » (2009, p.8) et celle sur les autochtones aborde brièvement la question des droits autochtones : « Les droits autochtones et les droits découlant de traités sont énoncés dans la constitution canadienne » (p.10). En ce qui concerne le « mode de vie » qui fait l'objet de la critique de McKay et Swift, il est important de souligner que le guide conservateur reconnaît, dans la section « Qui sommes-nous, les Canadiens », les trois peuples fondateurs : « Pour comprendre ce que signifie être Canadien, il faut connaître nos trois peuples fondateurs : les Autochtones, les Français et les Britanniques » et réserve des sections traitant de l'histoire et de l'actualité de chacune de ces composantes de la société canadienne. Cette section souligne aussi la contribution « des millions de nouveaux arrivants » à la construction et à la défense du Canada (p.10-13).

Deuxièmement, bien qu'une analyse du guide conservateur puisse mener à la conclusion qu'il accorde *relativement* plus d'importance à l'héritage britannique du Canada que le guide de 2005, il est aussi vrai que ces deux guides adoptent une perspective très similaire en ce qui concerne le type d'ouverture à la diversité, qui est à la fois caractéristique de la société et considéré comme souhaitable. En effet, comme nous l'avons déjà vu, le guide de 2005 inclut le respect des différences culturelles comme l'une des cinq valeurs qui caractérisent le Canada, plus précisément, en ce que « Nous essayons de comprendre et d'apprécier la culture, les coutumes et

les traditions de tous les Canadiens et Canadiennes, qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger. » (2005, p.7). Le passage sur la Loi sur le multiculturalisme, déjà cité, la présente comme la source de « liberté de maintenir et de partager notre patrimoine culturel et de participer pleinement, en toute égalité, à la vie de notre pays. ». De plus, ce guide commence par un « Message à nos lecteurs » qui affirme que « Le Canada accueille depuis longtemps de nouveaux arrivants, car ils contribuent à accroître la diversité et la richesse de la société canadienne » (p.3).

Similairement, comme nous l'avons vu, la section sur « La diversité du Canada » de *Découvrir le Canada* prend soin d'affirmer que « des millions de nouveaux arrivants ont contribué à construire et à défendre notre mode de vie » (2009, p.12). De plus, ce guide débute avec l'affirmation : « Pendant 400 ans, les colons et les immigrants ont contribué à la diversité et à la richesse de notre pays, fondées sur une histoire fière et une identité forte » (p.3). De plus, il définit le multiculturalisme comme « une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens », en ajoutant que : « Les Canadiens sont heureux de vivre ensemble et s'efforcent de respecter le pluralisme et de vivre en harmonie » (p.8).

En somme, dans *Regard sur le Canada*, comme dans *Découvrir le Canada*, l'accent est mis d'une part sur la contribution/participation des Canadiens individuels à une forme de vie partagée par l'ensemble (« la vie de notre pays » pour le premier et « notre mode de vie » pour le second) et, d'autre part, une certaine acceptation de la différence proprement culturelle des autres groupes, le premier spécifiant que les Canadiens « essayons » de la comprendre et de l'apprécier et le second, que l'on « s'efforce » de la respecter. Autrement dit, les deux restent fermement ancrés dans ce qui représente, nous l'avons vu, depuis longtemps les limites des discours officiels sur la diversité interne — une ouverture qui tend néanmoins à glisser vers un régime d'exclusivité normative.

S'il reste possible d'affirmer, suivant McKay et Swift, que le guide conservateur est effectivement plus « britannique », cela n'implique pas que le guide précédent est relativement plus « multiculturel », dans le sens où il accorderait plus d'importance aux autres groupes culturels. Au contraire, en plus d'adopter une conception passive de l'histoire canadienne — éclipçant les forces et les conflits constitutifs des grands événements — dans les rares passages qui peuvent être décrits comme étant historiques (la section « Le Canada — son histoire et ses symboles » d'une longueur de deux pages, décrite ci-haut), *Regard sur le Canada* est aussi caractérisé par son contenu généralement anhistorique, n'offrant, pour la plupart, aucune contextualisation temporelle relative à l'émergence d'un Canada paisible et multiculturelle, image qu'il tend néanmoins de présenter comme une réalité concrète. C'est donc surtout en contraste aux longs silences existants entre les pages du guide de 2005 — à son absence de perspective — qu'il est possible d'affirmer que *Découvrir le Canada* adopte une perspective relativement plus britannique.

Toutefois, il serait hâtif de trancher sur la question de quelle part du guide Conservateur représenterait une rupture par rapport à une image établie par les gouvernements précédents, et quelle part représenterait plutôt des continuités, en le comparant uniquement au guide de 2005. Non seulement le guide de 2005 reste silencieux sur plusieurs points, ce qui tend à gonfler la mesure des contrastes possibles avec *Découvrir le Canada*, mais surtout, l'image en question — celle qui est défendue, notamment par McKay et Swift ainsi que Richler, la même qui, en revanche, serait la cible d'un changement de l'image de marque par gouvernement conservateur — reflète une réalité qui émerge au cours d'une autre époque. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, la période de 1965-1971 est particulièrement importante pour répondre à notre interrogation sur liens conceptuels entre la PEC et la politique interne de diversité, étant donné,

notamment, qu'elle est marquée par la publication de deux documents fondateurs, le rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme et la réponse du gouvernement Trudeau ainsi que la mise en œuvre de la politique officielle du multiculturalisme. Ainsi, la problématisation du guide Conservateur devrait non seulement le comparer à ce qui existait immédiatement avant, mais aussi au guide publié au cours de cette période fondatrice.

Comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre *Guide to Canadian Citizenship*, publié en 1970, adoptait principalement la perspective selon laquelle le Canada est une nation biculturelle. À part quelques allusions aux peuples autochtones et une reconnaissance de pure forme du Canada en tant que nation d'immigrants, la thèse des deux peuples fondateurs, encore généralement acceptée à cette époque, a eu une influence déterminante sur le guide, comme d'ailleurs sur le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, publié au cours de la même période. Toutefois, nous avons aussi vu que ce guide accordait relativement plus d'importance à la britannicité qu'à l'influence française, particulièrement en ce qui avait trait à l'influence de notre appartenance à l'empire, puis au Commonwealth sur la PEC, mais aussi, en reconnaissant seulement le système parlementaire en tant que chose partagée attribuée à une culture particulière. En ce sens, il serait difficile de prétendre que le guide de 1970 est moins britannique que celui de 2009, étant donné la reconnaissance explicite dans ce dernier des influences française et autochtone. De plus, en ce qui concerne les critiques du guide de 2009 qui y retrouvent une identité canadienne plus militarisée que celle qui la précède, rappelons-nous que le militarisme n'était pas complètement absent de l'image véhiculée par le guide de 1970 — retrouvant notamment dans les Première et Seconde Guerres mondiales des événements constitutifs de l'identité nationale.

Bien que le guide de 2009 mette effectivement davantage l'accent sur divers faits et personnages militaires que celui de 1970, là où l'on peut cerner un point de rupture avec ce qui existait, revient à une distinction plus fondamentale qui explique néanmoins le contenu relativement plus militariste du guide de 2009 — celle entre pouvoir souverain et pouvoir normatif.

L'on retrouve un premier indice de cette distinction dès les premières pages de *Découvrir le Canada*, suivant le serment d'allégeance à la reine :

Au Canada, nous jurons notre fidélité à une personne humaine qui nous représente tous, plutôt que de nous engager à servir un document, une oriflamme ou un territoire. Dans notre monarchie constitutionnelle, la souveraine (reine ou roi) symbolise à la fois notre Constitution, notre drapeau et notre pays. C'est un principe d'une remarquable simplicité, mais également d'une grande signification : la souveraine personnifie le Canada tout comme le Canada personnifie la souveraine. (2009, p.2)

L'affirmation de cette correspondance entre le Canada et le corps de la souveraine — exemplifié notamment par les concepts de représentation et de personnification — évoque l'image figurant sur la couverture de *Léviathan* ainsi que la théorisation hobbesienne du pouvoir souverain, entendu comme une rationalisation de la monarchie absolue par la fusion entre le sujet et le souverain dans un projet commun (Burke, 2002, Foucault, 1997). Que ce principe soit « d'une grande signification » devrait d'autant plus être interprété comme un point de rupture avec le guide de 1970 qui, même s'il a été publié au cours d'une période où la britannicité était relativement plus présente en tant que trait de l'identité canadienne, s'efforçait d'établir une distinction entre monarchies en opposant « L'État, c'est moi » de Louis XIV à l'affirmation que dans une démocratie : « We, the people, are the state » (Ministère du secrétaire d'État, 1970, p.80), tel que nous l'avons vu au deuxième chapitre. De plus, alors que le guide 1970 définissait le rôle de la souveraine comme étant strictement cérémonial et distinct du pouvoir politique

(p.63), *Découvrir le Canada* semble témoigner d'une volonté de brouiller la frontière entre fonction cérémoniale et fonction politique :

Le Canada étant une *monarchie constitutionnelle* son chef d'État est un souverain héréditaire (reine ou roi) qui règne conformément à la Constitution, soit à la primauté du droit. Le souverain fait partie du Parlement et joue un rôle important, non partisan en tant que figure centrale de la citoyenneté et de l'allégeance, d'une manière plus visible lors des visites royales au Canada. Sa Majesté est le symbole de la souveraineté canadienne, la gardienne des libertés constitutionnelles et le reflet de notre histoire. L'exemple de la famille royale qui s'est toujours dévouée pour la communauté incite les citoyens à donner le meilleur d'eux-mêmes à leur pays. (2009, p.29)

Certes, ce passage souligne une fonction symbolique à la royauté — représentant à la fois la « souveraineté », la constitution et « notre histoire », mais rien ne laisse croire qu'elle serait superficiellement symbolique —, voire cérémoniale. Au contraire, le guide s'efforce de signifier que le souverain « joue un rôle important », « fait partie du Parlement », qu'il « règne » et que le pouvoir de ce règne découle directement de la « constitution, soit à la primauté du droit ». Il ne s'agit pas ici de suggérer que le gouvernement conservateur soit réellement un gouvernement absolutiste, mais seulement que sa narration du pouvoir politique est conceptuellement distincte de celles qui caractérisaient les périodes précédentes relevant davantage de l'ancien pouvoir souverain que du biopouvoir. Cette observation ne se limite cependant pas à la monarchie — symbole ultime de cette ancienne conception. Elle peut aussi être retrouvée à travers les pages du guide, par exemple, lorsqu'il est question des mouvements démocratiques du XIX^e siècle :

Durant les années 1830, les réformateurs du Haut-Canada et du Bas-Canada estiment que les progrès vers la démocratie véritable sont trop lents. Certains sont d'avis que le Canada doive adopter les valeurs républicaines des Américains ou même essayer de se joindre aux États-Unis. Lorsque les rébellions armées se produisent en 1837 et 1838 aux environs de Montréal et à Toronto, les rebelles n'obtiennent pas l'appui de la population qu'il leur faudrait pour réussir. Ils sont défaits par les troupes britanniques et des volontaires canadiens. Plusieurs rebelles sont pendus ou envoyés en exil; certains de ces derniers reviendront plus tard au pays. (p.17)

Plutôt que d'expliquer l'échec des forces démocratiques comme le résultat de l'opposition armée du pouvoir souverain — représenté ici par « les troupes britanniques et des

volontaires canadiens » — cet échec est conçu comme étant entièrement attribuable à un manque d'« appui de la population », ce qui place la responsabilité au niveau de ce qui est intrinsèque et immanent au peuple canadien. Similairement, le traitement réservé à la rébellion de la Rivière Rouge ne laisse aucun doute que la perspective qui est adoptée est celle des forces de l'ordre :

Quand, en 1869, le Canada prend possession des vastes régions du Nord-Ouest transférées par la Compagnie de la Baie d'Hudson, les 12 000 métis de la rivière Rouge ne sont pas consultés. En réaction, Louis Riel mène une révolte armée et s'empare de Fort Garry, la capitale territoriale. L'avenir du Canada est menacé. Comment le Dominion peut-il s'étendre d'un océan à l'autre s'il ne domine pas son territoire ? (p.19)

Grâce à la question rhétorique qui termine ce passage et à l'affirmation que le Canada, en soi, « est menacé », ce passage subordonne non seulement tout le contexte historique de cet événement particulièrement violent à l'impératif du monopole territorial — fonction clé du pouvoir souverain —, mais il semble aussi réduire l'idée même du Canada — son « avenir » — à l'appareil étatique du Dominion, cherchant à étendre son pouvoir « d'un océan à l'autre ». Autrement dit, la fusion entre le pouvoir souverain et le peuple canadien se fait à l'exclusion des forces émergentes de la rivière rouge et le fait qu'à ce jour, Louis Riel soit reconnu comme un homme politique *canadien* faisant partie de l'idée même du Canada.

Un dernier exemple de cette conception du pouvoir politique se retrouve dans la narration sur l'internement des Canadiens japonais pendant la Seconde Guerre mondiale :

Malheureusement, compte tenu de l'état de guerre et sous la pression de l'opinion publique en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral déplace contre leur gré de nombreux Canadiens d'origine japonaise et procède à la vente de leurs biens sans les compenser, même si l'armée et la GRC soutiennent que ces personnes présentent peu de danger pour le pays. En 1988, le gouvernement du Canada a présenté ses excuses aux Canadiens d'origine japonaise pour les torts causés en temps de guerre et a indemnisé les victimes. (p.23)

Si ce passage inclut la reconnaissance que c'est bel et bien le « gouvernement fédéral » qui a initié ces mesures discriminatoires, c'est toutefois l'« opinion publique » qui en est la cause sous-jacente, la responsabilité étant ultimement celle de la population de la Colombie-

Britannique. À l'inverse, le guide fait un détour pour souligner l'innocence de l'armée et de la GRC — symbole des fonctions coercitives du pouvoir souverain — lesquelles auraient été contre cette injustice historique.

En somme, qu'il procède par la réduction de l'idée du Canada à une fonction du pouvoir souverain, à l'exclusion des forces sociales contradictoires ou plutôt qu'il revendique l'innocence des différentes formes de ce pouvoir par rapport aux dérapages du passé, le souverain se trouve du bon côté de l'histoire. S'il est possible, donc, de voir une distinction entre les discours conservateurs et ceux des gouvernements précédents, il ne s'agit pas tant d'une rupture fondamentale, mais plutôt d'un changement dans le rapport entre dynamique autotransgressive et autopréservative. En effet, les discours précédents étaient déjà marqués par cette tendance à faire prévaloir la préservation d'une normalité prédéfinie — existante ou à venir — sur la possibilité d'une émergence autotransgressive. Les discours conservateurs semblent avoir poussé cette tendance à l'extrême en faisant des décisions du pouvoir souverain la source ultime de certains traits fondamentaux de l'identité canadienne. Il s'agit, autrement dit, à plusieurs instances, d'une quasi-indistinction entre la volonté, la sagesse du pouvoir souverain et de la normalité sociétale qui en découle.

L'(in)sécurité libérale

Dans *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, l'ouverture est présentée à la fois comme la source de notre prospérité et comme une faiblesse pouvant être exploitée :

Nous avons réagi contre ces menaces pour notre société d'une façon qui a renforcé le caractère ouvert de notre pays, son ouverture aux immigrants du monde entier et le respect de nos différences. Notre prospérité est étroitement liée à cette ouverture et à notre capacité de prospérer dans un monde de plus en plus interdépendant.

Les horribles événements du 11 septembre 2001 ont démontré que des individus pouvaient exploiter notre ouverture pour commettre des actes de terrorisme

visant à miner les valeurs fondamentales des sociétés démocratiques. Pour les Canadiens, ce fut un rappel brutal des 329 pertes de vie à bord du vol 182 d’Air India, en 1985 (Bureau du Conseil privé, 2004, p. iv).

Donc, tout en reproduisant l’idée que l’ouverture de notre société est un facteur de prospérité — laquelle permettrait d’améliorer les processus vitaux — elle peut aussi représenter une source de danger existentiel à une forme de vie définie par ses « valeurs fondamentales ». Un passage suivant cherche d’ailleurs à spécifier ce qui caractériserait « notre mode de vie » :

Les Canadiens ont édifié un pays remarquable fondé sur un attachement profond à la démocratie, à la primauté du droit, au respect des droits de la personne et au pluralisme. Notre mode de vie est fondé sur l’ouverture aux idées, aux innovations et aux habitants de diverses régions du monde — un engagement qui inclut chaque individu et chaque communauté dans le projet permanent que représente le Canada —, et sur un rejet absolu de l’intolérance, de l’extrémisme religieux et de la violence.

Une responsabilité fondamentale du gouvernement du Canada est d’assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne est enchâssé dans notre *Charte des droits et libertés*. Une approche non ambiguë et efficace en matière de sécurité est non seulement le fondement de notre prospérité, mais c’est aussi la meilleure garantie que les générations futures continueront de profiter des qualités pour lesquelles notre pays est un lieu d’espoir dans un monde tourmenté (p. 1).

Si le « pluralisme », particulièrement « l’ouverture aux idées, aux innovations et aux habitants de diverses régions du monde » est compris comme l’une des valeurs fondamentales de notre communauté, elle ne va pas de soi et nécessite l’intervention du gouvernement. En effet, alors que le passage précédent trouvait dans l’ouverture un des principaux facteurs de notre prospérité, c’est maintenant l’approche du gouvernement en matière de sécurité qui est sa condition de possibilité, son « fondement ». Dans ce sens, bien que l’ouverture soit importante, une limite est tout de même identifiée, excluant les formes de vie qui seraient caractérisées par « l’intolérance », « l’extrémisme religieux » et « la violence ». Conformément à la critique de Brown résumée au troisième chapitre, le discours de la tolérance permet de représenter (de façon préreflexive) certaines collectivités comme étant intrinsèquement tolérantes, et d’autres comme étant intolérantes et, par conséquent, intolérables. L’un des paradoxes de ce discours — où le

problème ressenti par le groupe dominant est retrouvé dans sa propre tolérance devenue excessive, une générosité naïve à l'égard de l'altérité dangereuse — est d'ailleurs reflété dans l'énoncé de la politique :

Dans une société ouverte comme la société canadienne, des tensions peuvent surgir entre diverses collectivités. Il y a risque que les semences du conflit et de l'extrémisme germent dans les sociétés les plus tolérantes. Les Canadiens sont unanimes à dénoncer le recours à la violence pour atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques, qui portent atteinte à nos valeurs et qui appellent une réaction énergique de la part des Canadiens et de leurs gouvernements.

Notre détermination à faire participer tous les Canadiens à l'édification permanente de notre pays doit s'appliquer également à notre approche en matière de protection. Nous sommes opposés à la stigmatisation d'une collectivité, quelle qu'elle soit, et rejetons l'hypothèse qu'il soit nécessaire de restreindre notre diversité ou notre ouverture aux nouveaux venus pour une question de sécurité. Personne ne comprend mieux la nécessité de protéger notre société que ceux et celles qui ont choisi notre pays dans l'espoir d'une vie meilleure ou qui ont fui devant les conséquences de l'instabilité et de l'intolérance qui règnent dans d'autres régions du monde. L'engagement profond des Canadiens au respect mutuel et à l'inclusion aide à atténuer l'extrémisme dans notre société.

Il est essentiel que le gouvernement ait l'aide et l'appui de tous les Canadiens pour que cette approche à la sécurité soit efficace. Il mettra par conséquent en place de nouvelles mesures pour aider les collectivités canadiennes qui ont peut-être la sensation d'être aux premières lignes de la lutte contre le terrorisme.

C'est pourquoi le gouvernement met en place une table ronde transculturelle sur la sécurité qui sera composée de membres des diverses collectivités ethnoculturelles et religieuses du Canada. Cette table ronde engagera un dialogue à long terme pour mieux comprendre comment gérer les intérêts en matière de sécurité dans une société caractérisée par la diversité et elle fera des recommandations pour encourager la protection de l'ordre civil, du respect mutuel et de la compréhension commune. Elle travaillera en partenariat avec toutes les collectivités pour s'assurer d'une tolérance zéro à l'égard du terrorisme ou des crimes haineux au Canada. Elle collaborera avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et avec le ministre de la Justice. (p. 2)

Bien que notre ouverture comporterait un risque inhérent d'extrémisme, particulièrement attribuable aux « sociétés les plus tolérantes » du fait qu'elles permettent à « diverses collectivités » de coexister, la position du gouvernement ne semble pas renoncer à cet idéal communautaire. La solution canadienne — faisant à nouveau appel à la participation de chacun à « l'édification permanente de notre pays » — cherchera plutôt à inclure l'ensemble des « collectivités ethnoculturelles et religieuses » dans sa stratégie de sécurité. Se penchant

spécifiquement sur la question de la table ronde transculturelle, Colleen Bell argumente que malgré une prétention d'inclure l'ensemble des communautés internes, cette initiative a été déployée particulièrement auprès de certains groupes ethnoculturels et religieux qui représenteraient, pour le gouvernement, des risques de sécurité. Structurée de façon à omettre la possibilité que les individus d'origine anglo-européenne pourraient poser un tel risque, la table ronde ne s'intéresse qu'accessoirement aux incidents d'islamophobie, dans la mesure où ils pourraient être la cause d'actes terroristes de la part des groupes ciblés. Plutôt que d'être simplement punitive différenciatrice, cette stratégie implique leur participation active dans ce processus, une stratégie proprement libérale de gouvernance. Autrement dit, une stratégie qui fonctionne à travers la liberté (responsable) des subjectivités individuelles (2011, 42-6). Dans notre perspective, il s'agit de la reproduction d'une caractéristique bioculturelle, qui trouve la valeur de la diversité culturelle dans la participation d'individus aux origines ethnoculturelles autres aux sphères extraculturelles. Alors que la question des contributions tendait précédemment à être entendue dans une logique économique, l'assujettissement des minorités ethnoculturelles à une fonction plus particulièrement attribuable au pouvoir souverain, c'est-à-dire la sécurité, n'est pas complètement sans précédent. En effet comme nous l'avons vu au troisième chapitre, le souci du gouvernement de légitimer le rôle des forces armées faisait notamment appel à l'idée qu'elles soient représentatives de la diversité ethnoculturelle du Canada. Néanmoins, elle se distingue de façon subtile mais importante du discours du gouvernement conservateur, présenté dans la section précédente, étant donné qu'elle n'implique pas simplement l'effacement du contenu proprement culturel des groupes et des individus, laquelle résulte du caractère hiérarchique des institutions militaires, du fait que le service militaire de ceux-ci ne serait pas, du point de vue du pouvoir souverain, substantiellement distinct de celui des autres Canadiens. Bien

que ces contributions puissent légitimer le pouvoir souverain et ces institutions, ces mécanismes artificiels — leur efficacité — ne dépendent pas, pour le discours conservateur, du contenu proprement culturel de ces contributions. Au contraire, la spécificité de l'instrumentalisation libérale découle du fait que le contenu culturel de ces contributions est précisément ce qui fait la force de la table ronde, non seulement en termes de légitimation rhétorique, mais surtout, parce qu'elles offriraient au gouvernement une connaissance accrue des groupes jugés comme problématique et établirait un point d'articulation entre les interventions du pouvoir étatique et ces quasi-naturalismes, externes à lui-même, que représente les collectivités culturelles internes. Plus qu'une instrumentalisation rhétorique dissimulant l'assimilation de la différence — ou sa neutralisation — dans les institutions du pouvoir souverain, il s'agit d'une instrumentalisation de la différence, tel qu'elle existe « réellement », entraînant une forme hybride naturelle-artificielle, une stratégie proprement bioculturelle.

La nouvelle politique nationale en matière de sécurité est aussi caractérisée par l'idée d'une indistinction croissante entre sécurité nationale et internationale :

Le Canada contribue depuis des années à la sécurité internationale, même lorsque nos intérêts en matière de sécurité ne sont pas directement concernés. En raison de l'évolution de la situation mondiale, le nombre de menaces internationales qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité nationale du Canada a toutefois augmenté. Un État délinquant ou en voie de délinquance peut être un refuge pour des terroristes, ce qui peut constituer une menace pour la sécurité des Canadiens.

La sécurité canadienne sera de plus en plus tributaire de notre capacité de contribuer à la sécurité internationale. À cette fin, il sera peut-être nécessaire de déployer des actifs militaires pour se protéger contre les menaces directes à la paix et à la sécurité internationale ou d'accorder de l'aide au développement, afin de renforcer les institutions publiques dans les États faibles ou délinquants. Il sera sans contredit essentiel que le Canada continue de jouer un rôle prépondérant dans le renforcement et la modernisation d'institutions internationales pour qu'elles puissent contribuer à la sécurité internationale (Bureau du Conseil privé, 2004, p. 6).

Alors que le Canada a toujours contribué à la sécurité internationale, ce qui caractérise cette période est l'augmentation du nombre de menaces, qui — bien qu'« internationales » —

pourraient avoir une incidence sur la sécurité nationale, laquelle est définie comme la « sécurité des Canadiens ». En découle l'intensification de la nécessité ressentie d'intervenir internationalement pour garantir notre propre sécurité, comme en témoigne notamment l'Énoncé de la Politique internationale du Canada *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, publié en 2005, dans lequel le gouvernement s'engage à l'allocation budgétaire aux forces militaires « la plus importante depuis plus de 20 ans » (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p. 1).

Malgré ce changement, les publications de cette époque tâchent néanmoins d'inscrire les interventions externes du Canada dans une longue tradition :

Les problèmes de sécurité ne sont pas nouveaux au Canada. Ils ont influencé la décision de créer notre pays pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement aux Canadiens. Nous avons toujours géré divers types de menaces qui pesaient sur notre société, depuis l'épidémie de grippe de 1918-1919 jusqu'aux risques posés par les bombardiers soviétiques qui ont été à l'origine de la création du NORAD. Nous avons en outre apporté une contribution dont nous avons lieu d'être fiers à la paix et à la sécurité internationales, incluant le sacrifice suprême de certains citoyens de notre pays, dans des lieux comme la Crête de Vimy ou en Afghanistan (Bureau du Conseil privé, 2004, p. iv).

Associant ainsi notamment la guerre en Afghanistan à la bataille de la crête de Vimy et à la fierté que devraient ressentir les Canadiens par rapport à leurs contributions à ces deux conflits, l'idée qu'il s'agit, dans les deux cas, d'une réponse aux « menaces qui pesaient sur notre société » est entendue comme leur raison d'être. Cela est d'ailleurs aussi reflété dans l'Énoncé de la politique étrangère :

Les forces militaires du Canada ont une longue et fière tradition de service outre-mer. Vimy, la bataille de l'Angleterre, la bataille de l'Atlantique, Ortona, la Normandie, Kap'Young, Chypre, le golfe Persique, les Balkans, l'Afghanistan — ces noms sont devenus des symboles du sacrifice et de la bravoure des Canadiens. En effet, nos soldats, nos marins et nos aviateurs ont été déployés à l'étranger pour garantir la sécurité de leurs concitoyens et préserver leur mode de vie. Ils ont aidé le Canada à influencer le cours des événements sur la scène internationale et à améliorer la vie d'innombrables personnes partout dans le monde (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p. 27).

Cet amalgame de missions de guerre et de maintien de la paix partagerait, selon ce passage, l'objectif de « garantir la sécurité » des Canadiens et de « préserver leur mode de vie ». L'énoncé admet néanmoins que les missions de cette époque, bien qu'elles partagent l'objectif ultime de sécurité nationale, se distinguent de celles du passé :

Certaines tendances se sont manifestées durant cette période. À quelques exceptions près, la plupart des missions des Forces canadiennes ne ressemblaient nullement au modèle traditionnel du maintien de la paix, où une force d'observateurs légèrement armés était envoyée pour superviser un cessez-le-feu négocié. Les missions sont aujourd'hui plus complexes et plus dangereuses, et les troupes sont souvent déployées dans des États en déroute ou défaillants, comme Haïti ou l'Afghanistan, où il n'y a pratiquement aucune paix à maintenir. Dans ce contexte, les militaires canadiens se heurtent aux nouveaux dangers que posent, entre autres, des maladies rares, le désordre civil et la rencontre en zone urbaine de combattants n'appartenant pas à des forces régulières. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p.10).

Dans cette perspective, la différence entre le maintien de la paix traditionnel et ces nouvelles missions — par exemple en Haïti et en Afghanistan —, ne serait pas fondamentalement politique, ayant trait à l'absence de consentement des pouvoirs souverains impliqués, mais plutôt techniques, trouvant le problème sous-jacent dans la faiblesse de ces pouvoirs souverains et ce qui en découle, c'est-à-dire, qu'il n'y ait « aucune paix à maintenir ». En effet, bien que la principale menace de cette époque soit le terrorisme, le type d'intervention qui sera ainsi légitimée va plutôt trouver son champ d'action approprié — qu'il soit question d'interventions militaires ou d'aide au développement — dans la figure de l'État déliquescents (ou « en déroute », « fragile » ou « défaillant »), entendu comme un terrain fertile pour l'émergence de formes de vies dangereuses :

Que ce soit en Somalie, en Afghanistan, en Haïti ou au Soudan, les quinze dernières années ont mis le Canada face au concept des États en déroute ou défaillants et à leurs répercussions. L'incapacité des gouvernements de ces pays, et d'autres comme eux, à conserver le pouvoir politique, à assurer la sécurité et d'autres services essentiels, ainsi qu'à protéger les libertés civiles fondamentales a emprisonné des millions de civils vulnérables dans un cycle de misère, de pauvreté et de violence. Conjugué aux préoccupations environnementales, à la rareté des ressources, aux pandémies et à l'urbanisation, ce problème subsistera encore longtemps.

Les États en déroute ou défaillants présentent un double défi pour le Canada. Dans le premier cas, la souffrance qu'ils engendrent est un affront aux valeurs canadiennes. Les États en déroute font également naître des menaces pour la sécurité régionale et mondiale. Ils génèrent des mouvements de réfugiés qui compromettent la stabilité de leurs voisins et créent de nouveaux problèmes politiques pour leur région. Ce qui est plus inquiétant, c'est que l'impuissance de leurs structures de gouvernement en fait des terrains fertiles ou des refuges pour le terrorisme et le crime organisé (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p. 5-6).

La cause immédiate de l'insécurité que représente le terrorisme serait ainsi ultimement attribuable à l'incapacité gouvernementale, non seulement à monopoliser le « pouvoir politique » souverain, mais aussi à faire vivre sa population, à améliorer ses processus vitaux pour faire en sorte qu'elle ne se retrouve pas prisonnière, notamment d'un « cycle de misère », de « pauvreté » et de « pandémies ». Le contenu biopolitique de ce que représenterait un État dans sa forme idéale se réfère, en revanche, à l'accès aux « services essentiels » et à la protection des « libertés civiles fondamentales », une normativité qui, tout en étant intrinsèque à la population en tant que naturalisme, dépend néanmoins de l'intervention gouvernementale. Les causes profondes de l'insécurité sont donc comprises comme un problème de développement :

Les États fragiles dans la communauté internationale sont confrontés à des problèmes de gouvernance à la fois immenses et uniques. Beaucoup sont prisonniers de cercles vicieux où l'insécurité sape la prospérité et où le sous-développement est facteur d'instabilité. Toute solution à leur dilemme doit tenir compte de ce lien entre la sécurité et le développement et chercher à inscrire dans un cadre plus général de développement humain les efforts déployés pour ramener la sécurité.

Malheureusement, bien peu de ces sociétés ont suffisamment de ressources, financières ou humaines, pour s'attaquer à ces problèmes. Les capacités techniques essentielles manquant déjà, la propagation du VIH/sida aggrave les crises, et les guerres civiles font reculer des régions entières (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. 24).

Étant donné ce lien intime qui unirait sécurité et développement, il devient possible d'appréhender la nouvelle approche « 3D », une stratégie fondée sur l'interdépendance de la diplomatie, du développement et de la défense en ce qui a trait à la reconstruction d'États faibles :

Aussi le gouvernement renforcera-t-il la capacité du Canada d'aider à rétablir la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans les États délinquants ou en délinquance. Outre qu'elle permet de faire échec aux menaces directes contre le Canada, l'aide que nous apportons à ces pays est une expression de nos valeurs.

L'une de nos initiatives dans ce domaine consistera à veiller à nous doter d'une capacité militaire et civile accrue. Nous fournirons des forces militaires et policières destinées à garantir la paix et les connaissances civiles qui sont nécessaires pour instaurer des institutions démocratiques. Sur le plan civil, nous faciliterons les contributions de l'ensemble de l'administration fédérale ainsi que des provinces, des territoires, des communautés, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de l'organisation Corps Canada. [...]

Nos efforts pour instaurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement supposeront une intégration accrue de nos actifs en matière de défense, de développement et de diplomatie. Le résultat sera le progrès simultané de nos intérêts en matière de sécurité nationale, la paix et la stabilité internationales, et les droits de la personne (Bureau du Conseil privé, 2004, p. 57-58).

Puisqu'elle surpasserait une politique de sécurité strictement axée sur la défense nationale, l'approche 3D, cherchant à instaurer, à l'étranger, «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», peut s'inscrire dans la symbolique du bon citoyen international et être présentée comme «une expression de nos valeurs». Mais, aussi souhaitable peuvent-elles sembler, le problème survient plutôt lorsque certaines valeurs, tels la stabilisation militaire ou le développement, en tant que technologie de sécurité biopolitique (Duffield 2007) peuvent aller à l'encontre des autres et, en particulier, de l'instauration des «institutions démocratiques». Une trace discursive de ce paradoxe libéral peut être retrouvée, notamment dans un passage de l'Énoncé qui trouve une correspondance temporelle à l'approche 3D dans une «approche intégrée en trois étapes» :

Sans sous-estimer la complexité de l'aide à apporter à ces sociétés, le Canada peut apporter une contribution substantielle en suivant une approche intégrée en trois étapes, soit : la stabilisation moyennant le déploiement rapide de nos militaires et de nos policiers, l'aide à la gouvernance par des contributions telles que le nouveau Corps canadien, et une relance économique et sociale grâce à une aide au développement et à des initiatives novatrices de développement du secteur privé. Ces efforts conjugués et ciblés constituent un microcosme de notre stratégie internationale globale. Le Canada peut jouer un rôle important dans le monde, tout en servant ses intérêts nationaux (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p.12).

La première étape, pendant laquelle « nos militaires » et « nos policiers » sont rapidement déployés, est ainsi présentée comme une nécessité préalable à la mise en place d'une bonne gouvernance. Puisque l'objectif démocratique est compris comme étant causalement secondaire à celui de stabilité, non seulement la question de la légitimité locale de cette première étape de l'intervention — son naturalisme — est-elle contournée, mais aussi, en suspendant la question de la souveraineté/représentativité du peuple en question, le temps de sa « stabilisation », ce passage dissimule le choix normatif et donc politique sur lequel se fonde la décision d'intervenir militairement en premier lieu, le fait que cette (nouvelle) violence fondatrice implique nécessairement une décision au sujet des bonnes et mauvaises formes de vies en fonction de cet objectif supposément neutre de « stabilité ». Un passage suivant rend plus explicite ce préalable de stabilisation par la force :

Les Forces canadiennes continueront de participer à l'éventail des opérations internationales, en se concentrant sur la tâche complexe et dangereuse que représente le rétablissement de l'ordre dans les États en déroute ou défaillants. Le succès des efforts déployés par le Canada en vue de contrer le problème de ces États dépend de la capacité de nos forces armées de mener des opérations de « guerre à trois volets ». Nos expériences passées montrent que la démocratie et le développement économique ne peuvent s'installer dans ces sociétés sans la sécurité et la stabilité que seules les forces armées peuvent assurer. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p. 29).

Quant à la tension potentielle entre démocratie et développement, elle devient apparente, quoi que de façon quelque peu contradictoire, quand la démocratie tend à être comprise comme un moyen efficace pour atteindre une normalité prédéterminée, plutôt que d'une valeur en soi, un mécanisme d'ouverture à la transcendance :

De nombreux États sont en déroute ou fragiles, ce qui met en danger des millions de gens. La gouvernance responsable et efficace nécessaire pour assurer les services, la sécurité et la prospérité suscite de grandes attentes. L'histoire démontre que les démocraties réussissent le mieux à le faire parce qu'elles reflètent le mieux les besoins locaux de leur population. Cependant, malgré les gains de la démocratie, 73 pays regroupant plus de 40 % de la population mondiale ne tiennent toujours pas d'élections libres, et plus de 100 gouvernements restreignent encore considérablement les libertés civiles et politiques. Un grand nombre d'États du monde sont dangereusement faibles ou fragiles, constituant un terrain fertile pour les conflits et l'extrémisme. Plus de 20

millions de personnes sont soit déplacées dans leur propre pays ou réfugiées dans d'autres pays. Sans une gouvernance démocratique saine et sans les droits de la personne sur lesquels celle-ci doit reposer, la plupart des pays auront d'immenses difficultés à concilier les défis de la mondialisation, de l'urbanisation et de la pression démographique, ce qui entraînera une grave instabilité (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005b, p. v).

Bien que la démocratie soit louée, sa valeur ne découle pas directement du fait qu'il s'agit du choix populaire, pouvant remettre en question l'ordre établi, mais plutôt du fait que ce type de régime politique tend à être plus efficace dans la réalisation d'autres objectifs, notamment, « assurer les services, la sécurité et la prospérité ». Plutôt que de représenter la démocratie comme une valeur en soi — et la possibilité que le processus démocratique débouche sur une forme de vie qui ne correspondrait pas à cette normalité biopolitique — c'est au niveau des processus vitaux de la population, par exemple, sa capacité à s'adapter aux « défis de la mondialisation, de l'urbanisation et de la pression démographique » que la valeur d'une forme de vie (probablement, mais pas nécessairement, démocratique) semble être retrouvée. C'est autrement dit que le libéralisme, n'ayant aucune affinité nécessaire avec la démocratie, peut tout de même y retrouver une utilité à la participation des gouvernés — les individus en tant que normes, plutôt que des citoyens détenteurs de droits, tel que nous l'avons vu au premier chapitre — étant donné qu'il s'agit d'un système d'économie gouvernementale efficace pour identifier et rehausser la normativité propre à une population (Dean, 2010, p.142-143, Foucault, 2004, p.326-327). Puisque la raison d'être de la démocratie semble résider à l'extérieur d'elle-même, une forme de vie définie par une normalité autre que par le simple critère démocratique, l'idée que cette « démocratie » représenterait une norme universellement valide devient problématique :

Répondre à ceux qui affirment que la démocratie et les droits de la personne sont des normes non pas universelles, mais imposées par l'Occident est un des principaux défis à relever. La progression de la démocratie et du respect des droits de la personne dans le monde montre l'intérêt universel qu'ils suscitent, indépendamment de la culture. Le Canada peut aider à expliquer comment on peut modeler des institutions de manière à garantir le respect de normes universelles, tout en respectant l'expression culturelle, ethnique et religieuse. Nous pouvons le faire, entre autres, en faisant connaître la diversité canadienne à

l'étranger, y compris par les arts et la culture (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005e, p. 18).

Étant donné que l'Énoncé a préalablement défini la valeur de la démocratie comme étant externe à celle-ci, le problème de ce passage n'est pas l'affirmation que la démocratie aurait une validité universelle, mais que la démocratie (implicitement caractérisé par une normalité particulière) ne risquerait pas d'entrer en tension avec d'autres particularités « culturelles, ethniques et religieuses ». Autrement dit, la tension entre un modèle symbolique d'une forme démocratique substantiellement prédéfinie et des modèles symboliques alternatifs. L'exaltation du Canada en tant que modèle de réussite en ce qui a trait à la conciliation entre universalisme et particularisme semble occulter la réalité discursive d'une politique de diversité interne qui, nous l'avons vu, tend à atténuer la culture pour réduire sa portée sur ces autres sphères de la vie partagée et, d'intérêt particulier ici, sur la sphère politique. Or, l'affirmation que « nous pouvons » faire « connaître la diversité canadienne » par l'entremise des « arts et [de] la culture », semble suggérer que cette sphère étroitement (et artistiquement) culturelle serait le reflet d'une diversité culturelle réellement existante au sein des autres sphères de la vie. Toutefois, la tendance interne, comme celle qui semble être préconisée à l'étranger, est plutôt de circonscrire la diversité à cette sphère étroitement culturelle, pour éviter qu'elle risque de nuire aux processus vitaux de la population.

L'on peut croire en la validité universelle de la démocratie. La tension survient plutôt entre particularismes culturels et ce qui est conçu, dans les discours, comme étant à la fois externe à la démocratie, un de ses résultats potentiels, et la source de sa légitimité. Il s'agit d'ailleurs de l'un des principes fondateurs de l'État canadien qui précède de loin l'avènement du suffrage universel :

Notre attachement à la paix, à l'ordre et à la bonne gestion des affaires publiques, conjugué au dynamisme de nos collectivités et de nos concitoyens, a engendré

une communauté politique prospère et vigoureuse. Notre fédération est devenue une société multiculturelle diverse, capable de transcender les opinions politiques étiquées qui découlent des différences ethniques et culturelles. En accueillant de nouveaux membres dans notre communauté, nos liens familiaux se sont élargis à la planète entière. La mondialisation qui rapproche les peuples à l'échelle internationale fait partie de la vie canadienne depuis des décennies (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. 4).

La source d'une « communauté politique prospère et vigoureuse » est ainsi retrouvée dans les principes fondateurs de « la paix », de « l'ordre » et, d'intérêt particulier, de « la bonne gestion des affaires publiques », ce dernier pouvant seulement être interprété comme une modernisation du principe de « bon gouvernement » qui est utilisé pour définir le Canada depuis le milieu du XIX^e siècle sans que cela n'implique une correspondance avec la forme démocratique, au contraire (McKay, 2005, p.54-58). Quant à la diversité culturelle qui était précédemment reconnue comme une source de richesse, ce passage pointe plutôt vers son effacement étant donné que des « différences ethniques et culturelles » découlent des « opinions politiques étiquées ». Ainsi, le succès relatif du Canada ne serait ultimement attribuable ni à la démocratie en tant que telle, ni à la diversité culturelle, mais plutôt à la bonne gouvernance. C'est d'ailleurs ce principe qui permet d'aligner les valeurs canadiennes à nos intérêts sur la scène internationale :

Pour ceux qui vivent dans des pays où la violence menace de balayer les compromis politiques quand des intérêts concurrents se heurtent, la longue histoire de compromis canadiens sur des différences linguistiques, ethniques et culturelles — depuis l'Acte de Québec de 1774 — offre une lueur d'espoir. Notre système de gouvernance est pareil à un laboratoire où se réalisent quantité d'expériences étranges qui peuvent cependant aider d'autres pays qui se sont attelés à une tâche complexe, celle du renforcement des institutions. Cette définition de l'« ADN » de la gouvernance constitue une ressource importante, que le Canada peut utiliser pour apporter une contribution distincte.

L'instauration d'une bonne gouvernance dans d'autres sociétés de la planète se traduira pour les Canadiens par une prospérité et une sécurité renforcées. Avec la mondialisation, où les menaces sont transnationales et l'accroissement des richesses dépend de formes d'échanges plus profondes, la création d'États stables et dotés de réelles capacités comptera parmi les priorités mondiales du Canada.

C'est à propos du sort des États en déroute ou fragiles que les intérêts et les obligations du Canada se rejoignent le plus. L'intérêt national nous dicte de

regarder au-delà de nos frontières pour traiter à la racine les causes de l'instabilité. Parallèlement, les Canadiens ont démontré qu'ils n'abandonneront pas les plus pauvres et les plus démunis de la planète (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. 24).

Si le Canada représente un modèle pour ces « pays où la violence menace de balayer les compromis politiques » et si l'histoire du Canada a été particulièrement caractérisée par des compromis entre différences « linguistiques, ethniques et culturelles », il ne s'agit pas, ultimement, du résultat d'un contact entre différences, de ce qui émergerait « naturellement » de la diversité sociétale, mais plutôt de la « bonne gouvernance ». À l'inverse, l'échec de ces « autres sociétés » serait attribuable à un manque de bonne gouvernance — ou de « capacités » — et cette lacune expliquerait non seulement leur pauvreté, mais aussi leur instabilité (laquelle risque, comme nous l'avons vu, de déstabiliser la scène internationale). Puisque la source du succès interne serait précisément ce que l'influence internationale du Canada cherche à instaurer dans ces autres sociétés, alors les Canadiens peuvent être rassurés que la poursuite de leurs intérêts n'aille pas à l'encontre de leurs valeurs. Mais, bien qu'elle puisse représenter l'expression de nos valeurs fondatrices, le problème de leur universalité est contourné par l'entremise d'un discours qui donne une apparence technique ou même « scientifique » à un problème fondamentalement politique. Non seulement l'idée du Canada en tant que laboratoire sociétal permet ainsi de présenter les résultats de ces expériences comme étant universellement reproductibles, mais elle permet aussi, à l'instar du discours sur l'État en déroute, de présenter la solution (soi-disant canadienne) comme étant universellement légitime en dépit de la question démocratique. En somme, alors que l'on doit être d'accord avec la validité universelle de la forme démocratique, lorsque celle-ci est entendue comme étant seulement incidemment souhaitable, dans la mesure qu'elle corresponde à « la bonne gouvernance », alors la question qui

s'impose ne concerne pas l'universalité de la démocratie, mais plutôt celle de cette forme qui lui est distincte.

Dans cette perspective, ce qui semble être plus important à notre problématisation des interventions canadiennes, sur une scène internationale, toujours caractérisée par la diversité des formes de vies, n'est pas de savoir si « nos valeurs » s'alignent avec « nos intérêts », mais si les interventions canadiennes sont réellement caractérisées par le même niveau de légitimité universelle qu'une politique étrangère qui serait strictement fondée sur le principe démocratique.

Sur ce point, le discours sur les organisations internationales de cette époque est caractérisé par la même ambivalence par rapport à l'ONU que ceux des périodes précédentes :

Le Canada est toujours disposé à travailler avec l'ONU dans toute la mesure du possible en cas de crise internationale. Cependant, et même si les Nations Unies continuent de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de donner une légitimité aux opérations internationales, dans certains cas, la solution la plus pratique fera intervenir des acteurs régionaux. Ce sont les organisations régionales et les pays d'une région donnée qui ont le plus intérêt à assurer la stabilité de leur partie du monde et qui ont donc plus de raisons d'engager les ressources nécessaires à la stabilisation et à la consolidation de la paix (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005e, p. 12).

Toujours à la recherche de « la solution la plus pratique » et bien que l'ONU conserve un « rôle essentiel », ce sont les organisations régionales qui se font accorder la principale fonction en matière d'interventions internationales. Une efficacité d'intervention supérieure découlerait du fait que les intérêts de leurs membres sont plus directement touchés. Toutefois, s'il s'agit effectivement d'une solution pragmatique au problème d'instabilité, le discours semble subordonner la légitimité qu'apporte l'ONU au besoin préexistant d'intervenir. En effet, plutôt que de concevoir l'approbation onusienne comme la condition de possibilité d'une intervention internationale — ce qui se rapprocherait d'un idéal démocratique internationale, malgré toutes les lacunes en matière d'égalité/représentativité de cette organisation — qu'elle puisse « donner une légitimité aux opérations internationales » est plutôt présentée comme une assise

supplémentaire et secondaire, souhaitable, mais pas nécessaire à une opération internationale. Pour le Canada, c'est donc, à nouveau, l'organisation régionale de l'OTAN qui représente « notre meilleure police d'assurance » :

Nous reconnaissons que les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale sont bien servis par notre collaboration avec les pays qui partagent les mêmes idées que nous, pour faire en sorte que l'OTAN et les Nations unies non seulement conservent leur utilité, mais l'accroissent. L'OTAN est notre meilleure police d'assurance dans un contexte de plus en plus menaçant et imprévisible. Quant aux Nations Unies, leur réforme est notre meilleur gage d'une véritable paix mondiale (Bureau du Conseil privé, 2004, p. 59).

Alors que l'OTAN aurait déjà fait la preuve de son utilité pour le Canada, étant donné, notamment que ses pays membres « partagent les mêmes idées que nous », l'utilité de l'ONU dépendrait en revanche de sa réforme. Puisque ce passage fait prévaloir l'identité des membres de l'OTAN par rapport à la différence implicite de ceux de l'ONU, il n'est pas surprenant que la réforme de cette organisation qui est prônée par le gouvernement canadien ne vise pas à améliorer la représentativité du conseil de sécurité :

Les efforts de réforme de l'ONU doivent notamment viser à rendre le Conseil de sécurité vraiment crédible et efficace. Le Canada explique depuis longtemps qu'il est urgent de revoir les méthodes de travail de cet organe clé. La dernière fois qu'il a siégé au Conseil, en 1999 — 2000, le Canada a déployé des efforts considérables pour en accroître la transparence et la responsabilité. Nous restons convaincus que la réforme du Conseil doit viser avant tout à le rendre plus efficace. C'est pourquoi le Canada s'est toujours opposé à la nomination de nouveaux membres permanents et à l'octroi de nouveaux droits de veto. Nous sommes favorables à des méthodes de travail plus efficaces, mais nous ne pensons pas qu'augmenter le nombre des membres permanents servirait les intérêts de l'ONU dans son ensemble ou rendrait le Conseil de sécurité plus efficace. Il s'agit d'une position de principe, indépendante des mérites de toute candidature au statut de membre permanent. Cela dit, nous convenons que la composition du Conseil de sécurité devrait mieux refléter celle de la communauté internationale au XXI^e siècle.

Le Canada proposera des mandats élus plus longs (par exemple, quatre ans) et renouvelables afin de conférer une continuité et une expérience approfondie par rapport aux questions soumises au Conseil. En exigeant un appui régional pour ces mandats élus plus longs, on encouragerait les membres potentiels du Conseil de sécurité à soigner leur réputation de bons citoyens internationaux (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005e, p. 23).

Tout en soulignant que la composition du conseil de sécurité devrait « mieux refléter celle de la communauté internationale au XXI^e siècle », ce passage fait à nouveau primer l'efficacité

sur la question de la représentativité internationale en s'opposant à la « nomination de nouveaux membres permanents » ainsi qu'à l'« octroi de nouveaux droits de veto ». Non seulement la prolongation des mandats élus va nécessairement à l'encontre d'une plus grande représentativité de la communauté internationale (tout comme la possibilité qu'ils deviennent renouvelables), étant donné qu'elle ne peut provoquer une augmentation du nombre de pays ayant accès à ce rôle dans une période donnée et risque au contraire de le restreindre. Mais aussi, l'idée que ces membres non permanents devraient répondre au critère de « bons citoyens internationaux » (et malgré l'ambiguïté sémantique de ce critère) ouvre la porte à la possibilité de rejeter une candidature en fonction d'une normalité particulière, d'autant plus que ce critère est inséré dans un discours qui fait prévaloir la « bonne gouvernance » sur la démocratie. Ainsi, la possibilité qu'un multilatéralisme restreint ou même l'unilatéralisme sont envisageables, et même considérés nécessaires, semble logiquement découler d'un tel discours :

Bien que nous accordions une grande valeur au multilatéralisme, et sachant tout le bien que la collaboration internationale peut accomplir, nous devons en bout de ligne nous engager à jouer un rôle de premier plan dans des initiatives particulières et, à l'occasion, nous y engager seuls. Nous avons les moyens d'aider, et nous le ferons. C'est notre devoir. Les Canadiennes et les Canadiens veulent que l'on fasse une promotion vigoureuse de nos intérêts internationaux. Ils savent que nous devons faire des choix difficiles pour protéger leur liberté et leur sécurité, leur prospérité et leur qualité de vie. Le Canada peut apporter une réelle contribution grâce à sa politique étrangère et à ses relations à l'échelle internationale (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p.12).

Tout en reconnaissant, donc, la « grande valeur » du multilatéralisme (entendu comme un consensus par les pouvoirs souverains concernés, dans la mesure qu'il est contrasté aux « initiatives particulières » et à la possibilité de s'« y engager seuls »), l'action internationale n'est pas, selon la position canadienne, fondamentalement dépendante d'une entente contractuelle, par laquelle les États touchés subordonneraient volontairement leur souveraineté à un pouvoir supranational. Néanmoins et de façon compatible avec les périodes précédentes, ce

qui est présenté dans les discours comme un problème d'inefficacité onusienne — mais qui, plus fondamentalement, découle de son inclusivité/représentativité, de la difficulté d'arriver à un consensus démocratique entre souverainetés aux points de vues normatifs distincts — ne mène pas à un rejet intransigeant d'une autorité supranationale légitime. En plus de trouver la solution pragmatique actuelle dans l'unilatéralisme ou dans un multilatéralisme restreint aux organisations régionales, l'idéal d'actions internationales légitimées par la sanction onusienne persiste à façonner la position canadienne qui cherchera, en conséquence et par les instances de l'ONU, à établir un régime d'exception au principe d'égale souveraineté. En particulier, la doctrine de responsabilité de protéger et le concept de sécurité humaine sont deux éléments centraux de la rationalisation discursive nécessaire à la mise en œuvre d'un tel régime.

Présentée comme une « nouvelle conception » de la souveraineté nationale, la responsabilité de protéger représente l'institutionnalisation de la volonté de « tenir les gouvernements responsables de la façon dont ils traitent leur population » (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. v). Puisqu'elle solde concrètement la subordination de la souveraineté nationale à la souveraineté du système, cette reconceptualisation peut être décrite comme une remise en question de l'égalité entre pouvoirs souverains au profit du pouvoir d'intervention d'une « communauté internationale » abstraite :

En période d'après-guerre, la communauté internationale assume une plus grande responsabilité collective pour le bien-être des peuples de la planète. Dans des domaines comme les droits de la personne, les guerres civiles ou l'environnement, les Nations Unies et d'autres organisations internationales se penchent sur des enjeux qui, traditionnellement, ne relevaient que du pouvoir de l'État-nation souverain. C'est pourquoi, à l'Assemblée générale des Nations Unies l'an dernier, j'ai soutenu que la nouvelle conception de la souveraineté englobe de plus en plus des responsabilités à l'égard de la communauté internationale et de ses propres citoyens. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. v).

Ainsi, « le bien-être des peuples de la planète » qui, autrefois, « ne relevaient que du pouvoir de l'État-nation » devient un champ d'action potentiel pour « la communauté

internationale ». Bien qu'elle ne rejette pas, a priori, l'autorité de l'État-nation et semble en fait adopter une approche plus inclusive, comme le reflète le terme « responsabilité collective », la responsabilité de la communauté internationale devient problématique lorsqu'elle est évoquée en dépit du consentement de l'État en question. Dans cette optique, le concept d'État délinquant permet de contourner la question du consentement en faisant, comme nous l'avons vu, d'un problème fondamentalement politique une question d'assistance technique :

Les gouvernements nationaux ont des devoirs envers leur population, mais quand ils s'effondrent, le Canada et la communauté internationale ont une responsabilité commune envers les victimes de la défaillance de leur État. La stratégie du Canada face aux multiples défis que posent les États en déroute ou fragiles doit se concentrer, avant tout, sur la prévention de l'effondrement des États. Les mesures préventives peuvent prendre bien des formes, mais elles passent évidemment par une aide au développement à long terme qui contribue au renforcement d'un ensemble d'institutions, de la société civile et d'une culture politique propices à la sécurité et à la prospérité. Des services de santé et d'éducation adéquats ainsi qu'un secteur privé dynamique sont des éléments de base essentiels pour la paix et la stabilité. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p.14).

Qu'il soit question donc de « mesures préventives » pour empêcher la défaillance d'un État ou de la responsabilité de la communauté internationale « envers les victimes » d'une défaillance actuelle, ce discours retrouve la légitimité d'un interventionnisme normalisateur dans son intersection avec les processus vitaux d'une population — définie par un langage de « développement », de « prospérité », de « santé », d'« éducation » et de « secteur privé dynamique » — plutôt que dans un critère démocratique. Effectivement, lorsqu'il est question de « culture politique », le critère de représentativité est exclu pour plutôt spécifier que cette culture doit être « propice à la sécurité et à la prospérité ». La nouvelle conception de la sécurité, devenue prédominante dans les discours, « va au-delà des concepts traditionnels de la sécurité, qui reposent sur la défense de l'État, pour se concentrer sur la protection des personnes » (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005e, p. 15) :

Le Canada entend étendre les droits de la personne et élargir la sécurité humaine au reste du monde, volonté sur laquelle repose aussi son approche de la bonne

gouvernance. Le Canada collaborera avec la population des États en déroute ou fragiles afin d'inscrire les principes de responsabilité, de transparence et de représentativité dans des institutions véritablement démocratiques. Les structures mêmes de la gouvernance varieront suivant le contexte politique et culturel, mais le but ultime du Canada est de favoriser un engagement envers les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit en plaçant les citoyens au cœur de la société et en créant un État attaché à protéger leurs intérêts.

Le Canada devra préciser ce que recouvrent en fait ces valeurs et ce, dans des pays dont la situation diffère de la sienne. Les Canadiens se trouvent dans une position enviable, car ils peuvent gérer les défis de la mondialisation et s'y adapter en s'appuyant sur les ressources d'un État stable et doté de capacités réelles. Des millions d'habitants du monde ne disposent pas d'un tel recours. Des exemples récents, comme Haïti, montrent que les droits de la personne et la sécurité humaine restent des idéaux inatteignables sans structures étatiques stables pour les garantir (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005a, p. 22).

Alors qu'il souligne l'importance de la démocratie et qu'il admet la possibilité d'une variation des structures de la gouvernance selon « le contexte politique et culturel », ce passage reproduit néanmoins l'idée qu'il s'agit principalement de mécanismes potentiellement utiles dans la réalisation de l'objectif de « sécurité humaine ». En effet, l'exemple d'Haïti témoigne du désir d'atteindre cet idéal, présentement « inatteignable » étant donné l'absence de « structures étatiques stables ». En ce sens, ce qui est considéré comme une forme de vie souhaitable ne se réfère pas, ultimement, au cadre démocratique, mais plutôt à l'existence d'une population sécurisée à laquelle correspond un « État stable et doté de capacités réelles ». Le rôle de la démocratie à l'intérieur des États qui sont ciblés en tant que potentiellement ou actuellement défaillants serait donc analogue à celui du multilatéralisme onusien, entendu comme une source de légitimité souhaitable, mais non nécessaire à l'interventionnisme. Dans les deux cas, le fondement du pouvoir souverain, sa condition de possibilité — interne ou internationale — ne se retrouve pas dans la représentativité, mais plutôt dans sa correspondance à une population biopolitiquement sécurisée.

Le discours admet, certes, la possibilité de variations culturelles de ce à quoi correspondrait une gouvernance souhaitable dans une société particulière. Cependant, puisque le

principe de représentativité — par lequel le pouvoir souverain refléterait la forme de vie en question, définie, entre autres, culturellement — n'est pas compris comme étant fondateur et étant donné que ce concept de « bonne gouvernance » se trouve prémuni d'une normalité particulière, alors le degré de variation culturelle admissible risque d'être étroitement circonscrit. Cette question n'est pas directement abordée dans les documents à l'étude autre que, comme nous l'avons vu, par l'affirmation de la validité universelle de la forme démocratique (paradoxalement définie par des critères non démocratiques). Toutefois, lorsque la question culturelle est abordée, c'est, on l'aura deviné, dans une perspective économique, retrouvant la valeur de la diversité culturelle en ce qu'elle facilite les échanges commerciaux internationaux.

Or, qu'il soit question des « nombreux liens historiques, culturels et interpersonnels » que les Canadiens ont avec les pays d'Amérique du Sud, centrale, et des Antilles, facilitant « la création de marchés communs régionaux » (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005d, p. 18), de « L'esprit d'entreprise qu'on observe chez de nombreux membres de notre communauté indo-canadienne » qui « nous confèrent [...] un nouvel avantage dont nous commençons à profiter » étant donné « la réforme de l'économie indienne » (p. 23), ou encore de « Notre histoire et notre culture commune » qui « influent encore sur notre relation avec l'Union européenne, notre deuxième partenaire mondial sur les plans du commerce, de l'investissement et de l'innovation » (p. 25) la valeur de la diversité culturelle est retrouvée dans l'enrichissement commercial. Ce qui est devenu la norme des discours officiels en matière de diversité et qui, nous l'avons vu, est distinct de l'idéal du multiculturalisme en tant qu'émergence *interculturelle*, d'une « société ouverte » au contenu proprement culturel des autres cultures est ainsi à nouveau (re)produit.

L'(in)sécurité conservatrice

En ce qui concerne le discours du gouvernement conservateur, son lexique se rapproche à plusieurs égards de celui du gouvernement précédent, comme en témoigne *La Stratégie de défense : Le Canada d'abord*, publié en 2008. Certes, le gouvernement cherche à se différencier notamment, en déplorant la négligence des forces armées au cours des années 1990 :

Les Canadiens vivent dans un monde instable et imprévisible. Il suffit de revenir sur le passé pour constater que les dividendes de la paix récoltés à la fin de la guerre froide n'ont duré que peu de temps. Dans les années 1990, d'importants problèmes de sécurité ont émergé, y compris la défaillance et la déroute de certains États, l'éclatement de guerres civiles et le terrorisme mondial. De nombreux pays, dont le Canada, ont tardé à saisir toute l'importance de ces nouvelles réalités et à s'adapter à celles-ci. Au cours de cette période, il est évident que les dirigeants en fonction n'ont pas suffisamment financé les Forces canadiennes et ne leur ont donc pas donné tous les moyens nécessaires pour faire face à une situation mondiale de plus en plus complexe. (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.6)

Malgré la volonté évidente de se différencier d'un passé libéral de sous-financement, notons que le discours d'« une situation mondiale de plus en plus complexe », caractérisé par « l'éclatement de guerres civiles », « le terrorisme mondial » et « la défaillance et la déroute de certains États » ne diffère pas, fondamentalement, de ceux des gouvernements libéraux qui lui ont précédé — qu'il soit question de celui de Jean Chrétien, qui fait l'objet de leur critique, ou de celui de Paul Martin. De plus, notons que, bien que la Stratégie s'engage à ce que le Canada « regagne, sur la scène internationale, sa crédibilité et son influence » « grâce à un financement prévisible et à long terme » (p.1), l'Énoncé de la politique internationale de 2005 s'engageait, comme nous l'avons vu, à renverser la tendance des années 1990, grâce à l'allocation budgétaire aux forces militaires « la plus importante depuis plus de 20 ans » (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005c, p. 1).

Par ailleurs, le titre de la stratégie *Le Canada d'abord* reflète une volonté d'accorder plus d'importance à la sécurité nationale qu'à la sécurité internationale ce qui est précisé dans le texte du document :

Le gouvernement a d'ailleurs établi, à l'intention des Forces canadiennes, une ligne directrice claire en ce qui a trait à leurs trois rôles — défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la paix et à la sécurité à l'échelle internationale —, de même que les types et les nombres de missions qu'il s'attend à ce que nos militaires effectuent. Les visées formulées à l'intention des Forces canadiennes les obligent d'abord à atteindre l'excellence au pays, à constituer ensuite un partenaire fort et sur lequel on peut compter pour la défense de l'Amérique du Nord et enfin de faire preuve de leadership à l'étranger en contribuant aux opérations internationales à l'appui des valeurs et des intérêts des Canadiens (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.7).

La clarté de cette priorisation pour laquelle la défense nationale est plus importante que la défense continentale et la défense continentale prime sur la sécurité internationale peut sembler, à première vue, démarquer cette nouvelle stratégie de celles du passé. Notamment, cette stratégie pourrait être contrastée par la participation canadienne à des missions de paix là où les intérêts (étroitement) géopolitiques du Canada ne peuvent être interprétés comme étant directement en jeux. Toutefois, la volonté implicite à cette priorisation — c'est-à-dire de prétendre qu'il serait possible d'établir une délimitation nette entre ce qui poserait un danger à la sécurité nationale, ce qui menacerait plutôt la sécurité continentale et un type de danger qui serait circonscrit à « l'échelle internationale » — n'adresse pas ce qui, depuis déjà longtemps, caractérise les discours canadiens en matière de défense, ceux qui sont généralement associés à des gouvernements libéraux. Effectivement, la Stratégie de défense ne confronte pas la tendance discursive déjà bien établie au cours des années 1990, qui liait la sécurité nationale et le respect des « bonnes valeurs à l'étranger ». Cette indistinction perçue entre, non seulement la sécurité nationale et la sécurité internationale — étroitement lié au concept de puissance moyenne —, mais aussi, entre la sécurité et la normalité d'une forme de vie, font que s'intensifier, comme nous l'avons vu, avec le gouvernement Martin, notamment avec le concept de « bonne gouvernance ». Ils étaient toutefois déjà apparents dès notre première période d'analyse. Non seulement la stratégie ne confronte pas ce lien discursif, en n'offrant aucun indice de possible catégorisation/hiérarchisation des menaces entre différentes géographies de la sécurité, mais de

façon encore plus révélatrice de ce qui est en fait, moins une stratégie de sécurité qu'une stratégie (superficielle) de marketing politique, elle semble, à la fin de ce passage, reproduire instinctivement cette indistinction, en engageant le Canada aux interventions internationales « à l'appui des valeurs et des intérêts des Canadiens ». Donc, l'harmonie entre valeurs (normatives) et intérêts (nationaux) à laquelle s'ajoutent les liens étroits entre (in) sécurité à l'étranger et l'(in)sécurité des Canadiens :

Le monde d'aujourd'hui est instable et incertain, et le Canada fait face à de véritables défis sur le plan de la sécurité. Dans le contexte actuel de la mondialisation, tout nouveau développement à l'étranger peut avoir des répercussions importantes sur la sécurité et les intérêts des Canadiens au pays. En effet, les attaques terroristes qui se sont produites le 11 septembre 2001 et après cette date montrent à quel point l'instabilité et la mise en déroute d'un État à l'autre bout du monde peuvent nuire directement à notre propre sécurité et à celle de nos alliés (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.6).

De plus, bien qu'elle tâche de ne pas utiliser le terme 3D, aussi associé aux libéraux, la stratégie conservatrice ne fait que le remplacer par le terme « pangouvernemental » pour signifier une approche très semblable, sinon identique :

De nos jours, les déploiements sont beaucoup plus dangereux, plus complexes et plus difficiles que par le passé et ils ne peuvent se limiter uniquement à une solution militaire. Par exemple, en Afghanistan, les Forces canadiennes ne sont qu'une composante, même si elle est essentielle, d'une approche pangouvernementale. Les efforts déployés par le Canada pour affronter les menaces actuelles ne seront couronnés de succès que s'il fait appel à une large gamme d'expertises et de ressources gouvernementales. (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.9).

Ne se limitant pas uniquement à la « solution militaire » en faisant appel « à une large gamme d'expertises et de ressources gouvernementales », l'approche conservatrice ne diffère pas, conceptuellement, de l'approche libérale. Cela est aussi confirmé par la possibilité de contribuer à « l'ensemble de la gamme des opérations internationales qui vont de l'aide humanitaire aux opérations de combat, en passant par les opérations de stabilisation » (p.8-9) ou encore de « faire preuve de leadership à l'étranger dans le cadre de missions de paix et de sécurité internationales » (p.21).

Finalement, la perspective ne se distingue pas, non plus, de celle des gouvernements précédents en ce qui concerne le multilatéralisme :

Ces opérations se dérouleront souvent sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Canada continuera d'appuyer ces organismes internationaux clés et de participer à leurs opérations.

De plus, il prendra part à des missions conjointement avec des États alignés, lorsque les circonstances l'exigeront, à titre de membre responsable de la communauté internationale. (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.9).

Prévoyant ainsi la possibilité d'une action internationale sous l'égide de l'ONU, celle de L'OTAN, ou encore, selon un multilatéralisme encore plus restreint, « conjointement avec des États alignés », on ne peut, dans cette stratégie, identifier un élément du discours conservateur qui marquerait une rupture avec ce qui est considéré depuis longtemps comme les conditions probables d'une action collective sur la scène internationale.

S'il est possible de retrouver dans la stratégie conservatrice une rupture avec les conceptions libérales qui lui ont précédé, c'est plutôt au niveau de cette distinction entre biopouvoir et pouvoir souverain, conformément aux discours sur la diversité interne. En effet, le premier indice de cette distinction était apparent dans la priorisation — aussi superficielle qu'elle puisse l'avoir été — de certaines géographies de sécurité sur les autres et de la hiérarchisation du type de danger qui en découle. Le langage employé était plus géostratégique que biopolitique, trouvant ses référents dans des espaces géographiques — qu'il soit question du Canada, de l'Amérique du Nord, ou encore de « *l'échelle* » internationale —, plutôt que dans les « populations » des États étrangers intrinsèques aux concepts de sécurité humaine et de responsabilité de protéger. Insérant un écart entre le bien-être des populations et les mécanismes étatiques jugés incapables de subvenir à leurs besoins, le discours libéral faisait de la sécurité un problème fondamentalement technique, lié à un manque de capacité. Certes, le discours conservateur emploie aussi le langage biopolitique de l'État en déroute et de l'humanitaire, mais

il réintroduit aussi le langage souverain d'une unité fondamentale entre peuple et État, permettant notamment, une distinction entre États amis et États ennemis :

La prolifération des armes à la fine pointe de la technologie, l'émergence potentielle de nouveaux États adverses dotés de l'arme nucléaire et menés par des régimes imprévisibles et, au même titre, l'influence pernicieuse des militants islamistes dans des régions clés sont particulièrement préoccupants. La croissance actuelle des forces conventionnelles dans les pays de la région Asie-Pacifique constitue une autre tendance qui peut avoir un impact important sur la stabilité internationale au cours des prochaines années (Ministère de la Défense nationale, 2008, p.6).

En effet, cette idée d'« États adverses » était, depuis la fin de la guerre froide, généralement absente des discours officiels du gouvernement fédéral. Même au cours de la guerre froide, alors que l'adversité pouvait être associée à l'« État » soviétique, c'est plutôt en matière idéologique que la distinction était faite, son influence conçue comme une imposition artificielle qui entravait les processus naturels propres aux populations touchées, comme nous l'avons vu à partir du deuxième chapitre. En ce sens, la distinction biopolitique entre pouvoir souverain et population était fondamentalement constitutive des discours de la PEC. Au contraire, un discours qui se fonde sur l'existence de bons et de mauvais États ne puise pas, ultimement, sa légitimité auprès des processus vitaux d'une population. Similairement, bien que les « militants islamistes » ne soient pas explicitement liés, dans ce passage, à un pouvoir souverain particulier, leur influence reste géopolitiquement définie, dans la mesure où ils sont associés à des « régions clés ». Dans cette optique, aucune distinction entre leur influence, les États et les populations, qui correspondraient à ces « régions clés » — laquelle permettrait au discours de s'appuyer sur une légitimité biopolitique — n'est identifiable. En somme, le discours conservateur est effectivement marqué par un certain réalisme, comme l'ont déjà souligné plusieurs auteurs (Boucher, 2013, Massie et Roussel, 2013, Singh, 2013). Malgré cette tendance, ce discours ne représente pas une rupture fondamentale avec les discours des périodes précédentes. Il reste marqué par une volonté biopolitique.

Pour conclure, il a été argumenté que le discours du gouvernement conservateur est effectivement caractéristique d'un certain changement par rapport au symbolisme du passé, celui associé à une mythologie libérale relativement bien établie. Si certains ont suggéré que ce discours était raciste, militariste et impérialiste — ce qui a sans doute une part de vérité —, ce que nous avons plutôt démontré est que ce changement serait plus exactement appréhendé en faisant appel au concept de pouvoir souverain. Cette conception plus ancienne du pouvoir politique nous aide à comprendre, par exemple, les tendances à associer l'exceptionnalisme de l'ordre symbolique interne — qu'il soit question de la démocratie de notre respect de la différence culturelle ou du fait que le racisme soit, au Canada, une chose du passé — aux sages décisions de la monarchie britannique. Elle nous aide aussi à comprendre la tendance à élever les forces de l'ordre souverain — militaires ou policières — au-dessus des dérapages du passé, souvent à contre-courant d'une population représentée comme étant intrinsèquement socialement conservatrice. Finalement, ce pouvoir souverain est aussi reflété dans un discours sur la PEC manifestement plus influencée par le « réalisme », lequel trouve dans la préservation de l'intégrité territoriale la plus haute valeur en ce qui concerne la définition de l'intérêt national ce qui peut être, jusqu'à un certain point, différencier de l'objectif de préservation et d'amélioration de la vie caractéristique du biopouvoir. Toutefois, si ces deux formes de pouvoirs sont effectivement distinctes, comme nous l'avons vu tout au long de notre analyse, le biopouvoir représente néanmoins une articulation entre les processus vitaux d'une population — les quasi-naturalismes — et l'intervention d'un pouvoir artificiel et normalisant découlant, en partie, du pouvoir étatique. Cela rejoint non seulement la critique de Walker selon laquelle les « réalistes » seraient des idéalistes libéraux moins optimistes (Walker, 1993) puisqu'ils croient, du moins implicitement, à l'ordre normatif interne, critique que l'on pourrait aussi adresser aux

« rationalistes » de la PEC (Granatstein, 2004, Horn 2006, Maloney, 2002). Cela concorde d'autre part à la généalogie du concept de biopolitique, tel que formulé par Foucault. En effet, bien que la population ne fasse pas originalement partie de l'analyse effectuée par le souverain au nom de la raison d'État étant donné la prédominance du mercantilisme, elle entrera, au début du XVIII^e, dans ses calculs, particulièrement par l'entremise de l'appareil de la police qui intervient pour améliorer les processus vitaux (Foucault, 2004a). Que la normalité en question soit ultimement attribuable à un pouvoir monarchique ancien ou qu'elle soit le résultat d'une émergence sociétale nécessitant néanmoins l'intervention de l'État, la source ne définit pas nécessairement le contenu. Sur ce point, il existe plusieurs continuités entre ces deux symboliques, notamment, en ce qui a trait à la forme particulière de l'ouverture à la différence à l'interne, ou de représenter l'ONU comme un idéal improbable pour atteindre un monde paisible que l'on recherchera plutôt dans des solutions pragmatiques avec des États avec lesquels les Canadiens partageraient une certaine identité. Soucieux de se différencier de la symbolique généralement associée à un passé particulièrement libéral — un passé, comme nous l'avons vu, largement bioculturellement défini —, les conservateurs ont fait appel à cette autre conception du pouvoir politique pour tenter de redéfinir le Canada en leur image. Mais étant donné l'indissociabilité actuelle de ces deux formes, la trace biopolitique reste apparente dans ces nouveaux discours. La distinction entre discours libéraux et conservateurs est donc plutôt une question de nuance, une question de la forme particulière de la tension apparente entre pouvoir étatique et normativité qui les caractérise spécifiquement. La tentative de redéfinition de l'image de marque nationale par le gouvernement conservateur s'est avérée d'autant plus difficile pour un pays dont même le passé proprement attribuable à la couronne britannique était déjà

caractérisé par un projet libéral, opposé au républicanisme des États-Unis (McKay, 2005, p.49-80). Nous aborderons cette question dans la conclusion générale qui suit.

Conclusion

Que le Canada représente, en fait, la variation nord-américaine sur le thème du monarchisme (Smith, 2007) ou plutôt sur le thème du libéralisme (McKay, 2005), les distinctions entre ces deux perspectives semblent se dissiper lorsque l'on s'intéresse à la normalité actuelle de l'ordre établi. D'une part, David Smith défend une conception de cet ordre ou la gouvernance aurait toujours été plus caractéristique du Canada que la forme démocratique. Si la représentativité peut être utile au gouvernement pour tâter le pouls des gouvernés, le pouvoir politique ne découle pas ultimement du peuple — des choix informés des citoyens — d'autres forces étant impliquées dans ce processus de « raffinement » de l'opinion politique (p.19-32). À l'inverse, McKay emploie une perspective gramscienne pour déplorer un projet hégémonique libéral qui aurait servi historiquement et servirait actuellement les intérêts de certains à l'exclusion des autres (p.49-80). Ce que partagent ces deux perspectives — par ailleurs diamétralement opposées — est l'idée que le Canada n'a jamais été fondamentalement ou même principalement un projet démocratique. Tout en étant d'accord avec ce point de vue, comme nous l'avons abordé particulièrement au cinquième chapitre, dans cette tension entre bonne gouvernance et démocratie, notre analyse s'est penchée de façon plus globale sur la tension entre dynamiques autopréservative et autotransgressive. D'un point de vue biopolitique, cette distinction importante entre projet libéral et projet démocratique est plus particulièrement attribuable au fait que, si l'idéal démocratique représente un processus, un mécanisme par lequel des modèles symboliques alternatifs pourraient avoir une influence sur la normalité établie, le libéralisme implique quant à lui un contenu substantiel prédéfini — une normalité — qui risque d'aller à l'encontre de la possibilité de transcendance symbolique.

Bien qu'elle soit consciente de l'inefficacité de tenter de trop gouverner ces quasi-naturalismes propres à la population, la biopolitique libérale est néanmoins caractérisée par la volonté de les protéger, les guider et les améliorer. Dès lors, la biopolitique implique, dans tous les cas, l'intervention du pouvoir étatique entraînant des processus qui ne peuvent être compris comme étant entièrement naturels. Dans cette optique, si le pouvoir monarchique qui a influencé le développement du Canada était, dès son fondement, un pouvoir monarchique *libéral* (McKay, 2005, p.41) et si le libéralisme est en soi une variation sur le thème de la biopolitique (Dean, 2010, p.133), alors la distinction entre l'ordre social (re)produit par le système symbolique propre à la mythologie libérale et celui de la mythologie conservatrice, semble être une question de nuances plutôt que de ruptures fondamentales.

Même au point de départ de notre analyse, avec le rapport Laurendeau-Dunton, lorsque la possibilité d'une communauté canadienne semblait dépendre de l'appartenance de l'ensemble des citoyens à l'un ou l'autre des deux peuples fondateurs, l'hégémonie culturelle n'était pas comprise comme étant complètement totalisante en soulignant l'importance d'un certain contact avec la diversité culturelle. Toutefois, le type de diversité qui était alors considéré comme souhaitable était prédéterminé par la normalité des cultures dominantes, elles-mêmes comprises comme des processus vitaux adaptatifs. Cet organicisme culturel ne se limitait pas à faire valoir la plus grande adaptivité de certaines cultures. Il faisait aussi appel à l'intervention du pouvoir étatique pour atténuer la différence culturelle à un niveau individuel et faire en sorte qu'elle puisse contribuer à l'amélioration de ces processus culturels. Les autres discours qui ont fait l'objet de notre analyse, à l'interne comme à l'externe, différaient de cette conception, en particulier, car la normalité dont ils étaient constitutifs n'était pas explicitement ethnoculturelle. Néanmoins, puisqu'il s'agissait de modèles symboliques de masse qui donnent un sens à la

réalité et permettent de différencier les Canadiens, il s'agissait tout de même de constructions culturelles, tel que nous l'avons défini au premier chapitre. De plus, puisqu'elles étaient, en large mesure, constituées par cette articulation entre processus vitaux naturels et interventionnisme étatique artificiel ces constructions étaient aussi bioculturelles.

Ainsi, comme nous l'avons argumenté, la bioculture ne devrait pas être comprise uniquement comme une façon de concevoir la culture en tant que processus adaptif, mais plus généralement, comme une façon de définir une identité collective par les processus vitaux d'une population, qu'ils soient, par exemple, économiques, sociaux ou explicitement culturels. Malgré le caractère spontané de ces processus, étant donné que la biopolitique implique aussi un interventionnisme étatique, une tendance à la normalisation reste caractéristique du libéralisme. Dans cette optique, la bioculture tend vers la culturalisation de l'identité collective, étant donné que la culture — contrairement à la race, par exemple — représente une façon acceptable pour le libéralisme de construire un groupe, de le différencier et de le normaliser. Cela était évident, notamment, lorsque l'idée d'une culture partagée par les Canadiens, définie entre autres par des valeurs civiques, réémerge au cours des années 1990 en contre-distinction à l'altérité d'un ethnonationalisme violent à l'étranger.

Malgré les distinctions importantes entre le racisme étatique et la forme particulière d'identité qui a défini le Canada dans les discours analysés, la logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun reste, dans tous les cas, constitutive de la possibilité du communautaire. Tout en étant ouverte à la diversité, la substance particulière investie dans cette chose à la fois propre et commune détermine la forme et la valeur de cette diversité. La diversité souhaitable est, autrement dit, largement attribuable à une normalité prédéfinie qui détermine les critères d'évaluation de cette diversité, les formes particulières de son expression qui feront

d'elle un facteur de la vitalité sociétale plutôt qu'un obstacle à celle-ci. Qu'elle soit retrouvée, par exemple, dans la personnalité de l'individu à l'instar d'une compétence professionnelle, pouvant contribuer à l'amélioration du niveau de vie de la population par la participation à la sphère économique ou encore dans les contacts « interculturels » avec d'autres communautés facilitant les échanges commerciaux, techniques ou scientifiques, c'est généralement selon les termes de cette normalité que la valeur de la différence a été retrouvée plutôt que d'oser trouver, dans la diversité, quelque chose qui serait réellement différent.

L'idée que le contact entre différences pourrait mener à une réévaluation fondamentale du soi n'est toutefois pas étrangère aux discours officiels comme en témoigne, notamment, l'idéal de l'émergence à venir d'une chose publique parfaitement inclusive qui combinerait « anciennes » et « nouvelles » valeurs canadiennes ou encore l'idéal d'une communauté mondiale dont la légitimité dépendrait de la représentativité de l'ONU. Dans cette optique, alors qu'il est possible que l'ensemble des régimes libéraux puissent être dotés d'une identité bioculturelle, le cas canadien retrouve sa spécificité dans un discours qui reconnaît explicitement ces processus spontanés comme étant, en partie, des processus interculturels. La culture ne représente pas uniquement un modèle symbolique proprement commun à l'ensemble des Canadiens, mais aussi de façon paradoxale, un quasi-naturalisme, quelque chose que chacun a indépendamment des interventions artificielles. Autrement dit, ces discours reconnaissent l'existence de modèles symboliques alternatifs. Ceux-ci entrent néanmoins en tension avec cette tendance à la fermeture, exemplifiée par le recours à ces autres institutions internationales caractérisées par une plus grande identité partagée entre ses membres ou encore, la finalité de l'unité à venir d'une communauté nationale.

Plutôt que d'être principalement attribuable à un processus évolutif culturel au cours duquel les individus réflexifs pourraient choisir les pratiques « préférables » de chaque culture pour les amalgamer dans une forme de vie qui deviendrait, par ce processus même, une culture libérale (Kymlicka, 2001), notre analyse de la bioculture suggère que c'est plutôt la dynamique normalisante et autopréservative qui est prédominante. Pour être clair, notre argument n'a pas été que la bioculture donnerait l'apparence d'universalité à un particularisme proprement attribuable à une ethnoculture particulière, mais qu'elle tend vers l'atténuation de la différence sans avoir à payer le prix d'une adaptation « réelle » à un environnement, lequel est défini, entre autres, par la présence de modèles symboliques différents dotés du potentiel de remettre en question la normalité établie. Autant l'atténuation de la différence interne, que le contournement « pragmatique » des instances onusiennes, que l'imposition à l'étranger d'un cadre développemental en témoignent. Autrement dit, l'engagement avec cette multitude de formes de vies quasi naturelles résultant de négociations complexes avec leur environnement, de même que d'interventionnismes normalisant, tend à être évité par l'entremise de rationalisations discursives qui, tout en soulignant notre naturalisme, font aussi constamment appel à l'intervention de mécanismes immunitaires artificiels.

L'on peut, certes, affirmer que le discours conservateur est effectivement caractérisé par une conception plus monolithiquement britannique ou anglosphérique du Canada, tant à l'interne qu'à l'étranger, une conception qui découlerait, comme nous l'avons argumenté, ultimement, du pouvoir souverain britannique. Malgré cette tentative de différenciation par rapport à l'origine ultime du pouvoir qui aurait donné sa forme actuelle au Canada, les conservateurs ne sont pas parvenus à remettre fondamentalement en question l'ordre symbolique établi, son contenu libéral ou biopolitique étant toujours apparent.

Cela étant, le langage de la mythologie libérale recèle néanmoins un potentiel radical plus difficilement attribuable à une mythologie qui ferait du pouvoir souverain la source ultime de cet ordre symbolique. Certes, comme l'ont soulignée Turenne-Sjolander et Trevenen, si les conservateurs ont d'abord cherché à se démarquer de l'internationalisme libéral en ce qui concerne notre rôle en Afghanistan, face à un scepticisme grandissant au sein de la population canadienne, les discours du gouvernement mettront plutôt l'accent, après 2011, sur le multilatéralisme, le maintien de la paix et l'amélioration de la vie des Afghans, ce qui représenterait un retour à l'ancienne conception de rôle associée à la puissance moyenne (Turenne-Sjolander, 2010, Turenne-Sjolander et Trevenen, 2010). Ce changement discursif semble pointer vers l'ambiguïté sémantique de cette mythologie, le fait qu'un même discours peut être employé pour signifier des réalités distinctes et plus complexes. Tout en concordant sur l'idée d'un changement discursif qui fait valoir l'ancrage de cette mythologie dans l'esprit des Canadiens, ce que nous avons plutôt avancé est que ce contenu libéral, bien que minimisé, était néanmoins présent dans les discours conservateurs. Contrairement au discours conservateur, cependant, qui tend à concevoir l'ordre normatif existant comme étant, en grande partie, le produit d'un pouvoir souverain infaillible et atemporel, le contenu relativement radical du discours libéral a trait à cette idée d'émergence, laquelle représente un point d'ancrage possible pour une forme de pluralisme moins dilué ou « authentique », pour reprendre la formulation de Žižek (1997).

Cela ne revient pas toutefois simplement à l'opposition habituelle, caractéristique (ou caricaturale) des « culture wars » entre libéralisme et conservatisme ou celui-là représenterait la philosophie du progrès, du développement, de l'évolution sociétale alors que celui-ci affirmerait plutôt la validité persistante des institutions traditionnelles. Si le discours libéral est

effectivement animé, de façon importante, par l'idéal du progrès, le discours conservateur est aussi organisé autour de la possibilité d'améliorer la vie des Canadiens. Le potentiel autoritaire ou antidémocratique du libéralisme (philosophie partagée par ces deux partis) n'est pas dû au fait qu'elle soit dépourvue de toute conception du progrès, cherchant au contraire, activement, l'amélioration de la population. Ce potentiel trouve plutôt sa réalisation dans l'exclusion de conceptions alternatives du progrès. Ce qui représente, au contraire, le potentiel radical de la mythologie libérale revient à une chose commune qui émergerait du contact entre différences. Cette idée entre néanmoins en tension, comme nous l'avons vu dans notre analyse, avec la logique du « propre » qui tend à réduire la différence à une chose proprement individuelle, reléguée à la sphère privée (ou à une sphère publique étroitement culturelle) ou encore à faire du commun ce qui devient propre, excluant ainsi la possibilité de contestation.

Reconnaissant les limites normatives du libéralisme actuel, William Connolly y oppose la démocratie agoniste. D'une part, cette conception de la démocratie rejette l'idée qu'un consensus rationnel — une harmonisation parfaite des termes de l'exclusion — soit possible ou souhaitable. Plutôt que de chercher à refermer le cercle identitaire autour de ce qui serait (finalement) proprement nôtre, il s'agirait plutôt d'ouvrir des espaces politiques aux relations agonistes de respect entre adversaires. D'autre part, elle se contraste à un individualisme démocratique qui réduirait la politique en évacuant les formes de différences conflictuelles de la sphère publique pour les relégués au privé. Trouvant plutôt dans la différence un élément central de la vie démocratique, la politique devrait chercher activement à créer les espaces nécessaires à la constitution de différences (Connolly, 1991, p.x-xi). Similairement, comme l'affirme Smith, cet espace démocratique doit toujours être ouvert à la possibilité de contestation étant donné que même les institutions les plus progressives recèlent en elles-mêmes le potentiel d'un réflexe

autoritaire — de la normalisation de certaines valeurs et de la neutralisation des forces oppositionnelles (Smith, 1998, p.31). Étant donné cette tendance inhérente vers le renversement des gains démocratiques et de nouvelles formes d'oppression, la démocratie implique que toute solution politique devrait être comprise comme temporaires et incomplètes (p.130).

Dans cette optique, pour revenir au contenu radical du discours libéral, il ne résiderait ni dans une caractéristique intrinsèquement progressive d'ailleurs partagée avec le discours conservateur, ni dans la résolution de l'énigme de la différence, ni dans son atténuation, mais plutôt dans une recherche active et politique de son engagement dans la chose politique. Le résultat ne se limiterait pas à retrouver sa contribution selon des standards normatifs prédéfinis, mais plutôt dans la contestation des standards par laquelle une forme de vie peut se concevoir comme étant progressive ou adaptive, tout en étant conscient que cette contestation et les modèles alternatifs qui pourraient en émerger ne représentent ni une finalité ni la réalisation d'une harmonie idéale entre ses membres, mais une forme intrinsèquement imparfaite, incomplète et donc, en partie, inadaptive. En somme, il s'agirait d'une conception actuellement évolutive de la culture, qui met simplement en place l'espace nécessaire pour assurer que les processus aléatoires et spontanés peuvent avoir lieu sans être a priori soumis au critère d'une normalité qui crois déjà avoir résolu la question de ce que représente, ultimement, une bonne forme de vie.

Pour terminer, il paraît utile d'illustrer cette conceptualisation d'un exemple concret dont la pertinence au cas canadien s'est seulement intensifiée au cours des dernières décennies. Cherchant, à sa façon, ce qui pourrait représenter le fils conducteur de l'histoire canadienne, une essence profonde qui remonterait à la surface pendant les moments clés de notre parcours en tant que pays, John Ralston Saul a argumenté que les Canadiens sont un peuple d'inspiration

autochtone. Cette idée est, évidemment, contestée. De plus, la question à savoir si le Canada représente effectivement la variation nord-américaine sur le thème autochtone est nettement en dehors des objectifs de ce projet. Comme nous l'avons noté au premier chapitre, les discours portant sur les peuples autochtones ne faisaient pas partie de notre fil directeur méthodologique étant donné qu'ils tendent à être formulés en référence à une norme ontopologique liant une identité particulière à un territoire donné ou, du moins, à un régime de citoyenneté différencié réservé uniquement à ces communautés plutôt qu'en référence à l'incorporation. Toutefois, c'est précisément dans ces pratiques culturelles différenciées qu'il est possible de retrouver des sources de contestations à l'ordre symbolique existant. En effet, comme il en a été question dans ces rares instances où le discours du multiculturalisme officiel s'est intéressé à ces communautés, et, en particulier, à leurs pratiques culturelles, c'est toujours dans cette variation de la logique de synonymie entre ce qui est propre et ce qui est commun — leur réservant, certes, un traitement différent —, mais sans concevoir que ces pratiques pourraient en fait représenter des formes « adaptives » lesquelles pourraient aussi avoir une valeur pour les non-Autochtones.

D'importance particulière pour Saul, à l'heure actuelle, est la conception autochtone de l'environnement. Il démythifie, d'une part, l'idée néanmoins bien répandue (du moins, avant l'ère Harper) que le Canada serait un joueur international important en ce qui concerne la cause environnementale, se heurtant notamment, à notre approche au développement des sables bitumineux. Il critique, d'autre part, une conception étroite du développement durable qui ferait entièrement confiance au progrès technologique, un utilitarisme légèrement modifié qui ne diffère pas fondamentalement du mode de pensée qui est, en partie, responsable des problèmes environnementaux d'aujourd'hui. En contraste, la forme de vie à laquelle aurait abouti plusieurs peuples autochtones concorderait aux conceptions de la nature adoptée aujourd'hui par les

sciences de l'environnement, c'est-à-dire, l'idée que l'être humain fait partie de la nature plutôt que d'être une espèce choisie pour la contrôler (Saul, 2008, p.81-88). Peu importe si les peuples autochtones sont arrivés à cette philosophie par tâtonnement empirique, croyance spirituelle ou étant donné les conditions parfois difficiles du climat canadien. Ce qui est important, à nos fins, est qu'il s'agit d'un modèle plus adaptatif que celui qui domine au Canada. Autrement dit, il s'agit d'une culture particulière qui, d'un point de vue bioculturel, a toujours été, de cette façon, supérieure au modèle symbolique dominant, supériorité qui est seulement devenue apparente d'après les standards occidentaux par les découvertes scientifiques des dernières décennies. Si ces découvertes ont provoqué un débat, elles n'ont toutefois pas remis fondamentalement en question ce modèle symbolique — qu'il soit « libéral » ou « conservateur » — comme en témoigne l'exploitation persistante des sables bitumineux. Certes, le concept de bioculture implique d'être critique de toute construction sociale du naturel étant donné qu'elles sont, en pratiques, indissociables des interventions artificielles qui découlent de décisions arbitraires. Toutefois, lorsque tous les signes qui émanent de cet environnement pointent vers la réalité du réchauffement climatique et qu'il fait la quasi-unanimité auprès de la communauté scientifique alors un ordre symbolique qui s'avèrent incapable de reconnaître et de s'adapter à cette réalité est voué à l'extinction. Contrairement à l'« environnement » du modèle de progrès hégémonique — celui de la compétitivité internationale dans un système économique mondial —, les changements de l'environnement naturel, bien qu'ils soient le résultat de l'activité humaine, impliquent des répercussions désastreuses qui sont à l'extérieur du contrôle humain, qui surpassent notre capacité d'intervenir artificiellement. Pour terminer sur une note entièrement apocalyptique, ce n'est pas, dans ce cas, uniquement le modèle symbolique qui est menacé, mais l'espèce biologique en tant que telle.

Bibliographie

Sources primaires

Canada. 1966 (juillet). *Texte du communiqué émis à la fermeture d'une conférence entre le Canada et les pays caribéens du Commonwealth*, dans Arthur E. Blanchette, 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 175-183.

—. 1967. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Livre I)*. Imprimeur de la Reine pour le Canada.

—. 1969. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Livre IV)*. Imprimeur de la Reine pour le Canada.

—. Bureau du Conseil privé. 2004. *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*. Ottawa : Bureau du Conseil privé.

—. Chambre des communes. 1971. *Débats de la Chambre des Communes : Compte rendu officiel*. 3^e session, 28^e législature, Volume VIII.

—. Chambre des communes. 1984 (mars). *L'égalité ça presse! Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur la Participation des Minorités visibles à la Société Canadienne*. 2^e session, 32^e législature. Ottawa : Imprimeur de la Reine pour le Canada.

—. Chambre des communes. 1987. *Multiculturalisme : cimenter la mosaïque canadienne : rapport du Comité permanent du multiculturalisme*. 2^e session, 33^e législature. Ottawa : Imprimeur de la Reine pour le Canada.

—. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada. 2005. *Regard sur le Canada*. Ottawa : Services gouvernementaux.

—. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada. 2009. *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*. Ottawa : Services de distribution de Citoyenneté et Immigration Canada.

—. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada. 2009. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2007-2008*. Ottawa : Services de distribution de Citoyenneté et Immigration Canada.

—. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada. 2014. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2012-2013*. Ottawa : Services de distribution de Citoyenneté et Immigration Canada.

- , Ministère de la Défense nationale. 1964. *Livre blanc sur la défense*. Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- , Ministère de la Défense nationale. 1971. *La défense dans les années 70*. Ottawa : Information Canada.
- , Ministère de la Défense nationale. 1987. *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.
- , Ministère de la Défense nationale. 1994. *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.
- , Ministère de la Défense nationale. 2008. *Stratégie de défense Le Canada d'abord*. Ottawa : Ministère de la Défense nationale.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 1995. *Le Canada dans le monde : énoncé du gouvernement*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2005a, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Survol*. Ottawa : Le Service des renseignements.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2005b, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Développement*. Ottawa : Le Service des renseignements.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2005c. *Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Défense*. Ottawa : Le Service des renseignements.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2005d. *Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Commerce*. Ottawa : Le Service des renseignements.
- , Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2005^e. *Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Diplomatie*. Ottawa : Le Service des renseignements.
- , Ministère des Affaires extérieures. 1968. *Fédéralisme et Relations internationales*. Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- , Ministère des Affaires extérieures. 1970a. *Politique étrangère au service des Canadiens*. Ottawa : Information Canada.
- , Ministère des Affaires extérieures. 1970b. *Politique étrangère au service des Canadiens : Europe*. Ottawa : Information Canada.
- , Ministère des Affaires extérieures. 1970c. *Politique étrangère au service des Canadiens : Développement*. Ottawa : Information Canada.
- , Ministère des Affaires extérieures. 1970d. *Politique étrangère au service des Canadiens : Amérique Latine*. Ottawa : Information Canada.

—. Ministère des Affaires extérieures. 1970. *Politique étrangère au service des Canadiens : Le Pacifique*. Ottawa : Information Canada.

—. Ministère des Affaires extérieures. 1970f. *Politique étrangère au service des Canadiens : Nations Unies*. Ottawa : Information Canada.

—. Ministère des Affaires extérieures. 1985. *Compétitivité et sécurité : orientation pour les relations extérieures du Canada*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

—. Ministère du Patrimoine canadien. 1995. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1993-1994)*. Ottawa : Approvisionnement et Services.

—. Ministère du Patrimoine canadien. 1996. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1994-1995)*. Ottawa : Approvisionnement et Services.

—. Ministère du Patrimoine canadien. 2005. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (2003-2004)*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux.

—. Ministère du secrétaire d'État. 1970. *Guide to Canadian Citizenship*. Imprimeur de la Reine pour le Canada.

—. Multiculturalisme Canada. 1989. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1988-1989)*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

—. Multiculturalisme Canada. 1991. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1989-1990)*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

Clark, Joe. 1985 (septembre). *Déclaration devant la Chambre des communes*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1994. *Canadian Foreign Policy 1977-1992 : Selected Speeches and Documents*, Ottawa : Carleton University Press. 112-114.

—. 1989 (mars). *Déclaration sur les contacts officiels avec l'Organisation de libération de la Palestine*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1994. *Canadian Foreign Policy 1977-1992 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Carleton University Press. 17-18.

De Gaulle, Charles. 1967 (juillet). *Vive le Québec libre*. Hôtel de Ville. Montréal. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 304.

Harper, Stephen. 2015 (17 septembre). *Le débat des chefs*. En ligne : <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/harper-old-stock-canadians-debate-1.3233615>.

King, William Lyon Mackenzie. 1944. Cité dans Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, 2007. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2007. p. 111.

Pearson, Lester B. 1967a (janvier). *Lettre en réponse à une délégation de professeurs de l'Université de Toronto*. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 126-131.

—. 1967b (juillet). *Déclaration devant la Chambre des communes*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 304-306.

—. 1970 (juin). *Déclaration devant la Chambre des communes*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 7-10.

Pépin, Jean-Luc. 1984 (mars). *Discours dans le cadre de la 7^e conférence annuelle sur les droits humains et la politique étrangère canadienne*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1994. *Canadian Foreign Policy 1977-1992 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Carleton University Press 29-31.

Sharp, Mitchell. 1968 (novembre). *Déclaration devant la Chambre des communes sur la guerre civile du Nigéria*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 168-175.

St. Laurent, Louis. 1947. « The Foundations of Canadian Policy in World Affairs ». *Duncan & John Gray Memorial Lecture*, University of Toronto.

Trudeau, Justin. 2015 (octobre). Ottawa. Dans Jim Bronskill « 'We're back', Justin Trudeau says in message to Canada's allies abroad. » <http://news.nationalpost.com/news/canada/canadian-politics/were-back-justin-trudeau-says-in-message-to-canadas-allies-abroad>.

Trudeau, Pierre Elliott. 1965 (avril). *Discours prononcé à l'université Temple, Philadelphie*. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 122-125.

—. 1969 (septembre). *Discours prononcé à l'occasion de signatures d'ententes entre le Canada et le Niger*. Ottawa. Dans Arthur E. Blanchette. 1980. *Canadian Foreign Policy 1966-1976 : Selected Speeches and Documents*. Ottawa : Gage Publishing. 322-323.

Sources secondaires

Agamben, Giorgio. 1998. *Homo Sacer : Sovereign Power and Bare Life*. Stanford : Stanford University Press.

Agamben, Giorgio. 2005. *State of Exception*. Chicago : University of Chicago Press.

Alfred, Taiaiake. 2009. « Colonialism and State Dependency », *Journal de la santé autochtone*. Novembre.

Almond, Gabriel A. et Sidney Verba. 1963. *The civic culture: political attitudes and democracy in five nations*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.

Amoore, Louise et Marieke De Goede. 2005. « Governance, risk and dataveillance in the war on terror ». *Crime, Law & Social Change* 43: 149-173.

Anderson, Benedict. 1991. *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. London : Verso.

Arnold, Samantha. 2010. « Home and Away : Public Diplomacy and the Canadian Sense ». Dans Beier, J. Marshall et Lana Wylie. *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*. Don Mills : Oxford University Press. 15-26.

Ashley, Richard. 1988. « Untying the Sovereign State : A Double Reading of the Anarchy Problematique ». *Millenium : Journal of International Studies* 17(2): 227-262.

Baldwin, David A. 1968. « Canadian-American Relations: Myths and Reality ». *International Studies Quarterly* 12(2): 127-151.

Balibar, Étienne. 1997. « Y a-t-il un néoracisme ? », dans Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*. Paris : Éditions La Découverte. 27-4.

Barker, Martin. 1981. *The New Racism*. London : Junction Books.

Barthes, Roland. 1957. *Mythologies*. France : éditions de Seuil.

Bell, Colleen. 2010. « Fighting the War and Winning the Peace: Three Critiques of the War in Afghanistan ». Dans Beier, J. Marshall et Lana Wylie. *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*. Don Mills : Oxford University Press. 58-71.

Bell, Colleen. 2011. *The Freedom of Security*. Vancouver : UBC Press.

Bell, Duncan. 2003. « Mythscapes : Memory, mythology, and national identity », *The British Journal of Sociology* 54(1): 63-81.

Berger, Carl. 1970. *The Sense of Power: Studies in the ideas of Canadian Imperialism 1867-1914*. Toronto : University of Toronto Press.

Bhabha, Homi K. 1994. *The Location of Culture*. London : Routledge.

Black, David. 2000. « La politique du gouvernement Mulroney à l'égard de l'Afrique du Sud : précurseur de la "sécurité humaine" ». *Études internationales* 31(2):291-310.

Black, David. 2013. « The Harper Government, Africa Policy, and the Relative Decline of Humane Internationalism ». *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ontario : Oxford University Press.

Bothwell, Robert. 1998. « The Canadian Isolationist Tradition », *International Journal* 54(1): 76-88.

Boucher, Jean-Christophe. 2013. « The Responsibility to Think Clearly About Interests: Stephen Harper's realist internationalism, 2006-2011 ». *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ontario : Oxford University Press.

Brody, Janine. 2009. « From Social Security to Public Safety: Security Discourses and Canadian Citizenship ». *University of Toronto Quarterly* 78(3): 687-708.

Braun, Bruce. 2007. « Biopolitics and the molecularization of life ». *Cultural Geographies* 14: 6-28.

Brown, Wendy. 2006. *Regulating Aversion: Tolerance in the Age of Identity and Empire*. New Jersey : Princeton University Press.

Burke, Anthony. 2002. « Aporias of Security ». *Alternatives* 27 : 1-27.

Buzan, Barry, Ole Waever et Jaap de Wilde. 1998. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.

Campbell, David. 1998. *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Caplan, Gerald. 2012 (octobre). « Culture clash splits Canadians over basic values ». *The Globe and Mail*. <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/second-reading/culture-clash-splits-canadians-over-basic-values/article4626123/>.

Coyne, Andrew. 2008 (octobre). « This isn't a culture war, it's a good old class war ». *Macleans*. <http://www.macleans.ca/general/this-isnt-a-culture-war-its-a-good-old-class-war/>.

Charbonneau, Bruno et Geneviève Parent. 2010. « Managing Life in Afghanistan: Canadian Tales of Peace, Security, and Development ». Dans Bruno Charbonneau et Wayne S. Cox, *Locating global order : American power and Canadian security after 9/11*. Vancouver : UBC Press.

Connolly, William E. 1991. *Identity/Difference : Democratic Negotiations of Political Paradox*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Connolly, William E. 2005. *Pluralism*. Durham : Duke University Press.

Cox, Robert. 1989. « Middlepowermanship, Japan, and Future World Order ». *International Journal*, 44(4): 823-62.

Darwin, Charles. 1979. *The Origin of Species*. New York: Avenel Books.

Dean, Mitchell. 2010. *Governmentality: Power and Rule in Modern Society*. Los Angeles : SAGE Publications.

Dewitt, David et John Kirton. 1983. *Canada as a Principal Power*, Toronto : John Wiley and Sons.

Dhamoon, Rita. 2009. *Identity/Difference Politics: How Difference is Produced and Why it Matters*. Vancouver : UBC Press.

Dillon Michael, 2007. « Governing Terror: The State of Emergency of Biopolitical Emergence ». *International Political Sociology* 1(1): 7-28.

Dillon, Michael. 2008. « Security, Race and War ». Dans Michael Dillon et Andrew W. Neal, *Foucault on Politics, Security and War*. New York : Palgrave/Macmillan.

Dillon, Michael et Luis Lobo-Guerrero. 2008. « Biopolitics of security in the 21st century: an introduction ». *Review of International Studies* 34: 265-292.

Dillon, Michael et Julian Reid. 2009. *The Liberal Way of War: Killing to make life live*. New York : Routledge.

Donneur, André P. 1988. « La politique étrangère de Pearson à Trudeau : entre l'internationalisme et le réalisme ». Dans Yves Bélanger et Dorval Brunel (dir.), *L'ère des libéraux : Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Duffield, Mark. 2007. *Development, Security and Unending War: Governing the world of peoples*. Cambridge : Polity Press.

Edkins, Jenny et Véronique Pin-Fat. 1999. « The Subject of the Political », dans Jenny Edkins, Nalini Persram et Véronique Pin-Fat. *Sovereignty and Subjectivity*. Boulder : Lynne Rienner. 1-18.

Esposito, Roberto. 2008. *Bios : Biopolitics and Philosophy*. Minneapolis : Minnesota University Press.

Esposito, Roberto. 2010. *Communitas: the Origin and Destiny of Community*. Stanford : Stanford University Press.

Esposito, Roberto. 2011. *Immunitas: The Protection and Negation of Life*. Cambridge : Polity Press.

Esposito, Roberto. 2012. *Terms of the Political: Community, Immunity, Biopolitics*. Fordham Scholarship Online.

Fassin, Didier. 2006. « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et Sociétés* 38(2) : 35-48.

Fehér, Ferenc et Agnes Heller. 1994. *Biopolitics*. Rübelmann : Avebury.

Foucault, Michel. 1991a. « Politics and the Study of Discourse ». Dans Graham Burchell, Colin Gordon et Peter Miller. *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*. Chicago : University of Chicago Press.

Foucault, Michel. 1991b. « Questions of Method », dans Graham Burchell, Colin Gordon et Peter Miller. *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*. Chicago : University of Chicago Press.

Foucault, Michel. 1997. « *Il faut défendre la société* » : *Cours au collège de France. 1976*. France : Seuil/Gallimard.

Foucault, Michel. 2004a. *Sécurité, Territoire, Population. 1977-1978*, France : Seuil/Gallimard.

Foucault, Michel. 2004b. *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France. 1978-1979*. France : Seuil/Gallimard.

Foucault, Michel. 2012. *Du gouvernement des vivants : Cours au collège de France. 1979-1980*. France : Seuil/Gallimard.

Frankham, Richard. 2005. « Genetics and Extinction », *Biological Conservation*. 16 (2) : 131-140.

Geertz, Clifford. 2000. *The interpretation of cultures: selected essays*. New York : Basic Books.

Gilroy, Paul. 2000. *Against Race: Imagining Political Culture beyond the Color Line*. Cambridge : The Belknap Press of Harvard University Press.

Gramsci, Antonio. 1971. *Selections from the prison notebooks of Antonio Gramsci*. Traduit par Quintin Hoare et Geoffrey Nowell-Smith London : Lawrence & Wishart.

Granatstein, J.L. 2004. *Who killed the Canadian Military?*. Toronto : HarperCollins.

Grondin, David. 2010. « Le poststructuralisme ». Dans Alex Macleod et Dan O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*. Outremont : Athéna éditions. 316-336.

Haglund, David G. et Stéphane Roussel. 2007. « Is the democratic alliance a ticket to (free) ride? Canada's "imperial commitments", from the interwar period to the present ». *Journal of Transatlantic Studies* 5(1): 1-24.

Hansen, Lene. 2006. *Security as practice : Discourse Analysis and the Bosnian War*. London : Routledge.

Hardt, Michael et Antonio Negri. 2000. *Empire*. Cambridge : Harvard University Press.

Hardt, Michael et Antonio Negri. 2004. *Multitude : War and Democracy in the Age of Empire*. New York : The Penguin Press.

Härting, Heike et Smaro Kamboureli. 2009. « Discourses of Security, Peacekeeping Narratives, and the Cultural Imagination in Canada ». *University of Toronto Quarterly*. 78(2): 659-686.

Hawes, Michael K. 1984. *Principal Power, Middle Power or Satellite? Competing Perspectives in the Study of Canadian Foreign Policy*. Toronto : Canadian Institute of Research Strategic Studies.

Hawes, Michael K. 1969. « The domestic Setting of Canadian Voluntarism ». Dans L. Hertzmann, J. Warnock et T. Hockin. *Alliances and Illusions : Canada and the NATO-NORAD Question*. Edmonton : M.Hurtig Publishers.

Hockin, Thomas. 1978. « Foreign Affairs : Canada Abroad as a Measure of Canada at Home » dans J. Redekop, *Approaches to Canadian Politics*, Scarborough : Prentice-Hall.

Horn, Colonel Bernd. 2006. *The Canadian Way of War: Serving the National Interest*. Toronto : Dundurn Press.

Jefferess, David. 2009. « Responsibility, Nostalgia, and the Mythology of Canada as a Peacekeeper », *University of Toronto Quarterly*. 78(2). 709-727.

Jones, Esyllt et Adele Perry. 2011. *People's Citizenship Guide : a response to conservative Canada*. Winnipeg : Arbeiter Ring Publishing.

Kernerman, G. 2005. *Multicultural Nationalism*. Vancouver : UBC Press.

Kitchen, Veronica M. 2013. « Where is Internationalism? Canada-U.S. Relations in the Context of the Global and the Local ». *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Don Mills, Ontario: Oxford University Press.

Koch, Lene. 2004. « The Meaning of Eugenics : Reflections on the Government of Genetic Knowledge in the Past and the Present ». *Science in Context* 17(3): 315-331.

Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale des droits des minorités*. Montréal : Les éditions du Boréal.

Laclau, Ernesto et Chantal Mouffe. 1985. *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*. Traduit par Winston Moore et Paul Cammack. London : Verso.

Larner, Wendy, 2000. « Neo-liberalism: Policy, Ideology, Governmentality ». *Studies in Political Economy* 63:5-25.

Larner, Wendy et William Walters. 2004. « Globalization and Governmentality ». *Alternatives : Global, Local, Political* 29(5):495-514.

- LaRoque, Emma. 1983. « The Métis in English Canadian Literature ». *The Canadian Journal of Native Studies* 3(1):85-94.
- Lee, Steve. 2002. « Canadian values in Canadian foreign policy ». *Canadian Foreign Policy* 10(1):1-9.
- Légaré, Evelyn I. 1995. « Canadian multiculturalism and aboriginal people : Negotiating a place in the nation ». *Identities: Global Studies in Culture and Power*. 1(4): 347-366.
- Lemke, Thomas. 2011. *Biopolitics : An Advanced Introduction*. Traduit par Eric Frederick Trump. New York : New York University Press.
- Lemke, Thomas. 2014. « The Risks of Security : Liberalism, Biopolitics, and Fear ». Dans Vanessa Lemm et Miguel Vatter. *The Government of Life : Foucault, Biopolitics, and Neoliberalism*. Fordham Scholarship Online. 60-74.
- Lévi-Strauss, Claude. 2012. *Anthropologie Structurale*. Paris : Plon.
- Lewycky, Laverne. 1992. « Multiculturalism in the 1990s and into the twenty-first century : beyond ideology and Utopia ». Dans Vic Satchewich. *Deconstructing a nation : Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*. Halifax : Fernwood Publishing. 359-97.
- Lux, Maureen. 1998. « Perfect Subjects : Race, Tuberculosis, and the Qu'Appelle BCG Vaccine Trial ». *Canadian Bulletin of Medical History* 15:277-95.
- Lux, Maureen. 2010. « Care for the "racially careless": Indian hospitals in the Canadian West, 1920-1950s ». *Canadian Historical Review* 91(3):407-34.
- Mackey, Eva. 1999. *The House of Difference : Cultural Politics and National Identity in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- Maloney, Sean M. 2002. *Canada and UN Peacekeeping: Cold War by Other Means, 1945 – 1970*. Ste Catharines, Ontario: Vanwell Publishing Ltd.
- Marx, Karl et Friedrich Engels. 1974. *The German ideology*. London : Lawrence & Wishart.
- Massie, Justin. 2013. *Francosphère : L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Massie, Justin et Stéphane Roussel. 2008. « Au service de l'unité : Le rôle des mythes en politique étrangère canadienne ». *Canadian Foreign Policy* 14:2.
- Massie, Justin et Stéphane Roussel. 2013. « The Twilight of Internationalism? Neocontinentalism as an Emerging Dominant Idea in Canadian Foreign Policy ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne-Sjolander. *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ontario : Oxford University Press. 36-52.

- McKay, Ian. 2005. *Rebels, Reds, Radicals : Rethinking Canada's Left History*. Toronto : Between the Lines.
- McKay, Ian et Jamie Swift. 2012. *Warrior Nation : Rebranding Canada in an Age of Anxiety*, Toronto: Between the Lines.
- Michael, Hart. 2009. *From Pride to Influence : Towards a New Canadian Foreign Policy*. Vancouver : UBC Press.
- Molot, Maureen Appel. 1990. « Where do we, Should We, or Can We Sit? A Review of Canadian Foreign Policy Literature ». *Revue internationales d'études canadiennes* 1(2) : 78-90.
- Muhle, Maria. 2014. « A Genealogy of Biopolitics : The Notion of Life in Canguilhem and Foucault ». Dans Vanessa Lemm et Miguel Vatter. *The Government of Life : Foucault, Biopolitics, and Neoliberalism*. Fordham Scholarship Online. 78-98.
- Munton, Don. 2005. « Myths of the Golden Age ». *Canadian Foreign Policy* 12(1): 175-177.
- Munton, Don et Tom Keating. 2001. « Internationalism and the Canadian Public », *Revue canadienne de science politique* 34(3) : 517-549.
- Murray, Karen Bridget. 2007. « Governmentality and the Shifting Winds of Policy Studies ». Dans Michael Orsini et Miriam Smith. *Critical Policy Studies*. Vancouver : UBC Press. 161-184.
- Nagan, Winston P. et Aitza M. Haddad. 2013. « Palestinian Independence vs, the Independence of Namibia and the American Foreign policy» Dans Mutaz Qafishesh. *Palestine Membership in the United Nations: Legal and Practical Implications*. Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing, 377-394.
- Neufeld, Mark. 1995. « Hegemony and foreign policy analysis: The case of Canada as middle power», *Studies in Political Economy* 48: 7-29.
- Nevo, Eviatar. 2001. « Evolution of Genome-Phenome Diversity under Environmental Stress », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 98 (11): 6233-6240.
- Nossal, Kim Richard. 1992. « Un pays européen ? L'histoire de l'atlantisme au Canada ». Dans Claude Basset. *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation : Une volonté de se démarquer?*. Québec : CQRI, 131-160.
- Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. 2007. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. 2011. *International Policy and Politics in Canada*. Toronto : Pearson Prentice Hall.

Paquin, Jonathan. 2009. « Canadian Foreign and Security Policy: Reaching a Balance Between Autonomy and North American Harmony in The Twenty-First Century ». *Canadian Foreign Policy* 15(2): 99-108

Pentrone, Penny. 1990. *Native Literature in Canada*. Toronto : Oxford University Press.

Pratt, Cranford. 1990. « Middle Power Internationalism and Global Poverty ». Dans Cranford Pratt. *Middle Power Internationalism: The North-South Dimension*. Kingston : McGill-Queen's University Press. 3-24.

Pratt, Cranford. 2000. « Ethical Values and Canadian Foreign Policy ». *International Journal* 56(1):37-53.

Pullin, Andrew S. 2002. *Conservation biology*. Cambridge : Cambridge University Press.

Rabinow, Paul et Nikolas Rose. 2006. « Biopower Today ». *Biosocieties* 1:195-217.

Ravel, Judith. 2014. « Identity, Nature, Life : Three Biopolitical Deconstructions ». Dans Vanessa Lemm et Miguel Vatter. *The Government of Life: Foucault, Biopolitics, and Neoliberalism*. Fordham Scholarship Online. 113-125.

Razack, Sherene. 2004. « Dark Threats & White Knights: The Somalia Affair, Peacekeeping, and the New Imperialism ». Toronto : University of Toronto Press.

Razack, Sherene. 2003. « Those Who "Witness the Evil" ». *Hypatia* 18(1).

Reid, Julian. 2006. *The biopolitics of the war on terror : Life struggles, liberal modernity, and the defence of logistical societies*, Manchester: Manchester University Press.

Richler, Noah. 2012. *What We Talk About When We Talk About War*. Fredericton : Goose Lane Editions.

Rockefeller, Steven C. 1994. « Comment ». Dans Amy Gutman. *Multiculturalism*. Princeton : Princeton University Press. 87-98.

Rose, Nikolas. 2007. *The Politics of Life Itself: Biomedicine, Power, and Subjectivity in the Twenty-First Century*. Princeton : Princeton University Press.

Rose, Nikolas, Pat O'Malley et Mariana Valverde. 2006. « Governmentality ». *Annual Review of Law and Social Science*. 83-104.

Said, Edward W. 1978. *Orientalism*. New York : Pantheon Books.

Salée, Daniel. 2010. « Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme ». *Politiques et Sociétés*. 29(1) : 145-180.

Satchewich, Vic. 1992. *Deconstructing a nation : Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*. Halifax : Fernwood Publishing. 13-18.

- Saul, John Ralston. 1994. « Culture and Foreign Policy ». *Report of the Special Committee Reviewing Canadian Foreign Policy - Canada's Foreign Policy : Position Papers*. Ottawa : Canada Communication Group, Publishing, Public Works and Government Services Canada for the Speaker of the House of Commons. 83-118.
- Sending, Ole Jacob et Iver B. Neuman. 2006. « Governance to Governmentality: Analyzing NGOs, States, and Power ». *International Studies Quarterly* 50: 651-672.
- Smith, Anna Marie. 1998. *Laclau and Mouffe : The radical democratic imaginary*. New York: Routledge.
- Smith, David E. 2007. *The People's House of Commons: Theories of Democracy in Contention*. Toronto : University of Toronto Press.
- Smith, Heather A. et Claire Turenne Sjolander. 2013. *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Ontario : Oxford University Press.
- Smolash, Wendy Naava. 2009. « Mark of Cain(ada) : Racialized Security Discourse in Canada's National Newspapers ». *University of Toronto Quarterly*. 78(2): 745-763.
- Stairs, Denis. 2003. « Myths, Morals, and Reality in Canadian Foreign Policy ». *International Journal* 58(2) : 239-256.
- Taylor, Charles. 1994. « The Politics of Recognition ». Dans Amy Gutman. *Multiculturalism*. Princeton : Princeton University Press. 25-74.
- Taylor, Charles. 1997. « Nationalism and Modernity ». Dans Jeff McMahan et Robert McKim. *The Morality of Nationalism*. New York : Oxford University Press. 31-55.
- Thobani, Sunera. 2007. *Exalted Subjects: Studies in the Making of Race and Nation in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- Thompson, Debra. 2008. « Is Race Political? ». *Revue canadienne de science politique* 41(3). 525-547.
- Thomsen, Robert C. et Nikola Hynek. 2006. « Keeping the peace and national unity: Canada's national and international identity nexus ». *International Journal* 61(4). 845-858.
- Turenne-Sjolander, Claire. 2010. « The Obama Charm? Canada and Afghanistan Under a New US Administration ». *American Review of Canadian Studies*. 40(2). 292-304.
- Turenne-Sjolander, Claire. 2013. « Canada and the Afghan Other: Identity, Difference and Foreign Policy ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne-Sjolander. *Canada in the World : Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills : Oxford University Press.
- Turenne-Sjolander, Claire et Kathryn Trevenen. 2010. « Constructing Canadian Foreign Policy: Myths of Good International Citizens, Protectors, and the War in Afghanistan ». Dans Beier, J.

Marshall et Lana Wylie. *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*. Don Mills : Oxford University Press. 44-57.

Vatter, Miguel. 2014. « Foucault and Hayek : Republican Law and Liberal Civil Society ». Dans Vanessa Lemm et Miguel Vatter. *The Government of Life : Foucault, Biopolitics, and Neoliberalism*. Fordham Scholarship Online. 164-185.

Vucetic, Srdjan. 2011. *The Anglosphere: A genealogy of a Racialized Identity in International Relations*. Stanford : Stanford University Press.

Walker, R. B. J. 1993. *Inside/Outside : International relations as political theory*. Cambridge : Cambridge University Press.

Walker, R. B. J. 2006. « Lines of Insecurity: International, Imperial, Exceptional ». *Security Dialogue* 37(1): 65-82.

Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.

Widdowson, Frances et Albert Howard. 2008. *Disrobing the Aboriginal Industry: The Deception Behind Indigenous Cultural Preservation*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Wise, S. F. et Robert Craig Brown. 1967. *Canada Views the United States: Nineteenth-Century Political Attitudes*. Seattle : University of Washington Press.

Wolfe, Robert. 1990-1991. « Atlanticism without the wall : Transatlantic co-operation and the transformation of Europe ». *International Journal* 46(1):137-163.

Žižek, Slavoj. 1997. « Multiculturalism, Or, the Cultural Logic of Multinational Capitalism ». *New Left Review* 225:28-51.

	A	B	C
1		1988-1989 <i>Nous avons choisi de garder les nombres de rangées et les lettres de colonnes dans ce tableau uniquement pour de faciliter le renvoi à partir du texte à une description d'activité particulière . Il est donc important de souligner que ces lettres et nombres n'ont aucune signification typologique ou valeur analytique.</i>	
2	Recherches et Collecte de données	En 1988-1989, plusieurs études qualitatives et analytiques de données sur les minorités visibles ont été réalisées sous les auspices de Statistique Canada, notamment Comparison of 1981 and 1986 census counts on Visible Minorities in Canada et Making the tough choices in Using Census Data to count visible minorities in Canada (p.A-44)	Plusieurs études et autres activités de recherche ont été entreprises ou commandés par la Direction de la politique et de la recherche, par exemple: création d'une base de données sur le multiculturalisme; aperçus de sondages; étude sur les personnes qui ne parlent ni le français ni l'anglais; aperçu de la recherche sur la discrimination dans le logement; participation des minorités visibles; transfert linguistique; études liant l'appartenance ethnoculturelle à l'emploi dans un certain nombre de catégories professionnelles; discrimination dans l'emploi contre les minorités visibles; études de l'intégration de communautés culturelles; bibliographie sur l'enseignement non traditionnelle de l'anglais langue second; rapport pour la conférence sur la culture, le multiculturalisme et le tourisme. (p.14)
3	Adaptation aux normes majoritaires	En février 1989, le ministre de la Santé nationale et du bien être social et le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté ont publié le rapport du Groupe d'étude sur les besoins en santé mentale des immigrants et des réfugiés, intitulé <i>Puis...la porte s'est ouverte</i>. Le rapport et l'aboutissement de deux ans d'efforts par le groupe d'étude mis sur pied par les deux ministères pour étudier les tensions mentales auxquelles sont confrontés les immigrants et les réfugiés qui tentent de s'adapter à un nouveau pays comportant des traditions culturelles et linguistiques différentes. (19)	L'association des citoyens d'origine haïtienne au Québec a reçu une aide pour un projet visant à sensibiliser les parents aux normes culturelles canadiennes et à les aider à participer davantage à la société canadienne. (p.31)
4	Lutte contre la discrimination	21 mars – Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (rappelle la journée de 1960 ou une manifestation pacifique contre l'apartheid a fait de nombreux morts et blessés à Sharpeville, en Afrique du Sud (p.5) • Campagne nationale de sensibilisation publique était axé sur la journée du 21 mars, soulignée au moyen d'une vaste gamme d'activités • Distribution d'un cahier d'information, comme principal outil de promotion (p.5)	Une aide financière a été accordée pour un symposium national intitulé <i>Progrès en vue de l'égalité</i>, organisé par le Comité de justice raciale à Vancouver. Le symposium (septembre 1988) s'est penché sur les progrès réalisés en vue de l'égalité, en réponse aux recommandations faites par le Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne (<i>L'égalité ça presse!</i>). La Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, le comité parlementaire sur les droits à l'égalité (<i>égalité pour tous</i>) et la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement pour le Canada. Les sujets de discussion comprenaient les interventions gouvernementales, l'égalité en matière d'emploi, les aspects juridiques et légaux, et les médias. (p.29)
5	Intégration au marché du travail	Dans le cadre du programme Équité en matière d'emploi, la commission de la fonction publique a continué de fournir au secrétariat du conseil du trésor, en 1988-1989, des analyses du marché du travail sur la disponibilité de fonctionnaires appartenant à des groupes désignés. Ces renseignements sont ensuite mis à la disposition des ministères pour faciliter la planification pluriannuelle de leurs ressources humaines. La Commission administre également, pour le secrétariat du conseil du trésor, la base de données de la fonction publique sur les groupes cibles aux fins de l'équité en matière d'emploi. (p.57)	Le musée canadien des civilisations a élaboré à l'intention de ses employés un Questionnaire d'auto-identification des employés sur le multiculturalisme et l'équité en matière d'emploi. Comme son nom l'indique, ce questionnaire porte sur les origines culturelles et les connaissances linguistiques et vise à recueillir des données aux fins de l'équité en emploi. On y demande également aux employés d'indiquer diverses situations dans lesquelles ils seraient disposés à utiliser ces connaissances particulières. (p.58)
6		La Commission de la fonction publique fait une recherche active de candidats issus de minorités visibles en vue de présenter leur candidature aux ministères quand surviennent des vacances. Elle tient un répertoire de candidats dont certains proviennent de minorités visibles, afin de pouvoir répondre aux besoins de recrutement des ministères. (p.48)	Par exemple, le ministère des communications a adapté la procédure de dotation aux candidats membres de minorités visibles et a élaboré un nouveau programme de formation à leur intention. Il a créé un certain nombre de postes génériques (postes d'OCE, de CR et de SCY et postes de perfectionnement au niveau d'agent) qui peuvent être comblés lorsqu'on trouve un candidat approprié. Les sujets sélectionnés dans le cadre de ce programme reçoivent la formation et l'orientation voulues, subissent des tests de connaissances linguistiques et lorsqu'il y a lieu, se voient attribuer un cote de sécurité, avant d'être présentés aux gestionnaires qui pourraient avoir besoin de leurs services. (p.48)

	A	B	C
7	1988-1989		
8	Intégration au marché du travail	Le ministère de la Défense nationale (MDN) a distribué à tous ses services un document audiovisuel intitulé <i>Ouverture d'esprit</i> . Ce document a été conçu pour renseigner les gestionnaires sur le programme d'équité en matière d'emploi (Personnel civil) du MDN et pour les sensibiliser aux possibilités de recrutement parmi les quatre groupes cibles aux fins de l'équité en matière d'emploi, dont les minorités visibles. On y examine les craintes et les idées fausses des gestionnaires de même que les avantages qu'offre la diversification du recrutement. (p.49)	La société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a établi en 1987 un Groupe consultatif des minorités visibles (GCMV) pour promouvoir les intérêts des employés qui, en raison de leur race ou de leur couleur, font partie d'une minorité visible au Canada. Toutes les régions ont aujourd'hui un représentant au sein du GCMV qui se réunit trois fois l'an pendant deux journées consécutives. Le Président du GCMV est membre du comité consultatif sur l'équité en matière d'emploi. Ce comité relève directement du vice-président, ressources humaines et administration. (p.49)
9		Le conseil du Trésor a créé en 1985 un comité consultatif sur l'emploi de membres de minorités visibles dans la fonction publique. En 1988-1989, il a présenté le point de vue et les avis de la collectivité en matière de politiques et de programmes nécessaires à l'amélioration de la situation de l'emploi des membres de minorités visibles dans l'administration publique fédérale et les sociétés d'État. Il se compose de 14 membres provenant de diverses associations et collectivités représentant des minorités visibles au Canada et se réunit trois fois par année. (p.50)	Le Congrès du travail du Canada a reçu une aide financière et de l'assistance technique pour l'exécution de programmes de formation en compréhension interculturelle et en relations interraciales à l'intention des représentants syndicaux. Ces programmes visent à lutter contre le racisme et la discrimination raciale au travail et à favoriser la participation entière des minorités aux activités syndicales. (p.23)
10	Redressement historique	Entente de redressement à l'égard des Canadiens Japonais-conformément à l'esprit de justice sociale inhérent à la Loi sur le multiculturalisme canadien. Le 22 septembre 1988, le premier ministre annonçait la conclusion de l'entente pour réparer les injustices commises à l'endroit des citoyens d'ascendance japonaise durant et après la seconde guerre mondiale. (p.4)	
11	Représentations dans les médias	L'année 1988-1989 a été marquée par un projet important, à savoir un symposium national sur les Canadiens sikhs, organisé par l'Institut Macauliffe d'études sikhs et financé par le Ministère. Cet événement a permis au groupe de contrer la façon dont les Canadiens sikhs ont été représentés dans les médias locaux et nationaux. Il a aussi aidé la communauté à faire face aux tensions entre la communauté canadienne sikh et la société canadienne en général, tensions causées en grande partie par la couverture négative des médias. (p.33)	Des fonds ont été accordées à l'échelon national, à la création de nouveaux prix Gemini et Gémeaux dans le cadre de la remise de prix annuelle de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Les prix sont décernés aux émissions de télévision qui visent l'excellence et reflètent le mieux la diversité du Canada (novembre 1988 Degrossi Junior High) (p.10)
12		La Société Radio-Canada, avec la participation du ministère du Multiculturalisme et de la citoyenneté, a mis sur pied le projet First Draft. Ce projet coopératif a pour objet d'initier des écrivains canadiens chevronnés issus de minorités visibles à la rédaction de scénarios pour la télévision, et d'accroître ainsi la possibilité de représentation de ces groupes à l'écran. (p.51)	
13	Prestation de services	Le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations, le ministère de l'environnement (service canadien des parcs) et la Commission de la capitale nationale et son centre d'accueil se sont également efforcés, lorsqu'ils embauchaient du personnel pour leurs services d'accueil et d'information, de réunir des personnes ayant un champ de connaissances linguistiques aussi étendu que possible. (p.A-55)	Le bureau du Secrétariat d'État en Alberta met à contribution les connaissances linguistiques de son personnel pour communiquer dans quinze langues, en plus du français et de l'anglais (notamment en grec, en vietnamien, en chinois, en hindi et en gjarati), afin de répondre aux demandes de citoyenneté et aux demandes de subventions. On a également fait appel aux connaissances linguistiques de ses employés pour des assemblées, afin de mieux discuter des intérêts et des problèmes des groupes communautaires. (p.61)
14		La cafétéria exploitée à Montréal pour le Canadien national a un effectif multiculturel et inscrit à son menu des mets typiques de différentes cuisines nationales. Statistiques Canada se propose d'examiner le choix de mets offert dans sa cafétéria. (p.A-5)	Au cours de l'années 1988-1989, le personnel des Archives nationales réunissait les connaissances linguistiques pour communiquer avec ses clients en polonais, russe, tchèque, slovaque, ukrainien, hébreux, hongrois, espagnol, allemand, italien, tagal et hollandais. (p.A-56)

	A	B	C
15	1988-1989		
16	Prestation de services	L'Administration de pilotage des Laurentides est en mesure d'offrir des services en allemand, en vietnamien et en espagnol. La société du crédit agricole a également fait appel aux membres de son personnel qui parlent l'allemand et hollandais pour communiquer avec les clients, tout comme la Société du port de Vancouver dont les employés peuvent parler espagnol, norvégien et cantonais (p.61)	Les centres Harambee Canada reçoivent une aide depuis 1984 pour offrir des services sociaux, éducatifs, juridiques et autres adaptés aux communautés antillaises et noires de tout le pays. Parmi les projets financés, il faut citer la mise en place de mesures d'urgences pour les personnes âgées et les nouveaux venus, la constitution d'une banque de données informatisée sur l'emploi, la prestation de services de counselling aux enfants et aux familles de même que l'organisation d'un camp de jeunes Harambee mettant l'accent sur l'acquisition de qualités de chef. (p.34)
17		Par exemple, la Bibliothèque nationale du Canada a offert des services consultatifs aux bibliothèques, aux écoles de bibliothéconomie, aux groupes culturels et aux organismes ethnoculturels pour la mise sur pied de services de bibliothèque et l'obtention de publications dans des langues moins répandues au Canada. (p.51)	Par exemple, une séance de formation au fonctionnement de la radio maritime a été offerte aux pêcheurs de la communauté vietnamienne de la région métropolitaine de Vancouver. Cette séance d'une journée comportait également de l'information sur la sécurité de navires et les règlements de pêche. Elle a été organisée par le ministère des communications, avec la collaboration du ministère des pêches et océans et de la garde côtière canadienne. Deux aînés de la communauté canadienne vietnamienne ont été consultés et ont participé à la planification; deux autres membres de la communauté ont servi d'interprètes au cours de la séance (p.52)
18		En préparant une importante trousse de formation sur la lutte contre la salmonellose dans les fermes avicoles, le ministère de l'Agriculture a reconnu que des employés de ces fermes appartiennent à des groupes culturels et linguistiques variés. Les affiches qu'on peut voir à ces endroits sont dans les huit langues les plus couramment rencontrées dans la chaîne de production. (p.53)	
19	Coopération et commerce international	Un fonctionnaire du secteur du Multiculturalisme faisant partie de la délégation canadienne avec statut d'observateur, à la rencontre biennale sur l'éducation et la culture du conseil de l'Europe, en juin 1988. Les pays européens s'intéressent à la politique canadienne sur le multiculturalisme devant la perspective d'une Europe unifiée, en 1992. (p.40)	Les fonctionnaires du secteur du Multiculturalisme sont consultés régulièrement par le comité consultatif sur la culture de la commission canadienne pour l'Unesco; ils ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une initiative en vue de la décennie internationale des Nations Unies pour le développement culturel. (p.40)
20		La Corporation commerciale canadienne a tiré parti des connaissances linguistiques de son personnel. Par exemple, l'un de ses employés dont la langue maternelle est le portugais a été envoyé au Brésil pour négocier un contrat d'exportation. De même, la Corporation a délégué un employé arabophone en Égypte et en Algérie et un employé grec, en Grèce. (p.A-54)	Pour les besoins de la recherche et des échanges internationaux, le ministère de l'Agriculture a favorisé l'embauche d'employés trilingues ou quadrilingues, ou qui ont un bon bagage culturel. Ces employés ont été envoyés au Japon, en URSS et au Venezuela. (p.A-54)
21		Dans le cadre de ses responsabilités concernant les affaires circumpolaires, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a réuni, et a toujours à son service, des personnes pouvant communiquer en russe, en groenlandais, en danois, en suédois, en norvégien et en finnois. (p.A-55)	À Forêts Canada, environ 40 p.100 du personnel est constitué de travailleurs scientifiques ou de techniciens de recherche. Ces employés proviennent de milieux ethniques divers et leurs connaissances linguistiques sont utilisées non seulement pour communiquer avec les visiteurs étrangers dans les établissements de Forêts Canada, mais également pour échanger des résultats de recherche avec les travailleurs scientifiques et des gestionnaires d'autres pays tels l'Inde, la Chine, le Japon, la Suède et la Finlande. (p.60)
22	Multiculturalisme esthétique	Le ministère a organisé une conférence nationale sur les arts traditionnels, à Winnipeg, en mars 1988, avec l'aide de la Conférence canadienne des arts. La conférence visait l'examen des faits nouveaux dans le secteur des arts traditionnels au Canada, l'étude des questions courantes dans cette communauté, la discussion d'orientations futures et la définition de façons, pour le gouvernement du Canada et ses organismes nationaux, de favoriser leur développement. (p.25)	En 1988, Cultures Canada a été conjointement parrainé par le centre national des arts, la Commission de la capitale nationale, le ministère du Multiculturalisme et de la citoyenneté et le Musée des Beaux Arts du Canada. Le programme soulignait la diversité culturelle du Canada par la présentation de danses, de musique et de spectacles de nature traditionnelle et contemporaine. (p.55)

	A	B	C
23	1988-1989		
24	Multiculturalisme esthétique	Au cours de la période visée par ce rapport, le Musée canadien des civilisations a continué de développer sa collection qui compte maintenant quelque 75000 objets provenant de 275 groupes culturels faisant partie de la société canadienne. (p.56)	La Monnaie royale canadienne a veillé, grâce à la recherche de thèmes et à une procédure de sélection des dessins, à ce que les images artistiques choisies pour figurer sur la monnaie soient vraiment représentatives de la culture canadienne, tant du point de vue de la valeur historique que de l'authenticité. Des artistes provenant de divers horizons culturels au Canada ont été choisis ces dernières années pour dessiner les pièces de monnaie commémoratives. (p.A-25)
25		À l'été 1988, le Festival annuel du patrimoine canadien s'est tenu dans la région de la capitale nationale, les activités se déroulant à Ottawa aussi bien qu'à Hull, dans le cadre du programme <i>Destinations</i> de la Commission de la capitale nationale. Des auditions se sont tenues à l'échelon national, et des danseurs, musiciens et chanteurs ont été choisis dans chaque province et différents milieux culturels. Le Festival est un événement important pour les gens qui y participent, étant donné qu'il permet à ceux-ci de se familiariser avec les différentes disciplines nécessaires à l'organisation d'une production complexe. Le grand public a aussi eu maintes occasions d'acquérir des connaissances sur d'autres cultures: religion, arts visuels et arts de la scène, mets traditionnels, vêtements, contributions à la science et autres domaines. (p.25)	
26	Adaptation aux pratiques culturelles	À la société d'assurance-dépôts du Canada, les employés qui doivent s'absenter pour célébrer une fête religieuse ou pour observer certaines pratiques religieuses peuvent désormais le faire sans perte de salaire (p.A-5)	Au Canadien national. Les employés se voient accorder toutes facilités, dans la mesure du possible, pour célébrer certaines fêtes et pour observer certaines pratiques religieuses. Exemples: le vendredi en hiver, les juifs orthodoxes peuvent quitter le travail plus tôt pour rentrer chez eux avant le coucher du soleil; un établissement permet à ses employés musulmans de s'absenter pendant la journée pour des séances de prière (p.A-5)
27		Le directeur Cérémonial au ministère de la Défense nationale a donné des instructions qui reconnaissent et autorisent les Forces armées canadiennes la tenue vestimentaire prescrite par le sikhisme (p.A-5)	
28	Compréhension interculturelle	Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est en train de mettre sur pied deux modules de formation interculturelle. D'une durée de trois jours, ces modules traitent de l'histoire de l'immigration, de la notion de la culture, de la communication interculturelle, des préjugés et de la discrimination. Les bureaux des différentes régions inviteront des conférenciers de diverses minorités ethnoculturelles et des minorités visibles à s'adresser aux participants. Lorsque leur contenu sera bien défini, ces modules seront offerts à d'autres institutions fédérales. (p.55)	Des subventions ont été accordées à la Tournée de la jeunesse internationale pour la paix et la justice, qui a réuni des jeunes Canadiens et des jeunes du tiers monde pour une tournée des écoles de tout les pays, y compris dans la région de l'Arctique. Les jeunes parlent de leur expérience culturelle et utilisent cette interaction pour créer des modèles interactifs intéressants et novateurs dans une société multiculturelle (p.15)
29		Le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle (CCÉMI), association d'organismes provinciaux et territoriaux mise sur pied pour promouvoir et encourager l'éducation multiculturelle et interculturelle dans les écoles et les communautés canadiennes a continué d'encourager les programmes scolaires qui permettent à tous les étudiants de participer au développement de leur propre culture et de partager leur culture avec d'autres. Parmi les activités en cours, il convient de citer un journal intitulé <i>Multiculturalisme</i> , distribué par abonnement aux enseignants et aux administrateurs scolaires partout à travers le Canada. (p.20)	

	A	B	C
30	1989-1990		
31	Recherches et Collecte de données	<i>Le multiculturalisme au Canada: Présentation Graphique</i> contient une série de graphiques fondés sur le recensement de 1986, qui décrivent la diversité ethnique et linguistique du Canada. L'ouvrage constitue une introduction à la réalité multiculturelle canadienne et une ressource pour les exposés sur le multiculturalisme. De même, <i>Les minorités visibles au Canada en 1986: présentation graphique</i> contient des données sur certaines caractéristiques démographiques, socio-économiques de l'ensemble des minorités visibles au Canada. Les minorités visibles comprises ici sont les canadiens d'origine noire, antillaise, chinoise, japonaise, coréenne, philippine, sud-asiatique, ouest-asiatique, arabe, sud-est asiatique, latino-américaine et des Îles du Pacifique. (p.34)	Un autre rapport également diffusé en 1989-1990, <i>Langue maternelle : Recensement du Canada</i>, montre dans quelle proportion les personnes ayant signalé une langue ancestrale comme langue maternelle n'ont indiqué que cette langue et dans quelle proportion elles ont signalé le français ou l'anglais comme langue maternelle. (p.34)
32	Adaptation aux normes majoritaires	La dernière étape du processus d'obtention de la citoyenneté est celle de la prestation du serment d'allégeance lors d'une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté. Ces cérémonies, qui se sont tenues à travers le pays, mettent l'accent sur les droits et les responsabilités découlant de la citoyenneté canadienne et sur les valeurs et idéaux communs à tous les canadiens et toutes les canadiennes. Elles favorisent une meilleure compréhension du respect que doivent se vouer les canadiens d'autres cultures dans une société multiculturelle et encouragent les nouveaux citoyens à jouer un rôle actif dans la vie canadienne. Ces cérémonies sont un microcosme de la société canadienne [...] Ces cérémonies ont montré que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité canadienne (p.38)	Le Centre Haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne et québécoise (CHRISOCQ), à Montréal, a mis en oeuvre un projet de relations interculturelles pour diminuer le sentiment d'aliénation chez les jeunes Haïtiens. L'intégration dans le courant majoritaire de la société était l'un des principaux thèmes d'un colloque pour les jeunes noirs organisé par les Harambee Centres Canada dans le but de bien définir les besoins des jeunes Noirs de l'île de Vancouver et de la Colombie-Britannique, et pour découvrir des solutions. (p.30)
33	Lutte contre la discrimination	En 1990, et ce pour la deuxième année, le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, est devenu un thème national pour sensibiliser le public et favoriser la participation des Canadiens et Canadiennes à la lutte au racisme. La Journée a été marquée par tout un éventail d'activités parrainées et appuyées par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada. De même, les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux, les associations communautaires, les groupes voués aux relations raciales et maints organismes culturels ont formé des coalitions dans toutes les régions du pays et ont organisé diverses activités, ou y ont participé. (p.3)	En février 1990, le ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté présentait à la Chambre des communes un projet de loi créant la Fondation canadienne des relations raciales (projet de loi C-63), avec une dotation de 24 millions de dollars du gouvernement du Canada. Fin 1990, le projet de loi avait été approuvé par la chambre des communes et était à l'étude au Sénat [...] La Fondation a pour objet de promouvoir la mise en valeur, l'échange et l'application de connaissances et de compétences en vue de l'élimination du racisme et de toutes formes de discrimination raciale dans notre société. (p.3)
34		Le 13 octobre 1989, le ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté a convoqué une réunion de consultation des principaux intervenants des gouvernements, des services de police et des minorités visibles de toutes les régions du pays en vue de l'élaboration d'un plan d'action national touchant les relations entre les policiers et les minorités. Le plan recommande: i) la constitution d'un comité de sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services de police ii) la création d'un centre d'information sur les services de police dans une société multiculturelle; iii) un cadre national de formation interculturelle; iv) le recrutement de membres de minorités visibles, et v) la participation de la collectivité à la surveillance policière. Le comité des sous-ministres responsables des services de police recommandé dans le plan a été constitué lors de la réunion des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice, le 23 novembre 1989. (p.7)	

	A	B	C
35	1989-1990		
36	Intégration au marché du travail	Au chapitre de l'égalité des chances, le Conseil des travailleurs et des travailleuses du Montréal métropolitain, affilié à la fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a examiné la composition de ses mille sections locales afin d'accroître la participation des minorités visibles. De la même façon, en songeant à plusieurs communautés ethnoculturelles, le Labour Council of Metro Toronto and York Region a mené la première phase de son initiative de réforme institutionnelle. Les documents de formation syndicale ont donc été traduits en huit langues de manière à aider les membres immigrant à mieux comprendre leur rôle dans les syndicats et à améliorer les communications. (p.11)	Le conseil ethnoculturel du Canada, représentant 39 organismes culturels nationaux, a publié des rapports de recherche sur l'équité en matière d'emploi: <i>Les à-côtés de Sa Majesté: un examen de l'équité en matière d'emploi pour les minorités visibles dans la fonction publique fédérale, 1988</i> et <i>Pas trop visible : un examen de l'équité en matière d'emploi pour les minorités visibles dans les secteurs public et privé</i> . Le Conseil a également tenu sa journée parlementaire annuelle, au cours de laquelle les organismes membres ont eu des discussions avec des députés des trois principaux partis politiques. (p.29)
37	Intégration au marché du travail	La GRC examine les politiques de recrutement en vue d'éliminer tout obstacle systémique à la participation équitable, prévoit mettre en oeuvre un nouveau test de sélection pour le recrutement, à l'automne de 1990 et établira un <i>Programme des aventuriers-policiers</i> en collaboration avec Scouts Canada, ainsi qu'un programme d'emplois d'été pour les étudiants. Ces deux programmes mettent l'accent sur la participation des jeunes des minorités visibles (p.49)	Le Service canadien du renseignement de sécurité travaille aussi à la réalisation de son objectif de posséder un effectif représentatif de la mosaïque canadienne. Il a favorisé le recours à la presse ethnique pour des exercices de recrutement, élaboré des politiques sur le harcèlement en milieu de travail, offert de l'orientation professionnelle aux employés appartenant à des minorités visibles, établi un sous-comité consultatif de l'équité en matière d'emploi et du multiculturalisme et envisagé la création d'une réserve d'années-personnes au sein de l'organisme en vue de favoriser l'embauchage de membres de minorités (p.51)
38		Le Canadien national a revu ses politiques de recrutement, d'embauche et de promotion pour s'assurer qu'elles ne sont pas discriminatoires et ses tests de premier échelon, pour vérifier qu'ils ne trahissent pas de préjugés culturels. Le CN contrôle les promotions, tient des banques de données en matière d'emploi des membres des minorités visibles, rencontre le personnel des minorités visibles pour discuter de ses préoccupations et incite les employés membres d'une minorité visible à s'identifier à ce titre. Le CN a communiqué avec divers groupes communautaires et organismes pour trouver des candidats membres d'une minorité visible susceptibles de combler des postes vacants ou de participer au programme Emploi-Jeunesse. Il s'en est suivi une hausse de recrutement chez les groupes minoritaires visibles. Le CN entretient également des rapports avec des groupes ethnoculturels et participe à leurs réceptions; enfin, il fournit de l'aide financière à divers groupes. (p.58)	
39	Redressement historique	Le Congrès national des Italo-Canadiens a entrepris des recherches sur le traitement subi par les canadiens d'ascendance italienne pendant la Deuxième Guerre mondiale (p.29)	À l'été de 1989, une délégation s'est rendue au Japon informer les personnes admissibles de l'entente de redressement. Le directeur général du Secrétariat a rencontré près d'un millier de Canadiens japonais dont bon nombre avaient été déportés au Japon après la Deuxième Guerre mondiale. Des représentants de l'Association faisaient partie de la délégation. En 1989-1990, plus de 12 500 dédommagements ont été versés aux personnes admissibles. (p.32)
40	Représentations dans les médias	Le Committee for Black Access to Media a donné des ateliers de perfectionnement en matière de production pour favoriser la diffusion d'émissions dramatique sur la vie des Noirs en Nouvelle-Écosse à la radio canadienne. TVOntario a produit une émission interactive sur le racisme et la discrimination raciale diffusée en direct sur ses réseaux français et anglais. (p.10)	Radio-Canada: Les activités reliées à la représentation dans les émissions comprennent des séances de sensibilisation interculturelle à l'image de la réalité multiculturelle canadienne des ateliers sur la représentation équitable en ondes, la participation à une conférence sur l'intégration de comédiens ethnoculturels à la programmation télévisée, la constitution d'un répertoire des comédiens ethnoculturels, le maintien d'un répertoire de comédiens issus de minorités visibles ainsi que le financement d'une analyse du contenu de la représentation équitable des minorités visibles en ondes. (p.82)

	A	B	C
41	1989-1990		
42	Prestation de services	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants a publié un manuel dans les deux langues officielles sur la mise en application d'une vaste politique de multiculturalisme. Le document décrit comment l'hôpital a élaboré des services et des cours de formation tenant compte des différences culturelles, en plus d'y joindre des objectifs ayant trait au multiculturalisme dans tous les aspects de son administration. L'hôpital Sainte-Justine est en train d'élaborer un programme de formation multiculturelle à l'intention de tous ses employés. En Nouvelle-Écosse, L'Association of Black Social Workers offre des conseils aux organismes de services sociaux pour ce qui est des questions interculturelles (p.11)	Les consultations constituent un instrument efficace pour l'adaptation des services aux besoins de clientèles particulières et, en même temps, la sensibilisation de celles-ci aux besoins des organismes de services. Le Victoria Multicultural Health Committee, de concert avec la Intercultural Association of Greater Victoria, a commencé à identifier les problèmes rencontrés par les membres des communautés vietnamienne, panjabi et salvadorienne quand ils recourent aux services médicaux. Ils se pencheront aussi sur les difficultés rencontrés par les préposés aux soins de santé desservant ces communautés et chercheront des solutions. (p.12)
43	Prestation de services	Un projet du Centre des immigrants de Calgary a amené les trois refuges pour femmes de Calgary, des représentants des communautés ethnoculturelles et des membres de confessions religieuses minoritaires à participer à la production d'un manuel de formation interculturelle pour faciliter les communications avec les responsables politiques, les travailleurs sociaux et les chefs religieux. (p.25)	Certains organismes ont produit des documents de formation pour les immigrants. En Colombie-Britannique, par exemple, la United Chinese Community Enrichment Services Society (SUCCESS) a rédigé des documents devant être diffusés dans une station de radio d'expression cantonaise. Elle a également produit des brochures en chinois sur le Canada et sur les programmes gouvernementaux (p.26)
44	Prestation de services	La Bibliothèque nationale du Canada a élargi ses collections multilingues et ethnoculturelles; elle a produit un répertoire des connaissances linguistiques de son personnel; elle a offert des services dans les langues autres que les langues officielles et elle a fourni des services consultatifs aux communautés ethnoculturelles sur l'organisation de services de bibliothèque et sur la disponibilité de renseignements portant sur le multiculturalisme et les communautés culturelles. (p.75)	
45	Coopération et commerce international	L'Australie a demandé des renseignements et a envoyé des représentants de sa commission de réforme du droit pour enquêter sur les dispositions législatives canadiennes sur le multiculturalisme. Le directeur du bureau des relations interethniques des Pays-Bas est venu au Canada pour connaître notre approche en matière des relations interethniques et a expliqué les règles de conduite de son pays en ce qui a trait au journalisme, aux procédures civiles [...] Parmi les autres visiteurs étrangers, il y a eu des représentants de gouvernements régionaux de la Suède et de la presse francophone d'Afrique, un chercheur de l'académie des sciences de Moscou et le chef du Institute for the Advancement of Social integration in the schools et du Institute for the study of Prejudice, à la Bar Ilan University, en Israël. (p.33)	Afin de demeurer compétitif dans un contexte de globalisation des marchés, le Canada a reconnu qu'il fallait faire preuve de souplesse, de compréhension et de respect à l'égard des différences lorsqu'il traitait avec ses partenaires commerciaux. Le patrimoine multiculturel du Canada lui donne une longueur d'avance sur la concurrence. C'est ce qu'illustre le ministère des affaires extérieures et du commerce extérieur par la stratégie de promotion commerciale « Horizon le monde », dont les éléments soulignent l'importance des compétences linguistiques et culturelles qui sont la clé de la réussite sur les marchés d'Asie et du Pacifique » (p.89)
46	Coopération et commerce international	La Monnaie royale canadienne rehausse l'image du Canada au plan international en mettant à contribution les connaissances culturelles et linguistiques de son personnel dans ses stratégies de commercialisation très fructueuses à l'étranger. (p.53)	La Corporation Commerciale Canadienne prévoit élaborer une approche corporative du multiculturalisme; elle utilise les compétences linguistiques et culturelles des employés appartenant à des groupes ethnoculturels, et elle établira un répertoire des compétences linguistiques de ses employés. La CCC a affirmé son intention de conserver et d'accroître sa dimension multiculturelle en appuyant la <i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i> (p.91)

	A	B	C
47	1989-1990		
48	Multiculturalisme esthétique	En 1989, le prix Gemini du multiculturalisme a été décerné à Jenfilms Inc. pour la série intitulée « Inside Stories ». Une mention spéciale a été accordée à Madame Midi Onodera pour son superbe documentaire, « The Displaced View ». Le prix de Gémeaux du multiculturalisme a été remporté par Nanouk Films pour la production intitulée « David chez les Coréens ». (p.21)	Afin de refléter la réalité multiculturelle du Canada, la programmation du Centre national des Arts (CNA) offre une grande variété d'activités culturelles. Par exemple, conjointement avec le Musée canadien des civilisations et la Commission de la Capitale nationale, le CNA a participé en 1989 à une programmation d'été de spectacles multiculturels, intitulée Cultures Canada 1989. (p.77)
49		La formation professionnelle a également progressé avec l'élaboration, par les Archives nationales et le Musée canadien des civilisations, d'un projet conjoint de plusieurs années intitulé « À la recherche de l'image canadienne [...] nouvelle exposition importante constituera une présentation multimédia de l'histoire de l'immigration et de la vie de nombreux peuples du Canada, par le truchement de la technologie vidéo interactive. Les activités connexes comprendront des présentations mettant en valeur les contributions artistiques et culturelles de nombreuses communautés culturelles qui fleurissent au Canada (p.21)	La Commission de la Capitale Nationale a manifesté son appui à la diversité canadienne par des programmes politiques et historiques, par les célébrations de la fête du Canada et par Bal de neige 1990. Cultures Canada 1989, un festival artistique consacré à l'expression de la diversité ethnoculturelle et régionale au Canada, a été conjointement organisé par la CCN, le Centre national des art et le Musée canadien des civilisations. (p.76)
50	Adaptation aux pratiques culturelles	Le 27 septembre 1989, le Ministre déposait le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. L'institut sera situé à Edmonton En Alberta. Il favorisera l'acquisition, le maintien et l'utilisation des langues ancestrales au Canada. Le projet de loi à été accepté en troisième lecture à la Chambre des communes le 19 octobre 1990 et transmis au Sénat. En décembre 1990, le texte de loi faisait l'objet d'un examen final par un comité du Sénat. (p.15)	Plusieurs organismes régionaux ont mis sur pied des projets de l'enseignement des langues ancestrales. La Southern Alberta Heritage Language Association (SAHLA) a organisé une série d'activités et de colloques pour promouvoir l'enseignement des langues ancestrales dans cette partie de la province. La Manitoba Association for the Promotion of Ancestral Languages (MAPAL) a réalisé une série d'activités de promotion et d'éducation, incluant la production et la distribution d'un numéro spécial de la Manitoba Heritage Review portant principalement sur les langues ancestrales. La Heritage Language Association of British Columbia a entrepris des programmes d'aide et produit des documents vidéo sur l'enseignement des langues ancestrales en collaboration avec l'université Simon Fraser. D'autres activités de promotion ont été parrainées par les associations provinciales de langues ancestrales de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. (p.16)
51		La Société Canadienne d'hypothèques et de logement a financé un groupe de femmes canadiennes d'origine jamaïcaine pour une étude visant à instaurer au Canada des groupes d'entraide en habitation fondés sur l'exemple des groupes d'entraide de la Jamaïque. (p.88)	
52	Contributions culturelles	<i>Visages du Canada</i> , film produit par Multiculturalisme et citoyenneté Canada, trace le profil de 6 personnes pour illustrer la contribution des différentes communautés culturelles à la société canadienne. Pour les élèves du deuxième cycle de l'élémentaire et les élèves du secondaire, le film est un précieux outil de discussion et de sensibilisation sur des sujets tels le multiculturalisme, l'identité ethnoculturelle et la citoyenneté canadienne. (p.35)	
53	Compréhension interculturelle	Études Ethniques Canadiennes: Les nombreux projets soutenus couvrent un large éventail de sujets : les relations entre les groupes, comme dans <i>Transmission of Ethnic Relations: Poles and Jews in Canada</i> par Magda Opalski à l'Université de Carleton; l'étude d'un groupe nouvellement formé, <i>The Laotian Community in Canada: Adaptation Strategies and Gender Roles in Canada's Multicultural Society</i> par Michael Lanphier à l'Université York; l'étude de la pertinence des services sociaux Intervention sociale auprès des femmes immigrantes, par Gisèle Legault à l'Université de Montréal. (p.17)	Des fonds sont fournis pour aider les universitaires et les chercheurs à prendre connaissance des recherches en cours dans le domaine des études ethniques canadiennes. Ainsi, un colloque international sur le développement et la migration des cultures a eu lieu à Calgary les 21 et 22 octobre 1989. La rencontre, qui s'inscrivait dans le cadre de la Décennie internationale de l'UNESCO pour le développement culturel, s'est tenue parallèlement à la conférence biennale de la Société canadienne d'études ethniques. Parmi les autres conférences, il y avait <i>Ethnicity, Identity, Migration: The South Asian Context</i> , à l'Université de Toronto et <i>Portuguese Migration in a Global Perspective</i> , Parrainée par la Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario. (p.18)

	A	B	C
54	1993-1994		
55	Adaptation aux normes majoritaires	Santé Canada : « En 1993-1994, la division de prévention de la violence familiale de Santé Canada s'est occupée de plusieurs projets destinés aux canadiens des minorités ethnoculturelles. Citons par exemple : • Les fiches des renseignements sur la violence à l'égard des femmes, sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur les abus contre les aînés ; ces fiches ont été publiées et traduites en dix langues • Le financement du projet « changing together... A centre for immigrant Women » à Edmonton, de concert avec Patrimoine Canadien et Développement des ressources humaines Canada. Ce projet, qui doit se terminer en 1994-1995, vise à renseigner les néo-canadiens sur la violence familiale. Il veut faire comprendre que cette violence est criminelle et que le Canada a établi des lois pour réagir à ce problème. Le projet servira à élaborer un manuel, à traduire en onze langues la documentation disponible sur la violence familiale, à présenter des ateliers destinés aux hommes autant qu'aux femmes dans des établissements qui enseignent l'anglais langue seconde, et à établir un curriculum pour ces ateliers • La diffusion du rapport intitulé <i>Comme un oiseau sans ailes: éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraités qui ne parlent ni l'anglais ni le français</i>. Ce rapport décrit les difficultés et les besoins d'information des immigrantes allophones qui sont victimes de violence. » (p.38-39)	En 1993-1994, le ministère a également soutenu un projet intitulé « integration from the ethnocultural communities' perspective » (Conseil ethnoculturel canadien) et les organismes qui en font partie. Le rapport qui en découle contient de l'information sur les obstacles à l'intégration harmonieuse des individus dans la société canadienne, il cerné certains besoins au chapitre de l'intégration communautaire, et propose des stratégies pour éliminer les obstacles à la pleine intégration. (p.6)
56	Lutte contre la discrimination	Un projet de « sensibilisation à l'holocauste » a reçu l'appui du ministère, car certains indices laissent croire que les étudiants ont besoin d'être davantage renseignés sur la propagande raciste. Le Congrès juif canadien a monté ce projet, dans le cadre duquel des survivants de l'holocauste se sont rendus dans différentes écoles du Canada pour y parler de l'expérience qu'ils ont vécue. À ces présentations s'ajoutaient une vidéocassette et des publications conçus pour le programme. Il s'agissait de donner aux étudiants des outils leur permettant de répondre à la propagande raciste voulant que l'holocauste n'ait jamais existé. (p.14)	En 1994, le Ministère a encore une fois parrainé la campagne du 21 mars visant à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Depuis qu'elle existe, cette campagne a mis à contribution des milliers de Canadiens et de Canadiennes pour l'organisation stratégique d'activités de sensibilisation qui suscitent également de nouvelles idées pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans tous les aspects de notre vie quotidienne. (p.16)
57	Lutte contre la discrimination	Statistique Canada : « Un comité sur les relations interraciales a été mis sur pied au bureau régional de Statistique Canada à Halifax au lendemain des incidents raciaux violents qui se sont produits dans la ville au cours de l'été 1991. Il a été formé sur la recommandation d'un comité consultatif créé par le gouvernement fédéral. Le Comité a cerné certains problèmes et étudié les solutions possibles. L'un de ses buts est de sensibiliser les employés et les gestionnaires aux questions touchant les plaisanteries racistes, et de mettre l'accent sur l'importance de résister aux pressions voulant que l'on accepte les situations injustes. » (p.34)	
58	Intégration au marché du travail	Le Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire a participé au programme de perfectionnement des minorités visibles. Il a proposé quatre candidatures pour le projet pilote de 1993-1994. L'une des personnes proposées a obtenu une affectation de développement du leadership, dont une a été retenue pour une affectation. (p.18)	Défense nationale : « En 1993-1994 [Le ministère] a adopté une politique faisant que lorsqu'un membre d'une communauté ethnoculturelle passe une entrevue d'embauche ou de promotion, au moins un représentant de cette communauté doit faire partie du comité de sélection. » (p.45)
59	Intégration au marché du travail	Le ministère du Patrimoine canadien continue en outre d'appuyer le indigenous Blacks and Micmacs Law Program de la Dalhousie Law School. Ce programme contribue à amener d'avantage d'Autochtones et de Noirs au sein de la profession juridique grâce à des stratégies de recrutement des étudiants, à un programme de tutorat et à l'établissement d'une documentation appropriée pour ces cours et le travaux dirigés de la formation préparatoire aux études de droit. (p.12)	Environnement Canada a pris des mesures pour informer ses gestionnaires de leurs responsabilités en ce qui a trait à la diversité. L'un des points importants qui est rappelé aux gestionnaires est le suivant: lorsque le Ministère recrute des personnes provenant des communautés ethnoculturelles, les membres du comité de sélection doivent s'assurer qu'au moins l'un d'entre eux a reçu une formation en matière de diversité. (p.21)

	A	B	C
60	1993-1994		
61	Représentations dans les médias	Projet « empowerment in the Nineties » était centré sur la perception des canadiens musulmans selon laquelle l'intolérance s'est aggravée depuis la Guerre du Golfe et sur l'image déformée que les médias véhiculent d'eux. Une conférence dont l'objectif visait en partie à aider les canadiens musulmans à faire face à ces problèmes a suscité la discussion sur le renforcement de la famille grâce à l'éducation familiale et à de bonnes méthodes d'éducation des enfants, et ce, dans le but de réduire l'aliénation des jeunes et de favoriser les interactions sociales positives. Le plan d'action dressé dans la foulée de ces discussions sera réalisé par les regroupements locaux. (p.14)	Le Ministère a aidé les responsables de l'émission Evening News de CBLT-TV, le canal de la CBC à Toronto, à examiner la façon dont la diversité ethnoculturelle de cette ville se reflète dans l'émission. Le contenu des émissions diffusées pendant deux semaines a ainsi été analysé. Les analystes ont déjà défini une nouvelle série de critères applicables au reportages, et un comité spécial de la salle de nouvelles formulera certaines suggestions en vue d'améliorer la façon dont la ville est représentée. Une autre analyse du projet dans son ensemble sera réalisée afin de mesurer les progrès accomplis. (p.15)
62	Prestation de services	En 1993-1994, un employé de Pêches et Océans Canada, qui est d'origines vietnamienne, a été d'un grand secours au Ministère en expliquant les règlements de la pêche aux pêcheurs candiens-vietnamiens de la côte ouest (p.22)	Entreprise autochtone Canada est un programme d'industrie Canada qui permet au ministère de mettre à profit les connaissances linguistiques et culturelles de ses employés pour offrir des meilleurs services à sa clientèle autochtone diversifiée. Le ministère s'efforce également de recruter des agents de commerce autochtones pour son programme EAC, afin de mieux servir les entreprises et les particuliers autochtones (p.22)
63		Le ministère du Revenu national(accise, Douanes et Impôt) compte sur les connaissances culturelles et linguistiques de certains de ses employés pour servir ses clients dans les langues autres que l'anglais et le français. Les bureaux du Ministère, dans les différentes régions du pays, tiennent à jour des listes de ces employés. (p.23)	Commission canadienne des droits de la personne : On demande à certains employés de partager bénévolement leurs compétences et leurs connaissances culturelles sur certaines communautés, pour aider à des activités de promotion et d'éducation. Les activités comprennent notamment la description des fonctions de la commission aux membres de communautés ethnoculturelles. (p.47)
64	Coopération et commerce international	Les employés de la direction des finances et du commerce internationaux parlent de nombreuses langues et ils se servent de cet atout lorsqu'ils doivent rencontrer des délégations étrangères (en 1993-1994, ils ont rencontré les délégations ukrainienne, russe et espagnole). À cet égard, on est à mettre en place un nouveau système d'information sur le personnel, qui permettra de savoir quels sont les employés qui connaissent des langues étrangères. (p.22)	<i>Le multiculturalisme, une bone affaire: répertoire à l'intention des gens d'affaires.</i> Ce répertoire, qui sert d'outil de référence pour la constitution de réseaux, fournit également de précieux renseignements sur la contribution des commuanutés ethnoculturelles à la croissance économique du Canada. Il recense des entreprises ethnoculturelles et des associations professionnelles, des organismes commerciaux bilatéraux, des caisses de crédit et des répertoires d'entreprises ethnoculturelles, et renseigne sur la façon dont la diversité culturelle du Canada peut favoriser nos intérêts commerciaux. Jusqu'à maintenant, 3356 exemplaires du répertoire ont été distribués auprès d'entreprises et d'associations d'affaires, des gouvernements, des bibliothèques et des médias. (p.9)
65		Avec l'aide du Ministère, une série de confrences parrainées par la Fondation [Asie-Pacifique du Canada] ont permis aux participants de se pencher sur la façon dont les canadiens d'origine asiatique peuvent améliorer nos relations commerciales avec les pays côtiers du Pacifique. Des tables rondes ont été organisées à Vancouver, Toronto, Montréal, Calgary et Regina; on s'y est penché sur les avantages concurrentiels que les Canadiens d'origine asiatique peuvent procurer au Canada dans ses relations avec la région de l'Asie et du Pacifique, au niveau du commerce et de l'investissement. (p.10)	
66	Multiculturalisme esthétique	Commission de la capitale nationale : « La programmation artistique des célébrations de la Fête du Canada, qui est organisée par la CCN, a mis en vedette plusieurs groupes artistiques appartenant aux communautés ethnoculturelles. » (p.62)	La société canadienne des postes (SCP) met en valeur les particularités du Canada en émettant des timbres commémoratifs illustrant des éléments représentatifs de notre histoire et de notre culture. En mai 1993, soit 96 ans après l'arrivée des premiers Doukhobors dans l'ouest du Canada, la SCP a produit un timbre spécial illustrant un couvre-lit doukhobor remarquable, qui est maintenant conservé au Musée de civilisations. (p.25)

	A	B	C
67	1993-1994		
68	Multiculturalisme esthétique	Musée canadien des civilisations : En outre, l'énoncé de vision de la CMCC dit que celle-ci doit favoriser « la compréhension et le dialogue interculturels ». Son plan stratégique indique aussi que l'une des orientations futures du musée sera « de faire de la recherche et d'élaborer des programmes et des produits d'information qui intéressent les communautés culturelles de plus en plus diverses du Canada ». En 1993-1994, la CMCC a donc exploré des domaines de recherche axés sur la diversité ethnoculturelle du Canada. Voici les sujets retenus : iconographie religieuse au Canada, culture doukhobor, peuples celtiques du Canada, réfugiés indochinois, proverbes des marchands arabes de Montréal et musique et groupes musicaux d'origine africaine à Toronto (p.60)	
69	Compréhension interculturelle	La municipalité de Merritt, en Colombie-Britannique, a collaboré avec des organismes communautaires à l'organisation de trois colloques d'une journée destinés à plus de 100 dirigeants communautaires et portant sur le thème Building Communities with a Cross-Cultural Focus. Ces colloques réalisés avec l'aide du Ministère, ont favorisé de meilleures relations interraciales et permis à des organisations communautaires de pousser plus loin leurs travaux en vue de créer une communauté plus sûre et plus pacifique pour le bénéfice de tous les citoyens. (p.13)	[La Société Radio-Canada] vise à faire en sorte que les services de radio et de télévision des deux réseaux contribuent le plus à l'édification d'une conscience et d'une identité nationales partagées et ce, par le biais d'émissions interculturelles, multiculturelles, multiraciales et interrégionales. (p.56)
70	1994-1995		
71	Recherches et Collecte de données	Les Archives nationales obtiennent aussi des documents privés qui ont un rapport avec notre histoire ethnoculturelle. Les écrits personnels d'un éminent défenseur des droits des réfugiés et des immigrants, M. David Matas, sont l'une des acquisitions importantes de l'an dernier. En outre, des études portant sur d'autres acquisitions de ce type ont pris fin au cours de l'année, y compris une étude sur les fonds d'archives des communautés suédoise et norvégienne. Les Archives nationales ont aussi fait des projets en vue d'obtenir des documents concernant des récentes vagues d'immigrants, en particulier les communautés hispanique et indienne (Indes orientales) du Canada. De plus, certains documents audiovisuels acquis par les Archives nationales ont une importance particulière pour le multiculturalisme. Les 57 vidéocassettes d'émissions de nouvelles et d'affaires publiques obtenues auprès de l'Inuit Broadcasting Corporation durant l'année visée par le rapport en sont un exemple. (p.68)	Statistique Canada rassemble des informations qui aident les Canadiens à comprendre la dimension multiculturelle de notre société, une responsabilité primordiale en vertu de la <i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i> . En 1994-1995, des consultations sur des questions préparatoires au recensement de 1996 ont été entreprises par le truchement de groupes de réflexion et d'un important test pancanadien. L'opération a comporté des rencontres avec des représentants de groupes minoritaires visibles du Canada, qui ont présenté des mémoires. Au cours des consultations, on a éprouvé la teneur des questions sur l'origine ethnique, la langue et l'appartenance à des groupes minoritaires visibles – on cherchait principalement à mettre en lumière, le cas échéant, les réserves que pourraient faire des gens appartenant notamment à des collectivités minoritaires. (p.33)
72		La Direction de la recherche et des politiques des programmes a aidé à lancer le projet Metropolis, qui permettra d'établir des centres d'excellence pour la recherche sur l'immigration et l'intégration. Les centres assurent l'administration, la coordination, la promotion et la dissémination de la recherche pluridisciplinaire canadienne en matière d'immigration et d'intégration. Cette recherche aidera les institutions publiques et privées à élaborer des stratégies efficaces pour gérer l'immigration et faire des immigrants des membres de la société à part entière. La contribution de Santé Canada à ce projet, qui a été piloté par Citoyenneté et Immigration Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines, est le programme de recherche et de développement en matière de santé, un élément essentiel des centres. (p.47)	Société canadienne d'hypothèques et de logement: Une étude visant à déterminer si l'expérience des immigrants est différente de celle des Canadiens de naissance. Elle a porté sur la question du logement des immigrants à Montréal et à Toronto, et plus particulièrement sur les liens qui existent entre le logement, les quartiers et les réseaux sociaux de groupes d'immigrants. Elle comporte une analyse de l'importance de réseaux de parents et d'amis dans la recherche d'un premier logement et de résidences subséquentes. On se demande également si des enclaves ethnoculturelles ne sont pas en train de remplacer les quartiers des centres-villes. Les résultats seront publiés en juin 1996. (p.48)

	A	B	C
73	1994-1995		
74	Recherches et Collecte de données	Le Ministère (de la Justice) a effectué un certain nombre d'études, sur le multiculturalisme et la justice, qui vont vraisemblablement influencer sur la politique et les programmes. Ce travail a comporté l'examen de documentation, la production de documents de travail, la publication d'articles et la production de rapports techniques et autres sur différents sujets, par exemple: -examen des sujets intéressant des groupes ethnoculturels et le système judiciaire canadien; - manque de documents d'information juridique grand public à l'intention des immigrantes susceptibles d'être victimes de violence de la part du conjoint; - mécanismes de plainte et de recours en matière de discrimination raciale au Canada et à l'étranger; -rapport de consultations ministérielles sur la mutilation génitale chez la femme; -obstacles que rencontrent les nouveaux Canadiens qui veulent s'informer sur leurs droits dans la région métropolitaine de Vancouver; -enquête sur les activités haineuses. (p.61)	
75	Adaptation aux normes majoritaires	La Direction générale de l'établissement (Citoyenneté et Immigration Canada) aide financièrement un certain nombre d'organismes partout au pays à fournir en son nom de services aux nouveaux arrivants, par exemple des cours de langue seconde et des aides à l'établissement tels que des cours de dynamique de la vie pouvant porter entre autres choses sur la façon de faire ses achats, les compétences professionnelles et la façon de se vêtir en hiver. Plusieurs personnes d'origines ethnoculturelles diverses font généralement partie du personnel de ces organismes de services aux immigrants. Parmi ces organismes, mentionnons le Catholic Immigration Centre d'Ottawa, l'association for New Canadians de St. John's (Terre-Neuve), la Metropolitan Immigrant Settlement Association d'Halifax et l'Open Door Society de Regina. (p.38)	En mars 1993, le gouvernement fédéral a réactivé un groupe de travail interministériel sur la mutilation des organes génitaux féminins, présidé par le bureau pour la santé des femmes, de Santé Canada. Le groupe travaille avec les collectivités culturelles touchées; il s'efforce à les informer et de les éduquer sur ce que prévoit la législation canadienne à ce sujet, dans le but ultime de prévenir la pratique de la mutilation au Canada. De concert avec des membres de ces collectivités, le groupe organise des ateliers sur les lois en vigueur et les conséquences nocives de la mutilation pour la santé de la femme. Le code criminel du Canada fait actuellement l'objet d'une modification visant à interdire expressément une telle pratique dans le pays (p.44)
76	Lutte contre la discrimination	Élection Canada a distribué à ses 295 directeurs du scrutin des renseignements sur les activités menées dans le contexte de la campagne fédérale de lutte contre la discrimination raciale et sur la semaine nationale de la citoyenneté. (p.32)	La Commission (canadienne des droits de la personne) instruit les plaintes de discrimination fondée sur la couleur ou l'origine ethnique. Elle effectue des recherches sur les questions multiculturelles; ses employés reçoivent une formation sur la diversité. (p.55)
77		Le Prix Canada, décerné par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision à l'émission de télévision reflétant le mieux la diversité culturelle du Canada a été parrainé par le secrétariat au multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien. En 1994, ce prix a été remporté par la courte dramatique Pour Angela, qui raconte l'histoire d'une femme autochtone et de sa fille ayant décidé de faire face au racisme et de briser des stéréotypes. (p.80)	Un projet visant à enrayer les problèmes de violence et d'intolérance raciales dans les écoles publiques de Moncton (Nouveau-Brunswick). Il a été organisé par la Multicultural Association of the Greater Moncton Area, qui a mis en oeuvre des cours et des activités de sensibilisation aux relations interraciales dans les écoles publiques de toute la région. (p.83)
78	Intégration au marché du travail	Le groupe Aviation de Transports Canada a placé des annonces pour sa campagne de recrutement de contrôleurs de la circulation aérienne dans sept journaux des communautés canado-asiatique et canado-indienne. Le Ministère a aussi présenté des exposés au Salon des carrières des Premières Nations. (p.27)	Travaux publics et Services gouvernementaux a agi à titre de ministère principal à l'occasion du deuxième Salon annuel des carrières pour les Autochtones, une activité qui encourage les élèves de la 6 ^e année en montrant qu'ils appartiennent aux Premières Nations, à rester à l'école et à faire carrière plus tard dans la fonction publique. Comme les crédits étaient restreints, on a limité la participation à un rayon de 300 milles de la Région de la Capitale nationale. Malgré tout, en raison du grand succès du salon de l'an dernier, certains conseils scolaires des Territoires du Nord-Ouest ont assumé les frais de transport de plusieurs de leurs étudiants pour leur permettre de participer. (p.34)
79		Le sous-ministre adjoint de la Direction générale de la protection de la santé a élaboré des lignes directrices en matière de ressources humaines, axées sur l'excellence en gestion dans ce domaine. Par exemple, on y déclare que le Ministère, lorsqu'il embauche à l'externe, doit recruter parmi les groupes sous-représentés. L'un des principes énoncés veut que les groupes visés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi figurent parmi les groupes retenus aux fins de recrutement. (p.45)	Des ateliers de sensibilisation aux relations interculturelles sont spécialement organisés à l'intention des agents de ressources humaines ainsi que pour les personnes qui siègent sur les comités de sélection et de promotion. Malgré les importantes restrictions au recrutement du ministère en 1994-1995, les avis de concours pour la catégorie des minorités visibles constituent 17.9 p. 100 des nominations au service extérieur. (p.51)

	A	B	C
80	1994-1995		
81	Intégration au marché du travail	De plus, étant donné sa détermination à refléter les communautés qu'elles sert dans la composition de ses rangs, la GRC axe ses efforts de recrutement sur les membres des minorités visibles. En 1994-1995, 24.7% des 174 cadets diplômés de l'école de la GRC à Regina se sont déclarés membres de minorités visibles. On s'attend à ce que l'image et la mentalité changent au sein de la GRC en raison de la priorité qu'elle accorde au recrutement de candidats issus de groupes minoritaires. (p.58)	Afin que ses politiques soient conformes à la loi sur le multiculturalisme canadien, le Service canadien du renseignement de sécurité cerne et supprime les obstacles systémiques au recrutement, au perfectionnement et à l'avancement des membres des groupes minoritaires visibles (p.63)
82		Le programme de garde-pêche autochtone a été conçu et mis en œuvre en 1992 pour accroître la participation des autochtones à la pêche et à sa gestion au Canada. En 1994-1995, les réserves indiennes de l'ensemble du pays ont continué de recourir aux services des garde-pêche avec l'aide du Ministère pour ce qui est du recrutement. Pêches et Océans contribuent en outre à compléter leurs connaissances traditionnelles en leur apportant de la formation sur place et des compétences techniques. (p.18)	
83	Prestation de services	Le secteur de l'Agro-alimentaire réalise des travaux de recherche pour mettre au point de nouveaux produits alimentaires destinés aux divers groupes ethnoculturels de la société canadienne. Des chercheurs d'origine ethnique collaborent à cette activité. Les conseils qu'ils formulent au Ministère aident entre autres à la création de réseaux avec des groupes communautaires. (p.6)	Tous les cours opérationnels de Citoyenneté et Immigration Canada comportent une formation sur la diversité ethnoculturelle. De plus, environ 500 employés du Ministère ont suivi en 1994-1995 un cours de sensibilisation aux différences culturelles. Compte tenu de la nature des programmes de CIC, ce cours fait partie intégrante de la formation dispensée à la plupart des agents, particulièrement ceux qui traitent directement avec le public, soit les agents d'immigration et de citoyenneté, les enquêteurs, les agents d'escortes, les agents chargés du renvoi et les agents chargés de présenter les cas. (p.37)
84		La Direction des recherches de la Direction générale de la documentation, de l'information et des recherches de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié utilise régulièrement les compétences linguistiques et les connaissances culturelles de ses employés pour faire des recherches dans des documents qui ne sont ni en anglais ni en français. Ces qualités constituent une exigence pour certains postes de la Direction générale, puisque les employés sont très souvent appelés à communiquer dans d'autres langues, pour recueillir des renseignements ou fournir des informations. (p.39)	Le Ministère (Développement des ressources humaines) a besoin de personnes connaissant des langues non officielles pour des services de traduction et d'interprétation, des réunions internationales, l'élaboration de politiques, des consultations et la prestation de services. Par exemple, des employés qui ont affaire au public ont souvent besoin de connaissances linguistiques particulières ou d'être spécialement éveillées à différentes réalités culturelles, pour réaliser les programmes efficacement. Des personnes compétentes appartenant à des groupes minoritaires sont embauchées par le Ministère pour fournir des services dans ces langues non-officielles. (p.42)
85		Ainsi, pour améliorer les services offerts dans le cadre du programme d'aide postnatale (Santé Canada), on a traduit en 13 autres langues le questionnaire et les fiches de renseignements destinés aux parents. De même, en 1995, la documentation du programme d'éducation et d'appui des parents <i>Y'a personne de parfait</i> a été traduite en quatre langues non officielles, en collaboration avec le conseil de la famille de Colombie-Britannique. (p.43)	Par exemple, en vue des élections partielles qui doivent avoir lieu au Québec et dans la Région de la capitale nationale, Élections Canada a élaboré des programmes tenant compte de la diversité ethnoculturelle de ces circonscriptions. Après avoir effectué des recherches statistiques et consulté des directeurs de scrutin, il a fait traduire des documents d'information dans six langues non officielles, puis les a fait distribuer aux organismes ethnoculturels des trois circonscriptions visées. (p.32)
86		Le Secrétariat (du Bureau du Commissaire aux langues officielles), la direction des opérations régionales et la Direction des politiques consultent périodiquement divers individus et groupes extérieurs au CLO au sujet de l'élaboration des politiques et de la prestation des services de cet organisme. Ces secteurs tiennent des consultations publiques, en particulier au sujet des relations interculturelles et de la prestation de cours de langue aux néo-Canadiens. (p.69)	

	A	B	C
87	1994-1995		
88	Coopération et commerce international	Le ministère (Agriculture et agro-alimentaire) tient un répertoire informatisé des compétences linguistiques des chercheurs, auquel il a recours dans le cadre de consultations auprès des spécialistes en agriculture de différents pays (p.6)	Le centre du commerce international (CCI) du Ministère dispose d'une base de données sur différentes associations et différents groupes ethnoculturels qui sert à rejoindre les entreprises ayant exprimé leur intérêt à exploiter ces marchés étrangers. (p.16)
89		Étant donné que les communications dans des langues autres que le français et l'anglais sont essentielles pour les affaires du port, la Société du port de Vancouver conserve une banque de données indiquant les 18 langues non officielles parlées par ses employés. Les membres du personnel de la SPV utilisent leurs compétences en traduction et en interprétation au terminal pour navires de croisière et à l'occasion des excursions portuaires à l'intention de dignitaires étrangers et de clients éventuels de la société. La SPV a aussi envoyé en 1994-1995 en Chine un employé parlant le mandarin pour mettre sur pied son bureau de Beijing. (p.25)	Le Conseil (de recherches médicales du Canada) participe à des échanges et des dialogues scientifiques dans le cadre de plusieurs forums internationaux. Lorsqu'il met au point sa participation à une rencontre internationale, le conseil consulte habituellement ceux de ses employés qui connaissent bien les cultures représentés, sur les aspects névralgiques au plan culturel. (p.41)
90		En sa qualité de représentant du Canada hors frontières, le Ministère (Affaires étrangères et du Commerce international) est constamment exposé à la présence de la diversité, en conséquence, ses fonctionnaires sont formés afin qu'ils soient pleinement conscients des dimensions culturelles, tant à l'étranger qu'au pays. Plusieurs divisions du Ministère organisent des consultations tant formelles qu'informelles avec des groupes ethnoculturels afin de recueillir des données pertinentes à leur travail. Le ministère recrute activement des canadiens susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de représentation sur la scène internationale ainsi que dans la promotion des nos activités commerciales avec d'autres nations. Les employés sont invités à faire connaître leur maîtrise de langues non officielles, un atout susceptible d'influer sur leur carrière. Le ministère a d'ailleurs recruté l'An dernier des candidats pour leur maîtrise des langues autres que le français et l'Anglais (p.51)	La Société pour l'expansion des exportations appuie les exportations canadiennes en fournissant de l'assurance aux entreprises canadiennes et du financement à leurs clients dans plus de 130 pays. Elle fait observer que la réussite de son travail dépend souvent de sa capacité de fournir ses services à une clientèle très diversifiée, du point de vue culturel. (p.52)
91	Multiculturalisme esthétique	Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle du Musée a effectué des recherches sur plusieurs cultures qui composent la société canadienne. Ces études ont porté sur les Ukrainiens, les Italiens, les Portugais, les Irlandais, les Chinois, les Vietnamiens, les Cambodgiens, les Laotiens, les Africains, les Arabes et les Doukhobors. Divers sujets ont été étudiés, notamment: l'iconographie religieuse au Canada; l'art pictural des Italiens et des portugais de Montréal; la culture matérielle de divers groupes celtiques; la culture non matérielle illustrée dans les contes populaires africains, les proverbes arabes et les autobiographies d'Italo-Canadiens; les traditions et la culture de la communauté sino-québécoise. (p.74)	La Commission de la Capitale Nationale a également continué de consulter les membres d'organisations ethnoculturelles dans le cadre de l'élaboration de certains programmes, de la production de publications et pour l'embauchage d'artistes de la scène pour plusieurs événements publics. Entre autres, ces mesures ont contribué à donner un caractère multiculturel au travail d'artistes dans les publications de la Commission, à divers événements parrainés par la CCN de même qu'aux textes et aux illustrations contenus dans les guides des enseignants utilisés pour l'enseignement des langues officielles aux nouveaux Canadiens. (p.69)
92		En 1994-1995, le président du conseil d'administration et le directeur du Conseil des arts ont effectué une tournée de consultation dans 17 villes du Canada avant d'entreprendre l'élaboration du plan stratégique du Conseil. Des représentants des groupes ethnoculturels ont été invités à donner leur avis. Le plan stratégique du Conseil des arts élaboré par la suite comporte, entre autres, les trois objectifs suivants: -faire en sorte que les programmes du Conseil répondent mieux aux besoins des artistes minoritaires et leurs soient davantage accessibles; -faire en sorte que les perspectives des artistes originaires de communautés diverses sur le plan culturel, des premières nations et des régions soient mieux reflétées dans l'organisation même du Conseil, grâce à une meilleure représentation au sein des jurys et des comités consultatifs et parmi le personnel, et dans les lignes directrices et les critères des programmes; et -améliorer les communications pour mieux faire comprendre et connaître les programmes du Conseil des arts. Ces objectifs établis par la direction du Conseil des arts montrent bien que le Conseil s'est engagé à assurer l'équité en matière d'accès pour tous les Canadiens. (p.72)	En tant que protecteur et promoteur de notre diversité culturelle, en 1994-1995, la Corporation a poursuivi l'élaboration et la mise en oeuvre de plans pour des expositions permanentes. Au Musée canadien des civilisations, les travaux d'aménagements de la salle Canada, qui s'échelonnent sur plusieurs années, ont progressé. Six des treize thèmes retenus pour les aires destinées aux expositions permanentes mettent en valeur la diversité culturelle et son influence sur le développement du Canada et la vie quotidienne des canadiens. Deux des sujets traités sont : -Saint-Onuphrius, la construction d'une église catholique ukrainienne rurale et tout son contenu. On prévoit que les travaux seront terminés en 1996; La ceinture du pacifique – cette exposition montre l'influence de l'océan Pacifique sur l'économie et la société canadiennes. Cette exposition multimédia utilise dans une large mesure les films et les spectacles; elle illustre et explique nos liens avec l'Asie et d'Autres régions de la ceinture du Pacifique. On prévoit que les travaux seront complétés en 1998. (p.73)

	A	B	C
93	1994-1995		
94	Multiculturalisme esthétique	Le Musée des beaux-arts du Canada produit et reçoit régulièrement des expositions d'œuvres d'Art de facture non européenne, en plus d'organiser des expositions itinérantes des ces œuvres; en outre, le Musée fait l'acquisition et expose des œuvres de facture non européenne réalisées par divers artistes canadiens et étrangers. (p.75)	
95	Adaptation aux pratiques culturelles	(Santé Canada) Dans le traitement des autochtones, on appuie activement le concept autochtone de santé holistique; autant que possible, les soins sont dispensés à titre de complément aux méthodes des guérison propres aux cultures autochtones (p.43)	Le Secrétariat (du Solliciteur général du Canada) a aussi produit plusieurs rapports sur les affaires correctionnelles autochtones qui font connaître les pratiques efficaces aux spécialistes et aux citoyens ordinaires, lesquels manifestent un intérêt tout spécial face à l'approche de la justice et les service correctionnels fondée sur la guérison. Ces rapports ont fait l'objet d'une vaste diffusion dans les communautés et les organismes autochtones, les organismes d'application de la loi, le corps des avocats et des magistrats et d'autres gouvernements. (p.65)
96		La Direction (du ministère du Patrimoine canadien) a également permis aux communautés autochtones du Nord de mettre à profit la nouvelle technologie en matière de communications pour produire des émissions de radio et de télévision adaptées à leur culture. Elle a de plus accordé son soutien aux cultures et aux langues autochtones ainsi qu'à des services et à des programmes destinés aux Autochtones en milieu urbain et adaptés à leur culture. En outre, le Programme des femmes autochtones a continué de mettre l'accent sur la prévention et la résolution des problèmes de violence familiale; son étude et élaboration d'approches holistiques de guérison propres à la culture autochtone sont essentiels à la résolution de ces problèmes. (p.85)	Dans la régions des Prairies, un projet mené en Saskatchewan consistait à organiser des camps culturels pour sensibiliser les juges de la province aux questions judiciaires qui touchent les Autochtones, y compris la comparution devant le Conseil de détermination de la peine et d'autres aspects des méthodes traditionnelles d'Administration de la justice chez les Autochtones (p.84)
97	Compréhension interculturelle	(Commission nationale des libérations conditionnelles) Le Bureau régional des Prairies a été très actif en organisant toute une gamme d'activités de formation, allant des ateliers portant sur des questions relatives aux Autochtones aux séances de formation sur des sujets particuliers, tels que les effets sur le comportement du syndrome d'alcoolisme foetal, l'utilisation rituelle et la signification du tabac, les pavillons de ressourcement pour les délinquantes, la cérémonie de calumet et des exposés spéciaux présentés par des spécialistes sur les délinquants autochtones. Certaines de ces séances étaient animées par des aînés autochtones. (p.56)	Le Solliciteur général a joué un rôle clé dans plusieurs projets d'élaboration de mécanismes visant à améliorer les relations entre la police et les Autochtones. Il a accordé un appui financier au Halifax Community Police Worker Project, lequel a permis la création d'un programme de formation interculturelle et d'un modèle de liaison entre le service de police de Halifax et la communauté autochtone. Le secrétariat a également appuyé un projet mené à Winnipeg dans le but de sensibiliser tous les agents de la ville au rôle des Autochtones et aux différences culturelles. (p.66)
98		La Société Radio-Canada et la Canadian Broadcasting Corporation diffusent dans les deux langues officielles et dans huit langues autochtones dans le Nord. Elles touchent ainsi près de 100 p.100 du public canadien. Pour 1996-1997, la SRC/CBC a l'objectif de contribuer plus qu'aucun autre radiodiffuseur au partage d'une conscience et d'une identité nationales en présentant des émissions transculturelles, multiculturelles, multiraciales et interrégionales. De plus, en tant qu'employeur, elle a pour mandat de répondre aux besoins et aux intérêts de tous les Canadiens. Outre la Loi sur le multiculturalisme, plusieurs ententes obligent les deux réseaux à refléter la diversité ethnoculturelle du Canada-obligation dont ils s'acquittent efficacement. (p.88)	

	A	B	C
99	2003-2004		
100	Recherches et Collecte de données	En septembre 2003, Statistique Canada publiait les premiers résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. Environ 12 000 des quelque 164 200 immigrants âgés de 15 ans et plus qui sont arrivés au Canada entre octobre 2000 et septembre 2001 ont été interrogés environ six mois après leur arrivée. Ils seront interrogés de nouveau au bout de deux ans puis de quatre ans. Les renseignements recueillis au cours de la première série d'entrevues serviront de point de repère afin d'assurer le suivi des expériences subséquentes de ces nouveaux arrivants lors de leur établissement. Vers la fin de 2005, lorsque les trois séries d'entrevues auront été effectuées, cette enquête permettra de mieux comprendre comment le processus d'établissement se déroule pour les nouveaux arrivants. Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse suivante : www.statcan.ca . (p.43)	Un nouveau programme de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Nouveaux arrivants), mis en place pour 2004-2008, étudie le rôle du logement et des collectivités dans la réussite de l'accueil et de l'inclusion des nouveaux arrivants au sein de la société canadienne. Les recherches mettent l'accent sur les besoins et les préférences en matière de logement des nouveaux arrivants, les conditions de logement, les modes de vie, les choix de vie, et sur les expériences et les récits en matière de logement. Les obstacles, les embûches et l'intégration réussie dans les différentes provinces du pays seront également examinés. (p.36)
101		En 2003-2004, le Programme du multiculturalisme a continué à participer au projet Metropolis, une initiative internationale visant à améliorer les politiques d'intérêt public sur l'immigration et l'intégration des diverses minorités ethniques, raciales, linguistiques et religieuses, et ce, plus particulièrement dans les villes. Le Projet Metropolis améliore la capacité de recherche des universités et réunit les responsables des politiques des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, les universités, les instituts de recherche, les groupes de réflexion et les organisations non gouvernementales dont l'objectif est de favoriser l'utilisation des résultats de recherche en appui aux politiques dans le cadre du processus décisionnel du gouvernement. Au Canada, le projet Metropolis reçoit l'appui d'un consortium de partenaires fédéraux dont les activités sont coordonnées par l'équipe du projet Metropolis, qui est basée à Citoyenneté et Immigration Canada. Les centres d'excellence de Metropolis ont été établis à Montréal, à Toronto, à Edmonton, à Vancouver et à Halifax–Moncton. Ensemble, les centres regroupent plus de 20 universités et des centaines de chercheurs affiliés, d'étudiants diplômés et de représentants des collectivités. (p.38)	La population du Canada change et se diversifie de plus en plus puisque les nouveaux immigrants proviennent maintenant d'un large éventail de pays. Les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique (Patrimoine canadien) indiquent que, parmi les immigrants de la première génération, les Chinois, les ressortissants des Indes orientales et les Italiens sont les ascendances ethniques les plus couramment citées. L'enquête dévoile également que les immigrants du Canada s'identifient à leur nouveau pays. Parmi les immigrants de la première génération qui sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001, un immigrant sur cinq (22 pour 100) a déclaré que l'une de ses identités ethniques était : «Canadien » ou, par exemple, « Québécois ». Ce nombre grimpe à 47 pour 100 chez les immigrants arrivés au Canada avant 1991 et à 78 pour 100 chez les Canadiens de la deuxième génération (les personnes dont l'un des deux parents est né dans un autre pays). En plus de poser des questions se rapportant à l'origine ethnique, l'enquête demandait aussi aux personnes interrogées si elles étaient satisfaites de leur vie. L'enquête a démontré que 83 pour 100 des Canadiens de plus de 15 ans éprouvaient de la satisfaction à cet égard. Ce nombre baisse à 79 pour 100 pour les personnes interrogées appartenant à une minorité visible, et à 77 pour 100 pour les personnes qui ont immigré au Canada entre 1991 et 2001. Toutefois, 84 pour 100 des immigrants qui sont venus au Canada avant 1991 ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur vie. La proportion plus faible d'immigrants qui se disent satisfaits de leur vie peut s'expliquer par le fait que certains d'entre eux font face à une période d'ajustement puisqu'ils ne sont arrivés au Canada que tout récemment. (p.42)
102	Adaptation aux normes majoritaires	Un des rôles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) consiste à promouvoir la valeur intrinsèque de la citoyenneté canadienne et un sentiment d'appartenance chez les Canadiens et les nouveaux arrivants en continuant à élaborer, à organiser et à offrir des activités et des produits promotionnels qui garantissent un plus grand engagement de la part des citoyens. Les activités et les produits sont conçus dans le but de fournir un mécanisme de transition initial aux immigrants pour leur permettre de devenir des membres à part entière de la société canadienne. CIC a mis au point quelques activités et produits promotionnels au cours de l'exercice actuel. Par exemple, la portée de l'initiative du Bureau des conférenciers de Toronto a été élargie afin d'inclure Montréal, Vancouver et Calgary, et de nouveaux développements auront lieu au cours du prochain exercice. L'initiative encourage les immigrants et les réfugiés à se rendre dans les écoles pour parler de leurs expériences en tant que nouveaux arrivants au Canada. (p.38)	Afin d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) finance des programmes visant à aider les immigrants et les réfugiés à contribuer à la vie économique, sociale et culturelle des collectivités de tous les coins du pays. Ces programmes comprennent le Cours de langue pour immigrants au Canada, le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, le Programme hôte et le Programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires. (p.34)

	A	B	C
103	2003-2004		
104	Lutte contre la discrimination	Le concours national de vidéo « Mettons fin au racisme! » – Près de 800 jeunes de 12 à 18 ans ont participé au concours de 2003-2004, créant 284 vidéos qui expriment leurs opinions sur l'élimination de la discrimination raciale. Le concours s'inscrit dans le cadre de la campagne annuelle de lutte contre le racisme et a pour but de commémorer le 21 mars [2004], Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Panasonic Canada Inc. est le principal commanditaire du concours national de vidéo depuis ses débuts en 1997. Tous les ans, les dix vidéos gagnantes sont montées en messages d'intérêt public diffusés à la télévision, rejoignant ainsi des millions de Canadiens. (p.6)	Le Programme du multiculturalisme a financé la tenue d'une conférence intitulée « Haine et Racisme : Recherche de solutions », organisée par l'Association du Barreau autochtone. La conférence a permis d'examiner les causes et les conséquences de la haine et du racisme, ainsi que des stratégies pratiques visant leur élimination. [...] La conférence a encouragé un modèle de citoyenneté canadienne et de citoyenneté autochtone qui permettra à diverses voix de se faire entendre et d'explorer des façons d'éliminer les forces destructrices qui alimentent le racisme et la haine. (p.7)
105		Le Programme du multiculturalisme a financé en 2003 une initiative d'une durée de trois ans du Conseil canadien de lutte contre le racisme, une coalition de plus de 50 organismes de lutte contre le racisme et de défense des droits de la personne provenant de partout au pays, qui vise à renforcer la capacité et à soutenir un réseau communautaire pour contrer le racisme et l'intolérance. Le Conseil canadien de lutte contre le racisme vise à créer un réseau national efficace et adapté pour lutter contre le racisme. Ce réseau, axé sur la collectivité et dirigé par les membres, permettra de résoudre les problèmes de racisme et d'intolérance et vise à accroître la participation de divers groupes dans la société canadienne. Le Conseil canadien de lutte contre le racisme tentera de sensibiliser les médias populaires au racisme et à l'intolérance qui lui est associée, et formulera des commentaires et donnera des conseils sur les principes antiracistes aux organismes gouvernementaux, aux fondations, aux institutions publiques ou privées, aux groupes communautaires et à la société civile. (p.7)	Au fil des ans, la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) a créé un organisme de recherche qui s'attaque aux manifestations de racisme systémique. L'objectif de la FCRR est de s'assurer que les résultats des études et les recommandations faites à cet égard se traduisent par des mesures et que les résultats sont diffusés à grande échelle. En 2003-2004, la dernière demande de proposition de la Fondation invitait les chercheurs et les organismes communautaires travaillant dans le domaine de la lutte contre le racisme à soumettre des propositions afin d'entreprendre des recherches axées sur des mesures concrètes portant principalement sur la lutte contre le racisme au Canada. (p.36)
106		Faire place à notre mosaïque culturelle – Un projet d'une durée de trois ans au sein duquel le Service de police de Saskatoon et les chefs communautaires de la ville réagissent au traitement raciste des Autochtones par les policiers. Le projet met l'accent sur la participation de la collectivité à l'égard de ce problème, en offrant une meilleure formation sur la diversité aux policiers et en élaborant des stratégies de recrutement afin que le service de police devienne plus représentatif. En 2003, le Service de police de Saskatoon a décerné à Patrimoine canadien un « Badge and Shield Award » pour son soutien dans l'élaboration du projet. Au printemps 2004, le projet comptait déjà des réussites importantes, notamment la création d'un comité consultatif de policiers sur la diversité, l'enregistrement du Service de police auprès de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan à titre d'employeur équitable et le lancement d'une campagne visant l'embauche d'un plus grand nombre de policiers provenant des collectivités autochtones et des minorités visibles. (p.11)	
107	Intégration au marché du travail	La stratégie est fondée sur trois facteurs qui se renforcent mutuellement. Le premier facteur est un ensemble de politiques et de pratiques qui vise l'embauche, le maintien en poste et la promotion d'un plus grand nombre de membres issus de minorités visibles et d'autres groupes désignés au sein de Transports Canada. Tous les gestionnaires reçoivent une formation obligatoire sur l'équité en matière d'emploi. Des répertoires de l'ensemble de la fonction publique et des programmes du gouvernement fédéral, tels que le Programme fédéral d'expérience de travail 18 étudiant, sont utilisés. Les personnes qui s'occupent de l'embauche utilisent des listes de contrôle complètes et récentes afin d'éliminer les obstacles à l'embauche et dans les méthodes de sélection. (p.19)	En juin 2003, la Commission de la Fonction Publique a diffusé « Les lignes directrices relatives à une évaluation équitable dans un lieu de travail diversifié : Supprimer les obstacles que rencontrent les membres des minorités visibles et les peuples autochtones. » La Commission a également révisé « le profil de compétences en leadership de la fonction publique » afin de mettre davantage l'accent sur la gestion de la diversité en milieu de travail. Ensemble, ces éléments constituent des mécanismes d'aide essentiels en matière de planification efficace et stratégique des ressources humaines et des outils utiles afin de respecter l'obligation d'offrir des chances égales à tous les Canadiens. (p.30)

	A	B	C
108	2003-2004		
109	Intégration au marché du travail	Depuis son lancement en 1993, le Programme de formation en pratiques muséales destiné aux Autochtones (PPFMA) de la Société du Musée canadien des civilisations sert de modèle pour les autres musées nationaux et internationaux intéressés à former des stagiaires autochtones. Au fil des ans, un total de 63 stagiaires du PPFMA ont appris les pratiques muséologiques, y compris la façon de monter des expositions et de conserver des artefacts, ainsi que les rudiments de l'interprétation et de la commercialisation. Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Parcs Canada, deux des cinq stagiaires de 2003-2004 ont eu la possibilité de travailler dans les domaines de la conservation et de l'archéologie. (p.30)	Santé Canada a élaboré une stratégie nationale de recrutement qui vise à améliorer la durabilité de sa main-d'oeuvre et à contribuer au bon fonctionnement du Ministère dans son ensemble en mettant l'accent sur quatre éléments essentiels : rajeunir la main-d'oeuvre, se pencher sur les secteurs ciblés et répondre aux besoins d'autres groupes spécifiques, augmenter le nombre de représentants francophones et favoriser la diversité. La stratégie fait l'objet de vastes consultations mettant à contribution tous les intervenants, y compris les membres des groupes sur la diversité et l'équité en matière d'emploi. (p.31)
110		À Citoyenneté et Immigration Canada, le réseau des employés des minorités visibles défend les intérêts des membres des minorités visibles et conseille la haute direction en ce qui a trait au recrutement, à la formation et au perfectionnement, ainsi qu'à l'avancement et au maintien en poste. (p.32)	À cette fin, un forum pour les directeurs généraux, portant sur l'intégration des immigrants au marché du travail et coprésidé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et par CIC, a été créé afin de définir une vision et une stratégie fédérales visant à faciliter l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Des considérations provinciales et territoriales – telles que le fait que la reconnaissance des titres de compétences soit une responsabilité provinciale ayant été déléguée en vertu de la loi aux organismes de réglementation – rendent ce travail encore plus complexe. Le gouvernement fédéral continuera à travailler en collaboration avec les différents ministères afin d'élaborer une approche coordonnée et intégrée visant à favoriser l'intégration des immigrants sur le marché du travail. » (p.34)
111	Participation à la vie publique	Depuis mai 2003, le Conseil canadien des femmes musulmanes a entrepris un projet pluriannuel qui vise à mettre en oeuvre les initiatives clés de son plan stratégique d'une durée de trois ans, avec le soutien conjoint de Condition féminine Canada. Voici quelques-unes des activités mises en place : l'établissement d'un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités afin d'accroître la participation des femmes musulmanes aux élections municipales; l'évaluation des besoins afin de déterminer la présence des femmes musulmanes dans la politique canadienne, les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et le monde des affaires; et la création d'un dialogue en publiant trois feuilles de renseignements et dix exposés de position sur les principales questions, telles que la loi musulmane, la ségrégation, le sexe, le rôle de leadership des femmes et l'habillement. Ces feuilles de renseignements seront utilisées pour contrer les stéréotypes négatifs associés aux femmes musulmanes et accroître la sensibilisation à leur égard. (p.8)	Youth Action Now entame un projet d'une durée de deux ans nommé « Building a Multiculturalism Dialogue Blueprint of Saskatchewan's Future » qui vise la pleine participation des jeunes issus des collectivités ethnoculturelles au processus décisionnel public en Saskatchewan. En 2003-2004, le projet a établi un partenariat avec le Congrès des Canadiens d'origine ukrainienne et le Conseil multiculturel de la Saskatchewan afin d'offrir une série d'ateliers consultatifs organisés par des jeunes. Le but des ateliers était de favoriser une compréhension et un respect accru à l'égard de la mosaïque culturelle de la Saskatchewan et de supprimer les obstacles à la participation des jeunes issus des collectivités ethnoculturelles dans le secteur de l'emploi. (p.9)
112		Pour répondre aux besoins des membres de ces groupes qui n'ont peut-être pas exercé pleinement leur droit de vote – particulièrement les membres des groupes ethnoculturels, les Autochtones et les jeunes électeurs – Élections Canada a créé un comité directeur de soutien, présidé par le directeur général des élections, lors de la course à l'élection générale fédérale de 2004. Les 308 directeurs du scrutin ont chacun élaboré un plan d'action de sensibilisation décrivant en détail les étapes qu'ils prendraient afin de s'assurer que les minorités visibles peuvent pleinement accéder au système électoral et se prévaloir du droit de vote. Les directeurs ont engagé des agents de relations communautaires dans plus de 200 circonscriptions électorales afin de communiquer en leur nom avec les groupes ethnoculturels, les Autochtones et les jeunes. Les agents des relations communautaires autochtones ont participé au recrutement et à la formation du personnel, ont révisé la liste des électeurs et ont donné des conseils concernant les questions d'intérêt particulier pour les collectivités autochtones locales. (P.33)	

	A	B	C
113	2003-2004		
114	Représentations dans les médias	Médias, immigration et diversité : informer le public ou encourager l'intolérance? (le 30 mars 2004). Des présentateurs du Canada, de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont examiné le rôle des médias pendant les crises liées à l'immigration. Les présentateurs ont discuté de l'approche adoptée par les médias pour façonner l'opinion publique pendant et immédiatement après les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis et lors de l'arrivée de quatre bateaux en Colombie-Britannique, au cours de l'été 1999, à bord desquels prenaient place des réfugiés chinois. L'accent a été mis sur les pratiques exemplaires et sur la façon dont les organismes de la société civile et les gouvernements doivent contribuer à informer les débats publics et les événements rapportés par les médias. (p.40)	Durant l'année 2003-2004, le Centre pour la foi et les médias a officiellement ouvert ses portes à Toronto et à Calgary. Le Centre tente d'améliorer la couverture des groupes religieux et confessionnels par les médias d'information partout au Canada et travaille en collaboration avec différentes confessions dans l'ensemble du pays en vue de favoriser la création de liens avec les médias d'information et le public. En tant que centre d'excellence, le Centre sera utile aux étudiants, aux universitaires, aux journalistes, au gouvernement et au public. (p.4)
115		En ce qui concerne le CRTC, il oblige tous les principaux télédiffuseurs à remettre, généralement dans les trois mois suivant l'approbation ou le renouvellement d'une licence, un plan concernant la diversité culturelle qui décrit en détail l'étendue et la nature proposées de la représentation, dans sa programmation, des minorités raciales et culturelles, ainsi que des Autochtones du Canada [...] les personnalités présentées en ondes reflètent la diversité de la collectivité qui écoute la station; • des rôles principaux et des rôles périodiques sont assignés aux acteurs issus de minorités visibles; • des initiatives sont mises en oeuvre en vue de s'assurer que les scénarios ne représentent pas les minorités de façon stéréotypée. [...] Le CRTC a émis ce qui peut être considéré comme la première licence de radiodiffusion ethnique au pays à la station de radio CHIN en 1966. Depuis l'apparition de la câblodiffusion et des technologies numériques, le nombre de diffuseurs au pays a décuplé. La radio et la télévision qui reflétaient la diversité culturelle, raciale, linguistique et religieuse du Canada ont tiré profit de cette tendance et l'ont suivie. Aujourd'hui, le Canada compte plus de 50 stations de radio ethniques autorisées, situées principalement dans les centres urbains, et 250 stations de radio autochtones, situées principalement dans les régions rurales. De plus, le Canada offre près de 100 stations de télévision ethniques autorisées, y compris des stations conventionnelles par la voie des ondes et divers services spécialisés offerts en mode analogique, numérique ou par câblodiffusion. Les téléspectateurs de tous les coins du pays ont accès à une programmation offerte dans plus de 40 langues. (p.17)	En 2003-2004, SRC a adopté de nouvelles stratégies afin de mieux refléter la diversité de l'expérience canadienne à la radio et à la télévision. Les animateurs choisis représentent de plus en plus une grande variété de cultures. • Les bulletins de nouvelles présentent fréquemment les diverses cultures dont sont issues les collectivités du Canada. • La programmation radiophonique reflète une vaste gamme d'intérêts culturels. Par exemple, « Studio Free Fridays » de SRC Montréal diffuse des émissions animées par des membres des nouvelles collectivités d'immigrants à Côte des Neiges, des collectivités asiatiques à Brossard et de la collectivité italienne à Laval. « Sounds Like Canada » a diffusé une série de deux semaines qui aborde la question du racisme au Canada. • Les producteurs indépendants qui élaborent des projets télévisuels doivent maintenant inclure un plan concernant la diversité dans leurs propositions (p.16)
116	Prestation de services	En 2002, un comité interministériel sur l'éducation et la sensibilisation du public a été formé dans le cadre d'un plan d'action triennal afin de faire la promotion de la diversité, du respect et de la création des liens entre les Canadiens. Par la création de ce comité, le gouvernement a reconnu que la diversité croissante de la population du pays oblige les institutions du gouvernement à examiner les politiques, les programmes et les services offerts afin de s'assurer qu'ils sont accessibles à tous les Canadiens et qu'ils répondent aux besoins changeants d'une population multiculturelle. (p.9)	Cette initiative de l'Association canadienne des chefs de police a été lancée en réponse aux recommandations formulées durant les conférences « Maintien de l'ordre dans une société multiculturelle » (2002-2003) et « Servir avec respect – Conférence sur la police autochtone et la diversité culturelle » (2003-2004). Sous l'égide du Programme du multiculturalisme et de la Gendarmerie royale du Canada, le Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité répond au besoin urgent d'une approche coordonnée au maintien de l'ordre qui serait mieux adaptée aux collectivités ethnoculturelles, ethnoraciales et autochtones. La création du Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité a permis aux membres des forces de l'ordre à tous les niveaux d'apprendre et de partager des approches gagnantes pour servir les collectivités ethnoculturelles et autochtones du Canada. (p.10)

	A	B	C
117	2003-2004		
118	Prestation de services	En 2003-2004, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé un projet sur la diversité en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien en vue de favoriser un milieu de travail où les employés sont conscients de la diversité culturelle de leurs clients, et de fournir aux employés des outils et des stratégies permettant de promouvoir les valeurs de la diversité et du respect dans tous les programmes et toutes les politiques, et dans le cadre de la prestation de services. (p.32)	Le « localisateur des compétences » d'EDC renferme des renseignements sur l'expérience, les compétences et l'expertise particulières des employés. Un article publié dans la revue d'actualités d'EDC (Lien) explique comment les compétences des employés peuvent être déterminées à l'aide de la base de données et utilisées pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Un examen récent de cette base de données a révélé que ceux-ci connaissent 35 langues. Le Bureau de la concurrence d'Industrie Canada possède une liste semblable d'employés auxquels il peut faire appel pour accueillir des délégations de secteurs de compétence antitrust étrangers, donner des conseils techniques à des homologues étrangers et traiter avec eux ou avec des fournisseurs de données pour régler des questions relatives à des dossiers. (p.44)
119		Les méthodes de recrutement de Financement agricole Canada (FAC) comprennent la recherche et l'embauche des candidats qui sont le plus en mesure d'offrir des services à la clientèle diversifiée de FAC. Les brochures utilisées pour le recrutement illustrent clairement, à l'aide de mots et d'images, l'engagement de FAC en ce qui a trait à la diversité ethnique et à l'équité. Les annonces de recrutement du personnel énoncent souvent que les personnes parlant d'autres langues que le français ou l'anglais seront privilégiées. Le bureau d'Abbotsford de FAC offre des services en anglais, en français, en néerlandais, en hindi, en mandarin, en allemand et en cantonais. Le bureau d'Abbotsford s'est également mérité deux prix lors du 2e Annual Fraser Valley Cultural Diversity Awards, qui lui ont été remis par les services communautaires d'Abbotsford afin de reconnaître la diversité de son personnel et de sa clientèle. (p.45)	En 2003-2004, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a commencé à consulter les contrevenants, ainsi que les organismes et les représentants communautaires de diverses origines ethniques, races et cultures dans le but de trouver des méthodes plus productives et novatrices afin de libérer et de réintégrer les contrevenants de différentes origines ethnoculturelles, d'améliorer le processus d'audience et de sensibiliser davantage les gens à l'expérience et aux réalités des contrevenants provenant de contextes culturels et ethniques différents. Le suivi de ces consultations devrait avoir une incidence sur les politiques et les processus de la CNLC. Cette dernière espère établir des partenariats avec des dirigeants, des organisations et des organismes communautaires qui continueront de l'aider à mieux comprendre leurs cultures et leurs traditions respectives. (p.45)
120	Coopération et commerce international	Grâce à son site intranet, Exportation et développement Canada (EDC) a continué en 2003 à offrir des outils pour soutenir le travail accompli dans de nombreuses langues. Le Berne Union Multilingual Glossary, un glossaire de termes financiers (italien-anglais), le grand dictionnaire terminologique, l'International Monetary Fund Multilingual Directory et Eurodicautom sont au nombre de ces outils. En plus d'offrir une formation linguistique dans les deux langues officielles du Canada, EDC accorde un soutien aux employés qui reçoivent une formation dans une autre langue que le français ou l'anglais, notamment l'espagnol, le portugais, le russe, l'allemand et l'arabe. (p.44)	Le groupe des relations internationales du Bureau du vérificateur général maintient une base de données des employés qui parlent d'autres langues et qui peuvent servir d'interprète lors des visites de représentants d'autres pays ou des voyages des cadres supérieurs à l'étranger, traduire la correspondance et traiter avec les bureaux de vérification d'autres pays. (p.45)
121		La diversité culturelle est depuis longtemps une priorité opérationnelle pour la Commission canadienne du blé (CCB), un organisme régi par les céréaliculteurs qui assure la commercialisation du blé et de l'orge produit dans l'Ouest canadien. Puisque la CCB mène ses activités dans toutes les régions du monde et qu'elle prend de l'expansion sur les nouveaux marchés internationaux, sa compréhension des 44 diverses cultures continue de représenter un avantage commercial concurrentiel. En 2003-2004, environ 36 pour 100 des employés de la CCB parlaient couramment plus d'une langue et avaient la possibilité d'exercer leurs connaissances linguistiques en parlant avec des clients internationaux ou en servant d'interprète pour les représentants d'autres pays. (p.45)	Au Centre de recherche sur le développement international (CRDI), les employés sont originaires de plus de 50 pays et, collectivement, ils parlent plus de 60 langues. Ce microcosme de diversité est intentionnel puisque le CRDI compte sur un ensemble de connaissances, d'expériences et de qualités intellectuelles afin de traiter efficacement avec ses partenaires à l'étranger et pour remplir son mandat. Le groupe des relations internationales du Bureau du vérificateur général maintient une base de données des employés qui parlent d'autres langues et qui peuvent servir d'interprète lors des visites de représentants d'autres pays ou des voyages des cadres supérieurs à l'étranger, traduire la correspondance et traiter avec les bureaux de vérification d'autres pays. (p.45)

	A	B	C
122	2003-2004		
123	Coopération et commerce international	Le Programme de la sécurité humaine de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (qui a été divisé en deux ministères en décembre 2003 : Commerce international Canada et Affaires étrangères Canada) a utilisé efficacement l'expertise de Canadiens de partout au pays qui représentent une variété de collectivités ethniques, religieuses et linguistiques. Par exemple, le Programme soutient un projet dirigé par l'Université de Windsor sur l'approfondissement des connaissances relatives au droit palestinien. L'équipe de spécialistes canadienne, laquelle comprend un juge à la retraite de la Cour Suprême, un juge de la cour fédérale, le juge en chef de l'Alberta et plusieurs spécialistes juridiques canadiens, est dirigée par un professeur de droit palestinien-canadien. Le Programme a également soutenu l'organisation de tables rondes sur différents sujets dont celui des femmes, de la paix et de la sécurité, de l'Afghanistan et du Sri Lanka. En plus d'offrir aux nouveaux Canadiens (originaires de l'Afghanistan et du Sri Lanka) un forum leur permettant d'exprimer leurs opinions sur la politique étrangère du Canada, les tables rondes ont aidé le Canada à remplir ses obligations en vertu de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les femmes, la paix et la sécurité. (p.47)	
124	Multiculturalisme esthétique	Les chaînes grand public ont commencé à refléter le visage multiculturel du Canada d'aujourd'hui avec la production et la commercialisation de séries dramatiques, d'émissions sur les arts de la scène et d'émissions d'information représentatives. En 2003-2004, Téléfilm Canada a financé un certain nombre de projets télévisuels qui reflètent le multiculturalisme canadien, y compris Musique du monde ... d'ici, un spectacle de variétés qui présente des artistes canadiens de diverses origines ethniques, ainsi que D'ici et d'ailleurs, un documentaire en 26 épisodes sur les collectivités culturelles qui se sont établies au Québec. Téléfilm Canada soutient de plus en plus des accords de coproduction qui facilitent l'accès aux ressources artistiques d'autres pays et qui ouvrent de nouvelles fenêtres sur le monde. Jusqu'à maintenant, 49 accords internationaux ont été signés. En 2003-2004, ces accords ont permis la production de 79 émissions de télévision. Téléfilm Canada finance également des festivals qui présentent des films canadiens et internationaux, dont plusieurs sont diffusés ensuite sur les réseaux canadiens. En 2003-2004, plus de 40 de ces festivals ont misé explicitement sur une programmation multiculturelle, y compris le Toronto Reel Asian Film Festival, le Reel World Film Festival, le Global Vision International Documentary Film Festival, Vues d'Afrique, la section « Dragons and Tigers » du Festival international du film de Vancouver, et le festival de films pour enfants Freeze Frame à Winnipeg. De plus, en 2003-2004, Téléfilm Canada a lancé le programme « Déclic Prise I », qui offre annuellement un soutien à 12 réalisateurs provenant de minorités visibles ou autochtones pour la production et la commercialisation d'un premier projet télévisuel. (p.15-16)	L'une des principales méthodes utilisées pour accroître la compréhension et le respect de la diversité de la société canadienne est l'organisation d'expositions qui célèbrent l'héritage culturel du pays. Chaque année, la Société du Musée canadien des civilisations présente différentes expositions de ce genre, qui sont préparées à l'interne ou avec la collaboration d'autres institutions au Canada et à l'étranger. La société prépare également des expositions itinérantes et accueille des expositions provenant de diverses régions du Canada et du monde. Empreintes dans la neige : Les Inuvialuits de l'Arctique canadien – Il s'agissait de la première exposition importante présentée par un musée canadien sur les Inuvialuits, les habitants de l'Arctique de l'Ouest du Canada. Elle comptait plus de 200 objets du Musée canadien des civilisations, de la Smithsonian Institution et du Musée McCord de Montréal, ainsi que plus de 120 photographies. L'exposition a remporté le prix de l'année 2004 du Best Practices in Museum Exhibition Writing décernée par la American Association of Museums. La salle du Canada – L'exposition permanente la plus populaire du Musée canadien des civilisations présente 1 000 ans d'histoire décrivant la vie sociale et économique au Canada d'un océan à l'autre. La salle a été terminée en 2003-2004 avec l'ajout de deux nouvelles expositions historiques riches en artefacts sur la région du Pacifique du Canada. L'exposition sur les collectivités de la côte Ouest représente un quai entouré de bâtiments, de navires et d'outils utilisés par une communauté type vivant de la pêche et de la conservation du saumon. Le rôle des Canadiens japonais est mis en évidence. L'exposition « La porte d'entrée du Pacifique » reproduit un salon de l'aéroport international de Vancouver vers la fin des années 1960. Elle dresse le profil des nouveaux arrivants des Philippines, représentant ainsi la nouvelle vague d'immigrants qualifiés qui ont commencé à immigrer au Canada vers la fin des années 1960, et donne un aperçu de leur culture. (p.36)

	A	B	C
125	2003-2004		
126	Multiculturalisme esthétique	Après consultation, il a été déterminé que l'histoire des autochtones et des minorités ethnoculturelles n'était pas suffisamment représentée dans les lieux historiques nationaux du Canada. L'augmentation de cette représentation est donc devenue une priorité stratégique pour Parcs Canada. Après avoir consulté le Conseil ethnoculturel du Canada, l'organisme a adopté une stratégie qui privilégie les consultations auprès des collectivités ethnoculturelles. Au cours de la dernière année, des spécialistes de l'histoire ethnoculturelle et des représentants des collectivités ethnoculturelles ont été consultés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Ainsi, de nouveaux sujets associés à l'histoire des collectivités ethnoculturelles ont été proposés à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Deux nouveaux lieux reconnaissant les collectivités ethnoculturelles ont été désignés en 2003-2004 : le lieu historique national du Canada de Tilting – un vestige rare d'un village de pêche terre-neuvien où l'usage des composantes du paysage subsiste, en très grande partie intacte, depuis au moins le milieu du XVIII ^e siècle, au moment où les colons irlandais ont commencé à les façonner – et le lieu historique national du Canada de la maison-de-gazons-Addison, la plus vieille maison de gazons continuellement occupée en Saskatchewan. (p.46)	
127	Adaptation aux pratiques culturelles	Affaires indiennes et du Nord canadien s'est engagé à coopérer avec les Premières nations et les Inuits en vue d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures. Pour y arriver, il est essentiel de négocier des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des règlements en matière de revendications territoriales avec les peuples autochtones. Ces ententes reconnaissent le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, offrent des possibilités économiques et contribuent à la réaffirmation des cultures, de l'identité, des traditions et des langues autochtones. (p.33)	
128	Compréhension interculturelle	En avril 2003, la secrétaire d'État (Multiculturalisme) a été l'hôte d'une table ronde sur la promotion et le maintien de la compréhension interculturelle, qui a permis à des chefs religieux de confessions diverses de partager leurs idées et leurs expériences, et de discuter de leur contribution à un dialogue constructif sur le respect et la compréhension, plus particulièrement au sein de l'environnement international actuel. Environ 125 représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des députés et des sénateurs, y ont participé. Les chefs religieux ont parlé principalement de la nécessité d'amener les jeunes à valoriser les différences culturelles et à passer de la tolérance au respect, du rôle, essentiel que peuvent jouer les médias dans la transmission de messages positifs de la tolérance zéro à l'égard de la haine, de la nécessité de favoriser la création de liens entre les collectivités, et de quelle façon une connaissance accrue de chacune des questions permettra le respect et une meilleure compréhension interculturelle. (p.4)	Organisée en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada, cette conférence tenue à Winnipeg a rassemblé des dirigeants autochtones et d'autres dirigeants issus de multiples collectivités culturelles afin de discuter des défis que pose le maintien de l'ordre dans une société de plus en plus diversifiée. Cet événement était une occasion de joindre divers groupes et de présenter ce qui avait déjà été fait en vue d'offrir un service équitable à tous les Canadiens. Des représentants de divers organismes chargés de l'application de la loi, des professionnels, des professeurs, des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, ainsi que des chefs communautaires de partout au Canada ont assisté à cette conférence. Certains participants provenaient même des États-Unis. La conférence a entraîné la mise sur pied du Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité. (p.10)
129		La Société de recherche en orientation humaine de Montréal a reçu une aide financière pour créer un réseau de parents et d'organisations axées sur les parents. Le Réseau national de soutien aux parents insistera sur la valeur d'une vision collective pour les parents. Cette vision sera le dénominateur commun de la citoyenneté partagée et de la compréhension interculturelle, et permettra un dialogue public sur la valeur de la diversité dans la société canadienne. Le projet a été lancé dans le cadre d'une conférence nationale à Montréal en octobre 2003 et des forums de suivi sont prévus pour les six centres urbains d'Halifax, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Calgary et de Vancouver. (p.5)	Au printemps 2003, la Banque de développement du Canada (BDC) a créé le comité d'action en matière de diversité, lequel a pris des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les diverses initiatives nécessaires au soutien et à la promotion de la diversité. Le comité a affiché un calendrier électronique sur le site intranet de la BDC qui fournit des renseignements sur les célébrations quotidiennes et culturelles de nombreux groupes culturels et qui rappelle aux employés les origines diverses de la population active et des clients de la BDC. Entre février et juin 2004, plus de 50 séances de sensibilisation à la diversité ont été tenues au sein de la BDC. (p.32)

	A	B	C
130	2003-2004		
131	Compréhension interculturelle	Organisé en avril 2003 en partenariat avec l'Association d'études canadiennes et 15 partenaires fédéraux, le colloque Intersections de la diversité était le quatrième d'une série de rencontres lancée en 1997 et portant sur la recherche stratégique du Programme du multiculturalisme. Le colloque avait pour but de repenser un cadre évolutif qui serait utilisé pour interpréter les questions d'identité et de diversité. Il a permis d'examiner de quelle façon l'origine ethnique, l'origine raciale, la religion et les langues ancestrales (autres que l'anglais et le français) sont associées à l'immigration, au statut d'Autochtone, aux langues officielles, à la situation socio-économique, à l'orientation sexuelle, aux capacités ou incapacités, à la religion, au sexe et à l'âge. (p.39)	
132	2007-2008		
133	Recherches et Collecte de données	La 12e Conférence internationale Metropolis a été tenue à Melbourne, Australie, en octobre 2007. Plus de 600 délégués de 40 pays ont assisté à cette conférence, un forum qui a favorisé l'échange de connaissances et le dialogue entre les chercheurs, les décideurs et les représentants communautaires sur le multiculturalisme et la diversité. En tant qu'important partenaire et intervenant dans le cadre du Projet Metropolis, le Programme du multiculturalisme a joué un rôle de premier plan dans le cadre de cette conférence par l'organisation de trois ateliers. Le premier atelier portait sur les méthodes qui pourraient être adoptées pour mesurer les initiatives de lutte contre le racisme. Le deuxième atelier abordait la question des réponses publiques aux affirmations d'identité religieuse, le troisième atelier portait sur des enjeux relatifs à l'immigration et à l'inclusion des jeunes Autochtones. (p.21)	L'Agence de promotion économique du Canada atlantique soutient le Centre Metropolis de l'Atlantique (un des cinq centres du genre au pays qui parrainent la recherche dans le domaine du déplacement des populations vers le Canada et à l'intérieur du pays) de diverses façons durant l'année, notamment par le financement d'un projet qui vise à préparer une série de profils démographiques et socioéconomiques des immigrants de la région du Canada atlantique. Cette recherche est menée par le professeur Ather Akbari de l'Université Saint Mary's, à Halifax, qui coordonne une équipe de chercheurs de l'Université Memorial de Terre-Neuve, de l'Université de l'Île-du-Prince Édouard, et de l'Université du Nouveau-Brunswick. (p.73)
134		En janvier 2008, le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien organisait, à Ottawa, un symposium intitulé <i>Les enjeux de recherche sur les langues officielles</i> qui traitait de sujets en lien avec les langues officielles, notamment des questions relatives à la diversité ethnoculturelle et à l'immigration au Canada. La conférence de recherche a rassemblé 165 personnes provenant d'universités, de communautés et du gouvernement. Un rapport détaillé des séances plénières, des ateliers ainsi que des présentations des conférenciers est accessible sur le site Web de l'institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. (p.72)	

	A	B	C
135	2007-2008		
	Adaptation aux normes majoritaires	Le Commissariat aux langues officielles a organisé un ensemble de trois forums de discussion dans l'ensemble du pays pour examiner les liens entre la diversité culturelle et la dualité linguistique et pour obtenir une meilleure compréhension des perceptions des Canadiens de diverses origines envers la dualité linguistique. Ces réunions novatrices visent à éliminer les notions préconçues au sujet de la diversité et de la dualité linguistique, à favoriser les discussions et à approfondir la compréhension de ces liens ainsi qu'à faire progresser le dialogue, l'apprentissage et l'analyse critique en ce qui concerne les liens entre ces deux aspects importants du cadre en matière de politique et de législation au Canada. Le premier forum a eu lieu à Toronto en octobre 2007. Environ 50 représentants de diverses communautés ethnoculturelles de l'Ontario s'y sont réunis. Les participants au forum de Toronto ont exprimé le désir de contribuer à la société canadienne et au dialogue national. Ils perçoivent la dualité linguistique comme étant un élément rassembleur pour le Canada et considèrent que cette dualité a ouvert la porte au multiculturalisme. Certains participants représentant des organisations ethnoculturelles francophones ont exprimé leur inquiétude envers le manque de services d'intégration disponibles en français. Ces participants ont également souligné que la tendance à définir les Francophones selon leur langue maternelle entraîne l'exclusion de nombreux immigrants, ce qui a une incidence sur leur sentiment d'appartenance. (p.40)	
136			
	Lutte contre la discrimination	En 2008, le Mois de l'histoire des Noirs a marqué le 175^e anniversaire de la British Imperial Act qui rendait illégale la pratique de l'esclavage dans l'ensemble de l'Empire britannique. En 1793, la loi du gouverneur John Graves Simcoe sur l'abolition de l'esclavage a été adoptée dans le Haut Canada. Cette loi était un pas vers l'élimination totale de l'esclavage : par exemple, elle interdisait l'introduction d'esclaves dans le Haut-Canada et accordait la liberté à tous les esclaves de 25 ans et plus. Le Haut-Canada est alors devenu un havre pour les esclaves fugitifs. Environ 30 000 noirs se sont réfugiés au Canada entre 1800 et 1865 par le chemin de fer clandestin. La British Imperial Act qui a reçu la sanction royale en 1833 et qui est devenue une loi l'année suivante, a aboli l'esclavage dans toute les colonies britanniques. En 2008, le Mois de l'histoire des Noirs a célébré la contribution du Canada dans cette lutte contre l'esclavage [...] Suivre l'étoile du Nord, une présentation musicale et culturelle à visée éducative, produite en collaboration avec l'acteur et producteur canadien Anthony Sherwood, a été conçue spécialement pour honorer la mémoire des millions de gens qui ont souffert et rendre hommage au courage et à l'héroïsme moral des Canadiens et Canadiennes qui ont milité en faveur de l'abolition de l'esclavage. Des présentations locales ont été organisées à Halifax, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Environ 1000 personnes ont vu Suivre l'étoile du Nord dans tout le pays. (p.15)	L'exposition de photos « En route vers le Nord– Le voyage vers la liberté des Noirs du Canada » a été mise sur pied par l'Agence Parcs Canada, en collaboration avec le Programme du multiculturalisme. Elle présente des gens, des lieux et des événements qui ont apporté une contribution durable à l'histoire du Canada, selon la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et qui sont significatifs pour la communauté des noirs du Canada. L'exposition est tenue par le Musée virtuel du Canada. L'exposition est tenue par le Musée virtuel du Canada. (p.15)
137			

	A	B	C
138	2007-2008		
139	Lutte contre la discrimination	Le Concours national de vidéo Mettons fin au racisme! Invite les jeunes de 12 à 18 ans à concevoir une vidéo pour exprimer leurs idées sur l'élimination du racisme. En 2007-2008, 1956 jeunes ont participé au concours et produit un nombre record de 503 vidéos provenant de partout au Canada. Trente ateliers de lutte contre le racisme ont été organisés, en collaboration avec l'Office national du film du Canada, afin de promouvoir la participation à ce concours national. Les auteurs des vidéos gagnantes ont remporté un séjour de trois jours, toutes dépenses payées, dans la région de la capitale du Canada, où ils ont assisté à la cérémonie de remise de prix. Les écoles gagnantes ont reçu un caméscope numérique Palmcorder Multicam de Panasonic, gracieusement fourni par Panasonic Canada (p.16)	Le Groupe de travail pour la coopération internationale en matière de sensibilisation, de commémoration et de recherche au sujet de l'Holocauste a été mis sur pied en 1998, et est constitué de représentants d'États et de nombreuses organisations non gouvernementales assurant le soutien des leaders politiques et sociaux concernant la commémoration de l'Holocauste de même que l'éducation et la recherche à ce sujet, et ce, à l'échelle nationale et internationale.[...] La participation du Canada au Groupe de travail est un symbole de son engagement envers la lutte contre toute forme d'acte de violence haineuse fondée sur la race, la religion ou l'origine ethnique. Le Canada s'est doté d'un cadre juridique efficace dans ce domaine, et appuie depuis longtemps les initiatives de sensibilisation du public sur une large gamme de questions qui visent à lutter contre le racisme, la discrimination et les crimes haineux. (p.18)
140		Depuis 2001, le Thompson Citizenship Council a documenté des incidents et des manifestations de racisme envers des Autochtones et des membres des minorités visibles de Thompson, notamment le langage à caractère raciste, les insultes, les injures, les conflits et l'intimidation. L'initiative «Strengthening Leadership & Youth Empowerment » (renforcement du leadership et habilitation des jeunes) vise à atténuer les répercussions du racisme sur les membres des minorités ethnoculturelles et les Autochtones à l'école et au sein de la communauté de Thompson ou des communautés avoisinantes. L'initiative a été cofinancé par la province du Manitoba et le Programme du multiculturalisme, lequel a accordé un financement de 31 000\$ pour un an. Le but du projet consistait à accroître la collaboration interculturelle pour l'application de mesures concrètes et efficaces de lutte contre le racisme et à habiliter les élèves, les professeurs et l'ensemble de la communauté à mettre fin aux comportements racistes en fournissant des ressources de lutte contre le racisme adaptées à la situation locale Le Conseil a élaboré et donné 18 ateliers interactifs et adaptés à la situation locale pour favoriser la participation des jeunes, des membres de la communauté et des établissements d'enseignement locaux. Les ateliers ont été donnés dans des écoles primaires et secondaires, des universités et l'ensemble de la communauté. Environ 400 personnes ont participé aux séances d'apprentissage sur la diversité et le racisme qui leur ont permis d'acquérir les habiletés pratiques pour faciliter la détermination des stratégies de lutte contre le racisme et de promotion de la compréhension interculturelle. Les participants de l'atelier et les partenaires communautaires ont collaboré avec le Thompson Citizenship Council pour organiser des activités à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars [2008]. (p.23-24)	Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation à la diversité, la Central Alberta Diversity Association a rejoint 7 500 personnes en plus de donner 200 ateliers de sensibilisation à la discrimination et de mise en commun de stratégies de lutte contre la discrimination. Le 21 mars [2008], à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Central Alberta Diversity Association a conclu un partenariat avec les écoles locales dans le cadre duquel plus de 11 000 personnes ont participé à divers projets, notamment des célébrations multiculturelles, des tables rondes culturelles et des discussions de groupe sur la diversité. Les enseignants ont accueilli favorablement ce projet et ont observé que les jeunes élèves ne connaissent pas la signification de la journée du 21 mars [2008]. (p.26)

	A	B	C
141	2007-2008		
142	Lutte contre la discrimination	L'Initiative pour les collectivités accueillantes est la contribution du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui s'inscrit dans une démarche plus large du gouvernement fédéral pour tirer parti des avantages de la diversité canadienne en réduisant les obstacles discriminatoires. [...]En 2007-2008, un certain nombre de nouveaux projets ont reçu du financement. Un de ces projets visait à répondre aux besoins en matière d'information, de formation et de ressources des nouvelles recrues des services de police provenant de milieux culturels divers, de même qu'à ceux du personnel actuel du service de police de Hamilton. Les objectifs du projet consistaient à favoriser la compréhension des différences culturelles, à harmoniser les processus de communication, à promouvoir l'idée d'une carrière dans les services de police auprès des diverses communautés de Hamilton et à favoriser leur pleine intégration aux services de police. Dans le cadre de ce projet, 32 séances ont été organisées, auxquelles 640 policiers ont participé. (p.32)	L'initiative de collecte de données nationales normalisées sur les crimes motivés par la haine, une initiative conjointe du ministère du Patrimoine canadien et du Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada qui a été mise sur pied en 2007-2008, poursuit ses efforts afin de favoriser la production de rapports normalisés sur les crimes haineux et la surveillance de ces derniers par les services de police du Canada. Pour y parvenir, des séances de formation sont offertes aux policiers sur les méthodes de collecte de données, ce qui permet de mieux comprendre les crimes haineux et la réponse des systèmes judiciaires, et de mieux surveiller les répercussions des changements législatifs et sociétaux concernant ce type de crime. (p.30)
143		En février 2008, Bibliothèque et Archives Canada a lancé « Sous une étoile du Nord », une ressource en ligne qui présente sept collections incomparables que possède Bibliothèque et Archives Canada. Ces sept collections présentent les expériences historiques diverses des Afro-Canadiens et comprennent des versions numérisées des documents historiques qui mettent la vie et le travail des premiers Afro-Canadiens en contexte, notamment ceux qui ont lutté contre l'esclavage et le racisme, ont construit des foyers et ont prospéré parmi les premiers Canadiens. Ce riche site donne aux visiteurs accès à des documents portant sur des sujets comme la colonie d'Elgin en Ontario, la collection privée de l'abolitionniste célèbre Mary Ann Shadd Cary, et les journaux influents Voice of the fugitive et the provincial Freeman. (p.54)	
144	Intégration au marché du travail	Depuis que le Service canadien du renseignement de sécurité a été créé en 1984 à titre d'employeur distinct issu de la GRC, notre effectif, qui était homogène (hommes de race blanche), est devenu multiculturel et diversifié; l'effectif du SCRS constitue maintenant un échantillon représentatif de la population canadienne. Après avoir été très secrets, nous sommes devenus plus transparents au fil des ans Afin que la SCRS continue de protéger les intérêts de sécurité nationale du Canada et la sécurité de l'ensemble des Canadiens, nous devons refléter cette diversité. (p.9)	La Stratégie pour un milieu de travail sans racisme, la stratégie du travail dirigée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, continue d'élaborer les outils, les lignes directrices et le matériel didactique requis pour favoriser l'intégration des personnes compétentes, particulièrement les membres de communautés autochtones et ethnoculturelles, à des milieux de travail justes, équitables et inclusifs. En complément à ces mesures, des partenariats continuent d'être formés avec ou entre différents ministères et organismes gouvernementaux, des organisations du milieu du travail et le secteur privé. Par ces partenariats, Ressources humaines et Développement des compétences Canada vise à sensibiliser à la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme ainsi qu'à sa portée, ses répercussions et ses avantages, tout en engageant ses partenaires dans la voie du changement afin de supprimer les barrières qui réduisent les perspectives d'avenir auxquels font face certains employés dans leur milieu de travail. (p.33)

	A	B	C
145	2007-2008		
	Intégration au marché du travail	Dans le cadre de la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme, les agents de prévention du racisme travaillent au sein de différentes régions du Canada pour promouvoir l'intégration en milieu de travail des membres des minorités visibles et des communautés autochtones; informer les gestionnaires et les employés des avantages des milieux de travail équitables et inclusifs; établir des réseaux entre les ressources communautaires et les employeurs de façon à faciliter l'accès à l'emploi; élaborer des façons d'utiliser la recherche dans le cadre de la prise de décisions opérationnelles; et pour offrir de l'aide aux employeurs en matière de recrutement et de rétention des employés et d'établissement de mesures permettant de résoudre les conflits de façon plus efficace.[...] Ces diverses activités ont amélioré le niveau de sensibilisation du grand public quant aux travaux réalisés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Programme de travail visant à résoudre les questions associées à l'équité en matière d'emploi au sein du milieu de travail. Elles ont également représenté l'occasion de reconnaître les efforts continus et l'engagement de certains employeurs et intervenants envers l'établissement de milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs. La Stratégie pour un milieu de travail sans racisme vise à faire progresser le mandat du Programme de travail en ce qui concerne l'établissement de milieux de travail équitables et représente une part importante de l'engagement du gouvernement fédéral envers l'amélioration de l'inclusion sociale et du multiculturalisme et la lutte contre le racisme et la discrimination. La Stratégie possède également une vocation éducative et vise à informer les gestionnaires et les employés au sein de milieux de travail régis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi des avantages des milieux de travail équitables et inclusifs. (p.45)	Le Service des poursuites pénales du Canada a été créé le 12 décembre 2006 lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur le directeur des poursuites pénales. Le Service des poursuites pénales du Canada est un nouvel organisme indépendant qui remplace l'ancien Service fédéral des poursuites du ministère de la Justice du Canada. En 2007-2008, le Service des poursuites pénales du Canada a défini sa structure organisationnelle, qui comprend un conseil exécutif et un conseil consultatif supérieur, avec le soutien de divers comités d'affaires à représentation régionale. Les priorités organisationnelles ont également été définies. L'une d'entre elles concerne "Notre personnel"; elle vise à améliorer la stratégie de recrutement et maintien en poste du personnel, laquelle veut favoriser une culture où le développement des personnes, la gestion de la diversité, le multiculturalisme et le multilinguisme sont importants et pris en compte dans l'atteinte des objectifs organisationnels. (p.49)
146		À l'Agence de consommation en matière financière du Canada, le champion du multiculturalisme est le principal responsable des procédures de planification stratégique et opérationnelle. C'est à ce titre que le champion soulève et présente des problèmes de sensibilisation liés à des données démographiques changeantes, ainsi que d'autres questions connexes, qui devraient être considérés lors de l'élaboration de la planification stratégique et opérationnelle de l'Agence. Le champion surveille également, avec le soutien de la division des Ressources humaines et par l'entremise du comité de gestion, les pratiques des ressources humaines en matière de recrutement, de promotion et de maintien des effectifs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. (p.51)	Le 2 avril 2007, à la suite d'un changement de politique ayant eu lieu en 2006, la Commission de la fonction publique a procédé à l'expansion de l'utilisation obligatoire de la zone nationale de sélection afin d'y inclure les postes de niveau professionnel d'agent ouverts au public au sein de toutes les régions du Canada. Cette mesure fait partie intégrante de l'approche par étape mise en place par la Commission de la fonction publique visant l'expansion des exigences relatives à la zone nationale de sélection (ZNS). Le changement de politique signifie que le Canadiens de partout au pays ont accès à un nombre plus élevé d'emplois au sein de la fonction publique fédérale, les emplois identifiés comme étant de niveau professionnel d'agent. Les postes du niveau d'agent comprennent les postes liés aux domaines scientifiques, professionnel, administratif et technique, comme les postes de vérificateur, d'agent de commerce et de statisticien. Les postes d'agent excluent toutefois les emplois liés au soutien administratif et aux opérations, par exemple les emplois de bureau et des corps de métiers, notamment les postes de secrétaire, de plombier et de manoeuvre. L'expansion de l'utilisation obligatoire de la zone nationale de sélection (ZNS) devrait entraîner l'amélioration des possibilités d'emploi pour les membres des minorités visibles. (p.67)
147			

	A	B	C
148	2007-2008		
149	Intégration au marché du travail	Au Service canadien du renseignement de sécurité, une campagne de promotion a été mise en oeuvre, conformément à une recommandation du comité sur la diversité, laquelle prévoit la publication mensuelle dans son intranet de messages sur la diversité. Jusqu'à maintenant, ces messages ont porté sur la diversité linguistique, la diversité et l'inclusion ainsi que le plan de mise en oeuvre de la diversité. Les messages à venir porteront notamment sur la diversité canadienne, générationnelle, religieuse, la diversité durant le temps des fêtes, la diversité sociale et intellectuelle. Le Service canadien du renseignement de sécurité a également élaboré un programme de Prix de la diversité qui sera remis à des employés qui auront pris des mesures innovatrices, aidé à l'organisation d'événements, mis en oeuvre des pratiques exemplaires ou obtenu des résultats dans la poursuite des objectifs des programmes d'équité en matière d'emploi et de diversité en milieu de travail. (p.53)	En 2007, Agriculture et Agroalimentaire Canada a tenu une série d'ateliers intitulée «Cultivons l'avenir », dans le but de solliciter le point de vue des producteurs issus des Premières nations et des peuples autochtones de l'ensemble du Canada, relativement à la prochaine génération de politiques dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'objectif de ces ateliers était d'obtenir une meilleure compréhension de la participation des Autochtones au sein du secteur de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les occasions associées à l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les obstacles à la participation des Autochtones aux programmes et services du Ministère, et d'évaluer le degré de sensibilisation concernant les programmes et services offerts par le Ministère. Ces ateliers avaient également pour objectifs d'améliorer la capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à rejoindre les producteurs et les communautés autochtones et d'établir des relations stratégiques auprès de divers intervenants, notamment les gouvernements provinciaux et les autres principaux ministères fédéraux. Un comité directeur sur l'agriculture autochtone a également été mis en place au sein du Ministère, afin de résoudre les lacunes susmentionnées et de contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique ministériel pour les Autochtones. L'objectif est d'établir des liens avec le cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones au moyen de diverses initiatives et de l'identification d'occasions dans le secteur de l'agriculture. (p.44)
150		En 2007, le Collège militaire royal du Canada a procédé au lancement d'un nouveau programme d'une durée d'un an intitulé Année d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones qui offre aux membres autochtones des forces canadiennes l'occasion de développer des aptitudes au leadership, de servir le Canada et poursuivre la fière tradition héritée des leaders autochtones militaires du passé. Ce nouveau programme vise à offrir une expérience d'apprentissage positive et productive en matière de leadership aux participants et ce, sous la thématique de servir le Canada. À la fin du programme, les participants auront ainsi la possibilité de demeurer au collège militaire afin de poursuivre leur formation au sein d'un programme d'étude et de servir au sein des Forces canadiennes en tant qu'officier commissionné, de poursuivre une carrière dans la fonction publique ou bien de retourner au sein de leur communauté. Dans le cadre de ce programme, les participants sont enrôlés au sein des Forces canadiennes en tant qu'élèves officiers. (p.45)	

	A	B	C
151	2007-2008		
	Participation à la vie publique	Involve Youth est une initiative de développement institutionnel et d'action communautaire d'une durée de trois ans lancée par la Ville de Toronto dans le but de favoriser l'engagement civique des Afro-Canadiens et d'autres jeunes membres d'une minorité et leur participation aux décisions publiques. Le Programme du multiculturalisme a accordé un financement de 136 098 \$ à cette initiative lancée en avril 2007. Cette initiative vise 4 des quartiers les plus pauvres de Toronto : Steeles L'Amoureux, Eglinton-East-Kennedy Park, Jamestown et Lawrence Heights. En moyenne, ces quartiers présentent un taux de pauvreté de 26 % plus élevé que le reste de la ville, ainsi que 19 % plus d'immigrants et 42 % plus de résidents membres de minorités visibles (Recensement de 2001, Statistique Canada).[...] Le projet Involve Youth consiste en une collaboration avec les jeunes et les organisations locales dans le but de créer des mécanismes d'engagement des jeunes dans les quartiers, lesquels aident les jeunes membres des minorités à acquérir des compétences en leadership pour participer de façon significative aux décisions locales et présenter au conseil municipal les initiatives, les solutions et les préoccupations des jeunes de chaque quartier. Dans le cadre du projet Involve Youth, un soutien est accordé aux jeunes pour les aider à acquérir des compétences et des connaissances, élaborer des stratégies et renforcer leur confiance en soi pour contribuer à la vie publique (p.24)	
152			
	Redressement historique	En 2006, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses complètes à la communauté chinoise pour la taxe d'entrée et a exprimé de profonds regrets concernant l'exclusion subséquente des immigrants chinois. La Loi de l'immigration chinoise de 1885 a imposé une taxe d'entrée aux nouveaux arrivants chinois jusqu'en 1923, après quoi la Loi sur l'immigration de 1923 a banni les immigrants chinois jusqu'en 1947. Une taxe d'entrée était également imposée aux immigrants chinois à Terre Neuve et Labrador entre 1906 et 1949. Les excuses ont été présentées en reconnaissance des stigmates et des préjudices causés par la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois, permettant ainsi de clore un chapitre malheureux de l'histoire canadienne. En plus des excuses officielles, le gouvernement du Canada versera des montants symboliques à titre gracieux de 20 000 dollars aux immigrants chinois vivants qui ont payé la taxe d'entrée, ainsi qu'aux conjoints des personnes aujourd'hui décédées qui ont dû payer la taxe d'entrée. À la fin du mois de mars 2008, Patrimoine canadien avait reçu un total de 802 demandes (52 demandes d'immigrants chinois qui ont payé la taxe d'entrée et 749 demandes de conjoints des personnes aujourd'hui décédées qui ont dû payer la taxe d'entrée) et avait fait 646 paiements symboliques à titre gracieux aux demandeurs admissibles (46 paiements aux personnes qui ont dû payer une taxe d'entrée et 600 paiements versés à des personnes qui étaient dans une union conjugale avec une personne maintenant décédée qui a payé la taxe), ce qui représente 12 920 000\$. Le nombre de demandes final et le montant total utilisé pour les paiements symboliques à titre gracieux pour la taxe d'entrée figureront dans le rapport annuel 2008-2009. (p.19)	En 2007-2008, le Gouvernement du Canada a apporté la touche finale au Programme de reconnaissance historique pour les communautés (PRHC) et au programme national de reconnaissance historique (PNRH). Le PRHC fournit un financement pour les projets communautaires qui permettent aux communautés touchées par les mesures de guerre et les restrictions imposées en matière d'immigration qui ont été appliquées au Canada de faire reconnaître leur expérience de façon significative, et de promouvoir leur contribution respective à l'édification du Canada. Les projets admissibles comprennent les monuments, les plaques commémoratives, le matériel d'enseignement et les expositions. Le PNRH finance des initiatives du gouvernement fédéral visant à sensibiliser les Canadiens, en particulier les jeunes, au sujet du volet concernant les mesures de guerre et les restrictions en matière d'immigration de l'histoire du Canada. En général, le PRHC et le PNRH permettront au gouvernement du Canada de répondre favorablement aux demandes des communautés culturelles touchées désirant faire connaître leurs histoires à leurs concitoyens Canadiens, contribuant ainsi à une compréhension interculturelle et à une cohésion sociale accrues au sein de notre société. (p.20)
153			

	A	B	C
154	2007-2008		
155	Redressement historique	L'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a été conclu le 19 septembre 2007 et comprend une série de mesures individuelles et collectives visant à offrir une reconnaissance concrète des effets de la vie dans les pensionnats indiens aux anciens élèves. L'Accord vise à favoriser la réconciliation entre les Autochtones, leurs familles et leurs communautés et l'ensemble des Canadiens. Cette approche inclusive envers la résolution reflète la responsabilité en vertu de la Loi sur le multiculturalisme canadien de reconnaître et de promouvoir la participation des peuples autochtones à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société. Cette approche globale fait partie d'un ensemble d'approches historiques et contemporaines visant à aborder les questions de mauvais traitements institutionnels et systémiques passés et permettant d'assurer une plus grande reconnaissance des droits de la personne, une meilleure acceptation de la responsabilité des auteurs des mauvais traitements et une réponse plus forte aux mauvais traitements du passé. Cette approche reflète la responsabilité en vertu de la Loi sur le multiculturalisme canadien d'aider les peuples autochtones à éliminer tout obstacle à leur participation à la société canadienne en reconnaissant le rôle qu'a joué le Canada quant à la création et à l'administration des pensionnats indiens ainsi qu'à l'héritage de souffrance et de détresse qu'ils ont laissé derrière eux et qui hante encore les communautés autochtones. (p.46)	
156	Représentations dans les médias	Une présentation didactique itinérante mettant en vedette le film Au nom de la mère et du fils de Maryse Legagneur a également parcouru tout le Canada. Le film raconte l'histoire d'une famille haïtienne qui a immigré au Canada pour élever ses deux fils et dresse un portrait de la vie dans le quartier Saint-Michel, à Montréal. Ce film illustre une quête d'espoir et de liberté et dresse un portrait des préjudices portés contre les jeunes Québécois d'origine haïtienne. (p.15)	Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes effectue un suivi continu des progrès de tous les diffuseurs en ce qui concerne l'amélioration de la représentation des groupes ethnoculturels et des communautés autochtones à la télévision et à la radio au moyen d'une surveillance continue des rapports annuels des diffuseurs relatifs à la mise en œuvre de leurs plans d'entreprise en matière de diversité culturelle. (p.42)
157	Prestation de services	Depuis la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en 1997, le profil démographique du Canada a changé rapidement. Comme l'immigration continue d'augmenter et représente un pourcentage élevé de la population du pays, l'Agence doit maintenant répondre à la demande pour une plus grande variété d'aliments ethniques et importés provenant d'un nombre sans cesse croissant de pays. Cette demande, à laquelle s'ajoute la mondialisation grandissante, a poussé l'Agence à changer et à évoluer rapidement afin de suivre les besoins des consommateurs. Afin de répondre à la demande pour cette grande variété d'aliments, les importations et les exportations canadiennes assujetties aux règlements de l'ACIA ont augmenté de 45.6% au cours des 11 dernières années. À l'heure actuelle, une grande partie des aliments importés au Canada proviennent de pays en développement qui sont devenus des partenaires commerciaux ces dernières années en raison de l'augmentation de l'immigration en provenance de ces régions du monde. (p.8)	Le marché de Via Rail se diversifie, non seulement en raison des efforts de commercialisation que nous déployons à l'étranger, mais également ici au pays. Pour suivre le profil de plus en plus diversifié et multiculturel du marché canadien, VIA a adapté ses produits et services afin de répondre aux préférences et aux besoins particuliers de ses clients. Divers éléments de nos services ont dû être adaptés dont nos menus et tout ce qui a trait à la reconnaissance et à l'acceptation des diverses traditions religieuses et culturelles. Des changements et des mesures d'adaptation semblables ont été apportés en réponse à l'accroissement de la diversité culturelle et religieuse au sein de notre effectif. Les politiques internes de VIA Rail ont changé au fil des ans et continueront d'évoluer en suivant cette tendance. (p.10)

	A	B	C
158	2007-2008		
159	Prestation de services	L'African, Black and Caribbean Communities Initiative est un comité spécial sans but lucratif dont les membres appartiennent aux communautés africaines, afro-caribéennes, afro-américaines, et franco-africaines du Manitoba. Ce comité a été créé en 2005 pour établir des relations de travail efficaces au sein des communautés noires de Winnipeg, de définir leurs préoccupations et d'élaborer les stratégies et les solutions les plus appropriées à leur situation.[...] L'un des objectifs visés pendant cette période consistait à établir des liens entre les dirigeants d'organisations communautaires noires culturellement diversifiées, ainsi qu'entre ces dernières et les investissements concernés. Les initiatives mises en œuvre ont permis de mobiliser les dirigeants communautaires et les intervenants dans un contexte de collaboration, de coopération et de communication d'idées, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté de l'African, Black and Caribbean Communities Initiative, et de sensibiliser davantage tous les intervenants aux lacunes en matière de services communautaires (p.28)	Enfin, une étude a été réalisée au nom de Patrimoine canadien et de 14 ministères fédéraux partenaires afin de cerner les lacunes et les obstacles auxquels sont confrontées les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales dans leurs communications avec le gouvernement du Canada. Les résultats de cette étude seront communiqués aux partenaires, et leur serviront de cadre et de recommandations concernant les façons d'éliminer efficacement les obstacles systémiques et institutionnels au sein des institutions fédérales (p.31)
160		Financés par l'initiative des institutions inclusives, le Bureau régional de l'Atlantique et les initiatives reliées aux autochtones et à la diversité de la Commission nationale des libérations conditionnelles mettent également en œuvre diverses stratégies pour s'assurer que leurs mandats et leurs activités reflètent la diversité ethnoculturelle du Canada. Il s'agit plus particulièrement de l'élaboration d'un outil de formation pour les membres du conseil et les agents d'audience, de même qu'un glossaire et un manuel à l'intention des interprètes qui participent à des audiences de libération conditionnelle dans le cadre d'initiatives liées aux Autochtones et à la diversité. (p.31)	Santé Canada a élaboré des mesures visant à favoriser une alimentation saine chez les communautés ethnoculturelles, dont l'une consiste à veiller à ce que l'information concernant une saine alimentation, figurant de le guide alimentaire canadien et accessible au moyen de l'outil en ligne Mon Guide alimentaire, soit offerte en 10 autres langues que le français et l'anglais. (p.31)
161		Le ministère de la Justice, par l'intermédiaire du Programme juridique de partenariats et d'innovation (volet de la violence familiale), a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour traduire la brochure du ministère de la Justice intitulée « La violence est inacceptable, peu importe la langue » en 16 langues. (p.75)	
162	Coopération et commerce international	Les communautés de la diaspora représentent une source précieuse de perspective quant à l'élaboration de la politique étrangère. Le Bureau des droits de la personne a consulté des membres des communautés ethnoculturelles et autochtones dans le cadre de la formulation de la politique relative à la région arctique. (p.42)	En Chine, le Canada a également tenu des consultations avec des organisations non gouvernementales canadiennes travaillant à la défense des droits de la personne. Ces groupes sont composés de personnes de divers milieux, dont des Tibétains, des Ouïghours et des Chinois d'ethnicité Han. (p.42)
163		Au cours de sa visite à Montréal en 2007, M. Edmond Mulet, sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix au sein des Nations Unies, a rencontré des membres de la communauté de la diaspora haïtienne pour discuter des moyens d'assurer la stabilité et la reconstruction au sein de leur pays natal et du rôle important que cette communauté de la diaspora haïtienne pour discuter des moyens d'assurer la stabilité et la reconstruction au sein de leur pays natal et du rôle important que cette communauté peut jouer afin d'appuyer les efforts entrepris par le Canada à cet effet. (p.42)	Afin de mieux comprendre les perturbations dans la région des Grands Lacs en Afrique, le personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a consulté des membres de la communauté de la diaspora africaine provenant du Soudan, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la région des Grands Lacs (République démocratique du Congo, Rwanda et Burundi) ainsi que des Canadiens originaires de la Somalie, du Kenya, de l'Ouganda et du Nigéria. (p.42-43)

	A	B	C
164	2007-2008		
165	Multiculturalisme esthétique	Le rôle de Téléfilm Canada dans la société canadienne touche des aspects clés de la politique de multiculturalisme. Depuis sa création en 1967, la société appuie des créateurs de diverses communautés dans l'élaboration et la promotion de productions audiovisuelles illustrant la diversité du Canada. Cela a permis à Téléfilm Canada de favoriser la participation complète de l'ensemble de la société, de célébrer le patrimoine diversifié du Canada, ainsi que d'améliorer la compréhension et d'accroître le respect de la diversité des membres de la société canadienne. En soutenant un portefeuille de projets reflétant une diversité de format, de genre, de budget, de contenu et de talent, Téléfilm Canada a permis aux scénaristes, aux réalisateurs, aux producteurs, aux distributeurs, aux techniciens, aux interprètes et aux créateurs de nouveaux médias canadiens de faire carrière au Canada ainsi que de travailler dans leur région et dans la langue officielle ou autochtone de leur choix. Ces dernières années, Téléfilm Canada a joué un rôle important dans le perfectionnement de professionnels de l'industrie provenant des communautés autochtones et culturelles ainsi que des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada. (...) Les politiques en vigueur à Téléfilm Canada ont également évolué au fil du temps en fonction du cadre législatif changeant du Canada. (p.10)	Le Programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine canadien a été mis sur pied à l'automne 2007 et fournit des subventions et des contributions pour les événements locaux liés aux arts et au patrimoine, comme les festivals et les activités commémoratives qui enrichissent la vie de la communauté et donnent aux Canadiens l'occasion de prendre part à la vie de leur communauté. Bien qu'il soit nouveau, ce programme a déjà financé bon nombre d'initiatives célébrant le patrimoine culturel varié du Canada, comme le festival Caribana, le festival Latin et le Festival Taste of Asia de 2008. (p.54)
166		Dans le cadre de son objectif stratégique visant à Contribuer au développement de l'industrie, Téléfilm Canada élabore des politiques et des programmes dans le but d'aider les créateurs des minorités visibles, des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des communautés autochtones à tirer profit des occasions de perfectionnement qui s'offrent à eux. En 2007-2008, Téléfilm Canada a mis en place un groupe de travail autochtone afin de concevoir un nouveau programme de développement de longs métrages s'adressant aux communautés autochtones. L'objectif de ce programme est d'offrir du soutien aux professionnels et aux entreprises autochtones dans le domaine de l'audiovisuel en ce qui concerne leur développement professionnel et industriel. Le programme vise également à établir des liens durables entre les décideurs de l'industrie et les créateurs autochtones. L'objectif à long terme est de veiller à ce que ces créateurs possèdent les compétences et les outils leur permettant d'avoir un meilleur accès aux principaux fonds de Téléfilm et d'améliorer la représentation des films autochtones au sein du portefeuille du développement du Fonds du long métrage du Canada. (p.47)	

	A	B	C
167	2007-2008		
168	Adaptation aux pratiques culturelles	En décembre 2007, le Conseil des Arts du Canada a adopté une nouvelle politique en matière d'adaptation qui présente des directives et des lignes directrices visant à offrir des mesures raisonnables d'adaptation aux employés et aux candidats. La politique a été présentée à tous les employés, et ces derniers ont eu accès à des séances d'information. La section 5 de la politique en matière d'adaptation fait référence aux mesures d'adaptation aux croyances religieuses et aux traditions culturelles. Lors d'une réunion de tout le personnel portant sur l'examen de l'aménagement organisationnel, on a remis aux employés du Conseil des Arts du Canada la version 2008 du calendrier multiculturel, lequel met en évidence les congés, les festivals et les autres dates spéciales qui touchent une vaste gamme de groupes culturels. (p.58)	L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien a élaboré une nouvelle politique et une nouvelle procédure pour l'adoption de mesures d'adaptation relatives aux uniformes des agents de contrôle qui doivent assumer des fonctions de contrôle de première ligne dans les aéroports situés partout au Canada. Cette politique vise à établir des mécanismes efficaces afin de satisfaire aux demandes formulées par les agents de contrôle pour l'adoption de mesures d'adaptation relatives aux uniformes. Dans cette politique, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien reconnaît la diversité des agents de contrôle et s'engage à s'assurer que ceux-ci soient en mesure d'assumer leurs fonctions dans un environnement non discriminatoire qui permet l'inclusion. La politique reconnaît la fonction de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien qui consiste à mettre en place des mesures d'adaptation individuelles relatives aux uniformes pour les agents de contrôle, en plus de reconnaître sa responsabilité qui consiste à minimiser la nécessité de mettre en place des mesures d'adaptation individuelles en s'assurant que les règles, les politiques, les normes ou les pratiques relatives au Programme des uniformes de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ne soient pas discriminatoires. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien il peut être nécessaire d'apporter des modifications à l'uniforme des agents de contrôle. De plus, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien respecte le besoin d'adaptation fondé sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences, sans toutefois s'y limiter. (p.59)
169		Le 19 mars 2008, le ministère de la Justice a tenu un forum d'une journée sur les programmes de justice dans les communautés autochtones isolées du Nord, qui a eu lieu au Centre des congrès d'Ottawa. Parmi les conférenciers, il y avait des représentants du Programme du Cercle de guérison holistique de la communauté de Hollow Water et du Programme de lutte contre la violence conjugale de Rankin Inlet. Un total de 79 personnes, y compris les conférenciers et les organisateurs, étaient présentes. L'objectif de ce forum était de présenter les programmes de justice communautaires qui peuvent contribuer à réduire la surreprésentation des membres des peuples autochtones dans le système de justice pénale et à alimenter l'enthousiasme à l'égard de l'événement de l'an dernier intitulé « Justice System Responses to Violence in Northern and Remote Aboriginal Communities », lors duquel Rupert Ross (procureur adjoint de la Couronne responsable de plusieurs communautés accessibles par avion seulement dans le nord-ouest de l'Ontario), conférencier de l'événement, a parlé de la dure réalité des communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits vivant isolés dans le Nord. Les commentaires des participants ont été positifs, ce qui indique que le forum a été utile, qu'il a répondu aux attentes, et qu'il a permis à la plupart des participants de mieux comprendre les programmes de justices communautaires dans les communautés autochtones isolées du Nord. (p.57)	

	A	B	C
170	2007-2008		
171	Contributions culturelles	Le mois de mai est aussi le Mois du patrimoine asiatique, et pour souligner la diversité, ainsi que la longue et riche histoire des canadiens d'origine asiatique, le Programme du Multiculturalisme élabore chaque année une série d'activités en collaboration avec des groupes clés du milieu culturel et d'autres partenaires, dont l'Ottawa Asian Heritage Month Society. Le Mois du patrimoine asiatique permet également la population de reconnaître et d'honorer la contribution des Canadiens d'origine asiatique à la croissance et à la prospérité du Canada. Pour célébrer le 60e anniversaire de l'abolition de la Loi de l'immigration chinoise de 1923 et le 50e anniversaire de l'élection du premier député d'origine chinoise au Parlement, soit M. Douglas Jung, une projection spéciale à l'intention du grand public du film I am the Canadian Delegate a eu lieu dans la région de la capitale nationale. Ce documentaire, produit et réalisé par Wesley Lowe, raconte l'histoire de Douglas Jung (1924-2004) ancien combattant décoré de la Deuxième Guerre mondiale, premier député sino-canadien et délégué du Canada aux Nations Unies. Le visionnement et la réception qui a suivi ont eu lieu dans les locaux de Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa, en Ontario, et ont rassemblé environ 400 spectateurs. (p.17)	
172	Compréhension interculturelle	Le 27 février 2008, le groupe de recherche, en collaboration avec Patrimoine canadien, a organisé un forum intitulé La diversité religieuse au Canada. L'objectif de cet événement consistait à présenter les recherches mandatées par le groupe de recherche sur la diversité religieuse au Canada et à s'inspirer des résultats pour susciter des discussions sur l'élaboration de politiques. Cet événement d'une journée entière comportait 3 discussions en comité dans le cadre desquelles les principales questions relatives à la religion et aux croyances au Canada ont été abordées et ont donné lieu à un dialogue visant à explorer les réalités et à réfuter les mythes concernant les minorités religieuses au pays. Les conférenciers du forum comprenaient des chercheurs en milieu universitaire, des membres de diverses communautés et des hauts fonctionnaires ministériels. Plus de 100 personnes provenant de l'ensemble du gouvernement fédéral ont assisté au forum. (p.21)	Au cours de la dernière année, plusieurs institutions fédérales ont offert une formation de sensibilisation à la réalité culturelle à leurs employés. La formation de sensibilisation à la réalité culturelle permet aux procureurs du Service des poursuites pénales du Canada qui exercent dans les territoires de mieux comprendre les communautés qu'ils servent. Les coordonnateurs des témoins de la Couronne du Service des poursuites pénales du Canada, qui sont membres des communautés culturelles locales, fournissent une aide inestimable à cet égard. En 2007-2008, le bureau régional du Yukon a offert une séance intensive de sensibilisation à la réalité culturelle de trois jours, lors de laquelle les procureurs ont passé du temps sur le terrain et entendu les commentaires passionnés de plusieurs habitants de longue date sur des sujets comme les questions liées aux pensionnats, la médecine traditionnelle et les difficultés auxquelles font face les comités chargés de la justice autochtone. Les participants ont formulé des commentaires positifs sur la séance. (p.64)
173		Le comité sur la diversité du Conseil national de recherches du Canada a élaboré un énoncé « des valeurs fondamentales et des objectifs centraux de la diversité » qui est lié aux valeurs du Conseil national de recherches, ainsi formulé : « La diversité favorise le respect mutuel, l'acceptation, le travail d'équipe et la productivité entre des personnes qui ne partagent pas les mêmes antécédents professionnels et culturels, expérience, éducation, âge, sexe, race, origine ethnique, orientation sexuelle, religion, aptitudes physiques, ou autres caractéristiques nous différenciant les uns des autres. Notre défi consiste à faire en sorte que la diversité soit accompagnée d'une appréciation mutuelle, à fin de créer un environnement stimulant où chacune est traitée avec dignité et respect. L'entretien de la diversité et l'inclusion sont des impératifs opérationnels; chacun de nous a la responsabilité de créer un tel milieu de soutien. » Le document présente les valeurs fondamentales, les objectifs du programme, et les résultats escomptés. (p.52)	

	A	B	C
174	2012-2013		
175	Recherches et Collecte de données	Bon nombre d'initiatives de recherche ont été menées et plusieurs monographies ont été publiées en 2012-2013. On a amorcé la préparation et la mise à jour du Cadre de connaissances pour le multiculturalisme 2013-2014 et 2015-2016. Ce document évolutif, qui a servi d'assises pour la planification, a cerné les lacunes dans les connaissances et la recherche ainsi que les orientations en matière d'élaboration de données dans le domaine de la politique du multiculturalisme. Plusieurs autres projets de recherche ont également été entrepris, comme « Un nouvel ordre résidentiel? : la géographie sociale des minorités visibles et des groupes religieux à Montréal, Toronto et Vancouver en 2031 ». Pour plus d'information, consultez le www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche-stats.asp . (p.23)	La Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice a produit un ensemble de Précis des faits sur les minorités visibles dans le système de justice pénale, à savoir un recueil de toute la documentation publiée disponible sur les minorités visibles et leur représentation dans le système de justice pénale canadien. L'information présentée contient, entre autres, des données sur les adultes et les jeunes en lien avec les corps policiers, les tribunaux et le service correctionnel ainsi que des statistiques sur les libérations conditionnelles. De plus, on peut y trouver des articles évalués par des pairs, des données de l'Enquête sociale générale et, à des fins de comparaison, des données démographiques tirées du recensement canadien de 2006. Ces Précis des faits ont été conçus et pour la plupart terminés en 2012-2013, et ils sont en attente d'approbation en vue d'une diffusion externe. (p.36)
176		L'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada, une initiative conjointe entreprise, entre autres, par l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, a rendu public le Sondage de suivi de 2012 sur les attitudes touchant le VIH/sida en octobre 2012. Celui-ci contient un suréchantillon et une analyse des résultats des répondants nés à l'étranger et d'origine autochtone – deux groupes cibles clés. Le sondage de 2012 fait fond sur de la recherche antérieure afin de présenter un portrait de la façon dont le milieu a évolué depuis 2006. Menée dans le cadre d'une programmation progressive visant à accroître la sensibilisation publique aux moyens de prévenir et de circonscrire le VIH, cette recherche renforcera la capacité des intervenants communautaires de contribuer à la prévention et au contrôle des maladies transmissibles au Canada, tout en mettant l'accent sur les populations clés. (p.37)	En décembre 2012, Statistique Canada a officiellement rendu publique la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), qui constitue une refonte d'une principale source de données sur l'immigration en raison de l'amélioration de la qualité des données et du contenu supplémentaire. La BDIM contient maintenant une analyse opportune des résultats économiques des immigrants issus de différents pays. Les résultats de la BDIM sont maintenant diffusés dans Le Quotidien (le bulletin de diffusion officielle des données de Statistique Canada) et sont rendus publics sur le site Web ministériel (CANSIM). De plus, de nombreux rapports analytiques contenant de la recherche sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle ont été diffusés auprès du grand public en 2012-2013, par exemple Statut des générations : les enfants nés au Canada de parents immigrants (no de catalogue 99-010X2011003) et Le don et le bénévolat chez les immigrants du Canada (Tendances sociales canadiennes, 11-008-X, no 93). (p.37)
177		Sécurité publique Canada (SPC) a mené des projets de recherche et des études d'évaluation dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime dans les domaines de la toxicomanie et de l'alcoolisme, des bandes de jeunes, de l'exploitation sexuelle et du trafic de personnes. Les résultats qui en découlent contribuent à la base de connaissances sur les pratiques efficaces de prévention du crime au sein de populations ethnoculturelles à risque particulières. SPC recueille des statistiques sur les crimes dans ces domaines pour définir des politiques, puis travaille avec le Centre canadien de la statistique juridique et, plus généralement, avec Statistique Canada, sur leurs méthodes de collecte et d'utilisation des données. (p.37)	

	A	B	C
178	2012-2013		
179	Adaptation aux normes majoritaires	En 2010, l'Institut Historica-Dominion a créé le Défi de la citoyenneté canadienne dans le but d'encourager les étudiants des écoles intermédiaires et secondaires du Canada à lire le guide d'étude pour la citoyenneté Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté. Chaque année, le projet consiste à concevoir : 1) des outils pour les enseignants et les élèves; 2) un examen de citoyenneté fictif; et 3) une page Web et une activité spéciale tenue chaque Jour du drapeau national (15 février) pour souligner et célébrer les réalisations de la salle de classe gagnante. Plus de 46 000 élèves ont participé au défi au cours de l'année financière 2012-2013. (p.13)	En 2012-2013, CIC a dirigé un projet pilote de jumelage d'écoles, qui vise à faire participer les enseignants et à lancer un défi à leurs élèves dans le cadre de projets scolaires conjoints de multiculturalisme et de participation civique. L'objectif était d'amener les jeunes à mieux apprécier, connaître et comprendre les responsabilités et les privilèges liés à la citoyenneté et à leur rôle futur de citoyens dans une société canadienne diversifiée sur le plan culturel. Les classes participantes étaient admissibles à recevoir un budget de 500 \$ pour leur projet ainsi que la visite de conférenciers du bureau des orateurs de Passages Canada d'Historica Canada. Dix écoles ont été jumelées en fonction de leurs intérêts communs en matière de projets, de leur compatibilité sur le plan de la langue et des fuseaux horaires, afin de leur permettre de travailler et de communiquer en temps réel. Les cinq équipes d'écoles jumelées devaient concevoir et réaliser un projet de participation civique lié à un thème qu'elles avaient choisi. Le guide d'étude Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté de CIC était l'un des documents de référence de base utilisés pour le projet. (p.17)
180		La citoyenneté est un jalon important de l'intégration des nouveaux arrivants. Le Programme de citoyenneté administre la législation en matière de citoyenneté et il promeut les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté canadienne auprès des nouveaux arrivants et de tous les Canadiens. En 2012-2013, CIC a continué d'axer ses efforts en vue d'améliorer l'intégrité du programme et d'accentuer la valeur de la citoyenneté canadienne en renforçant le processus de demande de citoyenneté. Par exemple, le 1er novembre 2012, CIC a apporté des modifications au Règlement sur la citoyenneté afin d'exiger que les demandeurs de citoyenneté fournissent une preuve objective de leurs aptitudes linguistiques en expression orale et en compréhension de l'oral dans une langue officielle au tout début du processus de demande de citoyenneté. Ces compétences linguistiques sont essentielles à l'intégration réussie. En mettant davantage l'accent sur l'acquisition de la langue, CIC encourage les demandeurs à acquérir des compétences qui contribuent à une meilleure intégration sociale et qui ont été liées, entre autres avantages, à une employabilité accrue et à des revenus plus élevés. (p.21)	Le Programme de sensibilisation à la citoyenneté, qui s'adresse aux nouveaux arrivants comme aux Canadiens établis, a continué de promouvoir les responsabilités et les privilèges liés à la citoyenneté, incluant la participation civique et la valeur de la citoyenneté, à l'aide d'une variété d'activités, de documents et de projets. Les activités promotionnelles visent principalement à accroître la connaissance des valeurs, de l'histoire, des symboles et des institutions du Canada, ainsi qu'à susciter la compréhension des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté canadienne. Le renforcement des connaissances de base essentielles pour la citoyenneté est une activité clé du Ministère. Cet objectif est atteint au moyen de la publication du guide d'étude pour la citoyenneté, Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté. D'avril 2012 à mars 2013, environ 227 500 exemplaires imprimés de Découvrir le Canada ont été distribués. De plus, le guide a été consulté et téléchargé à partir du site Web de CIC plus de 340 000 fois, tandis que la version audio du guide a été consultée quelque 535 000 fois. Durant cette même période, on a recensé approximativement 30 000 téléchargements des applications mobiles et plus de 24 000 téléchargements de la version électronique du guide. Près du quart des visites à la section Citoyenneté du site Web de CIC est attribuable au contenu lié au guide Découvrir le Canada. (p.21)

	A	B	C
181	2012-2013		
182	Adaptation aux normes majoritaires	Créé à l'automne 2012, l'Organisme consultatif sur la formation linguistique (OCFL) est un mécanisme de collaboration, de consultation et de planification entre CIC et le secteur de formation linguistique pour l'établissement. Des stratégies d'intérêt commun sont en voie d'être élaborées à l'échelle nationale afin d'établir des normes de formation linguistique communes qui tiennent compte des besoins locaux et régionaux. Jusqu'à maintenant, l'OCFL a offert des conseils et de la rétroaction sur différentes initiatives de politique linguistique, notamment les Directives nationales sur le classement et la progression en formation linguistique, que l'on peut consulter au www.language.ca/documents/Directives_nationales_classement_2014.pdf. Ces lignes directrices sont utilisées par les évaluateurs de langue, les enseignants et les coordonnateurs de programmes de formation linguistique financés par CIC. Elles servent à assurer une compréhension et une interprétation communes des résultats d'évaluation basés sur les Niveaux de compétence linguistique canadiens. Elles permettent aussi de classer adéquatement les nouveaux arrivants au Canada dans le niveau de formation linguistique qui facilitera leur établissement et leur intégration. (p.22)	En 2012-2013, CIC a terminé l'élaboration de deux initiatives visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, soit le guide Bienvenue au Canada et l'outil Vivre au Canada. La nouvelle version du guide Bienvenue au Canada contient deux fois plus de renseignements que la version précédente, et elle renferme des détails pratiques permettant aux nouveaux arrivants de se préparer à venir au Canada et de s'orienter durant leurs premiers mois au Canada. Le guide est disponible en format PDF ou sous forme de livre électronique. Également, deux vidéos contenant de l'information sur la vie au Canada ont été produites à l'intention des nouveaux arrivants. L'outil en ligne Vivre au Canada permet de produire un plan d'établissement semi-personnalisé rempli de conseils, d'étapes à suivre et de liens pratiques, fondé sur l'information que l'utilisateur a fournie en répondant à un bref questionnaire sur ses besoins en établissement. (p.22)
183	Lutte contre la discrimination	Le Canada est membre de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), anciennement connue sous le nom de Groupe de travail pour la coopération internationale en matière d'éducation, de mémoire et de recherche au sujet de l'Holocauste (ITF), un organisme intergouvernemental composé de dirigeants gouvernementaux et d'experts de 31 pays. L'AIMH a pour but d'affirmer l'appui des chefs de file politiques et sociaux envers le besoin d'éduquer les gens au sujet de l'Holocauste, de commémorer l'Holocauste et de favoriser la recherche à cet égard à l'échelle nationale et internationale. En 2007, le Canada a pris la décision de chercher à devenir membre à part entière de l'AIMH, objectif qu'il a atteint en 2009. L'adhésion du Canada à l'AIMH témoigne de son engagement à se souvenir de l'Holocauste, à demeurer vigilant contre l'antisémitisme et toutes ses formes et à travailler afin de prévenir tout acte de génocide. (p.9)	En janvier 2013, CIC a lancé le Prix d'excellence pour l'éducation sur l'Holocauste afin de reconnaître l'importance de l'éducation sur l'Holocauste et de souligner l'apport d'enseignants exceptionnels d'un bout à l'autre du Canada. Ce prix, qui s'adressait à tous les enseignants canadiens, a été conçu pour mettre en relief les pratiques exemplaires et les idées pédagogiques novatrices au sein de la communauté enseignante du Canada. (p.10)
184	Lutte contre la discrimination	Le Canada a rendu hommage à Raoul Wallenberg, le premier citoyen honorifique du Canada, à l'occasion du centenaire de sa naissance. En novembre 2012, le Musée canadien de la guerre a présenté une exposition intitulée Je n'ai pas d'autre choix, qui relatait l'histoire de Raoul Wallenberg et la façon dont il a sauvé 100 000 juifs hongrois lors de la Deuxième Guerre mondiale alors qu'il était diplomate suédois. En janvier 2013, Postes Canada a émis un timbre commémoratif à l'effigie de Raoul Wallenberg. Le 17 janvier a été déclaré Jour Raoul Wallenberg, et chaque année, à cette date, le Canada continue de commémorer les gestes extraordinaires et courageux de cet homme et son exemple de lutte contre une haine poussée à son paroxysme. (p.10)	L'exposition En route vers le Nord – Le voyage vers la liberté des Noirs du Canada a une fois de plus été mise à la disposition des organismes qui désiraient l'utiliser dans le cadre du MHN. Cette année, l'exposition a été en montre dans cinq localités de l'Ontario et on estime qu'à la fin de cette tournée quelque 2 500 personnes auraient vu l'exposition. En février, le contenu Web de CIC portant sur le MHN a été très consulté. Bien que le nombre de visites à la page principale sur le MHN ait diminué d'environ 10 % par rapport à l'année précédente (18 268 visites en 2013), le trafic sur la page des « Canadiens noirs éminents » s'est accru de 161 % comparativement à l'année précédente (11 523 visites en 2013). CIC a réussi à susciter un intérêt accru envers ce sujet en diffusant sur Twitter plus de messages liés au MHN contenant des liens directs vers la page des « Canadiens noirs éminents ». (p.17)

	A	B	C
185	2012-2013		
186	Lutte contre la discrimination	La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) est une société d'État qui a été fondée par le gouvernement du Canada à l'aide d'un fonds de dotation de 24 millions de dollars dans le sillon de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise de 1988. La mission de la FCRR est de faciliter le développement, le partage et l'application de connaissances et d'expertise, afin d'aider à éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination dans la société canadienne. Le mandat de la FCRR appui aussi les engagements du Canada en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur le multiculturalisme canadien. En 2012-2013, la FCRR a offert des séances de formation à des dirigeants d'écoles représentant 45 conseils scolaires et elle a achevé la deuxième phase d'un projet triennal financé par CIC, intitulé « Le Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance ». Pour plus d'information, consultez le site Web de la FCRR au www.crr.ca . (p.19)	CIC a conçu trois nouvelles vidéos pour le MHN 2013, dont une qui s'intitule Harriet Tubman : Humaniste. Leader. Héroïne. Cette vidéo présente un aperçu de la vie et de l'héroïsme de la pionnière du chemin de fer clandestin en hommage au 100e anniversaire de son décès. Elle peut être visionnée au www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/multimedia/video/mhn/tubman.asp . (p.17)
187		Le MAECI dirige également le projet d'édification du Monument national de l'Holocauste dans la région de la capitale nationale, qui vise à rassembler les Canadiens de toutes les confessions et à servir de rappel permanent qu'il est impérieux de faire front commun contre l'intolérance et la haine. En avril 2012, le ministre d'État Tim Uppal a annoncé la composition du Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste, qui guide le ministre sur la planification et la conception du monument et dirige des efforts de financement. Le projet devrait être achevé à l'automne 2015. (p.11)	CIC appuie les initiatives portant sur l'Holocauste et la liberté religieuse dirigées par d'autres ministères et organismes fédéraux. En février 2013, le premier ministre Stephen Harper a annoncé la création du Bureau de la liberté de religion ainsi que la nomination d'Andrew Bennett au poste d'ambassadeur du Bureau. Le Bureau, qui relevait de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) (aujourd'hui le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement), fait la promotion de la liberté de religion et de croyance dans le monde entier, conformément aux valeurs fondamentales canadiennes, tels la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. (p.11)
188	Intégration au marché du travail	Le programme d'expérience de mentorat de jeunes par des musées a été mis en oeuvre dans trois régions et quatre musées. Le Musée de Scarborough dirige le programme et il s'est lié en partenariat avec le Musée de Markham, le Musée McCord et le Musée de Surrey. Ils offrent des occasions et activités interculturelles, comme des cycles trimestriels de mentorat qui comptent en moyenne 108 participants. Les adolescents qui prennent part à ce projet acquièrent de l'expérience d'emploi, des compétences sociales et de la formation. De plus, le projet a permis d'encourager la fierté civique et de promouvoir les valeurs démocratiques canadiennes. (p.14)	(Programme de leadership pour les jeunes femmes) Ce projet national a permis d'accroître la participation économique et communautaire de 750 jeunes femmes issues de groupes ethnoculturels. Le projet a équipé et formé 45 organisations communautaires afin de mieux servir les filles et les jeunes femmes appartenant à des groupes ethnoculturels. Ce projet visait à aborder les questions d'exclusion sociale culturelle et de radicalisation de deux façons : 1) des jeunes femmes de 40 communautés ethnoculturelles différentes se sont rencontrées en vue d'une formation en leadership et en gestion de projets. Ces femmes ont ensuite lancé des projets locaux au sein de leurs communautés afin de réduire l'exclusion sociale et les barrières à l'emploi; 2) de nouveaux outils ont été créés et fournis aux organisations et aux éducateurs qui travaillent avec des jeunes de minorités. Ces outils ont aidé à réduire l'aliénation éprouvée par les jeunes femmes issues de minorités ethnoculturelles dans les communautés canadiennes, contribuant ainsi à la prévention de l'exclusion sociale et de la radicalisation. (p.14)

	A	B	C
189	2012-2013		
190	Intégration au marché du travail	Lancé en 2010, le Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants (PFSNA) offre aux nouveaux arrivants l'occasion d'acquérir une précieuse expérience de travail canadienne au sein d'organismes des secteurs public et privé et, par ricochet, il accroît leur intégration dans le marché du travail canadien. Depuis la création du PFSNA, plus de 200 stagiaires ont été placés dans 24 ministères et organismes participants et cinq organismes privés à l'intérieur des quatre lieux de prestation (Ottawa-Gatineau, Toronto, Vancouver et Victoria). En 2012, un sondage a été envoyé aux finissants du programme afin d'évaluer leur situation d'emploi à la fin des stages. Les résultats préliminaires ont indiqué que plus de 75 % des participants avaient réussi à accéder au marché du travail canadien. (p.23)	L'enseigne de vaisseau de 2e classe Nicole Shingoose, de la réserve Moosomin des Cris des plaines, en Saskatchewan, est devenue la première cadette du Programme d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones (PILA) à obtenir sa commission du Collège militaire royal du Canada. Créé en 2008, le programme PILA a pour but d'offrir une formation militaire et une expérience d'apprentissage aux membres des communautés autochtones du Canada. Il s'agit de l'un des différents programmes créés pour montrer aux membres des communautés autochtones situées en milieu rural, urbain ou en région éloignée que les Forces canadiennes constituent un environnement juste et équitable où ils peuvent servir en tant que militaires. (p.35)
191	Redressement historique	Des membres des communautés chinoise, italienne, sud-asiatique, juive, ukrainienne et d'autres origines se sont joints au gouvernement en vue de célébrer le succès du Programme de reconnaissance historique pour les communautés, qui a pris fin en 2012-2013 après cinq ans. Le PRHC a fourni des subventions et des contributions dans le but d'appuyer des projets communautaires qui reconnaissent les expériences des communautés ethnoculturelles touchées par les mesures de guerre et les restrictions à l'immigration alors en vigueur au Canada. Le PRHC a octroyé 13,5 millions de dollars à 68 projets communautaires qui préconisaient une sensibilisation durable aux expériences des communautés. Entre autres projets mentionnons : le documentaire Lost Years: The Chinese Canadian Struggle for Justice, créé par la Chinese Graduates Association of Alberta, qui a été en nomination à deux reprises pour les prix Écrans canadiens de 2013; le monument commémorant le Komagata Maru, érigé bien en vue dans le parc Harbour Green, à Vancouver, par la Khalsa Diwan Society; l'exposition itinérante Italian Canadians During World War II: From Memory to Legacy, produite par le Columbus Centre de Toronto, qui doit faire une tournée pancanadienne au cours des trois prochaines années; et le projet None is Too Many: Memorializing the MS St. Louis (Aucun, c'est encore trop : commémorer le MS St. Louis), qui comprend un monument historique au Quai 21 du port de Halifax, du matériel pédagogique et un concours national de rédaction pour les jeunes. Pour plus d'information sur les projets du PRHC, consultez le site www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/programmes/communaute.asp . (p.18)	Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première guerre mondiale a été créé en 2008 grâce à une dotation de 10 millions de dollars du gouvernement du Canada afin d'appuyer des projets qui commémorent les expériences des communautés ethnoculturelles touchées par les politiques d'internement du Canada durant la Première Guerre mondiale. En 2012-2013, le Fonds a appuyé un plan national quinquennal visant à renseigner les jeunes et les éducateurs au sujet des activités d'internement du Canada, puis il a contribué à la publication de livres et de films sur l'expérience d'internement dans les 24 camps. Pour plus d'information, consultez le site Web du Fonds au www.internmentcanada.ca . (p.18)
192		Par l'entremise du Programme de reconnaissance historique pour les communautés, Parcs Canada a continué de produire du matériel de sensibilisation et des expositions sur les activités d'internement pendant la Première Guerre mondiale qui visaient principalement les Ukrainiens et d'autres Européens. Les expositions seront inaugurées dans trois lieux historiques un peu partout au Canada. (p.28)	

	A	B	C
193	2012-2013		
194	Prestation de services	Pour s'assurer que tous les fonctionnaires ont accès à une formation et à des outils d'analyse comparative entre les sexes (ACS) pertinents visant à perfectionner cette compétence clé, Condition féminine Canada (CFC), en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du nord Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Justice Canada, Santé Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, a conçu un cours novateur en ligne qui a été mis à la disposition de tous les fonctionnaires et du grand public. L'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) aide le gouvernement à concevoir des politiques, des programmes et des services qui tiennent compte des réalités complexes et diversifiées de la société canadienne, contribuant ainsi à faire progresser l'égalité entre les sexes au Canada. Le cours a été inauguré en mai 2012 et il aide maintenant le gouvernement à réaliser d'importantes économies dans les coûts de la formation. En plus d'avoir développé un programme de formation et d'avoir conçu des outils d'analyse, CFC a aidé 25 organismes fédéraux à mettre en oeuvre le Plan d'action ministériel sur l'ACS et il a offert son soutien à plus de 20 organismes fédéraux en vue de l'application de l'ACS+. (p.26)	Le Service correctionnel du Canada (SCC) a révisé le manuel La satisfaction des besoins pour motifs religieux et spirituels dans les établissements du SCC et les Lignes directrices générales : régimes alimentaires religieux afin que ceux-ci tiennent compte davantage des besoins alimentaires religieux des détenus. Les services d'aumônerie du SCC ont également révisé la procédure de passation des marchés afin d'accentuer les efforts continus visant à offrir aux différents groupes confessionnels encore plus de possibilités d'être représentés au sein de l'aumônerie institutionnelle. De plus, un groupe de délinquantes et de partenaires communautaires ont rencontré le commissaire du SCC afin d'amorcer une discussion sur les défis liés aux produits sanitaires ethnoculturels. Cette discussion avait pour but de déterminer comment le SCC peut mieux combler les besoins recensés, étant donné que ces articles sanitaires se rapportent à la fois aux besoins physiologiques et aux préoccupations ethnoculturelles. (p.29)
195		Diffusée en mars 2013, la série de vidéos Les nouveaux arrivants au Canada et le régime fiscal canadien a été produite par l'Agence du revenu du Canada (ARC), afin de présenter aux nouveaux arrivants au Canada un aperçu des obligations et avantages fiscaux qui peuvent s'appliquer à eux. L'ARC s'est affairée tout au long de l'année à engendrer des activités de relations avec les médias en vue de renseigner les différentes communautés ethniques. L'ARC a connu passablement de succès dans la région du Grand Toronto. En tout, six entrevues (en arabe, en urdu, en mandarin, en cantonais et en panjabi) ont eu lieu sur le thème de la période de production des déclarations de revenus, et la trousse d'information que l'ARC a produite à ce sujet a été distribuée aux médias ethniques. (p.31)	Par souci d'améliorer la capacité des communautés professionnelles et ethnoculturelles d'Edmonton d'encourager des comportements positifs liés à la santé en matière de dépistage et de traitement du diabète au sein des communautés chinoise, philippine, somalienne, sud-asiatique et hispanophone, l'Agence de la santé publique du Canada a financé, en avril 2011, le projet « Soutien pour le traitement du diabète adapté à la culture : un modèle communautaire ». Ce projet, qui a pris fin en mars 2013, comprenait des activités comme la prestation de formation et de perfectionnement des compétences auprès des mandataires culturels en santé, des séances de dépistage et de traitement du diabète adaptées aux différents groupes culturels communautaires, la modification de ressources existantes sur le diabète afin de les adapter culturellement aux communautés ciblées et la création d'un comité du savoir formé de partenaires communautaires et d'établissements de la santé, chargé de repérer les ressources et services disponibles ainsi que les possibilités de partager les leçons tirées du projet. (p.32)
196		Certains secteurs du Service canadien du renseignement de sécurité ont entrepris de recenser les connaissances culturelles au sein de leurs groupes. Dans le cadre de cette initiative, on dresse une liste des langues qui sont parlées par les employés ainsi que de leur connaissance d'une culture ou confession particulière. Souvent, les employés fournissent des connaissances sur des questions interculturelles ou interconfessionnelles par l'entremise de différentes tribunes et séances de formation afin de limiter l'occurrence de perspectives ethnocentriques. (p.34)	
197	Coopération et commerce international	Le Centre mondial du pluralisme (CMP) est une société canadienne sans but lucratif indépendante, fondée par Son Altesse l'Aga Khan, à l'aide d'une contribution de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada. La mission du CMP, qui s'inspire de l'approche du Canada envers la diversité, est de promouvoir le pluralisme à l'échelle internationale en tant que valeur humaine fondamentale. Pour appuyer cette mission, le CMP favorise un dialogue informé sur les avantages de la diversité, mène de la recherche sur les moteurs et les entraves associés à la cohésion civique et collabore avec des chefs de file en matière de changement dans le monde entier. En 2012, le CMP a inauguré une série de forums sur le pluralisme, à savoir des discussions dirigées avec des sommités internationales, ainsi qu'une série de conférences annuelles sur le pluralisme. (p.19)	Le 19 février 2013, le gouvernement du Canada a officiellement ouvert le Bureau de la liberté de religion du Canada, qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (maintenant le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement). Un chef de mission au Canada et une équipe de fonctionnaires exécutent le mandat du Bureau, qui consiste à : protéger et défendre les intérêts des minorités religieuses menacées; s'élever contre la haine religieuse et l'intolérance; et promouvoir les valeurs canadiennes du pluralisme et de la tolérance à l'étranger. Ce bureau travaillera avec des partenaires aux vues similaires afin de s'élever contre les graves atteintes à la liberté de religion, de dénoncer la violence faite aux défenseurs des droits de la personne et de condamner les attaques perpétrées contre les fidèles et les lieux de culte dans le monde entier. (p.29)

	A	B	C
198	2012-2013		
199	Multiculturalisme esthétique	Au cours de la dernière année financière, la Société canadienne des postes a émis plusieurs timbres dépeignant d'importants Canadiens ou moments de l'histoire du Canada. Un des timbres émis pour commémorer le 200e anniversaire de la guerre de 1812 était à l'effigie de Tecumseh, chef de guerre Shawnee, afin de rendre hommage à la façon dont les forces britanniques et les Premières Nations ont uni leurs efforts durant cette période de l'histoire canadienne. Un timbre a aussi été émis pour souligner le 100e anniversaire de la naissance de Raoul Wallenberg, qui a été le premier citoyen honorifique du Canada. Raoul Wallenberg a tout risqué pour sauver des personnes juives à Budapest, en Hongrie. (p.31)	(DiverCité) Ce festival de rue multiculturel mettait en vedette des artistes (principalement du domaine de la musique et de la danse, mais également des arts martiaux et de l'artisanat) de divers milieux culturels, issus tant de la population immigrante récente que des groupes d'immigrants plus établis et des résidents insulaires, qui ont offert des prestations à l'image de leur origine ethnique. Les participants ont présenté des séances de jazz improvisé interculturelles et ont permis à l'auditoire de prendre part à un cercle de tambour et de danser au son du jazz mi'kmaq et de mixages celtique-cubain, libanais-iranien-écossais et chilien-canadien. De plus, des activités multiculturelles s'adressant aux enfants ont été organisées en partenariat avec le Centre des arts de la Confédération. Différentes organisations ethnoculturelles ont présenté des stands d'information et des expositions. Ce festival, qui a connu un vif succès, a accueilli quelque 5 000 participants, notamment des immigrants récents provenant d'environ 40 pays ainsi que des citoyens canadiens. (p.15)
200		Grâce à du financement obtenu aux termes du programme Inter-Action, la Asian Heritage Society of New Brunswick (AHSNB) et le Saint John Multicultural and Newcomers Resource Centre ont présenté, durant un mois, au Musée du Nouveau-Brunswick, une exposition artistique, didactique et culturelle portant sur le patrimoine asiatique. Ces organismes ont aussi été les hôtes d'un gala culturel asiatique dans la soirée du 27 mai 2012 au Centre de Champlain. La sénatrice Vivienne Poy y a assisté en tant qu'invitée d'honneur. Le gala a rassemblé plus de 200 participants (bénévoles et artistes) provenant de différents groupes culturels asiatiques de Saint John; l'accent était mis sur la communauté iranienne en marge du thème de l'AHSNB de 2012 « Célébrer la culture irano-canadienne ». Au nombre des partenaires figuraient le ministère du Patrimoine canadien, la Chinese Cultural Association of Saint John, la Greater Korean Association, la communauté iranienne de Saint John, la communauté indo-canadienne de Saint John, la communauté bhoutanaise et népalaise de Saint John, la communauté vietnamienne et la Multicultural Association of Saint John Inc. (p.15)	L'activité « Sharing Our World », tenue le 12 mai 2012 au Canada Inns à Portage la Prairie, s'adressait au grand public. Plus de 700 personnes de tous âges étaient présentes. Elles ont pu explorer les traditions, les coutumes, les langues, les mets, la musique, les arts, l'artisanat et l'histoire des divers groupes qui composent leur collectivité et ont pu découvrir les aspects qui les rassemblent et les diffèrent. Les élèves du district scolaire ont aussi tiré parti de cette activité, car ils ont participé à sa planification, ce qui favorise à un jeune âge la sensibilisation à la culture et à la coopération. (p.15)
201		En marge des célébrations du 10e anniversaire du Mois du patrimoine asiatique (MPA), CIC a créé un message d'intérêt public intitulé «Célébrons le patrimoine asiatique du Canada», qui a été diffusé plus de 47 000 fois sur les chaînes de télévision du réseau Shaw pendant le MPA de 2012. Ce nouveau message a vraisemblablement contribué à une importante augmentation du trafic sur la page d'accueil du MPA, qui a recensé 15 493 visites en 2012, comparativement à 3 778 l'année précédente. De plus, CIC a conçu une nouvelle exposition itinérante de photographies pour souligner les contributions d'éminents Canadiens d'origine asiatique. L'exposition a parcouru tout le pays en 2012 et a fait escale à Vancouver, dans les Prairies, en Ontario et à Montréal. (p.16)	Le Conseil des arts du Canada et la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se sont liés en partenariat en vue d'organiser un atelier au congrès national Metropolis de 2013, qui s'est tenu à Ottawa et avait pour thème «Construire une société intégrée ». L'atelier a permis d'examiner comment les arts peuvent contribuer à surmonter les défis actuels liés à la diversité et à l'inclusion au Canada, à faciliter la réalisation des politiques de migration et à favoriser l'intégration sociale. Le groupe d'experts a démontré avec succès que les arts représentent un moyen unique pour aider les nouveaux arrivants à développer un sentiment de communauté et d'appartenance, à partager leurs histoires et à sensibiliser les gens à différentes questions comme le racisme. (p.25)

	A	B	C
202	2012-2013		
203	Multiculturalisme esthétique	Au cours de l'exercice 2012-2013, l'organisme téléfilm Canada a restructuré son offre de soutien financier destiné aux communautés autochtones. Il intègre mieux maintenant dans ses programmes la reconnaissance, l'interaction et la promotion des talents et des oeuvres des communautés autochtones. Le nouveau Programme de production à micro-budget ainsi que les deux programmes remaniés visant l'aide au développement et l'aide à la promotion permettent notamment de reconnaître l'existence des collectivités autochtones et leurs particularités, et d'assurer la production et la diffusion d'oeuvres autochtones. À cet égard, Téléfilm Canada a soutenu financièrement 31 projets à une hauteur de plus de 2,5 millions de dollars par l'entremise de l'ensemble de ses programmes. Ces contributions visent notamment la création, la valorisation et le partage du patrimoine culturel autochtone. De plus, l'organisme a contribué financièrement au Dreamspeakers Film Festival, qui est un exemple de création, de valorisation et de partage du patrimoine culturel autochtone. (p.27)	L'Office national du film du Canada (ONF) a produit plusieurs films en 2012-2013 pour exprimer la richesse et la diversité du Canada. L'ONF a présenté en première le documentaire musical Les États-Unis d'Afrique, coproduit avec la firme Périphéria productions inc., lequel a remporté le Prix de la critique. Ce documentaire provoque une profonde réflexion sur le pouvoir de la musique et la force de l'engagement individuel et collectif. En plus de produire de nombreuses oeuvres, l'ONF appuie et encourage également les expressions de la diversité au moyen de productions audiovisuelles. Plus particulièrement, l'ONF a forgé un partenariat avec le Réseau de télévision des peuples autochtones afin de lancer la première édition de Tremplin NIKANIK en novembre 2012. Tremplin NIKANIK est un concours s'adressant aux cinéastes des Premières Nations du Québec qui souhaitent réaliser une première ou une deuxième oeuvre documentaire de 30 minutes ou moins, en français ou dans une langue aborigène sous-titrée en français. Tout en promouvant la culture autochtone, ce programme donne à des aspirants cinéastes l'occasion de vivre une expérience concrète de scénarisation et de production en travaillant de pair avec des professionnels reconnus. Six finalistes ont été annoncés en février 2013 et ils ont bénéficié d'une formation à l'ONF en plus d'un suivi auprès de conseillers à la scénarisation afin de peaufiner leurs projets. Le gagnant recevra de l'aide en matière de production et de réalisation de la part de professionnels reconnus. (p.30)
204	Adaptation aux pratiques culturelles	Depuis 2005, le Service administratif des tribunaux judiciaires travaille en partenariat avec le ministère de la Justice, l'Association du Barreau canadien et l'Association du Barreau autochtone du Canada dans le cadre d'une initiative de liaison entre la magistrature et le barreau afin d'améliorer l'administration de la justice pour les litiges intéressant les Autochtones. Les Lignes directrices sur la pratique en matière de litiges intéressant les Autochtones ont été publiées en octobre 2012 à la suite d'une consultation auprès des aînés autochtones portant sur les témoignages oraux historiques d'aînés autochtones à la Cour fédérale et les solutions de rechange au règlement des différends dans les procédures de droit autochtone de la Cour fédérale, en mettant l'accent sur l'aide de la communauté et des aînés dans le cadre du processus de règlement des litiges. (p.27)	La Trousse pour l'élaboration de processus communautaires de règlement des différends dans les communautés des Premières Nations est un guide qui s'adresse aux chefs, aux gestionnaires et aux administrateurs des Premières Nations et qui explique comment élaborer ses propres processus de résolution des différends en matière de droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne a travaillé en étroite collaboration avec les organisations des Premières Nations afin de veiller à ce que la trousse tienne compte directement des besoins et des valeurs de leurs communautés. La trousse couvre une vaste gamme de sujets, notamment l'engagement communautaire et l'établissement de politiques, et elle encourage les communautés des Premières Nations à recourir à leurs traditions et coutumes uniques, comme les sept enseignements ancestraux, pour façonner des processus communautaires de règlement des différends. (p.25)
205	Contributions culturelles	En collaboration avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Parcs Canada a désigné et commémoré des communautés multiculturelles, des particuliers et des repères culturels. Une de ces commémorations visait le capitaine John MacDonald of Glenaladale, qui a joué un rôle décisif dans l'établissement d'Écossais à l'Île-du-Prince-Édouard. (p.28)	En marge du bicentenaire de la guerre de 1812, le ministère du Patrimoine canadien a contribué à la Loi par l'entremise de deux véhicules, notamment le Secrétariat fédéral pour le bicentenaire de la guerre de 1812 et le Fonds de commémoration de la guerre de 1812. Plus particulièrement, le Secrétariat fédéral pour le bicentenaire de la guerre de 1812 a renseigné les Canadiens sur les différentes perspectives des communautés qui ont pris part à la guerre, notamment des groupes des Premières Nations et des Afro-Canadiens. De plus, le Fonds de commémoration de la guerre de 1812 a offert un soutien financier à la Vaughn African Canadian Association en vue d'organiser une activité éducative d'une journée et de produire une exposition itinérante pour renseigner les Canadiens au sujet des importantes contributions du Corps de couleur pendant la guerre de 1812. Ce fonds a aussi permis d'appuyer le Six Nations Legacy Consortium en vue de la production de matériel éducatif, de la création d'archives sur le rôle de la bande des Six Nations/Haudenosaunee et de leurs alliés durant la guerre ainsi que de la reconstruction d'un monument sur la guerre de 1812. (p.32)

	A	B	C
206	2012-2013		
207	Contributions culturelles	À l'été 2012, le surintendant principal Craig Gibson, membre de la communauté historique noire de Gibson Woods, en Nouvelle-Écosse, est devenu la première personne de toute l'histoire de la gendarmerie royale du Canada (GRC) à s'être identifiée comme membre d'une minorité visible et à devenir commandant divisionnaire. La cérémonie historique de changement de commandement a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agissait réellement d'un jalon important pour la GRC, le Canada et la communauté afro-néo-écossaise. (p.33)	
208	Compréhension interculturelle	En janvier 2013, CBC a tenu une activité s'intitulant « Human Library » dans les bibliothèques et centres culturels locaux un peu partout au pays. Cette activité avait pour but d'aider à dissiper les mythes et les stéréotypes en créant des occasions de dialogue entre des personnes qui, autrement, ne se seraient peut-être jamais rencontrées. Les « livres » étaient des Canadiens bénévoles aux parcours fascinants ou inhabituels, qui ont tous en commun une connaissance des préjugés ou des stéréotypes et le désir de raconter leur histoire. Les « lecteurs » sont des membres du public qui s'inscrivent pour avoir un tête-à-tête avec un « livre ». À titre d'exemple, la bibliothèque publique de Winnipeg, avec l'aide de CBC Manitoba, a accueilli plus de 250 conversations, représentant 329 « lecteurs » et 30 « livres ». (p.30)	Le projet de la FCRR a fait fond sur des initiatives antérieures, comme le Sommet des religions du monde (pays du G8), ainsi que sur le travail du Centre canadien pour la diversité. Le projet a offert une plateforme centralisée permettant aux intervenants (les communautés confessionnelles, ethniques, immigrantes et de jeunes du Canada) d'avoir facilement accès à des outils et à des ressources de renforcement des capacités. Le projet a offert un programme pratique et des ateliers aux dirigeants religieux et communautaires afin de susciter une meilleure connaissance et appréciation de la diversité du Canada et de son engagement à promouvoir les droits de la personne et les valeurs démocratiques. Les quelques 300 000 bénéficiaires comprenaient des membres de communautés confessionnelles ainsi que des jeunes Canadiens de toutes les origines. (p.14)
209		La Mosaic Institute a réalisé une initiative visant à rassembler, dans un esprit de dialogue ouvert et de collaboration active, des jeunes personnes issues des communautés sino-canadienne et canado-tibétaine. Ce rassemblement a donné lieu à une meilleure compréhension et à un engagement envers la démocratie et le pluralisme. Les participants et d'autres membres de ces communautés se sont renseignés sur les valeurs canadiennes, dont le pluralisme. Une série de séances de dialogue plénières ont eu lieu, auxquelles sont venues s'ajouter de plus petites tribunes. Ces discussions ont été animées par des professionnels et des experts des domaines social, politique et juridique en ce qui a trait aux relations tendues entre la Chine et le Tibet, qui ont contribué à susciter la confiance intercommunautaire entre les participants. Un projet de collaboration entre les communautés prévu au cours de la dernière partie de cette initiative permettra de cimenter les fondements d'une meilleure compréhension et de meilleurs rapports entre les participants. (p.14)	(Voices of Many Faiths) Cette activité, qui a eu lieu le 17 novembre 2012, avait pour but de promouvoir la compréhension interculturelle. Elle a permis de faire ressortir la confession en tant que partie intégrante du multiculturalisme et de mettre en valeur la diversité religieuse. Un dialogue pacifique d'une journée sur les différentes confessions pratiquées au sein des communautés de North of McKnight a eu lieu et a offert une occasion unique d'interaction et de compréhension entre les chefs religieux et l'ensemble de la collectivité. Les participants ont pu se renseigner sur les principes de base, les pratiques et l'historique de leurs confessions ainsi que sur le soutien qu'elles offrent; ils ont pu comprendre de quelle façon tout cela peut contribuer à leur sentiment partagé d'appartenance à la collectivité. (p.14)
210		(One Country: Many Cultures) Environ 150 nouveaux immigrants, jeunes et adultes, ont participé à cette activité publique au cours de laquelle des élèves issus de divers pays et origines culturelles ont présenté des textes et offert des prestations. Figuraient au nombre des participants des réfugiés et des immigrants d'âge adulte participant à des cours d'anglais langue seconde (ALS) au centre de formation d'ALS de l'ANC, ainsi que des jeunes réfugiés et immigrants inscrits à des programmes parascolaires à St. John's. L'activité avait pour but : 1) d'offrir une occasion aux nouveaux arrivants au Canada de réfléchir à leurs expériences avant et après leur arrivée au Canada; 2) de promouvoir la compréhension interculturelle auprès des nouveaux arrivants et des Canadiens; 3) de partager des histoires; et 4) de mieux comprendre les antécédents culturels, les histoires personnelles et les expériences des nouveaux arrivants au Canada. L'activité était ouverte au grand public ainsi qu'aux médias. Le réseau de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) a d'ailleurs diffusé un reportage à ce sujet le soir-même dans le cadre de son bulletin de nouvelles locales. (p.15)	En septembre 2012, Industrie Canada a organisé une Journée annuelle de la diversité, qui a permis aux employés de faire connaissance avec les différentes cultures qui composent l'effectif du ministère. Linda Kutrowski, athlète paralympique, a pris la parole lors d'une conférence midi. Mme Kutrowski a fait partie de l'équipe féminine de basketball en fauteuil roulant lors des Jeux paralympiques du Canada, de 1984 à 2004. Elle a parlé de son expérience olympique et de ce que sa longue participation à un sport amateur de niveau élite lui a permis d'apprendre au sujet de la diversité. (p.29)